

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 19 JUIN 2017

Le Conseil Municipal de la Ville d'Orléans a été convoqué le lundi 12 juin 2017 pour le lundi 19 juin 2017 à 14 heures 30.

L'ORDRE DU JOUR PORTE :

- | | | |
|--------------------|-----|--|
| M. le Maire | n°1 | Désignation du Secrétaire. (page 642) |
| M. le Maire | n°2 | Pouvoirs. (page 642) |
| M. le Maire | n°3 | Approbation du procès-verbal de la séance du 10 avril 2017. (page 642) |
| M. le Maire | n°4 | Compte rendu des décisions prises par M. le Maire sur délégation de pouvoirs. Information sur les marchés signés dans le cadre de la délégation du Maire. (page 642) |
| M. le Maire | n°5 | Communications diverses. (page 649) |

FINANCES

- | | | |
|------------------|------|--|
| M. MARTIN | n°6 | Compte de gestion de l'exercice 2016. Approbation. (page 650) |
| M. MARTIN | n°7 | Compte administratif de l'exercice 2016. Approbation. (page 654) |
| M. MARTIN | n°8 | Budget principal et ses budgets annexes. Affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2016 à la section d'investissement. Approbation. (page 751) |
| M. MARTIN | n°9 | Budget supplémentaire. Budget principal et ses budgets annexes. Approbation. (page 753) |
| M. MARTIN | n°10 | Constitution et reprise de provisions. (page 757) |
| M. MARTIN | n°11 | Admissions en non-valeur. Approbation. (page 758) |
| M. MARTIN | n°12 | S.E.M. ORLÉANS GESTION. Modification de la répartition du capital. Cession d'actions à Orléans Métropole. Approbation. (page 768) |
| M. MARTIN | n°13 | S.P.L. ORLÉANS VAL DE LOIRE ÉVÈNEMENTS. Modification de la répartition du capital. Cession d'actions à Orléans Métropole. Approbation. (page 770) |

M. MARTIN n°14 Commission consultative des services publics locaux. Examen du bilan d'activités 2016. (page 771)

AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Mme ANTON n°15 Développement Durable. Examen du rapport annuel 2016. (page 773)

Mme CHERADAME n°16 Aménagement. S.I.V.U. de l'Eco-quartier des Groues. Examen du rapport d'activités 2016. (page 826)

Mme CHERADAME n°17 Urbanisme. Projet intra-mails. Campagne de ravalement de façades. Approbation de conventions. Attribution de subventions. (page 829)

Mme CHERADAME n°18 Action foncière. Acquisitions et cessions immobilières de la Mairie et de ses aménageurs. Bilan de l'année 2016. (page 831)

Mme CHERADAME n°19 Action foncière. Périmètre de protection des captages du Val. Acquisition de plusieurs parcelles agricoles par substitution dans les droits dont la S.A.F.E.R. est bénéficiaire par suite d'une promesse de vente. (page 844)

Mme CHERADAME n°20 Action foncière. Exécution d'un protocole d'accord et régularisation foncière avec l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais. Déclassement et cessions foncières. (page 850)

M. HOEL n°21 Action foncière. Quartier Dunois-Madeleine. Cession d'un emplacement de stationnement Résidence les Franciscains 1 rue Saint Laurent. (page 931)

VIE SOCIALE ET CITOYENNETE

M. MONTILLOT n°22 Gestion et exploitation du service de restauration scolaire et municipale. Choix du délégataire et approbation du contrat de concession. (page 934)

M. MONTILLOT n°23 Prévention-réussite. Opération Espace dans ma Ville. Approbation d'une convention à passer avec l'association Planète Sciences, le C.C.A.S d'Orléans, l'association E.S.C.A.L.E. et l'association A.E.S.C.O. (page 996)

M. MONTILLOT n°24 Réussite éducative. Approbation d'une convention financière à passer avec le C.C.A.S. d'Orléans. (page 997)

Mme LECLERC n°25 Espace famille. Quotient familial. Actualisation du barème. (page 998)

M. LANGLOIS n°26 Gestion de la relation citoyen. Acquisition d'un logiciel famille. Demande de subvention auprès de la C.A.F. du Loiret. (page 999)

M. SANKHON n°27 Jeunesse. Soirée jeunes talents 2017. Approbation d'une convention de partenariat à passer avec l'association M'Flava Prod. Attribution d'une subvention. (page 1007)

M. SANKHON	n°28	Jeunesse. Attribution de deux bourses projets jeunes 2017. (page 1007)
M. SANKHON	n°29	Sport et jeunesse. Approbation d'une convention de partenariat à passer avec la société TIROLI - MC DONALD'S. (page 1009)
M. SANKHON	n°30	Sport. Gymnases municipaux. Modification du règlement intérieur des installations sportives. Approbation. (page 1010)
M. SANKHON	n°31	Sport. Association sportives. Soutien à l'investissement matériel. Attribution de subventions. (page 1013)
Mme LOEILLET	n°32	Soutien aux associations et organismes divers. Attribution de subventions. (page 1014)

TERRITOIRES ET PROXIMITE

M. GEFFROY	n°33	Sécurité et tranquillité publiques. Mise en place de la vidéo-verbalisation. Approbation de la procédure. (page 1018)
Mme de QUATREBARBES	n°34	Espace public. Taxe locale sur la publicité extérieure. Actualisation des tarifs pour 2018. (page 1024)
Mme de QUATREBARBES	n°35	Espace public. Place de l'Europe. Rénovation de jardinières. Approbation d'une convention d'offre de concours pour le financement de travaux publics à passer avec la caisse régionale du CRÉDIT MUTUEL du Centre. (page 1025)

ECONOMIE ET ATTRACTIVITE

Mme GRIVOT	n°36	Festival de Loire 2017. Approbation de conventions de mécénat à passer avec les sociétés B.E.G. INGÉNIERIE et COLLECTEAM. (page 1026)
Mme GRIVOT	n°37	Animation des quais 2017. Approbation d'une convention de soutien à passer avec l'association Nanoprod. Attribution d'une subvention. (page 1026)
Mme KERRIEN	n°38	Arts et économie créative. Approbation de conventions de soutien à passer avec l'A.T.A.O. et l'association Scènes au bar. Attribution de subventions. (page 1028)
Mme KERRIEN	n°39	Arts et économie Créative. Approbation de conventions à passer avec l'association l'Antirouille. Attribution de subventions. (page 1029)
M. MOITTIE	n°40	Musée des beaux-arts. Organisation de deux cycles de cours. Approbation d'une convention de partenariat à passer avec l'école du Louvre au titre de l'année 2017-2018. (page 1030)
M. BARBIER	n°41	Conservatoire. Approbation d'une convention de partenariat à passer avec le C.H.R.O. au titre de l'année 2017-2018. (page 1031)

RESSOURCES

Mme SAUVEGRAIN	n°42	Conseil Municipal. Délégation à accorder à M. le Maire en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales. Approbation. (page 1032)
Mme SAUVEGRAIN	n°43	Conseil Municipal. Régime indemnitaire des élus. Approbation. (page 1034)
Mme SAUVEGRAIN	n°44	Achats. Approbation d'un avenant n°2 à la convention de groupement de commandes portant sur plusieurs familles d'achat à passer avec Orléans Métropole et le C.C.A.S. d'Orléans. (page 1040)
Mme SAUVEGRAIN	n°45	Relations humaines. Modification de la liste des emplois ouvrant droit à des logements de fonction. Approbation. (page 1041)

Le Maire : M. Olivier CARRE

Le Maire de la Ville d'Orléans certifie que le compte-rendu de la présente séance a été, conformément à l'article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales, affiché par extrait à la porte de la Mairie, le lundi 26 juin 2017.

Il certifie, en outre, que les formalités prescrites par les articles L. 2121-7 à L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales ont été observées pour la convocation et la réunion du Conseil.

Le Maire : M. Olivier CARRE

PROCES - VERBAL

Le lundi dix-neuf juin deux mille dix-sept, le Conseil Municipal de la Ville d'Orléans s'est réuni à la Mairie.

Etaient présents :

M. CARRE, Maire, Président (jusqu'à 15 h 35 et à partir de 15 h 40) ;

Mme SAUVEGRAIN, Premier Maire-adjoint, M. MARTIN, 2^{ème} Maire-Adjoint, Mme CHERADAME, 3^{ème} Maire-Adjoint, M. MONTILLOT, 4^{ème} Maire-Adjoint, Mme KERRIEN, 5^{ème} Maire-Adjoint, M. MONTILLOT, 6^{ème} Maire-Adjoint ;

Mme ANTON (jusqu'à 18 h 10), M. SANKHON (jusqu'à 15 h 30), Mmes de QUATREBARBES, GRIVOT, LECLERC, MM. NOUMI KOMGUEM, FOUSSIER (jusqu'à 18 h 05), Mme ODUNLAMI, M. LANGLOIS, Mmes RICARD, DIABIRA, CARRE, M. BLANLUET, Adjoints ;

MM. MOITTIE, GAINIER (jusqu'à 16 h 30), Mmes ARSAC, SUIRE, HOSRI, MM. GABELLE, LEMAIGNEN (jusqu'à 16 h 05), LELOUP, Mmes BARRUEL, DESCHAMPS, LABADIE, M. PEZET, Mme ZERIGUI, Mme PINAULT (jusqu'à 16 h 40), MM. LAGARDE (jusqu'à 15 h 50), BAILLON (jusqu'à 15 h 45), BARBIER, Mme LOEILLET, M. YEHOUESSI, Mme MATET de RUFFRAY, M. BRARD (jusqu'à 16 h 30), Mme LEVELEUX-TEIXEIRA, M. GRAND, Mme ET TOUMI (à partir de 16 h), Mme FOURCADE, M. de BELLABRE, M. LECOQ (jusqu'à 18 h 05), M. RICOUD, Mme TRIPET, M. VINCOT (jusqu'à 18 h 10).

Etaient absents mais avaient donné pouvoir :

Mme ANTON	à	M. NOUMI-KOMGUEM (à partir de 18 h 10)
M. SANKHON	à	M. PEZET (à partir de 15 h 30)
M. FOUSSIER	à	M. LANGLOIS (à partir de 18 h 05)
M. GROUARD	à	M. le Maire (de 14 h 30 à 15 h 35 puis à partir de 15 h 40)
	à	M. MARTIN (de 15 h 35 à 15 h 40)
M. HOEL	à	Mme CARRE
M. GAINIER	à	Mme LABADIE (à partir de 16 h 30)
M. LEMAIGNEN	à	M. MARTIN (à partir de 16 h 05)
M. POISSON	à	Mme de QUATREBARBES
Mme ALLAIRE	à	M. FOUSSIER (jusqu'à 18 h 05)
	à	Mme RICARD (à partir 18 h 05)
Mme PINAULT	à	Mme KERRIEN (à partir de 16 h 40)
M. LAGARDE	à	Mme BARRUEL (à partir de 15 h 50)
M. BAILLON	à	Mme ODUNLAMI (à partir de 15 h 45)
M. RENAULT	à	M. GAINIER (jusqu'à 16 h 30)
	à	Mme SUIRE (à partir de 16 h 30)
M. BRARD	à	M. GRAND (à partir de 16 h 30)
Mme ET TOUMI	à	Mme LEVELEUX-TEIXEIRA (jusqu'à 16 h)
M. VINCOT	à	Mme HOSRI (à partir de 18 h 10)

La séance est ouverte à 14 h 30.

N° 1 – **Désignation du secrétaire.**

Mme LOEILLET est désignée en qualité de secrétaire.

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 2 – **Pouvoirs.**

Mme ANTON	à	M. NOUMI-KOMGUEM (à partir de 18 h 10)
M. SANKHON	à	M. PEZET (à partir de 15 h 30)
M. FOUSSIER	à	M. LANGLOIS (à partir de 18 h 05)
M. GROUARD	à	M. le Maire (de 14 h 30 à 15 h 35 puis à partir de 15 h 40)
	à	M. MARTIN (de 15 h 35 à 15 h 40)
M. HOEL	à	Mme CARRE
M. GAINIER	à	Mme LABADIE (à partir de 16 h 30)
M. LEMAIGNEN	à	M. MARTIN (à partir de 16 h 05)
M. POISSON	à	Mme de QUATREBARBES
Mme ALLAIRE	à	M. FOUSSIER (jusqu'à 18 h 05)
	à	Mme RICARD (à partir 18 h 05)
Mme PINAULT	à	Mme KERRIEN (à partir de 16 h 40)
M. LAGARDE	à	Mme BARRUEL (à partir de 15 h 50)
M. BAILLON	à	Mme ODUNLAMI (à partir de 15 h 45)
M. RENAULT	à	M. GAINIER (jusqu'à 16 h 30)
	à	Mme SUIRE (à partir de 16 h 30)
M. BRARD	à	M. GRAND (à partir de 16 h 30)
Mme ET TOUMI	à	Mme LEVELEUX-TEIXEIRA (jusqu'à 16 h)
M. VINCOT	à	Mme HOSRI (à partir de 18 h 10)

N° 3 – **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du lundi 10 avril 2017.**

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 4 – **Compte-rendu des décisions prises par M. le Maire sur délégation de pouvoirs.**

Je vous informe qu'en vertu de la délégation que m'a accordée le Conseil Municipal lors de ses séances du 28 juin 2015 et du 22 février 2016 conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions suivantes ont été signées au cours du mois de mai 2017 :

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
-------------------	---------------------	---------

AFFAIRES FINANCIERES

17-106	11/05/17	Direction Générale Adjointe Territoires et Proximité. Direction de l'Espace Public. Régie d'avances pour le règlement des dépenses de matériel et de fonctionnement (non comprises dans un marché public passé selon une procédure formalisée) du Parc Floral de La Source. Modification portant sur le recours à des mandataires suppléants et des mandataires.
--------	----------	--

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
17-135	6/06/17	DGA Vie Sociale et Citoyenneté. Direction de l'accueil, de l'état civil et de la citoyenneté. Régie de recettes « Régie Monétique Centrale ». Modification du montant de l'encaisse.
<u>ASSURANCES</u>		
17-119	18/05/17	Dommmages aux biens. Acceptation d'une indemnité d'assurance. S.C.I. Fergogne.
<u>ATTRIBUTIONS ET DESISTEMENTS DE LOCATION</u>		
17-101	17/05/17	Jeunesse. Association ESCALE. Approbation de l'avenant n° 1 à la convention de mise à disposition de locaux.
17-105	4/05/17	Événementiel. Animation des quais de Loire 2017. Approbation d'une convention de mise à disposition temporaire du bungalow n° 4 par la communauté urbaine Orléans Métropole.
17-108	4/05/17	Base de loisirs de l'île Charlemagne. CERCLE GAMBETTA ORLEANS LOIRET. Approbation d'une convention de mise à disposition de locaux. Années 2017 - 2019.
17-126	31/05/17	« Loire Art Show ». Site de l'hôpital Porte Madeleine. Approbation d'une convention de mise à disposition à la Mairie à passer avec la S.E.M.D.O. du 22 mai au 19 juin 2017.
17-130	31/05/17	Terrain sis Clos des Trois Fontaines, parcelles CH 562 et 563. M. et Mme MARTINS. Résiliation d'une convention de mise à disposition.
17-133	31/05/17	Palais des Sports. LIGUE REGIONALE CENTRE VAL DE LOIRE DE KARATE. Approbation d'une convention de mise à disposition.
17-134	31/05/17	Palais des Sports. S.A.S.P. FLEURY LOIRET HANDBALL. Approbation d'une convention de mise à disposition.
17-140	6/06/17	Base de loisirs de l'île Charlemagne. Restauration ambulante. Approbation de l'avenant n° 1 à la convention d'occupation du domaine public.
<u>CONTENTIEUX</u>		
17-117	15/05/17	Défense à une instance. Référé expertise. Tribunal Administratif d'Orléans. Syndicat des copropriétaires de l'ensemble immobilier dénommé Dalle Saint Laurent contre Mairie d'Orléans.
17-131	29/05/17	Défense à une instance. Cour de cassation. Accident d'un agent municipal. Mairie d'Orléans contre M. Christopher DOS SANTOS.

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
17-132	29/05/17	Constitution de partie civile. Dégradation d'un véhicule de la police municipale et d'un potelet situé à l'angle de la rue de l'Argonne et de l'avenue des Droits de l'Homme le 10 mars 2017. Tribunal pour enfants d'Orléans. Mairie d'Orléans contre M. Aurélien GAULLIER.
17-139	6/06/17	Introduction d'une instance. Action en référé. Expulsion de gens du voyage. Stade de la Vallée à Fleury les Aubrais.

CONTRATS DE CESSION DE SPECTACLE

16-167	12/07/16	Conservatoire. Approbation d'un contrat de co-production du spectacle Le voyage de Seth à passer avec le C.D.N. et l'E.S.A.D. Montant 5 291 € T.T.C.
17-109	4/05/17	Fêtes de Jeanne d'Arc 2017. Marché médiéval. Approbation de contrats de cession de spectacles à passer avec LES COLPORTEURS DE COULEURS 2 500,00 € nets de T.V.A., l'association L'ESCALE 5 401,60 € T.T.C., l'association La MUSE 2 500,00 € nets de T.V.A., l'association La MUSE 4 000,00 € nets de T.V.A.
17-112	4/05/17	Fêtes de Jeanne d'Arc 2017. Défilé commémoratif du dimanche 14 mai 2017. Approbation de contrats de cession de spectacles : S.A.R.L. AGORA PRODUCTIONS 1 900 € T.T.C. ASSOCIATION LE BUS PROD 2 110 € T.T.C ASSOCIATION BECARRE PRODUCTION 2 900 € nets de T.V.A. ASSOCIATION COMPAGNIE DTC/FLUX 1 850 € nets de T.V.A.
17-114	17/05/17	Musée des Beaux-Arts. Approbation d'un contrat de cession du spectacle « Avec le temps...VA » à passer avec l'association TIVOLIO THEATRE. Montant maximum 1 500 € nets de T.V.A.
17-116	17/05/17	Fêtes de Jeanne d'Arc 2017. Animation du centre-ville le samedi 13 mai 2017. Approbation de contrats de spectacles. Montant global maximum : 5 290 € nets de T.V.A. : Association COMPAGNIE LIESSE 1 600 € nets de T.V.A. COMPAGNIE DU BORD DES MONDES 1 500 € nets de T.V.A. Serge BAROIN 790 € nets de T.V.A. Association Loi 1901 - COMPAGNIE LIA 1 400 € nets de T.V.A.
17-120	17/05/17	Événementiel. Festivités de la Fête Nationale. Approbation d'un contrat de cession de spectacle à passer avec la SAS BOOKING FEVER pour un montant maximal de 4 342 € T.T.C.
17-123	31/05/17	Animations estivales des quais de Loire 2017. Approbation d'un contrat de cession de spectacles à passer avec l'association BECARRE PRODUCTION. Montant global maximum 1 400 € nets de T.V.A.

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
17-124	19/05/17	Direction du Tourisme, de l'Événementiel et de la Promotion du Territoire. Fêtes de Jeanne d'Arc 2017. Défilé commémoratif du 14 mai 2017. Approbation d'un avenant n° 1 au contrat de cession de spectacles à passer avec la Société AGORA Productions. Montant maximal 600 € T.T.C.
17-125	19/05/17	Théâtre Gérard Philippe. Approbation d'un contrat de cession de spectacle à passer avec l'association COMPAGNIE HECHO EN CASA pour un montant global maximum de 5 400 € nets de T.V.A.
17-127	31/05/17	« Loire Art Show ». Approbation de contrats de cession de spectacles à passer avec : la S.A.R.L FURAX. Montant maximum 3 165 € T.T.C., l'association ON N'EST PAS DES MACHINES. Montant maximum 1 100 € nets de T.V.A.
17-129	31/05/17	Direction de l'Éducation. Festival du livre de l'enfance 2017. Approbation de contrats de spectacles et d'exposition. Montant global maximum de 4 245 € nets de T.V.A. : Compagnie MATULU. Montant maximum 1 000 € nets de T.V.A. Compagnie DIS RACONTE. Montant maximum 950 € nets de T.V.A. Compagnie ALLO MAMAN BOBO. Montant maximum 950 € nets de T.V.A. Compagnie WONDERKALINE. Montant maximum 1 145 € nets de T.V.A. Patrick BRESSOT. Montant maximum 200 € nets de T.V.A.
<u>DEMANDES DE SUBVENTION</u>		
17-104	11/05/17	Demande de subventions au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance pour la sécurisation des établissements scolaires et pour l'achat de gilets pare-balles.
17-107	11/05/17	Service Ville d'Art et d'Histoire. Label Villes et Pays d'Art et d'Histoire. Demande de subvention auprès de la D.R.A.C. au titre de l'année 2017.
17-110	11/05/17	Musée des Beaux-Arts. Demande de subvention pour l'acquisition d'œuvres d'art auprès du Conseil Régional Centre - Val de Loire au titre du Fonds Régional d'Acquisition des Musées 2017.
17-128	24/05/17	Direction de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs. Projet d'aménagement de trois zones fonctionnelles de training sur le parcours running. Demande de subvention auprès du Centre National du Développement du Sport.
17-136	6/06/17	Musée des Beaux-Arts. Exposition « Jean-Baptiste Perronneau, portraitiste de génie dans l'Europe des Lumières ». Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Loiret.
17-138	7/06/17	Direction de la Culture, des Arts et de l'Économie Créative. Projet de construction de la Cité Musicale. Mission d'étude de marchés et d'assistance au maître d'ouvrage. Demande de subvention auprès de la D.R.A.C. au titre de l'année 2017.

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
<u>DONS ET LEGS</u>		
17-118	17/05/17	Musée des Beaux-Arts et Hôtel Cabu, Musée d'Histoire et d'Archéologie. Acceptation de dons.

FIXATION DE TARIFS

17-137	6/06/17	Musée des Beaux-Arts. Fixation du prix de vente du catalogue de l'exposition « Jean-Baptiste Perronneau, portraitiste de génie dans l'Europe des Lumières ».
--------	---------	--

REPRISE DE CONCESSIONS DANS LES CIMETIERES

17-121	17/05/17	Grand cimetière d'Orléans. Rétrocession de concession à M. Jean-Claude CECHETTI.
--------	----------	--

EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION SUR LES FONDS ARTISANAUX, LES FONDS DE COMMERCE ET LES BAUX COMMERCIAUX

Je vous informe qu'en vertu de la délégation accordée par le Conseil Municipal lors de sa séance du 28 juin 2015, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions suivantes ont été signées entre le 9 mai et le 9 juin 2017 :

Dossier	Numéro de voie	Type de voie	Libellé de voie	Décision
FC 45234 17 0025	81	boulevard	Alexandre Martin	Non préemption
FC 45234 17 0026	57	rue	Sainte Catherine	Non préemption
FC 45234 17 0027	14	rue	de la République	Non préemption
FC 45234 17 0028	18	place	du Châtelet	Non préemption
FC 45234 17 0029	44	place	du Châtelet	Non préemption
FC 45234 17 0030	80	rue	de la Gare	Non préemption
FC 45234 17 0031	6	place	du Châtelet Halles Châtelet	Non préemption
FC 45234 17 0032	4	rue	du Faubourg Madeleine 1 bis rue des Maltotiers	Non préemption

MARCHES PUBLICS DONT LE MONTANT EST SUPERIEUR A 25 000 € H.T.

DATE DU MARCHÉ ¹	NATURE ²	OBJET	COCONTRACTANT	MONTANT € H.T.	MONTANT € T.T.C.
9-mai-17	S	Prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une mission de diagnostic structurel des anciennes vinaigreries Dessaux	Groupement GINGER CEBPT / ESBAT	16 750,00	20 100,00
9-mai-17	S	Mission d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage technique, juridique et financière pour l'assistance à la passation d'un contrat complexe pour la construction du centre aqua-ludique et l'assistance à la passation d'un contrat pour l'exploitation commerciale de l'équipement	Groupement ISC / CITAE / FINANCE CONSULT / SRLT / AXL	168 647,50	202 377,00
15-mai-17	F	Fourniture de plantes vertes et fleuries (Lot 1 : plantes vertes)	MV FLEURS DECOPLANTE	Par période : sans mini - maxi 10 500	Par période : sans mini - maxi 12 600
15-mai-17	F	Fourniture de plantes vertes et fleuries (Lot 2 : plantes fleuries)	MV FLEURS DECOPLANTE	Par période : sans mini - maxi 15 000	Par période : sans mini - maxi 18 000
15-mai-17	S	Location de tentes et parquets : fourniture, montage et démontage	COMPACT	mini 10 000 maxi 88 000	mini 12 000 maxi 105 600
15-mai-17	S	Formations : améliorer son quotidien (Lot 1 : Techniques de gestion du stress) - Groupement de commande VO/OM	ABSILIA	Par période : sans mini - maxi 6 000	Par période : sans mini - maxi 7 200
15-mai-17	S	Formations : améliorer son quotidien (Lot 2 : La gestion du temps sans stress) Groupement de commande VO/OM	EFFICIENCE & HUMANISME	Par période : sans mini - maxi 15 000	Par période : sans mini - maxi 18 000
15-mai-17	S	Formations : améliorer son quotidien (Lot 3 : Connaître les différences pour mieux communiquer - la méthode couleurs) - Groupement de commande VO/OM	SPRING TEAM	Par période : sans mini - maxi 15 000	Par période : sans mini - maxi 18 000
15-mai-17	F	Matériel d'entretien et de nettoyage et consommables associés Groupement de commande VO (coordonnateur) / CCAS / CUOM	DV2i	AC à BDC pour un montant de 33 333 HT/an mini et 125 000 HT/an maxi	AC à BDC pour un montant de 40 000 TTC/an mini et 150 000 TTC/an maxi

Mairie d'Orléans
- Séance du lundi 19 juin 2017 -

DATE DU MARCHE ¹	NATURE ²	OBJET	COCONTRACTANT	MONTANT € H.T.	MONTANT € T.T.C.
DATE DU MARCHE ¹	NATURE ²	OBJET	COCONTRACTANT	MONTANT € H.T.	MONTANT € T.T.C.
16-mai-17	S	Maîtrise d'œuvre pour la requalification de la place Canopé, la rue ND de Recouvrance et la rue des Chats ferrés à Orléans	Groupement CKK ASSOCIES / BETA INGENIERIE / HIFE	44 496,00	53 995,20
22-mai-17	F	Achat de deux tondeuses autoportées: Lot n°1: Achat d'une tondeuse autoportée avec cabine	EQUIP'JARDIN	32 370,00	38 820,00
22-mai-17	F	Achat de deux tondeuses autoportées: Lot n°2: achat d'une tondeuse autoportée sans cabine	EQUIP'JARDIN	25 970,00	31 140,00
23-mai-17	S	Amélioration de la supervision et fiabilisation des installations d'accès aux zones piétonnes	EIFFAGE ENERGIE CENTRE LOIRE	Par période : partie forfaitaire 325 307,59 partie unitaire sans mini, ni maxi	Par période : partie forfaitaire 390 3693,11 partie unitaire sans mini, ni maxi
24-mai-17	F	Accord cadre : acquisition de véhicules neufs espace public lot 2 véhicules utilitaires - Marché subséquent pour l'acquisition d'un petit véhicule utilitaire pick-up bennant pour la ville d'Orléans	BD AUTOS	24 125,50	29 476,36
26-mai-17	F	Fourniture de sapins : branches et guirlandes	ABIES DECOR	sans mini - montant maximum 15 000, par période	sans mini - montant maximum 18 000, par période
26-mai-17	F	Impression et livraison de documents : support de communication papier entête et enveloppe logotée (Lot 2 : Impression et livraison de divers supports de communication) Groupement de commande VO (Coordonateur) / OM	PREVOST OFFSET	mini: 50 000 maxi : 300 000 par période	mini: 60 000 maxi : 360 000 par période
26-mai-17	F	Impression et livraison de documents : support de communication papier entête et enveloppe logotée (Lot 3 : Fourniture, impression et livraison d'enveloppes) Groupement de commande VO (Coordonateur) / OM	GPV France	mini: 3 000 maxi : 30 000 par période	mini: 3 600 maxi : 36 000 par période

DATE DU MARCHÉ ¹	NATURE ²	OBJET	COCONTRACTANT	MONTANT € H.T.	MONTANT € T.T.C.
26-mai-17	F	Impression et livraison de documents : support de communication papier entête et enveloppe logotée (Lot 5 : Impression et livraison de magazine municipal Orléans.mag, de la lettre d'information d'Orléans Métropole et du tiré à part du Guide On sort !) Groupement de commande VO (Coordinateur) / OM	SIEP	mini: 125 000 maxi : 225 000 par période	mini: 150 000 maxi : 270 000 par période

1 – Date du marché : date de signature du marché

2 – Nature du marché : fourniture, service ou travaux

AVENANTS AUX MARCHES

DATE DE L'AVENANT	OBJET	COCONTRACTANT	MONTANT € H.T.	MONTANT € T.T.C.
12-mai-17	Mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation thermique de l'enveloppe du bâtiment et rénovation intérieure du groupe scolaire Romain Rolland à Orléans Avenant n° 1 au marché 16 080	Groupement ATELIER B PENNERON ARCHITECTES / LIGNE BE / EUROPE CONCEPT & REALISATION / ENERGIE CLIMATIQUE INGENIERIE	43 850	52 620
15-mai-17	Mission de maîtrise d'œuvre pour l'extension du groupe scolaire Michel de la Fournière Avenant n° 1 au marché 16 176 (rémunération définitive)	Groupement IVARS & BALLETT / 3IA / SARL ECI / SARL ECR / PROCESS CONCEPTION	12 675	15 210

N° 5 – Communications diverses.

M. le Maire - J'ai reçu les remerciements suivants :

- du CLUB DES ANCIENNES DE L'AUTOMOBILE CLUB DU LOIRET ;
- de LA SOCIETE ARCHEOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE L'ORLEANAIS ;
- de L'ASSOCIATION L'ESPOIR ;
- de LA SOCIETE DE GERONTOLOGIE DE L'OUEST ET DU CENTRE ;
- du G.E.M. LE CAP-BANNIER ;
- du C.L.T.O. BADMINTON ;
- de L'ASSOCIATION 1-TERRE-ACTIONS ;
- du CONSULAT GENERAL D'ALGERIE ;

- du LIONS CLUB INTERNATIONAL ;
- de L'ASSOCIATION GROUPE ACTION GAY ET LESBIEN LOIRET.

FINANCES

N° 6 – Compte de gestion de l'exercice 2016. Approbation.

M. MARTIN – *Le compte de gestion et le compte administratif sont des documents comparables, l'un est établi par la trésorerie et l'autre par la mairie.*

Je vais vous présenter le compte administratif de l'année 2016.

M. MARTIN, 2^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par M. le Trésorier Principal, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que M. le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant qu'il y a concordance entre les opérations de l'exercice 2016 du Trésorier Principal et les pièces fournies à l'appui tant du budget principal que des budgets annexes service des opérations funéraires, activités spécifiques, et Parc Floral.

Il revient au Conseil Municipal de statuer sur :

- 1 - l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire, tant pour le budget principal que pour les budgets annexes ;
- 2 - l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, du budget principal et des budgets annexes ;
- 3 - la comptabilité des valeurs inactives.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) constater la concordance entre les opérations de recettes et de dépenses de l'exercice 2016 passées par le Trésorier Principal et les pièces fournies à l'appui tant du budget principal que des budgets annexes service des opérations funéraires, activités spécifiques, et Parc Floral ;

2°) approuver les résultats courants des deux sections budgétaires tels que présentés en annexe, tant pour le budget principal que pour les budgets annexes ;

3°) déclarer que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2016 par M. le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part. »

ADOPTE PAR 50 VOIX
IL Y A 5 ABSTENTIONS.

23400 - ORLEANS

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2015	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2016	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2016
I - Budget principal					
Investissement	-20 874 465,60	0,00	3 836 160,38	0,00	-17 038 305,22
Fonctionnement	22 805 166,32	22 190 281,45	19 828 147,10	0,00	20 443 031,97
TOTAL I	1 930 700,72	22 190 281,45	23 664 307,48	0,00	3 404 726,75
II - Budgets des services à caractère administratif					
ACTIVITE SOUMISE A TVA-ORLEANS					
Investissement	1 808 958,11	0,00	77 832,03	0,00	1 886 790,14
Fonctionnement	14 653,33	0,00	109 097,91	0,00	123 751,24
Sous-Total	1 823 611,44	0,00	186 929,94	0,00	2 010 541,38
.					
PARC FLORAL-ORLEANS					
Investissement	-274 573,50	0,00	84 775,30	0,00	-189 798,20
Fonctionnement	1 162 996,20	467 023,35	476 929,08	0,00	1 172 901,93
Sous-Total	888 422,70	467 023,35	561 704,38	0,00	983 103,73
TOTAL II	2 712 034,14	467 023,35	748 634,32	0,00	2 993 645,11

ANNEXE

23400 - ORLEANS

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2015	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2016	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2016
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
OPERATIONS FUNERAIRES-ORLEANS					
Investissement					
Fonctionnement	13 810,48	0,00	-8 382,84	0,00	5 427,64
Sous-Total	13 810,48	0,00	-8 382,84	0,00	5 427,64
TOTAL III	13 810,48	0,00	-8 382,84	0,00	5 427,64
TOTAL I + II + III	4 656 545,34	22 657 304,80	24 404 558,96	0,00	6 403 799,50

N° 7 – **Compte administratif de l'exercice 2016. Approbation.**

*
* *
*

Présentation d'un Powerpoint par M. MARTIN

*
* *
*



**Présentation du
Compte administratif
2016**

Orléans continue d'investir et prépare l'avenir sans augmenter la dette ni les impôts

→ Face à la baisse des dotations de l'Etat, la Mairie a fait le choix d'une **stratégie volontaire**, qui consiste à conserver un niveau d'autofinancement élevé pour continuer à investir, sans augmenter les impôts, et préserver ainsi le pouvoir d'achat des Orléanais.

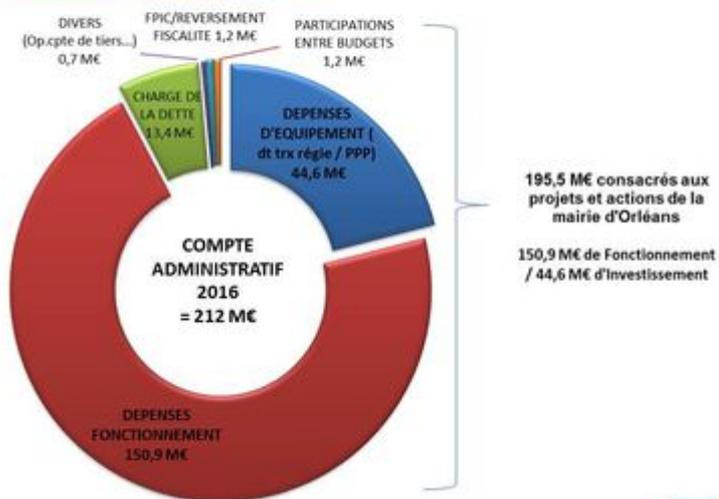
→ L'année 2016 se caractérise par :

- La **stabilité des taux** de fiscalité
- La **maitrise des dépenses** de fonctionnement
- Un **autofinancement préservé**
- Un **effort d'investissement soutenu** supérieur à 44 M€
- Un **endettement contenu**

M. MARTIN – *Il s'agit du compte des réalisations qui ont été menées tout au long de l'année 2016 par l'équipe municipale. Cette année, nous avons à nouveau à faire face à la baisse des dotations de l'Etat. Face à cette contrainte, nous avons fait le choix d'une stratégie volontaire, consistant à conserver un niveau d'autofinancement élevé afin de continuer à investir, sans augmenter les impôts et préserver ainsi le pouvoir d'achats des Orléanais. Les principales caractéristiques de l'année 2016 étaient : la stabilité des taux de fiscalité, la maîtrise des dépenses de fonctionnement pour conserver un autofinancement qui a donc été préservé. L'effort d'investissement a été soutenu à 44 millions d'euros et l'endettement a été contenu.*

Présentation consolidée

Compte Administratif 2016 : 212 M€ de dépenses tous budgets confondus



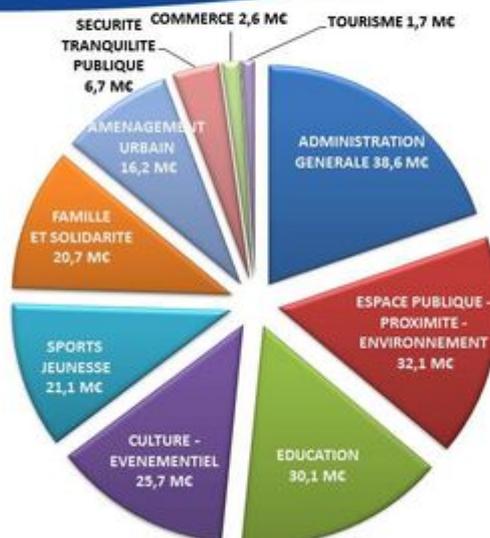
4

Conseil Municipal du 19 juin 2017



M. MARTIN – Je rappelle que le compte administratif de l'année 2016 représente 212 millions d'euros de dépenses tous budgets confondus, dont 195 millions d'euros sont consacrés aux projets et actions de la mairie (150 millions d'euros pour le fonctionnement et 44,6 millions d'euros pour l'investissement). Il s'y rajoute la charge de la dette qui est de 13,4 millions d'euros – ce qui n'est pas très élevée et tant mieux - sur un budget de 212 millions d'euros.

195,5 M€ consacrés aux projets et actions de la Mairie



5

Conseil Municipal du 19 juin 2017



M. MARTIN – Parmi les 195 millions d'euros consacrés aux projets et aux actions de la mairie, la part concernant l'administration générale de la commune est de 38,6 millions d'euros. Et puis en 1^{ère} place dans les dépenses publiques, il y a l'espace public, la proximité et l'environnement pour 32 millions d'euros, ensuite l'éducation pour 30 millions d'euros, la politique culturelle et événementielle pour 25,7 millions d'euros, les sports et la jeunesse pour 21 millions d'euros, la famille et la solidarité pour 20 millions d'euros, puis l'aménagement urbain pour 16,2 millions d'euros, la sécurité et la tranquillité publique pour 6,7 millions d'euros, la politique pour le commerce pour 2,6 millions d'euros et le tourisme pour 1,7 million d'euros, politique qui est en train de migrer vers notre métropole. Vous pouvez voir, comme je viens de l'indiquer, qu'il y a des politiques publiques, parmi les plus importantes en termes de consommation de crédits.

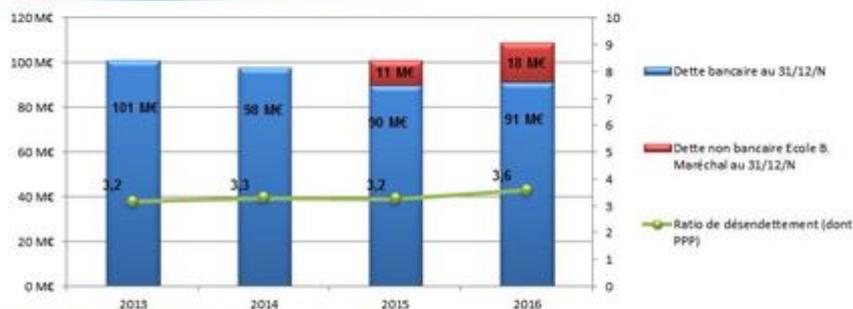
Présentation consolidée des équilibres financiers

CA 2016	BUDGET PRINCIPAL	BA OP. FUNERAIRES	BA ACTIVITES SPECIFIQUES	BA PARC FLORAL	TOTAL
Recettes de gestion (1)	181,86 M€	0,03 M€	0,58 M€	1,60 M€	184,06 M€
Dépenses de gestion (2)	149,78 M€	0,04 M€	0,41 M€	1,60 M€	151,82 M€
Épargne de gestion (3) = (1) - (2)	32,07 M€	-0,01 M€	0,17 M€	0,00 M€	32,24 M€
Intérêts de la dette dont écart d'ICNE (4)	1,62 M€				1,62 M€
Charges Exceptionnelles (5)	1,17 M€	0,00 M€	0,00 M€	0,00 M€	1,17 M€
Produits Exceptionnels (6)	1,08 M€		0,01 M€	0,00 M€	1,09 M€
Épargne brute (8) = (3) - (4) - (5) + (6)	30,36 M€	-0,01 M€	0,19 M€	0,00 M€	30,54 M€
Remboursement de capital (9)	11,92 M€				11,92 M€
Épargne disponible (10) = (8) - (9)	18,44 M€	-0,01 M€	0,19 M€	0,00 M€	18,62 M€

- Épargne brute consolidée de 30,5 M€
- Épargne nette consolidée de 18,6 M€.

M. MARTIN – *En ce qui concerne la présentation consolidée des équilibres financiers, il y a essentiellement le budget principal qui pèse dans cette opération, puisque pour des raisons réglementaires, on rajoute les autres budgets (funéraires, activités spécifiques et parc floral). Les recettes de gestion sont de 181 millions d'euros, les dépenses de gestion de 149 millions d'euros, l'épargne de gestion de 32 millions d'euros et l'épargne disponible de 18,4 millions d'euros. On verra dans le tableau suivant que cette somme d'épargne disponible est tout à fait comparable à ce que nous avons dégagé en 2015. Nous avons pu, malgré les contraintes, maintenir nos équilibres.*

Une dette contenue à 109 M€



→ 91 M€ de dette bancaire

→ 109 M€ de dette globale yc PPP G. Chardon – B. Maréchal

→ 923 €/h de dette globale (moyenne de 1176 €/h)

→ Capacité de désendettement 3,6 ans : Orléans reste faiblement endettée

7

Conseil Municipal du 19 juin 2017



M. MARTIN – La dette a été contenue à 109 millions d'euros. La dette bancaire proprement dite est de 91 millions d'euros et la dette qui est intégrée dans ce qu'on appelle le Partenariat Public-Privé (P.P.P.) pour les groupes scolaires Bénédicte Maréchal et Georges Chardon, porte donc l'endettement total à 109 millions d'euros, c'est-à-dire 923 euros de dette globale par habitant contre une moyenne pour les villes qui nous ressemblent de 1 176 euros. Notre capacité de désendettement est de 3,6 ans.

Présentation du Budget Principal

Des recettes et de dépenses de fonctionnement en diminution

Recettes de fonctionnement

- Diminution des recettes de gestion courante (-1,8 % soit - 3,3 M€) :
 - baisse des dotations et participations de l'Etat (-12,7 %, soit -4,9 M€),
 - baisse que ne peut compenser la seule progression des recettes fiscales à taux constants (+ 0,5 M€) sans l'apport de recettes nouvelles (extension stationnement payant +1,5 M€)
- A périmètre constant diminution des recettes de gestion courantes de 2% (-3,7 M€)

Dépenses de fonctionnement

- Diminution des dépenses de fonctionnement (- 1,7% , soit -2,648 M€), incluant une baisse de 1,5% (- 2,361 M€) des dépenses de gestion courante.
- A périmètre constant diminution des dépenses de gestion courantes diminuent de 1,8% (-2,7 M€)

Autofinancement en stabilité à 18,4 M€

M. MARTIN – *Quels ont été les axes qui ont permis d'atteindre ces résultats ? En ce qui concerne les recettes, nous avons dû faire face à une baisse de nos recettes - et c'est important de l'avoir en tête - de 1,8 %. Nous gérons donc sous contrainte une baisse des recettes pour 3,3 millions d'euros, provenant principalement des baisses des dotations de l'Etat, qui sont en baisse de 4,9 millions sur l'année. C'est donc beaucoup de recettes à compenser, soit par des recettes nouvelles, soit par des dépenses et des économies. En ce qui concerne les recettes nouvelles, il y a eu l'apport de recettes concernant les extensions de stationnement. Nous sommes partis d'une situation qui était très basse, de 1 200 places payantes je le rappelle, et nous sommes montés dans l'intra mail vers une situation plus conformes aux villes qui nous ressemblent, de l'ordre de 3 000 places. Les recettes ont donc augmenté de 1,5 million d'euros. Nos recettes fiscales à taux constant ont progressé de 500 000 euros, puisque nous avons un immobilier et des recettes qui sont relativement dynamiques sur la base des valeurs locatives.*

A périmètre constant, la diminution des recettes de gestion courante est de 2 %. Pour retrouver cet écart, nous avons beaucoup travaillé sur les dépenses de fonctionnement, notamment avec Mme SAUVEGRAIN, moins 1,7 % soit 2,648 millions d'euros, qui incluent une baisse de 2,3 millions d'euros des dépenses de gestion courante.

Un autofinancement stable

Opérations Réelles En M€ - Budget Principal	CA 2015	BP 2016	CA 2016	Evol N/N-1 %	Ecart réalisation CA/BP	Ecart réalisation CA/CA
Recettes courantes de fonctionnement	185,1	180,8	181,9	-1,8%	1,0	-3,3
Dépenses courantes de fonctionnement (hors travaux en régie)	152,3	150,7	149,8	-1,7%	-1,0	-2,6
Épargne de gestion (hors éléments exceptionnels)	32,8	30,1	32,1	-2,2%	2,0	-0,7
Charges exceptionnelles	1,2	1,0	1,2	-5,4%	0,2	-0,1
Produits exceptionnels (hors cession)	1,5	0,3	1,1	-28,6%	0,8	-0,4
Épargne de gestion (y compris éléments exceptionnels)	33,1	29,4	32,0	-3,3%	2,6	-1,1
Intérêts de la dette	1,8	3,4	1,6	-11,9%	-1,7	-0,2
Épargne brute / Autofinancement brut	31,2	26,0	30,4	-2,8%	4,4	-0,9
Remboursement du capital de la dette bancaire / non bancaire PPP	13,0	12,1	11,9	-8,5%	-0,2	-1,1
Épargne disponible / Autofinancement net	18,2	13,8	18,4	1,2%	4,6	0,2
Dépenses d'investissement	51,2	45,6	45,1	-12,0%	-1,5	-5,1
dont dépenses d'équipement (hors PPP)	43	44,1	44,4	3,3%	0,3	1,4
Recettes propres d'investissement	24,8	14,5	15,1	-39,0%	0,6	-9,7
Emprunt d'équilibre	5,5	18,2	13,0	136,0%	-5,2	7,5
Résultat de l'exercice	-2,7	0,0	1,5			
Résultats antérieurs	4,6	-	1,9			
Résultat global de clôture	1,9	-	3,4			
Encours dette bancaire au 31/12/N	90,2	-	91,4			
Encours dette non bancaire au 31/12/N	11,2	-	17,5			
Encours dette total au 31/12/N	101,4	-	109,0			

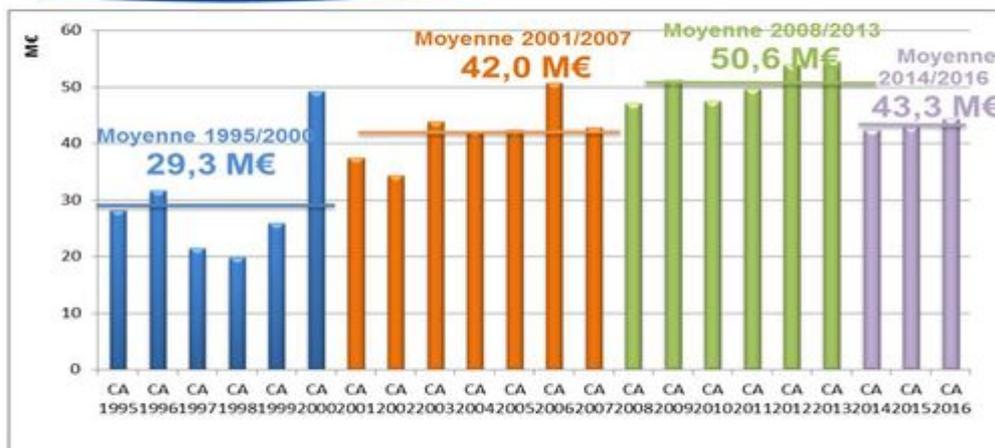
10

Conseil Municipal du 19 juin 2017



M. MARTIN – *De plus, nous avons pu diminuer au total nos dépenses de 2,7 millions d'euros. C'est pourquoi nous avons pu stabiliser notre autofinancement. Comme vous le voyez sur le tableau général du budget principal du compte administratif 2016, nous avons une épargne disponible qui a même légèrement progressé de 200 000 euros.*

Un effort d'investissement soutenu supérieur à 44 M€



→ La poursuite de cette politique de fort investissement est possible sous réserve de préserver l'autofinancement

11

Conseil Municipal du 19 juin 2017



M. MARTIN – Nous avons réussi à conserver l'intégralité de nos marges, sans augmenter les impôts ni la dette. L'effort d'investissement a donc été soutenu à 44 millions d'euros, ce qui est important.

Les principaux projets réalisés en 2016

PROJETS REALISES EN 2016 SUPERIEURS à 1 M€	TTC
PROGRAMME DE VOIRIE	5,1 M€
ZAC CARMES MADELEINE + VOIRIES	4,6 M€
QUARTIER DE L'ARGONNE + EQUIPEMENT SPORTIF	4,3 M€
ZAC BOURGOGNE	1,5 M€
GROSSES REPARATIONS ET REAMENAGEMENT ECOLES	1,3 M€
GROSSES REPARATIONS SPORTS ET JEUNESSE	1,1 M€
ACQUISITION HALLES CHATELET - LA VIE CLAIRE	1,1 M€
QUARTIER GARE	1,1 M€
CAMPAGNE OBLIGATOIRE DE RAVALEMENTS	1,0 M€
STATIONNEMENT SUR VOIRIE	1,0 M€
PARCOURS DE RUNNING	1,0 M€

M. MARTIN – *Les projets réalisés concernent principalement la voirie, pour 5 millions d'euros, la Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.) avec Carmes-Madeleine et les voiries pour 4,6 millions d'euros, l'Argonne et l'équipement sportif pour 4,3 millions d'euros, la Z.A.C. Bourgogne pour 1,5 million d'euros, les grosses réparations des écoles pour 1,3 million d'euros, entretien et réparation pour les sports et la jeunesse 1,1 million d'euros, l'acquisition de LA VIE CLAIRE aux Halles Châtelet, en préfiguration de ce que pourrait être une réorganisation de cet équipement, 1 million d'euros pour le quartier gare, 1,1 million d'euros, la campagne obligatoire de ravalement, toujours dans la même tendance d'années en années, 1 million d'euros. Pour le stationnement sur voirie, nous avons fait les investissements nécessaires pour rénover complètement nos équipements de recettes stationnement, 1 million d'euros et enfin 1 million d'euros pour le parcours de running.*



M. MARTIN – *En ce qui concerne les principaux projets par quartiers, vous avez au nord les voiries du quartier gare qui sont en cours et qui sont très réussies, des travaux au Palais des sports, l'école Pierre Ségelle, la transformation du muséum, appelé maintenant le M.O.B.E., avec des crédits répartis sur trois ans. A l'ouest, les voiries, le réaménagement du parking et de la patinoire, qui représentent des travaux à hauteur de presque 2 millions d'euros, à la charge de la Ville. Concernant le centre-ville, vous avez vu précédemment les crédits que nous avons consenti pour la Z.A.C. Bourgogne, le quartier des Halles et Carmes-Madeleine. A la Motte Sanguin, on voit à l'heure actuelle l'aménagement du jardin qui descend vers la Loire. On retrouve aussi dans ce secteur la campagne de ravalement et les voiries, ainsi que les travaux de rénovation du musée des beaux-arts. Au nord-est, l'équipement sportif et culturel de l'Argonne, la Convention Territoriale de l'Argonne (C.T.A.), les voiries, le site du Belneuf, la Z.A.C. du clos de la Pointe et du clos de la Fontaine et enfin Charles Perrault. Pour Saint Marceau, le parcours running, la résidence Dauphine, la fin des travaux sur Georges Chardon et Bénédicte Maréchal, le clos Rozé, la serre du jardin des plantes, les voiries et enfin le Parc des expositions, pour lequel nous avons commencé à consentir des crédits. Enfin, à La Source, il y a eu des travaux réalisés sur Romain Rolland, le Stade omnisports, les voiries, le Parc Floral et le centre commercial Bolière qui représentent un investissement également là très substantiel.*

Présentation du Compte administratif 2016

14

Conseil Municipal du 19 juin 2017



M. MARTIN - Voilà M. le Maire le résumé des actions de l'année 2016 et les crédits qui ont été engagés, les marges qui sont conservées intégralement, sur la fiscalité, sur l'autofinancement et sur la dette. Je vous remercie.

M. le Maire – Ce qui est une performance par les temps qui courent. Pour commencer, je donne la parole à M. RICOUD.

M. RICOUD – M. le Maire, mes chers collègues, je regardais ce que je disais l'année dernière à la même époque et il est vrai que la gestion est très correcte.

(Intervention hors micro de M. le Maire : « j'apprécie.»)

M. RICOUD – Sauf que, certains objectifs qui sont les vôtres, ne sont pas les nôtres. Si on peut se réjouir d'un certain nombre de projets réalisés - et dire le contraire ne serait pas correct -, il n'en reste pas moins que dans notre Ville - alors vous allez dire que je raconte toujours la même chose, mais être cohérent c'est bien aussi par les temps qui courent - on a toujours sur notre Ville, ces 10 000 familles qui vivent sous le seuil de pauvreté et je continue de penser qu'il faudrait faire un effort important, pour justement faire reculer ces difficultés.

Des choses ont été faites par rapport au Relais orléanais, qui est quand même, par rapport aux familles en difficultés, un élément essentiel. J'étais récemment avec l'équipe du Relais et ils me disaient qu'en effet, les choses bougeaient. Mais je crois qu'il y a encore beaucoup à faire pour les aider à accomplir leur mission. Sans le Relais, je ne sais pas comment les choses se passeraient dans notre Ville.

Michel MARTIN parle de la baisse des dotations, c'est vrai et ici nous l'avons dit et redit, cette baisse des dotations plombe les finances des collectivités. On ne sait pas bien ce qui va se passer à l'avenir, c'est le flou artistique sur ce projet de suppression totale ou partielle de la taxe d'habitation et quelles seront les conséquences pour les communes. Tout ça fait qu'il y a quand même un point d'interrogation sur l'avenir.

Enfin oui, la Ville est bien gérée, elle s'améliore. Il y a plein de choses qui se font, mais comme je l'ai déjà dit ici depuis des années, on ne pense pas assez à celles et ceux qui sont dans la

souffrance. J'avais rencontré, il y a quelques temps Mme LECLERC au C.C.A.S., afin que justement ces familles en difficultés connaissent bien leurs droits. On avait convenu que l'on allait améliorer la communication sur les droits des familles en détresse, je regrette de n'avoir rien vu venir sur le sujet. Voilà ce que je voulais dire sur cette délibération, comme l'année dernière : une bonne gestion mais on oublie quand même les plus défavorisés. Je vous remercie.

M. le Maire – *On ne les oublie pas, mais si je résume, on n'en fait pas assez, ce n'est pas tout à fait pareil pour rester dans les nuances. M. LECOQ.*

M. LECOQ – *Merci M. le Maire. Effectivement, les chiffres qui nous ont été annoncés sont réconfortants pour notre Ville. Une stabilisation de l'autofinancement, une épargne qui progresse légèrement, une dette qui n'augmente pas beaucoup. Mais ce compte fait logiquement apparaître, comme d'ailleurs chaque année, une synthèse bien précise de nos finances. Et comme le dit effectivement M. RICOUD depuis plusieurs années, des moyens en moins par une baisse des dotations de l'Etat - et jusqu'à quand d'ailleurs effectivement – et qu'est-ce qu'il va nous être annoncé avec la nouvelle équipe en place ? Ne serait-ce d'ailleurs que pour l'année prochaine et les deux ans à venir ?*

Alors on consacrait 195 millions d'euros aux projets et différentes actions avec une part de 1,7 million d'euros pour le tourisme, ce qui me paraît M. le Maire, un peu léger, puisque nous avons besoin de tourisme pour l'économie de notre Ville, avec une demande forte d'ailleurs de la part des commerçants du centre-ville, qui restent quand même pénalisés avec l'implantation en périphérie des grandes enseignes. Effectivement ces personnes-là et notamment dans le monde de la restauration, attendent beaucoup de la mairie par le tourisme.

Vous avez consacré également 44 millions d'euros pour les projets d'investissements, c'est vrai, cela amène et favorise de l'emploi, mais l'acquisition par exemple, de LA VIE CLAIRE et les études liées à la restructuration des Halles Châtelet - pour ne citer que celles-là – n'amèneront quand même pas une dynamique à notre Ville, ni d'ailleurs un soutien aux commerces, comme cela est précisé. Je pense personnellement, je le répète une nouvelle fois, qu'un grand projet aurait amené des recettes nouvelles et une attractivité culturelle et touristique appréciable.

Sur les investissements réalisés, M. le Maire, je crois effectivement que l'accélération des travaux de rénovation des équipements sportifs est un point positif dans la mesure où nous avons déjà largement évoqués ici-même, l'état du patrimoine immobilier et sportif. Qu'en est-il d'ailleurs du projet du Parc des expositions et des congrès, permettant d'accueillir des manifestations sportives, économiques et culturelles ?

Pour ce qui est des actions en faveur de la promotion de la santé et particulièrement sur le handicap, bien que des actions aient été mises en œuvre pour favoriser l'intégration des personnes handicapées, je crois que nous avons encore beaucoup à faire dans l'accessibilité à la voirie. Davantage de moyens doivent être mis en programmation.

Sur l'équilibre financier, il est clair que nous sommes confrontés à des décisions de l'Etat comme je le disais, des baisses de dotations et des compensations versées aux collectivités locales, ce qui amène à réduire la capacité d'investissement. L'encours de la dette s'établit à 109 millions d'euros, soit 923 euros par habitant. Certes, nous sommes inférieurs à l'endettement des villes d'une même strate, mais en légère hausse me semble-t-il par rapport à l'exercice précédent. Je pense qu'il faut dire que la situation financière de notre Ville est quand même assez satisfaisante et bonne. Nous resterons, membres de l'opposition, donc vigilants. Je vous remercie.

M. le Maire – *Mme LEVELEUX-TEIXEIRA, je vous donne la parole.*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Le compte administratif est toujours un moment intéressant, parce que cela permet de mesurer la réalité de l'activité municipale sur toute une année. C'est particulièrement intéressant pour 2016 puisque, sauf erreur de ma part, c'est le premier budget de l'ère CARRE, pensé, porté et mis en œuvre par le nouveau Maire. Ça peut être intéressant de regarder un peu les évolutions, les changements, par rapport à votre prédécesseur.*

Je dirai qu'il y a quand même des constantes et de ce point de vue-là, je marche vraiment dans les pas de Michel RICOUD, car le social, ce n'est pas votre point fort. Cela ne l'était déjà pas sous votre prédécesseur, ça le reste actuellement, le social reste une variable d'ajustement. Je vais prendre quelques exemples en commençant bien sûr par le C.C.A.S., car c'est un vrai sujet. On sait que la subvention allouée au C.C.A.S. est moins importante. Elle avait été réduite d'1 million d'euros et il nous avait expliqué que c'était dû à un fond de roulement qui était excédentaire et que l'on n'avait pas besoin de cet argent supplémentaire. J'ai quand même regardé et comparé les comptes administratifs de 2015 et de 2016, et pour moi l'évolution de l'activité, parce que finalement, si on finance moins le C.C.A.S. parce que c'est que de l'excédentaire, elle devrait être la même ou peut-être même en progression. Or, j'observe que dans tous les secteurs, qu'il s'agisse de la petite enfance, de la solidarité et des personnes âgées, l'activité développée par le C.C.A.S. va en se réduisant. On accueille moins d'enfants, il y a moins d'heures de crèches, on accueille moins de familles.

Ce sont vos chiffres, je peux vous les citer si vous voulez, ça va être très fastidieux, mais je peux vous les donner : par exemple 141 familles accueillies en 2016 contre 159 en 2015, 365 personnes contre 411 en 2015. La baisse également des aides facultatives et des dossiers de R.S.A. Le constat est le même pour les aînés, les chiffres sont même encore plus importants puisque le foyer René Thinat a été vendu à l'association la Sainte Famille. De moins en moins de portages de repas également pour de moins en moins de bénéficiaires ou encore la baisse du nombre de participants aux animations. Je veux dire par là, que si on donne moins d'argent au C.C.A.S., il y a moins d'activités et donc moins de services aux personnes et en particulier aux familles, puisque c'est un cœur de métier du C.C.A.S., mais aussi aux plus vulnérables donc les plus âgés et les plus fragiles.

Autre exemple que je voudrais donner et cela a été un peu cité par M. LECOQ : la question du handicap. C'est une question qui nous soucie tous, puisqu'on est tous attentif à l'inclusion de toutes les personnes dans notre Ville, et qu'est-ce que j'observe ? Alors là aussi il faut regarder les chiffres, 59 000 euros seulement pour la mise en accessibilité des bâtiments publics, c'est dérisoire. Je rappelle que l'on a voté comme ça en claquant des doigts une subvention de 100 000 euros à un club de basket ball.

(Intervention hors-micro de M. le Maire : « 400 000 euros »)

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *400 000 euros dans le budget prévisionnel, 59 000 euros dans le compte administratif. C'est ça qui est intéressant d'ailleurs, le fait de mesurer le décalage entre ce qu'on annonce dans le budget prévisionnel et de voir ce qui est donné dans le compte administratif. On est très en-dessous de ce qu'on pourrait et de ce que l'on devrait faire.*

Autre exemple, mais là pour le coup c'est plutôt quelque chose de satisfaisant, même si c'est en demie teinte, il y a une vraie différence par rapport à votre prédécesseur M. CARRE, c'est la culture. Le budget de la culture, on l'avait souligné et il faut continuer à le faire, est un budget qui est en augmentation sensible, surtout d'ailleurs grâce aux augmentations des investissements, car il y a des projets derrière. C'est donc une bonne chose, notamment le M.O.B.E. mais également d'autres projets de rénovation de bâtiments culturels. Toutefois là aussi, j'observe que l'augmentation des dépenses vraiment réalisées en 2016 sur le budget culture, est inférieure à ce qui avait été annoncé dans le budget prévisionnel, d'environ 1 million d'euros. Je m'adresse donc à Mme KERRIEN et je lui pose quelques questions. Je voudrais savoir ce qu'il en est, ce qu'il en a été, puisque je ne les ai pas vus retracer alors qu'ils avaient été annoncés dans le budget prévisionnel, des travaux de rénovation du Conservatoire ? 300 000 euros avaient été programmés. Des kiosques dans les jardins publics, là aussi 300 000 euros programmés et de l'achat d'instruments de musique où il y avait 203 000 euros de programmés.

Egalement quelques questionnements s'agissant de l'attractivité, puisque c'est aussi un des volets importants de ce rapport d'activités. Je ne peux pas m'empêcher de m'interroger ici, sur des événements récents. Je parle du psychodrame qui agite le secteur du tourisme. J'ai apporté un article un peu inquiétant - une interview de Mme GRIVOT - qui nous explique dans la REPUBLIQUE DU CENTRE que l'équipe n'est plus au service des gens. Alors ça moi ça me préoccupe, si l'équipe n'est plus au service des gens, il va falloir faire quelque chose. Par-delà, les problèmes internes à votre majorité M. le Maire, j'observe quand même que Mme GRIVOT est en charge du tourisme, une compétence qui est tout à fait importante et qui va devenir une compétence métropolitaine, une compétence phare, pour laquelle on a créé la Société Publique Locale (S.P.L.) tourisme, qui est un bel outil. C'est une compétence pour laquelle

on avait recruté une personne à la direction du tourisme, dont tout le monde s'accordait à dire - et moi la première d'ailleurs - que c'était la bonne personne, Mme FONTAINE, et patatras, alors qu'elle vient d'être recrutée, il y a à peine un an, on nous annonce qu'elle part à Dijon. Moi je pose des questions sur - non pas les ambitions qui sont affichées, puisqu'encore une fois on les partage et on souhaite les soutenir - mais sur la réalité des moyens qui sont mis à la disposition de ces ambitions et je me permets de partager ces interrogations avec vous puisqu'on est là pour réfléchir ensemble à l'avenir de cette Ville.

Enfin un dernier mot concernant les équilibres financiers. Je crois que tout le monde est d'accord pour dire que la Ville est bien gérée. J'ai noté ce qu'a dit M. LECOQ - pour une fois je cite le FRONT NATIONAL ... - : « Les chiffres qui sont annoncés sont réconfortants pour notre Ville. » La question que je pose est : Sont-ils réconfortants pour ses habitants ? Parce que c'est quand même pour ça qu'on est là aussi. Je vous propose comme lecture, alors vous allez dire que c'est une lecture un peu simplifiée mais M. MARTIN, vous serez là pour me corriger je vous fais confiance : « Les équilibres financiers sont maintenus. » On sait que c'est difficile pour toutes les collectivités, que l'Etat s'est désengagé, on a eu l'occasion de le dire ici, de manière trop vite et trop brutale, mais le résultat, est que vous avez à gérer ce désengagement. J'observe que les équilibres financiers sont maintenus notamment grâce à une pression fiscale plus importante sur les habitants et particulièrement sur les automobilistes. Je cite simplement l'augmentation considérable des recettes de stationnement, c'est un premier élément. Sur l'emprunt, que je voulais quand même rappeler, il y a aussi une augmentation, mais qui est liée, non pas à la dette bancaire, mais au P.P.P., et on sait très bien que c'est peut-être dans un budget un élément à surveiller. Et puis les équilibres financiers sont aussi maintenus grâce à une très forte compression des charges de personnel, 2,6 millions d'euros en moins, d'une année sur l'autre et une baisse de 50 agents en un an. C'est un effort énorme consenti par les personnels de la Ville d'Orléans. Alors je sais que vous allez me répondre « mutualisation », « économies d'échelles », « rationalisation ». Pour autant ce que j'observe, c'est que là encore ce sont les effectifs des agents qui font un peu les frais de cette rigueur et à terme, cela n'est pas forcément tenable puisque ça représente moins de services ou en tout cas une moins bonne qualité de services pour les habitants. Peut-être que dans ce cas-là on pourra reprendre la formule de Mme GRIVOT mais ça, je vous laisse répondre. Je vous remercie.

M. le Maire – Mme SAUVEGRAIN vous avez la parole, ensuite Mme MATET de RUFFRAY.

Mme SAUVEGRAIN – Merci M. le Maire. Quelques mots d'abord sur ce compte administratif qui finalement se résume en deux choses : une bonne gestion et de bonnes actions. Bonnes actions car ce sont celles sur lesquelles nous avons été élus en 2014. Dans ce programme qui était précis, je n'en cite que quelques-unes : on va bientôt ouvrir l'Argonaute, le secteur gare, dans lequel il suffit d'aller faire un tour pour voir les changements qui sont considérables et on va parler tout à l'heure d'un dossier fondamental parce qu'il concerne tous les enfants d'Orléans, le dossier de la restauration scolaire. Vraiment sur cette partie proximité, les engagements sont respectés, tout comme sur l'autre aspect, celui de l'attractivité, avec des nouveautés 2016 que l'on retrouve dans ce compte administratif. La diffusion du spectacle du 7 mai au soir durant tout l'été, et je crois que l'on a tous pu voir les uns et les autres à la fois que les Orléanais et les touristes étaient particulièrement heureux de participer à cette projection et d'en voir la qualité. Bien évidemment, le LAB'O qui est monté en puissance, les Voix d'Orléans... enfin tout ce qui concourt à l'attractivité.

Je viens sur la partie bonne gestion avec plusieurs éléments. C'est vrai que d'année en année, on arrive à garder ce triptyque gagnant de l'investissement qui continue d'être fort, parce que derrière ce sont des réalisations pour les Orléanais et c'est de l'emploi, la dette qui est maintenue et puis la baisse des dépenses de fonctionnement, de manière à ce que l'essentiel soit consacré aux actions, que cela soit des actions ou des réalisations.

Vous avez évoqué la question des dépenses de personnel. Oui, elles diminuent, mais non, ce n'est pas moins de services aux Orléanais, pourquoi ? Parce qu'on s'est engagé à maintenir tout ce qui est proximité : il y a toujours autant de policiers municipaux, il y a toujours autant d'A.T.S.E.M. Je vous rappelle que l'on est une des rares villes à avoir une A.T.S.E.M. par classe. Beaucoup de villes aujourd'hui sont passées à deux A.T.S.E.M. pour trois classes ou à diminuer. Nous, nous sommes restés sur ce chiffre. Par contre, nous avons travaillé sur les fonctions supports et sur tout ce qui concerne l'administration et les procédures internes, à la fois en interne et pour les Orléanais. Notre objectif souvenez-vous, c'était le titre de notre programme : Simplifier la vie des Orléanais, leur permettre de mieux accéder au service public,

notamment par le numérique, mais pas uniquement ça car cela ne fait pas tout. C'est aussi de simplifier nos procédures en interne, c'était un objectif fort, comme la dématérialisation par exemple des fiches de congés. Je rappelle que les agents de la mairie d'Orléans sont répartis sur 220 sites, donc forcément des papiers qui se promènent, cela représente du temps. C'est par ce travail que l'on a pu diminuer les dépenses de personnel, avec aussi le dernier aspect que vous avez évoqué qui est la mutualisation. Cet organigramme commun avec la Métropole nous a permis notamment de mieux fonctionner, d'être beaucoup plus en transversalité sur les différents projets via la réorganisation de notre organigramme. Ce n'est donc pas une baisse du service public à destination des Orléanais, c'est notre manière de fonctionner, en diminuant nos coûts internes pour rendre ce service.

Un dernier mot sur la S.P.L. tourisme, la directrice a fait le choix de partir, c'est notre quotidien. Dans n'importe quelle entreprise de 3 200 salariés, il y a des gens qui partent, d'autres qui arrivent, des cadres, des agents, à nous de gérer ça au mieux et c'est ce que nous allons faire. Ce n'est pas la première fois qu'un cadre s'en va et heureusement, c'est qu'il a aussi d'autres opportunités. C'est vraiment la vie classique en ressources humaines, ce n'est pas un évènement en soi et on va continuer évidemment avec Martine GRIVOT à travailler sur ce sujet-là et trouver des solutions très efficaces. En attendant, la S.P.L. existe, elle continue de fonctionner et son budget est toujours le même et cela ne change rien.

M. le Maire – Mme MATET de RUFFRAY puis Mme ARSAC.

Mme MATET de RUFFRAY – *Merci M. le Maire, bonjour mes chers collègues. J'interviendrais naturellement sur l'aspect social du compte administratif. Mme SAUVEGRAIN, vous soulignez une bonne gestion, certes, personne ne le conteste. De bonnes actions, ça reste à voir sur certains points. Mon collègue Michel RICOUD a souligné le nombre important de familles qui restent encore sous le seuil de pauvreté à Orléans. Je rappellerais encore une fois la baisse d'1 million d'euros de la subvention du C.C.A.S. évoquée par Corinne LEVELEUX-TEIXEIRA, mais également le désengagement très fort qui avait eu lieu sur la subvention de fonctionnement au relais orléanais. Certes des efforts ont été faits sur la question des investissements et des locaux, mais l'un ne peut pas à mon avis remplacer l'autre, ou en tout cas effacer les dégâts qui ont été faits par les premières décisions. Je partage tout à fait l'avis de Michel RICOUD quand il dit que l'on ne fait pas assez. La bonne gestion des comptes de la Ville et le bon état de santé des finances, justement, c'est ce qui devrait permettre d'en faire plus et mieux pour nos concitoyens les plus fragiles.*

J'ai regardé rapidement l'évolution des dépenses sur 6 années, consacrées aux projets et aux actions de la Ville, tels qu'ils ressortent dans le compte administratif. Les dépenses concernant la famille et la solidarité représentent 20 millions d'euros pour un budget de près de 200 millions d'euros, soit à peine 11 %. Et entre 2010 et 2016, la subvention d'équilibre versée au C.C.A.S. est passée de 8 millions d'euros à 7 millions d'euros, ce qui représente une baisse de 14 % en 6 ans, avec évidemment on le sait tous, la plus forte baisse qui a eu lieu entre 2014 et 2015. Certes, la subvention d'équilibre au C.C.A.S. a été stabilisée entre 2015 et 2016 mais la nécessité est qu'elle reparte à la hausse et que l'on puisse rattraper la forte baisse de 2014/2015.

En résumé, les efforts de la Ville en direction des plus faibles d'entre nous ont baissé en 6 ans. Je veux bien que la Ville soit bien gérée, mais si c'est sur le dos des plus fragiles, ça c'est politique, on ne peut pas suivre. Merci.

M. le Maire – *De toute façon on ne vous demande pas de la suivre, vous la décrivez à longueur de temps. Mme ARSAC puis M. LELOUP.*

Mme ARSAC – *Merci M. le Maire, mes chers collègues bonjour. Je voulais répondre en deux points à propos du handicap et des critiques qui sont faites. Effectivement, pour l'année il y avait un budget de 400 000 euros pour faire ces travaux de mise en accessibilité. En fait, les équipes techniques se sont heurtées à des imprévus, à des complications techniques, si bien qu'il a fallu faire d'autres études, avec des géomètres et cela a pris du retard. Il y a donc une première enveloppe qui a été utilisée et pour le reste, on va bien évidemment continuer dans les années futures.*

Ensuite, je voulais rappeler que la politique du handicap, ce n'est pas uniquement des travaux

techniques de mise en accessibilité, que ce soit au niveau de la voirie ou des équipements qui accueillent le public, mais une politique globale d'inclusion, qui se fait actuellement au niveau des crèches, des écoles, des délocalisations de classe par exemple.

M. LELOUP – *Je voudrais juste apporter un élément de réponse mais qui ne règlera pas les inquiétudes de l'opposition, c'est par rapport à tout le travail qui est fait en terme de logement social. La qualité des constructions et la qualité des aménagements, que ce soit en construction nouvelle ou en réaménagement, sont quand même la preuve que l'on se préoccupe de ces familles défavorisées. En effet, nous sommes là pour les héberger et on ne peut pas dire que nous les laissons sur le côté. Par contre, il est clair qu'il y a des familles difficiles, qui ont des problématiques importantes, notamment des familles nombreuses et on est en train d'essayer de régler les problèmes. Mais je pense que l'accompagnement social de ces familles se fait également. Je voulais juste rajouter ça.*

M. le Maire – *Merci M. LELOUP. Mme LECLERC puis Mme KERRIEN.*

M. LECLERC – *Je voudrais apporter quelques éléments de réponse. Certes la subvention d'équilibre a baissé, mais si on regarde bien, le budget global du C.C.A.S. entre 2015 et 2016 est resté le même. On ne peut pas dire que le budget du C.C.A.S. a baissé, c'est transformer l'élément d'analyse.*

M. le Maire – *On a compris la stratégie Mme LEVELEUX-TEIXEIRA sur l'ensemble de ce Conseil et pas uniquement sur la question du compte administratif. Il est important de souligner que les dépenses sociales restent constantes. Merci.*

M. LECLERC – *D'ailleurs, il ne vous a pas échappé que pour le budget 2017, que nous avons voté, la subvention d'équilibre a été de nouveau augmentée d'1 million d'euros. Je voulais quand même le signifier. Je donne quelques éléments d'explications. Effectivement en 2016, il y a eu aussi l'effet année pleine de la crèche Lavoisier et du foyer Thinat, comme vous l'avez dit, par rapport à la fermeture de ces deux établissements. Mais parallèlement, je rappelle que nous sommes dans une politique de réservation de places supplémentaires dans les crèches pour les Orléanais par le C.C.A.S. Nous débutons également un plan de rénovation de nos résidences Isabelle Romée et Alice Lemesle pour répondre aux normes, car elles deviennent résidences autonomie, avec des loyers très modérés et nous souhaitons conserver la vocation sociale de ces deux établissements pour personnes âgées.*

Concernant le R.S.A., je rappelle que la convention passée avec le Département est restée la même, puisque le nombre de suivi de personnes bénéficiaires du R.S.A. est le même. Nous avons même avancé puisque la convention qui était auparavant annuelle devient pluriannuelle, ce qui nous permet aussi de nous projeter sur le travail à faire, avec justement les personnes qui sont au R.S.A. Ce que vous évoquiez en baisse de R.S.A., c'est le nombre d'instruction de dossiers. Mais là, c'est au choix du bénéficiaire. Effectivement, aujourd'hui c'est la C.A.F. qui fait le versement du R.S.A. et les personnes qui s'inscrivent pour ouvrir un dossier de R.S.A. vont maintenant de façon presque naturelle vers la C.A.F. et non plus vers le C.C.A.S.

Enfin, je voulais rappeler que la politique sociale de la Ville n'est pas exclusivement portée par le C.C.A.S., M. LELOUP vient de l'évoquer. Il y a aussi toute la question du logement social, les attributions de subventions, la politique de la ville et la politique de la tarification sociale qui est appliquée dans plein de services municipaux.

M. le Maire – *Vous avez là des informations qui doivent vous rassurer, puisqu'elles contrent à peu près chacun de vos regrets. Mme KERRIEN puis Mme de QUATREBARBES.*

Mme KERRIEN – *Merci M. le Maire, chers collègues. Pour la culture, je vais essayer en effet de rassurer Mme LEVELEUX-TEIXEIRA sur ses inquiétudes concernant le Conservatoire. Il y a en effet un différentiel qui correspond en fait à un décalage lié aux procédures d'achat public. Ce sont des choses qui arrivent comme vous le savez. Les 300 000 euros ne sont bien sûr pas perdus, au contraire, mais il y a un léger report pour ce qui concerne ces travaux d'huisseries prévus, mais également pour l'isolation. En ce moment même des travaux sont en cours pour la verrière de l'Institut, et on n'oublie donc pas le Conservatoire. L'achat d'instruments de musique ou la location dont vous parlez, je pense qu'il s'agit des pianos, c'est en ce moment. Je rappelle également que nous lançons une pré programmation pour le futur*

Conservatoire et c'est quand même une bonne nouvelle pour la Ville d'Orléans. Un cabinet est en train de travailler sur ce sujet dont le résultat sera connu à la fin de l'année 2017. Je pense qu'il n'y a pas d'oublis, n'est-ce pas Philippe BARBIER concernant le dossier du Conservatoire ?

M. le Maire, je pourrais aussi parler des kiosques, mais je crois que Mme de QUATREBARBES souhaite le faire et pour le coup, Mme LEVELEUX-TEIXEIRA, si vous veniez un petit peu plus en commission culture par exemple, vous seriez au courant de ce dossier, qui a en effet déjà démarré. Je vous remercie.

M. le Maire – *On était sur 2016, c'est vrai qu'il y a eu un tout petit peu de retard, mais là pour le reste c'est bon. Vous allez tous finir par ne plus avoir de raisons de ne pas voter le compte administratif (rires). Je donne la parole à Mme de QUATREBARBES et après ce sera à M. MONTILLOT.*

Mme de QUATREBARBES – *Merci M. le Maire. Effectivement, je voulais également rassurer Mme LEVELEUX-TEIXEIRA sur le budget des kiosques. C'est un engagement de campagne et il est tout à fait respecté puisque nous avons déjà réalisé deux kiosques, un au Belneuf qui est prêt à fonctionner et l'évènementiel s'en occupe, l'autre situé dans le quartier Saint Marceau au parc du Moins Roux. Au parc Pasteur, il a été validé il y a 15 jours et il sera fini d'être construit à l'automne. Donc vous voyez que l'on n'a pas perdu de temps à ce niveau-là. Nous en avons promis dans tous les quartiers, et donc vous en aurez aux Blossières, place de la Nouvelle Orléans et enfin à La Source, place Minouflet, en 2018/2019.*

M. MONTILLOT – *Je suis toujours impressionné lors du vote du compte administratif, de la façon et de l'approche par les uns et par les autres. Alors d'abord, j'ai bien entendu - et je pense que Michel MARTIN aussi - que l'on était convaincu que la Ville est bien gérée, c'est déjà un point important. En général, sur ce point, dans un certain nombre de communes, il se trouve que l'opposition commence par expliquer que la commune est mal gérée. C'est peut-être toujours utile effectivement de rappeler ces fondamentaux, c'est encore mieux en plus lorsque c'est l'opposition qui le dit.*

La deuxième chose qui me surprend toujours, mais de conseils municipaux en conseils municipaux, on a grosso modo toujours la même litanie : le social c'est le C.C.A.S. Mais le C.C.A.S ce n'est même pas la partie émergée de l'iceberg, par rapport à l'ensemble des politiques dans le domaine social, c'est moins que ça. Je crois que Philippe LELOUP évoquait tout à l'heure la question du logement social, mais on n'a pas évoqué par exemple le fait que les charges avaient diminué au niveau du chauffage, parce qu'il y a effectivement une politique d'investissement qui a été mise en place.

M. RICOUD – *Pas partout.*

M. MONTILLOT – *M. RICOUD, j'ai eu la politesse, je crois, de ne pas vous interrompre. Donc, on a effectivement une diminution des charges, parce qu'il y a une politique d'investissement. On parle bien sûr de rénovation et on se souvient tous ici de l'état et de la situation du patrimoine social lorsque nous sommes arrivés en 2001. Aujourd'hui, les habitants vivent pour la plupart dans un minimum de dignité et ça, c'est la vie quotidienne des gens. C'est simplement habiter avec dignité, faire en sorte que les personnes, les voisins, les amis puissent même venir chez eux, la liberté de pouvoir sortir et de rentrer librement de chez soi. C'était des choses que l'on ne connaissait pas à une époque et que des milliers d'Orléanais ne connaissaient pas.*

Dans le domaine éducatif, je voudrais également dire que ce sont justement les plus fragiles qui bénéficient des politiques de réussite éducative. Au total, c'est un millier d'enfants et d'adolescents qui sont suivis individuellement. Ce sont les enfants des quartiers prioritaires et c'est quelque chose qui n'existait pas avant et cela représente beaucoup plus que les budgets évoqués au niveau du C.C.A.S.

J'ai entendu parler, je crois, de quelques dizaines de portages en moins. Je voudrais juste rappeler, notamment à Mme LEVELEUX-TEIXEIRA, que la restauration collective, c'est plus de 6 000 repas chaque jour à Orléans pour les enfants et que là c'est 200 à 300 repas de plus chaque année par rapport aux années précédentes. Vous le verrez dans un instant quand je présenterai le rapport sur la restauration collective, la partie du portage représente 3 ou 4 % par rapport à l'ensemble de la restauration collective.

Mme ARSAC parlait tout à l'heure du handicap, mais je voudrais rappeler que le handicap dans les écoles, c'est la Ville d'Orléans et elle seule, qui porte aujourd'hui la scolarité et les charges pour les enfants, non seulement de toute l'agglomération d'Orléans, mais de l'ensemble du département du Loiret, avec l'école des Capucins. C'est quelque chose qu'il faut souligner et ça ce n'est pas dans le C.C.A.S., Mme LEVELEUX-TEIXEIRA.

Et puis l'emploi, c'est du social M. RICOUD. Quand il y a dans les autres villes une baisse des investissements, alors qu'à l'inverse à Orléans, on a une hausse des investissements, ce sont effectivement des emplois nets qui sont créés. On parlait tout à l'heure de quelques postes avec Mme SAUVEGRAIN sur des fonctions supports, mais il y a aussi les centaines d'emplois créés par les investissements dans le domaine du bâtiment et des travaux publics, dans le domaine de l'informatique et du numérique. Prenons l'exemple du LAB'O, nous y sommes encore allés la semaine dernière, cet incubateur qui grâce aux investissements portés par la Ville et par la Métropole, accueille effectivement des dizaines de start'up et on voit bien cette effervescence qui est aussi de la création d'emplois et on sait que c'est porteur d'avenir.

Egalement en termes d'emplois, c'est l'insertion des plus fragiles M. RICOUD, à l'école de la deuxième chance. Chaque année, nous augmentons le nombre de jeunes laissés à quais, entre 16 et 18 ans et qui effectivement repartent avec ce dispositif. C'est pareil avec les chantiers éducatifs. Il y a 10 ans, on en avait 5 par an, on en a maintenant 50 à 55 par an et on en aura encore plus en cette année 2017.

Je pense que lorsque l'on parle du social, avoir une vision étriquée à ce point, ne pas comprendre que c'est une vision globale qu'il faut avoir sur l'emploi, sur les investissements, sur la restauration ou encore sur l'éducation pour les enfants, c'est, de mon point de vue, ne pas avoir de compréhension du phénomène social.

M. le Maire – *Il n'y a plus d'autres interventions ? Je laisse donc la parole à M. MARTIN pour répondre à un certain nombre de points et puis on passera au vote.*

M. MARTIN – *Je souhaitais revenir sur un certain nombre de points. J'attire votre attention sur le fait que le budget annuel du C.C.A.S. et ses dépenses représentent 13,6 millions d'euros. Et comme l'a fort justement dit Mme LECLERC, l'année précédente c'était 13,3 millions d'euros. Je sais bien que les chiffres n'ont pas toujours de sens pour certains, mais c'est une somme plus que très conséquente par rapport au budget de la Ville d'Orléans et il faut quand même le dire.*

Dans le même temps, la restauration scolaire s'élève à 6 millions d'euros et les deux tiers sont à la charge de la Ville, peut-être même un peu plus M. MONTILLOT. Ça signifie qu'au niveau de la Ville d'Orléans, plus de 4,5 millions d'euros sont consacrés à aider les familles, à payer quotidiennement la restauration scolaire, avec des tarifs qui sont imbattables en fonction des quotients familiaux. Si vous voulez on le vote tout ça, mais on ne peut pas tout rappeler le jour du compte administratif. Simplement, je vous rappelle que les tarifs de la restauration scolaire pour les revenus les plus bas sont des tarifs qui commencent à 0,40 €, ce sont donc des tarifs très bas.

Les exemples, on pourrait aussi les multiplier sur le logement social, je crois que M. LELOUP l'a rappelé. On ne peut donc pas résumer la situation de la politique sociale simplement au fait que nous aurions repris sur le fond de roulement en 2016, des excédents qui n'avaient pas été employés pour des travaux que nous souhaitons. J'ai cru entendre que ces travaux arrivaient maintenant en projet, tant mieux. Du reste, en 2017 les crédits ont été remis, c'est ce que vous avez dit Mme LECLERC. Voilà quels étaient les points pour vous expliquer que le C.C.A.S. dispose de moyens conséquents.

En ce qui concerne la politique fiscale et les équilibres financiers, certains se sont émus de ce qu'il pourra advenir de la taxe d'habitation. Je pense que c'est un vrai sujet. Nous dire que la taxe d'habitation serait pour partie supprimée et compensée, cela nous interroge quand même sur les équilibres globaux des budgets communaux. Le fait que l'on puisse en parler entre nous me paraît salutaire. Dans le même temps, lorsque l'on voit que le gouvernement précédent avant de partir, a augmenté les indices du régime indemnitaire de l'ensemble de la fonction publique, cela nous permet de mieux comprendre que nous avons des difficultés. C'est ce que l'on appelle un effet ciseaux : une baisse des recettes et une augmentation des dépenses, comment peut-on faire ? Là, on est dans le cœur du sujet de ce qu'est un

compte administratif et de ce que sont les choix de gestion. Je rappelle que les communes ne sont pas libres dans l'augmentation des régimes indemnitaires de leur personnel, est-ce normal ? On va nous couper les vivres d'un côté et dans le même temps on augmente les rémunérations. C'est peut-être justifié, c'est sûr que l'on peut toujours donner plus, mais comment les communes peuvent-elles faire face à cette situation de baisse de leurs propres ressources et d'augmentation des dépenses ? Je crois que l'on est au cœur du débat, de la réflexion, de la gestion des communes à l'heure actuelle.

Pour le tourisme nous avons fait des efforts considérables, Mme GRIVOT le sait. Premièrement, nous avons donné une structure nouvelle, une société publique locale. Deuxièmement, nous avons augmenté le capital social et troisièmement, nous avons apporté des crédits substantiellement augmentés encore en 2017 au travers d'une délibération que nous avons votée il y a peu de temps. Aujourd'hui la S.P.L. tourisme est bien dotée. Qu'il y ait une difficulté de parcours, ça peut arriver dans la gestion, mais encore une fois, ne disons pas que c'est parce que les moyens ne sont pas suffisants. Au contraire, toutes les études ont été faites et les moyens ont été donnés pour que le tourisme soit une grande politique de la Ville d'Orléans, puis transmise à notre Métropole, avec une montée en puissance qui est indéniable.

Il est de même pour le soutien au commerce à travers la politique des Halles Châtelet, même si c'est une réflexion à long terme, mais ce n'est pas négligeable. Et je pense que les Halles Châtelet font partie de l'animation du commerce de centre-ville et ce n'est pas à ignorer.

Dans le même temps, en ce qui concerne la politique sportive, CO'Met est en route, on est pratiquement à la passation des marchés, au choix des opérateurs. Ce n'est pas une politique qui se traduit, comme certains pourraient le laisser penser, par des reports. Tout à l'heure j'ai entendu parler de choses que nous n'avons pas faites, mais on ne lâche rien sur les dépenses, c'est ce que je voulais vous dire. C'est-à-dire que lorsque les dépenses dérapent, et bien on essaie de corriger cela. Mais on ne lâche rien non plus sur les projets, on les fait, même si parfois il y a un peu de décalage, les choses se réalisent dans le temps.

En ce qui concerne la réalisation du budget culturel, je crois que les arguments ont été apportés. Cette politique, qui se veut volontaire, va se poursuivre, et en 2017 avec des crédits supplémentaires.

Pour terminer, je rappelle que les équilibres financiers sont respectés et qu'il n'y a pas d'augmentation de la pression fiscale. Depuis 1996, les taux ont été maintenus intégralement. Il n'y a pas d'exemple en France, de communes de notre taille qui aient fait cela. Merci.

M. le Maire – *Merci M. MARTIN. A mon tour de vous remercier, vous les services financiers et puis M. le Directeur Général, l'ensemble de vos équipes, pour l'exécution de ce budget 2016 qui était un budget difficile à mettre en œuvre, au regard du contexte extérieur et notamment de la baisse des dotations, cela a été rappelé. Sur l'ambition qui était portée, avec une accélération des investissements dans un certain nombre de domaines, le lancement de très gros projets, comme CO'Met, qui n'impacteront finalement pas les comptes de la Ville mais qui sont des projets qui vont concourir au rayonnement de l'ensemble de notre Métropole. Et puis aussi, tout un travail qui ne se voit pas, à l'intérieur de ces comptes, mais qui est une mutation importante engagée aujourd'hui notamment pour la Ville d'Orléans, avec l'accès en Communauté Urbaine au 1^{er} janvier 2017 et maintenant en Métropole. Avec mes 21 collègues, à travers la construction du projet métropolitain, on voit bien qu'un certain nombre de fonctions, à la fois comme toutes les autres communes mais singulièrement aussi pour la Ville centre, sont en train d'être envisagées dans un cadre sensiblement plus ambitieux que le cadre communal que nous portons aujourd'hui dans nos murs et dans nos comptes. Cette mutation, à la fois au niveau des services mais aussi au niveau des élus, est quelque chose qui ne se voit pas directement dans les chiffres - ou en tout cas pour l'instant - mais qui mobilise à la fois beaucoup d'énergie, beaucoup d'appréhension du futur et le fait de faire coïncider l'ensemble de ce qu'il se passe au quotidien - parce qu'il ne s'agirait pas que malgré ce qui a été rappelé et qui peut parfois transpirer à travers quelques réflexions - je peux vous dire que les équipes, aussi bien d'élus que des agents sont particulièrement mobilisés pour les orléanais. Et justement, à la fois à court terme et en même temps en préparation de tout cet avenir. C'est une période tout à fait cruciale, comme notre Ville en a connue dans son passé. Là, ça se fait de façon tranquille, mais c'est une véritable révolution qui est en train de se préparer et qui a lieu d'ailleurs en ce moment, c'est-à-dire en 2017, on*

partage là les comptes 2016. C'est quelque chose de très fort, qui à la fois nous interpelle mais que l'on voit avec confiance, parce qu'il faut aller de l'avant si on veut passer à un niveau supérieur tous ensemble, que l'on soit à Orléans ou dans n'importe quelle autre commune de notre métropole. Je dirai même, de notre ère urbaine, car il faut raisonner à une échelle encore plus vaste.

Ce qui impacte donc la Orléans « Ville » impacte tout l'ensemble, c'est ça qu'il y a aussi derrière ces chiffres. Ça vaut aussi pour les éléments de solidarité. On a beaucoup parlé du social, pour finalement constater que ce sujet était totalement pris en compte dans l'ensemble des politiques. On aurait pu ajouter celle du transport aussi, qui est du même ordre que pour les cantines, où il y a un effort sensible envers les situations sociales les plus délicates. Et puis ça a été rappelé par M. LELOUP, la question du logement. M. RICOUD est particulièrement bien placé pour le savoir, car on a parmi les loyers, les plus bas de la région Centre, pour un parc qui a été entièrement rénové et qui je crois se porte maintenant tout à fait correctement. Tout le monde y concourt, que ce soit l'organisme ou que ce soit les associations représentatives des locataires. C'est un élément fondamental pour le pouvoir d'achat des ménages les plus modestes, car le logement, on le sait tous, est une part significative de ce qui est déjà pris sur des revenus qui ne sont pas forcément très élevés. Le fameux « reste à vivre » comme on l'appelle, est extrêmement dépendant de la politique que soutient ou pas une collectivité sur ce sujet, et on l'a toujours fait.

Le dernier point et ça nous introduira au rapport suivant, ce sont les éléments relatifs à ce que l'on a engagé et à ce qu'avait engagé mon prédécesseur sur la politique de développement durable et notamment sur les bâtiments énergivores. Alors je sais bien, on en parle de temps en temps avec Jean-Philippe GRAND qui est particulièrement sensible à ces sujets, mais aussi avec Stéphanie ANTON, on continue de progresser dans ces domaines. Alors peut-être pas assez vite, mais enfin on commence à voir, sur les courbes qui vous sont montrées à l'intérieur du compte administratif, des inflexions qui sont tout à fait sensibles et qui montrent que cette politique de long terme est une politique qui porte ses fruits. Ça aussi c'est un élément qui est important et qui amène à terme, une réduction endogène de nos dépenses de fonctionnement, ce qui est une excellente chose. C'est le cercle vertueux dans lequel nous sommes rentrés il y a quelques temps et qui commence à se dérouler.

Ce sont tous ces éléments-là qui permettent justement aujourd'hui, lorsque nous bâtissons des projets ambitieux sur de nombreuses politiques, de nous dire que nous avons les moyens de pouvoir les faire. Pour commencer à côtoyer beaucoup de cercles à FRANCE URBAINE, je peux vous dire que peu de villes aujourd'hui peuvent se prévaloir d'avoir un programme d'investissement aussi lourd que celui que l'in est en train de constituer, à la Ville et à la Métropole, sur le moyen et le long terme et d'être à peu près certain de pouvoir y parvenir sans pour autant grever ou avoir des limitations dans leurs voies et moyens. C'est quelque chose d'important pour notre territoire et surtout d'important pour son avenir.

Sur ces mots, je vais momentanément laisser la parole à la Première Adjointe de cette assemblée, Mme Muriel SAUVEGRAIN.

Mme SAUVEGRAIN – *Merci M. le Maire. Je vous laisse le temps de sortir. Et je vais soumettre à votre vote ce compte administratif de l'année 2016.*

(M. le Maire quitte la salle à 15 heures 35 pour le vote du compte administratif. Mme SAUVEGRAIN, Premier Maire-Adjoint, préside la séance de 15 heures 35 à 15 heures 40)

*
* *
*

M. MARTIN, 2^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice 2016, et avoir approuvé le compte de la gestion 2016 élaboré par M. le Trésorier Principal, il s'agit, en application des instructions budgétaires et comptables M 14 et M 4, de procéder à l'arrêté des comptes 2016 de la Mairie et de déterminer, d'une part, les résultats des sections de fonctionnement et d'investissement, ainsi que, d'autre part, les restes à réaliser qui seront reportés sur l'exercice 2017.

Vu le compte de gestion 2016,

Vu les articles L. 1612-12, L. 2121-14 et L. 2121-31 du code général des collectivités territoriales,

Dans ces conditions, et après avis de la Commission Budget et Ressources, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le compte administratif de l'exercice 2016, lequel s'élève à :

POUR LE BUDGET PRINCIPAL:

En euros

- en recettes à la somme de 258 514 522,46

*Adopté par 43 voix.
Il y a 11 abstentions.
Il y a 1 non participation de M. le Maire
conformément à l'article L. 2121-14 du C.G.C.T.*

- en dépenses à la somme de 255 109 795,71

*Adopté par 43 voix.
Il y a 11 abstentions.
Il y a 1 non participation de M. le Maire
conformément à l'article L. 2121-14 du C.G.C.T.*

Faisant ressortir un excédent sur ordonnancement de 3 404 726,75

*Adopté par 43 voix.
Il y a 11 abstentions.
Il y a 1 non participation de M. le Maire
conformément à l'article L. 2121-14 du C.G.C.T.*

Et compte tenu :

- des restes à payer qui s'élèvent à 2 831 022,38

*Adopté par 43 voix.
Il y a 11 abstentions.
Il y a 1 non participation de M. le Maire
conformément à l'article L. 2121-14 du C.G.C.T.*

- des restes à recouvrer qui s'élèvent à 50,00

*Adopté par 43 voix.
Il y a 11 abstentions.
Il y a 1 non participation de M. le Maire
conformément à l'article L. 2121-14 du C.G.C.T.*

Un excédent net de 573 754,37

*Adopté par 43 voix.
Il y a 11 abstentions.
Il y a 1 non participation de M. le Maire
conformément à l'article L. 2121-14 du C.G.C.T.*

<u>POUR LE BUDGET ANNEXE DES OPERATIONS FUNERAIRES :</u>	<u>En euros</u>
- en recettes à la somme de	43 622,12
<i>Adopté par 49 voix. Il y a 5 abstentions. Il y a 1 non participation de M. le Maire conformément à l'article L. 2121-14 du C.G.C.T.</i>	
- en dépenses à la somme de	38 194,48
<i>Adopté par 49 voix. Il y a 5 abstentions. Il y a 1 non participation de M. le Maire conformément à l'article L. 2121-14 du C.G.C.T.</i>	
Faisant ressortir un excédent sur ordonnancement de	5 427,64
<i>Adopté par 49 voix. Il y a 5 abstentions. Il y a 1 non participation de M. le Maire conformément à l'article L. 2121-14 du C.G.C.T.</i>	

<u>POUR LE BUDGET ANNEXE DES ACTIVITES SPECIFIQUES :</u>	<u>En euros</u>
- en recettes à la somme de	2 623 758,98
<i>Adopté par 49 voix. Il y a 5 abstentions. Il y a 1 non participation de M. le Maire conformément à l'article L. 2121-14 du C.G.C.T.</i>	
- en dépenses à la somme de	613 217,60
<i>Adopté par 49 voix. Il y a 5 abstentions. Il y a 1 non participation de M. le Maire conformément à l'article L. 2121-14 du C.G.C.T.</i>	
Faisant ressortir un excédent sur ordonnancement de	2 010 541,38
<i>Adopté par 49 voix. Il y a 5 abstentions. Il y a 1 non participation de M. le Maire conformément à l'article L. 2121-14 du C.G.C.T.</i>	

<u>POUR LE BUDGET ANNEXE DU PARC FLORAL :</u>	<u>En euros</u>
- en recettes à la somme de	4 372 022,41
<i>Adopté par 49 voix. Il y a 5 abstentions. Il y a 1 non participation de M. le Maire conformément à l'article L. 2121-14 du C.G.C.T.</i>	

- en dépenses à la somme de 3 388 918,68

**Adopté par 49 voix.
Il y a 5 abstentions.
Il y a 1 non participation de M. le Maire
conformément à l'article L. 2121-14 du C.G.C.T.**

Faisant ressortir un excédent sur ordonnancement de 983 103,73

**Adopté par 49 voix.
Il y a 5 abstentions.
Il y a 1 non participation de M. le Maire
conformément à l'article L. 2121-14 du C.G.C.T.**

Et compte tenu

- des restes à payer qui s'élèvent à 285 887,23

**Adopté par 49 voix.
Il y a 5 abstentions.
Il y a 1 non participation de M. le Maire
conformément à l'article L. 2121-14 du C.G.C.T.**

- des restes à recouvrer qui s'élèvent à 0,00

**Adopté par 49 voix.
Il y a 5 abstentions.
Il y a 1 non participation de M. le Maire
conformément à l'article L. 2121-14 du C.G.C.T.**

Faisant ressortir un excédent net de 697 216,50

**Adopté par 49 voix.
Il y a 5 abstentions.
Il y a 1 non participation de M. le Maire
conformément à l'article L. 2121-14 du C.G.C.T.**

Nombre de membres en exercice : 55

	Budget Principal	Budget annexe des Opérations funéraires	Budget annexe des Activités spécifiques	Budget annexe du Parc Floral
Membres présents	/ 48 /	/ 48 /	/ 48 /	/ 48 /
Suffrages exprimés	/ 55 /	/ 55 /	/ 55 /	/ 55 /
Nombre de pouvoirs	/ 7 /	/ 7 /	/ 7 /	/ 7 /
VOTES : pour	/ 43 /	/ 49 /	/ 49 /	/ 49 /
contre	/ 0 /	/ 0 /	/ 0 /	/ 0 /
abstention	/ 11 /	/ 5 /	/ 5 /	/ 5 /
non participation	/ 1 /	/ 1 /	/ 1 /	/ 1 /

ANNEXE



ETATS DES REPORTS SUR 2017

Les états de reports sur l'exercice 2017 sont arrêtés comme suit :

1 – BUDGET PRINCIPAL :

→ Investissement dépenses : deux millions huit cents trente et un mille vingt-deux euros et trente-huit centimes (2 831 022,38 €)

→ Investissement recettes : cinquante euros (50,00 €)

2 – BUDGET ANNEXE PARC FLORAL

→ Investissement dépenses : deux cent quatre-vingt-cinq mille huit cent quatre-vingt-sept euros et vingt-trois centimes (285 887,23 €)

Le 29 MAI 2017

Le Trésorier,

Jean-Marc VERDIER

Le Maire Adjoint

Michel MARTIN

PJ : Etat SEDIT des reports sur 2017



ORLEANS
BUDGET PRINCIPAL

Etat des reports

trié par chapitre



2017

Section Investissement Dépenses

CHAPITRE	NATURE	FONCTION	PROGRAMME	Montant
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT			
204	20422	520	FB1P003	100 000,00
204	20422	520	FB1H001	390 000,00
Total	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT			490 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
21	2182	020	13A015	43 817,00
21	2186	40	SB2P015	93 327,86
21	2135	311	CA1H008	231 457,81
Total	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			368 602,67
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
23	2318	30	06A829	6 982,80
23	2315	84	KA2P002	13 335,28
23	2313	30	06Z0761	29 851,06
23	2313	412	SB1P045	35 596,99
23	2313	020	ME1P044	35 610,54
23	2313	412	SB1P028G	42 510,55
23	2313	020	13Z457	50 000,00
23	2313	213	EA1P026B	71 993,30
23	2313	213	EA1P031	83 174,99
23	2313	33	CA2P007D	96 919,99
23	2313	213	EA1P029	108 264,04
23	2313	422	03A385	112 278,00
23	2313	213	06Z062	117 506,86
23	2313	213	06A472B	144 306,73
23	2313	324	06A829	180 791,83
23	2313	313	05A827	245 877,15
23	2315	821	13B512	595 366,50
Total	IMMOBILISATIONS EN COURS			1 972 369,71
4581014	OPCT - RUE SAINT MARC			
4581014	4581014	01	GA1P655	50,00
Total	OPCT - RUE SAINT MARC			50,00
Total	Dépenses			2 831 022,38

Bddrepa

Etat des reports

Etat des reports

trié par chapitre



Section Investissement Recettes

CHAPITRE	NATURE	FONCTION	PROGRAMME	Montant
4582014	OPCT - RUE SAINT MARC			
4582014	4582014	01	GA1P655	50,00
Total	OPCT - RUE SAINT MARC			50,00
Total	Recettes			50,00
Total	Investissement			-2 830 972,38
TOTAL GENERAL				-2 830 972,38



ORLEANS
BUDGET ANNEXE PARC FLORAL



trié par chapitre

Etat des reports

2017

Section Investissement Dépenses

CHAPITRE	NATURE	FONCTION	PROGRAMME	Montant
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
23	2318	823	GE2P043	13 564,33
23	2318	823	GE1P009	13 812,90
23	2318	823	GE1P016	258 510,00
Total	IMMOBILISATIONS EN COURS			285 887,23
Total	Dépenses			285 887,23
Total	Investissement			-285 887,23
TOTAL GENERAL				-285 887,23

fied/epo

Etat des reports



RAPPORT DE PRÉSENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

**«Orléans continue d'investir et prépare l'avenir
sans augmenter la dette ni les impôts»**

Conseil Municipal du 19 Juin 2017

<u>INTRODUCTION</u>	687
<u>PARTIE I : LA PROXIMITE AU CŒUR DES PRIORITES</u>	688
<u>I – Améliorer la qualité des services publics</u>	688
1. <u>La priorité donnée à l'éducation</u>	688
2. <u>L'animation urbaine et les projets destinés à la jeunesse^{DD}</u>	689
3. <u>Le soutien aux acteurs de la politique sociale^{DD} et de la politique du logement^{DD}</u>	690
4. <u>Le soutien de la pratique sportive et du tissu associatif</u>	691
5. <u>La modernisation du service public et l'innovation par les services</u>	692
<u>II – Etre attentif au bien-être des Orléanais</u>	693
1. <u>La participation citoyenne^{DD} et la vie des quartiers</u>	693
2. <u>Les actions en faveur de la promotion de la santé et de l'intégration citoyenne des personnes handicapées^{DD}</u>	694
3. <u>La tranquillité publique</u>	696
4. <u>Les dispositifs de prévention et les parents-relais</u>	696
<u>III – La gestion et l'embellissement de l'espace public</u>	698
<u>IV – La transformation des quartiers</u>	699
<u>PARTIE II : L'ATTRACTIVITE D'ORLEANS</u>	702
<u>I – La culture vecteur d'attractivité</u>	702
<u>II – Le soutien à l'emploi et au commerce</u>	704
<u>III - Le projet CO'Met</u>	705
<u>IV – Le renforcement de la promotion du territoire et du tourisme</u>	706
<u>V – Les principaux évènements et animations 2016</u>	707
<u>PARTIE III – LE DEVELOPPEMENT DURABLE, FIL CONDUCTEUR DE L'ACTION MUNICIPALE</u>	709
<u>PARTIE IV – PRESENTATION CONSOLIDEE DU COMPTE ADMINSTRATIF 2016 PAR GRANDES MASSES – budget principal et budgets annexes</u>	712
<u>I- Présentation budgétaire consolidée par grandes masses</u>	712
<u>II- Présentation consolidée des équilibres financiers</u>	713
<u>PARTIE V – EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET PRINCIPAL</u>	714
<u>I – Les recettes de fonctionnement</u>	717
<u>II – Les dépenses de fonctionnement</u>	724
<u>III – Le résultat de la section de fonctionnement</u>	728

<u>IV – Les dépenses d'équipement et leur financement</u>	730
<u>PARTIE VI – EQUILIBRE FINANCIER DES BUDGETS ANNEXES</u>	735
<u>ANNEXE - Liste détaillée des opérations d'équipement 2016 du budget principal</u>	736

INTRODUCTION

Face à la baisse des dotations de l'Etat, la Mairie a fait le choix d'une stratégie volontaire, qui consiste à conserver un niveau d'autofinancement élevé pour continuer à investir, sans augmenter les impôts, et préserver ainsi le pouvoir d'achat des Orléanais.

Ce choix des élus d'Orléans de gérer le budget municipal de façon saine et responsable, en tenant compte des diminutions de recettes imposées par l'Etat, permet, une nouvelle fois en 2016, de privilégier l'investissement pour donner à la Ville les moyens de ses ambitions et répondre aux besoins quotidiens des Orléanais.

L'année 2016 a ainsi été conduite sur la base d'une maîtrise de ses dépenses courantes, qui prend en compte, notamment, des synergies rendues possibles par le nouvel organigramme commun Ville d'Orléans – Métropole, ainsi que par la simplification des processus et le développement de services innovants basés sur l'utilisation de nouveaux usages numériques.

Les 44,6 M€ d'investissements réalisés en 2016 (tous budgets confondus), traduisent la volonté de poursuivre la dynamique d'attractivité d'Orléans et le soutien à l'activité économique ainsi qu'à l'emploi de proximité.

En 2016, le programme d'investissement a été réalisé comme prévu, avec un financement essentiellement constitué de ressources propres (autofinancement, subventions, cessions), l'emprunt n'intervenant qu'à hauteur de 13 M€. A fin 2016, l'encours de la dette tient compte de la dette non bancaire souscrite par la Ville pour le financement du nouveau groupe scolaire B. Maréchal.

Avec une dette de 109 M€, (dont 17,5 M€ pour le financement du Partenariat Public Privé du groupe scolaire Bénédicte Maréchal et du gymnase Georges Chardon), Orléans maîtrise son endettement. Moins de 1% de ses recettes de fonctionnement sont affectées aux intérêts de la dette, ce qui lui permet de conserver ses marges de manœuvres pour le financement d'actions et de projets offrant aux Orléanais un cadre de vie de qualité et contribuant au rayonnement de notre capitale régionale.

Malgré tout, les incertitudes concernant les recettes (fiscalité et dotations) conduisent à rester très vigilant sur la préservation des équilibres financiers de la Ville.

Michel MARTIN,

Nota : dans le présent document, les actions liées à la démarche de développement durable sont soulignées et repérées par le sigle ^{DD}.

PARTIE I : LA PROXIMITÉ AU CŒUR DES PRIORITÉS

I – Améliorer la qualité des services publics

La priorité donnée à l'éducation

En 2016, le budget de fonctionnement affecté à l'Education et aux centres de loisirs s'élève à **27,281 M€, en progression de 0.4%**. Ce budget intègre les frais de personnel, de restauration scolaire, les dispositifs périscolaires et de loisirs (aide au travail personnel, accueil périscolaire, ateliers éducatifs et accueils de loisirs).

En investissement, le déploiement progressif du plan numérique dans les écoles orléanaises a constitué une des priorités de l'année 2016.

L'EDUCATION

- **Les dépenses de fonctionnement** consacrées à l'Education s'élèvent à 22,680 M€ et apparaissent en progression de 0,7%(+ 0,153 M€), en raison, notamment du versement, en année pleine, des loyers de fonctionnement du groupe scolaire B. Maréchal réalisé dans le cadre d'un Partenariat Public Privé (PPP).

Les réalisations 2016 se décomposent ainsi :

- restauration scolaire (4,396 M€ en baisse de 2,5% soit -0,113 M€ en lien avec la baisse du nombre de repas),
- contributions obligatoires au fonctionnement de l'enseignement privé (1,270 M€),
- fournitures et manuels scolaires (0,371 M€ stable),
- transport collectif (0,271 M€ en diminution de 0,019 M€),
- réparations et maintenance dans les écoles (0,301 M€),
- coût des dérogations scolaires (0,167 M€)
- loyers de fonctionnement (Gros entretien, réparation, maintenance et intérêt de la dette...) du groupe scolaire B. Maréchal réalisé dans le cadre d'un PPP (0,259 M€)

A noter que les dépenses de personnel ont représenté 14,009 M€, en stabilité par rapport à 2015.

- **La poursuite du programme de rénovation des écoles** : le programme d'investissement et de travaux est resté soutenu en 2016 (2,891 M€), avec notamment :
 - les grosses réparations et travaux d'accessibilité dans les bâtiments scolaires (0,671 M€),
 - les travaux d'amélioration dans les écoles, avec la mise en œuvre d'un plan peinture (0,662 M€),
 - la poursuite du plan numérique qui a débuté en 2015 (0,656 M€)
 - l'aménagement des cours d'écoles (0,259 M€),
 - l'acquisition de matériels, mobiliers scolaires et de loisirs (0,184 M€)
 - la rénovation du restaurant scolaire Pierre Ségelle (0,128 M€)
 - le lancement des travaux de rénovation du groupe scolaire Romain Rolland (0,092 M€),
 - les charges d'investissement du nouveau groupe scolaire Bénédicte Maréchal (0,089 M€),

LES CENTRES DE LOISIRS

En 2016, le budget (fonctionnement-investissement) affecté aux centres de loisirs s'établit à 4,612 M€ (en baisse de 1.9% soit 0,091 M€), dont essentiellement 3,433 M€ de frais de personnel, 0,466 M€ de restauration (-6% soit - 0.029 M€), 0,409 M€ de prestations de services réalisées par l'ASELQO, 0,130 M€ de transports (-11% soit - 0,016 M€) et à 0,012 M€

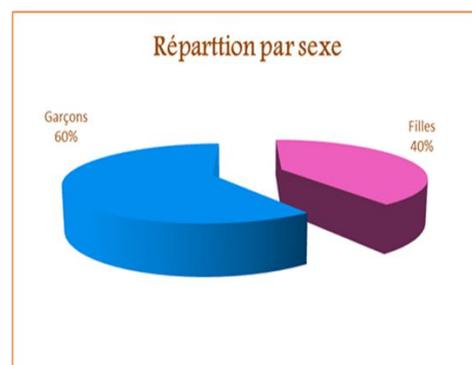
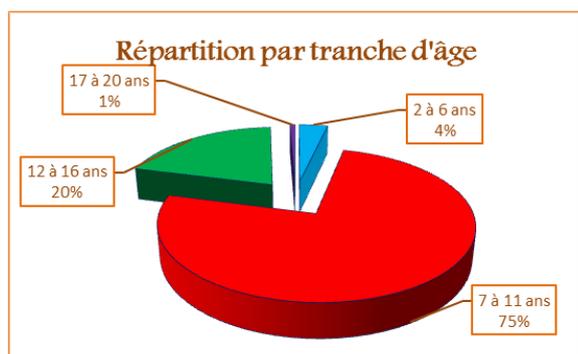
d'investissement (-0,057 M€). Par ailleurs, la Mairie a perçu en 2016 0,550 M€ de participations de la CAF et 0,445 M€ de produits de tarification.

LE CONTRAT DE REUSSITE EDUCATIVE

Le programme de réussite éducative s'inscrit dans le cadre d'une convention de partenariat conclue avec l'Education Nationale et la Caisse d'Allocations Familiales du Loiret. Il a pour objectif d'apporter un soutien aux enfants en difficulté, scolarisés dans les zones d'éducation prioritaire, en leur proposant des projets éducatifs auxquels sont associés leurs parents.

En 2016, le budget affecté à la réussite éducative (CCAS et Ville) représente 0,438 M€, dont 0,059 M€ à la charge de la Ville.

Dans le cadre de ce dispositif, 649 enfants et leur famille ont pu bénéficier d'un suivi individuel, soit une augmentation de 20%



L'animation urbaine et les projets destinés à la jeunesse ^{DD}

Au-delà des actions et projets développés dans le cadre de la politique municipale en faveur du sport et de la culture, un budget de 3,411M€ (3,096 M€ en fonctionnement et 0,316 M€ d'investissement) a été spécifiquement consacré à la politique en faveur de la jeunesse, en 2016.

La politique d'animation urbaine repose essentiellement sur le conventionnement et le partenariat avec des associations spécialisées, qui ont bénéficié en 2016 de 3,005 M€ de subventions versées par la Mairie d'Orléans.

en K€	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016
Subventions	3 165	3 158	3 171	3 176	3 185	2 985	3 005
dont Aselqo	2 705	2 705	2 705	2 705	2 705	2 570	2 570
autres subventions	460	453	466	471	480	415	435

Acteur majeur de l'animation urbaine, l'ASELQO a bénéficié en 2016 d'un important soutien financier de la Mairie d'Orléans, avec l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 2,570 M€, et d'aides à l'équipement de 0,103 M€ en complément de l'achat de 0,409 M€ de prestations d'animation des centres de loisirs.

Figurent parmi les actions et projets réalisés, la soirée jeunes talents (0,011 M€) et la Journée d'Accueil des Nouveaux Étudiants (0,016 M€), ainsi que les grosses réparations bâtiments jeunesse (0,187 M€)...

Par ailleurs, la Mairie d'Orléans a attribué en 2016 des bourses projets pour les jeunes (0,011 M€) et a contribué au financement du Centre Régional d'Information Jeunesse (0,047 M€).

Le soutien aux acteurs de la politique sociale^{DD} et de la politique du logement^{DD}

En 2016, le budget de fonctionnement consacré à l'action sociale s'élève à 20,427 M€ intégrant 12,480 M€ de frais de personnel en baisse de 6% (-0,721 M€), dont 11,062 M€ remboursés par le CCAS à la Ville au titre des personnels mis à disposition.

LE SOUTIEN APPORTE AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ET AUX ACTEURS SOCIAUX:

Les subventions versées au CCAS et aux acteurs sociaux représente 7,760 M€ en 2016 et concernent :

- la subvention d'équilibre allouée au Centre Communal d'Action Sociale (7,193 M€), en baisse conjoncturelle de 1 M€, afin de réduire le fonds de roulement excédentaire,
- la participation au financement du programme de réussite éducative (0,048 M€),
- les subventions versées aux associations (0,519 M€) développant des actions d'accompagnement et de lien social.

En millions d'euros	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016
Total Politique sociale - subventions	8,938	8,963	9,032	9,011	9,002	7,933	7,760
évolution n/n-1	2,9%	0,3%	0,0%	0,1%	-0,1%	-11,9%	-2,2%
dont C.C.A.S.	8,337	8,337	8,337	8,337	8,337	7,193	7,193
dont C.C.A.S. réussite éducative	-	0,084	0,066	0,066	0,068	0,048	0,048
dont C.C.A.S. prévention médiation	-	-	0,075	0,045	0,033	0,188	0
Total CCAS	8,337	8,421	8,478	8,448	8,438	7,429	7,241
dont autres bénéficiaires	0,601	0,542	0,554	0,563	0,564	0,504	0,519

Le budget 2016 du CCAS a permis de poursuivre l'ensemble des actions développées pour soutenir les familles Orléanaises :

- ✓ **la Petite Enfance** (8,948 M€, y compris dépenses de personnel) : en 2016, les structures réparties dans les quartiers ont accueillis 2163 enfants pour un total de 960 687 heures d'accueil facturées.
- ✓ **la solidarité et l'action sociale** (1,293 M€, y compris dépenses de personnel), avec :
 - l'animation de l'Espace Solidarité (141 familles accueillies, soit 365 personnes) et l'attribution de 1689 aides facultatives, soit 949 familles concernées (aides individuelles, chèques d'accompagnement personnalisé, ...),
 - l'instruction de 363 dossiers de Revenu de Solidarité Active et l'accompagnement de 1 203 personnes, dans le cadre de la convention renouvelée avec le département du Loiret (
 - la domiciliation administrative de 717 personnes en hébergement précaire ou sans domicile fixe
 - l'instruction de 327 dossiers d'aide légale.
- ✓ **les Aînés** (0,845 M€, y compris dépenses de personnel), avec :
 - l'hébergement en logement foyer de 123 résidents au 31 décembre 2016 répartis désormais sur deux établissements compte tenu de la fermeture foyer René Thinat le 31 décembre 2016.
 - le portage et l'animation du CLIC Orléans Val de Loire et du réseau gérontologique et le fonctionnement de l'Antenne CLIC d'Orléans (Espace Info Aînés)
 - la téléassistance pour 301 abonnés téléassistance à domicile et 20 en logements-foyers, le service de portage des repas à domicile pour 265 bénéficiaires à leur domicile (+18%), soit 98 186 repas servis afin de favoriser le lien social entre les aînés, 74 animations ont été organisées, avec une moyenne de 58 personnes par animation. Le spectacle de fin d'année a réuni plus de 4 000 personnes.

Budget Principal de fonctionnement du CCAS - recettes réelles en M€	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016
Total fonctionnement	13,497	14,029	14,403	14,294	14,623	14,790	13,315	13,598
Evolution indiciaire base 100 en 2009	100	104	107	106	108	110	99	101
Subvention de la Ville	8,241	8,337	8,421	8,478	8,448	8,438	7,429	7,241
Part de financement par la Ville	61,1%	59,4%	58,5%	59,3%	57,8%	57,1%	55,8%	53,3%

Par ailleurs, la Ville d'Orléans a versé 0,519 M€ de subventions de fonctionnement aux associations développant des actions d'accompagnement et de lien social : La vie devant soi (0,102M€), Le relais Orléanais (0,088 M€), La fédération des clubs seniors (0,050 M€), l'AHU (0,042 M€), l'association de la crèche parentale des Ptits mouflets (0,037 M€), les restos du cœur (0,031 M€)...

Enfin, la Mairie d'Orléans a maintenu sa participation au financement des dispositifs de Fonds Unifié Logement et du Fonds d'Aide aux jeunes (0,092 M€) gérés par le Département du Loiret.

LA POLITIQUE EN FAVEUR DU LOGEMENT ET DE L'HABITAT

La ville d'Orléans a contribué en 2016 au financement de la Maison de l'Habitat (0,081 M€) et à différents dispositifs d'aides ou d'accès au logement (0,044 M€).

Le soutien de la pratique sportive et du tissu associatif

En 2016, les dépenses en faveur de la pratique sportive et des loisirs atteignent 17,612 M€ dont 10,863 M€ de dépenses de fonctionnement (y compris frais de personnel pour 5,153 M€) et 6,749 M€ de dépenses d'investissement (y compris Argonaute). Ainsi, Orléans poursuit en 2016 les actions et projets visant à développer la pratique sportive, de compétition ou de loisir, permettant à un grand nombre d'Orléanais de bénéficier d'activités épanouissantes et créatrices de lien social.

LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS REALISES EN 2016 (6,749 M€)

Au-delà du **nouvel équipement (Argonaute) en cours de construction dans le quartier de l'Argonne** (4,081 M€), les principaux investissements réalisés en 2016, dans le cadre de la politique sportive, sont :

- la réalisation d'un parcours de running sur les bords de Loire (0,956 M€)
- l'accélération des travaux de rénovation des équipements sportifs (0,932 M€),
- la poursuite des travaux de modernisation du stade omnisports (0,220 M€),
- l'acquisition de matériels sportifs et l'aménagement des sites sportifs pour faciliter et développer les pratiques sportives (0,118 M€),
- l'achèvement de l'aménagement du site du Belneuf, destiné au grand public (0,115 M€)
- une enveloppe exceptionnelle de subventions pour l'investissement des clubs (0,100 M€).
- l'acquisition et remise en état d'équipements et de matériels sportifs (0,085 M€),
- l'ouverture du nouveau gymnase Georges Chardon à la rentrée 2016, réalisé dans le cadre d'un contrat de partenariat (0,054 M€),
- acquisition de matériels d'entretien pour la base de loisirs de l'île Charlemagne (0,049 M€).

LE SOUTIEN AUX CLUBS ET AUX ASSOCIATIONS

Au titre du soutien financier apporté aux clubs et aux associations, les subventions versées en 2016 s'élèvent à 3,385 M€ :

- Orléans Loiret Basket : 1,112 M€, auxquels s'ajoutent 0,265 M€ de prestations. En parallèle une redevance d'occupation des locaux est perçue par la Ville (0,017 M€)
- clubs sous contrat d'objectifs : 1,084 M€
- SASP USO Foot : 0,420 M€, auxquels s'ajoutent 0,080 M€ de prestations. En parallèle une redevance d'occupation des locaux est perçue par la Ville (0,129 M€)
- clubs subventionnés sur la base de critères (nombres d'adhérents, de licenciés, d'entraîneurs, d'éducateurs, résultats sportifs, actions de développement durable, notamment) : 0,446 M€,
- subventions aux associations sportives (0,210 M€),
- subventions pour accompagner l'organisation de manifestations par les clubs (0,113 M€).

Depuis 2011, l'évolution des principales subventions versées aux clubs sportifs est la suivante :

en K€	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016
TOTAL (subventions objectifs)	3147	3369	3207	3353	3158	3385
évolution n/n-1	-4,7%	7,1%	-4,8%	4,6%	-5,8%	7,2%
dt Orléans Loiret Basket	1034	1010	1012	1012	1012	1112
dt SASP Orléans Loiret Football		290	290	320	420	420
dt USO Foot	241	41	42	42	37	39
dt USO Judo (**)	316	317	317	327	307	326
dt Rugby Club d'Orleans (*)	244	280	160	204	170	170
dt Sté Municipale Orléans Gymnastique (**)	262	269	263	263	222	225

(*) Pour mémoire, le RCO a bénéficié en 2010, une avance de 100 K€ sur sa subvention 2011. En 2011, 80 K€ ont été avancés sur la subvention 2012. En 2012, 100 K€ ont été avancés sur la subvention 2013. Toutes les avances ont été remboursées à ce jour.

(**) L'USO Judo et la SMO Gym ont bénéficié de 2011 à 2014 d'un complément de subvention venant compenser le coût de mise à disposition d'éducateurs sportifs.

Par ailleurs, l'organisation des activités et pratiques sportives (Ecole Municipale d'Initiation Sportive, Orléans Vous Coach et Orléans Mouv) ont représenté 0,035 M€ de dépenses, hors frais de personnel, pour 0,178 M€ de recettes de tarification et subventions.

Les recettes de droits d'entrée des piscines, les diverses redevances d'utilisation des équipements et sites municipaux (palais des sports, gymnases, île Charlemagne...) s'élèvent à 0,432 M€.

Enfin, concernant la patinoire du Baron, les dépenses s'élèvent à 0,688 M€ et les recettes à 0,286 M€.

La modernisation du service public et l'innovation par les services

L'INNOVATION PAR LES SERVICES

Les usagers de nos services publics attendent de nos collectivités qu'elles leur délivrent des services avec plus de facilité et de fluidité. Leur demande évolue, elle est souvent duale entre un besoin affirmé de proximité et une attente forte en matière d'interfaces digitales.

Conscientes de ses enjeux, Orléans a engagé une démarche d'innovation publique destinée à améliorer son offre de service en mettant encore davantage l'usager au cœur du dispositif.

Cette démarche "centrée utilisateur" s'appuie sur des étapes d'exploration des pratiques des usagers pour mieux comprendre les besoins, les usages, les difficultés rencontrées par les habitants puis de co-construction avec les usagers, les partenaires, pour identifier des solutions. Cette approche, très collaborative et pragmatique, conduit le plus souvent à l'élaboration de "prototypes" qui sont testés auprès des usagers puis amendés avant mise en œuvre.

A l'échelle de la métropole, des projets visant à améliorer le parcours en déchetterie, la collecte des encombrants ou encore à mieux comprendre les attentes en matière de mobilité périurbaine ont ainsi été initiés en 2016.

ORLEANS : VILLE NUMERIQUE

Afin d'offrir de nouveaux services numériques pour rendre la ville plus facile aux usagers, Orléans poursuit l'extension de la couverture de son réseau Wi-Fi urbain (0,031 M€). Après une simplification de l'accès à son réseau Wi-Fi, huit nouveaux sites publics ont été équipés de bornes Wi-Fi, notamment les salles municipales: salle Madeleine, salle Eiffel, salle Yves Montand, salle de la Cigogne, salle Fernand Pellicer, salle Albert Camus, le dojo Jean-Claude Rousseau, le gymnase Chardon. Ainsi on dénombre au total environ 180 000 connexions mensuelles réparties en 110 000 connexions en outdoor dans les places, parcs et jardins et 70 000 connexions en indoor dans les équipements publics. Un service public qui monte en puissance avec un nombre de connexions mensuelles qui a été multiplié par 3 ces trois dernières années.

II – Etre attentif au bien-être des Orléanais

1. La participation citoyenne ^{DD} et la vie des quartiers

LA PARTICIPATION CITOYENNE ^{DD}, LES AIDES AUX ASSOCIATIONS DE QUARTIERS ET AU SECTEUR ASSOCIATIF

La participation citoyenne est un axe fort de la gouvernance mise en œuvre par la Mairie d'Orléans. Dans le cadre de la charte de la participation citoyenne adoptée en octobre 2014, les habitants et les associations sont régulièrement associés aux choix d'aménagement et à l'élaboration des projets de leur quartier. Les Conseils Consultatifs de Quartiers sont des lieux d'échanges et de réflexions, qui témoignent de l'engagement de la Municipalité en faveur de la proximité et de la concertation avec tous. Ils ont été entièrement renouvelés en novembre 2016 pour une durée de deux ans.

En 2016, le budget dédié à la participation citoyenne et à l'animation des quartiers (0,053 M€) a permis :

- de poursuivre la démarche de concertation avec les habitants sur la réalisation des projets et l'aménagement de la ville, avec l'organisation de 89 réunions publiques, 9 balades urbaines et 20 séances plénières des conseils consultatifs de quartier (La Source, Saint-Marceau, Centre-Ville, Dunois-Madeleine, Acacias-Blossières-Gare et Barrière Saint Marc-Argonne-Faubourg Bourgogne),
- de proposer des séances d'information aux membres des Conseils Consultatifs de Quartiers, avec en 2016 une séance sur la thématique du budget de la Ville et des visites de l'UTOM (unité de traitement des ordures ménagères),

- d'accompagner les animations de quartiers (Fête des Voisins, balades végétales...), avec le maintien du soutien financier (0,025 M€) et logistique apporté aux associations et comité des fêtes qui contribuent, par leurs nombreuses actions et manifestations, à animer les quartiers.

Par ailleurs, les actions du service « Vie citoyenne », créé en septembre 2015, sont montées en puissance en 2016. Ainsi, le service a, entre autres, organisé un concours ouvert à tous les orléanais pour proposer un design de boîte à livres pour la Ville. Les habitants ont également pu voter pour l'une des trois boîtes à livres sélectionnées par un jury composé d'élus, des services et de quelques membres des CCQ. Mais il a aussi organisé un concours afin de dénommer le tout nouvel équipement culturel et sportif construit au cœur du quartier de l'Argonne. Ainsi, dans un premier temps, les habitants ont pu proposer des noms, puis, dans un deuxième temps, ils ont pu voter pour leur nom préféré parmi une liste de 3 noms sélectionnés par un jury composé d'élus, de membres de CCQ et d'acteurs du quartier. L'« Argonaute » a été choisi à l'unanimité.

Concernant le monde associatif, la manifestation Rentrée en Fête a accueilli plus de 30 000 visiteurs et 520 associations, lors de sa 14ème édition organisée le 4 septembre 2016 (dépenses réalisées : 0,053 M€ / recettes : 0,010 M€).

Les deux Maisons des associations (rue Sainte Catherine et à La Source) et l'Espace Olympe de Gouges ont accueilli plus de 32 571 heures de réunions et 47 expositions d'associations orléanaises. Et pour continuer à mieux se faire connaître des habitants, la Maison des Associations de La Source a organisé cette année son Festiv'assos le 4 juin 2016.

LES AMENAGEMENTS DE PROXIMITE DANS LES QUARTIERS

En 2016, une enveloppe de 0,533 M€ a été consacrée aux aménagements de proximité, avec la réalisation de projets qui permettent d'améliorer la qualité, la fonctionnalité et la sécurité de l'espace public. Un dispositif de décision particulièrement réactif permet la réalisation de travaux dans des délais très courts, à partir de l'identification des actions à mener. Ainsi, sur 185 projets présentés, 107 ont été validés dont 96 ont été réalisés, 11 sont encore en cours de réalisation.

Parmi ces réalisations, on peut citer l'embellissement de la place Louis XI grâce au remplacement des pyramides vieillissantes par des pavés de verre associé à la remise en peinture de l'accès à la crypte, la création d'aires de jeux dans le parc Léon Chénault et dans le lotissement Robert Desnos, la création d'un jardin partagé rue Paul Lemesle, l'aménagement complémentaire de la place Haute Gaspard de Coligny permettant de lutter efficacement contre le stationnement anarchique, ou encore, la rénovation complète des trottoirs et des plantations rue Charles le Chauve.

LES MARCHES DANS LES QUARTIERS

Source de cohésion, de convivialité et d'animation au sein des quartiers, les 17 marchés de plein air (marchés alimentaires ou thématiques) organisés dans les quartiers de la Ville traduisent l'engagement de la Mairie pour le soutien les producteurs locaux et la promotion de l'agriculture péri-urbaine et des circuits de proximité.

En 2016, l'organisation des marchés et foires représente 0,032 M€ de dépenses de fonctionnement (hors personnel) et 0,006 M€ d'investissement pour 0,314 M€ de droits de place encaissés.

Les actions en faveur de la promotion de la santé et de l'intégration citoyenne des personnes handicapées ^{DD}

En 2016, les actions réalisées dans le cadre de la politique de Santé et Handicap représentent globalement 0,147 M€ de fonctionnement, dont une partie est portée par le CCAS.

LE HANDICAP

Les projets et actions mis en œuvre ont pour objectif de favoriser l'intégration des personnes handicapées^{DD} ; en guise d'illustration, peuvent être cités le TAP sur la sensibilisation à l'école Jardin des Plantes, la table ronde avec le Comité de Coordination des Actions du Handicap sur le thème « accès à la ville » ou encore l'offre en matière de sport...

En 2016, la Mairie a poursuivi les actions de sensibilisation en lien avec le monde associatif et la commission accessibilité qui a travaillé sur cinq thématiques :

- Accompagnement des publics
- Appui aux travaux de mise en accessibilité
- Circulation et voirie
- Culture et Sport
- Emploi et insertion

Au-delà des actions pilotées par le CCAS, Orléans veille au quotidien à garantir l'accessibilité du domaine public pour tous les Orléanais, avec la prise en compte systématique des situations de handicap dans le cadre des travaux d'aménagement réalisés et la création de stationnements dédiés. Ce travail est réalisé en partenariat étroit et en concertation avec les associations œuvrant pour le handicap.

Dans le cadre de la politique Handicap, la ville d'Orléans a poursuivi le programme de travaux d'accessibilité dans les bâtiments municipaux (0,059 M€).

LA MISSION SANTE

Dans le cadre de la promotion de la santé, les actions développées par la Mairie d'Orléans visent à répondre aux enjeux majeurs que constituent la lutte contre la désertification médicale, le développement des actions de prévention en matière de santé et l'accompagnement du tissu associatif.

Ainsi 2016 a été marquée (0,033 M€)

- par la signature du Contrat Local de Santé Publique à l'échelle de l'agglomération,
- par l'obtention du label « Ma commune a du Cœur, 2 Cœurs » ; ce label vient récompenser une politique incitative quant au déploiement de défibrillateurs
- par une programmation riche des « rendez-vous de la Santé » : 19 conférences animées par 27 intervenants et qui ont réuni 1468 participants ; A noter en 2016 la conférence du Professeur Francisca Joly « Intestin deuxième cerveau » et un premier rendez-vous dans les quartiers avec « je me sens bien dans mon assiette », à la Source.
- par la participation au Téléthon
- par l'organisation des journées environnement santé, sur le thème de l'audition qui ont réuni 2500 personnes.

LES MAISONS DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE

Consciente de la nécessité de maintenir une offre de soins de proximité, la Mairie a initié plusieurs projets de Maisons de Santé Pluridisciplinaires. Après La Maison de Santé Pluridisciplinaire Liliane Coupez, située dans le quartier de l'Argonne, et la Maison de Santé Pluridisciplinaire Simone Veil à la Source qui a ouvert fin 2015 ; deux autres sont en projet : au centre-ville et dans le quartier Saint-Marceau.

Avec différents professionnels de santé réunis sur un même lieu, ces maisons pluridisciplinaires proposent une offre de soins de proximité, avec une prise en charge globale des patients et une meilleure efficacité des actions de dépistage et de prévention.

Les maisons de santé donnent lieu à la perception d'un loyer, versé par les praticiens, qui représente 0,047 M€ en 2016.

La tranquillité publique

En 2016, le budget affecté à la politique de Tranquillité publique s'élève à 6,717 M€, dont 5,978 M€ de frais de personnel, 0,294 M€ de dépenses courantes de fonctionnement et 0,445 M€ de dépenses d'investissement.

Au-delà des actes quotidiens en faveur de la sécurité et de la tranquillité des orléanais, les dépenses courantes de fonctionnement concernent principalement l'entretien des bâtiments, l'entretien et les réparations de matériel (0,118 M€), l'acquisition de vêtements de travail (0,052 M€), la prise en charge des consultations médicales dans le cadre de la procédure d'Ivresse Publique Manifeste (0,009 M€), l'acquisition de fournitures, la pension de chevaux, les honoraires de vétérinaire (0,125 M€).

Les dépenses d'investissements ont permis, quant à elles, de poursuivre l'installation et le renouvellement des équipements de vidéo-protection (0,262 M€), le renouvellement des véhicules (0,128 M€), le renouvellement des radiotéléphones (0,019 M€), la sécurisation des bâtiments publics (0,009 M€), et la poursuite de l'armement des policiers municipaux (0,007 M€).

Les dispositifs de prévention et les parents-relais

LE DISPOSITIF DE PREVENTION MEDIATION ^{DD}

Le Service Prévention Médiation Réussite (28 agents) a réalisé sur le terrain :

- 2174 constats et interventions
- 40630 rencontres et orientations

LE DISPOSITIF DU SERVICE EDUCATIF DE PREVENTION

Le dispositif de prévention mis en oeuvre par la Mairie d'Orléans a pour objectifs :

- d'apporter un soutien éducatif et psychologique au travers d'un accompagnement individualisé permettant de favoriser le développement de l'autonomie des jeunes,
- de lutter contre le décrochage scolaire
- de prévenir le basculement vers la délinquance par l'apprentissage et le respect des règles sociales et plus largement de la loi,
- de développer, le cas échéant, les compétences éducatives des parents,
- de lutter contre la radicalisation et contre toute forme d'exclusion intellectuelle et sociale.

Dans ce cadre, la ville d'Orléans a dépensé 0,35 M€.

Dans le cadre du **Conseil des Droits et Devoirs des Familles**, les parents peuvent ainsi bénéficier d'un accompagnement spécifique pour leur permettre de surmonter les difficultés rencontrées et identifier les différentes dimensions de la fonction parentale.

En 2016, 321 jeunes ont été accompagnés par le **Service Educatif de Prévention** :

Le dispositif « passerelle » d'accueil de collégiens exclus définitivement a pour but d'identifier les causes de l'exclusion et d'aider les jeunes à se remobiliser et à devenir acteurs de leur scolarité afin d'éviter une nouvelle exclusion ; 185 jeunes ont été accueillis en 2016.

Dans un objectif d'insertion par le travail, 2818 heures de chantiers éducatifs ont été organisées avec un accompagnement éducatif des jeunes en situation de rupture (sociale, familiale ou scolaire), 136 jeunes de plus de 16 ans ont ainsi pu être accompagnés vers la prise en main de leur vie professionnelle.

LE DISPOSITIF DE TRAVAIL D'INTERET GENERAL

Ce dispositif participe à la prévention de la récidive, en permettant à des personnes placées sous-main de Justice d'accomplir une peine ou une mesure éducative d'intérêt général.

La Ville d'Orléans accueille trois type de peines / mesures éducatives :

- Réparation pénale, pour les mineurs, de 13 ans à 18 ans
- Travail d'Intérêt Général, à partir de 16 ans contre toute forme d'exclusion intellectuelle et sociale
- Travail Non Rémunéré, pour les majeurs uniquement

La durée du travail est variable. La personne condamnée n'est pas rémunérée et est soumise à un contrôle. Si les heures ne sont pas effectuées, il y a des poursuites judiciaires.

En 2016, 10 354 heures toutes peines ou mesures confondues ont été programmées. Ce qui représente 118 personnes, 8 « Réparations Pénales », 116 « Travail d'Intérêt Général » et 6 « Travail Non Rémunéré ».

LE DISPOSITIF « CARREFOUR DES PARENTS »

Depuis 2004, le dispositif Carrefour des Parents s'est imposé comme un dispositif essentiel de prévention. Les rencontres sont gratuites et ont lieu autour d'un thème choisi par les parents. Chaque mois une dizaine de réunions sont organisées à travers la ville, en différents horaires et en différents lieux proches des parents et des enfants : écoles, collèges associations de proximité, locaux ASELQO.

Les parents évoquent librement leurs interrogations, doutes, attentes voire leur souffrance. Les professionnels (médecins, psychologues, acteurs socio-éducatifs, parents référents), sont à l'écoute et interviennent pour structurer l'échange. L'objectif principal est d'aider les parents à réussir la relation unique qu'ils construisent, avec chacun de leurs enfants, au quotidien et sur le long terme.

Au fil des années, le dispositif a régulièrement dépassé ses objectifs initiaux, avec 1399 parents pour 111 réunions en 2015 et 1483 parents pour 113 réunions en 2016.

LE DISPOSITIF PARENTS-RELAIS

L'action des agents de Prévention-Médiation-Réussite est complétée par le dispositif des parents-relais (au nombre de 110), qui peut être mobilisé pour renforcer la présence éducative dans les quartiers, notamment pendant les vacances scolaires et lors d'évènements spécifiques. En 2016, ce dispositif a réalisé 3912 heures de vacations de parents-relais et 747 heures supplémentaires pour les médiateurs, pour un budget total de 0,100 M€.

LES MAISONS DE LA REUSSITE

Le Pôle de Prévention et Réussite de la Ville d'Orléans a pour objectif de détecter et prévenir les situations de fragilité chez les enfants et les adolescents et de mettre en œuvre des actions éducatives ou de soutien adaptées, voire individualisées.

Véritables lieux ressource, d'informations et d'actions de soutien à la parentalité et à la réussite des jeunes, les Maisons de la Réussite ont pour vocation d'accompagner et de promouvoir la réussite éducative et sociale de chaque enfant et adolescent, de développer la parentalité et le lien social entre les habitants des quartiers, dans une logique de prévention. Elles accompagnent différents projets associatifs, assurent des réunions de coordination partenariale et développent des projets de citoyenneté et d'appréciation des valeurs de la République.

En 2016, une annexe de la Maison De la Réussite de l'Argonne a ouvert sur le secteur de Champ Chardon.

En 2016, les Maisons de la Réussite ont réalisé près de 16 000 accueils.

III – La gestion et l'embellissement de l'espace public

La volonté de la Mairie d'Orléans d'offrir aux Orléanais, au quotidien, un cadre de vie de qualité, se traduit, en 2016, par des dépenses à hauteur de 18,7 M€ en fonctionnement (dont 12,3 M€ de frais de personnel et 1,3 M€ de règlement de voirie) et 11 M€ en investissement.

LA GESTION ET L'ENTRETIEN DE L'ESPACE PUBLIC AU QUOTIDIEN

Au-delà des frais de personnel, les dépenses de gestion et d'entretien (5,37 M€) concernent :

- les fournitures, les prestations de maintenance et de gestion de l'éclairage public, notamment les consommations électriques (1,415 M€),
- les fournitures, l'entretien des sanitaires publics et les prestations liées à la propreté, (0,736 M€),
- les fournitures et entretien des voiries (0,290 M€)
- les fournitures et prestations liées à l'entretien des espaces verts, à la végétalisation, les consommations d'eau (0,735 M€),
- les fournitures, vêtements de travail et matériaux nécessaires à l'entretien et aux petites réparations de l'espace public réalisés par les équipes municipales (0,266 M€),
- les travaux liés au règlement de voirie (1,290 M€, équilibrés par des recettes équivalentes).

Les recettes perçues sur l'exercice (4,65 M€) concernent principalement la convention de mise à disposition de service au bénéfice de l'AggLO (1,2 M€), les remboursements de travaux réalisés pour création d'accès charretiers et dans le cadre du règlement de voirie (1,541 M€) les droits liés aux autorisations d'occupation du domaine public (1,166 M€), ainsi que la taxe locale de publicité extérieure (0,411 M€).

LES PROJETS DE REAMENAGEMENT DES RUES ET D'AMELIORATION DES ESPACES VERTS

En 2016, les dépenses consacrées aux projets d'embellissement et de sécurisation de l'espace public représentent 9,5 M€.

- **Le programme de rénovation des rues** (5,1 M€), avec notamment :
 - La rue Saint Marc pour 1,6 M€
 - L'amélioration de divers voirie 0,752 M€
 - Le quartier de La Source pour 0,616 M€,
 - La rue Sainte Euverte pour 0,410 M€,
 - La rue des Anguignis pour 0,388 M€
 - La rue du clos Rozé pour 0,326 M€,
 - Le chemin de Gobson pour 0,207 M€,
 - La rue de Limare pour 0,123 M€,
 - Signalisation (horizontale, verticales...) 0,4 M€
- **Les opérations d'aménagement et d'embellissement de l'espace public :**
 - Poursuite du projet de résidentialisation du quartier gare (1,096 M€),
 - Entretien de la voirie (0,644 M€) : renouvellement et grosses réparations des fontaines et de reprises de voiries, reprise de joints centre ancien,...
 - rénovation du jardin de la motte sanguin (0,532 M€)
 - travaux complémentaires aux interventions des concessionnaires dans le cadre du règlement de voirie (0,406 M€),

- Eclairage public (0,348 M€) : remplacement des lampes énergivores, renouvellement des décorations de Noël et de la signalisation tricolore
- Propreté (0,346 M€) : matériel, acquisition et grosses réparations des véhicules, grosses réparations des bouches de lavage...
- Espace verts (0,229 M€): amélioration du fleurissement, acquisitions de végétaux, mobiliers urbains...

PARC FLORAL D'ORLEANS LA SOURCE

En 2016, et dans le cadre de la convention de gestion signée avec le département du Loiret, dont l'échéance a été reportée par avenant à fin 2016, la Mairie d'Orléans a contribué au financement du Parc Floral à hauteur de 0,552 M€ en fonctionnement et de 0,210 M€ en investissement. Rappelons que la gestion de ce site fait l'objet d'un budget annexe présenté page 46.

La volonté de la Ville est de lui redonner un nouvel élan touristique.

LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

Circulation et régulation du trafic : en 2016, les dépenses d'investissement représentent 0,265 M€ qui concernent essentiellement le programme de jalonnement dans les quartiers d'Orléans (0,180 M€), la gestion du centre ancien (0,043 M€), la gestion du trafic (0,042 M€).

En fonctionnement, la maintenance du Poste Central de Régulation du Trafic et des contrôleurs de feux (0,022 M€), la supervision du centre ancien et la gestion des bornes (0,087 M€), représentent les principales dépenses. L'Agglo a remboursé 0,217 M€ au titre de la convention de mise à disposition des services municipaux pour la gestion des équipements communautaires.

Stationnement : En 2016, le coût de gestion du stationnement s'élève à 0,915 M€, dont 0,813 M€ de gestion du parc d'horodateurs.

Les recettes de stationnement sur voirie s'établissent à 2,971 M€ (en augmentation de 106%, + 1,526 M€) lié à l'extension du stationnement payant et celles liées au stationnement en ouvrage à 1,449 M€ (+2,9%, +0,041 M€). Par ailleurs, le produit des amendes de police reversé par l'Etat représente 1,689 M€.

En investissement, les dépenses correspondent essentiellement au coût de fourniture et d'installation des nouveaux horodateurs (0,990 M€) et les travaux de réaménagement du parking du baron (0,046 M€).

IV – La transformation des quartiers

LE GRAND PROJET DE VILLE DE LA SOURCE^{DD}

L'ambitieux programme de travaux du Grand Projet de Ville de La Source est totalement réalisé :

- les dernières opérations de résidentialisation ont été livrées en 2014 ;
- le complexe sportif, la médiathèque, le groupe scolaire, la Maison des Associations et l'annexe du Conservatoire de musique sont ouverts au public ;
- les travaux de voirie et d'aménagement de l'espace public sont réalisés ;
- l'opération de restructuration du centre commercial 2002 et le réaménagement de la Place Sainte Beuve, avec la création du jardin de la Renaissance, sont achevés.

Les dépenses réalisées en 2016 concernent l'achèvement des travaux de voirie et d'espace public (0,003 M€).

En application des conventions signées, les subventions reçues de l'Agence Nationale de Renouveau Urbain en 2016 représentent 0,242 M€.

LA CONVENTION TERRITORIALE DE L'ARGONNE^{DD} (4,317 M€)

Tous maîtres d'ouvrage confondus, les travaux prévus dans le cadre de la convention territoriale de l'Argonne sont réalisés à près de 80%. En 2016, les travaux ont concerné :

- la construction de l'équipement sportif et culturel (4,082 M€), l'Argonaute, qui ouvrira ses portes en Septembre prochain
- la voie des Ecoles (0,060 M€)
- les dépenses d'études et d'ingénierie (0,056 M€)
- les rues Lalo et Léo Delibes (0,055 M€),
- les avenues Wichita et Marne (0,020 M€),
- la liaison Wichita - Rouget de Lisle (0,014 M€),
- la rue du Petit Pont (0,009 M€),
- les abords du Centre Commercial Marie Stuart (0,009 M€),
- la rue des Jacobins (0,007 M€),
- le jardin des Jacobins (0,006 M€),

Par ailleurs, 2,241 M€ de subventions ont été reçues, dont 1,403 M€ de la région Centre-Val de Loire, 0,400 M€ de l'Agglo, 0,395 M€ de l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain, 0,043 M€ de l'Etat au titre du FISAC,

LES PROJETS D'AMENAGEMENT DANS LES QUARTIERS

En prolongement des opérations Sonis, Coligny, Halles, aujourd'hui en voie d'achèvement, de nombreux projets d'aménagement se sont poursuivis en 2016.

o QUARTIER CENTRE-VILLE ET HALLES

En 2016, la valorisation du centre historique d'Orléans se poursuit au travers de projets de rénovation et de mise en valeur des patrimoines publics et privés : 96 façades supplémentaires ont bénéficié de travaux de ravalement (1,028 M€ de subventions générant une activité économique d'environ 3,168 M€).

En 2016, les travaux de requalification se sont poursuivis dans le secteur sud de la place du Chatelet (entre les rues Jean Huppeau et Alibert) pour un montant de 0,732 M€.

Au cours de l'année 2016, il est apparu nécessaire de procéder à des travaux de réparations de la Place du Martroi abimée par le passage de véhicules lourds non autorisés (renforcement des grilles d'aération, reprise de joints de dilatations et de bordure sud de la place) (0,097 M€).

Par ailleurs le projet centre-ville s'est poursuivi pour un montant au global de 0,071 M€.

o QUARTIER CARMES – MADELEINE

En 2016, la Ville d'Orléans a apporté son concours à hauteur de 3,500 M€ pour la mise en œuvre du projet de ZAC Carmes-Madeleine. Par ailleurs, 1,022 M€ ont été affectés aux travaux concernant la requalification de la rue Notre Dame de Recouvrance jusqu'à la rue d'Angleterre.

o QUARTIER BOURGOGNE

En 2016, la Mairie a apporté 1,5 M€ de financement à l'opération ZAC Bourgogne notamment pour la requalification de la rue saint Flou.

o QUARTIER NORD -OUEST

En 2016, la Mairie a apporté une participation de 0,166 M€ à la ZAC Sonis pour remise d'équipement.

Suite à la concertation engagée avec les habitants et riverains, la plaine Bénoni Gaultier a été aménagée avec l'installation de piste vélos/roller piste de skate/ roller terrain bicross, une aire de jeux pour enfants, une aire de fitness, une aire de pique-nique, la rénovation du terrain de basket existant, une aire de football, l'installation de mobilier urbain : banc, arceaux de vélos, fontaine à eau. Ces nouveaux équipements ont été ouverts au public à l'été 2016 (0,261 M€).

○ **QUARTIER SUD LOIRE**

Dans le cadre de la requalification de la Résidence Dauphine et de l'application du protocole signé entre la Ville et France Loire, les travaux se sont poursuivis (0,673 M€).

Par ailleurs, dans le cadre de l'aménagement du secteur Val Ouest, l'étude faune et flore, a été menée sur une année. Une phase de concertation réglementaire s'est également déroulée en 2016 par la tenue de plusieurs réunions publiques et d'ateliers avec les habitants et riverains et la procédure de désignation d'un concessionnaire a été engagée (0,016 M€)

○ **QUARTIER NORD-EST**

Les travaux d'aménagement du Parc de l'Etuvée ont représenté 0,013 M€ pour la réalisation d'un forage actionné par une éolienne.

Par ailleurs, les études préalables (0,140 M€) poursuivies en 2016 (études de circulation, étude d'impact, étude urbaine) ont permis la création de la ZAC du Fil Soie en novembre 2016. En 2016, la Mairie a apporté une participation de 0,354 M€ à la ZAC de la Fontaine pour remise d'équipement.

○ **AUTRES**

En 2016, les acquisitions foncières ont représenté 1,080 M€. Les recettes de cessions foncières ont atteint 0,986 M€. Par ailleurs, la Ville a reçu 0,918 M€ au titre de la taxe d'aménagement et 0,165 M€ au titre de la mutualisation de l'instruction des autorisations du droit des sols de la part des communes adhérentes.

CAPITAL DES SOCIETES D'ÉCONOMIE MIXTE

Dans le cadre de l'augmentation de capital de la SEMDO, la Mairie avait procédé à l'acquisition de 16 451 nouvelles actions d'une valeur unitaire de 41,50 € au titre de l'année 2015. Un premier versement a été effectué en 2015 (0,357 M€) et le solde est intervenu en 2016 soit 0,341 M€.

Par ailleurs, en ce qui concerne la Société d'Economie Mixte Patrimoniale (SEMPAT), le capital n'ayant pas été libéré dans sa totalité lors de la création de cette SEM, le solde de celui-ci (1,115 M€) l'a été au cours de l'année 2016 afin de permettre l'élargissement d'intervention de la cette société.

PARTIE II : L'ATTRACTIVITE D'ORLEANS

I – La culture vecteur d'attractivité

Au plan national, Orléans est une Ville qui propose des évènements culturels de premier plan et dispose de structures culturelles d'excellence.

En 2016, la Mairie a poursuivi son soutien au développement d'une offre artistique riche et dense ouverte sur le monde, avec un budget affecté à la politique culturelle atteignant 23,8 M€ (y compris frais de personnel), dont 2,6 M€ de dépenses d'investissement (+1,1 M€ par rapport à 2015).

L'année a été marquée par une nouvelle ambition portée par les musées regroupés au sein d'un pôle muséal incluant le musée des beaux-arts, l'hôtel Cabu musée historique, la Maison de Jeanne d'Arc, le Centre Charles Péguy et le Muséum (MOBE) en cours de rénovation.

La mise en place de la gratuité dans les médiathèques, véritable succès public (triplement des inscriptions sur une période comparable et croissance des emprunts de +25%), est la marque d'une volonté de faciliter l'accès à la culture et à la connaissance pour le plus grand nombre et de s'inscrire dans modèle économique et de pratiques en pleine mutation.

LES MOYENS AFFECTES A LA POLITIQUE CULTURELLE

○ Les structures du théâtre (2,630 M€)

L'année 2016 a été la dernière année de présence à Orléans pour les directeurs du Centre dramatique national et du Centre chorégraphique national, respectivement Arthur Nauzyciel et Josef Nadj. Les tutelles, Etat, Région, Ville ont eu à procéder au recrutement de deux nouvelles directrices dont la prise de poste est intervenue le 1^{er} janvier 2017. Les cahiers des charges pour ces nouvelles directions prévoyaient un renforcement des collaborations et coopérations avec la Scène nationale et également une intégration du CADO dans les réflexions à venir sur l'évolution de cette offre exceptionnelle de spectacle vivant. Les subventions suivantes ont été accordées en 2016 :

- Scène nationale : 1,728 M€
- CADO : 0,416 M€
- Centre Dramatique National : 0,238 M€
- Centre Chorégraphique National : 0,230 M€
- ATAO : 0,018 M€

○ L'Ecole Supérieur d'Art et de Design d'Orléans (2,724 M€)

Depuis sa transformation en établissement public de coopération culturelle, l'Ecole Supérieure d'Art et de Design d'Orléans a acquis une légitimité et présente une attractivité croissante.

La Ville d'Orléans demeure toutefois le principal financeur de cette établissement à rayonnement national (2,724 M€). Dans le cadre de sa stratégie de développement, l'école s'attache depuis plusieurs années à renforcer ses liens avec le monde économique et les autres pôles d'enseignement supérieur.

○ L'aide apportée aux associations et aux structures partenaires (1,330 M€)

La ville a poursuivi son soutien aux associations soit par la voie de conventions soit par des financements sur projet. Environ 80 associations culturelles sont soutenues financièrement par la ville.

Le théâtre Gérard Philipe accueille depuis le 1er janvier 2016 la compagnie « le Théâtre Charbon » dans le cadre d'une résidence artistique longue (0,038 M€) pour une durée de

3 ans. Par cet accueil, la compagnie va pouvoir travailler avec les acteurs du territoire (acteurs de l'éducation, du social, de l'entrepreneuriat...) et faire découvrir le théâtre contemporain aux habitants.

Parmi les aides financières apportées aux partenaires culturels, figurent celles attribuées dans le cadre de conventions :

- Antirouille - Astrolabe : 0,397 M€
- Orléans Concerts : 0,197 M€
- Concours international de piano : 0,110 M€
- le 108 : 0,085 M€
- Polysonik : 0,084 M€
- CERCIL : 0,050 M€
- Musique municipale : 0,030 M€
- Aides attribuées au titre du soutien du secteur associatif et de la création : 0,339 M€

LES EVENEMENTS CULTURELS

L'année 2016 est caractérisée par la tenue d'un nouvel événement « Les Voix d'Orléans-rencontres de la francophonie » (0,170 M€). En accueillant des intellectuels et artistes du monde francophone pour débattre des sujets qui agitent nos sociétés, Orléans s'inscrit dans une tradition de liberté, de tolérance et d'ouverture dans l'esprit des Lumières et des valeurs universelles dont la langue française est le vecteur.

Le festival Jazz à l'Evêché (0,134 M€), gratuit, a fait écho au nouveau festival Jazz or Jazz porté par la Scène Nationale et soutenu par la ville (0,080 M€).

Le conservatoire a proposé un flash mob mobilisant l'ensemble des équipes pédagogiques et la quasi-totalité des élèves sur la place du Martroi.

L'ACTION CULTURELLE

Les établissements et services culturels de la ville se sont concertés pour offrir aux habitants un parcours dans la ville autour de la couleur. L'objectif est de favoriser la circulation des publics entre les différentes propositions et de faire connaître la richesse des collections patrimoniales ou des propositions artistiques du territoire.

LES ETABLISSEMENTS CULTURELS

Les dépenses de fonctionnement courant ont fait l'objet d'une analyse très fine, afin de les définir en cohérence avec les orientations budgétaires :

- **Le réseau des médiathèques (0,365 M€)** : les numérisations de documents se sont poursuivies pour continuer à étoffer le catalogue du portail numérique AURELIA,
- **Les musées (0,124 M€)** : l'année a été marquée par la rénovation des salles XVIIème siècle avec un nouveau parcours des collections, une exposition d'art visuel contemporain en été et le démarrage d'un cycle photographie à l'automne.
- **Le Muséum (0,061 M€)** : les équipes du muséum ont travaillé toute l'année sur la programmation des collections, et la programmation muséographique. Le chantier se poursuit en 2017 et 2018.
- **Les Fonds documentaires (0,020 M€)** : Outre leur fonction de centre documentaire gérant le fonds et accueillant les chercheurs ou étudiants, la Maison de Jeanne d'Arc et le Centre Charles Péguy proposent des expositions en lien avec leurs fonds.

Le Centre Charles Péguy a ainsi accueilli l'exposition exceptionnelle proposée par la Comédie Française, « La comédie française au théâtre aux armées ».

- **Le conservatoire à rayonnement départemental (0,129 M€)** : accueillant près de 1300 élèves, il délivre un enseignement développant les pratiques collectives et les parcours personnalisés et mène chaque année 5 à 10 grands élèves vers les pôles d'enseignement supérieur en musique et en théâtre. Il développe le travail en réseau avec les partenaires culturels du territoire et tisse des liens forts avec les écoles de musique et les établissements d'enseignement du Loiret.

LES INVESTISSEMENTS DANS LES ETABLISSEMENTS ET LES MONUMENTS HISTORIQUES (2,6 M€)

En 2016, les investissements ont concerné notamment :

- les grosses réparations dans les bâtiments culturels et les monuments historiques (0,367 M€), et ravalement de bâtiments culturels (0,114 M€)
- la poursuite de la rénovation de la Maison Bourgogne (0,074 M€), ainsi que des travaux de rénovation du théâtre (0,149 M€) et les premières études pour le Muséum d'Orléans pour la Biodiversité et l'Environnement (0,088 M€).
- le démarrage des travaux de rénovation des salles d'exposition du Musée (0,233 M€).
- les acquisitions de documents dans les médiathèques (0,279 M€).
- les parcours témoins (0,076 M€)

L'enrichissement des collections a été marqué par des acquisitions majeures (0,583 M€) dont le portrait de Aignan-Thomas Desfriches par Jean-Baptiste Perronneau (0,413 M€) acquis grâce au Fonds du patrimoine (0,288 M€) et au legs de Madame Guillaux.

II – Le soutien à l'emploi et au commerce

Avec plus de 44 M€ de projets d'investissement réalisés, la Mairie d'Orléans est un acteur économique majeur de son territoire. Dans une période où l'investissement public est essentiel pour l'activité des entreprises, notamment du bâtiment, les investissements de la Ville d'Orléans constituent une source locale d'activité économique et d'emploi.

Par ses actions, la Mairie favorise la coordination des différents dispositifs et des politiques développées sur son territoire (actions coordonnées de la Maison de l'Emploi du bassin d'Orléans, de Pôle Emploi, du PLIE, de la boutique de gestion du Loiret, de l'ADIE...). Enfin, les clauses d'insertion figurant dans tous les marchés de la Ville sont un levier essentiel de développement de l'insertion professionnelle.

UNE POLITIQUE EN FAVEUR DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET DE L'EMPLOI

Les crédits 2016 ont permis de continuer à soutenir financièrement l'École de la Deuxième Chance d'Orléans Val de Loire (0,033 M€).

LE SOUTIEN AU COMMERCE

En 2016, la Ville d'Orléans a fait l'acquisition de la cellule La vie Claire pour un montant de 1,112 M€.

De plus, la mairie a poursuivi ses actions dans le cadre du périmètre de sauvegarde du commerce et a préempté dans ce cadre un fonds de commerce rue de la Bolière (Centre commercial Bolière III 0,679 M€). Les études pré-opérationnelles pour la restructuration du Centre Commercial de la Bolière se sont poursuivies (0,015 M€) dont une mission d'expertise des murs et fonds de commerce.

2016 a également été marquée par

- le lancement du marché de maîtrise d'œuvre pour la requalification des arcades de la rue Royale (0,101 M€) ainsi que diverses études (études circulation, géomètre, éclairage... (0,051 M€).

- l'acquisition de baux commerciaux du 5 rue des carmes (0,028 M€) et du 13-15 rue royale (0,020 M€)
- la poursuite des aides aux travaux engagés par les commerçants pour la rénovation de leurs devantures commerciales (0,017 M€).
- des travaux de réhabilitation du 76 rue des carmes (0,116 M€)
- Le lancement des études liées à la restructuration des Halles Châtelet (0,022 M€).

LA ZONE FRANCHE URBAINE DE L'ARGONNE (ZFU)

Le dispositif de Zone Franche Urbaine permet d'initier une dynamique de développement économique et de création d'emplois au sein des quartiers, en contrepartie d'exonérations sociales et fiscales accordées aux entreprises implantées dans la Zone (commerçants, artisans, profession libérales, entrepreneurs comptant au plus 50 salariés).

Les exonérations sont accordées à 100 % sur une durée de 5 ans, puis prolongées selon un taux dégressif, pendant 3 ou 9 ans selon la taille de l'entreprise. Le périmètre de la Zone Franche Urbaine de l'Argonne correspond à celui de la ZUS-ZRU, avec 3 extensions. Le dispositif se poursuivra sous une forme revue, dénommée « territoires entrepreneurs », sur un périmètre identique jusqu'en 2020. Ce nouveau dispositif intègre un soutien spécifique au commerce de proximité et prévoit le maintien des garanties pour les entreprises bénéficiant du dispositif antérieur.

III - Le projet CO'Met

L'année 2016 a vu se concrétiser les choix des grandes orientations stratégiques de ce projet pour le territoire métropolitain au travers des premiers actes administratifs. L'enjeu majeur est de doter la capitale régionale d'un équipement public d'envergure permettant d'accueillir une large gamme de manifestations économiques, sportives et culturelles de dimension nationale ou internationale tout en contribuant au développement du tourisme d'affaire. D'intérêt Métropolitain, ce projet sera porté par Orléans Métropole.

Après étude de plusieurs scénarii et avis de conseils et d'exploitants, il a été acté de construire cet important équipement, à présent dénommé CO'Met, sur le site de l'actuel parc des expositions, en y ajoutant la dimension congrès afin de disposer d'un équipement à vocation multiple en capacité de couvrir l'intégralité de la gamme des manifestations économiques. La construction d'une salle sportive de grande capacité répondant aux cahiers des charges nationaux et internationaux ainsi que des espaces réceptifs attenants apporteront une modularité supplémentaire au bénéfice d'un large panel de manifestations.

En 2016, dans la continuité des premières études menées pour la construction de cet équipement, 0,384 M€ ont été mandatés pour ce projet :

- 0,121 M€ d'études diverses (études géologiques, géotechniques, écologiques, recherche d'amiante, levées topographiques)
- 0,113 M€ dans le cadre de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la définition et la passation des procédures afférentes
- 0,065 M€ pour la pose de la clôture pour sécuriser le Zénith d'Orléans
- 0,040 M€ pour l'étude d'une nouvelle desserte par le tramway et la création d'un stockage
- 0,033 M€ pour l'étude des infrastructures connexes au projet
- 0,012 M€ de frais divers (notamment frais de publicité liés à la publicité des marchés)

Par délibération du 4 Juillet 2016, il a été approuvé la participation de la Mairie au capital de la SPL « Orléans Val de Loire Evènements » à hauteur de 0,810 M€.

IV – Le renforcement de la promotion du territoire et du tourisme

L'OFFICE DE TOURISME ET DE CONGRES

Une étude stratégique lancée en 2014 a permis de préciser les axes de développement en matière de tourisme et d'attractivité et de définir les adaptations de structure et les éventuelles synergies nécessaires face à ces enjeux économiques.

Sur cette base, en 2016, la Ville d'Orléans a souhaité refondre sa stratégie touristique et s'engager dans un renforcement de la promotion et de la mise en marché de la destination, en s'appuyant sur un renforcement des moyens et sur une mise en réseau des acteurs du tourisme.

Pour se faire, la Ville a décidé, aux côtés de la Communauté d'Agglomération devenue Orléans Métropole, de créer une Société publique locale « Orléans Val de Loire Tourisme » dédiée à la politique touristique du territoire et ayant vocation, depuis le 1er avril 2016, à assurer les missions précédemment assurées par l'Office de tourisme et des congrès. Dans ce contexte, la ville a apporté un capital de départ à la SPL pour un montant de 0,240 M€ (auquel s'ajoute 0,060 M€ versés par la Communauté d'Agglomération).

L'association de l'office de tourisme œuvrant sur les 3 premiers mois de l'année 2016 a reçu de la Ville une subvention de 0,115 M€ pour son fonctionnement.

Un contrat de prestation de services a été mis en place entre la Ville et la Société Publique Locale « Orléans Val de Loire Tourisme » pour assurer la politique touristique de la Ville. En 2016 (depuis le 1^{er} avril), la Ville a versé à la SPL un montant net de 0,462 M€ (dépenses prestations de services : 0,667 M€ et recettes = 0,205 M€).

Parallèlement, la Ville a aussi initié ses premiers grands projets touristiques, en décidant l'aménagement d'un dispositif de Vidéoprojection pérenne pour diffuser le son et lumière des fêtes de Jeanne d'Arc durant tout l'été, soit un investissement de 0,441 M€.

Un partenariat a été mis en place avec la Ville de Yangzhou (Chine). En lien avec l'AFNOR, la Ville élabore une première norme internationale pour l'accueil des touristes des deux pays.

Enfin, il est à noter que la Ville a revu les taux applicables pour sa taxe de séjour. En 2016, la recette perçue s'élève à 0,523 M€, contre 0,281 M€ en 2015.

SERVICE VILLE D'ART ET D'HISTOIRE

La ville d'Orléans a été labellisée « Villes et Pays d'art et d'histoire » par la convention signée entre la mairie d'Orléans et l'Etat en mai 2009.

Le service Ville d'art et d'histoire d'Orléans a mis en œuvre les objectifs, suivant en 2016 :

- poursuivre le développement des actions en direction de la population locale,
- accroître la visibilité du Label, notamment par des stands de promotion,
- maintenir les actions du service éducatif et développer ses outils,
- valoriser le patrimoine dans une stratégie de promotion de territoire.
- renforcement des synergies avec la nouvelle SPL Orléans Val de Loire tourisme.

Le service a accueilli 29 183 visiteurs pour un budget global de 0,022 M€ (0,019 M€ en fonctionnement et 0,003 M€ en investissement) pour 0,035 M€ de recettes.

V – Les principaux événements et animations 2016

LES FETES DE JEANNE D'ARC

L'édition 2016 des fêtes de Jeanne d'Arc a été réalisée avec un budget net de 0,623 M€ (0,720 M€ de dépenses et 0,097 M€ de recettes). L'année 2016 a été marquée par la création d'un nouveau Son et lumière, projeté tout l'été, grâce à l'acquisition d'un dispositif de vidéo projection pérenne. Le Marché médiéval du Campo Santo a été reconduit sur 4 jours. La journée du 8 mai a été densifiée et, après 50 ans d'attente, les fêtes ont de nouveau fait étape à La Source pour proposer un nouvel événement dans le programme officiel des fêtes.

L'ANIMATION DES QUAIS

En 2016, des animations estivales ont été organisées durant tout l'été sur les quais de Loire avec notamment des expositions, des concerts éphémères, des spectacles culturels destinés aux jeunes, etc. Un nouvel appel à projet a été relancé pour l'attribution de la guinguette des Quais de Loire, après 3 ans d'exploitation par l'association « Jamais 2 sans 3 ». Le budget alloué à ces manifestations s'élève à 0,095 M€.

14 JUILLET

En 2016, les festivités du 14 juillet ont évolué pour proposer un nouveau concept mutualisé avec d'autres communes de l'agglomération avec un feu d'artifice commun, le 13 juillet, suivi d'un bal populaire avec un orchestre en live ambiance guinguette, sur le pont de l'Europe.

Enfin, la journée du 14 juillet a été dédiée aux plaisirs de la vie sur les bords de Loire avec des petits concerts, guinguettes, balades en bateaux, ... Le budget net alloué à cette manifestation s'est élevé à 0,041 M€.

LE FESTIVAL DE LOIRE

En 2016, la Ville a préparé la nouvelle édition en relançant son marché « Scénographie et direction artistique » et en renouvelant le marché « bateaux », passé en 2014 pour deux éditions. La communication a débuté dès cette année, afin de faire rayonner cette manifestation qui représente l'une des têtes de pont de notre stratégie événementielle. Le budget 2016 de la manifestation s'inscrit donc en quasi-stabilité par rapport à celui de 2014, année hors festival à 0,526 M€.

LE MARCHÉ DE NOËL

En 2016, le Marché de Noël a été reconduit sur les places du centre-ville, avec une soixantaine de chalets commerçants et artisans, des animations variées, dédiées aux enfants, autour de la maison du Père Noël et des animations en lien avec les commerçants. De nouvelles places ont fait l'objet de décorations particulières (place du petit puits, square Abbé Desnoyers, place du Cheval Rouge). Les commerçants ont été associés à la démarche en amont et ont pu s'emparer de la thématique de l'année, « le sapin », décliné dans tout le centre-ville.

Le budget net alloué à cette manifestation s'est élevé à 0,179 M€ (0,356 M€ de dépenses et 0,177 M€ de recettes).

MANIFESTATIONS SPORTIVES NATIONALES OU INTERNATIONALES

En 2016, la Ville d'Orléans a continué d'accompagner l'organisation des manifestations sportives qui participent à l'animation et à l'attractivité de la Ville : Open d'Orléans, Master's de patinage artistique, Coupe du Monde de Sabre Dames, le French International Challenge de Badminton.

LES COMMEMORATIONS (0,067 M€)

L'année 2016 a été marquée par l'organisation d'événements importants, notamment :

- exposition temporaire « Orléans pendant la Grande Guerre, une ville et des vies à l'arrière » du 23 avril au 21 août 2016 au Musée des Beaux-Arts. Près de 7 000 visiteurs sont venus découvrir des objets et des œuvres, encore jamais présentés, provenant des fonds 14/18 des Archives municipales, des Musées d'Orléans, des collections des Médiathèques, du Centre Charles Péguy, de dons d'Orléanais et de prêts de particuliers et des Archives départementales mais aussi des prêts consentis par le Musée de la Grande Guerre du pays de Meaux. Plus de 800 personnes ont suivi le programme d'actions proposé par le service Ville d'Art et d'Histoire de la Mairie durant cette exposition qui a obtenu le label de la Mission du Centenaire.
- le déplacement officiel à Vauquois (ville filleule d'Orléans dans le département de la Meuse) le 25 juin 2016 d'une délégation composée d'anciens combattants dans le cadre des commémorations du 100^{ème} anniversaire de la bataille de Vauquois.
- l'organisation d'actions pédagogiques et culturelles autour de l'année 2016, année la plus meurtrière de la Grande Guerre. Dans ce cadre, une lecture concert « La Grande Guerre » a été donnée à la salle de l'Institut le 9 décembre 2016. Près de 300 personnes, de toute génération, y ont participé.
- la participation aux hommages rendus à des personnalités ayant marqué la grande guerre avec l'organisation d'une exposition à l'Hôtel Grosloot du 2 juillet au 16 août 2016 sur Anne MORGAN, pionnière de l'humanitaire dans la grande guerre 1917-1924.

A côté de ces grands rendez-vous, la Mairie d'Orléans a continué d'organiser les cérémonies commémoratives annuelles et de soutenir les associations patriotiques et mémorielles. Enfin, la Mairie d'Orléans a poursuivi le programme de restauration des plaques commémoratives et des monuments, engagé depuis 2014, dans le cadre des anniversaires de commémoration.

PARTIE III – LE DEVELOPPEMENT DURABLE, FIL CONDUCTEUR DE L'ACTION MUNICIPALE

L'équipe municipale d'Orléans a fait du développement durable un axe fort de son action politique dans tous ses domaines d'intervention (éducation, logement, transport, emploi et développement économique).

Elaboré en concertation avec les Orléanais en 2006, l'**Agenda 21 de la Mairie d'Orléans** a favorisé la prise de conscience collective et de nombreux projets ont rapidement été initiés, notamment l'élaboration d'un Plan Biodiversité, d'un Plan Climat Energie Territorial, d'un bilan carbone des activités municipales, d'un audit énergétique des équipements, d'une charte « objectif zéro pesticide », d'une charte de l'arbre en ville et d'un Plan Local d'Urbanisme affirmant l'identité de « ville-jardin » d'Orléans.

Signataire de la convention des Maires au niveau européen et du pacte mondial sur le climat, la Mairie d'Orléans s'est engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 20% d'ici 2020. Dans ce contexte, la Mairie poursuit un important programme de rénovation de son patrimoine, incluant un volet d'amélioration de leur performance énergétique (isolation, renouvellement des chaudières, optimisation de la régulation thermique).

La Ville conduit par ailleurs une politique de développement des transports doux et aménage chaque année de nouveaux itinéraires et des stationnements sécurisés pour les cyclistes ainsi que des espaces partagés entre automobiles – piétons – cyclistes.

En parallèle des actions de réduction des consommations, la Ville favorise le développement des énergies renouvelables, avec notamment l'expérimentation d'une hydrolienne en Loire.

La mise en œuvre du **Plan Biodiversité** se poursuit avec notamment les actions réalisées pour le maintien de la Biodiversité et la restauration des Ecosystèmes.

Au sein des quartiers, la Ville s'attache à développer la végétalisation en créant de micro espaces verts, ainsi qu'en incitant les propriétaires riverains à végétaliser leurs pieds de façades et clôtures, via l'opération « Embellissons nos rues ».

Dans **le domaine de l'eau**, la Ville poursuit ses actions de préservation et de valorisation de la ressource en eau et de protection des zones de captage (Orléans dispose de trois captages prioritaires). La gestion efficace du service public d'eau potable avec la mise en œuvre de solutions innovantes permet de maintenir ou d'améliorer la qualité des eaux en milieu naturel.

Les actions et projets de la Ville intègrent systématiquement les préoccupations environnementales et traduisent l'engagement politique de la municipalité en matière de développement durable.

Afin d'intensifier ses actions, la Mairie a défini en 2016, un programme visant à :

- Définir de nouveaux engagements sur la nature en ville, en vue notamment d'en élargir les potentialités et les usages ;
- Concevoir un référentiel pour la ville durable afin d'inscrire les projets d'aménagements du territoire dans cette dynamique.

En 2016, cet engagement s'est traduit par les actions suivantes :

SENSIBILISATION A L'ENVIRONNEMENT ET AU DEVELOPPEMENT DURABLE

- **Démarche de développement durable (0,039 M€)** : l'organisation de l'édition 2016 de Velotour (0,010 M€) avec la participation de 6 200 personnes, un partenariat avec l'espace info énergie pour la réalisation de promenades thermographiques (0,004 M€) la réalisation d'Agenda 21 scolaire (0,020 M€), l'adhésion au Comité 21 (0,005 M€) qui est le réseau d'acteurs du développement durable en France.

- **Les journées environnement santé** (0,025 M€ de dépenses et 0,003 M€ de recettes) : les JES ont pour objectif de sensibiliser le grand public aux enjeux liés du développement durable et de la santé. Organisées les 25 et 28 Juin 2016 en parallèle de l'événement Jazz à l'Evêché, les animations proposées ont attiré 2 500 visiteurs environ, autour du thème du son.

- **Sensibilisation aux changements climatiques (0,010 M€)** : un partenariat a été conclu avec l'Espace Info Energie afin de poursuivre les actions liées au projet européen « quartier du futur ».

- **Gestion de la ressource en eau (0,054 M€ de dépenses et 0,017 M€ de recettes)** : au titre de la convention tripartite signée avec la chambre d'agriculture du Loiret et l'Orléanaise des Eaux, la Mairie d'Orléans organise annuellement, une journée d'échange de pratiques pour lutter contre la pollution diffuse et promouvoir une gestion quantitative raisonnée de la ressource en eau, en présence de représentants des institutions, des associations et des professionnels du secteur.

La Mairie d'Orléans verse par ailleurs des contributions financières obligatoires à des organismes de coopération et de gestion de l'eau (Syndicat Intercommunal du Bassin du Loiret, Association Syndicale de la Rivière du Loiret, Commission Locale de l'Eau).

- **Biodiversité (0,036 M€)** : dans le cadre du partenariat avec Loiret Nature Environnement, des conférences à l'auditorium de la Médiathèque et des balades sur la biodiversité nocturne lors de la manifestation nationale du « Jour de la nuit » ont également été proposées aux Orléanais. Par ailleurs, la ville d'Orléans poursuit son soutien à la préservation des insectes pollinisateurs via notamment le rucher pédagogique du jardin des plantes.

- **L'animal en ville (0,056 M€)** : la politique de gestion de l'animal en ville s'est déclinée autour des actions de lutte contre la prolifération des pigeons (0,016 M€). 6 campagnes de captures de pigeons ont été réalisées avec l'Association des Piégeurs Agréés du Loiret (APAL), réparties sur 12 sites (5 lieux de captures au Nord de la Loire et 7 à La Source).

La Ville a également répondu à ses obligations de fourrière animale en cotisant auprès de l'AGRA (0,035 M€) et a réalisé des opérations de désinsectisation et de dératisation.

LA GESTION DES RISQUES MAJEURS, LE PLAN COMMUNAL DE SECOURS

Le territoire de la Ville d'Orléans est exposé à différents risques d'origine naturelle (inondation, mouvements de terrain), climatique (tempêtes, orages, chutes de neige,...) ou technologique (industriels, transports de matières dangereuses et à degré moindre nucléaire).

Dans ce cadre, de nombreuses actions sont menées parmi lesquelles :

- la mise en place de plans particuliers de mise en sécurité pour les écoles. Des kits ont été achetés par la Ville et déployés sur plusieurs sites,

- le suivi des mouvements de terrains liés aux carrières souterraines, avec un inventaire complété en continu (0,005 M€), et la réalisation de 71 interventions en 2016 pour résoudre des problèmes d'affaissement de terrains (0,018 M€),
- le conventionnement avec divers organismes de prévention des risques potentiels : le CEPRI (0,017 M€), l'Etablissement Public Loire (0,004 M€), le BRGM pour l'exploitation des données des piézomètres (0,004 M€).

Le Plan Communal de Sauvegarde de la Ville prévoit une organisation pour l'hébergement et le ravitaillement des personnes sinistrées, plan activé lors des inondations de mai/juin 2016.

Même si le territoire de la ville d'Orléans a été peu impacté par ces inondations, la commune a démontré sa solidarité via des actions de soutien logistique notamment auprès des autres communes de l'agglomération et via l'accueil au Palais des sports, transformé en centre d'hébergement d'urgence des automobilistes bloqués sur l'A10 par la montée des eaux. Enfin, une cellule de crise a fonctionné sans discontinuité pendant 5 jours au cœur de la mairie d'Orléans pour organiser et coordonner l'ensemble des interventions des services mutualisés de la ville d'Orléans et de la communauté d'agglomération.

LES POUVOIRS DE POLICE SANITAIRE ET LES IMMEUBLES MENAÇANT RUINE

La mise en œuvre des pouvoirs de police sanitaire représente, en 2016, 0,415 M€ de dépenses, dont 0,409 M€ de frais de personnel et 0,006 M€ de dépenses courantes de fonctionnement. La dotation globale de décentralisation versée par l'Etat en contrepartie de ces missions représente 0,400 M€.

En 2016, 294 plaintes ont été instruites dans le cadre des **pouvoirs de police du Maire**, concernant essentiellement les domaines de l'habitat indigne, du bruit, des déchets sur le domaine privé, de l'hygiène alimentaire et de la gestion animale.

Par ailleurs, les autorisations en matière de bruit (débits de boissons, sonorisation, chantiers), ainsi que les demandes de renseignement relatives aux problématiques sanitaires ont représentées 219 dossiers traités sur l'exercice.

Au titre de la **lutte contre l'habitat indigne**, inscrite au Plan Solidarité Logement 45, 138 procédures ont été instruites en 2016, pour la détection et la résorption des logements indignes.

Enfin, concernant le contrôle des commerces de bouche, 10 établissements ont fait l'objet de contrôles d'inspection au titre de l'hygiène alimentaire, suite à des signalements de consommateurs ou de voisinage.

Au titre de la politique « immeuble menaçant ruine », 51 dossiers ont été ouverts en 2016. Au 31 décembre 2016, 39 dossiers étaient encore actifs, 94 dossiers ont été traités et clôturés dans l'année.

PARTIE IV – PRESENTATION CONSOLIDEE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 PAR GRANDES MASSES – budget principal et budgets annexes

I- Présentation budgétaire consolidée par grandes masses

INVESTISSEMENT	CA 2015	CA 2016	Evol° %	Evol° M€
RECETTES CUMULEES	70,9 M€	73,7 M€	4%	2,8 M€
dont recettes réelles	23,9 M€	37,1 M€	55%	13,2 M€
dont emprunt	5,5 M€	13,0 M€	136%	7,5 M€
dont recettes d'ordre	41,5 M€	23,6 M€	-43%	-17,9 M€
DEPENSES CUMULEES	82,5 M€	70,1 M€	-15%	-12,4 M€
dont dépenses réelles - équipement (dt trx régie, PPP)	43,2 M€	44,6 M€	3%	1,5 M€
dont autres dépenses réelles (op pour cpte de tiers...)	(*) 8,3 M€	0,9 M€	-89%	-7,4 M€
dont remb. capital de la dette	13,0 M€	11,8 M€	-10%	-1,3 M€
dont dépenses d'ordre	18,0 M€	12,8 M€	-29%	-5,2 M€

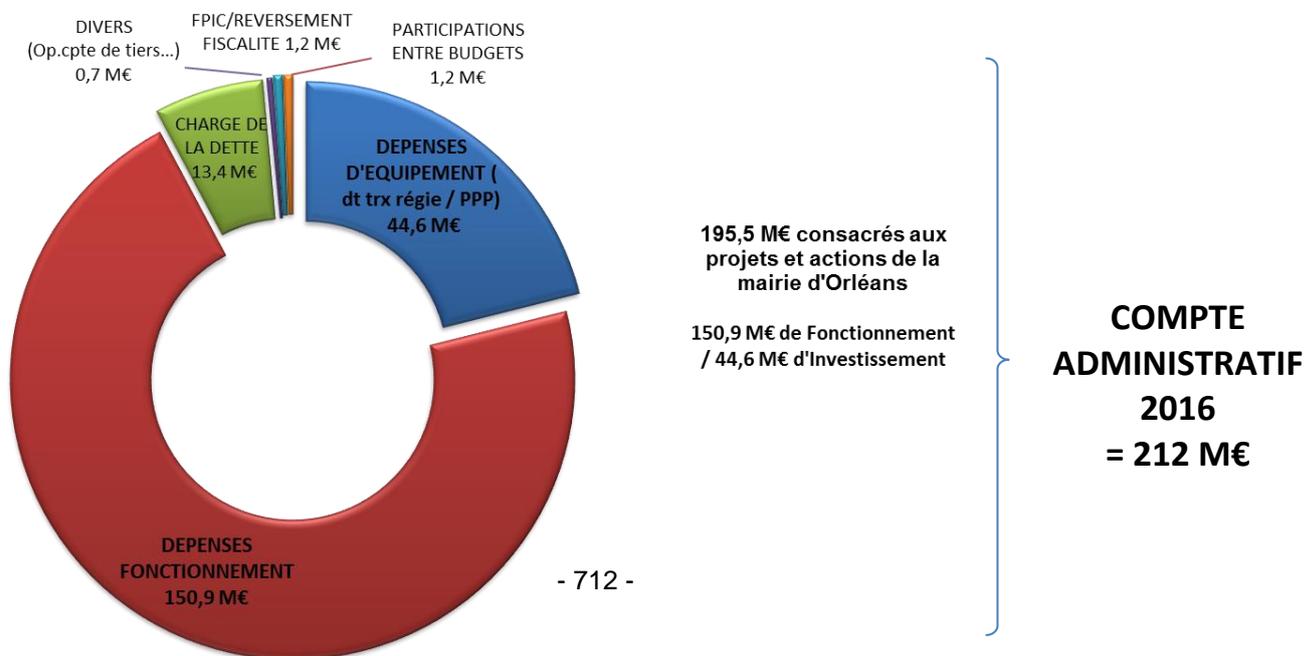
FONCTIONNEMENT	CA 2015	CA 2016	Evol° %	Evol° M€
RECETTES CUMULEES	205,7 M€	188,7 M€	-55%	-17,0 M€
dont recettes réelles	201,0 M€	186,2 M€	-7%	-14,8 M€
dont recettes d'ordre	4,7 M€	2,5 M€	-47%	-2,2 M€
DEPENSES CUMULEES	185,6 M€	167,9 M€	-55%	-17,7 M€
dont dépenses réelles (hors trx en régie)	157,4 M€	154,6 M€	-2%	-2,8 M€
dont dépenses d'ordre	28,2 M€	13,3 M€	-53%	-14,9 M€

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	157,4 M€	154,6 M€	-2%	-2,8 M€
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	201,0 M€	186,2 M€	-7%	-14,8 M€
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	64,5 M€	57,3 M€	-11%	-7,2 M€
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	29,5 M€	50,1 M€	70%	20,7 M€

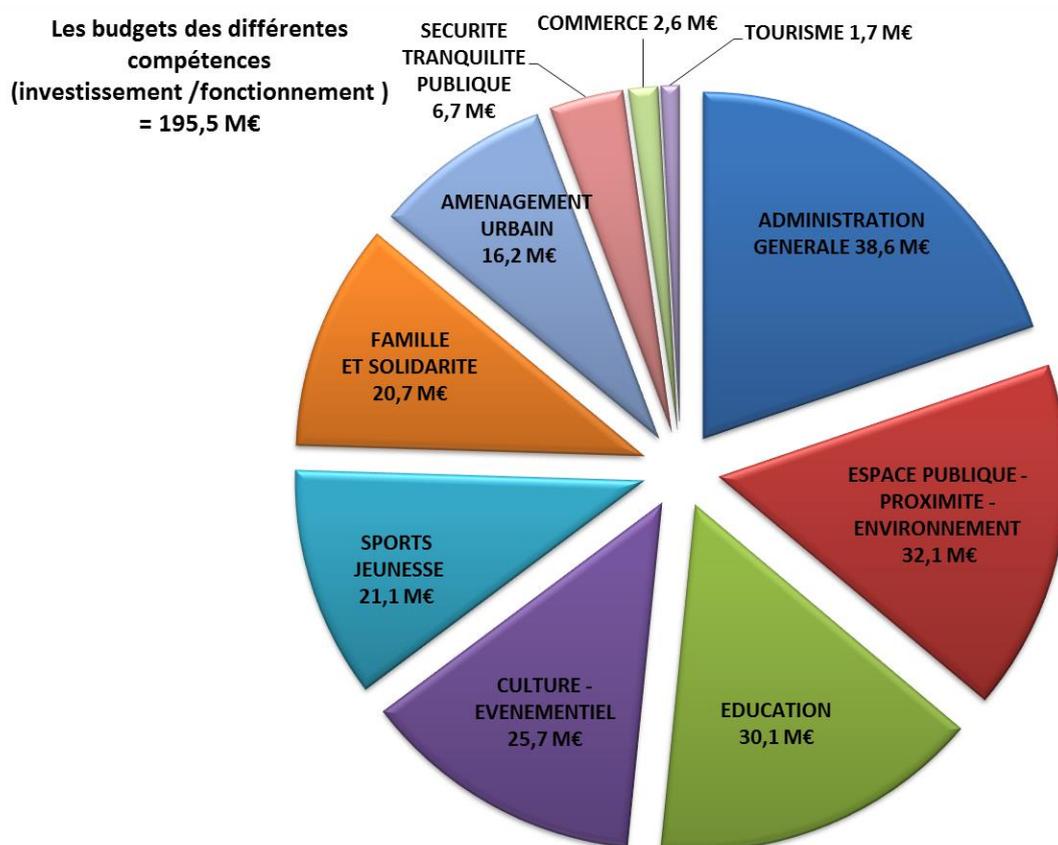
(*) Cession site FAMAR à l'AggLO pour 7,090 M€ (paiement échelonné sur 5 ans)

Le compte administratif 2016 présente :

- es dépenses réelles de fonctionnement de 154,6 M€ (hors travaux en régie)
- es recettes réelles de fonctionnement de 186,2 M€
- es dépenses réelles d'investissement de 57,3 M€ (avec travaux en régie) et de 45,5 M€ hors capital de la dette
- es recettes réelles d'investissement de 50,1 M€.



Les 195,5 M€ consacrés aux projets et actions de Mairie se répartissent de la manière suivante :



II- Présentation consolidée des équilibres financiers

CA 2016	BUDGET PRINCIPAL	BA OP. FUNERAIRES	BA ACTIVITES SPECIQUES	BA PARC FLORAL	TOTAL
Recettes de gestion (1)	181,86 M€	0,03 M€	0,58 M€	1,60 M€	184,06 M€
Dépenses de gestion (2)	149,78 M€	0,04 M€	0,41 M€	1,60 M€	151,82 M€
Épargne de gestion (3) = (1) - (2)	32,07 M€	-0,01 M€	0,17 M€	0,00 M€	32,24 M€
Intérêts de la dette dont écart d'ICNE (4)	1,62 M€				1,62 M€
Charges Exceptionnelles (5)	1,17 M€	0,00 M€	0,00 M€	0,00 M€	1,17 M€
Produits Exceptionnels (6)	1,08 M€		0,01 M€	0,00 M€	1,09 M€
Épargne brute (8) = (3) - (4) - (5) + (6)	30,36 M€	-0,01 M€	0,19 M€	0,00 M€	30,54 M€
Remboursement de capital (9)	11,92 M€				11,92 M€
Épargne disponible (10) = (8) - (9)	18,44 M€	-0,01 M€	0,19 M€	0,00 M€	18,62 M€

Le compte administratif 2016 présente un niveau d'épargne brute consolidée de 30,5 M€ et de 18,6 M€ d'épargne nette. En 2016, seul le budget principal comporte de la dette.

En consacrant la totalité de l'autofinancement brut au remboursement anticipé de sa dette, la Ville d'Orléans pourrait rembourser sa dette bancaire en 3,6 ans, pour une durée de 10 à 12 ans habituellement admise pour les villes comparables.

PARTIE V – EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET PRINCIPAL

Avec des recettes courantes de fonctionnement réalisées à hauteur de 181,9 M€ (-3,3 M€ par rapport à 2015) pour 149,8 M€ de dépenses courantes (-2,6 M€ par rapport à 2015), le compte administratif 2016 présente une épargne de gestion de 32,1 M€, en légère diminution (-0,7 M€).

Après la prise en compte du résultat exceptionnel et du remboursement de la charge de la dette, l'épargne disponible pour autofinancer les investissements s'établit à 18,4 M€, en légère progression de 0,2 M€ par rapport à 2015.

Ce résultat est obtenu par la volonté des élus locaux de réduire les dépenses courantes et de maîtriser la masse salariale, dans un contexte où les décisions de l'Etat (baisse des dotations et compensations versées aux collectivités locales) ont pour conséquence de réduire la capacité d'investissement des collectivités et pourrait les contraindre à rechercher de ressources nouvelles.

Par ailleurs, la comparaison des résultats des exercices 2015 et 2016 sur des périmètres strictement identiques nécessite de retraiter les éléments suivants :

- le Festival de Loire (coût net de 0,523 M€ en 2016, année de préparation du Festival, contre 0,986 M€ en 2015, année de Festival);
- le contrat de prestation de service conclu avec la SPL Orléans Val de Loire Tourisme qui engendre des dépenses complémentaires de 0,373 M€ atténués par la perception d'une recette de 0,205 M€.
- le règlement de voirie (recettes + 0,546 M€, dépenses + 0,646 M€)

A périmètre constant 2016 et après retraitement, les recettes courantes 2016 diminuent de 3,7 M€ (-2 %) et les dépenses courantes de 2,7 M€ (-1,8 %), induisant une baisse de l'autofinancement de -1 M€ par rapport à l'exercice 2015.

Opérations Réelles En M€ - Budget Principal	CA 2015	BP 2016	CA 2016	Evol N/N-1 %	Ecart réalisation CA/BP	Ecart réalisation CA/CA
Recettes courantes de fonctionnement	185,1	180,8	181,9	-1,8%	1,0	-3,3
Dépenses courantes de fonctionnement (hors travaux en régie)	152,3	150,7	149,8	-1,7%	-1,0	-2,6
Epargne de gestion (hors éléments exceptionnels)	32,8	30,1	32,1	-2,2%	2,0	-0,7
Charges exceptionnelles	1,2	1,0	1,2	-5,4%	0,2	-0,1
Produits exceptionnels (hors cession)	1,5	0,3	1,1	-28,6%	0,8	-0,4
Epargne de gestion (y compris éléments exceptionnels)	33,1	29,4	32,0	-3,3%	2,6	-1,1
Intérêts de la dette	1,8	3,4	1,6	-11,9%	-1,7	-0,2
Epargne brute / Autofinancement brut	31,2	26,0	30,4	-2,8%	4,4	-0,9
Remboursement du capital de la dette bancaire / non bancaire PPP	13,0	12,1	11,9	-8,5%	-0,2	-1,1
Epargne disponible / Autofinancement net	18,2	13,8	18,4	1,2%	4,6	0,2
Dépenses d'investissement	51,2	46,6	45,1	-12,0%	-1,5	-6,1
dont dépenses d'équipement (hors PPP)	43,	44,1	44,4	3,3%	0,3	1,4
Recettes propres d'investissement	24,8	14,5	15,1	-39,0%	0,6	-9,7
Emprunt d'équilibre	5,5	18,2	13,0	136,0%	-5,2	7,5
Résultat de l'exercice	-2,7	0,0	1,5			
Résultats antérieurs	4,6	-	1,9			
Résultat global de clôture	1,9	-	3,4			
Encours dette bancaire au 31/12/N	90,2	-	91,4			
Encours dette non bancaire au 31/12/N	11,2	-	17,5			
Encours dette total au 31/12/N	101,4	-	109,0			

En 2016, la Ville d'Orléans a investi 44,5 M€ (y compris PPP), soit un taux de réalisation des dépenses de 88 %. L'emprunt souscrit en 2016 représentant 13 M€, ces investissements ont donc été largement autofinancés.

Le compte administratif 2016 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 20,4 M€, qui, conformément à la réglementation, sera prioritairement affecté à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement qui s'élève à 19,9 M€ reports compris.

Dans ce contexte, le compte administratif de l'exercice 2016 présente un résultat net positif de 3,4 M€, qui permettra de financer les reports d'investissement (2,831 M€ de dépenses reportées). Le solde disponible de 0,574 M€ sera repris en report à nouveau en section de fonctionnement sur l'exercice 2017.

COMPARAISON AVEC LES GRANDES VILLES DE TAILLE COMPARABLE

A fin 2016, l'encours de dette (bancaire et non bancaire) de la Ville s'établit à 109 M€. Avec une dette de 923 € par habitant, la Ville d'Orléans présente un endettement inférieur de 22% à l'endettement moyen des villes de taille comparable (1 176 €/ habitant - source DGFIP 2014).

Le ratio d'encours de dette / recettes réelle de fonctionnement s'établit à 59,2 % pour Orléans, contre 85,6% pour la strate des communes de plus de 100 000 habitants, hors Paris (source DGFIP 2014).

La capacité de désendettement d'Orléans représente 3,6 années d'épargne brute, ce qui signifie que la totalité de la dette de la Ville pourrait être remboursée en moins de 4 ans, pour un indicateur communément admis autour de 10 ans.

Exécution des crédits budgétaires 2016 :

EXERCICE 2016		Budget primitif	Crédits ouverts	Réalisations	Taux de réalisation
Fonctionnement	Dépenses réelles	155,1 M€	157,2 M€	152,6 M€	97%
	Recettes réelles (**)	182,5 M€	185,4 M€	184,0 M€	99%
Investissement	Dépenses équipt (20/204/21/23/26/1675) *	46,0 M€	50,5 M€	44,5 M€	88%
	Autres dép. réelles (** ***)	12,7 M€	13,1 M€	12,5 M€	95%
	Recettes réelles (***)	13,1 M€	37,5 M€	36,2 M€	97%
	Recettes emprunts	18,2 M€	18,9 M€	13,0 M€	69%

(*) Dont travaux en régie

(**) hors reprise des résultats antérieurs chapitres 002/001, recettes de cessions incluses

(***) hors opérations de gestion dette



Avec des dépenses réalisées à 97% en fonctionnement et à 88% en investissement, l'exercice 2016 se caractérise par des taux de réalisation élevés, signe d'une procédure de préparation et d'exécution budgétaire maîtrisée.

I – Les recettes de fonctionnement

en K€	2011	2012	2013	2014	2015	2016	évol ^o 16/15	Structure 2016
Impôts et taxes	110 009	111 804	114 420	116 426	117 855	118 355	0,4%	65%
Dotations et participations	44 690	44 663	44 053	41 669	38 264	33 391	-12,7%	18%
Autres Ressources d'exploitation	12 032	12 863	14 437	14 436	15 618	18 113	16,0%	10%
Rembt de charges de personnel	14 026	14 395	13 303	13 498	13 404	11 996	-10,5%	7%
Recettes de gestion courante	180 757	183 724	186 213	186 029	185 141	181 855	-1,8%	100,0%
Produits financiers	77	3	2	1	1	1	-39,0%	
Produits exceptionnels	9 587	3 562	5 855	4 927	13 469	2 132	-84,2%	
Reprise de provisions	0	0	1 190	94	70	0		
TOTAL RECETTES REELLES	190 421	187 289	193 260	191 051	198 681	183 988	-7,4%	
<i>Opérations d'ordre</i>	186	2 842	823	1 091	3 869	1 569		
TOTAL Recettes de fonctionnement	190 607	190 131	194 083	192 142	202 550	185 557	-8,4%	

En 2016, la contraction des **recettes de gestion courante (-1,8 % soit - 3,3 M€)** est la conséquence directe de la baisse des dotations et participations de l'Etat (-12,7 %, soit -4,9 M€), baisse que ne peut compenser la seule progression des recettes fiscales à **taux constants (+ 0,5 M€)** sans l'apport de recettes nouvelles (extension stationnement payant +1,5 M€)

A périmètre constant et après retraitement des recettes liées au contrat de prestation de service conclue avec la SPL Orléans Val de Loire Tourisme, au règlement de voirie et au festival de Loire les **recettes de gestion courantes diminuent de 2% (-3,7 M€) par rapport à 2015.**

La structure des recettes courantes de gestion évolue logiquement en lien avec la baisse des dotations de l'Etat : les dotations ne représentent plus que 18% des recettes de gestion courantes alors qu'elles en représentaient plus de 25% en 2010 ; le produit des impôts et taxes atteint 65 % de ces mêmes recettes.

1- Les recettes fiscales : impôts et taxes

RECETTES DE FONCTIONNEMENT en K€	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Evolution 2016/2015
Contributions directes	72 550	74 823	77 363	78 404	80 515	80 427	-0,1%
Rôles supplémentaires	511	284	323	556	311	376	20,8%
Attribution de compensation (Agglo)	28 227	28 227	28 227	28 227	28 227	28 227	0,0%
Dotation de solidarité communautaire	1 731	1 731	1 731	1 731	1 731	1 731	0,0%
Taxe sur l'électricité	2 032	2 065	2 253	2 170	2 134	2 172	1,8%
Taxe additionnelle aux droits de mutation	4 074	3 741	3 400	4 199	3 573	3 906	9,3%
Taxe de séjour	148	224	249	252	281	523	85,8%
Autres taxes (droits de place, emplacements)	736	708	873	887	1 081	992	-8,2%
TOTAL Impôts et taxes	110 009	111 804	114 420	116 426	117 855	118 355	0,4%

• **Les contributions directes : des taux inchangés depuis 1996**

Les contributions directes comprennent les produits de la taxe d'habitation et des taxes foncières.

En K€	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Evolution 16/15
Bases taxables	141 412	146 058	153 650	154 364	160 537	158 995	-0,96%
Taux	20,99%	20,99%	20,99%	20,99%	20,99%	20,99%	0,00%
Taxe d'habitation	29 682	30 658	32 251	32 401	33 697	33 373	-0,96%
Bases taxables	143 504	147 867	151 051	154 047	156 769	157 569	0,51%
Taux	29,81%	29,81%	29,81%	29,81%	29,81%	29,81%	0,00%
Taxe sur le foncier bâti	42 778	44 079	45 028	45 921	46 733	46 971	0,51%
Bases taxables	224	217	211	206	217	208	-4,04%
Taux	39,60%	39,60%	39,60%	39,60%	39,60%	39,60%	0,00%
Taxe sur le foncier non bâti	89	86	84	82	86	82	-4,04%
TOTAL contributions directes	72 550	74 823	77 363	78 404	80 515	80 427	-0,1%

En 2016, le produit des contributions directes diminue de - 0,1% à taux d'impôts inchangés (dont une évolution nominale de 1%). La progression des bases de taxe d'habitation est de -0,96% et celle des bases de foncier bâti de +0,51%.

Le produit total des contributions directes 2016 s'élève à 80,427 M€ (- 0,088 M€ / 2015):

- Taxe sur le foncier bâti : 46,971 M€, payée par les propriétaires,
- Taxe d'habitation : 33,373 M€, payée par les occupants (locataires ou propriétaires), dont taxe d'habitation sur les logements vacants : 0,709 M€. La décision de la Ville d'imposer à la taxe d'habitation les logements déclarés vacants a pour objectif de fluidifier le marché locatif en incitant les propriétaires à remettre sur le marché les biens inoccupés.
- Taxe sur le foncier non bâti : 0,082 M€

Taux moyens des villes de plus de 100 000 habitants comparés aux taux d'Orléans

2016	Orléans	Strate 2015 (source minefi)
Taxe d'habitation	20,99 %	21,47 %
Foncier bâti	29,81 %	23,67 %
Foncier non bâti	39,60 %	36,35 %

Concernant la taxe d'habitation, il convient de souligner la politique d'abattement décidée par la Mairie d'Orléans, avec des niveaux d'abattement quasiment situés au maximum autorisé. Cette politique d'abattement volontariste, qui a pour objectif d'alléger la fiscalité des foyers Orléanais, notamment des plus modestes, a représenté en 2016 une perte de recette de 7,4 M€ pour la Mairie d'Orléans, soit une baisse de 18% du produit de taxe d'habitation.

	Taux du minimum légal en %	Taux voté par Orléans en %	Taux du Maximum légal en %	Coût induit pour la ville d'Orléans
Abattements obligatoires				
Abattement pour 1ère personne à charge	10	15	20	0,992 K€
Abattement pour 2° personne à charge	10	15	20	
Abattement pour 3° personne à charge	15	20	25	
Abattement supp à partir de la 4° personne à charge	15	20	25	
Abattements facultatifs				
Abattement général à la base	0	15	15	5,417 K€
Abattement spécial à la base	0	15	15	0,969 K€

L'évolution des bases taxables de la Ville d'Orléans

Chaque année dans le cadre de la Loi de Finances, l'Etat décide du taux de revalorisation nominale des bases, revalorisation corrélée au taux d'inflation. Parallèlement, l'évolution des surfaces bâties constatée sur le territoire communal (extensions, constructions, démolitions) entraîne une variation physique des bases. L'évolution des bases taxables résulte de la conjugaison de ces évolutions.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Variation nominale des bases						
Taxe d'habitation	2,00%	1,80%	1,80%	0,90%	0,90%	1,00%
Taxe sur le foncier bâti	2,00%	1,80%	1,80%	0,90%	0,90%	1,00%
Variation physique des bases						
Taxe d'habitation	-0,85%	1,49%	3,40%	-0,44%	3,10%	-1,96%
Taxe sur le foncier bâti	1,21%	1,24%	0,35%	1,08%	0,87%	-0,49%
Variation totale						
Taxe d'habitation	1,15%	3,29%	5,20%	0,46%	4,00%	-0,96%
Taxe sur le foncier bâti	3,21%	3,04%	2,15%	1,98%	1,77%	0,51%

En 2016, l'évolution des bases fiscales correspond pour +1% à la variation nominale des bases, évolution décidée en loi de finances et pour le solde, à la variation physique des bases :
-1,96 % pour les bases de taxe d'habitation, diminution liée à des décisions de l'Etat (notamment exonération veuves et parent isolé) et qui a vocation à être compensée, pour partie en 2017
-0,49 % pour les bases de foncier bâti.

- **Les reversements de l'Agglo**

L'attribution de compensation (28,227 M€ en 2016) est versée chaque année par l'Agglo en contrepartie du produit de la taxe professionnelle transféré par la Ville d'Orléans en 2002. Conformément à la loi, son montant est figé, sauf nouveau transfert de charge. La dotation de solidarité communautaire (1,731 M€), dotation facultative, reste inchangée par rapport à 2015.

- **La taxe sur l'électricité, les droits de mutations et les autres taxes**

en K€	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Evol° 15/14
Taxe sur l'électricité	2 032	2 065	2 253	2 170	2 134	2 172	2%
Taxe additionnelle aux droits de mutation	4 074	3 741	3 400	4 199	3 573	3 906	9%
Taxe de séjour	148	224	249	252	281	523	86%
Autres taxes	736	708	873	887	1 081	992	-8%
TOTAL	6 990	6 738	6 775	7 508	7 070	7 593	7%

En 2016, ces produits augmentent globalement de 7% (+ 0,523 M€), en raison essentiellement de la hausse du produit de la taxe additionnelle aux droits de mutation (+ 0,333 M€), de la taxe de séjour (+ 0,241 M€) due à l'augmentation des tarifs, de la taxe sur la consommation finale d'électricité (+ 0,037 M€) et ceci malgré une diminution des autres taxes (0,089 M€).

2- Les dotations et participations

En K€	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Evolution 2016/2015	
Dotation forfaitaire	33 334	32 995	32 597	32 391	32 254	30 773	27 092	23 115	-15%	-3 977
Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohesion Sociale (DSUCS)	3 147	3 185	3 233	3 288	3 346	3 389	3 420	3 454	1%	34
Dotation nationale de Péréquation (DNP)	128	273	402	362	302	201	0	0		0
Sous total Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)	36 610	36 453	36 232	36 041	35 901	34 364	30 511	26 569	-13%	-3 943
Dotations Spéciale Instituteurs (DSI)	3	3	0	0	0	0	0	0		0
Dotation Générale de Décentralisation (DGD)	451	451	465	451	443	443	435	453	4%	18
Autres										0
Sous total Dotations	37 063	36 907	36 697	36 493	36 345	34 807	30 946	27 022	-13%	-3 924
Indice 100 en 2009	100	99,6	99,0	98,5	98,1	93,9	83,5	72,9	-13%	-11
Etat	1 613	1 753	1 111	1 121	901	1 121	1 105	1 203	9%	97
Région	166	46	95	25	119	43	101	25	-75%	-76
Département	468	388	400	1 081	829	247	170	66	-61%	-104
Communes	435	586	545	554	562	494	607	549	-9%	-57
Groupements	280	0	1	4	3	6	3	8	174%	5
Autres	2 088	2 037	2 313	2 088	2 212	2 103	2 479	1 932	-22%	-547
Sous total Participations	5 050	4 810	4 465	4 872	4 626	4 014	4 465	3 783	-15%	-682
Indice 100 en 2009	100	95,2	88,4	96,5	91,6	79,5	88,4	74,9	-15%	-14
Compensations Taxe professionnelle (DCTP)	1 215	1 105	1 023	855	716	563	372	316	-15%	-57
Compensations Taxe d'Habitation	1 615	1 766	1 773	1 824	1 784	1 817	2 155	1 688	-22%	-467
Compensations Taxe Foncière	755	753	733	616	580	467	325	583	79%	257
Autres	44	81		2	2	0	0	0		0
Sous total Compensations et autres attributions	3 629	3 705	3 529	3 298	3 082	2 848	2 852	2 586	-9%	-266
Indice 100 en 2009	100	102,1	97,2	90,9	84,9	78,5	78,6	71,3	-9%	-7
TOTAL Dotations et participations	45 743	45 422	44 690	44 663	44 053	41 669	38 264	33 391	-13%	-4 872

En baisse constante, les dotations et participations reçues s'élèvent à 33,4 M€ en 2016, soit une perte de 10 M€ en rythme annuel par rapport à 2009.

- **Les dotations de l'Etat :**

En 2016, les dotations de l'Etat connaissent une nouvelle baisse de 3,924 M€ (-13%) par rapport à 2015 :

- Dotation globale de fonctionnement (26,569 M€, -13% par rapport à 2015) :
 - o Dotation Forfaitaire (23,115 M€) : diminution de 15 %, soit - 3,977 M€,
 - o Dotation de Solidarité Urbaine (3,454 M€) : progression de 1%, soit + 0,034 M€,
- Dotation Générale de Décentralisation (0,453 M€, soit +0,018 M€).

- **Les participations :**

Les participations reçues accompagnent financièrement les projets et actions mis en œuvre par la Mairie. En 2016, elles représentent 3,783 M€, en diminution de 0,682 M€ par rapport à 2015 et 0,469 M€ hors festival de Loire, en raison notamment de subvention versées par la CAF et de participations de divers partenaires.

- Les aides de l'Etat (1,203 M€, +9 %) concernent : le fonds d'amorçage pour la mise en place de la réforme des rythmes scolaires (0,492 M€), les contrats aidés au titre des adultes-relais, contrats uniques d'insertion, contrat d'accompagnement dans l'emploi (0,335 M€), l'organisation des recensements et des élections (0,088 M€), une subvention pour le

conservatoire (0,075 M€), l'organisation d'actions initiées par la Mairie (0,208 M€, avec notamment l'animation du label Ville d'art et d'histoire et la prévention/réussite),

- Les subventions versées par la région Centre (0,025 M€) concernent le soutien à la coopération décentralisée (0,023 M€), l'organisation d'expositions et manifestations (0,002 M€),
- Les subventions versées par le Département du Loiret (0,066 M€) concernent une subvention pour le conservatoire,
- Les participations reçues des communes (0,549 M€) correspondent aux participations pour l'accueil des enfants scolarisés dans les écoles d'Orléans,
- Les autres aides et subventions reçues correspondent principalement à des conventions de partenariat signées notamment avec la Caisse d'Allocations Familiales (contrat Enfance - Jeunesse, accueil périscolaire et EMIS : 1,854 M€), au fonctionnement des bibliothèques (0,078 M€).

• **Les compensations fiscales :**

En K€	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Evol° 16/15 en %	évol° 16/15 en K€
Impôts locaux (TH/TF)	72 550	74 823	77 363	78 404	80 515	80 427	-0,1%	-88
Compensations	3 529	3 296	3 080	2 848	2 852	2 586	-9,3%	-266
Rôles supplémentaires	511	284	323	556	311	376	20,8%	65
TOTAL	76 589	78 403	80 766	81 807	83 679	83 389	-0,3%	-290

Les compensations fiscales versées par l'Etat aux collectivités sont la contrepartie de pertes de recettes subies par les budgets locaux à la suite de décisions nationales. Ces compensations s'inscrivent en diminution depuis plusieurs années. En 2016, les compensations sont en diminution de 9% (- 0,266 M€) par rapport à 2015.

En 2016, le produit fiscal élargi de la Ville d'Orléans (produit des impôts locaux + compensations + rôles supplémentaires) diminue de 0,3 % (-0,290 M€) par rapport à 2015.

3- Les autres ressources d'exploitation

En K€	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Evol % 2016/2015	Evol K€ 2016/2015
Redevances et recettes d'utilisation du domaine public	3 159	3 307	3 789	3 218	3 383	5 206	54%	1 823
Travaux (règlement de voirie)			8	436	995	1 541	55%	546
Etudes (facturation prestation serv. Archéo. Ville)			80	164	2	67	2638%	65
Recettes tarifaires en contrepartie d'un service rendu	3 958	3 199	3 250	3 036	3 359	2 796	-17%	563
autres produits	1 089	2 494	2 815	3 070	2 990	3 334	11%	344
Sous total Produits des services, du domaines	8 207	9 000	9 942	9 924	10 730	12 943	21%	2 213
Revenus des locations d'immeubles	1 149	1 296	1 367	1 189	1 193	1 180	-1%	13
Revenus des concessionnaires	2 626	2 567	3 126	3 323	3 695	3 989	8%	295
Autres	50	-	1	0	0	0	-39%	0
Sous total Autres produits de gestion courantes	3 825	3 863	4 494	4 512	4 888	5 170	6%	281
TOTAL DES AUTRES RESSOURCES D'EXPLOITATION	12 032	12 863	14 437	14 436	15 618	18 113	16%	2 495

En 2016, la Mairie d'Orléans a perçu 18,113 M€ de produits issus de l'occupation de son domaine public, de la tarification des services, de locations et de redevances versées par les délégataires de services publics.

Par rapport à 2015, ces produits sont en augmentation de 16%, en raison notamment des recettes liées au règlement de voirie (+0,546 M€), des recettes de stationnement sur voirie (+ 1,525 M€), des redevances perçues des concessionnaires (+0,295 M€) et de recettes de remboursement de personnel mis à disposition (+ 0,280 M€).

A périmètre constant et après retraitement de la recette liée au contrat de prestation de service passé avec la SPL Tourisme, le montant des produits s'établit à 17,908 M€ (+ 15%).

4- Les remboursements de charges de personnel

Les rémunérations des agents affectés au CCAS ou mis à la disposition d'autres structures, notamment de l'ESAD, font l'objet d'un remboursement à la Ville au coût réel. La ville perçoit aussi des remboursements d'indemnités journalières.

En 2016, les sommes remboursées à la Ville représentent 11,996 M€, dont 11,062 M€ remboursés par le CCAS et 0,576 M€ par l'ESAD.

5- Les produits financiers, les recettes exceptionnelles et les reprises de provisions

en K€	2011	2012	2013	2014	2015	2016	évolution 2016 / 2015	
Produits financiers	77	3	2	1	1	1	-39%	-1
Produits exceptionnels	9 587	3 562	5 855	4 927	4 607	2 132	-54%	-2 475
Cession site FAMAR					8 862		-100%	-8 862
Reprise de provisions	-	-	1 190	94	70	-	-100%	-70
TOTAL	9 663	3 565	7 047	5 021	13 540	2 132	-84%	-11 408

Par rapport à l'exercice 2015, les recettes exceptionnelles apparaissent en diminution de 11,4 M€ qui s'expliquent notamment par la perception d'une recette exceptionnelle en 2015 liée à la vente du site FAMAR à la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire pour 8,9 M€.

En 2016, les produits exceptionnels (hors cession du site FAMAR) sont en diminution de - 2,5 M€. Cette évolution repose principalement sur un volume de cession foncière moins important qu'en 2015.

Mairie d'Orléans
- Séance du lundi 19 juin 2017 -

Opérations réalisées en 2016	Montant en K€
cession 4 bd rocheplatte	750
cession rue lemoyne de bienville - leg guillaux	124
Diverses cessions (véhicules, tondeuses...)	70
cession espace vert bouygues	61
cession parcelle france loire	26
13-15 rue royale retrocession bail	26
TOTAL	1 056

Les produits exceptionnels 2016 correspondent essentiellement à des recettes de cessions réalisées à hauteur de 1,056 M€, ainsi qu'à des écritures comptables de régularisation 2015 (0,695 M€) et des recettes d'assurances et de contentieux (0,240 M€).

II – Les dépenses de fonctionnement

En K€	2011	2012	2013	2014	2015	2016	évolution 16/15	Structure 2016
Charges à caractère général	32 888	33 913	34 438	33 858	34 150	33 739	-1,2%	22,1%
Charges de personnel	89 563	91 754	91 841	92 454	92 703	90 229	-2,7%	59,0%
Autres charges de gestion (dt subven)	26 509	27 640	27 399	26 756	24 673	24 773	0,4%	16,2%
Divers	4	110	333	671	980	1 405	43,4%	0,9%
Dépenses de gestion courante	148 964	153 418	154 011	153 739	152 507	150 145	-1,5%	98,2%
Charges financières	2 841	2 301	2 373	2 294	1 842	1 622	-11,9%	1,1%
Charges exceptionnelles	1 151	1 952	2 723	1 263	1 053	1 170	11,1%	0,8%
Provisions	231	0	0	94	184	0	-100,0%	0,0%
TOTAL DEPENSES REELLES	153 186	157 671	159 107	157 389	155 586	152 938	-1,7%	100,0%
Opérations d'ordre	22 906	18 887	20 027	21 058	27 631	12 791		
Total dépenses de fonctionnement	176 092	176 558	179 134	178 447	183 217	165 729		

Les dépenses réelles de fonctionnement diminuent en 2016 de 1,7% (-2,648 M€), incluant une baisse de 1,5% (- 2,361 M€) des dépenses de gestion courante.

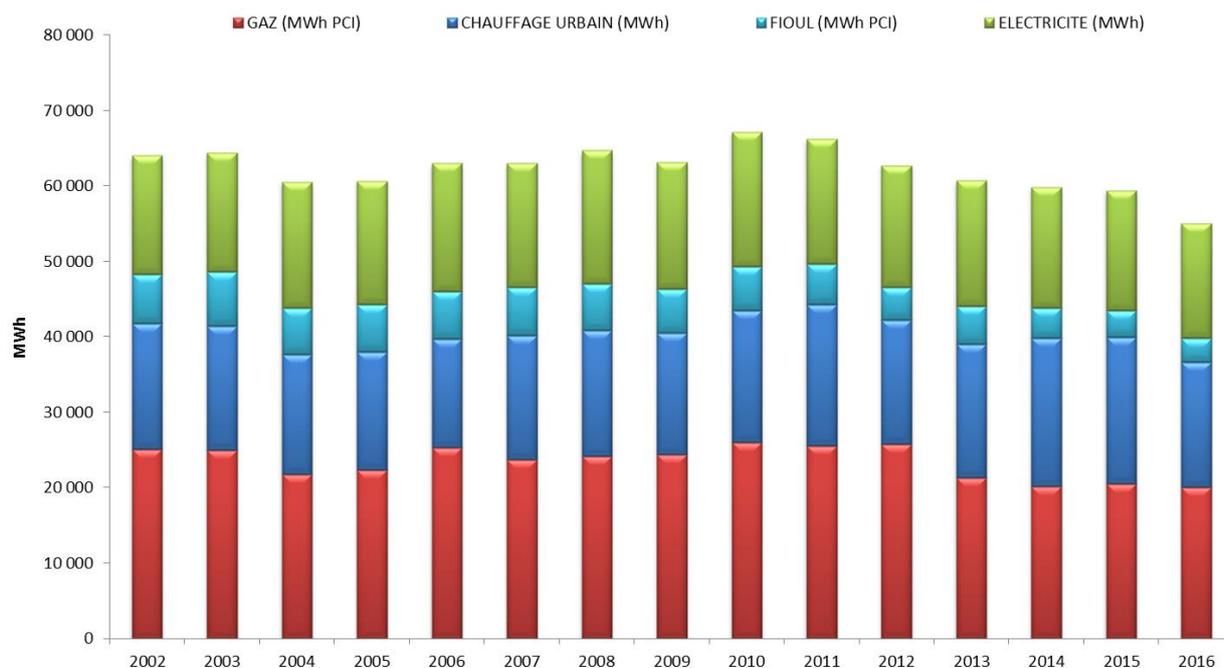
A périmètre constant et après retraitement des dépenses non récurrentes, les **dépenses de gestion courantes diminuent de 1,8% (-2,7 M€) par rapport à 2015.**

1- Les charges à caractère général

En 2016, les dépenses à caractère général représentent 33,739 M€, contre 34,150 M€ en 2015, en diminution de -1,2 % (- 0,412 M€).

➤ **Dépenses d'énergie et de fluides (6,614 M€, en baisse de 9,6%, soit – 0,705 M€)**

Consommations énergétiques des bâtiments municipaux (corrigées de la rigueur hivernale)



La saison 2015/2016 a connu une rigueur hivernale très proche de celle de la saison précédente, et inférieure de 16% à la moyenne trentenaire.

A rigueur hivernale constante, la consommation énergétique des bâtiments municipaux est en baisse depuis 2010 (cf. graphique ci-dessus). La baisse des tarifs du gaz, du fioul et du chauffage urbain est venue accompagner les économies de consommation réalisées.

Concernant les dépenses d'électricité, celle-ci sont en baisse du fait des économies obtenues grâce à l'appel d'offres en groupement de commande passé par APPROLYS (-95k€/an), malgré la hausse des taxes s'appliquant à l'électricité, et notamment la contribution au service public de l'électricité, destinée notamment à financer le rachat par EDF de l'électricité produite par les installations de production d'énergie renouvelable, qui a augmenté de 400% entre fin 2010 et début 2016.

Concernant les dépenses et consommations d'électricité, la consommation 2016 est de 14,9 GWh.

- **Restauration scolaire et centre de loisirs** : le coût à la charge de la Mairie s'élève à 4,863 M€, en diminution de 2,8% par rapport à 2015 (- 0,141 M€).
- **Règlement de voirie** (1,290 M€, soit + 0,611 M€ par rapport à 2015) : le règlement de voirie permet à la Mairie d'assurer la maîtrise des travaux de remise en état du domaine public après intervention des concessionnaires, avec refacturation des travaux à chaque concessionnaire,
- **Festival de Loire** : en 2016, les dépenses liées à la préparation du Festival de Loire 2017 s'élèvent à 0,519 M€ (rythme bi annuel du festival),
- **SPL Tourisme** : En 2015, la ville d'Orléans versée une subvention à l'office du tourisme. Depuis 2016, la Ville a contracté un marché de prestations de services avec la SPL Orléans Val de Loire Tourisme pour un montant de 0,667 M€.
- **Autres charges générales** (19,785 M€, -0,3%) : le maintien des dépenses s'inscrit dans la continuité du plan général d'économie décidé par la Mairie. Les charges concernent notamment les dépenses d'entretien et maintenance (bâtiment, voirie), les impôts et taxes (impôts fonciers), les prestations de services avec des entreprises, études et honoraires...

2- Les charges de personnel

97,5% du budget des ressources humaines sont consacrés à la masse salariale des agents (permanents et non permanents payés au 31 décembre 2016 soit 2599 contre 2649 au 31 décembre 2015) qui mettent en œuvre les services à la population et concourent au rayonnement de la ville, assurent sa propreté, sa sécurité, son rayonnement culturel.

Les objectifs de gestion budgétaire ont conduit à modifier les modalités de pilotage de la masse salariale en la déconcentrant au niveau des directeurs sous le contrôle des directeurs généraux adjoints. Ces derniers ont conjointement la responsabilité de piloter les emplois et les effectifs et de rechercher une optimisation de leurs organisations. Enfin, la majorité des postes vacants est autant que possible pourvue en interne, un dispositif de mobilité assez stable mais dynamique (260 mobilités internes en 2016 contre 270 mobilités internes en 2015).

En 2016, ces efforts de gestion permanents sur le mandat mais accélérés depuis 2015 ont porté leurs fruits dans la mesure où le CA 2016 est inférieur de -2,7% au CA 2015 (-2,8% tous budgets confondus).

Cette déconcentration de la gestion de la masse salariale est poursuivie sur 2017 et sur la durée du mandat avec les mêmes objectifs d'efficience.

Les charges de personnel comprennent les rémunérations des agents titulaires ou non titulaires (apprentis, contractuels), les charges sociales et les cotisations, ainsi que les allocations pour perte d'emploi, la Ville d'Orléans n'étant pas affiliée à Pôle Emploi pour les agents de droit public. Ces charges intègrent le coût du personnel municipal mis à disposition du CCAS et de l'ESAD (contre remboursement).

Budgets	CA 2015	CA 2016	Evolution
Principal	92,703 M€	90,229 M€	-2,7%
Parc floral	1,201 M€	1,092 M€	-9,1%
Total	93,905 M€	91,321 M€	-2,8%

La réduction des dépenses de personnel 2,6 M€ résulte de plusieurs causes dues à des efforts de gestion opérés par les directions avec la responsabilisation des DGA et directeurs sur leur masse salariale qui, en effet cumulé 2015/2016, compensent largement les effets induits par les réformes statutaires (+ 0,425 M€) et le GVT (+0,500 M€) :

- effectifs moyens rémunérés (postes gelés, supprimés, recrutements différés) : - 2.764 M€
- diminution effectifs non permanents (remplacements momentanés et renforts): - 0,360 M€
- diminution de l'enveloppe des heures supplémentaires, complémentaires et vacations : -0,232 M€
- effet Noria (delta salaires lors des remplacements) : - 0,152 M€

Les effectifs d'agents payés sont passés de 2649 à 2599 agents en un an (référence décembre 2015). Cet effort a été réalisé sans préjudice sur la situation personnelle des agents dans la mesure où ils ont été obtenus grâce :

- à des optimisations organisationnelles,
- au non-remplacement de certains agents partant à la retraite,
- à des redéploiements internes.

tout en préservant la qualité des services rendus aux usagers.

3- Les autres charges de gestion courante, les subventions versées

Les autres charges de gestion courante correspondent principalement aux subventions de fonctionnement versées par la Mairie (23,528 M€), notamment au CCAS, à l'ESAD, ainsi qu'aux clubs et associations soutenues financièrement par la Ville.

Subventions de fonctionnement versées (en K€)	2015	2016	Evo l° 16/15
Subv. de fonct. C.C.A.S	7 193	7 193	0,0%
Subv. de fonct. C.C.A.S - Reussite éducative	48	48	0,0%
Subv. de fonct. C.C.A.S - Prévention (versement anticipé 2015)	188	-	
Subv. de fonct. autres établtis publics locaux (ESAD)	2 718	2 724	0,2%
Subv. de fonct. au Département (hors prévention spécialisée)	92	92	0,0%
sous-total subventions de fonctionnement aux organismes publics	10 239	10 057	-1,8%
Subv. fonct autres organismes privés	13 222	13 470	1,9%
Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé	13 222	13 470	1,9%
TOTAL Subventions de fonctionnement	23 461	23 528	0,3%

Les subventions de fonctionnement versées par la Mairie apparaissent en augmentation de 0,3% (+ 0,067 M€) par rapport à l'exercice 2015, en raison principalement d'une hausse des subventions aux associations dans le secteur culturel et sportif, ainsi que par la mise en place de la nouvelle convention de coopération décentralisée 2016/2018 avec Parakou (dépenses compensées par des recettes).

Organismes bénéficiant en 2016 de subventions de fonctionnement de plus de 75 000 € :

Organisme	Montant 2016
CCAS	7 241 358
ESAD	2 723 800
ASELQO	2 579 440
SCENE NATIONAL ORLEANS	1 808 183
ORLEANS LOIRET BASKET	1 112 000
ANTIROUILLE	427 000
SASP ORLEANS LOIRET FOOTBALL	420 000
CADO	416 373
OGEC STE CROIX STE EUVERTE	329 609
USO LOIRET JUDO JUJITSU	325 700
OGEC SAINT MARCEAU	264 467
CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL	237 582
CENTRE CHOREGRAPHIQUE NATIONAL	230 326
SMO GYMNASIQUE	225 400
OGEC SAINT CHARLES	209 247
OGEC SAINT PAUL BOURDON BLANC	205 849
ORLEANS CONCERTS	196 600
OGEA SAINT MARC SAINT AIGNAN	192 889
ESCALE	184 913
RUGBY CLUB ORLEANS	170 000
VILLE DE PARAKOU	154 314
OGEC SAINT VINCEN	141 420
ASPTT	134 250
CERCLE D ESCRIME ORLEANAIS	121 000
OFFICE DE TOURISME ET DE CONGRES	115 000
ORLEANS CONCOURS INTERNATIONAL DE PIANO	110 000
DEFI	105 275
LA VIE DEVANT SOI	102 000
JAM	98 344
DEPARTEMENT DU LOIRET	92 279
ECO CJF ATHLETISME	89 000
RELAIS ORLEANAIS	88 000
LE 108	85 000
POLYSONIK	84 425
MAISON DE L HABITAT	81 225
ORLEANS LOIRET BASKET ASSOCIATION	81 000
TOTAL	21 183 266

4- Les autres charges de fonctionnement

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	évolution 15/14
Charges financières	2,841	2,301	2,373	2,294	1,842	1,622	-12%
Charges exceptionnelles	1,151	1,952	2,723	1,263	1,053	1,170	11%
Provisions	0,231	0,000	0,000	0,094	0,184	0,000	-100%
TOTAL Autres charges de fonctionnement	4,223	4,253	5,096	3,651	3,079	2,792	-9%

➤ Les frais financiers :

En raison de l'endettement modéré de la Ville et du faible niveau des taux d'intérêt, les frais financiers (intérêts court terme de la ligne de trésorerie, intérêts des emprunts long terme) représentent 1,1% des dépenses réelles de fonctionnement et sont en diminution de 12% par rapport à 2015.

Fin 2016, le taux d'intérêt moyen de la dette de la Ville d'Orléans s'établit à 1,50%, contre 1,92% en 2015 et 1,97 % en 2014.

➤ Les charges exceptionnelles :

En 2016, les charges exceptionnelles (1,170 M€) correspondent aux dépenses suivantes :

- subvention de fonctionnement versée au budget annexe du Parc Floral (0,552 M€),
- charges diverses (0,200 M€ dont 0,185 M€ de régularisation comptable de rattachements de charges 2015),
- titres annulés sur exercices antérieurs (0,198 M€).
- subvention versée au budget annexe TVA (Orléans Mag, 0,170 M€),
- bourses et prix (0,061 M€),

III – Le résultat de la section de fonctionnement

L'excédent brut de fonctionnement correspond au solde entre recettes et dépenses de gestion courante. De 2011 à 2016, l'excédent brut de fonctionnement représente chaque année de l'ordre de 31 à 32 M€ par an.

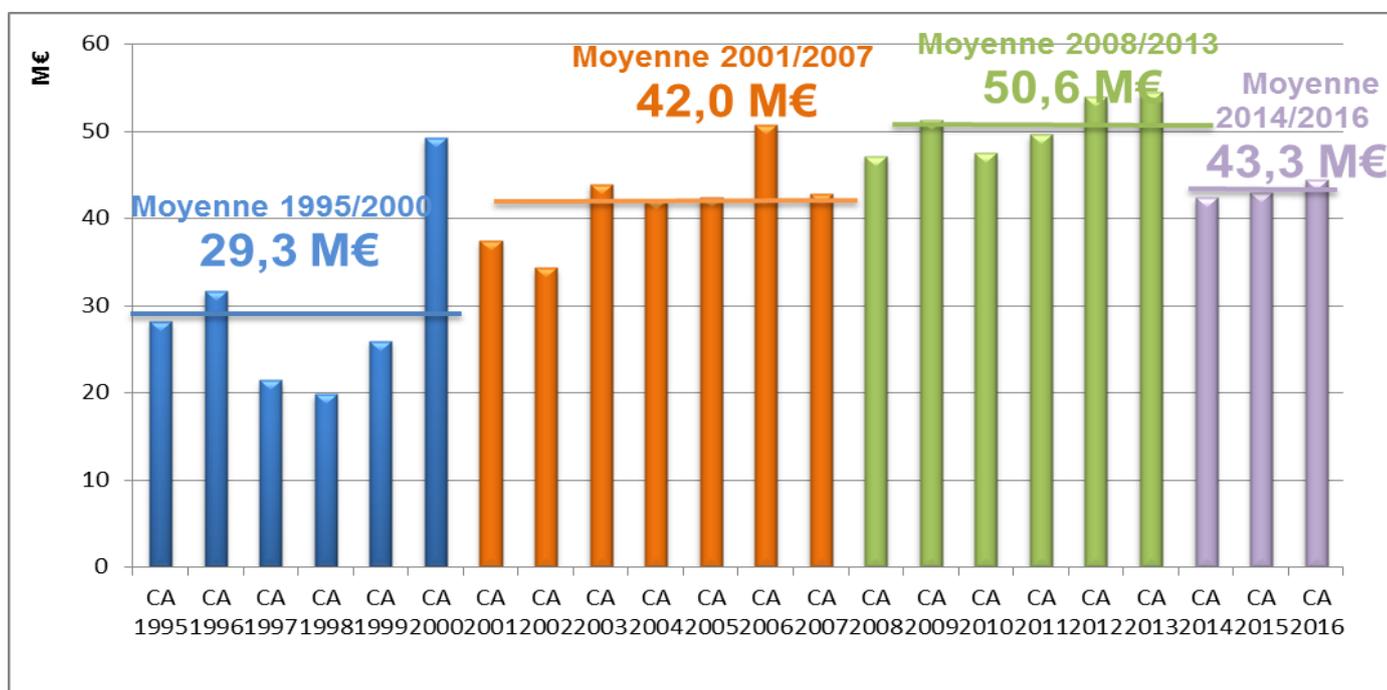
Maquette M14/ en M€	2011	2012	2013	2014	2015	2016	évolution 16/15
Recettes de gestion courante	180,757	183,724	186,213	186,029	185,141	181,855	-0,48%
Dépenses de gestion courante dont travaux en régie	148,964	153,418	154,011	153,739	152,507	150,145	-0,80%
Excédent brut d'exploitation	31,794	30,306	32,202	32,291	32,635	31,710	-2,8%
Résultat financier	-2,764	-2,298	-2,371	-2,293	-1,840	-1,621	
Résultat exceptionnel (dont provisions)	8,205	1,610	4,323	3,664	12,301	0,962	
Résultat courant de fonctionnement	37,234	29,619	34,153	33,662	43,096	31,050	
Solde des opérations d'ordre	-22,720	-16,045	-19,204	-19,966	-23,763	-11,222	
Résultat antérieur	0,344	2,846	0,072	0,085	3,473	0,615	
Résultat Section de fonctionnement	14,858	16,419	15,021	13,781	22,805	20,443	

Le résultat courant de fonctionnement (31 M€) intègre les résultats financiers et exceptionnels, par nature non récurrents. En 2016, il apparaît en diminution en raison de la comptabilisation sur l'exercice 2015 de la recette exceptionnelle liée à la cession du site FAMAR à la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire (8,862 M€).

Après prise en compte du solde des opérations d'ordre et des résultats antérieurs, le résultat global de fonctionnement de l'exercice 2016 s'établit à 20,443 M€ et permet de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, comme le prévoit la réglementation.

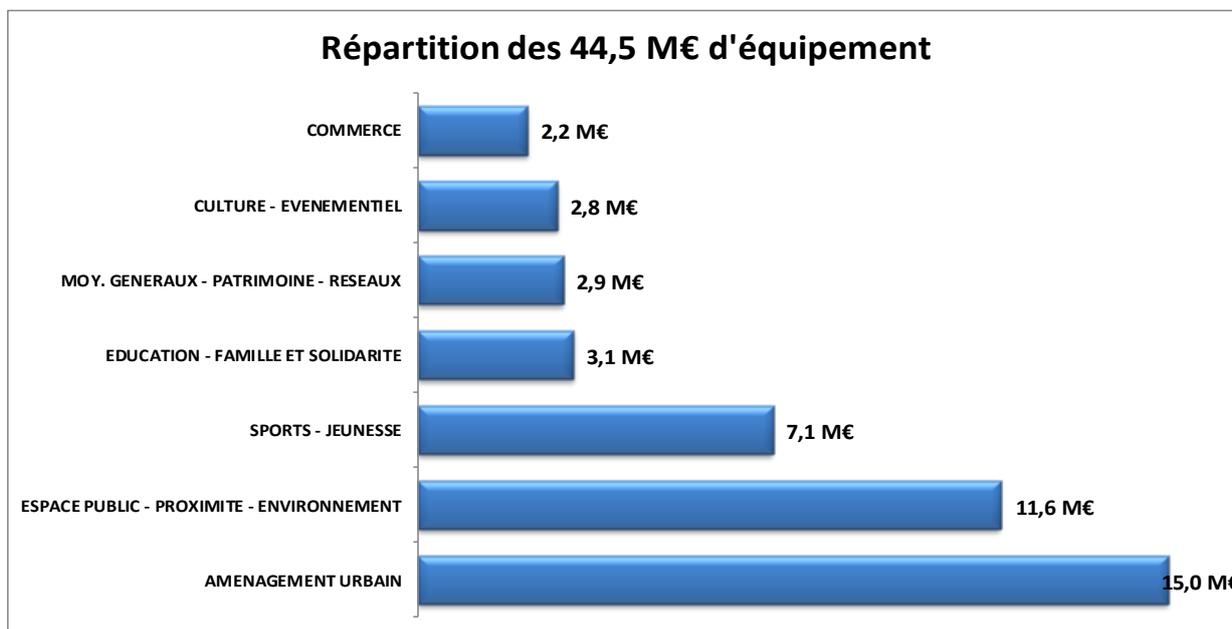
IV – Les dépenses d'équipement et leur financement

➤ L'effort d'investissement



Avec 44,5 M€ de dépenses d'équipement (dont PPP Chardon), l'effort d'investissement de l'exercice 2016 est supérieur à celui de l'année 2015 (+ 1,4 M€), avec :

- 36,3 M€ de dépenses réalisées sur le patrimoine de la Ville ;
- 5,2 M€ de subventions d'équipement versées ;
- 2,5 M€ d'apport en capital ;
- 0,4 M€ de fouilles archéologiques réalisés en régie par le service d'archéologie municipal;
- 0,1 M€ de remboursement du capital de la dette lié au PPP Chardon



2016 : les principaux projets par quartier



La liste détaillée des dépenses d'équipement figure en annexe.

➤ L'épargne et les recettes définitives de la section d'investissement

En M€	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Epargne de gestion (hors éléments exceptionnels)(1)	31,8	30,7	32,5	32,5	32,8	32,1
Epargne de gestion (y compris éléments exceptionnels) (2)	32,1	30,7	34,4	32,0	33,1	32,0
Epargne brute (3)	29,3	28,4	32,0	29,7	31,3	30,4
Epargne disponible (4)	17,7	17,2	19,8	17,1	18,2	18,4
Recettes courantes de fonctionnement	180,8	183,7	186,2	186,0	185,1	181,9
Taux de croissance	2,4%	1,6%	1,4%	-0,1%	-0,5%	-1,8%
charges courantes de fonctionnement (hors travaux en régie)	149,0	153,0	153,7	153,5	152,3	149,8
Taux de croissance	1,8%	2,7%	0,5%	-0,1%	-0,8%	-1,7%
Epargne de gestion (y compris éléments exceptionnels) / RF	18%	17%	18%	17%	18%	17%
Epargne disponible / Dép. équipt (5)	36%	32%	36%	40%	42%	41%

(1) Epargne de gestion (hors éléments exceptionnels) : Recettes courantes de fonctionnement (hors flux

(2) Epargne de gestion (y compris éléments exceptionnels) : Recettes de fonctionnement (dont flux exceptionnels, financiers et provisions) - dépenses de fonctionnement (dont flux exceptionnels, provisions et hors frais financiers et travaux en régie)

(3) Epargne brute : Epargne de gestion (2) - frais financiers

(4) Epargne disponible : Epargne brute - remboursement du capital de la dette

(5) Dépenses d'équipement : 20,21,23,204,26, travaux en régie

En 2016, les trois niveaux d'épargne (de gestion, brute, disponible) s'établissent à un niveau élevé, conforme à la stratégie du mandat dont l'objectif est de limiter le recours à l'emprunt.

Avec 18,4 M€, l'épargne disponible 2016 se situe dans la moyenne des années 2011/2015, et permet d'autofinancer 41% des dépenses d'équipement réalisés sur l'exercice, réduisant ainsi la part de financement par emprunt.

➤ **Le financement des dépenses d'investissement (équipements et autres)**

	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	Structure des recettes 2016
Dépenses d'investissement (hors dette et gestion active de dette)	49,8	54,2	55,0	43,5	51,2	45,1	
Financement des dépenses d'investissement	51,2	50,2	55,1	47,8	48,5	46,6	100%
Epargne disponible	17,7	17,2	19,8	17,1	18,2	18,4	41%
FCTVA/TLE	4,6	4,2	6,9	7,3	4,9	6,3	14%
Subventions (dont amendes police)	10,4	12,7	12,3	8,9	6,1	5,3	12%
Cessions	8,0	1,6	2,4	4,2	12,0	1,1	2%
Autres recettes	0,5	0,7	1,3	1,1	1,8	2,5	6%
Emprunts mobilisés (hors PPP)	10,0	13,7	12,3	9,2	5,5	13,0	29%
<i>Evolution du fond de roulement</i>	<i>-1,4</i>	<i>4,0</i>	<i>-0,1</i>	<i>-4,3</i>	<i>2,7</i>	<i>-1,5</i>	<i>-3%</i>

En 2016, la part de financement de l'ensemble des investissements par emprunt est limitée à 29% des recettes d'investissement.

Les autres recettes définitives mobilisées pour le financement de l'ensemble des investissements, et qui constituent l'autofinancement élargi, comprennent :

- l'épargne disponible issue de la section de fonctionnement (41%),
- les subventions, y compris le produit de la répartition des amendes de police (12%),
- le FCTVA et la taxe d'aménagement (14%),
- le produit des cessions (2%).

En 2016, les subventions d'investissement reçues (5,25 M€) proviennent :

- du produit des amendes de police (1,689 M€) ;
- de l'Etat (1,082 M€) : convention Territoriale pour le quartier de l'Argonne (0,439 M€), Grand Projet de Ville de La Source (0,242 M€), l'enrichissement des collections des musées (0,328 M€), l'aménagement du site Belneuf (0,041 M€) ;
- de la région Centre (1,695 M€) : convention Territoriale pour le quartier de l'Argonne (1,403 M€), l'aménagement du site Belneuf (0,233 M€)
- de l'AgglO (0,475 M€), dont 0,400 M€ pour la convention Territoriale pour le quartier de l'Argonne et 0,075 M€ pour des travaux d'aménagement de voirie ;
- du département du Loiret (0,091 M€) : aménagement du site Belneuf (0,069 M€), grosses réparations sur des monuments historiques (0,019 M€) ;
- d'autres organismes (0,220 M€), notamment les concessionnaires dans le cadre des travaux d'enfouissement de réseaux (0,176 M€).

➤ **La dette**

Au 31/12/2016, la dette de la Mairie (bancaire et non bancaire) s'élève à 109 M€.

Mairie d'Orléans
- Séance du lundi 19 juin 2017 -

	2013	2014	2015	2016
Dettes bancaires au 31/12/N	101,1 M€	97,8 M€	90,2 M€	91,4 M€
Dettes non bancaires (PPP)			11,2 M€	17,5 M€
Encours de dette au 31/12/2016	101,1 M€	97,8 M€	101,4 M€	109,0 M€
Dettes par habitant en €	858 €	828 €	859 €	923 €
Dettes par hbt de la strate (+100 000 hab hors paris) en €	1132	1176	NC	NC
% Encours / RRF - Orléans	52,3%	51,2%	51,0%	59,2%
% Encours / RRF Strate	82,0%	85,6%	81,6%	NC

Avec une dette de 923 € par habitant, la Ville d'Orléans présente un endettement inférieur de 22% à l'endettement moyen des villes de taille comparable (1 176 €/ habitant - source DGFIP 2014).

Pour Orléans, le ratio encours de dette / recettes réelles de fonctionnement s'établit à 59,2%, niveau inférieur au ratio moyen des villes comparables.

EVOLUTION DE LA DETTE BANCAIRE

L'encours de dette bancaire de la Ville d'Orléans s'établit à 91,4 M€ à fin 2016 (+1,2 M€ par rapport à l'exercice précédent). A cette même date, la dette bancaire est constituée de 42% de prêts à taux fixe et de 58% de prêts à taux variables.

EVOLUTION DE LA DETTE NON BANCAIRE

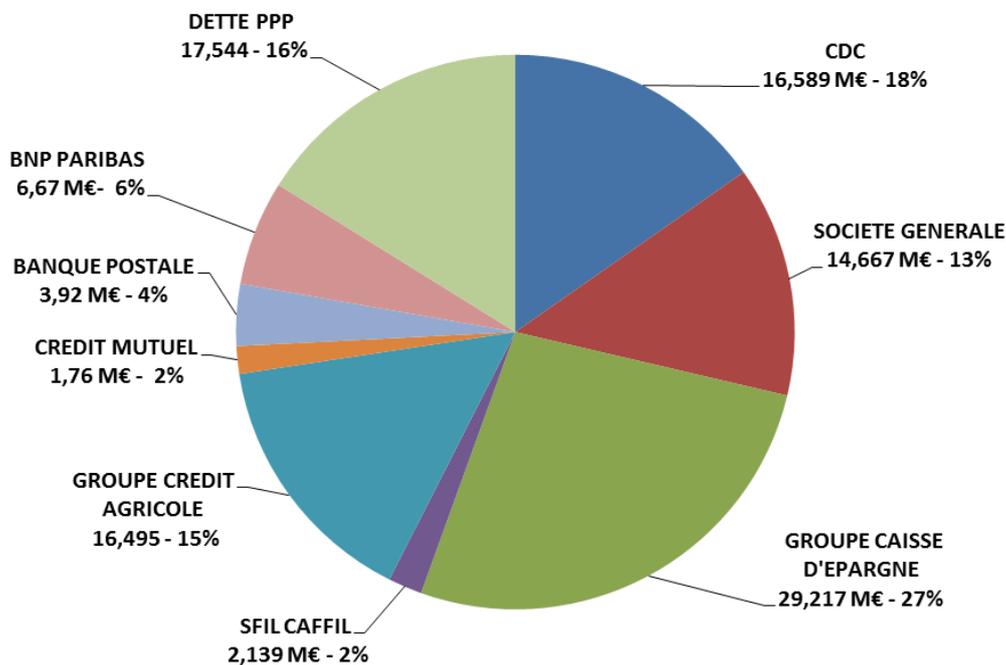
Fin 2016, la dette non bancaire, liée au financement de la construction du nouveau groupe scolaire Bénédicte Maréchal et du gymnase Georges Chardon, dans le quartier Saint-Marceau, s'élève à 17,5 M€.

CAPACITE DE DESENETTEMENT

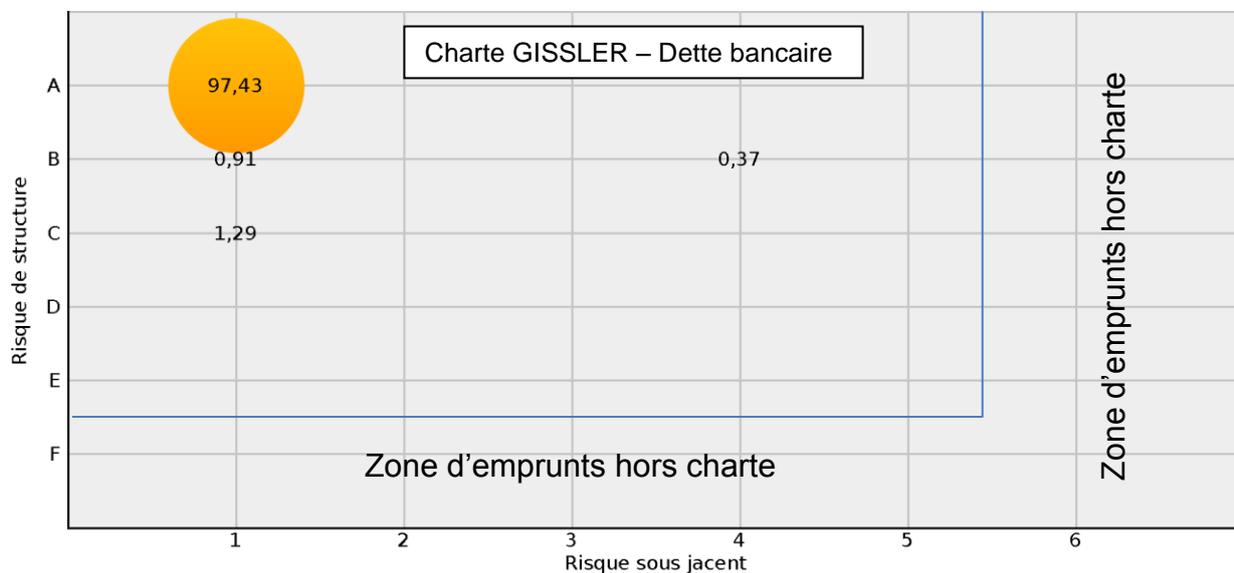
Toutes choses égales par ailleurs, en consacrant la totalité de l'autofinancement brut au remboursement anticipé de sa dette, la Ville d'Orléans pourrait rembourser sa dette en 3,6 ans, pour une valeur de 10 à 12 ans habituellement admise pour les villes comparables.

A fin 2016, la dette de la Ville se répartit ainsi que suit :

Mairie d'Orléans
 - Séance du lundi 19 juin 2017 -



La Ville d'Orléans est faiblement endettée, par ailleurs, cette dette est intégralement constituée de prêts traditionnels à taux fixes ou à taux variables et ne comprend aucun emprunt toxique.



Selon les critères de la charte GISSLER (classification des prêts des collectivités selon leur niveau de risque), 97,43 % de l'encours de dette bancaire de la Ville est classé en 1A, catégorie correspondant au niveau de risque le plus faible et à un encours de dette sécurisé.

PARTIE VI – EQUILIBRE FINANCIER DES BUDGETS ANNEXES

1- Budget annexe des opérations funéraires

Ce budget annexe comptabilise les opérations de fossoyage et comporte uniquement une section de fonctionnement financée par les recettes issues de la facturation des prestations.

Le résultat 2016 du budget annexe s'établit à - 0,008 M€ pour l'exercice 2016, ce qui porte l'excédent cumulé à 0,005 M€, après intégration du résultat 2015 de 0,014 M€.

2- Budget annexe des activités spécifiques

Ce budget regroupe les activités dont la réglementation impose l'individualisation :

- le magazine municipal,
- la gestion des locaux du Centre Chorégraphique National, de la salle Pierre Aymé Touchard et de la salle des musiques actuelles,
- les locaux loués à des entreprises,
- le service mutualisé d'instruction des documents d'urbanisme.

Les activités comptabilisées dans ce budget annexe sont équilibrées par leurs recettes propres, ainsi que par une subvention du budget principal pour l'activité de magazine municipal. En 2016, la subvention d'équilibre s'élève à 0,170 M€.

Le résultat de l'exercice 2016 pour ce budget annexe s'établit à 0,124 M€ en fonctionnement et à 1,887 M€ en investissement, y compris résultats antérieurs.

3- Budget annexe du Parc Floral

Depuis 2006, la Ville d'Orléans exploite en régie le Parc Floral de La Source, dans le cadre d'un accord de cofinancement avec le Département du Loiret.

Le résultat de fonctionnement 2016 du budget annexe s'établit à 0,477 M€, portant l'excédent de fonctionnement cumulé à 1,173 M€. Le résultat d'investissement y compris reports, s'élève à - 0,476 M€, qui sera financé par affectation d'une partie du résultat de fonctionnement.

Dans ce contexte, le solde à reprendre en section de fonctionnement sur l'exercice 2017 s'établit à 0,697 M€.

ANNEXE - Liste détaillée des opérations d'équipement 2016 du budget principal

Libellé programme	CA 2016
ZAC - CARMES MADELEINE	3,61 M€
ZAC BOURGOGNE	1,50 M€
PARTICIPATIONS CAPITAL SEMPAT/ACTIONS	1,11 M€
RESERVES FONCIERES	1,08 M€
RAVALEMENTS CAMPAGNE OBLIGATOIRE	1,03 M€
CARMES VOIRIES	1,02 M€
PARTICIPATION CAPITAL SPL ORLEANS VA DE LOIRE EVENEMENTS	0,81 M€
CENTRE ANCIEN SECTEUR HALLES	0,73 M€
RESIDENCE DAUPHINE CHARDON	0,67 M€
VIDEOPROJECTION PERENNE	0,44 M€
REQUALIFICATION ZENITH PARC EXPOS	0,38 M€
ZAC CLOS DE LA FONTAINE	0,35 M€
PARTICIPATIONS CAPITAL SEMDO/ACTIONS	0,34 M€
ZAC CLOS DE LA POINTE	0,29 M€
DIVERSES ZONES D'AMENAGEMENT URBAIN	0,26 M€
PARTICIPATION CAPITAL SPL TOURISME	0,24 M€
ARENA - INDEMNISATION	0,23 M€
ZAC SONIS	0,17 M€
DIVERS	0,46 M€
CONVENTION TERRITORIALE DE L'ARGONNE (hors Argonnaute)	0,24 M€
CTA CREATION VOIE DES ECOLES	0,06 M€
CTA ETUDES	0,06 M€
CTA - RUE LEO DELIBES	0,05 M€
AVENUES WICHITA ET MARNE	0,02 M€
DIVERS CTA	0,04 M€
TOTAL AMENAGEMENT URBAIN	15,0 M€

Libellé programme	CA 2016
PROGRAMME DE VOIRIE	5,12 M€
QUARTIER GARE	1,10 M€
STATIONNEMENT SUR VOIRIE	0,99 M€
MOTTE SANGUIN	0,53 M€
ACTION DE PROXIMITE (CAQ)	0,50 M€
TRAVAUX COMPLEMENT REGLEMENT VOIRIE	0,41 M€
REHABILITATION SECTEURS	0,40 M€
FBG BANNIER-BVD CHATEAUDUN- GARE	0,25 M€
PROPRETE-ACQUISITION VEHICULES	0,24 M€
PARC FLORAL (B.A.)	0,21 M€
1ALONNEMENT SIGNALISATION	0,18 M€
ACT° TERRITOIRE ENERGIE POSITIVE	0,15 M€
ENTRETIEN OUVRAGES D'ART	0,14 M€
REFECTION PAVE CENTRE VILLE	0,12 M€
GROSSES REPARATIONS VEHICULES PROPRETE	0,10 M€
BORNES ESCAMOTABLES	0,10 M€
MOBILIER URBAIN	0,10 M€
EQUIPEMENTS ET MATERIELS	0,09 M€
ARBRES ALIGNEMENTS-ACCOMPAGNEMENT VOIE	0,08 M€
DIVERS	0,80 M€
TOTAL ESPACE PUBLIC (voirie, esp. Verts...) / PROXIMITE / ENVIRONNEMENT	11,6 M€

Mairie d'Orléans
- Séance du lundi 19 juin 2017 -

Libellé programme	CA 2016
CTA EQUIPEMENT SPORTIF	4,08 M€
PARCOURS RUNNING	0,96 M€
G.R. BATIMENTS SPORTIFS ET LOISIRS	0,93 M€
STADE OMNISPORTS - TX MONTEE LIGUE 2	0,22 M€
G.R. BATIMENTS JEUNESSE	0,19 M€
EQUIPEMENT SERVICE DES SPORTS	0,12 M€
SITE DU BELNEUF	0,11 M€
EQUIPEMENT CLUBS SPORTIFS	0,10 M€
CAPITAL PPP CHARDON - GYMNASSE	0,05 M€
DIVERS	0,30 M€
TOTAL SPORTS - JEUNESSE	7,1 M€

Libellé programme	CA 2016
GR. BAT. SCOLAIRES 1ER DEG	0,671 M€
REAMENAGEMENT CLASSES ECOLES	0,662 M€
PLAN NUMERIQUE ECOLES	0,656 M€
AMENAGEMENT DES COURS D'ECOLES	0,259 M€
GS P. SEGELLE RENOV. RESTAURANT	0,128 M€
CAS - MAISON DES PARENTS	0,100 M€
GS ROMAIN ROLLAND	0,092 M€
CAPITAL PPP CHARDON - ECOLE B. MARECHAL	0,089 M€
EQUIPEMENT SCOLAIRE MOBILIER SCOLAIRE	0,078 M€
GS M. DE LA FOURNIERE-CREAT° ECOLE	0,065 M€
ACCESSIBILITE DES HANDICAPES BAT. PUB.	0,059 M€
DIVERS	0,220 M€
TOTAL EDUCATION - FAMILLE ET SOLIDARITE	3,1 M€

Libellé programme	CA 2016
CHAUFFAGE RENOUVELLEMENT P3	0,43 M€
GROSSES REPARATIONS IMMEUBLES COMMUNAUX	0,40 M€
ECO ENERGIES SUR CHAUFFAGE ET CLIMATISATION	0,26 M€
VIDEO PROTECTION	0,26 M€
POSTES DE TRAVAIL	0,23 M€
ACQUISITION ET RENOUVELLEMENT VEHICULES	0,20 M€
RAVALEMENTS COMMUNAUX	0,15 M€
ACQUISITION ET RENOUVELLEMENT VEHICULES	0,13 M€
SERRES JARDIN PLANTES- ESP RECEPTION	0,08 M€
BATIMENT CH. PERRAULT (ANCIENNE ECOLE)	0,07 M€
RESEAU DE FIBRES OPTIQUES	0,07 M€
MISE EN OEUVRE NUMERIQUE DANS BATIMENT	0,07 M€
GROSSES REPARATIONS MATERIEL ROULANT	0,05 M€
DIVERS	0,48 M€
TOTAL MOY. GENERAUX - PATRIMOINE - RESEAUX	2,9 M€

Mairie d'Orléans
- Séance du lundi 19 juin 2017 -

Libellé programme	CA 2016
LEG GUILLAUX ACQUISITION OEUVRE CMBA	0,41 M€
MEDIATHEQUE ACQUISITION LIVRES DISQUE	0,28 M€
MUSEE BEAUX ARTS - EQUIPT- AMENAGT	0,23 M€
GROSSES REPARAT. DIVERS BAT. CULTURELS	0,22 M€
ENRICHISSEMENT COLLECTIONS DU MUSEES	0,17 M€
DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE EQUIPM	0,16 M€
CARRE ST VINCENT	0,15 M€
GROSSES REPARATIONS MONUMENTS HISTORIQUES	0,15 M€
RAVALEMENTS COMMUNAUX	0,11 M€
MARCHE DE NOEL	0,09 M€
EQUIPEMENT EVENEMENTIEL	0,09 M€
RESTRUCTURATION MUSEUM	0,09 M€
PARCOURS TEMOINS ITINERAIRE ARTISTIQ	0,08 M€
CARRE ST VINCENT-RENOUV MAT ET MOBILIER	0,08 M€
MAISON BOURGOGNE REFECTION CLOS COUVERT	0,07 M€
CONSERVATOIRE	0,07 M€
ENRICHISSEMENT RESTAURATION COLLECTIONS	0,06 M€
DIVERS	0,25 M€
TOTAL CULTURE - EVENEMENTIEL	2,8 M€

Libellé programme	CA 2016
LA VIE CLAIRE - HALLES CHATELET	1,11 M€
CENTRE COMMERCIAL BOLIERE III	0,69 M€
ETUDE RUE ROYALE GRAND AXE FISAC T3F	0,15 M€
ACTIONS COMMERCE	0,12 M€
DIVERS	0,09 M€
COMMERCE	2,2 M€

TOTAL GENERAL	44,5 M€
----------------------	----------------

COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Note brève et synthétique

Conseil Municipal du 19/06/2017

Face à la baisse des dotations de l'Etat, la Mairie a fait le choix d'une stratégie volontaire, qui consiste à conserver un niveau d'autofinancement élevé pour continuer à investir, sans augmenter les impôts, et préserver ainsi le pouvoir d'achat des Orléanais.

Ce choix des élus d'Orléans de gérer le budget municipal de façon saine et responsable, en tenant compte des diminutions de recettes imposées par l'Etat, permet, une nouvelle fois en 2016, de privilégier l'investissement pour donner à la Ville les moyens de ses ambitions et répondre aux besoins quotidiens des Orléanais.

L'année 2016 a ainsi été conduite sur la base d'une maîtrise de ses dépenses courantes, qui prend en compte, notamment, des synergies rendues possibles par le nouvel organigramme commun Ville d'Orléans – Métropole, ainsi que par la simplification des processus et le développement de services innovants basés sur l'utilisation de nouveaux usages numériques.

Les 44,6 M€ d'investissements réalisés en 2016 (tous budgets confondus), traduisent la volonté de poursuivre la dynamique d'attractivité d'Orléans et le soutien à l'activité économique ainsi qu'à l'emploi de proximité.

En 2016, le programme d'investissement a été réalisé comme prévu, avec un financement essentiellement constitué de ressources propres (autofinancement, subventions, cessions), l'emprunt n'intervenant qu'à hauteur de 13 M€. A fin 2016, l'encours de la dette tient compte de la dette non bancaire souscrite par la Ville pour le financement du nouveau groupe scolaire B. Maréchal.

Avec une dette de 109 M€, (dont 17,5 M€ pour le financement du Partenariat Public Privé du groupe scolaire Bénédicte Maréchal et du gymnase Georges Chardon), Orléans maîtrise son endettement. Moins de 1% de ses recettes de fonctionnement sont affectées aux intérêts de la dette, ce qui lui permet de conserver ses marges de manœuvres pour le financement d'actions et de projets offrant aux Orléanais un cadre de vie de qualité et contribuant au rayonnement de notre capitale régionale.

Malgré tout, les incertitudes concernant les recettes (fiscalité et dotations) conduisent à rester très vigilant sur la préservation des équilibres financiers de la Ville.

PRESENTATION CONSOLIDEE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 PAR GRANDES MASSES : Budget principal et budgets annexes

I. Présentation budgétaire consolidée par grandes masses

INVESTISSEMENT	CA 2015	CA 2016	Evol° %	Evol° M€
RECETTES CUMULEES	70,9 M€	73,7 M€	4%	2,8 M€
dont recettes réelles	23,9 M€	37,1 M€	55%	13,2 M€
dont emprunt	5,5 M€	13,0 M€	136%	7,5 M€
dont recettes d'ordre	41,5 M€	23,6 M€	-43%	-17,9 M€
DEPENSES CUMULEES	82,5 M€	70,1 M€	-15%	-12,4 M€
dont dépenses réelles - équipement (dt trx régie, PPP)	43,2 M€	44,6 M€	3%	1,5 M€
dont autres dépenses réelles (op pour cpte de tiers...)	(*) 8,3 M€	0,9 M€	-89%	-7,4 M€
dont remb. capital de la dette	13,0 M€	11,8 M€	-10%	-1,3 M€
dont dépenses d'ordre	18,0 M€	12,8 M€	-29%	-5,2 M€

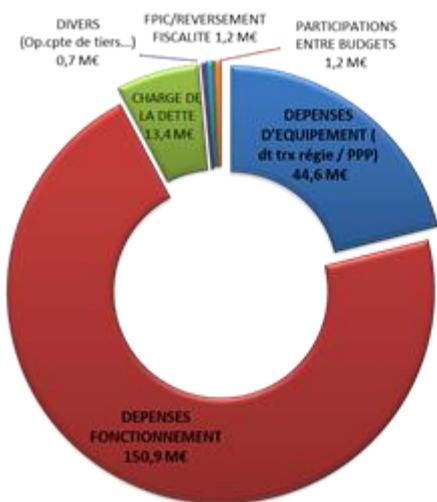
FONCTIONNEMENT	CA 2015	CA 2016	Evol° %	Evol° M€
RECETTES CUMULEES	205,7 M€	188,7 M€	-55%	-17,0 M€
dont recettes réelles	201,0 M€	186,2 M€	-7%	-14,8 M€
dont recettes d'ordre	4,7 M€	2,5 M€	-47%	-2,2 M€
DEPENSES CUMULEES	185,6 M€	167,9 M€	-55%	-17,7 M€
dont dépenses réelles (hors trx en régie)	157,4 M€	154,6 M€	-2%	-2,8 M€
dont dépenses d'ordre	28,2 M€	13,3 M€	-53%	-14,9 M€

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	157,4 M€	154,6 M€	-2%	-2,8 M€
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	201,0 M€	186,2 M€	-7%	-14,8 M€
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	64,5 M€	57,3 M€	-11%	-7,2 M€
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	29,5 M€	50,1 M€	70%	20,7 M€

(*) Cession site FAMAR à l'AggLO pour 7,090 M€ (paiement échelonné sur 5 ans)

Le compte administratif 2016 présente :

- des dépenses réelles de fonctionnement de 154,6 M€ (hors travaux en régie)
- des recettes réelles de fonctionnement de 186,2 M€
- des dépenses réelles d'investissement de 57,3 M€ (avec travaux en régie) et de 45,5 M€ hors capital de la dette
- des recettes réelles d'investissement de 50,1 M€.

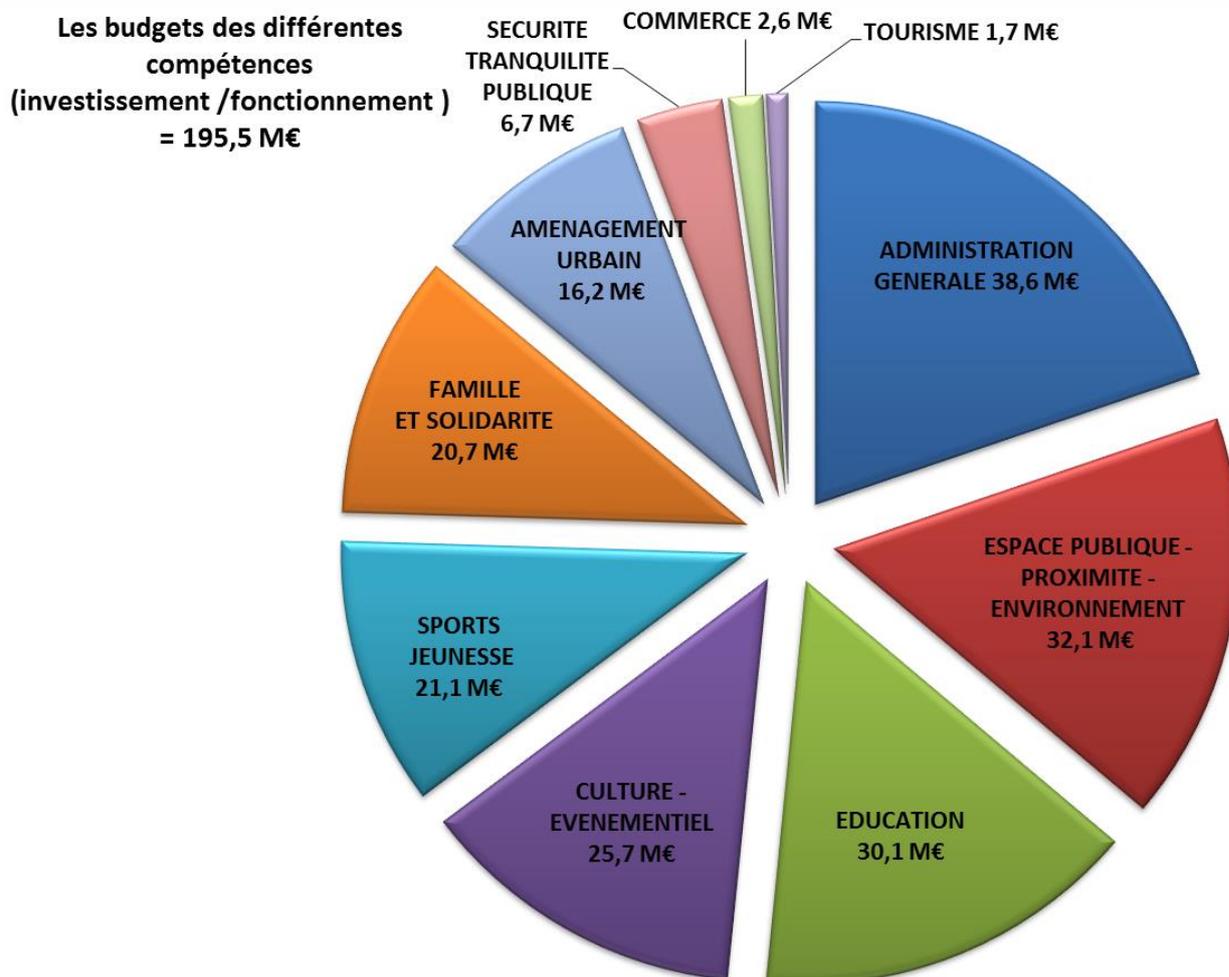


195,5 M€ consacrés aux
projets et actions de la
mairie d'Orléans

150,9 M€ de Fonctionnement
/ 44,6 M€ d'Investissement

**COMPTE
ADMINISTRATIF
2016
= 212 M€**

Les 195,5 M€ consacrés aux projets et actions de Mairie se répartissent de la manière suivante :



II. Présentation consolidée des équilibres financiers

CA 2016	BUDGET PRINCIPAL	BA OP. FUNERAIRES	BA ACTIVITES SPECIFIQUES	BA PARC FLORAL	TOTAL
Recettes de gestion (1)	181,86 M€	0,03 M€	0,58 M€	1,60 M€	184,06 M€
Dépenses de gestion (2)	149,78 M€	0,04 M€	0,41 M€	1,60 M€	151,82 M€
Epargne de gestion (3) = (1) - (2)	32,07 M€	-0,01 M€	0,17 M€	0,00 M€	32,24 M€
Intérêts de la dette dont écart d'ICNE (4)	1,62 M€				1,62 M€
Charges Exceptionnelles (5)	1,17 M€	0,00 M€	0,00 M€	0,00 M€	1,17 M€
Produits Exceptionnels (6)	1,08 M€		0,01 M€	0,00 M€	1,09 M€
Epargne brute (8) = (3) - (4) - (5) + (6)	30,36 M€	-0,01 M€	0,19 M€	0,00 M€	30,54 M€
Remboursement de capital (9)	11,92 M€				11,92 M€
Epargne disponible (10) = (8) - (9)	18,44 M€	-0,01 M€	0,19 M€	0,00 M€	18,62 M€

Le compte administratif 2016 présente un niveau d'épargne brute consolidée de 30,5 M€ et de 18,6 M€ d'épargne nette. En 2016, seul le budget principal comporte de la dette. En consacrant la totalité de l'autofinancement brut au remboursement anticipé de sa dette, la Ville d'Orléans pourrait rembourser sa dette bancaire en 3,6 ans, pour une durée de 10 à 12 ans habituellement admise pour les villes comparables.

LE BUDGET PRINCIPAL

Avec des recettes courantes de fonctionnement réalisées à hauteur de 181,9 M€ (-3,3 M€ par rapport à 2015) pour 149,8 M€ de dépenses courantes (-2,6 M€ par rapport à 2015), le compte administratif 2016 présente une épargne de gestion de 32,1 M€, en légère diminution (-0,7 M€).

Après la prise en compte du résultat exceptionnel et du remboursement de la charge de la dette, l'épargne disponible pour autofinancer les investissements s'établit à 18,4 M€, en légère progression de 0,2 M€ par rapport à 2015.

Ce résultat est obtenu par la volonté des élus locaux de réduire les dépenses courantes et de maîtriser la masse salariale, dans un contexte où les décisions de l'Etat (baisse des dotations et compensations versées aux collectivités locales) ont pour conséquence de réduire la capacité d'investissement des collectivités et pourrait les contraindre à rechercher de ressources nouvelles.

Par ailleurs, la comparaison des résultats des exercices 2015 et 2016 sur des périmètres strictement identiques nécessite de retraiter les éléments suivants :

- le Festival de Loire (coût net de 0,523 M€ en 2016, année de préparation du Festival, contre 0,986 M€ en 2015, année de Festival);
- le contrat de prestation de service conclu avec la SPL Orléans Val de Loire Tourisme qui engendre des dépenses complémentaires de 0,373 M€ atténués par la perception d'une recette de 0,205 M€.
- le règlement de voirie (recettes + 0,546 M€, dépenses + 0,646 M€)

A périmètre constant 2016 et après retraitement, les recettes courantes 2016 diminuent de 3,7 M€ (-2 %) et les dépenses courantes de 2,7 M€ (-1,8 %), induisant une baisse de l'autofinancement de -1 M€ par rapport à l'exercice 2015.

Mairie d'Orléans
- Séance du lundi 19 juin 2017 -

Opérations Réelles En M€ - Budget Principal	CA 2015	BP 2016	CA 2016	Evol N/N-1 %	Ecart réalisation CA/BP	Ecart réalisation CA/CA
Recettes courantes de fonctionnement	185,1	180,8	181,9	-1,8%	1,0	-3,3
Dépenses courantes de fonctionnement (hors travaux en régie)	152,3	150,7	149,8	-1,7%	-1,0	-2,6
Epargne de gestion (hors éléments exceptionnels)	32,8	30,1	32,1	-2,2%	2,0	-0,7
Charges exceptionnelles	1,2	1,0	1,2	-5,4%	0,2	-0,1
Produits exceptionnels (hors cession)	1,5	0,3	1,1	-28,6%	0,8	-0,4
Epargne de gestion (y compris éléments exceptionnels)	33,1	29,4	32,0	-3,3%	2,6	-1,1
Intérêts de la dette	1,8	3,4	1,6	-11,9%	-1,7	-0,2
Epargne brute / Autofinancement brut	31,2	26,0	30,4	-2,8%	4,4	-0,9
Remboursement du capital de la dette bancaire / non bancaire PPP	13,0	12,1	11,9	-8,5%	-0,2	-1,1
Epargne disponible / Autofinancement net	18,2	13,8	18,4	1,2%	4,6	0,2
Dépenses d'investissement	51,2	46,6	45,1	-12,0%	-1,5	-6,1
dont dépenses d'équipement (hors PPP)	43,	44,1	44,4	3,3%	0,3	1,4
Recettes propres d'investissement	24,8	14,5	15,1	-39,0%	0,6	-9,7
Emprunt d'équilibre	5,5	18,2	13,0	136,0%	-5,2	7,5
Résultat de l'exercice	-2,7	0,0	1,5			
Résultats antérieurs	4,6	-	1,9			
Résultat global de clôture	1,9	-	3,4			
Encours dette bancaire au 31/12/N	90,2	-	91,4			
Encours dette non bancaire au 31/12/N	11,2	-	17,5			
Encours dette total au 31/12/N	101,4	-	109,0			

En 2016, la Ville d'Orléans a investi 44,5 M€ (y compris PPP), soit un taux de réalisation des dépenses de 88 %. L'emprunt souscrit en 2016 représentant 13 M€, ces investissements ont donc été largement autofinancés.

Le compte administratif 2016 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 20,4 M€, qui, conformément à la réglementation, sera prioritairement affecté à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement qui s'élève à 19,9 M€ reports compris.

Dans ce contexte, le compte administratif de l'exercice 2016 présente un résultat net positif de 3,4 M€, qui permettra de financer les reports d'investissement (2,831 M€ de dépenses reportées). Le solde disponible de 0,574 M€ sera repris en report à nouveau en section de fonctionnement sur l'exercice 2017.

A fin 2016, l'encours de dette (bancaire et non bancaire) de la Ville s'établit à 109 M€. Avec une dette de 923 € par habitant, la Ville d'Orléans présente un endettement inférieur de 22% à l'endettement moyen des villes de taille comparable (1 176 €/ habitant - source DGFIP 2014).

Le ratio d'encours de dette / recettes réelle de fonctionnement s'établit à 59,2 % pour Orléans, contre 85,6% pour la strate des communes de plus de 100 000 habitants, hors Paris (source DGFIP 2014).

La capacité de désendettement d'Orléans représente 3,6 années d'épargne brute, ce qui signifie que la totalité de la dette de la Ville pourrait être remboursée en moins de 4 ans, pour un indicateur communément admis autour de 10 ans.

Recettes de fonctionnement – en diminution à périmètre constant

en K€	2011	2012	2013	2014	2015	2016	évol ^P 16/15	Structure 2016
Impôts et taxes	110 009	111 804	114 420	116 426	117 855	118 355	0,4%	65%
Dotations et participations	44 690	44 663	44 053	41 669	38 264	33 391	-12,7%	18%
Autres Ressources d'exploitation	12 032	12 863	14 437	14 436	15 618	18 113	16,0%	10%
Rembt de charges de personnel	14 026	14 395	13 303	13 498	13 404	11 996	-10,5%	7%
Recettes de gestion courante	180 757	183 724	186 213	186 029	185 141	181 855	-1,8%	100,0%
Produits financiers	77	3	2	1	1	1	-39,0%	
Produits exceptionnels	9 587	3 562	5 855	4 927	13 469	2 132	-84,2%	
Reprise de provisions	0	0	1 190	94	70	0		
TOTAL RECETTES REELLES	190 421	187 289	193 260	191 051	198 681	183 988	-7,4%	
Opérations d'ordre	186	2 842	823	1 091	3 869	1 569		
TOTAL Recettes de fonctionnement	190 607	190 131	194 083	192 142	202 550	185 557	-8,4%	

En 2016, la contraction des **recettes de gestion courante (-1,8 % soit - 3,3 M€)** est la conséquence directe de la baisse des dotations et participations de l'Etat (-12,7 %, soit -4,9 M€), baisse que ne peut compenser la seule progression des recettes fiscales à **taux constants (+ 0,5 M€)** sans l'apport de recettes nouvelles (extension stationnement payant +1,5 M€)

A périmètre constant et après retraitement des recettes liées au contrat de prestation de service conclue avec la SPL Orléans Val de Loire Tourisme, au règlement de voirie et au festival de Loire les **recettes de gestion courantes diminuent de 2% (-3,7 M€) par rapport à 2015.**

La structure des recettes courantes de gestion évolue logiquement en lien avec la baisse des dotations de l'Etat : les dotations ne représentent plus que 18% des recettes de gestion courantes alors qu'elles en représentaient plus de 25% en 2010 ; le produit des impôts et taxes atteint 65 % de ces mêmes recettes.

Dépenses de fonctionnement – en diminution à périmètre constant

En K€	2011	2012	2013	2014	2015	2016	évolution 16/15	Structure 2016
Charges à caractère général	32 888	33 913	34 438	33 858	34 150	33 739	-1,2%	22,1%
Charges de personnel	89 563	91 754	91 841	92 454	92 703	90 229	-2,7%	59,0%
Autres charges de gestion (dt subven)	26 509	27 640	27 399	26 756	24 673	24 773	0,4%	16,2%
Divers	4	110	333	671	980	1 405	43,4%	0,9%
Dépenses de gestion courante	148 964	153 418	154 011	153 739	152 507	150 145	-1,5%	98,2%
Charges financières	2 841	2 301	2 373	2 294	1 842	1 622	-11,9%	1,1%
Charges exceptionnelles	1 151	1 952	2 723	1 263	1 053	1 170	11,1%	0,8%
Provisions	231	0	0	94	184	0	-100,0%	0,0%
TOTAL DEPENSES REELLES	153 186	157 671	159 107	157 389	155 586	152 938	-1,7%	100,0%
Opérations d'ordre	22 906	18 887	20 027	21 058	27 631	12 791		
Total dépenses de fonctionnement	176 092	176 558	179 134	178 447	183 217	165 729		

Les dépenses réelles de fonctionnement diminuent en 2016 de 1,7% (-2,648 M€), incluant une baisse de 1,5% (- 2,361 M€) des dépenses de gestion courante.

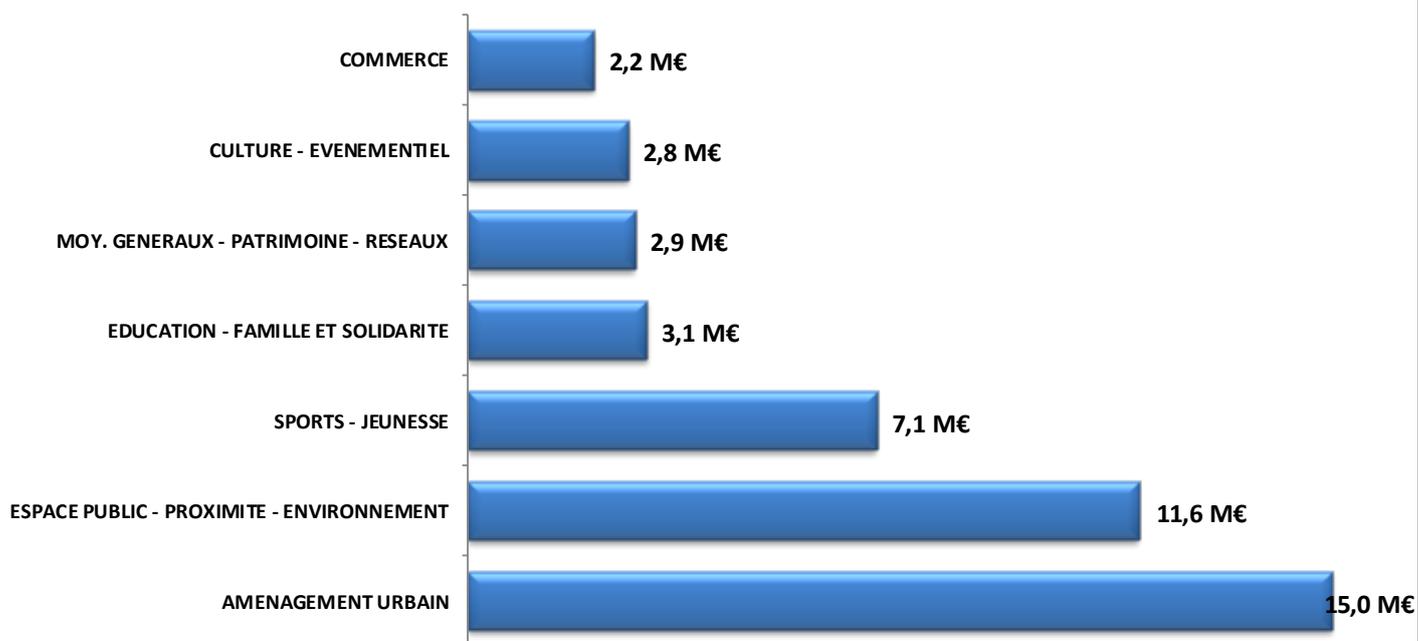
A périmètre constant et après retraitement des dépenses non récurrentes, les **dépenses de gestion courantes diminuent de 1,8% (-2,7 M€) par rapport à 2015.**

Dépenses d'équipement – un effort d'investissement soutenu

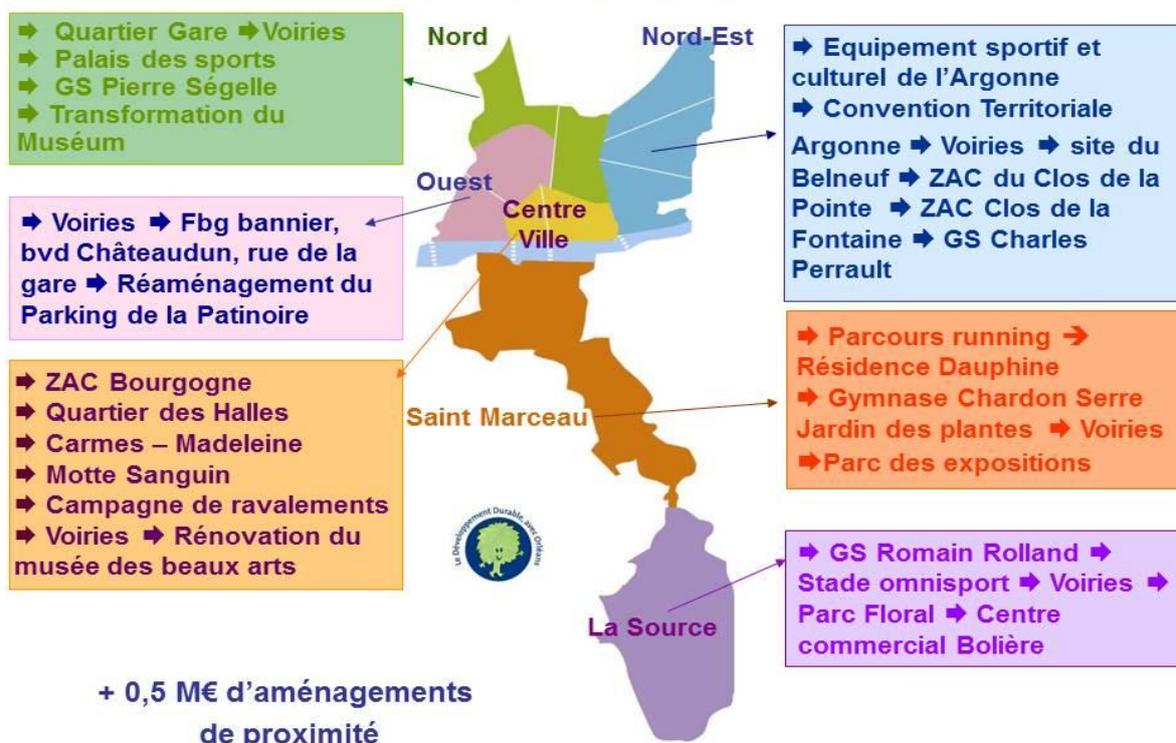
Avec 44,5 M€ de dépenses d'équipement (dont PPP Chardon), l'effort d'investissement de l'exercice 2016 est supérieur à celui de l'année 2015 (+ 1,4 M€), avec :

- 36,3 M€ de dépenses réalisées sur le patrimoine de la Ville ;
- 5,2 M€ de subventions d'équipement versées ;
- 2,5 M€ d'apport en capital ;
- 0,4 M€ de fouilles archéologiques réalisés en régie par le service d'archéologie municipal;
- 0,1 M€ de remboursement du capital de la dette lié au PPP Chardon

Répartition des 44,5 M€ d'équipement



2016 : les principaux projets par quartier



Financement des investissements

	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	Structure des recettes 2016
Dépenses d'investissement (hors dette et gestion active de dette)	49,8	54,2	55,0	43,5	51,2	45,1	
Financement des dépenses d'investissement	51,2	50,2	55,1	47,8	48,5	46,6	100%
Épargne disponible	17,7	17,2	19,8	17,1	18,2	18,4	41%
FCTVA/TLE	4,6	4,2	6,9	7,3	4,9	6,3	14%
Subventions (dont amendes police)	10,4	12,7	12,3	8,9	6,1	5,3	12%
Cessions	8,0	1,6	2,4	4,2	12,0	1,1	2%
Autres recettes	0,5	0,7	1,3	1,1	1,8	2,5	6%
Emprunts mobilisés (hors PPP)	10,0	13,7	12,3	9,2	5,5	13,0	29%
Evolution du fond de roulement	-1,4	4,0	-0,1	-4,3	2,7	-1,5	-3%

En 2016, la part de financement de l'ensemble des investissements par emprunt est limitée à 29% des recettes d'investissement.

Les autres recettes définitives mobilisées pour le financement de l'ensemble des investissements, et qui constituent l'autofinancement élargi, comprennent :

- l'épargne disponible issue de la section de fonctionnement (41%),
- les subventions, y compris le produit de la répartition des amendes de police (12%),
- le FCTVA et la taxe d'aménagement (14%),
- le produit des cessions (2%).

Encours de la dette

	2013	2014	2015	2016
Dettes bancaires au 31/12/N	101,1 M€	97,8 M€	90,2 M€	91,4 M€
Dettes non bancaires au 31/12/N (PPP)			11,2 M€	17,5 M€
Encours de dette au 31/12/2016	101,1 M€	97,8 M€	101,4 M€	109,0 M€

L'encours de dette bancaire de la Ville d'Orléans s'établit à 91,4 M€ à fin 2016 (+1,2 M€ par rapport à l'exercice précédent). A cette même date, la dette bancaire est constituée de 42% de prêts à taux fixe et de 58% de prêts à taux variables.

Fin 2016, la dette non bancaire, liée au financement de la construction du nouveau groupe scolaire Bénédicte Maréchal et du gymnase Georges Chardon, dans le quartier Saint-Marceau, s'élève à 17,5 M€.

La dette est intégralement constituée de prêts traditionnels à taux fixes ou à taux variables et ne comprend aucun emprunt toxique.

LES BUDGET ANNEXES

Le budget annexe des opérations funéraires

Ce budget annexe comptabilise les opérations de fossoyage et comporte uniquement une section de fonctionnement financée par les recettes issues de la facturation des prestations.

Le résultat 2016 du budget annexe s'établit à - 0,008 M€ pour l'exercice 2016, ce qui porte l'excédent cumulé à 0,005 M€, après intégration du résultat 2015 de 0,014 M€.

Le budget annexe des activités spécifiques

Ce budget regroupe les activités dont la réglementation impose l'individualisation :

- le magazine municipal,
- la gestion des locaux du Centre Chorégraphique National, de la salle Pierre Aymé Touchard et de la salle des musiques actuelles,
- les locaux loués à des entreprises,
- le service mutualisé d'instruction des documents d'urbanisme.

Les activités comptabilisées dans ce budget annexe sont équilibrées par leurs recettes propres, ainsi que par une subvention du budget principal pour l'activité de magazine municipal. En 2016, la subvention d'équilibre s'élève à 0,170 M€.

Le résultat de l'exercice 2016 pour ce budget annexe s'établit à 0,124 M€ en fonctionnement et à 1,887 M€ en investissement, y compris résultats antérieurs.

Le budget annexe du Parc Floral

Depuis 2006, la Ville d'Orléans exploite en régie le Parc Floral de La Source, dans le cadre d'un accord de cofinancement avec le Département du Loiret.

Le résultat de fonctionnement 2016 du budget annexe s'établit à 0,477 M€, portant l'excédent de fonctionnement cumulé à 1,173 M€. Le résultat d'investissement y compris reports, s'élève à - 0,476 M€, qui sera financé par affectation d'une partie du résultat de fonctionnement.

Dans ce contexte, le solde à reprendre en section de fonctionnement sur l'exercice 2017 s'établit à 0,697 M€.

N° 8 – **Budget principal et ses budgets annexes. Affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2016 à la section d'investissement. Approbation.**

M. MARTIN, 2^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Les instructions comptables M 14 et M 4 prévoient la reprise en N+1 des résultats constatés à la clôture de l'exercice N, tant en fonctionnement qu'en investissement, ainsi que l'affectation en section d'investissement, d'une partie du résultat de fonctionnement constaté, permettant de réaliser l'autofinancement prévu au budget.

Le compte administratif 2016 de la Mairie fait apparaître les résultats suivants :

1. Budget principal

L'excédent disponible de la section de fonctionnement 2016 s'établit à 20 443 031,97 €.

Ce résultat doit être affecté en priorité à la couverture du déficit de la section d'investissement, permettant ainsi d'autofinancer une partie des investissements. Le solde sera inscrit en report à nouveau.

Après avoir repris le déficit d'investissement de 2015, la section d'investissement 2016 présente un déficit de 17 038 305,22 €. Après avoir constaté les reports tant en dépenses (2 831 022,38 €), qu'en recettes (50,00 €), la section d'investissement présente un déficit global de 19 869 277,60 €.

Dans ces conditions, il est proposé d'affecter à la section d'investissement un montant de 19 869 277,60 € et de reporter en section de fonctionnement 573 754,37 €.

Compte tenu de cette affectation et des reports, la section d'investissement est équilibrée.

2. Budget annexe des opérations funéraires

L'excédent disponible de la section de fonctionnement 2016 s'établit à 5 427,64 €.

Le budget annexe des opérations funéraires ne comporte pas de section d'investissement.

Dans ces conditions, il est proposé de reporter en section de fonctionnement 5 427,64 €.

3. Budget annexe des activités spécifiques

L'excédent disponible de la section de fonctionnement 2016 s'établit à 123 751,24 €.

Ce résultat doit être affecté en priorité à la couverture du déficit de la section d'investissement, permettant ainsi d'autofinancer une partie des investissements. Le solde sera inscrit en report à nouveau.

Après avoir repris l'excédent d'investissement de 2015, la section d'investissement présente un excédent global de 1 886 790,14 €.

Dans ces conditions, il est proposé de reporter en section d'investissement un montant de 1 886 790,14 € et de reporter en section de fonctionnement 123 751,24 €.

4. Budget annexe du Parc Floral

L'excédent disponible de la section de fonctionnement 2016 s'établit à 1 172 901,93 €.

Ce résultat doit être affecté en priorité à la couverture du déficit de la section d'investissement, permettant ainsi d'autofinancer une partie des investissements. Le solde sera inscrit en report à nouveau.

Après avoir repris le déficit d'investissement de 2015, la section d'investissement 2016 présente un déficit de 189 798,20 €. Après avoir constaté les reports tant en dépenses (285 887,23 €) qu'en recettes (0,00 €), la section d'investissement présente un déficit global de 475 685,43 €.

Dans ces conditions, il est proposé d'affecter à la section d'investissement un montant de 475 685,43 € et de reporter en section de fonctionnement 697 216,50 €.

Compte tenu de cette affectation et des reports, la section d'investissement est équilibrée.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2311-5,

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) pour le budget principal,

- l'inscription du déficit d'investissement 2016 au compte 001 (dépenses) pour un montant de 17 038 305,22 € ;
- l'affectation sur l'exercice 2017, en section d'investissement à l'article 1068, de la somme de 19 869 277,60 € ;
- et l'inscription du solde du résultat de fonctionnement en report à nouveau au compte 002 (recettes) pour un montant de 573 754,37 € ;

2°) pour le budget annexe des opérations funéraires,

- l'inscription du résultat de fonctionnement en report à nouveau au compte 002 (recettes) pour un montant de 5 427,64 € ;

3°) pour le budget annexe des activités spécifiques,

- l'inscription de l'excédent d'investissement 2016 au compte 001 (recettes) pour un montant de 1 886 790,14 € ;
- et l'inscription du résultat de fonctionnement en report à nouveau au compte 002 (recettes) pour un montant de 123 751,24 € ;

4°) pour le budget annexe du Parc Floral,

- l'inscription du déficit d'investissement 2016 au compte 001 (dépenses) pour un montant de 189 798,20 € ;
- l'affectation sur l'exercice 2017, en section d'investissement à l'article 1068, de la somme de 475 685,43 € ;
- et l'inscription du solde du résultat de fonctionnement en report à nouveau au compte 002 (recettes) pour un montant de 697 216,50 €. »

ADOPTE PAR 52 VOIX.
IL Y A 3 ABSTENTIONS.

N° 9 – **Budget supplémentaire. Budget principal et ses budgets annexes. Approbation.**

M. MARTIN, 2^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Afin de prendre en compte les résultats de l'exercice 2016 et ajuster les inscriptions budgétaires en fonctionnement et en investissement, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1 - approuver le budget supplémentaire du budget principal pour l'exercice 2017, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 20 138 753,70 €, y compris les reports de 2016.

1.1 Sont inscrits en section de fonctionnement :

En recettes, les inscriptions s'élèvent à 900 226,10 €, intégrant 573 754,37 € de reprise de l'excédent reporté de 2016 et une augmentation des recettes réelles de 326 471,73 €.

En dépenses, les inscriptions s'élèvent à 900 226,10 €, dont une augmentation de 1 601 154,00 € de dépenses réelles et une diminution de 700 927,90 € de dépenses d'ordre.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 061 983,00 €	
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	457 191,00 €	
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	27 980,00 €	
70 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENT		69 871,40 €
73 - IMPOTS ET TAXES		-1 251 126,00 €
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS		1 351 843,00 €
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS		71 883,33 €
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-700 927,90 €	
002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		573 754,37 €
68 - DOTATIONS AUX AMORTIS. ET PROVISIONS	134 000,00 €	
66 - CHARGES FINANCIERES	-80 000,00 €	
78 - REPRISES SUR AMORTIS. ET PROVISIONS		84 000,00 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	900 226,10 €	900 226,10 €

Recettes de fonctionnement :

- Diminution de 1 286 126 €, des recettes d'impôts notifiées pour 2017.
- Hausse de 712 953 € de la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat (+ 77 750 € au titre de la dotation forfaitaire et 635 203 € au titre de la dotation de solidarité urbaine).
- Augmentation de 583 890 € des compensations fiscales versées par l'Etat.
- Reprise des disponibilités du S.I.V.U. des Groupes pour 72 243,33 €, dans le cadre de la dissolution S.I.V.U. suite à la déclaration d'intérêt communautaire du site.
- Reprise d'une provision pour risque de 84 000 € constituée en 2015 dans le cadre de la fin du contentieux opposant la Mairie à la S.A.R.L. Les Productions de la Plume et M. M'BALA M'BALA.
- Ajustement de 25 813,40 € complémentaire au titre de la redevance d'archéologie préventive 2016.
- Inscription de 22 000 € de remboursement par Orléans Métropole dans le cadre d'une mise à disposition individuelle d'un agent.
- Ajustement de 20 000 € complémentaire dans le cadre de la quote-part reversée par la commune de Saran pour les travaux effectués au groupe scolaire des Aydes.

Dépenses de fonctionnement :

- Inscription de 122 705 € de crédits complémentaires au titre de la politique jeunesse dont notamment
 - 75 000 € de droits d'entrée pour l'accueil de l'équipe de France masculine de basket au palais des sports
 - 47 705 € de subventions complémentaire au secteur jeunesse (auberge de jeunesse, etc.)
 - Inscription de 278 538 € de crédits complémentaires au titre de la politique sportive dont notamment
 - 217 000 € de subventions complémentaire au secteur sportif
 - 10 000 € de bourses pour le sport de haut niveau
 - 30 000 € de soutien à la course des 3 ponts
 - 15 000 € au titre d'animation dans les piscines pour les usagers.
 - Inscription de 289 000 € de crédits complémentaires au titre de la politique événementielle avec notamment
 - 165 000 € dans le cadre des fêtes de Jeanne d'Arc 2017
 - 72 000 € dans le cadre de l'édition 2017 du Festival de Loire dont 45 000 € au titre du gardiennage et d'une sécurité renforcée
 - 15 000 € dans le cadre des animations d'été
 - 12 000 € au titre du gardiennage et d'une sécurité renforcée pour le 14 juillet
 - 25 000 € de dépenses (dont 15 000 € au titre du gardiennage et d'une sécurité renforcée) et 35 000 € de recettes de redevances complémentaires, dans le cadre d'une semaine d'exploitation supplémentaire.
 - Inscription de 131 708 € de crédits complémentaires au titre de la politique éducation avec notamment
 - 64 708 € de régularisation de rattachements de charges 2016
 - 49 000 € au titre des transports scolaires dans le cadre des travaux au sein du groupe scolaire Romain Rolland vers les Sapins
 - 18 000 € au titre de la subvention réglementaire aux établissements privés
 - Inscription de 140 300 € de crédits complémentaires au titre de la politique culturelle, avec notamment
 - 45 300 € équilibrés en dépenses recettes liées à l'exposition Perronneau avec notamment la vente de billets (subvention du Département 25 000 € et subvention de la Région 7 500 €).
 - 95 000 € dont 50 000 € de subvention à la scène nationale dans le cadre de la création de Maud le Pladec – « Borderline », 27 000 € de subventions complémentaires.
 - Inscription de 70 000 € de crédits complémentaires au titre de la politique ressources humaines dans le cadre de la réalisation d'une étude organisationnelle et de l'externalisation de la gestion du chômage.
 - Inscription de 38 800 € de crédits complémentaires au titre de la politique du commerce correspondant à des crédits complémentaires pour le paiement des charges locatives et taxes foncières
 - Inscription de 134 000 € de provisions pour risques et charge et créances douteuses
 - Reprise de la contribution annuelle à verser au S.I.V.U. des Groupes de 20 000 €, suite à la dissolution S.I.V.U.
 - Transfert de 80 000 € de frais financier du P.P.P. Chardon pour le remboursement du capital de la dette.
 - Ajustement de 249 176 € au titre de dépenses espace public transférées à tort à Orléans Métropole.
- Dans ce contexte, l'autofinancement diminue de 700 927,90 €.

Mairie d'Orléans
- Séance du lundi 19 juin 2017 -

1.2 Sont inscrits en section d'investissement :

En recettes, les inscriptions s'élèvent à 19 238 527,60 €, dont 19 869 277,60 € d'affectation de résultat, 50,00 € de reports de 2016, une hausse de 70 127,90 € de recettes réelles et une diminution de 700 927,90 € des recettes d'ordre.

En dépenses, les inscriptions s'élèvent à 19 238 527,60 €, dont 17 038 305,22 € de reprise du résultat d'investissement reporté, 2 831 022,38 € de reports de 2016, et une diminution de 630 800,00 € de dépenses.

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
10 - DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES		19 869 277,60 €
13 - SUBVENTION D'INVESTISSEMENT		40 800,00 €
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	81 400,00 €	-776 624,10 €
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	110 406,00 €	
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	205 500,00 €	
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 376 014,00 €	
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	-2 633 900,00 €	
27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	4 000,00 €	
458xxx - OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	225 780,00 €	225 780,00 €
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		-700 927,90 €
001 - RESULTAT D' INVESTISSEMENT REPORTE	17 038 305,22 €	
024 - PRODUIT DE CESSIONS		580 172,00 €
TOTAL	16 407 505,22 €	19 238 477,60 €
REPORTS 2016	2 831 022,38 €	50,00 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	19 238 527,60 €	19 238 527,60 €

Recettes d'investissement :

- Diminution de 1 256 790 € des cessions foncières prévues sur 2017.
- Inscription de 914 293 € de recettes de cessions d'actions ORLEANS GESTION à Orléans Métropole dans le cadre du transfert de la compétence parking en ouvrage.
- Inscription de 720 000 € de recettes de cessions d'actions S.P.L. ORLEANS VAL DE LOIRE EVENEMENTS à Orléans Métropole dans le cadre du transfert de la compétence.
- Inscription en recettes et dépenses de 225 780 € dans le cadre de l'opération compte de tiers de la rue du pressoir blanc.
- Inscription en recettes et dépenses de 202 669 € dans le cadre du renouvellement de la DSP du Parc des expositions et du centre de conférences avec la reprise et la revente des biens de retours au nouveau délégataire.

Dépenses d'investissement :

- Annulation de 3 838 610 € de dépenses d'investissement en raison du décalage des travaux ou de bilan positif de fin d'opération dont notamment :
 - 1 212 000 € pour le transfert de l'auberge de jeunesse
 - 544 000 € pour le groupe scolaire Michel de la Fournière
 - 448 400 € pour l'achat du bâtiment de la Chambre du Commerce et de l'Industrie place Martroi
 - 408 000 € pour le groupe scolaire Romain Rolland

- 350 000 € pour les travaux sur le palais des sports
 - 300 000 € pour les travaux du stade des montées
 - 268 000 € suite au décalage de la restauration de la collégiale Saint Pierre le Puellier
 - 100 000 € pour le groupe scolaire Pierre Segelle
 - 100 000 € pour le groupe scolaire Kergomard.
- Inscription de 2 779 361 € de dépenses d'investissement nouvelles dont notamment
- 803 000 € au titre de la politique culturelle
 - 80 000 € pour le parcours témoin itinéraire artistique
 - 160 000 € pour des opérations culturelles diverses (fouilles archéologiques vinaigrerie, acquisitions d'œuvres d'arts, etc.
 - 403 000 € pour l'aménagement du théâtre municipal
 - 160 000 € dans le cadre des travaux de couverture du musée des Beaux-Arts.
 - 441 500 € au titre de l'espace public et de la proximité dont notamment
 - 200 000 € de décorations de Noël au niveau du théâtre et des mails
 - 150 000 € dans le cadre de la réfection de la serre du jardin des plantes
 - 40 000 € pour la création d'une aire de stationnement pour bus scolaire à l'école Romain Rolland.
 - 380 000 € au titre des sports
 - 220 000 € pour la mise aux normes du système de sécurité incendie du complexe du Baron
 - 70 000 € de travaux de couverture de la tribune de l'hippodrome de l'île Arrault
 - 40 000 € de mobilier pour l'Argonaute
 - 50 000 € de subventions d'équipements aux structures sportives.
 - 339 000 € au titre de l'éducation
 - 259 000 € pour la sécurisation des écoles (contrôle d'accès)
 - Transfert de 80 000 € de frais financier du P.P.P. Chardon pour le remboursement du capital de la dette.
 - Ajustement de 255 940 € au titre de dépenses espace public non transférée à Orléans Métropole.
 - 204 200 € pour un droit de préemption de réserves foncières rue du petit pont
 - 164 000 € au titre du commerce pour des frais notariés et des préemptions au centre commercial Bolière
 - 70 000 € au titre de travaux d'excavation rue Saint Marc.
- Inscription en recettes et dépenses de 225 780 € dans le cadre de l'opération compte de tiers de la rue du pressoir blanc.
- Inscription en recettes et dépenses de 202 669 € dans le cadre du renouvellement de la DSP du Parc des expositions et du centre de conférences avec la reprise et la revente des biens de retours au nouveau délégataire.
- dans ce contexte, l'emprunt d'équilibre, diminue de 776 624,10 €. »

ADOPTE PAR 44 VOIX.
IL Y A 11 ABSTENTIONS.

N° 10 – **Constitution et reprise de provisions.**

M. MARTIN, 2^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Au 31 décembre 2016, le montant total des provisions constituées par la Mairie d'Orléans s'élève à 2 859 060,54 €, dont 2 534 000,00 € de provisions pour risques et charges et 325 060,54 € de provisions pour dépréciation d'actif circulant.

Comme chaque année, la Mairie a procédé à un examen de la liste des risques potentiels encourus, qui conduit à ajuster les provisions constituées, ainsi que suit :

1°) Reprise de provisions pour risques éteints : par la délibération du 14 décembre 2015, le Conseil Municipal a constitué une provision de 84 000,00 € dans le cadre d'un contentieux opposant la Mairie à la S.A.R.L. Les Productions de la Plume et M. M'BALA M'BALA. Après jugement définitif favorable à la Mairie, il y a lieu d'effectuer une reprise de la provision constituée.

2°) Ajustement de provisions pour risques et charges :

- Par délibération du 12 juillet 2013, et dans le contexte exceptionnel de chantiers « hors normes » de l'intra-mails (requalification de la Place du Martroi et de ses rues adjacentes et de la construction du parking du Cheval Rouge), le Conseil Municipal a décidé d'initier un dispositif d'indemnisation du préjudice commercial subi par les commerces riverains de chantiers et plafonnée à 30 000 € par commerce. Dans ce contexte, il est proposé de constituer une provision de 90 000,00 €.
- Il est proposé de constituer une provision pour contentieux de 17 000,00 € dans le cadre de contentieux de personnel.

3°) Ajustement de provisions pour créances douteuses : au 31 décembre 2016, la comptabilité du receveur pour le budget principal fait apparaître au compte 4116 (créances présentant une forte probabilité de non recouvrement) une somme totale de 204 614,76 €. Dans ce contexte, il est proposé de provisionner 50 % du montant figurant au compte 4116 et de porter ainsi la provision actuelle à 103 000,00 € en constituant une provision complémentaire de 27 000,00 € sur le budget principal.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2321-2 et R. 2321-2,

Vu la délibération du 16 décembre 2005 optant pour la constitution de provisions semi-budgétaires pour les budgets appliquant la M 14,

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) reprendre, sur le budget principal de l'exercice 2017, 84 000,00 € de provisions pour risques et charges et imputer la recette correspondante sur les crédits prévus au budget de l'exercice au chapitre 78, nature 7815, service gestionnaire FIN ;

2°) constituer, sur le budget principal de l'exercice 2017, une provision complémentaire pour risques et charges de 107 000 € et imputer la dépense correspondante sur les crédits prévus au budget de l'exercice, au chapitre 68 nature 6815, service gestionnaire FIN.

3°) constituer, sur le budget principal de l'exercice 2017, une provision complémentaire pour dépréciation (créances douteuses) de 27 000,00 € et imputer la dépense correspondante sur les crédits prévus au budget de l'exercice, au chapitre 68 nature 6817, service gestionnaire FIN. »

**ADOPTE PAR 53 VOIX.
IL Y A 2 ABSTENTIONS.**

N° 11 – **Admissions en non-valeur. Approbation.**

M. MARTIN, 2^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« M. le Trésorier principal d'Orléans Municipale et Sud Loire a dressé les 16 et 17 mai 2017 la liste des produits irrécouvrables qui s'élèvent globalement à 13 212,49 €.

Depuis la modification apportée aux instructions comptables à compter de 2012, ces sommes se répartissent d'une part entre les admissions en non-valeur correspondant à des sommes restant dues inférieures au seuil de poursuite et, d'autre part, à des créances éteintes correspondant à des titres émis à l'encontre d'entreprises en liquidation judiciaire ou de particuliers en situation de surendettement, étant précisé que ces recettes sont complètement effacées par cette procédure.

Le montant indiqué ci-dessus se répartit comme suit :

- admissions en non-valeur : 8 349,51 €,
- créances éteintes : 4 862,98 €,

	Admissions en non-valeur	Créances éteintes
Budget Principal	8 079,51	2 719,83
Budget annexe Activités Spécifiques		2 143,15
Budget annexe Parc floral	270,00	
TOTAL	8 349,51	4 862,98

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'admission en non-valeur de la somme de 8 349,51 € sur le budget principal et le budget annexe Parc Floral ;

2°) prendre acte du montant des créances éteintes pour le budget principal, le budget annexe activités spécifiques pour un montant total de 4 862,98 € ;

3°) accorder la décharge au comptable pour la somme indiquée ci-dessus ;

4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget principal de l'exercice en cours : section de fonctionnement, natures 6541 et 6542, service gestionnaire AFIN ; au budget annexe activités spécifiques de l'exercice en cours : section de fonctionnement, nature 6542, service gestionnaire AFIN ; au budget annexe Parc Floral de l'exercice en cours : section de fonctionnement, nature 6541. »

**ADOPTE PAR 53 VOIX.
IL Y A 2 ABSTENTIONS.**

Mairie d'Orléans
- Séance du lundi 19 juin 2017 -

ANNEXE



045019 TRESORERIE MUNICIPALE ORLEANS ET SUD LOIRE
14 avenue des Droits de l'Homme
45005 ORLEANS CEDEX 1

Numéro de la note 2700300215

VILLE D'ORLEANS BUDGET PRINCIPAL
PRESENTATION EN NON VALEUR
Orléans le 16/06/2017

Le comptable du Trésor, soussigné, expose qu'il n'a pas pu procéder au recouvrement des pièces portées sur l'état ci-après
il demande, en conséquence, l'admission en non valeur des pièces pour le montant de **8079,51** euros

EXERCICE	REFERENCE	REDEVABLE	MONTANT	MOTIF	observations
2014	T-90323	45 CREW	29,71		Combinaison infructueuse d'actes
2013	R-83-1	ABACAR MARIA	0,28	CREANCE MINIME	
2013	R-88-2	ABACAR MARIA	0,55	CREANCE MINIME	
2013	R-84-2	ABACAR MARIA	1,68	CREANCE MINIME	
2013	R-82-1	ABAKAR HOUMA ACHTA	4,16	CREANCE MINIME	
2013	R-83-2	ABAKAR HOUMA ACHTA	4,16	CREANCE MINIME	
2014	R-986-1	ABDELLI DALILA	2,11	CREANCE MINIME	
2013	R-82-2	ABDOULAEV TIMOUR	13,44	Combinaison infructueuse d'actes	
2014	R-9987-2	ABERKANE FADUZI	4,10	CREANCE MINIME	
2014	R-93-3	ABIE PENDY ESSIANE CI	0,29	CREANCE MINIME	
2014	R-94-4	ABIE PENDY ESSIANE CI	1,16	CREANCE MINIME	
2014	R-92-3	ABIE PENDY ESSIANE CI	1,74	CREANCE MINIME	
2014	R-9987-3	ACHEN FRAZILA	5,85	CREANCE MINIME	
2014	R-86-3	ACHEN FRAZILA	9,75	Combinaison infructueuse d'actes	
2014	R-94-6	ACHEN FRAZILA	13,65	Combinaison infructueuse d'actes	
2014	R-95-4	ACHEN FRAZILA	15,60	Combinaison infructueuse d'actes	
2014	R-986-5	ACHEN FRAZILA	17,55	Combinaison infructueuse d'actes	
2014	R-85-3	ACHEN FRAZILA	19,50	Combinaison infructueuse d'actes	
2014	T-50322	ACORA	65,66	Combinaison infructueuse d'actes	
2014	R-96-5	ADAO AFONSINA	0,29	CREANCE MINIME	
2014	R-986-6	ADAO AFONSINA	0,29	CREANCE MINIME	
2014	R-95-5	ADAO AFONSINA	0,58	CREANCE MINIME	
2014	R-85-4	ADAO AFONSINA	0,87	CREANCE MINIME	
2014	R-94-8	ADAO AFONSINA	2,03	CREANCE MINIME	
2013	R-87-6	ADAO AFONSINA	2,07	CREANCE MINIME	
2014	R-93-8	ADAO AFONSINA	4,22	CREANCE MINIME	
2014	R-95-6	ADIGUE ZALHATA	1,68	CREANCE MINIME	
2014	R-84-8	ADJETEY-BAHUN ARLETTE	2,11	CREANCE MINIME	
2014	R-93-9	ADJETEY-BAHUN ARLETTE	5,04	CREANCE MINIME	
2014	R-92-8	ADJETEY-BAHUN ARLETTE	7,28	CREANCE MINIME	
2014	R-9987-5	ADRIEN VERONIQUE	0,72	CREANCE MINIME	
2013	R-85-7	ADZUAR LUDVINE	1,49	CREANCE MINIME	
2013	R-86-4	ADZUAR LUDVINE	1,49	CREANCE MINIME	
2014	R-9987-6	ADZUAR LUDVINE	1,52	CREANCE MINIME	
2013	R-82-7	ADZUAR LUDVINE	2,98	CREANCE MINIME	
2013	R-83-9	ADZUAR LUDVINE	2,98	CREANCE MINIME	
2013	R-87-7	ADZUAR LUDVINE	2,98	CREANCE MINIME	
2013	R-84-11	AGROVON AKPEDZE	6,24	CREANCE MINIME	
2013	R-91-5	AGLOSSI ALFRED	0,28	CREANCE MINIME	
2013	R-81-4	AGLOSSI ALFRED	0,28	CREANCE MINIME	
2013	R-82-8	AGLOSSI ALFRED	0,28	CREANCE MINIME	
2013	R-84-12	AGLOSSI ALFRED	0,28	CREANCE MINIME	
2013	R-83-10	AGUENAROUS MYRIAM	0,28	CREANCE MINIME	
2013	R-86-7	AGUENAROUS MYRIAM	0,56	CREANCE MINIME	
2013	R-87-11	AGUENAROUS MYRIAM	1,12	CREANCE MINIME	
2013	R-82-10	AGUENAROUS MYRIAM	2,24	CREANCE MINIME	
2013	R-82-9	AGUENAROUS MYRIAM	2,80	CREANCE MINIME	
2013	R-81-5	AGUENAROUS MYRIAM	4,20	CREANCE MINIME	
2010	R-996-167	AHMED NASSIR	5,32	CREANCE MINIME	
2013	R-85-13	AHODIKPE SIDONIE	10,08	Combinaison infructueuse d'actes	
2013	R-83-16	AHODIKPE SIDONIE	14,56	Combinaison infructueuse d'actes	
2013	R-86-14	AIT YASSINE LEILA	5,76	CREANCE MINIME	
2013	R-87-20	AJAYI BASSARELA	0,29	CREANCE MINIME	
2013	R-83-18	AJAYI BASSARELA	2,07	CREANCE MINIME	
2013	R-84-16	AJAYI BASSARELA	2,30	CREANCE MINIME	
2013	R-85-15	AJAYI BASSARELA	4,42	CREANCE MINIME	
2014	R-82-15	AKADIRI SOUMAILA FAYI	1,12	CREANCE MINIME	
2013	R-90-13	AKADIRI SOUMAILA FAYI	1,68	CREANCE MINIME	
2014	R-91-10	AKADIRI SOUMAILA FAYI	2,24	CREANCE MINIME	
2013	R-87-21	AKADIRI SOUMAILA FAYI	5,73	CREANCE MINIME	

Mairie d'Orléans
- Séance du lundi 19 juin 2017 -

EXERCICE	REFERENCE	REDEVABLE	MONTANT	MOTIF	observations
2014	R-03-12	AKADRI SOUMAILA FAYI	6,16	CREANCE MINIME	
2014	R-04-16	AKADRI SOUMAILA FAYI	10,64	Combinaison infructueuse d actes	
2014	R-05-11	AKAKPO AMEYO .	2,11	CREANCE MINIME	
2014	R-02-16	AKAKPO AMEYO .	4,22	CREANCE MINIME	
2014	R-06-8	AKAOUCH REBECCA .	6,67	CREANCE MINIME	
2014	R-05-12	AKAOUCH REBECCA .	8,12	Combinaison infructueuse d actes	
2014	R-03-13	AKAOUCH REBECCA .	8,70	Combinaison infructueuse d actes	
2014	R-01-11	AKAOUCH REBECCA .	9,28	Combinaison infructueuse d actes	
2014	R-04-16	AKAOUCH REBECCA .	9,86	Combinaison infructueuse d actes	
2014	R-05-7	AKAOUCH REBECCA .	10,64	Combinaison infructueuse d actes	
2013	R-00-15	AKAOUCH REBECCA .	12,76	Combinaison infructueuse d actes	
2013	R-05-16	AKAWAKAO MBALA ELVIRA	3,36	CREANCE MINIME	
2013	R-00-16	AKBIYK DAVID	0,84	CREANCE MINIME	
2014	R-04-19	AKBIYK DAVID	1,12	CREANCE MINIME	
2014	R-05-13	AKBIYK DAVID	1,66	CREANCE MINIME	
2014	R-05-9	AKBIYK DAVID	1,66	CREANCE MINIME	
2013	R-04-18	AKBULUT ERCAN	3,75	CREANCE MINIME	
2013	R-07-23	AKBULUT ERCAN	7,50	CREANCE MINIME	
2013	R-05-19	AKBULUT ERCAN	8,75	Combinaison infructueuse d actes	
2014	R-02-18	AKEL SEBASTIEN	2,11	CREANCE MINIME	
2014	R-04-20	AKEL SEBASTIEN	4,22	CREANCE MINIME	
2013	R-08-13	AKIOUI JEMAA .	4,95	CREANCE MINIME	
2014	R-01-13	AKIOUI JEMAA .	9,52	Combinaison infructueuse d actes	
2013	R-03-21	AKIOUI JEMAA .	12,10	Combinaison infructueuse d actes	
2014	R-03-16	AKIOUI JEMAA .	12,32	Combinaison infructueuse d actes	
2014	R-05-8	AKIOUI JEMAA .	12,88	Combinaison infructueuse d actes	
2014	R-06-11	AKIOUI JEMAA .	14,56	Combinaison infructueuse d actes	
2014	R-05-14	AKIOUI JEMAA .	15,12	Combinaison infructueuse d actes	
2013	R-05-21	AKIOUI JEMAA .	15,40	Combinaison infructueuse d actes	
2013	R-02-17	AKIOUI JEMAA .	15,95	Combinaison infructueuse d actes	
2014	R-06-14	AKIOUI JEMAA .	16,24	Combinaison infructueuse d actes	
2014	R-02-20	AKIOUI JEMAA .	17,36	Combinaison infructueuse d actes	
2013	R-01-14	AKIOUI JEMAA .	17,60	Combinaison infructueuse d actes	
2013	R-02-16	AKIOUI JEMAA .	18,15	Combinaison infructueuse d actes	
2014	R-04-21	AKIOUI JEMAA .	19,04	Combinaison infructueuse d actes	
2013	R-04-21	AKONGA KALONDA .	2,64	CREANCE MINIME	
2013	R-05-22	AKONGA KALONDA .	9,35	Combinaison infructueuse d actes	
2013	R-06-15	AKTAS AHMET	0,82	CREANCE MINIME	
2013	R-06-20	AL BOUKHARI BRAHIM	1,64	CREANCE MINIME	
2013	R-05-23	AL BOUKHARI BRAHIM	4,10	CREANCE MINIME	
2013	R-04-24	AL BOUKHARI BRAHIM	9,02	Combinaison infructueuse d actes	
2013	R-02-18	AL MOUHEMED CHERYNE	5,60	CREANCE MINIME	
2011	R-3-07	AL-ANON GROUPE FAMIL	8,00	Combinaison infructueuse d actes	
2013	R-03-24	ALI MOHAMED HALIMA	1,65	CREANCE MINIME	
2013	R-05-21	ALI MOHAMED HALIMA	1,65	CREANCE MINIME	
2013	R-02-19	ALI MOHAMED HALIMA	3,85	CREANCE MINIME	
2013	R-01-15	ALI MOHAMED HALIMA	4,10	CREANCE MINIME	
2013	R-02-20	ALI MOHAMED HALIMA	4,14	CREANCE MINIME	
2013	R-04-27	ALI MOHAMED HALIMA	4,95	CREANCE MINIME	
2013	R-08-16	ALIEVA LARISA	1,10	CREANCE MINIME	
2013	R-08-18	ALIMA MARCELLE	0,55	CREANCE MINIME	
2014	R-02-23	ALIMA MARCELLE	0,56	CREANCE MINIME	
2014	R-01-16	ALIMA MARCELLE	0,87	CREANCE MINIME	
2013	R-03-25	ALIMA MARCELLE	1,12	CREANCE MINIME	
2014	R-03-19	ALIMA MARCELLE	1,45	CREANCE MINIME	
2013	R-02-20	ALIMA MARCELLE	1,96	CREANCE MINIME	
2013	R-05-26	ALIMA MARCELLE	2,75	CREANCE MINIME	
2014	R-04-25	ALIMA MARCELLE	3,84	CREANCE MINIME	
2014	R-05-16	ALIMA MARCELLE	3,84	CREANCE MINIME	
2013	R-06-23	ALIMA MARCELLE	4,40	CREANCE MINIME	
2013	R-02-21	ALIMA MARCELLE	16,27	Combinaison infructueuse d actes	
2011	R-17-06	ALMEIDA DA SILVA MARI	1,87	CREANCE MINIME	
2014	R-0907-17	ALOUANE ALEXANDRA .	2,56	CREANCE MINIME	
2013	R-01-15	ALOUNA FERRE EUPHRAGIE	1,04	CREANCE MINIME	
2013	R-01-16	ALOUNA FERRE EUPHRAGIE	2,08	CREANCE MINIME	
2013	R-02-21	ALOUNA FERRE EUPHRAGIE	2,08	CREANCE MINIME	
2014	R-05-15	ALOUNA FERRE EUPHRAGIE	2,12	CREANCE MINIME	
2014	R-0907-18	ALOUNA FERRE EUPHRAGIE	5,30	CREANCE MINIME	
2014	R-086-19	ALOUNA FERRE EUPHRAGIE	6,36	CREANCE MINIME	
2011	R-13-02	ALVES ANA PAULA .	4,74	CREANCE MINIME	
2011	R-04-71	AMANI .	12,64	Combinaison infructueuse d actes	
2014	R-01-19	AME BASTIEN .	2,11	CREANCE MINIME	
2014	R-06-16	AME BASTIEN .	2,11	CREANCE MINIME	
2014	R-02-24	AME BASTIEN	8,44	Combinaison infructueuse d actes	
2014	R-03-21	AME BASTIEN	8,44	Combinaison infructueuse d actes	
2014	R-086-20	AME Bastien Ou Suzann	3,00	CREANCE MINIME	
2014	R-05-13	AME Bastien Ou Suzann	7,80	Combinaison infructueuse d actes	
2014	R-0907-20	AME Bastien Ou Suzann	11,70	Combinaison infructueuse d actes	

Mairie d'Orléans
- Séance du lundi 19 juin 2017 -

EXERCICE	REFERENCE	REDEVABLE	MONTANT	MOTIF	observations
2014	R-96-21	AMINDA MOLINGA NJALI	1,05	CREANCE MINIME	
2013	R-82-23	AMINDA MOLINGA NJALI	2,08	CREANCE MINIME	
2013	R-82-23	AMINDA MOLINGA NJALI	8,24	CREANCE MINIME	
2013	R-91-17	AMINE KHALIL IBRAHIM	3,85	CREANCE MINIME	
2012	T-2068	AMS DE J.KABLA KABA	64,50	Combinaison infructueuse d actes	
2014	R-85-14	AMOUTENGUI LEONEL	0,29	CREANCE MINIME	
2014	R-85-19	AMOUTENGUI LEONEL	0,29	CREANCE MINIME	
2014	R-86-17	AMOUTENGUI LEONEL	1,16	CREANCE MINIME	
2014	R-9987-21	AMOUTENGUI LEONEL	1,16	CREANCE MINIME	
2014	R-86-22	AMOUTENGUI LEONEL	1,74	CREANCE MINIME	
2014	R-83-22	AMOUTENGUI LEONEL	3,92	CREANCE MINIME	
2013	R-82-25	AMUH AFI	0,28	CREANCE MINIME	
2013	R-81-22	AMUH AFI	0,28	CREANCE MINIME	
2014	R-85-20	AMUH AFI	0,56	CREANCE MINIME	
2013	R-80-22	AMUH AFI	0,56	CREANCE MINIME	
2013	R-86-28	AMUH AFI	1,12	CREANCE MINIME	
2014	R-86-23	AMUH AFI	1,16	CREANCE MINIME	
2014	R-83-23	AMUH AFI	1,45	CREANCE MINIME	
2014	R-95-16	AMUH AFI	1,68	CREANCE MINIME	
2014	R-91-21	AMUH AFI	1,74	CREANCE MINIME	
2014	R-82-25	AMUH AFI	2,61	CREANCE MINIME	
2014	R-85-21	ANDAWIROU FATIMA	0,87	CREANCE MINIME	
2014	R-91-23	ANDAWIROU FATIMA	2,32	CREANCE MINIME	
2014	R-83-24	ANDAWIROU FATIMA	2,32	CREANCE MINIME	
2013	R-80-24	ANDAWIROU FATIMA	2,90	CREANCE MINIME	
2014	R-85-16	ANDEME MINTSA MERYLE	1,08	CREANCE MINIME	
2014	R-91-24	ANDEME MINTSA MERYLE	1,12	CREANCE MINIME	
2014	R-95-20	ANDEME MINTSA MERYLE	1,16	CREANCE MINIME	
2014	R-95-22	ANDEME MINTSA MERYLE	1,45	CREANCE MINIME	
2013	R-88-22	ANDEME MINTSA MERYLE	1,84	CREANCE MINIME	
2014	R-9967-23	ANDEME MINTSA MERYLE	2,12	CREANCE MINIME	
2013	R-80-25	ANDEME MINTSA MERYLE	2,80	CREANCE MINIME	
2013	R-91-18	ANDEME MINTSA MERYLE	4,14	CREANCE MINIME	
2013	R-82-26	ANDEME MINTSA MERYLE	4,14	CREANCE MINIME	
2013	R-81-23	ANDEME MINTSA MERYLE	6,21	CREANCE MINIME	
2013	R-82-25	ANDEME MINTSA MERYLE	11,46	Combinaison infructueuse d actes	
2013	R-81-24	ANTOINE CELINE	7,50	CREANCE MINIME	
2014	R-95-22	ANTOINE CINDY	4,00	CREANCE MINIME	
2014	R-9967-24	ANTOINE CINDY	6,50	CREANCE MINIME	
2014	R-9967-24	ANTOINE CINDY	15,04	Combinaison infructueuse d actes	
2013	R-82-26	AOUIMEUR IKRAM	0,56	CREANCE MINIME	
2013	R-91-19	APARECIDA LOURENCO DE	6,72	CREANCE MINIME	
2014	R-85-24	APOLNARIO FRANCISCO	1,55	CREANCE MINIME	
2014	R-86-25	APOLNARIO FRANCISCO	1,55	CREANCE MINIME	
2014	R-85-16	APOLNARIO FRANCISCO	3,90	CREANCE MINIME	
2013	R-80-27	APOLNARIO FRANCISCO	5,65	CREANCE MINIME	
2014	R-85-20	ASRIH SAIDA	1,45	CREANCE MINIME	
2013	R-83-24	ASRIH SAIDA	1,12	CREANCE MINIME	
2014	R-85-21	ASRIH SAIDA	3,19	CREANCE MINIME	
2014	R-85-25	ASRIH SAIDA	3,48	CREANCE MINIME	
2014	R-86-24	ASRIH SAIDA	3,77	CREANCE MINIME	
2013	R-81-20	ASRIH SAIDA	4,48	CREANCE MINIME	
2013	R-80-28	ASRIH SAIDA	4,84	CREANCE MINIME	
2013	R-81-27	ASRIH SAIDA	16,71	Combinaison infructueuse d actes	
2014	T-50252	ASS SPORTIVE & CULT E	76,64	Combinaison infructueuse d actes	
2014	R-85-22	ASSAOUKI ABDELGHAFOU	2,32	CREANCE MINIME	
2014	T-80418	ASSOCIATION CENTRAL R	65,68	Combinaison infructueuse d actes	
2014	T-80404	ASSOCIATION SUN MUSIC	35,69	Combinaison infructueuse d actes	
2013	R-81-28	ASSOMAN AFFDUE-NATHAL	0,28	CREANCE MINIME	
2012	R-51-116	ASSURANCES LOGAM FINA	69,72	Combinaison infructueuse d actes	
2010	T-1860	AST	107,70	Combinaison infructueuse d actes	
2014	T-50294	ATD HOME PROD	110,54	Combinaison infructueuse d actes	oppositions à titre de détenteurs infructueux
2014	R-85-23	ATHENON ALINE	0,29	CREANCE MINIME	
2013	R-81-21	ATHENON ALINE	15,15	Combinaison infructueuse d actes	
2013	R-88-25	ATMANI MOHAMMED	4,14	CREANCE MINIME	
2014	T-80329	ATCF ASSOCIATION DES	76,44	Combinaison infructueuse d actes	
2013	R-81-22	AYTIF LOTFI	0,28	CREANCE MINIME	
2014	T-50283	AUTOUR DE L EAU	35,69	Combinaison infructueuse d actes	
2012	T-1778	AUTOUR DE L EAU M.DES	34,15	Combinaison infructueuse d actes	
2012	R-87-44	AZARKAN SAID	0,81	CREANCE MINIME	
2013	R-91-24	AZARKAN SAID	2,75	CREANCE MINIME	
2012	R-87-49	BASSOULET VIRGINIE	1,62	CREANCE MINIME	
2012	R-87-51	BAXS HERVE	3,69	CREANCE MINIME	
2012	R-87-55	BELSHITH FARIDA	3,50	CREANCE MINIME	
2012	R-90-48	BEN MOHAMED SALHA	0,28	CREANCE MINIME	
2012	R-87-58	BEN MOHAMED SALHA	1,87	CREANCE MINIME	
2012	R-90-50	BENENGE NADINE	1,12	CREANCE MINIME	

Mairie d'Orléans
- Séance du lundi 19 juin 2017 -

EXERCICE	REFERENCE	REDEVABLE	MONTANT	MOTIF	observations
2012	R-90-51	BENITEZ CHRISTINA	1,90	CREANCE MINIME	
2012	R-87-59	BENITEZ CHRISTINA	2,70	CREANCE MINIME	
2012	R-86-44	BENITEZ CHRISTINA	3,78	CREANCE MINIME	
2011	R-18-83	BENNIS MOHAMMED	14,60	Combinaison infructueuse d actes	
2012	R-90-52	BENRAÏI MOHAMED	10,08	Combinaison infructueuse d actes	
2012	R-86-45	BERCO MARIE-HELENE	1,30	CREANCE MINIME	
2012	R-87-62	BERCO MARIE-HELENE	3,78	CREANCE MINIME	
2012	R-86-46	BERGJI HANANE	0,54	CREANCE MINIME	
2012	R-887-43	BERGJI HANANE	0,54	CREANCE MINIME	
2012	R-90-53	BERGJI HANANE	0,84	CREANCE MINIME	
2012	R-87-63	BERGJI HANANE	1,62	CREANCE MINIME	
2012	R-86-49	BEY WASSLA	14,84	Combinaison infructueuse d actes	
2012	R-85-44	BEY WASSLA	19,06	Combinaison infructueuse d actes	
2012	R-85-45	BEYA BINIANGA	4,36	CREANCE MINIME	
2012	R-82-44	BEYA BINIANGA	5,74	CREANCE MINIME	
2012	R-86-50	BEYA BINIANGA	5,84	CREANCE MINIME	
2012	R-82-44	BEYA BINIANGA	7,30	CREANCE MINIME	
2012	R-887-45	BEYA BINIANGA	8,76	Combinaison infructueuse d actes	
2012	R-82-45	BIANA SIDONIE	5,67	CREANCE MINIME	
2012	R-82-46	BIANGANA GHYRTHIDELIN	0,81	CREANCE MINIME	
2012	R-887-47	BIKILE KAMANA DIBU	0,54	CREANCE MINIME	
2012	R-90-54	BIKILE KAMANA DIBU	0,84	CREANCE MINIME	
2012	R-85-46	BIKILE KAMANA DIBU	1,08	CREANCE MINIME	
2012	R-86-51	BIKILE KAMANA DIBU	1,08	CREANCE MINIME	
2012	R-91-247	BILADI VOYAGES	1,09	CREANCE MINIME	
2011	R-18-67	BILLET LAURENCE	1,89	CREANCE MINIME	
2011	R-18-68	BIMBO ANNICETTE	14,00	Combinaison infructueuse d actes	
2011	R-19-61	BIPAT LESLIE	0,50	CREANCE MINIME	
2011	R-19-62	BITRI ADNANO	1,67	CREANCE MINIME	
2012	R-82-48	BITRI ADNANO	1,67	CREANCE MINIME	
2011	R-16-60	BLANCHARD ANAIS	8,12	Combinaison infructueuse d actes	
2011	R-18-70	BLEHAUT CAROLE	8,10	Combinaison infructueuse d actes	
2012	R-85-49	BLEY PRISCA	0,27	CREANCE MINIME	
2012	R-86-54	BLEY PRISCA	0,27	CREANCE MINIME	
2012	R-887-48	BLEY PRISCA	0,27	CREANCE MINIME	
2012	R-82-49	BLEY PRISCA	0,81	CREANCE MINIME	
2012	R-91-42	BOADA KARINE	1,89	CREANCE MINIME	
2012	R-90-55	BOBOT KOPPEE IRENE	0,56	CREANCE MINIME	
2012	R-85-51	BOBOT KOPPEE IRENE	4,06	CREANCE MINIME	
2012	R-85-56	BOBOT KOPPEE IRENE	6,59	CREANCE MINIME	
2012	R-987-50	BOERLEIDER BERREIL	0,54	CREANCE MINIME	
2012	R-85-52	BOERLEIDER BERREIL	1,08	CREANCE MINIME	
2012	R-86-58	BOHOU DJEKA	4,07	CREANCE MINIME	
2012	R-91-45	BOHENSALDOME ERIKA	2,40	CREANCE MINIME	
2012	R-85-53	BOSSINOT ANNALJA	0,80	CREANCE MINIME	
2012	R-91-46	BOSSINOT ANNALJA	2,03	CREANCE MINIME	
2011	R-18-74	BOSSINOT ANNALJA	2,13	CREANCE MINIME	
2011	R-19-68	BOSSINOT ANNALJA	6,12	CREANCE MINIME	
2014	R-23-6	BON FROMAGERIE SARI MELI	3,20	CREANCE MINIME	
2012	R-86-58	BONNET LAETITIA	4,06	CREANCE MINIME	
2012	R-90-56	BORD CHRISTELLE	8,76	Combinaison infructueuse d actes	
2012	R-82-52	BORE FATOUMATA	0,54	CREANCE MINIME	
2012	R-90-57	BORE FATOUMATA	0,55	CREANCE MINIME	
2012	R-86-60	BORE FATOUMATA	6,36	CREANCE MINIME	
2012	R-85-54	BORE FATOUMATA	12,72	Combinaison infructueuse d actes	
2012	R-90-58	BOSOM PIERRE	2,07	CREANCE MINIME	
2012	R-90-60	BOUALLALA LAKBIR	13,44	Combinaison infructueuse d actes	
2011	R-18-71	BOUARICHE EL HASSAN	1,08	CREANCE MINIME	
2011	R-18-80	BOUCHE FATIHA	2,04	CREANCE MINIME	
2012	R-33-44	BOUCHERON NAHIMA	0,27	CREANCE MINIME	
2011	R-16-67	BOUCHERON NAHIMA	0,54	CREANCE MINIME	
2011	R-17-66	BOUCHERON NAHIMA	2,16	CREANCE MINIME	
2011	R-18-82	BOUCLET LAETITIA	11,22	Combinaison infructueuse d actes	
2012	R-82-53	BOUHADDOU SAMIRA	0,46	CREANCE MINIME	
2011	R-18-84	BOUHIER VIRGINIE	12,32	Combinaison infructueuse d actes	
2012	R-90-62	BOUHIER VIRGINIE	13,11	Combinaison infructueuse d actes	
2012	R-92-60	BOULMER ARNAUD	1,87	CREANCE MINIME	
2012	R-83-49	BOULMER ARNAUD	3,74	CREANCE MINIME	
2012	R-85-58	BOULMER ARNAUD	5,61	CREANCE MINIME	
2011	R-18-86	BOUMARAÏF SOFIAYA	1,08	CREANCE MINIME	
2012	R-82-62	BOURGEOS Cathya	2,04	CREANCE MINIME	
2012	R-90-64	BOURGEOS Cathya	3,12	CREANCE MINIME	
2012	R-92-63	BOURGEOT KATYA	0,54	CREANCE MINIME	
2012	R-83-51	BOURGEOT KATYA	0,54	CREANCE MINIME	
2012	R-82-66	BOURGEOT KATYA	1,08	CREANCE MINIME	
2012	R-92-64	BOUSSIKHANI HAFID	0,54	CREANCE MINIME	
2012	R-82-67	BOUSSIKHANI HAFID	0,54	CREANCE MINIME	
2012	R-887-55	BOUSSIKHANI HAFID	1,08	CREANCE MINIME	

Mairie d'Orléans
- Séance du lundi 19 juin 2017 -

EXERCICE	REFERENCE	REDEVABLE	MONTANT	MOTIF	observations
2012	R-90-65	BOUSSIKHANI HAFID	7,38	CREANCE MNIME	
2012	R-51-291	BOUTIQUE URBAINE	40,54	Combinaison infructueuse d actes	
2011	T-2460	BOUTIQUE URBAINE	78,20	Combinaison infructueuse d actes	
2012	R-82-82	BOUZOUINA MELANIE	2,03	CREANCE MNIME	
2011	R-15-61	BOYATA MBOKOSO ANNE-M	5,50	CREANCE MNIME	
2011	R-11-61	BOYATA MBOKOSO ANNE-M	13,00	Combinaison infructueuse d actes	
2012	R-85-63	BOYELE-BONDO MELIA	2,40	CREANCE MNIME	
2012	R-83-64	BOYELE-BONDO MELIA	7,20	CREANCE MNIME	
2013	R-00-1	BRANDAO NUNES EDUARDO	1,95	CREANCE MNIME	
2011	R-18-90	BRIFAUT CHRISTELLE	1,15	CREANCE MNIME	
2011	R-19-81	BRIFAUT CHRISTELLE	8,85	Combinaison infructueuse d actes	
2011	R-18-91	BRULAIRE ALAIN	1,87	CREANCE MNIME	
2011	R-19-82	BRULAIRE ALAIN	1,87	CREANCE MNIME	
2011	R-90-84	BRULAIRE ALAIN	1,87	CREANCE MNIME	
2012	R-987-59	BRULAIRE ALAIN	1,87	CREANCE MNIME	
2011	R-17-77	BRULAIRE ALAIN	3,74	CREANCE MNIME	
2012	R-85-65	BRULAIRE ALAIN	7,48	CREANCE MNIME	
2011	R-14-64	BRULAIRE ALAIN	14,96	Combinaison infructueuse d actes	
2011	R-15-64	BRUNET ANGELINE	1,10	CREANCE MNIME	
2011	R-13-60	BRUNET ANGELINE	3,24	CREANCE MNIME	
2011	R-14-65	BRUNET ANGELINE	6,27	CREANCE MNIME	
2011	R-12-61	BUTNY JEROME	2,05	CREANCE MNIME	
2011	R-11-66	CABANAS INGRID	1,84	CREANCE MNIME	
2012	R-92-80	CACHY GEORGES	0,80	CREANCE MNIME	
2011	R-13-63	CAMARA DIOMPOLO	2,16	CREANCE MNIME	
2011	R-14-67	CAMARA DIOMPOLO	2,20	CREANCE MNIME	
2011	R-15-65	CAMARA DIOMPOLO	8,80	Combinaison infructueuse d actes	
2011	R-11-67	CAMARA DIOMPOLO	10,80	Combinaison infructueuse d actes	
2011	R-12-63	CAMARA DIOMPOLO	11,88	Combinaison infructueuse d actes	
2012	R-81-48	CAMARA KADIATOU	3,74	CREANCE MNIME	
2011	R-17-78	CAMARA KADIATOU	17,48	Combinaison infructueuse d actes	
2011	R-12-64	CAMARA KADIATOU	19,10	Combinaison infructueuse d actes	
2011	R-13-64	CAMARA KADIATOU	19,10	Combinaison infructueuse d actes	
2011	R-15-66	CAMARA KADIATOU	19,40	Combinaison infructueuse d actes	
2012	R-92-82	CAMARA MAMADOU	1,00	CREANCE MNIME	
2011	R-13-65	CANALUX NATHALIE	1,06	CREANCE MNIME	
2011	R-14-69	CANALUX NATHALIE	1,10	CREANCE MNIME	
2011	R-19-88	CANALUX NATHALIE	2,20	CREANCE MNIME	
2011	R-17-79	CANALUX NATHALIE	8,80	Combinaison infructueuse d actes	
2011	R-16-80	CANALUX NATHALIE	9,87	Combinaison infructueuse d actes	
2011	R-11-70	CANALUX NATHALIE	12,32	Combinaison infructueuse d actes	
2012	R-92-83	CAPRICE KIBILA	1,08	CREANCE MNIME	
2011	R-14-71	CARVALHO JOSE	1,10	CREANCE MNIME	
2011	R-11-73	CARVALHO JOSE	4,32	CREANCE MNIME	
2012	R-91-64	CARVALHO MOREIRA JOSE	1,60	CREANCE MNIME	
2012	R-91-65	CATALANO GWENAELE	0,81	CREANCE MNIME	
2012	R-987-81	CATALANO GWENAELE	0,81	CREANCE MNIME	
2012	R-92-84	CATALANO GWENAELE	1,62	CREANCE MNIME	
2012	R-83-59	CATALANO GWENAELE	3,78	CREANCE MNIME	
2012	R-83-59	CATALANO GWENAELE	4,80	CREANCE MNIME	
2012	R-987-81	CATALANO GWENAELE	6,40	CREANCE MNIME	
2011	R-11-75	CAZES CARINE	1,84	CREANCE MNIME	
2011	R-44-322	CD CENTER	8,84	Combinaison infructueuse d actes	
2012	R-61-367	CD CENTER	12,89	Combinaison infructueuse d actes	
2008	T-2165	CENTRE DES MONUMENTS	58,00	Combinaison infructueuse d actes	
2010	T-3229	CERCLE INFORMATIQUE P	33,01	Combinaison infructueuse d actes	
2012	T-1691	CERCLE INFORMATIQUE P	34,18	Combinaison infructueuse d actes	
2012	R-92-85	CHAHBARI FARIDA	1,03	CREANCE MNIME	
2012	R-987-82	CHAHBARI FARIDA	6,18	Combinaison infructueuse d actes	
2011	R-17-85	CHALINE LAURENT	2,20	CREANCE MNIME	
2011	R-16-87	CHALINE LAURENT	3,30	CREANCE MNIME	
2011	R-19-94	CHALINE LAURENT	3,30	CREANCE MNIME	
2012	T-1612	CHANDLER'S COMPAGNY	76,40	Combinaison infructueuse d actes	
2014	T-50332	CHANDLER'S COMPAGNY	87,22	Combinaison infructueuse d actes	Association - OTD bancaire infructueuse
2011	R-13-67	CHARETTE KARINE	2,82	CREANCE MNIME	
2011	R-15-69	CHARETTE KARINE	14,96	Combinaison infructueuse d actes	
2012	R-987-65	CHARETTE KARINE	17,82	Combinaison infructueuse d actes	
2012	R-43-61	CHARETTE KARINE	19,69	Combinaison infructueuse d actes	
2011	R-90-72	CHAROZE CARINE	0,27	CREANCE MNIME	
2011	R-11-79	CHAROZE CARINE	0,79	CREANCE MNIME	
2011	R-12-73	CHAROZE CARINE	0,79	CREANCE MNIME	
2011	R-13-68	CHAROZE CARINE	0,79	CREANCE MNIME	
2011	R-90-72	CHAROZE CARINE	1,60	CREANCE MNIME	
2012	R-63-63	CHAROZE CARINE	3,24	CREANCE MNIME	
2011	R-17-88	CHAROZE CARINE	7,82	Combinaison infructueuse d actes	
2011	R-16-88	CHAROZE CARINE	11,82	Combinaison infructueuse d actes	
2011	R-16-90	CHAROZE CARINE	16,98	Combinaison infructueuse d actes	
2011	R-15-71	CHAROZE CARINE	19,08	Combinaison infructueuse d actes	

Mairie d'Orléans
- Séance du lundi 19 juin 2017 -

EXERCICE	REFERENCE	REDEVABLE	MONTANT	MOTIF	observations
2011	R-13-69	CHEMMAM SAMIA	4,32	CREANCE MNIME	
2011	R-12-74	CHEMMAM SAMIA	8,84	Combinaison infructueuse d actes	
2012	R-83-84	CHEMINI ELODIE	0,27	CREANCE MNIME	
2011	R-90-74	CHEMINI ELODIE	2,84	CREANCE MNIME	
2010	R-86-137	CHEMINI ELODIE	9,20	Combinaison infructueuse d actes	
2011	R-80-75	CHEDEL TINA	3,30	CREANCE MNIME	
2011	R-14-78	CHIHABE SMAIL	14,96	Combinaison infructueuse d actes	
2011	R-15-74	CHIHABE SMAIL	14,96	Combinaison infructueuse d actes	
2011	R-11-81	CHINOUNE BAKHTA	1,21	CREANCE MNIME	
2011	R-16-83	CHINOUNE BAKHTA	1,23	CREANCE MNIME	
2011	R-12-77	CHINOUNE BAKHTA	2,42	CREANCE MNIME	
2011	R-15-75	CHINOUNE BAKHTA	2,46	CREANCE MNIME	
2011	R-17-80	CHINOUNE BAKHTA	2,46	CREANCE MNIME	
2011	R-13-73	CHINOUNE BAKHTA	4,84	CREANCE MNIME	
2014	T-50210	CIE LUCIA DI CARLO LA	35,69	Combinaison infructueuse d actes	Association sans compte bancaire
2011	R-11-83	CISSE BOUBACAR	19,91	Combinaison infructueuse d actes	
2010	R-86-146	COCHOIS ARNAUD	8,68	Combinaison infructueuse d actes	
2014	T-50292	COEUR D AMOUR D ORLEA	35,69	Combinaison infructueuse d actes	
2011	T-2213	COEUR D'AMOUR D'ORLEA	33,51	Combinaison infructueuse d actes	
2012	T-1792	COEUR D'AMOUR D'ORLEA	34,18	Combinaison infructueuse d actes	
2011	R-13-76	COHENDET CATHERINE	8,64	Combinaison infructueuse d actes	
2011	R-12-83	COHENDET CATHERINE	14,04	Combinaison infructueuse d actes	
2012	T-1781	COMPAGNIE ZEPHYR ET M	34,18	Combinaison infructueuse d actes	
2011	R-15-79	CONROUX GWENAELLE	1,62	CREANCE MNIME	
2011	R-12-87	CORDIER GALINA	3,24	CREANCE MNIME	
2011	R-12-89	CORREIA ESTRELA MANUE	1,84	CREANCE MNIME	
2011	R-12-90	COSSON PATRICE	12,88	Combinaison infructueuse d actes	
2011	R-90-83	COTTENCEAU FANNY	1,89	CREANCE MNIME	
2010	R-86-149	COUFFE YOLANDE	17,28	Combinaison infructueuse d actes	
2010	R-86-150	COULBALY MALADO	18,40	Combinaison infructueuse d actes	
2010	T-1215	COUTS INFORMATION SER	50,00	Combinaison infructueuse d actes	
2010	R-86-156	CRUS CORINNE	13,40	Combinaison infructueuse d actes	
2014	T-50154	CULTURE D AUJOURD HUI	87,22	Combinaison infructueuse d actes	
2012	T-2802	CULTURE D'AUJOURD HUI	1,44	CREANCE MNIME	
2011	R-13-81	DA ROCHA MELO ADRIANO	2,00	CREANCE MNIME	
2010	R-86-184	DAGUERRE VALERIE	9,20	Combinaison infructueuse d actes	
2010	R-86-166	DAKU JOLY MAUD	5,40	CREANCE MNIME	
2011	R-80-91	DANGE MARIE-JOSE	0,13	CREANCE MNIME	
2011	R-13-84	DALVOIS PATRICE	1,84	CREANCE MNIME	
2011	R-15-88	DAVID LUDOVIC	16,83	Combinaison infructueuse d actes	
2011	R-13-85	DAVRICHIANI ALIKHAN	6,48	CREANCE MNIME	
2011	R-14-94	DAVRICHIANI NUSGAR	2,03	CREANCE MNIME	
2011	R-80-94	DE OLIVEIRA CINDY	1,89	CREANCE MNIME	
2010	T-1729	DECOUVERTE ET INITIAT	70,68	Combinaison infructueuse d actes	
2011	R-15-94	DELORME LINDA	6,00	CREANCE MNIME	
2011	R-13-84	DHORRE UBAXEY	1,35	CREANCE MNIME	
2010	R-86-182	DHORRE UBAXEY	7,29	CREANCE MNIME	
2010	R-86-184	DIA SALY	15,71	Combinaison infructueuse d actes	
2010	R-86-190	DIANKA MAMADOU	9,72	Combinaison infructueuse d actes	
2010	R-86-193	DIDOUNE MOHAMED	7,52	Combinaison infructueuse d actes	
2010	R-86-196	DIJON JULIO	15,36	Combinaison infructueuse d actes	
2011	T-2684	DOMINOS PIZZA MAANLOS	1,20	CREANCE MNIME	
2010	R-86-164	DURAND CHRISTELLE	14,00	Combinaison infructueuse d actes	
2010	R-810-136	DZANGA NIOLOGO EURYO	2,43	CREANCE MNIME	
2010	R-86-212	DZELLAT MARIE-PAULE	7,96	Combinaison infructueuse d actes	
2010	R-86-212	DZELLAT MARIE-PAULE	7,96	Combinaison infructueuse d actes	
2010	R-86-212	DZELLAT MARIE-PAULE	7,96	Combinaison infructueuse d actes	
2013	R-89-16	EKENGAKAKA BENEDICT	17,16	Combinaison infructueuse d actes	
2010	R-810-139	EL AAMOURI MOHAMMED	12,96	Combinaison infructueuse d actes	
2010	R-86-241	EL BERSUI HASNA	7,42	CREANCE MNIME	
2010	R-86-230	EL KADDOURI MOHAMED	8,84	Combinaison infructueuse d actes	
2010	R-810-144	EL MOALLEM SAMRA	9,72	Combinaison infructueuse d actes	
2010	R-86-231	EL-YAAKOUBI MARZOUK	8,48	CREANCE MNIME	
2011	T-2234	ENTENTE SOURCIENNE SP	33,51	Combinaison infructueuse d actes	
2009	T-1141	ENVOL	114,88	Combinaison infructueuse d actes	
2011	T-1193	ENVOL	118,07	Combinaison infructueuse d actes	
2013	T-555	ENVOL	123,38	Combinaison infructueuse d actes	
2014	T-50151	ENVOL M LEVY STEPHANE	118,16	Combinaison infructueuse d actes	Association - pas de compte bancaire au fichier FICODA
2010	R-86-241	FARHIG AZIZ	5,49	CREANCE MNIME	
2014	T-50580	FEDERATION FRANCAISE	98,00	Combinaison infructueuse d actes	comme titulaire au sein d'une association sans compte bancaire
2014	T-50291	FEMMES AKAN DU LORET	35,69	Combinaison infructueuse d actes	
2010	R-86-248	FERRAND MARYLINE	16,20	Combinaison infructueuse d actes	
2010	R-86-248	FERRERA ODETTE	9,72	Combinaison infructueuse d actes	
2010	T-222	FERRON LUDIVINE	15,00	Combinaison infructueuse d actes	
2010	R-810-184	FOSSARD ISABELLE	5,52	CREANCE MNIME	
2014	T-50340	FRAS-SOLUCIEUR	65,66	Combinaison infructueuse d actes	
2010	R-86-176	GAUMMA-MABOUSATH GILD	5,52	CREANCE MNIME	
2010	R-810-171	GAUMMA-MABOUSATH GILD	12,96	Combinaison infructueuse d actes	

Mairie d'Orléans
- Séance du lundi 19 juin 2017 -

EXERCICE	REFERENCE	REDEVABLE	MONTANT	MOTIF	observations
2011	T-1627	MEDD LE MISTRAL	72,22	Combinaison infructueuse d actes	
2010	R-910-281	MENZOU AMAL .	9,48	Combinaison infructueuse d actes	
2010	R-96-248	MILEMBOLO MARGARET .	16,58	Combinaison infructueuse d actes	
2012	R-89-60	MINASYAN KAREN .	2,64	CREANCE MINIME	
2010	R-995-134	MOREAU LINDSEY .	8,00	CREANCE MINIME	
2010	T-1725	MOUVEMENT VEGAN	27,28	Combinaison infructueuse d actes	
2014	T-50319	MOVIECHAD BOUGRIR POUR	118,57	Combinaison infructueuse d actes	
2012	R-89-62	MWENZE NICOLE	16,00	Combinaison infructueuse d actes	
2010	R-995-136	NAIDJI SAMIRA .	7,58	Combinaison infructueuse d actes	
2010	R-96-262	NALBANDIAN VAHRAM .	8,64	Combinaison infructueuse d actes	
2011	R-21-73	NUANJO BEBE MARIE-ANG	5,90	CREANCE MINIME	
2010	R-995-143	OBOU BAHONNOHI	7,36	CREANCE MINIME	
2012	R-81-38	OCKOT EDZOUAO NEIL .	47,88	Combinaison infructueuse d actes	
2014	T-50339	ORLEANS MADELEINE A T T	35,69	Combinaison infructueuse d actes	
2011	T-2188	ORLEANS WICHITA MME T	71,78	Combinaison infructueuse d actes	
2010	R-995-147	OUEDRAOGO NATHALIE .	7,28	CREANCE MINIME	
2010	R-96-279	PALLER CAROLINE .	0,06	CREANCE MINIME	
2010	R-995-148	PALA TEMEL	10,80	Combinaison infructueuse d actes	
2011	R-20-61	PASCAUD -IHEREBUO ES	6,40	CREANCE MINIME	
2011	R-21-77	PASCAUD -IHEREBUO ES	8,00	Combinaison infructueuse d actes	
2012	R-81-85	PERDOUX LAURA .	7,48	CREANCE MINIME	
2010	R-995-151	PEREIRA MARQUES MANUE	5,40	CREANCE MINIME	
2010	T-2678	POUR LA SOLIDARITE DE	70,88	Combinaison infructueuse d actes	
2011	T-2203	POUR LA SOLIDARITE DE	71,78	Combinaison infructueuse d actes	
2012	T-1757	POUR LA SOLIDARITE DE	73,22	Combinaison infructueuse d actes	
2014	T-50270	POUR LA SOLIDARITE DE	78,44	Combinaison infructueuse d actes	ASSOCIATION PAR DE COMPTE BANCAIRE
2010	T-1720	POUR LE DEVELOPPEMENT	80,01	Combinaison infructueuse d actes	
2012	T-1788	POUR LE DEVELOPPEMENT	113,58	Combinaison infructueuse d actes	
2014	T-50288	POUR LE DEVELOPPEMENT	118,57	Combinaison infructueuse d actes	ASSOCIATION PAR DE COMPTE BANCAIRE
2011	R-44-1084	PROJET DENIM .	12,64	Combinaison infructueuse d actes	
2012	R-51-1289	PROJET DENIM .	12,89	Combinaison infructueuse d actes	
2012	T-2443	RACHEL	42,33	Combinaison infructueuse d actes	
2011	T-2449	RACHEL ERA NOVA	78,20	Combinaison infructueuse d actes	
2012	T-1759	RADIO TEMPO LOIRET M.	34,18	Combinaison infructueuse d actes	
2011	R-21-82	RENE VIRGINIE	7,00	CREANCE MINIME	
2013	R-9-3	RICQUD .	16,00	Combinaison infructueuse d actes	
2012	T-31	SABA THAI M.ROGLIN C	78,20	Combinaison infructueuse d actes	
2012	T-46	SALAMA KEBAB	78,20	Combinaison infructueuse d actes	
2010	R-995-168	SALGGBA SYLVIA .	10,80	Combinaison infructueuse d actes	
2010	T-2324	SAMB AFRO M.CHENAULT	71,94	Combinaison infructueuse d actes	
2014	T-50345	SANTE PLUS	78,44	Combinaison infructueuse d actes	
2010	R-995-169	SADUT SAMIRA	2,39	CREANCE MINIME	
2010	R-995-170	SARI REYHAN	14,72	Combinaison infructueuse d actes	
2014	T-2622	SARL PATRICK PERRON	13,41	Combinaison infructueuse d actes	
2010	R-995-171	SASA SUZANNE	15,12	Combinaison infructueuse d actes	
2011	T-1399	SAVEURS COLOREES IDRI	84,98	Combinaison infructueuse d actes	
2010	R-995-174	SIDHAMED OULD MOHAME	8,64	Combinaison infructueuse d actes	
2012	T-1122730715	SOGERES	4,34	CREANCE MINIME	
2011	T-2451	SCLERJ	78,20	Combinaison infructueuse d actes	
2014	T-50402	SOLIDARITE NGAIPOUKOU	35,69	Combinaison infructueuse d actes	
2010	T-194	SPIE ILE DE FRANCE NO	12,34	Combinaison infructueuse d actes	
2010	T-195	SPIE ILE DE FRANCE NO	12,34	Combinaison infructueuse d actes	
2010	R-995-179	TAMBOURA AMY	7,11	CREANCE MINIME	
2012	R-81-46	TAS D'HOMME STEPHANE	5,61	CREANCE MINIME	
2010	R-995-180	TAULIER LAURENT .	8,10	Combinaison infructueuse d actes	
2010	R-995-181	TEIXEIRA JOSE .	12,88	Combinaison infructueuse d actes	
2011	T-1449	THAURUS M.SIMON JEAN	71,78	Combinaison infructueuse d actes	
2010	R-995-185	TRACRE DAKHOU ANABEL	7,58	Combinaison infructueuse d actes	
2011	T-884	UNIVERSITY OF MANCHES	37,62	Combinaison infructueuse d actes	
2010	R-995-188	VAMLLER ALEXANDRINE	7,58	Combinaison infructueuse d actes	
2012	R-81-52	VASSET AJRORE .	1,02	CREANCE MINIME	
2010	R-995-192	YAPO NDJA KOUSSO .	11,85	Combinaison infructueuse d actes	
2010	R-995-194	YDRO YVAN .	9,72	Combinaison infructueuse d actes	
TOTAL			8079,51		

L'Administrateur
des Finances Publiques



Jean-Marc VERDIER



0456119 TRÉSORIERE MUNICIPALE ORLÉANS ET SUD LOIRE
14 avenue des Droits de l'Homme
45095 ORLÉANS CEDEX 1

314 VP VILLE D'ORLÉANS BUDGET PRINCIPAL

CREANCES ETEINTES (6542)

Orléans le 17/05/2017

Le comptable public assujé, expose qu'il n'a pas pu procéder au recouvrement des pièces portées sur l'état ci-après suite à insuffisance d'actif dans le cadre d'une procédure collective.

EXERCICE	REFERENCE	REDEVABLE	MONTANT	MOTIF	observations
2008	T-9007300123	LE MANTUCHET .	87,26	Clebs insuffisance actif sur R-LJJ	GA DU 03120014
2009	T-9007300123	LE MANTUCHET .	59,85	Clebs insuffisance actif sur R-LJJ	GA DU 03120014
2009	R-31-1101	RESTAURANT ROUGE	561,28	Clebs insuffisance actif sur R-LJJ	GA DU 27/04/2011
2010	R-38-382	CO DIFFUSION FRANCE .	38,00	Clebs insuffisance actif sur R-LJJ	GA DU 20/02/2015
2010	R-38-465	ECOTO .	35,54	Clebs insuffisance actif sur R-LJJ	GA DU 19/02/2017
2010	R-38-576	ELUM .	8,92	Clebs insuffisance actif sur R-LJJ	GA DU 20/02/2015
2010	R-38-586	HOUSE KPEE .	951,52	Clebs insuffisance actif sur R-LJJ	GA DU 04/01/2017
2010	R-38-821	ISPARTA .	77,47	Clebs insuffisance actif sur R-LJJ	GA DU 20/02/2014
2010	R-38-742	LA VILLA SARKARA .	49,03	Clebs insuffisance actif sur R-LJJ	GA DU 19/02/2014
2011	R-44-1251	SZAJER IMMOBILIER ELL	117,47	Clebs insuffisance actif sur R-LJJ	GA DU 20/07/2016
2011	R-44-368	CO DIFFUSION FRANCE .	38,84	Clebs insuffisance actif sur R-LJJ	GA DU 20/02/2015
2011	R-44-478	ECOTO .	38,11	Clebs insuffisance actif sur R-LJJ	GA DU 09/02/2017
2011	R-44-588	ELUM .	8,67	Clebs insuffisance actif sur R-LJJ	GA DU 20/07/2016
2011	R-44-629	ISPARTA .	78,70	Clebs insuffisance actif sur R-LJJ	GA DU 20/02/2014
2011	R-44-785	LA VILLA SARKARA .	49,82	Clebs insuffisance actif sur R-LJJ	GA DU 19/02/2014
2012	R-51-420	CO DIFFUSION FRANCE .	39,41	Clebs insuffisance actif sur R-LJJ	GA DU 20/02/2015
2012	R-51-340	ECOTO .	30,83	Clebs insuffisance actif sur R-LJJ	GA DU 08/02/2017
2012	R-51-478	HELLIM SZAJER IMMOBILIER	0,83	Clebs insuffisance actif sur R-LJJ	GA DU 20/02/2015
2012	R-51-727	ISPARTA .	80,25	Clebs insuffisance actif sur R-LJJ	GA DU 20/02/2015
2012	R-81-370	SANZANO AURELIA .	10,76	Surversement et déduction affectation de dette	
2012	R-87-480	SANZANO AURELIA	2,03	Surversement et déduction affectation de dette	
2013	T-1123	ORLEANS DESSIN	87,30	Clebs insuffisance actif sur R-LJJ	GA DU 25/01/2017
2014	T-1648	SANZANO AURELIA NC	80,86	Surversement et déduction affectation de dette	
2016	R-85-58	DREUX VIRGINIE .	13,06	Surversement et déduction affectation de dette	
2016	R-85-70	DREUX VIRGINIE .	31,68	Surversement et déduction affectation de dette	
2016	R-80-90	DREUX VIRGINIE .	16,35	Surversement et déduction affectation de dette	
2016	R-91-43	DREUX VIRGINIE .	7,53	Surversement et déduction affectation de dette	
2016	R-92-49	DREUX VIRGINIE .	19,82	Surversement et déduction affectation de dette	
2016	R71-1238	LAC CISAVERTE	57,17	Clebs insuffisance actif sur R-LJJ	GA DU 19/04/2017
TOTAL			2719,83		

L'Administrateur
des Finances Publiques

Jean-Marc VERDIER

045019 TRSORERIE MUNICIPALE ORLEANS ET SUD LOIRE
 14 avenue des Droits de l'Homme
 45005 ORLEANS DEDEX 1



23405 - ACTIVITES SPECIFIQUES-ORLEANS
 CREANCES ETEINTES (6542)

Orléans le 16/05/2017

Le comptable public, soussigné, expose qu'il n'a pas pu procéder au recouvrement des pièces portées sur l'état ci-après suite à insuffisance d'actifs dans le cadre d'une procédure collective.

EXERCICE	REFERENCE	REDEVABLE	MONTANT	MOTIF
2002	T-102	LE NANTUCKET	2143,15	Cliôture insuffisance actif sur R.J.L.J CIA DU 03/12/2014
		TOTAL	2143,15	

L'Administrateur
 des Finances Publiques

 Jean-Marc VERDIER

N° 12 – **S.E.M. ORLÉANS GESTION. Modification de la répartition du capital. Cession d'actions à Orléans Métropole. Approbation.**

M. MARTIN, 2^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« La création de la communauté urbaine devenue Métropole le 1^{er} mai 2017 s'est accompagnée de plusieurs transferts de compétence, parmi lesquelles la « création et la gestion de parcs et aires de stationnement ». Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2017, la gestion du stationnement en ouvrage est assurée par Orléans Métropole.

La gestion des parkings à l'échelon métropolitain implique l'entrée d'Orléans Métropole au capital de la S.E.M. Orléans Gestion, titulaire des contrats de délégation de service public par lesquels la Mairie lui a confié l'exploitation de parkings sis sur son territoire.

Dans ce contexte, le conseil d'administration de la S.E.M., réuni le 17 mai 2017, a donné son agrément pour l'opération de cession par la Ville au profit de la Métropole d'une partie des actions qu'elle détient dans la S.E.M. Ces actions sont cédées à la valeur comptable, telle qu'apparaissant au bilan de la société au 31/12/2016, soit 69,96 € par action.

A l'issue de cette opération, Orléans Métropole deviendrait l'actionnaire majoritaire avec 52,16 % du capital et 7 représentants au conseil d'administration et Orléans serait le deuxième actionnaire avec 15 % et 2 représentants au conseil d'administration :

SEM ORLEANS GESTION						
SITUATION AVANT OPERATION						
Situation nette comptable au 31.12.2016 :						1 752 953,12 €
Valorisation par action :						69,96 €
Actionnaire	Capital (%)	CA	Nbr titres	Nominal	Capital (€)	Valorisation (€)
ORLEANS METROPOLE	0,00%	0	-	28,74 €	- €	- €
ORLEANS	67,16%	9	16 826	28,74 €	483 579,24 €	1 177 217,69 €
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	10,79%	1	2 703	28,74 €	77 684,22 €	189 113,24 €
CREDIT MUTUEL	7,56%	1	1 895	28,74 €	54 462,30 €	132 582,17 €
CAISSE D'EPARGNE LOIRE CENTRE	7,50%	1	1 879	28,74 €	54 002,46 €	131 462,74 €
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE	2,50%	1	626	28,74 €	17 991,24 €	43 797,59 €
CREDIT AGRICOLE CENTRE LOIRE	2,50%	1	626	28,74 €	17 991,24 €	43 797,59 €
CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT	1,25%	1	313	28,74 €	8 995,62 €	21 898,80 €
CHAMBRE D'AGRICULTURE	0,75%	1	187	28,74 €	5 374,38 €	13 083,31 €
	100,00%	16	25 055		720 080,70 €	1 752 953,12 €

SEM ORLEANS GESTION						
SITUATION APRES OPERATION						
Situation nette comptable au 31.12.2016 :						1 752 953,12 €
Valorisation par action :						69,96 €
Actionnaire	Capital (%)	CA	Nbr titres	Nominal	Capital (€)	Valorisation (€)
ORLEANS METROPOLE	52,16%	7	13 068	28,74 €	375 574,32 €	914 292,21 €
ORLEANS	15,00%	2	3 758	28,74 €	108 004,92 €	262 925,48 €
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	10,79%	1	2 703	28,74 €	77 684,22 €	189 113,24 €
CREDIT MUTUEL	7,56%	1	1 895	28,74 €	54 462,30 €	132 582,17 €
CAISSE D'EPARGNE LOIRE CENTRE	7,50%	1	1 879	28,74 €	54 002,46 €	131 462,74 €
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE	2,50%	1	626	28,74 €	17 991,24 €	43 797,59 €
CREDIT AGRICOLE CENTRE LOIRE	2,50%	1	626	28,74 €	17 991,24 €	43 797,59 €
CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT	1,25%	1	313	28,74 €	8 995,62 €	21 898,80 €
CHAMBRE D'AGRICULTURE	0,75%	1	187	28,74 €	5 374,38 €	13 083,31 €
	100,00%	16	25 055		720 080,70 €	1 752 953,12 €

Dans ces conditions, et après avis de la Commission Budget et Ressources et information de la Commission Proximité et Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la cession, à Orléans Métropole de 13 068 actions détenues par la Mairie au prix de 69,96 € l'action, soit un montant global de 914 292,21 € ;

**ADOPTE PAR 53 VOIX.
IL Y A 2 ABSTENTIONS.**

2°) en application de l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales, décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des administrateurs et des délégués aux assemblées générales de la société ;

ADOPTE A L'UNANIMITE.

3°) désigner M. Jean-Luc POISSON, Conseiller Municipal délégué, et Mme Brigitte RICARD, Adjoint de quartier, en qualité d'administrateurs, représentants de la Mairie pour la durée restante du mandat ;

**ADOPTE PAR 53 VOIX.
IL Y A 2 ABSTENTIONS.**

4°) désigner M. Jean-Luc POISSON, Conseiller Municipal délégué, en qualité de titulaire, et Mme Brigitte RICARD, Adjoint de quartier, en qualité de suppléant, pour siéger aux assemblées générales de la société ;

**ADOPTE PAR 53 VOIX.
IL Y A 2 ABSTENTIONS.**

5°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 01, chapitre 024. »

**ADOPTE PAR 53 VOIX.
IL Y A 2 ABSTENTIONS.**

N° 13 – **S.P.L. ORLÉANS VAL DE LOIRE ÉVÈNEMENTS. Modification de la répartition du capital. Cession d'actions à Orléans Métropole. Approbation.**

M. MARTIN, 2^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Par délibération du 4 juillet 2016, le Conseil Municipal a approuvé la création de la société publique locale « ORLEANS VAL DE LOIRE EVENEMENTS »

L'objet social de la S.P.L. ORLEANS VAL DE LOIRE EVENEMENTS, défini dans ses statuts, comprend la gestion d'équipements destinés à accroître l'attractivité territoriale de l'agglomération d'Orléans dans les domaines de la culture, du loisir, du sport et de l'événementiel économique, avec notamment :

- la gestion et l'exploitation du parc des expositions et des congrès et du centre de conférences dans leur configuration actuelle ou future, ainsi que toute infrastructure réceptive ou équipement situé sur le territoire de l'agglomération d'Orléans, dès lors qu'ils participent à l'attractivité du territoire ;
- l'organisation et le développement de toutes manifestations et évènements notamment à caractère économique, professionnel, sportif et culturel ayant vocation à se dérouler aux parc des expositions et des congrès et au centre de conférences ;
- les études et recherches de toutes les opportunités visant à l'organisation et au développement de manifestations et à l'accueil des manifestations organisées par des tiers dans ces équipements ;
- la fourniture de services et prestations aux usagers de ces équipements et infrastructures et le développement d'une offre de service adaptée aux attentes des usagers ;
- l'accueil d'évènements initiés par les collectivités actionnaires de la société.

La transformation de la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » en Communauté Urbaine puis en Métropole emporte transfert de la compétence « développement économique », qui englobe la majorité des activités dévolues à la S.P.L. (notamment la gestion du parc des expositions et du centre de conférences désormais exercée à l'échelle métropolitaine).

Dans ce contexte, il est proposé de modifier la répartition du capital de la S.P.L. « ORLEANS VAL DE LOIRE EVENEMENTS » comme suit :

Situation actuelle				Situation future			
Actionnaires fondateurs	Montant souscrit	Nombre d'actions	Répartition du capital	Actionnaires fondateurs	Montant souscrit	Nombre d'actions	Répartition du capital
Mairie d'Orléans	810 000 €	81 000	90%	Mairie d'Orléans	90 000 €	9 000	10%
Orléans Métropole	90 000 €	9 000	10%	Orléans Métropole	810 000 €	81 000	90%

Les actions sont cédées par la Mairie à Orléans Métropole à la valeur nominale, soit 10 € par action.

La répartition des administrateurs, au nombre de 10 doit également être modifiée, en proportion de la future répartition du capital, soit 9 élus communautaires et 1 élu de la Mairie d'Orléans.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Budget et Ressources et information de la Commission Culture, Promotion du Territoire, Tourisme et Evènementiel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la cession, à Orléans Métropole de 72 000 actions détenues par la Mairie au prix de 10 € l'action, soit un montant global de 720 000 € ;

ADOPTE PAR 53 VOIX.
IL Y A 2 ABSTENTIONS.

2°) en application de l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales, décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des administrateurs et des délégués aux assemblées générales de la société ;

ADOPTE A L'UNANIMITE

3°) désigner Mme Béatrice ODUNLAMI, Adjoint au Maire, en qualité d'administrateur, représentant de la Mairie pour la durée restante du mandat ;

ADOPTE PAR 53 VOIX.
IL Y A 2 ABSTENTIONS.

4°) désigner Mme Béatrice ODUNLAMI, Adjoint au Maire, en qualité de titulaire, et M. François FOUSSIER, Adjoint au Maire, en qualité de suppléant, pour siéger aux assemblées générales de la société ;

ADOPTE PAR 53 VOIX.
IL Y A 2 ABSTENTIONS.

5°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 01, chapitre 024. »

ADOPTE PAR 53 VOIX.
IL Y A 2 ABSTENTIONS.

N° 14 – **Commission consultative des services publics locaux. Examen du bilan d'activités 2016.**

M. MARTIN, 2^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Conformément à l'article L. 1413-1 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), la Commission Consultative des Services Publics Locaux (C.C.S.P.L.) est créée dans toutes les communes de plus de 10 000 habitants pour l'ensemble des services publics qu'elles confient à un tiers par convention de délégation de service public.

La C.C.S.P.L. examine chaque année sur le rapport de son Président :

- les rapports établis par les délégataires de service public ;
- les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

Elle est également consultée pour avis par l'assemblée délibérante sur tout projet de délégation de service public et de contrat de partenariat, avant que l'assemblée délibérante se prononce sur cette délégation.

Conformément à l'article L. 1413-1 du C.G.C.T., le Président de la C.C.S.P.L. présente à l'assemblée délibérante, avant le 1^{er} juillet de chaque année, l'état des travaux réalisés.

Les travaux effectués par cette commission au cours de l'année 2016 sont les suivants :

- Réunion de la Commission le 25 avril 2016 :

La Commission a examiné le projet de renouvellement de la gestion par voie de délégation de service public du Zénith.

- Réunion de la Commission le 26 septembre 2016 :

La Commission a examiné le projet de remise en concurrence de la délégation de service public de la restauration scolaire.

La Commission a également examiné le projet de renouvellement de la gestion par voie de délégation de service public du centre de conférence et du parc des expositions à la société public local ORLEANS VAL DE LOIRE EVENEMENTIEL.

- Réunion de la Commission le 5 décembre 2016 :

Suite à la délibération du Conseil Municipal du 18 avril 2016 accordant la délégation à M. le Maire ou à son représentant la saisine sur les projets de délégation de service public, de contrat de partenariat, de création de régie dotée d'autonomie financière et de participation du service de l'eau à un programme de recherche et développement, la commission a approuvé les modalités de saisine.

La Commission a examiné les rapports annuels d'activités au titre de l'année 2015 des délégataires de services publics suivants :

- SOGERES (présenté au Conseil Municipal du 12 décembre 2016) : la restauration collective,
- Association l'ANTIROUILLE (présenté au Conseil Municipal du 10 octobre 2016) : la gestion de la salle de musiques actuelles de l'Astrolabe,
- S.A. ORLEANS-SPECTACLES (présenté au Conseil Municipal du 10 octobre 2016) : le Zénith,
- S.E.M. ORLEANS-GESTION (présenté au Conseil Municipal du 10 octobre 2016) : le Centre de Conférences et du Parc des Expositions et des Congrès,
- S.E.M. ORLEANS-GESTION (présenté au Conseil Municipal du 14 novembre 2016) : le stationnement en ouvrage et sur voirie,
- Société VINCI PARK (présenté au Conseil Municipal du 14 novembre 2016) : le parc de stationnement Le Martroi,
- E.R.D.F. Electricité Réseau de Distribution de France – Grand Centre (présenté au Conseil Municipal du 10 octobre 2016) : la distribution publique d'énergie électrique,
- ORLEANAISE DES EAUX (présenté au Conseil Municipal du 10 octobre 2016) : le prix et la qualité du service public d'eau potable,
- S.O.C.O.S. et S.O.D.C. (présenté au Conseil Municipal du 10 octobre 2016) : le chauffage urbain de La Source et au nord de la Loire.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Budget et Ressources, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte des travaux menés par la Commission Consultative des Services Publics Locaux au cours de l'année 2016. »

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.

AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

N° 15 – Développement Durable. Examen du rapport annuel 2016.

*
* *
*

Présentation d'un Powerpoint par Mme ANTON

*
* *
*



20/06/2017

1



Mme ANTON – *Mes chers collègues, je vous propose donc une présentation de cette 7^{ème} édition du rapport développement durable de la ville d'Orléans, qui porte sur l'année 2016. On mettra en avant les actions marquantes de l'année, avec des indicateurs d'évaluation et également quelques éléments sur les activités 2016 de la collectivité, sachant que l'objectif est de fusionner à terme ce rapport développement durable avec le rapport d'activités de la Ville. Je tiens à rappeler que l'Agenda 21 a été mis en place en 2006, sous la mandature de Serge GROUARD, qui a insufflé vraiment cette dynamique depuis 2001. C'est une thématique qui est pour lui très importante et que la collectivité a ensuite suivie. Cela a été repris par M. le Maire qui aujourd'hui aspire encore plus de transversalité au niveau de toutes les politiques menées par la collectivité.*

Le rapport Développement Durable et d'activités Année 2016

La 7ème édition du rapport Développement Durable de la Ville d'Orléans expose :

- des actions «développement durable» marquantes de l'année écoulée,
- des indicateurs d'évaluation,
- des éléments d'activités 2016 de la collectivité.

Selon les axes de l'Agenda 21 adopté en 2006

- Axe 1 - Lutter contre le dérèglement climatique
- Axe 2 - Préserver et promouvoir la nature sous toutes ses formes
- Axe 3 - Consommer responsable
- Axe 4 - S'épanouir à tout âge
- Axe 5 – Orléans territoire solidaire
- Axe 6 – Orléans prépare l'avenir

20/06/2017

2



Mme ANTON – *Au niveau des axes, il y a les 5 axes qui correspondent aux objectifs du développement durable : la lutte contre le dérèglement climatique, la préservation et la promotion de la nature sous toutes ses formes, la consommation responsable, l'épanouissement à tout âge et Orléans territoire solidaire. Nous avons rajouté depuis 2 ans, l'axe 6 : Orléans prépare l'avenir, par rapport justement à la notion de résilience et d'adaptation aux changements climatiques.*

Axe 1 Lutte contre le dérèglement climatique Contribution à la transition énergétique

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE
TRAVAIL À LA CROISSANCE VERTUE

- **Réalisation d'une grande partie des travaux, inscrits dans la convention nous liant à l'Etat dans le cadre de notre reconnaissance TEPCV. Ce qui permet :**
 - réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre de 674 tonnes équivalent carbone chaque année, grâce au raccordement de 7 bâtiments municipaux au réseau de chauffage urbain biomasse,
 - réduction de nos consommations d'énergie pour l'éclairage public de 3,5%
- **Poursuite des travaux dans les bâtiments municipaux,**
 - 14,9 % de réduction des consommations de chauffage dans les 84 bâtiments audités de la Ville, entre les saisons 2010/2011 et 2014/2015
- **Baisse de nos émissions de GES depuis 2006 estimée à 13,5%**
- **Energie renouvelable : hydrolienne - poursuite de l'expérimentation**
 - cette nouvelle technologie va se déployer sur le Rhône avec une ferme de 39 hydroliennes, qui permettra à terme d'éviter 2 000 tonnes d'émissions de CO₂

20/06/2017

3



Mme ANTON – Concernant l'axe 1, dans une conjoncture où il y a eu des mutualisations avec la Métropole ainsi que des transferts de compétences, nous nous étions fixés comme objectif, dans le cadre de notre Plan Climat Air Energie Territorial (P.C.A.E.T.) d'atteindre moins 20 % d'émission de gaz à effet de serre. C'est une compétence qui est donc reprise par la Métropole, on change de périmètre, en intégrant en plus le volet sanitaire avec comme enjeu le volet air.

A l'échelle de la Ville, nous avons réalisé une grande partie des travaux inscrits dans le cadre de la convention qui nous lie à l'Etat, vu que nous avons été reconnus territoire à énergie positive. Cela nous a permis une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 674 tonnes équivalent carbone, grâce au raccordement de 7 bâtiments municipaux au réseau de chauffage urbain biomasse.

Nous avons également réduit nos consommations d'énergie pour l'éclairage public de 3,5 %, grâce aux horloges installées sur les armoires de commande d'éclairage public et qui ont permis de piloter l'éclairage de 13 000 lampadaires de la Ville.

Nous avons également poursuivi les travaux de rénovation dans les bâtiments municipaux, ce qui nous a permis de réduire de 14,9 % la consommation de chauffage dans les 84 bâtiments audités, entre les saisons de chauffe 2010/2011 et 2014/2015.

Au total, on arrive aujourd'hui à une baisse des émissions de gaz à effet de serre de 13,5 % par rapport à 2006, grâce à toutes ces actions menées en terme de rénovation thermique des bâtiments, de mobilité également, avec incitation à prendre les transports en commun et privilégier la mobilité douce. Et également, toutes les actions menées au niveau de la réduction des gaz à effet de serre, avec principalement le chauffage urbain.

Nous sommes également laboratoire d'expérimentation au niveau des énergies renouvelables et nous accueillons depuis 2015, l'hydrolienne en Loire, dont l'expérimentation se terminera à la fin de l'année, vu que nous n'avons pas l'occupation temporaire du domaine fluviale. Mais nous pouvons être très fiers, vu que cette expérimentation a débouché sur la concrétisation par une ferme de 39 hydroliennes sur le Rhône, qui permettra à terme d'éviter 2 000 tonnes d'émission de CO₂

Axe 2 Préserver et promouvoir la nature sous toutes ses formes



- **Poursuite des Rendez-vous de la biodiversité,**
 - pour sensibiliser et informer le plus grand nombre,
- **Inauguration de la plaine du Belneuf, dédiée aux loisirs et à la biodiversité :**
 - Favoriser la biodiversité (plantation d'arbres, arbustes..., création d'une prairie fleurie, implantations de nichoirs à oiseaux et chauves-souris et d'hôtels à insectes, pose de panneaux pédagogiques),
 - Récupération des eaux de pluies des toitures via des noues et d'un bassin filtrant
- **Contribution à l'édition d'un hors séries Recherches Naturalistes**
 - Orléans Grandeur Nature sur la biodiversité en ville,
- **Progression de l'opération « embellissons nos rues »**
 - 93 réalisations, faites à la demande et entretenues par les habitants, depuis 2011
- **Réalisation du bilan du plan biodiversité 2009 et construction d'une nouvelle stratégie biodiversité**
 - présentée lors du conseil municipal d'avril 2017

20/06/2017

4



Mme ANTON – *Sur l'axe 2, la préservation et la promotion de la nature sous toutes ses formes, nous poursuivons nos rendez-vous de la biodiversité, qui visent à sensibiliser et informer le plus grand nombre, que ce soit le grand public ou le public scolaire, sous forme de conférences ou de sorties nature.*

Nous avons inauguré la plaine de jeux du Belneuf, qui est dédiée aux loisirs et à la biodiversité et dont l'un des objectifs était de favoriser la biodiversité en plantant des arbres, des arbustes, en créant une prairie fleurie, en implantant également des nichoirs à oiseaux et à chauve-souris, des hôtels à insectes et des panneaux pédagogiques. Il y a aussi la récupération d'eau de pluie des toitures, via des noues et un bassin filtrant.

Nous avons également contribué à l'édition d'un hors-série « Recherches Naturalistes » Orléans Grandeur Nature, qui a mis en avant toutes les actions menées par la collectivité en biodiversité.

Nous notons une forte progression des opérations « embellissons nos rues », qui ont pour objectif de développer toujours plus la nature en ville. Il y a eu 93 réalisations faites à la demande des habitants depuis 2011.

Enfin, parmi les actions d'envergure, notre plan biodiversité mis en place dès 2009 est arrivé à terme en 2014 et nous avons construit une nouvelle stratégie biodiversité avec l'ensemble des directions, qui vous a d'ailleurs été présentée lors du Conseil Municipal d'avril 2017. L'objectif est également de favoriser la concertation et l'implication citoyenne via des initiatives locales.

Axe 3 Consommer responsable

- **Signature de la charte relations fournisseurs responsables, pour notamment :**

- intégrer la problématique environnementale
- veiller à la responsabilité territoriale de son entreprise
- fixer une politique cohérente des rémunérations des acheteurs



- **Lutte contre le gaspillage alimentaire dans les écoles**

- 10 écoles ont bénéficié d'une pesée quotidienne des déchets alimentaires
- l'ensemble des équipes d'encadrement des temps repas a été sensibilisée au gaspillage
- en moyenne, chaque enfant jette 75g de nourriture chaque jour

- **Tri des déchets dans les crèches**

- Chaque structure petite enfance dispose de poubelles de tri pour le verre, les cartons...

20/06/2017

5



Mme ANTON – Sur l'axe 3, la consommation responsable, la charte relations fournisseurs responsables signée le 13 mai 2016, vise notamment à intégrer la problématique environnementale, veiller à la responsabilité territoriale et sociétale des entreprises et fixer une politique cohérente de rémunérations des acheteurs.

Il y a aussi un volet très important, à savoir celui de la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les écoles. Il faut savoir que 10 écoles ont bénéficié d'une pesée quotidienne des déchets alimentaires, afin de sensibiliser justement les enfants sur la valeur des aliments et sur le gaspillage. L'ensemble des équipes d'encadrement des temps de repas a bien entendu été sensibilisé également. En moyenne, il faut savoir que chaque enfant jette 75 grammes de nourriture par jour et à la cuisine centrale, tout ce qui n'est pas livré aujourd'hui est livré à des œuvres caritatives.

De plus, nous faisons en sorte que le tri des déchets soit effectué dès le plus jeune âge, en mettant en place le tri sélectif dans chaque structure petite enfance. Des poubelles de tri sont mises à disposition et des ateliers pédagogiques sont également programmés toute l'année. Quelques crèches ont même mis en place un compost dans leurs jardins.

Axe 4 S'épanouir à tout âge

- **Les Rendez-vous de la Santé**
 - Cycle de conférences, qui réunit toujours un large public



- **La poursuite du programme de réussite éducative**
 - en lien avec l'Education Nationale et la Caisse d'Allocations Familiales
 - pour apporter soutien aux enfants en difficulté, en leur proposant des projets éducatifs auxquels sont associés les parents
 - 649 enfants en ont bénéficié en 2016 (soit + 20%)
- **Un projet de direction de la petite enfance pour :**
 - répondre aux besoins et être à l'écoute des familles en proposant une diversité de l'offre
 - favoriser le développement et l'épanouissement de l'enfant et accompagner les parents dans leurs fonctions parentales

20/06/2017

6



Mme ANTON – L'axe 4, l'épanouissement à tout âge, est un volet très important puisque cela concerne l'amélioration de la qualité de vie pour tous les habitants, du plus jeune au plus âgé, en passant également par les personnes à mobilité réduite. Nous avons mis en place les rendez-vous de la santé, avec un cycle de conférences gratuites, qui réunissent toujours un large public. 1 468 personnes présentes aux 19 conférences en 2016 contre 966 en 2015.

Au niveau du programme de réussite éducative, il y a bien sûr une poursuite avec l'éducation nationale et la C.A.F., pour apporter du soutien aux enfants en difficulté en leur proposant des projets éducatifs, auxquels sont bien entendus associés les parents. 649 enfants étaient suivis par le programme de réussite éducative en 2016, soit plus de 20 % par rapport à 2015. Mais je pense que M. MONTILLOT vous apportera encore plus de détails tout à l'heure.

Il y a également un projet de direction de la petite enfance 2016/2020 qui a vu le jour et qui a pour principaux enjeux de répondre aux besoins et être à l'écoute des familles en proposant une diversité de l'offre. Il s'agit aussi de favoriser le développement et l'épanouissement de l'enfant et d'accompagner les parents dans leurs fonctions parentales. C'est une politique qui est très chère également à Mme LECLERC et qui œuvre vraiment dans ce sens-là.

Axe 5 Orléans territoire solidaire



- **Soutien aux plus démunis**
 - Forum partenarial « Tous en route vers nos droits » en avril 2016 autour de plusieurs thématiques : logement, tarifs sociaux énergie, santé, sports/culture/loisirs/.....
 - Développement du partenariat avec Culture du Cœur, avec propositions de sorties pour les bénéficiaires de l'Épicerie Sociale
- **Expérimentation avec Pôle Emploi Nord**
 - Pour favoriser l'octroi de places en crèche pour les parents inscrits dans une démarche d'insertion et de reclassement professionnel
- **Et d'autres actions proposées par les plus jeunes**
 - Organisation, par le Conseil Municipal des Jeunes, d'un vide-grenier avec buvette au Campo-Santo, dont les bénéfices ont été remis au Secours Populaire

20/06/2017

7



Mme ANTON – L'axe 5, Orléans territoire solidaire, avec une lutte contre l'exclusion, un soutien aux plus démunis, un forum partenarial « tous en route vers nos droits » qui s'est déroulé en avril 2016. Il comportait plusieurs thématiques : logement, tarifs sociaux, énergie, santé, sport, culture, loisirs et droits sociaux. Nous avons développé le partenariat avec CULTURE DU CŒUR, avec des propositions de sorties pour les bénéficiaires de l'espace solidarité d'Orléans et quelques personnes accompagnées dans le cadre du R.S.A.

Une expérimentation a vu le jour avec Pôle Emploi. Elle vise à favoriser l'octroi d'une place en crèche pour les parents inscrits dans une démarche d'insertion et de reclassement professionnel.

Enfin, d'autres actions proposées par les plus jeunes, à savoir l'organisation par exemple par le Conseil Municipal des jeunes, d'un vide-grenier avec buvette au Campo Santo, dont les bénéfices ont été remis au SECOURS POPULAIRE.

Axe 6 Orléans prépare l'avenir Devenir un territoire résilient



Risque inondation

- Bien que les inondations de juin aient épargné la ville, elles ont nécessité la mobilisation de nos équipes pour héberger les sinistrés de l'A10 : 200 personnes mises à l'abri, et accompagner des communes plus touchées,

- Cet événement a fait prendre conscience de la vulnérabilité du territoire vis à vis d'une inondation par ruissellement et a remis en lumière la nécessité d'améliorer notre résilience en connaissant mieux ces phénomènes, en modifiant nos procédures d'alerte, en connectant les plans communaux de sauvegarde,

Risque Mouvement de terrains

- En matière de mouvements de terrain, depuis 1995, la Mairie s'investit dans l'amélioration de la connaissance de son sous sol : 700 cavités recensées à ce jour,

- En 2016, 71 nouvelles cavités ont été trouvées : 2,4 fois plus qu'une année moyenne. La décrue de juin a été le phénomène déclencheur de l'apparition de ces fontis

20/06/2017

8



Mme ANTON – *L'axe 6 dont je parlais tout à l'heure, est très important. Il s'agit d'Orléans prépare l'avenir, en se fixant pour objectif de devenir un territoire résilient. C'est bien de lutter contre les dérèglements climatiques, mais il faut également savoir s'y adapter. On a justement vu par rapport au risque inondation, que l'on était face à des inondations fluviales, mais aussi face à des inondations par remontées de nappe et par ruissellement. Bien que l'on ait été épargné, cela a nécessité la mobilisation de toutes nos équipes pour héberger les sinistrés de l'A10. Ainsi, 200 personnes ont été mises à l'abri et nous avons vraiment accompagné les communes les plus touchées. Cet événement nous a fait prendre conscience de la vulnérabilité du territoire vis-à-vis de ce type d'inondation et de la nécessité d'améliorer notre résilience en connaissant mieux ce phénomène et surtout en modifiant nos procédures d'alerte et en connectant les plans communaux de sauvegarde entre eux. Dans ce cadre-là, il vous a été présenté lors du précédent Conseil Municipal, la réserve communale de sécurité civile, qui a toute son importance.*

Quant au risque de mouvement de terrains, ces inondations ont fait ressurgir ce phénomène et différentes cavités ont été retrouvées. Depuis 1995, la mairie investit dans l'amélioration de la connaissance de ses sous-sols. A ce jour, 700 cavités sont recensées mais on ne s'arrête pas là. En 2016, 71 nouvelles ont été retrouvées et on a justement un partenariat avec l'association de spéléologie qui nous accompagne pour cartographier toutes ces cavités.

Axe 6 Orléans prépare l'avenir Préserver la qualité de l'eau



- **Baisse des quantités d'eau prélevées**
 - 9,3 millions de m³ prélevés, sur les 8 captages
- **Bonne qualité de l'eau distribuée**
 - une politique proactive de préservation des ressources en eau, avec :
 - une convention tripartite, signée et reconduite depuis 2001, avec la Chambre d'Agriculture du Loiret, et notre concessionnaire,
 - un contrat territorial, pour les 3 captages du Val, captages Grenelle, dont la mise en œuvre se poursuit,
 - une démarche d'acquisitions de terres agricoles, au sein des périmètres de protection des captages du Val
- **Un réseau qui s'améliore et qui dispose de :**
 - 26 compteurs de sectorisation, permettant le suivi et la localisation des fuites du réseau en temps réel,
 - 155 capteurs acoustiques, facilitant la détection des fuites, améliorant ainsi le rendement du réseau.

20/06/2017

9



Mme ANTON – *La préservation de la qualité de l'eau est un enjeu très important pour la Métropole puisque maintenant c'est elle qui porte cette compétence eau potable. Sur le territoire d'Orléans, on a une baisse des quantités d'eau prélevées avec 9,3 millions de m³ qui ont été prélevés sur les 8 captages. Il faut savoir que nos captages prioritaires sont les 3 de la Saussaye, c'est-à-dire au sud de la Loire, qui alimentent 160 000 personnes, d'où l'intérêt de favoriser une agriculture qui soit responsable et de toujours plus sensibiliser la population aux risques liés à la pollution de l'eau, par rapport aux pesticides et aux engrais.*

De notre côté, nous avons une bonne qualité de l'eau distribuée, grâce à une politique proactive de préservation de cette ressource en eau qui est l'or bleu de demain, via une convention tripartite signée et reconduite depuis 2001 avec la chambre d'agriculture du Loiret et notre concessionnaire, à savoir l'ORLEANAISE DES EAUX. Un contrat territorial, pour les 3 captages du Val dont je parlais tout à l'heure qui sont classés captages Grenelle et dont la mise en œuvre se poursuit. Une démarche d'acquisition de terres agricoles avec la S.A.F.E.R. au sein des périmètres de protection des captages du Val afin de protéger cette ressource.

Au niveau du réseau, il s'améliore et dispose de 26 compteurs de sectorisation, qui permettent le suivi et la localisation des fuites de réseau en temps réel et alerter également les usagers, et d'éviter une facture importante alors qu'ils ne sont pas responsables. Il y a 155 capteurs acoustiques, qui facilitent aussi la détection des fuites et améliorent ainsi le rendement du réseau.

Axe 6 Orléans prépare l'avenir Sensibiliser les scolaires et le grand public

- **Elaboration d'agendas 21 scolaires :**
 - une démarche de sensibilisation pour les plus jeunes
 - avec, en 2016, un accompagnement des écoles Denis Diderot, Pauline Kergomard et Pierre Ségelle dans le diagnostic et la construction d'un plan d'actions
 - plans d'actions pluridisciplinaire, mis en œuvre depuis la rentrée de septembre 2016.



- **Les Journées Environnement Santé**
sur le thème du Son les 25 et 28 juin
2500 personnes venues se renseigner



20/06/2017

10



Mme ANTON – Ainsi, toutes les actions qui sont menées par notre collectivité, que ce soit en termes de rénovation thermique des bâtiments, de réduction des gaz à effet de serre, ne pourraient pas être orchestrées si on n'avait pas une politique très importante de sensibilisation du grand public et du public scolaire. On a beau mener des actions, si derrière on n'explique pas aux citoyens les éco-gestes ou les bénéfices que cela peut leur apporter, tout ça n'a pas d'importance.

C'est pourquoi, nous avons choisi de mettre en place des agendas 21 scolaires, afin de sensibiliser toute la sphère des acteurs des établissements aux problématiques qui leurs sont propres. En 2016, on a accompagné les écoles Denis Diderot, Pauline Kergomard et Pierre Ségelle, dans le diagnostic et la construction de leurs plans d'actions, avec l'association LOIRET NATURE ENVIRONNEMENT. Ils ont ensuite été mis en œuvre à la rentrée 2016 et nous passerons ensuite à la phase d'évaluation. Il faut savoir que sur 2017, deux autres écoles se sont engagées dans la mise en place d'un agenda 21 scolaire, celle du Nécotin et celle des Guernazelles à La Source.

Nous avons également notre évènement annuel de sensibilisation à l'environnement, à savoir nos journées Environnement Santé. En 2016, elles portaient sur la thématique du son, à la fois sous le volet nuisance sonore mais également les bienfaits apportés par le son, ainsi que toute la partie capital auditif. Les 25 et 28 juin, plus de 2 500 personnes sont venues se renseigner sur un total de 5 000 visiteurs.

Orléans poursuit son engagement pour un développement durable

QUELQUES INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX

Energie/Gaz à Effet de Serre : - 13,5% de GES/2006

Pour 2016 :

- 674 tonnes équivalent carbone grâce au raccordement de 7 bâtiments aux chaufferies biomasse ☺

3,5% d'économie d'énergie sur l'éclairage public ☺



Transport en commun et mobilité douce

+ 1,5 millions de voyages /2015 ☺

- 666 abonnés annuels vélo + /2015 ☺

+ 977 usagers occasionnels/2015 ☺

La part modale «vélo» et «marche à pied» en progression depuis 2002 (données PDU)

Nature en ville : 21 nouvelles opérations «embellissons nos rues» réalisées ☺

Consommation d'eau potable :

- 1,6% d'eau prélevée/2015 ☺

- 25% d'eau consommée depuis 2002 ☺

94,6% rendement du réseau (efficacité du réseau) ☺

100% des analyses montrent une eau de bonne qualité ☺



Mme ANTON – *Je vais maintenant vous donner quelques indicateurs environnementaux. Au niveau des gaz à effet de serre, comme je le disais tout à l'heure, on a réduit de 13,5 % par rapport à 2006, ce qui représente 674 tonnes d'équivalent carbone grâce au raccordement des 7 bâtiments de chaufferie biomasse et 3,5 % d'économie d'énergie sur l'éclairage public.*

Au niveau des transports en commun et de la mobilité douce, c'est vrai que je les ai passés rapidement puisque c'est une compétence métropolitaine, mais en 2015 il y a eu 1,5 million de voyages de plus, 666 abonnés annuels de moins pour vélo + , que l'on explique par le fait qu'il y a eu un report. Les personnes ont soit acquis un vélo, soit en fait ils sont plus occasionnels qu'habituels, soit ils utilisent plutôt les transports en commun maintenant. Il y a eu 977 usagers occasionnels et la part modale vélo et la marche à pied est en progression depuis 2002.

Au niveau de l'action « nature en ville », 21 nouvelles opérations « embellissons nos rues » ont été réalisées.

Enfin au niveau de la consommation d'eau potable, on a une diminution de 1,6 % d'eau prélevée par rapport à 2015 et 25 % d'eau consommée en moins depuis 2002, grâce aux actions de sensibilisation à ce sujet-là. Le rendement du réseau est à 94,6 %, ce qui est un très bon taux et 100 % des analyses microbiologiques et bactériologiques sont conformes. On a donc une eau qui est vraiment de bonne qualité.



Mme ANTON – *On ne s'arrête pas là, on poursuit dans la même lignée avec toujours cette transversalité au niveau de toutes les politiques menées par la collectivité. La mise en place d'agendas 21 scolaires dans deux autres écoles, le développement de la nature en ville et aussi la gestion alternative des espaces verts, comme par exemple l'éco pâturage. En avril 2017, rue du Boyau, il y a eu une première expérience, que l'on espère avec Mme de QUATREBARBES, étendre à d'autres quartiers. Il y a les balades thermo graphiques pour toujours sensibiliser mieux justement aux déperditions énergétiques sur les bâtiments et également donner des aides possibles pour rénover les bâtiments. Des ruches connectées au jardin des plantes, avec le label ABEILLE. Ainsi, 7 ruches pédagogiques sont installés afin de sensibiliser les scolaires. Sur les différents thèmes, il y a toujours la nature en ville à développer et on a lancé notre appel à projets « cultivons notre ville ». On est toujours territoire à croissance verte et énergie positive et donc on continue les actions déjà engagées. Il y a aussi la refonte de la restauration collective, dont parlera tout à l'heure M. MONTILLOT et enfin bien entendu le projet très important, le M.O.B.E., avec lequel on positionne la biodiversité et l'environnement.*

Mme KERRIEN va vous présenter en avant-première la maquette au niveau du projet architectural de façade et la scénographie.

*
* *
*

Présentation d'un Powerpoint par Mme KERRIEN

*
* *
*

Le projet architectural et muséographique



Mme KERRIEN – *Merci Mme ANTON. Effectivement, on voulait faire un point d'étapes sur ce projet de M.O.B.E. et le présenter aujourd'hui aux élus, avant la présentation au grand public samedi lors d'une conférence qui aura lieu au musée des beaux-arts.*

L'équipe lauréate

Une équipe pluridisciplinaire

• Mandataire architecte	Agence d'architecture Joly et Loiret
• Scénographe / Muséographe	Scènevolution / Altermuséo
• Conservation préventive	Isabelle Boiché
• Eclairage	Notiluca
• Conception multimédia	Animaveva production
• Signalétique et graphisme	C-Album
• Acoustique	Avel acoustique
• BET Structure	EVP Ingénierie
• BET Fluides	Louis Choulet Ingénierie
• Economiste	BMF



Mme KERRIEN – *Nous voulions vous présenter l'équipe lauréate du concours d'architecte qui est donc l'agence JOLY ET LOIRET. C'est une équipe pluridisciplinaire qui vient de Paris et elle a été retenue parmi 80 candidats. Je vous rappelle, mais on en avait déjà parlé dans cette enceinte, que le F.R.A.C. Centre Val de Loire fait partie de ce jury.*

Le projet architectural et muséographique

Intégrer l'architecture au propos muséographique

Enjeux urbains, architecturaux et muséographiques

- Requalifier le Muséum en lui donnant identité et lisibilité
- Donner une unité au parcours scénographique
- Créer des nouveaux lieux d'accueil et redonner une qualité spatiale aux espaces de visite
- Reconfigurer le 4^{ème} comme un espace Forum

Parti architectural proposé

- Un musée ouvert sur la ville
- Une double peau bioclimatique en façade
- Une entrée repositionnée, un hall convivial, un atrium triple hauteur pour une continuité des espaces

Conception du parcours du public – 3 niveaux d'exposition pour

- Valoriser les collections
 - Placer le système ligérien au centre de l'exposition
 - Sensibiliser le public à la préservation de l'environnement
 - Privilégier la notion d'expérience, le fait de « vivre quelque chose »
-
- + 1 parcours temporaire
 - + 1 parcours extérieur par la double peau



Mme KERRIEN – *Les critères étaient en effet que cette équipe soit tout à fait pluridisciplinaire, c'est-à-dire qu'elle réponde à la fois à des impératifs architecturaux bien entendu, mais aussi sur la muséographie. Nous nous sommes attachés à retenir une équipe qui a de l'expérience justement en ce qui concerne les musées et nous avons également choisi un scénographe réputé.*



Mme KERRIEN – *Ce qui nous a convaincus, c'est cette façade bioclimatique. Ce n'est ni un décor, ni une façade végétalisée, mais une véritable double peau, qui est vivante, qui s'adapte à son environnement et qui est un élément même de la collection du musée. On n'est donc pas encore dans le musée que déjà, on peut prendre « possession » de cette collection.*



Mme KERRIEN – Il y aura également une colonne de réserve visible par le public. C'est également une demande que nous avons faite et un atrium triple hauteur, qui va pouvoir permettre une vraie continuité de tous les espaces de ce M.O.B.E. On aura donc trois niveaux d'exposition, avec l'ambition d'essayer de vivre une expérience en fait, lorsque l'on va cheminer dans ce M.O.B.E. De plus, je voulais vous préciser - je crois que nous l'avons dit également et que M. VINCOT avait dû le préciser à plusieurs reprises - que nous souhaitons que ce M.O.B.E. laisse une large place à la recherche scientifique et à l'actualité scientifique. Le 4^{ème} étage sera donc un forum, qui sera véritablement dédié à cette actualité scientifique, à la recherche et à ce que nous appelons nous le « hors les murs », c'est-à-dire le lien que nous voulons faire entre le M.O.B.E. et les sites que nous avons la chance d'avoir sur le territoire, comme par exemple la pointe de Courpain.

Pour terminer, je peux vous proposer un calendrier prévisionnel de ce qui va se passer à partir de maintenant :

- Jusqu'à la fin 2017 : études architecturales et muséographiques pour permettre d'établir un cahier des charges pour les entreprises
- Été 2018 : début des travaux
- Automne 2019 : ouverture du muséum

Ce sont des délais très courts, mais nous allons essayer de les tenir. Je remercie l'investissement quotidien de Cécile REMY qui pilote ce projet. Je vous remercie.

Mme ANTON – C'était donc la fin du rapport, mais ce n'était pas une présentation exhaustive, vous avez toutes les explications et les détails bien entendu dans le rapport.

M. le Maire – Tout à fait. Mme TRIPET nous vous écoutons, puis M. GRAND.

Mme TRIPET – M. le Maire, mes chers collègues, je voulais vous interpellier à propos des pistes cyclables sur Orléans et peut-être maintenant sur la Métropole. Elles sont toujours insuffisantes et surtout dans un état assez lamentables pour certaines. Je dois aussi remarquer que sur les bords de Loire, les voitures viennent de nouveau stationner en journée et le soir, et qu'ils sont inaccessibles aux vélos. De plus, à certains endroits, il faudrait revoir les parcours, où les vélos et les piétons pourraient être ensemble,

car actuellement il y a beaucoup de piétons. Il y a aussi les stations de bus qui gênent, c'est-à-dire que les personnes attendent sur la piste cyclable pour prendre le bus. Pour le cycliste qui arrive, il faut être d'une grande vigilance. Ce sont des obstacles plutôt qu'une circulation fluidifiée.

Je voulais aussi parler des difficultés d'accès pour aller du centre d'Orléans vers les Blossières, et ensuite se rendre à Saran, Ingré ou Ormes. Il n'y a aucune piste cyclable par-là, alors que la circulation, notamment de poids lourds est importante. Je pense qu'il faudrait vraiment revoir tout le système au niveau de notre métropole et bien évidemment aussi d'Orléans. Merci.

M. GRAND – *Tout l'intérêt de ce rapport - et je reconnais qu'il a bien évolué depuis quelques années - est que l'on peut maintenant avoir une évaluation des données chiffrées, qui permettent lorsque l'on a - comme c'est mon cas - des responsabilités à la Région liées à l'efficacité énergétique dans les bâtiments, la possibilité de comparer et de voir les résultats que vous obtenez par rapport à ce que l'on en obtient sur notre patrimoine régional et dans nos lycées. Ce qui m'étonne le plus dans les chiffres que vous présentez, c'est en fait la faible baisse des consommations par rapport aux investissements qui sont consentis. Je pense qu'il y a vraiment quelque chose à regarder et à creuser de ce côté-là. Il y a une énorme progression des entreprises et aussi la qualité de leur travail, que ce soient les bureaux d'études mais également les entreprises elles-mêmes, sur les résultats obtenus suite aux rénovations qui sont faites dans les bâtiments publics. Je suis vraiment étonné que vous annonciez des 13 % de baisse, alors que l'on a 30 ou 40 % de baisse très régulièrement dans les bâtiments régionaux. Et c'est réellement quelque chose qui relève du même corps de métier et des mêmes compétences. Il y a donc un challenge à mettre en place auprès de vos bureaux d'études pour essayer de comprendre pourquoi vous avez d'aussi faibles baisses.*

Pour ce qui est de l'éclairage, on voit 3,5 % de baisse. Je pense que c'est lié au fait qu'il y a un renouvellement qui se fait au fil de l'eau, c'est-à-dire qu'il n'y a pas d'investissements massifs pour renouveler l'éclairage public et avoir des baisses bien supérieures à ce que vous obtenez là. On en revient un peu toujours à la même chose. Je le répète chaque année, mais si vous voulez obtenir des résultats, il faut des investissements lourds, qui vont dans le sens évidemment d'une meilleure qualité de vie pour nos concitoyens, une meilleure santé pour nous aujourd'hui. Et puis c'est bien sûr de l'emploi, vous l'avez rappelé tout à l'heure lors du compte administratif, c'est l'aide à la structuration de la filière. On a maintenant, par les achats publics, la capacité d'aider à structurer des filières et je vais donner un exemple concret. Vous avez aujourd'hui deux bâtiments à énergie positive à Orléans : les lycées Jean Zay et Voltaire. Vous n'avez aucun autre bâtiment à énergie positive dans notre commune, ce n'est pas normal. Très concrètement, sur le lycée Jean Zay, lorsque l'on a fait les premières études d'étanchéité à l'air, il y avait l'équivalent de 2 m² de trou. On a évidemment réglé tout cela, mais cela veut dire qu'il y avait, il y a un peu plus de trois ans maintenant, un manque de compétences des entreprises. On a fait un bâtiment cinq fois plus grand au lycée Voltaire trois ans après, on se retrouve avec l'équivalent d'une pièce de 2 euros, à la suite de cette première étude d'étanchéité à l'air. Cela veut dire qu'en trois ans, les entreprises ont énormément progressé et que c'est par la commande publique, par nos investissements, que l'on peut les aider à progresser. Encore une fois, cela nécessite des investissements.

On a sur la partie sensibilisation d'énormes progrès qui ont été faits. Je vous le dis très franchement, je regrette que sur la sensibilisation des déchets, on nous explique que seules 10 écoles ont été concernées. Quand on sait le coût de ce type d'action, on peut le faire dans l'ensemble des écoles de la Ville très rapidement et je vous encourage vraiment à le faire très vite.

Globalement, sur le projet d'hydrolienne, l'expérimentation a montré que c'était possible, que cela fonctionnait et aujourd'hui c'est fait ailleurs. Je trouve qu'il faut que l'on soit en capacité aujourd'hui, non seulement d'expérimenter, mais aussi derrière faire les investissements. Je ne dis absolument pas qu'on aurait pu faire une ferme de 30 hydroliennes à Orléans, c'est peut-être en effet impossible et c'est ce qu'explique Mme ANTON, mais d'autres choses ont peut-être été expérimentées ailleurs et pourraient être faites à Orléans.

Certes, les investissements sont lourds, mais ils sont primordiaux pour notre santé et pour notre qualité de vie. Il est donc juste important de s'engager à rentrer dans cet esprit de dire que l'on cherche par l'investissement, à pouvoir avoir un véritable impact. Je trouve que l'on est en deçà de ces objectifs, en tout cas aujourd'hui. Je vous remercie.

M. le Maire – Merci. M. RICOUD.

M. RICOUD – Je constate également que concernant le développement durable, les choses évoluent très positivement sur notre Ville. Il y a quand même quelques points que je tiens à signaler. On a parlé tout à l'heure des travaux d'isolation qui avaient été faits dans le secteur du logement social. C'est vrai, le Grand Projet de Ville sur La Source a permis de faire des économies importantes. Il n'en reste pas moins qu'il y a encore des points noirs. Je pense à la Borde aux Mignons, où ces bâtiments vont être démolis. Néanmoins, les locataires viennent de recevoir leurs factures de charges et ce n'est pas neutre. Ils ont entre 100 et 200 euros à donner en plus. Ce sont des questions importantes. A La Source, il y a l'A.N.R.U. 2 qui est en train d'être travaillée et il existe des secteurs qui sont quand même laissés de côté, alors qu'on pourrait faire les travaux d'isolation pour là aussi, faire baisser les charges.

Sur le handicap, on en a parlé tout à l'heure, pour moi cela fait partie d'Orléans territoire solidaire. Combien a-t-on de dossiers de personnes handicapées - et je ne parle pas des Résidences de l'Orléanais - qui souhaitent muter pour des logements adaptés et que l'on n'arrive pas à trouver de solution ? C'est un vrai problème.

Ensuite, concernant les points de collecte de tri sélectif, moi je crois que l'on a tous un travail à mener pour faire en sorte que les habitants les utilisent plus régulièrement. Il y a encore trop de décharges sauvages, trop d'habitants s'en moquent complètement. Moi, ça me fatigue et ça m'énerve. Il faudrait que l'on ait une politique plus incitative pour que justement on les utilise, mais à condition aussi qu'il y en ait plus. Et puis, il y a quand même un problème : la suppression du passage des ordures ménagères dans certains secteurs. Je pense à La Source sur PIERRE ET LUMIERES, où même le directeur est d'accord avec moi, pour dire qu'il faudrait peut-être revoir la question.

Enfin, concernant le transport - M. MONTILLOT va encore dire que ce sont les litanies habituelles, mais quand on est cohérent avec quelque chose bien évidemment on répète souvent la même chose – lorsqu'il y a des pics de pollution, que l'on ait quand même une position commune et que l'on mette les transports gratuits. Et je parle que lorsqu'il y a de la pollution, pour le reste on verra après. Merci.

M. le Maire – M. de BELLABRE.

M. de BELLABRE – Dans ce rapport, il ressort évidemment que les rejets de CO² et les rejets de gaz à effet de serre sont quand même une préoccupation très importante. Alors je reviens à la charge avec la méthanisation, l'utilisation de la biomasse et j'ai le regret que ce ne soit pas utilisé et mis en avant à Orléans, comme c'est le cas dans de nombreux pays nordiques. Je pense par exemple à Oslo, qui utilise le méthane pour faire rouler ses bus. En parlant de la méthanisation, LE FIGARO avait titré un article « l'énergie la plus propre est parfois la plus simple ». Il n'y a pas très longtemps, vous avez parlé de l'électrification des bus, même de l'hydrogène je crois, mais ce sont deux énergies qui sont très gourmandes en ressources. Je vous remercie.

M. le Maire – Merci M. de BELLABRE. M. MONTILLOT.

M. MONTILLOT – Je voudrais apporter quelques précisions. D'abord à l'égard de M. GRAND concernant les bâtiments publics, je ne voudrais pas qu'il y ait de confusions ici dans notre assemblée, car comparaison n'est pas raison. Je fais partie justement de la commission consultative des services publics locaux du Conseil Régional, et donc lorsqu'il y a les évaluations qui sont faites sur les bâtiments publics et notamment les lycées de la Région, je suis avec beaucoup d'attention ces éléments. Quand M. GRAND parle d'une baisse de 40 % ce sont les lycées dans lesquels il y a eu effectivement les opérations de rénovation, mais ce n'est pas 40 % sur l'ensemble du patrimoine régional. Quand Mme ANTON parle d'une baisse de 13 % sur les bâtiments publics, c'est dans sa globalité et pas sur les bâtiments rénovés, où les diminutions sont évidemment beaucoup plus fortes. Et je voulais rappeler également l'effort le plus important qui est fait sur la rénovation des bâtiments publics. Elle est effective depuis 2014, et je pense notamment bien sûr à la partie scolaire puisque c'est une accélération considérable de 300 % l'ensemble des équipements. A l'école Bénédicte MARECHAL, ça fait maintenant un an et demi qu'elle est ouverte, elle n'est peut-être pas totalement à énergie positive mais je peux vous dire que sur le plan de la consommation énergétique c'est extrêmement limité, sauf que l'impact n'y est pas depuis 2006 naturellement. Sur Romain Rolland, je rappelle que nous sommes juste au démarrage de cette opération,

où on change complètement avec une deuxième peau, on verra prochainement à quoi ressemblera cette école dans un an et c'est dans un an et demi que l'on pourra mesurer l'impact. Pareil pour l'école Michel de la Fournière qui ouvrira donc en septembre 2018 et sur l'ensemble des travaux réalisés actuellement, à marche forcée, pour notamment changer tous les vitrages des différentes écoles de la Ville d'Orléans.

Et puis M. GRAND a raison, je le rappelle, de dire qu'il faut des investissements lourds, sauf qu'il faut être logique jusqu'au bout. Quand on dit qu'il faut des investissements lourds, ça veut dire également dans une période de pénurie budgétaire et diminution des dotations de l'Etat, qu'il faut également bien sûr, faire des réductions et diminuer les dépenses de fonctionnement. On ne peut pas vouloir en même temps des investissements lourds et augmenter le fonctionnement, sauf à vouloir augmenter les impôts, mais ça ce n'est pas très social.

En ce qui concerne les déchets et la méthanisation, je répondrai dans quelques minutes et je suis très heureux pour M. de BELLABRE, de pouvoir lui apporter déjà une réponse positive sur la méthanisation et M. GRAND je répondrai sur la généralisation des économies sur le gaspillage alimentaire et sur la gestion des déchets, également sur la Délégation de Service Public. Je vous remercie.

M. le Maire – *Plus d'autres interventions sur ce rapport ? Je remercie Mme ANTON de l'avoir présenté et d'y avoir contribué, ainsi que tous les services.*

(M. de BELLABRE demande la parole)

M. le Maire – *Oui M. de BELLABRE, un réveil soudain.*

(Rires dans l'hémicycle.)

M. de BELLABRE – *Juste une petite correction ma langue a fourché tout à l'heure. J'ai parlé de biomasse, je voulais évidemment parler de bio méthane.*

M. le Maire – *C'est pour le compte-rendu.*

(Rires dans l'hémicycle.)

M. de BELLABRE – *Exactement.*

M. le Maire – *La postérité n'arrive que lorsque rien n'est laissé au hasard, vous avez raison. Je remercie à nouveau l'ensemble des services sur ces sujets et vous voyez à travers la multiplicité des actions qui ont été soulignées, l'importance que cela revêt sur toutes les politiques. Je me souviens ici et notamment grâce à Serge GROUARD auquel je pense beaucoup aujourd'hui, la question du développement durable est rentrée dans notre Conseil bien avant d'autres collectivités et c'est sur le long terme que les efforts se perçoivent et portent leurs fruits. Je crois d'ailleurs que c'est ce que sous-entendait aussi Jean-Philippe GRAND parce que je sais qu'il travaille sur ces politiques depuis déjà de nombreuses années au Conseil Régional, donc il peut en témoigner aussi. Et nous ce que l'on fait à la Ville va dans le même sens, à la fois dans la sensibilisation, cela a été très bien rappelé et puis aussi très concrètement par les investissements et tout le reste.*

Je rappelle que l'on a quand même un patrimoine en termes de bâtiments qui est tout à fait significatif et même si c'est une constante, comme pour d'ailleurs le handicap, chaque fois que l'on reprend un bâtiment, c'est évidemment quelque chose qui est immédiatement mis en avant. Mais ceci étant dit, 67 groupes scolaires et pas toujours de très récents. Je parlais de l'école Kergomard, qui pour moi était aussi un bâtiment à énergie positive, c'était un des premiers que l'on avait, ça rajoute à la liste. C'est quelque chose qui est bien à regarder sous cet angle-là.

Il y a aussi une question, on l'a vu avec le LAB'O, c'est qu'aujourd'hui, il y a la défense - si j'ose dire - passive des bâtiments par leur isolation et autre, mais l'important c'est l'empreinte carbone que laisse le bâtiment et son utilisation. Sur le LAB'O, il s'est posé la question sur ses 14 000 m², de savoir comment les amener à une norme de Haute Qualité Environnementale (H.Q.E.). On avait là des questions sur la plan budgétaire, qui ne permettaient pas sérieusement d'envisager les investissements à la hauteur

de l'ensemble du bâtiment. Aussi, il a été décidé ensemble de faire en sorte que l'énergie utilisée pour le chauffage soit décarbonée. Et pour la saison de chauffe prochaine, ce sera essentiellement un apport en géothermie et à partir de là, on a des bâtiments certes - à part la toiture - qui ne sont pas étanches par rapport à la chaleur, mais avec la gestion climatique du bâtiment et avec un apport en géothermie, finalement on a une empreinte carbone qui est quasiment nulle, si on considère que l'apport électrique lui, est satisfaisant sur le plan au moins, de l'empreinte carbone. On résout donc aussi les problèmes dans ce sens-là et pas toujours en passant par les normes H.Q.E. ou d'autres normes de bâtiments qui sont parfois trop lourdes lorsqu'elles sont vues à cette ampleur et sur des bâtiments en plus qui parfois, supportent mal une évolution architecturale imposée par l'arrivée de nouveaux matériaux sur les façades ou à l'intérieur.

Mme ANTON, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« L'article L. 2311-1-1 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.) prévoit l'obligation pour les communes de plus de 50 000 habitants de publier un rapport de développement durable et l'obligation de publier ce document en amont de l'adoption du budget de l'année suivante.

En 2006, la Mairie a publié son Agenda 21. Dans un souci de transparence, six rapports « Développement durable à Orléans, où en est-on ? » ont été présentés au Conseil Municipal depuis 2011.

Ce nouveau rapport porte sur les actions de l'année 2016, toujours regroupées en six finalités, inspirées du référentiel national d'évaluation des projets locaux de développement durable :

- Axe 1 : Lutter contre le dérèglement climatique ;
- Axe 2 : Préserver et promouvoir la nature sous toutes ses formes ;
- Axe 3 : Consommer responsable ;
- Axe 4 : S'épanouir à tout âge ;
- Axe 5 : Orléans, territoire solidaire ;
- Axe 6 : Orléans prépare l'avenir.

Avec cette 7^{ème} édition, et avec toujours la même préoccupation d'amélioration de l'évaluation des politiques publiques liées au développement durable, les données ont été mises à jour en intégrant les données connues pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016. Ce rapport présente également et plus largement les activités de la collectivité.

La méthodologie d'évaluation n'a pas été modifiée. Il ne s'agit pas de regarder action par action ce qui a été fait, mais d'observer l'ensemble des politiques de la Mairie qui concourent au développement durable.

On peut détailler l'état d'avancement de quelques actions :

- Emissions de Gaz à Effet de Serre (G.E.S.) : la collectivité a poursuivi la baisse de ses émissions liées au chauffage de ses bâtiments, et ce dans le cadre des travaux réalisés avec les aides « Territoire à Energie Positive par la Croissance Verte ». Cette baisse se porte à 674 tonnes équivalents CO₂ chaque année.
- Déplacements : la fréquentation du réseau TAO poursuit sa progression. La hausse concerne tant les lignes de tramway que le réseau bus et on atteint désormais 32,8 millions de voyages en 2016, 31,32 millions de voyages en 2015, les 2/3 étant effectués sur les deux lignes de tramway. Depuis le 1er mars 2016, le stationnement sur voirie dans l'intra-mail est payant, évolution rendue nécessaire pour améliorer la rotation des véhicules, limiter le nombre de voitures « ventouse », mais également inciter à l'utilisation des transports en commun.
- Eau potable : baisse de la production d'eau potable (9,3 Mm³ prélevés en 2016 soit - 1,6 % par rapport à 2015) avec une consommation d'eau sur le territoire d'Orléans égale à 2015 ; 100 % de l'eau distribuée était de qualité conforme aux seuils réglementaires.

- Utilisation des produits phytosanitaires : La Mairie était déjà prête pour répondre aux exigences de la loi Labbé applicable dès le 1^{er} janvier 2017 et qui impose un non recours aux produits phytosanitaires sur les espaces publics.
- Marchés publics : le dispositif "Clauses d'Insertion" promu par la Mairie a permis, à 117 personnes de travailler dans le cadre d'un chantier d'insertion (entretien ménager des locaux du Jardin des Plantes, de la police municipale du quartier Saint Marceau, remise en peinture des chalets du marché de Noël, et la collecte des papiers usagers) et à 167 personnes d'accéder au secteur marchand (notamment dans le domaine de la voirie, réfection des rues Notre Dame de Recouvrance, Clos Rozé, Pressoir Blanc...).

Nous devons également noter :

- 26 janvier : lors des Assises de l'énergie, la Ligue EnR France a décerné un prix de champion 2016 des énergies renouvelables à la Mairie d'Orléans. L'ADEME, le Ministère de l'Ecologie, l'AMF et l'AdCF sont partenaires de cette compétition entre collectivités locales françaises.
- 13 mai : Orléans (comme la Métropole) a signé la Charte Relations Fournisseurs Responsables, co-élaborée par le médiateur des entreprises et le conseil des acheteurs de France. Il s'agit de construire une confiance réciproque qui doit permettre de créer de l'emploi, de la compétitivité, et des investissements, en privilégiant le tissu local. Les 10 engagements doivent notamment :
 - assurer une équité financière vis-à-vis des fournisseurs,
 - réduire les risques de dépendances réciproques entre donneurs d'ordre et fournisseurs,
 - apprécier le coût total de l'achat,
 - intégrer la problématique environnementale,
 - veiller à la responsabilité territoriale de son entreprise,
 - fixer une politique cohérente des rémunérations des acheteurs.
- 23 décembre 2016 : la Mairie d'Orléans apprenait qu'elle recevait le Label Ma Commune a du Cœur, 2 cœurs, ce label a vocation à inciter les collectivités locales à se mobiliser contre l'arrêt cardiaque extra hospitalier.

Le rapport de développement durable s'adresse aux élus, citoyens, partenaires institutionnels, associatifs et économiques de la Mairie. Il sera disponible pour ceux qui en feront la demande et consultable en ligne sur le site internet. Sa diffusion se fera essentiellement sur une base numérique (téléchargement, clés USB, etc.).

Dans ces conditions et après avis de la Commission Développement Durable, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte du rapport « Développement Durable à Orléans – rapport annuel 2016 »

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

ANNEXE
**Développement
durable à Orléans**
Rapport annuel 2016



Édito



Olivier Carré
Maire d'Orléans
Député du Loiret

Ga. Agratur? Facile nihil itur. Deri core consece platem oribus solupti one- cum hiligen tissimilla m quiae volessi musladero que nullacitas et urt.

Dae seque volupta volorepta poreius mo blam, incho et quae cum estotatur? Quis solupti ddbre volut eatet et haribus esci sus doluptaturis rehni optatis invenum quis vit quae repudant ullaut accus eum vid quid minvene mod minulla boribus.

Moluptatenis verum harchilla cusam, volent ea non exceati busanis dolupta ne volorumet de nectem doluptatur, est eaquo te int portis veras doloro con reunto quam voloces aut as seditas doluptatem ad est eum estes autemorat idundebis is electataspis et exerit quas as prehent ionesdias nonsequ aspeles et est pornumque audaepemat rerion placeped utat ra volere se distctam venimilla dilibus explatio. Videlle cesesque saerovidus maxima simus e atium voleccatia ea ritica bonaped mori sequis perunquo eositio doluptateniasumet fugiam doloreperum veit atqui cuptae volere niature sae porepeli que asperi conum nis- trum, que essed quam hilituritate exosa sumtatatem dolupta dolute adiciatempos della bo. Vid ullum voluptat.

Illiquam vendi conecat.

Occabo. Volest, sed qui vendand enolipid endio. Nam fuga. Lupti distunt la ceanu moquis borehent ulparchic ipsama rciusam alias dolestkon et occusdant optatum fuga. Nam, simint.

Doboribus eos minwerunt omniendus molupta turibus, sum laccus, eumquam ent.

Bus verit officia nusciunt faccae nesent, occus aut expelent que re corepra pentt accusit aut vellitiose conum rae im nonsequae dit lum et haruntissum vendias el id modut perum diandeli quae maiorup lendae porepta turceca quamet in et apedit quas di dest, se dmdoluptatur, quatem alibusdaere quia cus per speribus am eseritat quas aute quisped magna te ctatios ati

Introduction

La poursuite de l'engagement de la Ville



Une démarche de développement durable qui s'adapte et s'enrichit

SI 2015A ÉTÉ L'ANNÉE DE LA RÉORGANISATION DE L'ADMINISTRATION, 2016 a été consacrée d'une part, à la définition de nouvelles stratégies, permettant de poursuivre en profondeur les ambitions, portées par la collectivité, depuis plusieurs années, en matière de développement durable et d'environnement, d'autre part, à appréhender et préparer le transfert de compétences à la nouvelle communauté urbaine et la future métropole. Enfin, les importantes inondations de mai-juin, nous ont invités à améliorer notre résilience en **appréhendant** mieux le phénomène d'inondation par ruissellement.

C'est ainsi qu'ont été lancés plusieurs « chantiers » sur différents thématiques, permettant de faire à la fois le bilan des actions déjà engagées, proposer de nouvelles stratégies et préparer les services **destinés** à toujours répondre aux attentes des usagers tout en intégrant les objectifs de cadrage budgétaire.

Pour exemple :

- dans le domaine de la biodiversité, le plan, validé en 2009, a fait l'objet d'un travail en transversalité afin de proposer une nouvelle stratégie biodiversité pour les années à venir, partagée et portée par plusieurs directions. La nouvelle stratégie sera finalisée en 2017 ;
- la prise de compétence eau potable par la communauté urbaine a nécessité de faire le bilan des actions engagées dans le domaine de la production et de la distribution, mais également dans celui de la préservation des ressources en eau ;
- les inondations de juin ont été suivies de plusieurs réunions interservices afin de faire le bilan et le retour d'expériences afin d'améliorer et parfaire notre organisation lors de crises.



Quelques indicateurs chiffrés



Gaz à effet de serre

-13,5 %

par rapport à 2006 avec la mise en service de chaudières biomasse, le raccordement de bâtiments municipaux au réseau de chauffage urbain et des travaux d'isolation.



Eau potable

9,3 M m³

d'eau prélevés en 2016 (-1,6 % par rapport à 2015). La consommation d'eau connaît une baisse régulière depuis 2002. 100 % des analyses ont montré une fois de plus une qualité d'eau conforme aux exigences réglementaires.



Mobilité alternative

Transports en commun :

32,8 millions

de voyages en 2016 (+1,5 million par rapport à 2015).



Vélo + :

1193 abonnés annuels

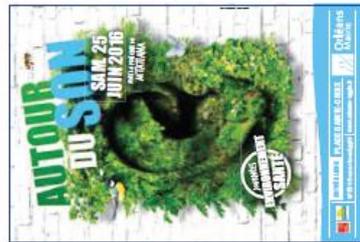
(+666 par rapport à 2015). 1123 abonnés occasionnels en 2016 (+977 par rapport à 2015). augmentation de la part modale « vélo » depuis 2002.

Nature en ville (données 2015)

371 espèces

animales et végétales recensées entre 2012 et 2014 sur le territoire d'Orléans + 21 nouvelles opérations « Embellissons nos rues ».

Quelques faits marquants



Journées Environnement Santé associées au son

Depuis 2015, la mairie organise les Journées Environnement Santé afin de sensibiliser à certaines thématiques, qui lient santé et environnement, au travers d'animations ludiques, d'ateliers pédagogiques et de conférences. L'édition 2016 s'est déroulée samedi 25 juin place Sainte-Croix, et mardi 28 juin à l'auditorium de la médiathèque, sur le thème du son, car tout comme la pollution de l'air, le bruit représente un risque environnemental pour la santé.

Plusieurs partenaires nous ont accompagnés pour cette édition, **2 500 personnes** ont découvert les risques auditifs, les bienfaits de la musique, le langage des signes le samedi. Elles ont aussi eu l'occasion de tester leur audition (têtards auditifs réalisés). Le mardi, **50 personnes** ont assisté à une conférence sur « ces sons qui nous gênent ou qui nous apaisent ».



Médiathèque : ouvrir la culture à tous

La mise en place de la gratuité dans les médiathèques est la marque d'une volonté de faciliter l'accès à la culture et à la connaissance pour le plus grand nombre et de s'inscrire dans un modèle économique et des pratiques en pleine mutation. La gratuité est un véritable succès public avec le triplement des inscriptions sur une période comparable et croissance des emprunts de +35%.



Pendant la Grande Guerre, une ville et des vies à l'arrière

Dans le cadre du label Villes et Pays d'art et d'histoire, ainsi que du cycle de commémoration de la Grande Guerre débuté en 2014, la Mairie d'Orléans a organisé l'exposition «Orléans pendant la Grande Guerre, une ville et des vies à l'arrière», du 23 avril au 21 août 2016 au musée des Beaux-Arts d'Orléans.

Cette exposition d'envergure fut à la fois un moyen d'honorer la mémoire de « ceux de 14 » mais aussi de transmettre, au nom des valeurs de la République, l'histoire aux générations futures. Plus de **6 833 visiteurs** sont venus découvrir des objets et des œuvres inédits jamais présentés et plus de **800 personnes** ont suivi le programme d'actions proposés par le service Ville d'art et d'histoire de la Mairie durant cette exposition. Cette dernière exposition a reçu le label « Centenaire » de la mission centenaire.



La plaine du Belneuf : loisirs et biodiversité

Ce projet d'envergure pour les sports et les loisirs a été mené avec, pour priorité, l'amélioration de l'offre d'équipements de loisirs, mais également la prise en compte de la biodiversité dans l'aménagement de cet espace.

Des loisirs pour tous

La plaine du Belneuf propose une plus grande diversité d'aménagements de loisirs pour tous les âges et tous les publics :

- aire de jeux pour les 3-12 ans ;
- tyrolienne en bois ;
- parcours santé comprenant neuf agrès fitness et street workout ;
- bancs, corbeilles, tables de pique-nique, arceaux vélo et borne fontaine.

La prise en compte de la biodiversité

Une attention particulière a été portée pour accueillir et favoriser la biodiversité sur ce site, récupérer les eaux de pluie, sensibiliser les visiteurs à cette thématique ainsi qu'à ses enjeux.

- De nombreux aménagements ont été effectués en ce sens :
 - plantations d'arbres, arbustes et vivaces, favorables au développement de la biodiversité ;
 - pose de nichoirs pour les oiseaux et les chauve-souris, d'hôtels à insectes, et de tas de bois ;
 - pose de panneaux pédagogiques sur le thème de la biodiversité (orchidées, gestion différenciée, insectes, chauve-souris, oiseaux...);
 - création d'une noue et d'un jardin de filtration pour la récupération des eaux de toitures ;
 - création d'une prairie fleurie ;
 - mise en place d'un plan de gestion.



2016

Quelques faits marquants

L'éducation
en quelques chiffres

10 156

élèves scolarisés
sur l'année 2015/2016 (+ 3,44 %)

857 595

repas servis au cours
de l'année, soit en moyenne
6 083 repas par jour.

770

enfants accueillis chaque
mercredi dans 5 structures

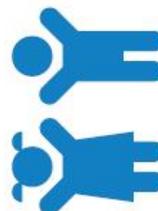
ASHI* permises auxquelles viennent
s'ajouter 5 centres maternels implantés
dans des écoles réparties sur la Ville.

*Accueil de loisirs à la gémme.

483

enfants en juillet

et 344 en août, accueillis chaque jour
au sein des 5 structures permanentes.



À la source de l'avenir :
pour l'éducation
de nos enfants

**LE DÉVELOPPEMENT DURABLE CONCERNE
CHACUN DE NOUS, Y COMPRIS ET
D'ABORD LES GÉNÉRATIONS FUTURES.**

L'éducation des plus jeunes est un des
points clés sur lesquels la Ville veut
avoir une politique responsable et
porteuse d'avenir. Et ce fut, encore
une fois, en 2016, un de ses champs
d'action prioritaires.

Le périscolaire

- Poursuite des temps d'activité périscolaire (TAP), entre 15h 45 et 16h 45, les lundis, mardis et jeudis (gratuits).
- 60 % des enfants présents aux TAP en maternelle (environ 2500 enfants) ;
- 70 % des enfants présents aux TAP en élémentaire (environ 4200 enfants).
- Les activités TAP diffèrent selon l'âge (codage informatique, art japonais, astronomie, atelier culinaire, anglais oral, langue des signes, zumba, guerre des maths, arts et loisirs créatifs, théâtre, jardinage, sports...).
- Les enfants des écoles élémentaires peuvent ensuite s'inscrire à l'aide au travail personnel (ATP), destinée à les aider à réaliser leur travail scolaire.



Maternelle Jacques-Prévert (plan peinture)

La sécurité

- Formation des agents (agents spécialisés des écoles maternelles (Atsem), agents d'entretien et référents périscolaires) à la manipulation des extincteurs et participation à des formations incendie et évacuation. Des exercices pratiques sont réalisés dans les écoles tout au long de l'année.

Programme de rénovation, d'entretien, d'amélioration

- Travaux de réparation d'envergure dans les écoles Pierre-Ségelle, Claude-Lévy, Charles-Péguy, les groupes scolaires Denis-Diderot, Marysse-Bastie-Bouchet, Henri-Poincaré...
- Début de l'extension de l'école Marie-Stuart (sanitaires et salle pour les Atsem) et fermeture du préau de l'école Pauline-Kergomard pour créer deux salles supplémentaires.
- « Plan peinture » programmé dans les écoles Roger-Toulouse, Gutenberg, Denis-Diderot, Louis-Guilbault, Néocotin, Jacques-Prévert, Les Cordiers, la Madeleine...
- Réfection de la cour de récréation de l'école Jean-Mermoz.
- Mise en œuvre d'un plan d'installation de visiophones dans chaque école, permettant d'identifier les personnes à l'entrée des écoles.

Et demain ?

- > Restructuration des groupes scolaires Romain-Rolland et Michel-de-la-Fournière
- > Extension des écoles Pauline-Kergomard et Marie-Stuart
- > Signature du nouveau contrat de restauration collective incluant la restauration des collèges
- > Poursuite de l'installation des équipements numériques dans les écoles : toutes les classes seront dotées, à raison d'un niveau de classe par an
- > Sécurisation des écoles de la Ville d'Orléans (plan Vigipirate)



Réfection de la cour de l'école Jean Mermoz.



Axe 1 Lutter contre le dérèglement climatique

Objectif n° 1 Poursuivre les actions du plan climat énergie territorial

Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV)

Le 26 octobre 2012, le conseil municipal a adopté le plan climat énergie territorial (PCET).

Objectif : réduire de 20 % les émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2020.

La mise en œuvre de ce PCET a permis à la Mairie de répondre à l'appel à projets, lancé fin 2014 par le ministère de l'Environnement avec pour objectif de mobiliser 200 « territoires à énergie positive pour la croissance verte ».

La volonté de l'État était de donner une impulsion forte pour encourager les actions concrètes qui contribuent à :

- atténuer les effets du changement climatique;
- encourager la réduction des besoins d'énergie et le développement des énergies renouvelables locales;
- faciliter l'implantation de filières vertes pour créer 100 000 emplois sur trois ans.

LA MAIRIE D'ORLÉANS A ÉTÉ RECONNUE TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE EN FÉVRIER 2015 et a signé une convention de partenariat financier avec l'État le 12 octobre 2015, pour un montant d'aides de 500 K€, représentant 80 % des investissements. Trois opérations ont été réalisées :

- **Optimisation de l'éclairage public, 135 K€**

- Objectif : réduire de 3/4 d'heure chaque jour l'éclairage des lampadaires entre le 1^{er} avril et le 31 octobre (1/4 h le soir et 1/2 h le matin).

- Gain : - 3,5 % de consommation d'électricité (en 2015, consommation électrique éclairage public 8 100 000 kWh).

Les 350 armoires de commande d'éclairage public de la commune ont été équipées d'horloges, afin de commander les périodes d'éclairage des 3 000 lampadaires de la ville.

- **Raccordement de bâtiments municipaux au réseau de chauffage urbain, alimenté par la biomasse, 155 K€**
- Objectif : réduire les émissions de gaz à effet de serre.
- Gain : - 674 tonnes équivalent carbone chaque année.



- **Optimisation de la gestion technique centralisée de plusieurs bâtiments, coût 299 K€**
- Objectif : réduire les consommations d'énergie en ajustant au mieux la demande et les besoins.
- Gain : à évaluer en fin d'année de chauffe 2016-2017. ♦

Bâtiments concernés

Bâtiment	Adresse
Stade Omnisport	Tribune parc des sports des Montées 7, rue de Beaumarçais Rue des Montées-Prolongées
Base de loisirs Île Charlemagne	Crèche collective du Baron Levée de la Chevauchée, Saint-Jean-le-Blanc 5, rue du Baron
Immeuble ex-école Jacques-Prévert	Maison de Bourgoigne 108, rue de Bourgoigne
Salle Paul-Gauguin	C.A.S. de la Boillère 8, rue Henri-Poincaré
Salle Eiffel	C.A.S. Saint-Marceau et crèche Dauphine 24 et 26, rue Cousinault
Salle Belle-Croix	C.A.S. des Murlins 24, rue Croix-Baudou
Salles Yves-Montand	C.A.S. Marie-Stuart Rues Étienne-Mehul et Édouard-Lalo
Salles Fernand-Pellécer	Maison des associations 46 ter, rue Sainte-Catherine
Centre Aaré	Vestiaires Rugby stade de la Vallée RN 20, Fleury-les-Aubrais
CERCIL	Nouveaux vestiaires stade Île Arnault Avenue du Champ-de-Mars
Groupe scoubire Madeleine	Dojo et salle Haris mendy-et-Geymond Rue Alain-Savary
Groupe scolaire, gymnase et C.A.S. Romain-Rolland	Dojo Madeleine salle d'arts martiaux 28, allées Pierre-Chevalier
Écoles Marie-Stuart et Olympe-Cormier	Centre d'aviation Marcel-Baratta Route de la source - Olivet
Gymnase Pierre-Dessaux	Centre chorégraphique national 37, rue du Bourdon-Blanc
Gymnase Daniel-Denisau	Groupe scolaire de la Cigogne 1, rue Honoré d'Estienne-d'Orves

Bâtiments concernés	GES avec gaz teqCO ₂ /an	GES avec chauffage urbain Biomasse teqCO ₂ /an	Gain teqCO ₂ /an
Théâtre boulevard Pierre-Segelle	201	35	166
Médiathèque 1, place Gambetta	69	13	56
Bâtiment industriel 205 bis, rue du Faubourg-Saint-Vincent	92	16	76
Gymnase Claude-Robert 18, rue Moine	33	6	27
Centre municipal et musée des Beaux-Arts 1, place de l'Étape	277	48	229
ESAD 14, rue Dupanloup	47	8	39
École Gutenberg 33, rue du Grand-Villiers	94	13	81

Axe 1 Lutter contre le dérèglement climatique

Objectif n°1

Poursuivre les actions du plan climat énergie territorial

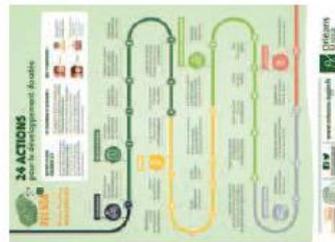
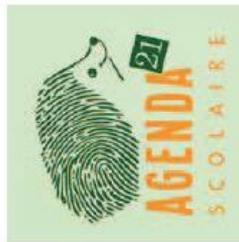


Balades thermographiques

POURSUIVANT LE PARTENARIAT AVEC L'ADIL-ESPACE INFO ENERGIE, deux balades thermographiques les 11 février et 31 mars se sont déroulées dans les quartiers Agonne et Dunois. Une trentaine de participants ont pu avec les caméras thermiques, appréhender l'absence ou la bonne isolation thermique des bâtiments observés et comprendre les techniques d'isolation. Deux autres balades ont été proposées mais les conditions climatiques (douceur et pluies fortes) n'ont pas permis de les effectuer.

Des Agendas 21 scolaires

Depuis l'année scolaire 2015/2016, la Mairie propose à trois établissements d'enseignement primaire de réaliser un Agenda 21 scolaire. Les écoles Pauline-Kergomard, Denis-Diderot (quartier La Source) et Pierre-Ségalle (quartier Gare) se sont lancées dans cette démarche accompagnée par Loiret Nature Environnement. Cette association mobilise tous les acteurs de l'école (élèves, parents, équipes enseignantes et du périscolaire, services municipaux...). Les trois Agendas 21 scolaires ont été présentés fin décembre, leur mise en œuvre a débuté dès le mois de septembre et un suivi est réalisé.



Objectif n°2

Améliorer la performance énergétique des bâtiments

Des écoles performantes en matière d'énergie

LA RÉALISATION DES NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS, composés du gymnase Georges-Chardon et des écoles Bénédicte-Maréchal a été approuvée lors de la séance du conseil municipal du 20 décembre 2013. Le projet, réalisé sous la forme d'un contrat de partenariat, a été signé le 27 janvier 2014. Les premiers travaux préparatoires ont débuté en juillet à l'issue de la délivrance des autorisations administratives et d'un temps de concertation nécessaire.

Le projet a permis la remise des écoles le 14 août 2015; et du gymnase le 13 octobre 2016, conformément aux engagements contractuels, avec une totale maîtrise des délais et des coûts.

Focus Énergie

Écoles Bénédicte-Maréchal

- Standard énergétique atteint, RT 2020 -20%, inertie assurée par béton bandé et isolation thermique par l'extérieur.
- Maîtrise totale des coûts de fonctionnement pendant 20 ans dans le cadre du PPP (critères de performance énergétique élevée appliqués au titulaire du contrat).
- Rejet des eaux de pluie au réseau d'assainissement quasi nul (système de stockage en toiture terrasse permettant de stocker jusqu'à 15 cm et de fonctionner en évapo-transpiration).
- Soufflage d'air asservi à des sondes (autant que de besoin dans un souci de maintien des calories du bâtiment et d'utilisation de la ventilation mécanique à meilleur essent).



Projet européen : « Quartier du futur »

Depuis fin 2013, la Mairie d'Orléans est engagée dans le projet européen « Quartier du futur » qui associe deux autres villes, Sabadell en Espagne et Corby en Angleterre.

L'objectif est la mise en place d'une plate-forme ouverte d'aide à l'optimisation énergétique, en prouvant que les technologies d'information et de communication permettent des économies d'énergie substantielles et contribuent à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, tout en assurant le confort des occupants et usagers des bâtiments.

Trois établissements d'Orléans-La Source (médiathèque Maurice-Genevoix, école Pauline-Kergomard, crèche Romain-Rolland) et deux logements du parc des Résidences de l'Orléanais ont été équipés de compteurs permettant de suivre en continu la consommation d'énergie des bâtiments.

Fin décembre 2016, le consortium (collectivités, fournisseurs d'énergie, bureaux d'études...) a présenté les résultats aux instances européennes.

La poursuite des actions

Entre les saisons 2010-2011 et 2015-2016, une baisse de 14,9% des consommations d'énergie est constatée sur les 84 bâtiments audités.

Axe 1 Lutter contre le dérèglement climatique

Objectif n° 3

Développer des énergies renouvelables et alternatives



Poursuite de l'expérimentation d'une hydrolienne en Loire

LA LOI DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE, promulguée le 17 août 2015, confirme l'objectif de la part des énergies renouvelables, qui doit être portée à 23% de la consommation finale brute d'énergie en 2020 et à 32% de cette consommation en 2030.

Dans ce cadre, Orléans se veut une ville exemplaire.

Depuis l'automne 2014, Orléans est donc devenue le site pilote pour l'expérimentation d'une hydrolienne fluviale en Loire. Développée par Hydroquest, codétenteur des brevets avec EDF, ce type d'hydrolienne permet de capter l'énergie cinétique des cours d'eau, soit

environ 150 personnes.

Outre l'expérimentation technique, le site d'Orléans et le milieu naturel préservé (Natura 2000) qu'est la Loire, permettront d'assurer l'insertion environnementale et de dimensionner le volet étude « faune et flore » pour préparer les futures études d'impacts nécessaires au déploiement des parcs hydroliennes. Les tests de fonctionnement, réalisés depuis novembre 2014, et les observations réalisées par un bureau d'études montrent l'absence d'impacts sur la faune de Loire autour de l'hydrolienne.

Raccordée au réseau d'électricité depuis septembre 2015, l'hydrolienne a une puissance comprise entre 30 et 50 kW. Elle peut produire annuellement l'équivalent de l'énergie nécessaire à une soixantaine de foyers, soit

Les intempéries de juin 2016 ayant interrompu l'expérimentation durant plusieurs mois, Hydroquest a obtenu de l'État la reconduite de l'autorisation d'occupation du domaine fluviale jusqu'à octobre 2017.

Renouvelable : un prix de Champion

Le 26 janvier 2016, lors des Assises de l'énergie, la Ligue Érik France a décerné un prix de Champion 2016 des énergies renouvelables à la Ville d'Orléans. L'Ademe, le ministère de l'Écologie, l'AMF et l'AdCF sont partenaires de cette compétition entre collectivités locales françaises. ♦

Objectif n° 4

Développer la mobilité douce et inciter à privilégier les transports en commun

Faciliter et encourager les déplacements doux sur le territoire

LES DÉPLACEMENTS SONT LA DEUXIÈME SOURCE D'ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE du territoire (45%) et le premier responsable de rejets de polluants. C'est pourquoi à Orléans, la Mairie et la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire (Agglo) développent les transports en commun, le covoiturage, l'usage de véhicules propres, la pratique du vélo et de la marche à pied.

Le développement de l'usage du vélo et de la marche à pied est une

priorité dans le plan de déplacements urbains (PDU) et une compétence partagée entre la Ville et l'Agglo.

Aménagements cyclables
La sécurité et la cohérence des aménagements cyclables se poursuivent et la continuité cyclable est toujours un objectif.

Depuis 2006, 20 kilomètres supplémentaires de zones 30 et zones de rencontre ont été créés.

Le linéaire d'itinéraires cyclables a augmenté de près de 10 kilomètres en 2016, pour afficher un total de 438 kilomètres sur l'ensemble de l'agglomération.

Plus de 50% des carrefours à feu tricolores sont équipés de panneaux « Cédez le passage aux cyclistes, au feu », afin de faciliter les déplacements à vélo. ♦



Focus mobilité sur l'Agglo



Vélo+

368 vélos à disposition sur 34 stations.

1193 abonnés annuels, 1123 occasions en 2016, dont 1158 abonnés à la semaine.

Stationnement vélos

4 810 places vélo réparties sur 575 sites, dont 2 500 places sur Orléans.

20 parcs relais vélos sécurisés, 542 places accessibles gratuitement avec la carte Modapass, sur l'ensemble de l'agglomération.

19 620 entrées dans les P-R vélo ont été enregistrées en 2016.

Vélo' tao, service de location longue durée

Lancé en juillet 2012, le service Vélo' tao propose la location de vélo en longue durée (détroit à douze mois), et ce, pour un tarif attractif (de 2 à 19 € par mois).

À la fin décembre 2016, 601 vélos ont été loués. 72% de ces vélos mis à disposition sont à assistance électrique.

Axe 1 Lutter contre le **dérèglement climatique**

Objectif n° 4

Développer la mobilité douce et inciter à privilégier les transports en commun



de la direction de la Petite Enfance, les agents bénéficient de tickets de tram pour venir participer aux réunions en mairie ou au **centre communal d'action sociale (CCAS)**.

Extension du stationnement payant sur voirie

Depuis le 1^{er} mars 2016, le stationnement sur voirie dans l'intra-mail est payant, évolution rendue nécessaire pour améliorer la rotation des véhicules, limiter le nombre de voitures « ventouses », et également inciter à l'utilisation des transports en commun.

Cette mesure s'est accompagnée d'une tarification adaptée, la plus avantageuse possible pour les résidents de l'intra-mail, les actifs qui travaillent dans le cœur de ville ou bien encore les professionnels et artisans, de passage pour une intervention.

Le nombre de places payantes est donc passé de 1 300 à 2 950, 116 horodateurs supplémentaires ont été installés sur ces nouveaux secteurs payants et plus de 2500 comptes abonnés ont été créés.



Tram, bus, auto-partage

Un plan de déplacement d'administration

LA FRÉQUENTATION DU RÉSEAU TAO POURSUIT SA PROGRESSION. La hausse concerne tant les lignes de tramway que le réseau bus et atteint désormais les **328 millions de voyages en 2016**. Les 2/3 étant effectués sur les deux lignes de tramway.

L'information « temps réel » est désormais accessible pour l'ensemble du réseau Tao, dans les véhicules, aux principales stations et via l'application smartphone « Tao ».

L'autopartage **AutoTao**, dix voitures en libre-service sont disponibles sur quatre stations en centre-ville et à Saint-Marceau.

En 2016, le nombre d'utilisateurs, environ une cinquantaine par mois, et le nombre de kilomètres parcourus, restent stables.

En 2015, la Ville a mis en place un plan de déplacement d'entreprises (PDE) afin d'aider les agents à mieux se déplacer en utilisant moins.

Depuis 2015, **620 agents** sont concernés, ce qui représente une aide de 116 442 € pour la Ville :

- 513 agents ont un abonnement bus ou car;
- 90 agents ont un abonnement train;
- 16 agents ont un abonnement vélo.

Entre 2009 et fin 2015, près de 250 agents ont signé la Charte vélo et se sont vu remettre un kit vélo; on n'a pas noté d'évolution en 2016.

De plus, diverses initiatives ont été engagées pour favoriser les transports en commun. Ainsi, dans le cadre de l'organisation des ateliers du projet

PayByPhone : paiement à distance du stationnement

Afin de faciliter le quotidien des habitants et visiteurs, la Ville d'Orléans a mis en place à compter du 29 août 2016, un nouveau service permettant le paiement à distance pour stationner en ville.

PayByPhone est un service simple, gratuit et sécurisé offrant la possibilité de payer son stationnement par téléphone (via une application mobile ou un service vocal) ou par internet, sans se déplacer à l'horodateur, mais également de prolonger sa durée de stationnement à distance.

En outre PayByPhone prévoit une option de rappel de fin de stationnement, ainsi que le téléchargement d'un justificatif électronique.

Ce service est disponible pour tous les usages : visiteurs, résidents, à bonnets ou non... Et la vérification de validité du stationnement s'effectue par un simple contrôle de la plaque d'immatriculation des véhicules stationnés.

- Un usage majoritairement (à 75 %) par les visiteurs du centre-ville.
- Une appropriation croissante par les résidents (20 %) et les actifs (5%).

Expérimentations et nouveaux services

Des abonnements sur voirie répondant aux différents usages ont été créés (travail, étudiant, forfait shopping) et la modernisation des services s'est poursuivie avec notamment le paiement carte bleue sans contact sur les horodateurs (le paiement CB représente désormais 50 % des recettes de stationnement sur voirie). Enfin, une agence d'accueil des usagers du stationnement (tenue par Orléans Gestion) s'est ouverte en centre-ville pour faciliter les démarches liées au stationnement. L'agence a reçu plus de 4 000 personnes les deux premiers mois de l'extension du périmètre payant, répondant ainsi à un fort besoin.

Le nombre moyen de véhicules stationnés par jour (malls + intra-mall) est passé de 9 052 en 2015 à 10 466 en 2016 et de plus, l'objectif de report modal est confirmé par la fréquentation Tao.

Et demain ?

- Proposition d'ajustement tarifaire 2017
- Extension de périmètre : boulevard Jean-Jaurès et Rocheplatte
- Mise en œuvre de la réforme de dépenalisation du stationnement

+ 6,2 %
de fréquentation
des stations tram de
l'intra-malls.

+ 11,7 %
sur les lignes
de bus 1, 2 et 3.

+ 7,3 %
sur les autres lignes
fortes (4 à 9).



Axe 1 Lutter contre le dérèglement climatique

Objectif n° 5 Économiser l'énergie sur le territoire



Voir la nuit sous un autre jour

LE 8 OCTOBRE 2016, LA MAIRIE D'ORLÉANS a réitéré l'opération « Le Jour de la Nuit » avec Loiret Nature Environnement. À cette occasion, la Mairie interrompit la mise en lumière du pont Georges-V. Les 13 participants ont pu à la fois apprécier la biodiversité urbaine nocturne, qui anime le fleuve au crépuscule et la nuit, mais aussi évaluer la pollution lumineuse.

Un transport fluvial en commun

Dans le cadre du programme « Loire trame verte », la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire a proposé un nouveau service de navettes fluviales à Orléans en partenariat avec Mercredi Loire pour relier la rive droite et la rive gauche de la Loire pendant la période estivale.

Ainsi, du 16 juillet au 4 septembre 2016, BatOloire a desservi le quai du Châtelet le « Cabinet vert » pour rejoindre le Parc de Loire avec un point d'embarquement à l'île Charlemagne. 3 allers-retours étaient proposés tous les après-midi les mercredi, samedi et dimanche, chaque passage pouvait accueillir jusqu'à 12 personnes. Le BatOloire, pour un coût de 2€ par traversée et par personne (gratuit pour les enfants de moins de 13 ans), pouvait également transporter les vélos.

Cette opération, qui a connu un certain succès, sera renouvelée et étendue à l'été 2017. ♦



Développement durable à Orléans Rapport annuel 2016

Les jeunes s'engagent pour le climat



Et demain ?

Pour le CMU (conseil municipal de jeunes d'Orléans), un projet voirie et développement durable Avec la mise en place de systèmes de recharges pour portables sur des vélos. En cours : étude de faisabilité en lien avec Keolis et élaboration d'un questionnaire utilisateur.

Pour le BPJ (bourses projets jeunes), un projet en partenariat avec Le Rayon Vert, coursier à vélo (subvention : 1 300€)

Le Rayon Vert est un service de livraison (pils-colis) écologique à vélo sur l'agglomération orléanaise, de série aux professionnels et aux particuliers ayant des besoins ponctuels ou réguliers de transport de fret léger. Grâce à ses services, Le Rayon Vert propose une véritable alternative durable, efficace, moderne et écologique en matière de transport urbain, léger et rapide.

Pour le COJ (conseil orléanais de jeunes), un travail sur la possibilité de mettre en place des parkings végétalisés sur le même principe que le parking du Labo.



Durant cette semaine, du 10 au 14 octobre 2016, plusieurs films ont été diffusés, le plus représentatif est *Demain*, et la présence d'associations a permis d'animer des ateliers sur le campus, des tables rondes ainsi que deux jeux-concours. ♦

CMJ (conseil municipal de jeunes d'Orléans)

LE CMJ A PROPOSÉ UN PROJET DÉVELOPPEMENT DURABLE (DD) ET ESPACES VERTS avec la création d'activités autour d'un « mini-parc d'attractions ». Un diaporama sur le parc DD idéal avec des propositions de fonctionnement a été présenté lors de la séance plénière de clôture aux élus de la Ville d'Orléans.

BPJ (bourses projets jeunes)

UN PROJET A ÉTÉ RÉALISÉ PENDANT LA SEMAINE DE LA TRANSITION À L'UNIVERSITÉ D'ORLÉANS (SUBVENTION : 1 000€)

La semaine de la Transition a vait pour but de sensibiliser, mobiliser, dynamiser, inciter au changement des mentalités, sensibiliser au champ des possibles les étudiants, le personnel de l'université ainsi que, plus largement, les habitants d'Orléans aux enjeux de la transition énergétique.



Axe 2 Préserver et promouvoir **la nature** sous toutes ses formes

Objectif n°1
Mieux connaître
pour mieux protéger



Animation pédagogique et gestion du rucher du Jardin des plantes

DEPUIS 2008, LA MAIRIE D'ORLÉANS MÈNE DES ACTIONS POUR LA PRÉSERVATION DES ABELLES. Elle est en effet propriétaire de six ruches, installées au Jardin des plantes, dont la gestion a été confiée au Ceta (Centre d'études techniques apicoles). Le Ceta suit précisément les colonies, récolte et met en potiel miel et, surtout, propose des animations pédagogiques pour le public.

En 2016, **344 enfants** des écoles et des centres aérés ont pu découvrir

l'apiculture, le monde des abeilles et leur importance dans la pollinisation. Les analyses polliniques du rucher montrent que le miel récolté ne contient pas de pesticide, le Jardin des plantes étant géré sans produit phytosanitaire, comme le reste de l'espace public communal.

Par ailleurs, la Mairie mène d'autres actions visant à préserver les pollinisateurs, comme la plantation de variétés et essences mellifères, l'implantation de prairies fleuries ou encore d'abris à insectes auxiliaires (symples, cocinelles) dans le cadre de la protection biologique intégrée.

L'innovation

Deux ruches sont connectées avec le label Abeille, qui mesure en temps réel des paramètres de la ruche (podés, température...) et les transmet aux apiculteurs via une application dédiée. *



Les «Rendez-vous de la biodiversité» avec Loiret Nature Environnement

LA MAIRIE POURSUIT SON PARTENARIAT AVEC LOIRET NATURE ENVIRONNEMENT. Dans le cadre de la charte « Objectif zéro pesticide », signée par la Mairie en 2009, les associations locales des jardins-ouvriers et familiaux, ainsi que des jardins partagés de la ville, ont pu être conseillés sur des techniques et outils du jardinage au naturel, la permaculture ou les gîtes pour les animaux auxiliaires du jardinier.

Dans le cadre des « Rendez-vous de la biodiversité », la Mairie et UNE ont proposé plusieurs animations. Des balades thématiques sur la faune et la flore ont été proposées au grand public, pour aller découvrir ou redécouvrir des parcs et jardins, orléanais et toute leur biodiversité.

Hors-série Recherches Naturalistes «Orléans grandeur nature »

La Mairie et le Muséum d'Orléans se sont associés à France Nature Environnement Centre-Val de Loire et au Conservatoire régional d'espaces naturels pour éditer un hors-série de la revue *Recherches Naturalistes* et publier un état des lieux et une réflexion sur la biodiversité en ville. Il y est question de la flore, des insectes, des amphibiens et reptiles, des oiseaux et des mammifères sauvages à Orléans. Un accent tout particulier a été mis sur les espèces rares ou remarquables, véritables ambassadeurs de la biodiversité, ainsi que des retours d'expérience d'actions pour la nature urbaine menées par la collectivité.



Un cycle de conférences, notamment de Benoît Thévard et Philippe Verdier (Virage Energie), de Gérard Grolleau (UFGS), Marine Colombe (Onema) et Nadia Arbaoui (AUAO) avec Hubert Tinsseau (adjoint au maire à Chécy), a permis aux Orléanais d'en savoir plus sur les enjeux de la transition énergétique, la resourçonnage des cours d'eau ou l'urbanisme durable. Au total, **plus de 500 personnes** ont ainsi été sensibilisées à la biodiversité et ses enjeux en 2016.

Axe 2 Préserver et promouvoir **la nature** sous toutes ses formes

Objectif n° 2 Gérer de manière écologique l'espace public



Opération
« Embellissons nos
rues » et végétalisation
responsable de l'espace
public

Les habitants participent également à l'embellissement du cadre de vie et à la nature en ville en végétalisant leurs façades. Certains se sont mobilisés pour créer des espaces de jardins partagés, notamment la jardinière de la rue des Chats-Ferrés et de la rue Porte-Dunoise, 93 opérations depuis 2011.

Gestion durable et écologique de l'espace public

DEPUIS 2012, TOUT LE TERRITOIRE COMMUNAL EST ENTRETENU SANS RECOURS AUX HERBICIDES (sauf les espaces à contraintes), y compris le cimetière Saint-Marceau inclus dans le 1^{er} quartier pilote zéro pesticide, entretenu sans pesticide depuis 2009.

Le centre de production horticole, le Parc floral et le Jardin des plantes privilégient, autant que possible, l'emploi de méthodes alternatives (auxiliaires, pièges, préparations naturelles, phéromones) ainsi que des produits compatibles avec la protection biologique intégrée. Depuis 2012, la ville fait également appel à une entreprise d'insertion par le travail pour un désherbage mécanique (fébroussilleuse) ou manuel de certaines zones.

Par ailleurs, afin de faciliter l'entretien sans herbicide et poursuivre la végétalisation de l'espace public plus de 30 000 m² d'espaces à fortes contraintes (fs sûres, stabilisés, venelles) ont été semés depuis 2015.

Depuis l'apparition en 2014 de la pyrale du buis, la ville d'Orléans s'est engagée dans un programme de recherche et de lutte biologique contre la pyrale du buis (insecte nuisible) aux côtés de Plante & Cité et de l'Astredhor. Aujourd'hui, différents moyens de lutte sont mis en place (installation de nichoirs à mésanges, pièges à phéromone et utilisation de produits à base de bactéries). Dans ce cadre, depuis 2015, des essais ont lieu chaque année pour diversifier la palette végétale et permettre le remplacement de certains buis par des espèces qui ont les mêmes qualités : paysagères mais sont moins sensibles aux parasites et maladies. ♦



Parc de la Fontaine-de-l'Étuve : un engagement pour la biodiversité

LE PARC DE LA FONTAINE-DE-L'ÉTUVE FAIT L'OBJET D'UN PLAN DE GESTION ÉCOLOGIQUE DEPUIS 2013, suivi de manière collaborative par la direction de l'Espace public, la direction de la Vie des quartiers et la direction de l'Environnement.

À ce titre, la Mairie a réalisé à l'automne une opération d'entretien pour offrir aux 2500 m² de la grande mare, transformée au fil du temps en véritable roselière, une aire de jeunesse

bien méritée. Près de 7 tonnes de végétaux (roseaux, baldingères) ont été extraits de la pièce d'eau, qui n'a rien perdu pour autant de son aspect paysager initial, bordée de zones refuges pour la faune et véritable écrin pour la préservation de la biodiversité en ville.

Une étude spécifique a été menée sur les insectes indicateurs de la mare et du parc, dont les résultats se sont avérés très encourageants. A ainsi pu être observé, notamment, le retour de la courtilière, ou « taupe grillon » (*Gryllotalpa gryllotalpa*), une espèce extrêmement rare dont la réapparition prouve la bonne gestion durable et écologique de cet espace vert urbain. ♦



Focus biodiversité

La année 2016 a aussi été marquée par l'évaluation du précédent plan biodiversité de la Mairie d'Orléans, arrivé à échéance en 2014, et surtout, par des temps forts de concertation et de co-construction en interne pour élaborer la nouvelle stratégie biodiversité de la commune.

Axe 3 Consommer responsable

Objectif n°1

Pérenniser la charte des achats publics durables

1^{re} ville de France

à signer la charte relations fournisseurs responsables

Le dispositif clause d'insertion publique de la Ville d'Orléans a permis, en 2016 :

- à 253 personnes de travailler dans le cadre d'un chantier d'insertion (entrepreneur, ménageur des locaux du jardin des plantes, de la police municipale du quartier Saint-Marceau, confiné à O.I.E., remis en peinture des chalets du marché de Noël confiné à Respire et O.I.E.; et la collecte des papiers usagers, confiné à Tremplin.)
- et à 195 personnes d'accéder au secteur marchand notamment dans le domaine de la voirie, réfection des rues Notre-Dame-de-Recouvrance, Clos-Rozé, Pressoir Blanc, ...)

La Charte Relations Fournisseurs responsables

C'est le vendredi 13 mai 2016 qu'Orléans (tout comme l'Agglo) a signé la Charte Relations fournisseurs responsables, co-élaborée par le médiateur des entreprises et le conseil des acheteurs de France.

Il s'agit de construire une confiance réciproque qui permettra de créer de l'emploi, de la compétitivité, et des investissements, en privilégiant le tissu local.

Les 10 engagements doivent notamment :

- assurer une équité financière vis-à-vis des fournisseurs (n°1);
- réduire les risques de dépendances réciproques entre donneurs d'ordre et fournisseurs (n°3);
- apprécier le coût total de l'achat (n°5);
- intégrer la problématique environnementale (n°6);
- veiller à la responsabilité territoriale de son entreprise (n°7);
- fixer une politique cohérente des rémunérations des acheteurs (n°10).

Le dispositif public de soutien à la fin pour que chaque acheteur (publique ou privée) soit...



Objectif n°2

Mieux traiter les déchets en interne et lors des événements

Lutte contre le gaspillage alimentaire



LE GEM RCN (Groupeement d'étude de nutrition), mis en place par décision du 1^{er} mars 2007 du comité exécutif de l'Observatoire économique de l'achat public, traduit la volonté d'appréhender la restauration collective comme une prestation globale, où la composition nutritionnelle prend toute sa place, au même titre que l'hygiène.

Dans ce cadre, et pour lutter contre le gaspillage alimentaire, dix écoles élémentaires bénéficient d'une pesée des déchets chaque jour, pour que les enfants prennent conscience de la valeur des aliments. L'en semble des équipes d'en cadrement a également été sensibilisé à la réduction du gaspillage alimentaire sur les temps repas.

Chaque enfant jette en moyenne 75 g de nourriture par jour. De plus, à la cuisine centrale tout ce qui n'est pas livré est donné à des œuvres caritatives.

Tri du papier dans les écoles

Les écoles d'Orléans sont dotées de « sacs de tri » afin d'améliorer la quantité et la qualité du tri dans les écoles.

Chaque classe et les salles périscolaires sont équipées d'un sac permettant d'effectuer directement le tri dans chaque classe. Les « sacs de tri » sont ensuite gérés par les agents d'entretien et les ATSEM, jusqu'aux conteneurs jaunes.

Le tri des déchets dès le plus jeune âge

Les structures petite enfance réalisent le tri sélectif (carton, verre...). Aujourd'hui, elles sont équipées de poubelles dédiées, permettant de réaliser le tri au quotidien. Par ailleurs, les bidons de produits d'entretien bénéficient d'un massage spécifique dans les crèches.

On composte dans les crèches

Dans le cadre d'ateliers avec les enfants, des projets pédagogiques autour des plantations sont programmés et mis en œuvre tout au long de l'année. Quelques crèches ont mis en place un compost dans leur jardin.



Déchets techniques : valorisation optimale

En 2016, les tonnages des déchets techniques municipaux atteignent 514,3 tonnes et ont baissé de près de 9% (500 tonnes). Cette baisse concerne notamment les déchets végétaux, les déchets inertes et les déchets incinérables. Les déchets valorisés eux ont sensiblement progressé (de 148 à 248 tonnes).

Axe 4 S'épanouir à tout âge

Objectif n° 1

Poursuivre le programme de réussite éducative

321 jeunes accompagnés par le Service éducatif de prévention.

185 jeunes accueillis en 2016 au sein du dispositif d'accueil de collégiens.

2818 h de chantiers éducatifs.

136 jeunes accompagnés de + de 16 ans.

Le dispositif du Service éducatif de prévention :

LA MAIRIE D'ORLÉANS A POURSUIVI LE DISPOSITIF DU SERVICE ÉDUCATIF DE PRÉVENTION, qui a pour objectifs :

- d'apporter un soutien éducatif et psychologique par une accompagnement individualisé afin de favoriser le développement de l'autonomie des jeunes;
- de lutter contre le décrochage scolaire;
- de prévenir le basculement vers la délinquance par l'apprentissage et le respect des règles sociales et, plus largement, de la loi;
- de développer, le cas échéant, les compétences éducatives des parents;
- de lutter contre la radicalisation et contre toute forme d'exclusion intellectuelle et sociale.

Dans le cadre du Conseil des droits et devoirs des familles, les parents peuvent ainsi bénéficier d'un accompagnement spécifique, pour leur permettre de surmonter les difficultés rencontrées et identifier les différentes dimensions de la fonction parentale.

En 2016, 321 jeunes ont été accompagnés par le Service éducatif de prévention.

Le dispositif « passerelle » d'accueil de collégiens exclus définitivement, a pour but d'identifier les causes de l'exclusion et d'aider les jeunes à se remobiliser et à devenir acteur de leur scolarité afin d'éviter une nouvelle exclusion. 185 jeunes ont été accueillis en 2016.

Dans un objectif d'insertion par le travail, 2 818 heures de chantiers éducatifs ont été mises en place avec un accompagnement éducatif des jeunes en situation de rupture (sociale, familiale ou scolaire). 136 jeunes de plus de 16 ans, ont ainsi pu être accompagnés vers la prise en main de leur vie professionnelle. *



Les Maisons de la réussite

LE PÔLE DE PRÉVENTION ET RÉUSSITE de la Ville d'Orléans a pour objectif de détecter et prévenir les situations de fragilités chez les enfants et les adolescents et de mettre en œuvre des actions éducatives ou de soutien adaptées, voire individualisées.

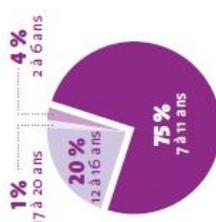
Véritables lieux ressources, d'informations et d'actions de soutien à la parentalité et à la réussite des jeunes, les Maisons de la réussite ont pour vocation d'accompagner et de promouvoir la réussite éducative et sociale de chaque enfant et adolescent, de développer la parentalité et le lien social entre les habitants des quartiers, dans une logique de prévention. Elles accompagnent différents projets associatifs, assurent des réunions de coordination partenariale et développent des projets de citoyenneté et d'appréciation des valeurs de la République.

En 2016, les Maisons de la réussite ont réalisé près de 16 000 accueils et une annexe de la Maison de la réussite de la rogne a ouvert sur le secteur de Champ-Charbon. *

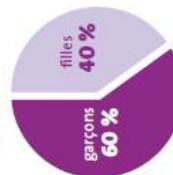
Le dispositif de réussite éducative

Le programme de réussite éducative s'inscrit dans le cadre d'une convention de partenariat conclue avec l'éducation nationale et la Caisse d'allocations familiales du Loiret. Il a pour objectif d'apporter un soutien aux enfants en difficulté, scolarisés dans les zones d'éducation prioritaire, en leur proposant des projets éducatifs auxquels sont associés leurs parents. Dans le cadre de ce dispositif, 69 enfants et leur famille ont pu bénéficier d'un suivi individuel, soit une augmentation de 20%.

Répartition par tranche d'âge



Répartition par sexe



Axe 4 S'épanouir à tout âge

Objectif n° 1

Poursuivre le programme de réussite éducative



Le dispositif « Carréfour des parents »

DEPUIS 2004, LE DISPOSITIF « CARRÉFOUR DES PARENTS » S'EST IMPOSÉ COMME UN DISPOSITIF ESSENTIEL DE PRÉVENTION. Les rencontres sont gratuites et ont lieu autour d'un thème choisi par les parents. Chaque mois, une dizaine de réunions sont organisées à travers la ville, en différents horaires et en différents lieux proches des parents et des enfants : écoles, collèges, associations de proximité, Aseko.

Les parents évoquent librement leurs interrogations, doutes, attentes, voire leur souffrance. Les professionnels (médecins, psychologues, acteurs socio-éducatifs, parents référents), sont à l'écoute et interviennent pour structurer l'échange. L'objectif principal est d'aider les parents à réussir



la relation unique qu'ils construisent avec chacun de leurs enfants, dans le quotidien et sur le long terme.

Au fil des années, le dispositif a régulièrement dépassé ses objectifs initiaux, avec 1399 parents pour 13 réunions en 2015 et 1483 parents pour 13 réunions en 2016.

Le dispositif parents-relais

L'action des agents de Prévention Médiation Réussite est complétée par le dispositif des « parents relais » (au nombre de 110), qui peut être mobilisé pour renforcer la présence éducative dans les quartiers, notamment pendant les vacances scolaires et lors d'événements spécifiques. En 2016, ce dispositif a réalisé 3 912 heures de vacations de parents relais et 747 heures supplémentaires pour les médiateurs. »

Objectif n° 2

Améliorer la qualité de vie de tous les habitants

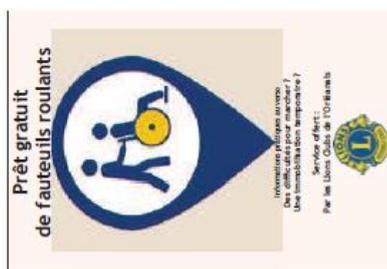
Le handicap

LES PROJETS ET ACTIONS MIS EN ŒUVRE ont pour objectif de favoriser l'intégration des personnes handicapées. En guise d'illustration, peuvent être cités les temps d'activités périscolaires sur la sensibilisation à la malvoyance, la table ronde avec le Comité de coordination des actions du handicap sur le thème « accès à la ville » ou encore l'offre en matière de sport, la traduction de documents en braille...

En 2016, la Mairie a poursuivi les actions de sensibilisation en lien avec le monde associatif et la commission accessibilité. Cinq groupes de travail ont travaillé sur :

- l'accompagnement des publics;
- l'appui aux travaux de mise en accessibilité;
- la circulation et la voirie;
- la culture et le sport;
- l'emploi et l'insertion.

De plus, depuis 2015, grâce à un don du Lions Club, 20 fauteuils roulant sont mis à disposition pour la journée dans plusieurs sites de la ville pour des personnes qui ont des difficultés pour se déplacer.



Rendre accessibles les commerces

Dans le cadre du soutien au commerce, la Mairie a poursuivi ses aides aux travaux engagés par les commerçants pour la rénovation de leur devanture commerciale, ce qui a permis cette année de rendre accessible un établissement de restauration.

Collecte des déchets verts pour les personnes à mobilité réduite

582 foyers, à mobilité réduite ou de plus de 75 ans, contre 367 en 2015, ont bénéficié de la mise en place par l'Agglo du ramassage en porte à porte par quinzaine des déchets verts, soit 215 foyers supplémentaires par rapport à 2015.

Près de 14.000 sacs et 1200 fagots ont ainsi été collectés entre avril et novembre et valorisés en filière de compostage. »



Axe 4 S'épanouir à tout âge

Objectif n° 2

Améliorer la qualité de vie de tous les habitants



Santé : un axe majeur

- Des actions de sensibilisation
- La Ville d'Orléans organise, depuis 2007 un cycle de conférences sur la santé, ouvertes à tous et gratuites. En 2016 1 468 personnes (contre 966 en 2015) ont assisté à 19 conférences animées par 27 intervenants.
- Les Journées Environnement Santé sur le thème du son ont réuni 2 500 personnes le 25 juin 2016.
- Dans le cadre de sa politique de prévention et de solidarité, la Ville participe à de nombreux événements : Octobre rose, Psychoclette (tour de France faisant participer des personnes souffrant de troubles psychiques), les débats de l'agence régionale de santé (ARS) sur le thème de la bientraitance, la Journée nationale de l'air, ou encore le Téléthon dont c'était la 30^e édition.
- La ville d'Orléans, cofondatrice et membre du réseau français des Villes-

Santé de l'OMS depuis plus de vingt-cinq ans a présidé en 2016, un groupe de travail sur l'alcool et les jeunes qui s'est traduit par une publication : *Rapport Villes-Santé « 13 kool et les jeunes : rôle et stratégie des villes en matière de prévention et de réduction des risques ».*

- **Contrat local de santé publique :**
- Diagnostic de territoire sur l'ensemble de l'agglomération, réalisé par l'Observatoire régional de la santé, mandaté par l'ARS à la demande des villes d'Orléans et Fleury-Les-Aubrais.
- A l'issue de ce diagnostic, un nouveau contrat local de santé publique a été signé par 17 institutions dont 10 villes. Il est piloté par la commune de Fleury-les-Aubrais, associée à la commune d'Orléans, à l'origine du premier CLSP. Ce contrat a vocation à favoriser le travail de partenariat entre les collectivités et les structures médico-sociales afin d'améliorer la prévention et l'offre de soin sur le territoire. ♦



Création d'une 3^e maison de santé pluridisciplinaire

POUSUIVANT SA DÉMARCHÉ, LA MAIRIE ET SES PARTENAIRES ÉTUDIENT DE NOUVELLES RÉALISATIONS. Après les maisons de santé pluridisciplinaires Liliane-Coupez, à La Source; et Simone-Veil à Ivogonne, deux projets sont en cours sur les quartiers Saint-Marceau et centre-ville. Avec différents professionnels de santé, réunis sur un même lieu, ces maisons pluridisciplinaires luttent contre la désertification médicale, proposent une offre de soins de proximité, avec une prise en charge globale des patients et une meilleure efficacité des actions de dépistage et de prévention.

Focus santé

Le 23 décembre 2016, la Ville d'Orléans apprenait qu'elle recevait le label « Ma commune a du cœur », 2 cœurs.

Ce label a vocation à inciter les collectivités locales à se mobiliser contre l'arrêt cardiaque extrahospitalier.

138 demandes concernant l'habitat insalubre traitées par le service Accessibilité.

Résorption de l'habitat insalubre

Le Zac Garmes-Madeleine est entré dans une phase opérationnelle après l'adoption par le conseil municipal du dossier de réalisation en juillet 2016. De même, se sont déroulés au cours de l'année les travaux de curetage intérieur et extérieur des immeubles (désamiantage, déplombage...).

Un plan d'actions global sur le quartier Garmes a été mis en place en 2016 et se déclinera sur plusieurs axes, dont le traitement de l'habitat insalubre et dégradé avec la mise en place d'une **opération programmée d'amélioration de l'habitat** (OPAH) rénovation urbaine et d'une opération de restauration immobilière. ♦



Axe 4 Sépanouir à tout âge

Objectif n° 2

Améliorer la qualité de vie de tous les habitants



685
places d'accueil.

2163
enfants accueillis.

577
assistantes maternelles
indépendantes en activité.

212
ETP.

ÉQUIVALENT À MOINS DE 200 M€

8,9 M€
de budget
de fonctionnement.

Répondre aux besoins
des familles

LE PROJET DE DIRECTION PETITE ENFANCE

2016-2020 a réuni 43% des agents lors de 40 ateliers, dont 3 réalisés avec les familles. Un document cadre pragmatique, décliné en orientations et actions, a été rédigé autour de deux enjeux :

- répondre aux besoins et être à l'écoute des familles en proposant une diversité de l'offre;
- favoriser le développement et l'accompagnement de l'enfant et accompagner les parents dans leurs fonctions parentales.

2016 a vu :

- l'évolution des modalités d'accueil en halte-garderie : paiement à l'heure, avec un accueil élargi de 2h à 20h par semaine sur réservation;
- la simplification du règlement de fonctionnement petite enfance;
- le règlement est scindé en deux : un règlement d'attribution des places et un règlement de fonctionnement des établissements;
- l'évolution de la composition de la commission d'attribution des places avec la participation d'un représentant des familles.

Échanges entre crèches et foyers de personnes âgées

Depuis 2014, l'Ehpad Nazareth, situé 85, rue du faubourg Bannier et la crèche Pasteur, située au 3 rue Ladaureau, ont noué des relations durables dont l'objectif est de faciliter des rencontres et



Plantation d'arbres dans le parc Léon Chénault

Des travaux proposés par les habitants et les conseils consultatifs de quartier (CCQ) pour les habitants

UN BUDGET DE 500 K€ EST DÉDIÉ À LA RÉALISATION D'AMÉNAGEMENTS DE PROXIMITÉ qui permettent d'améliorer la qualité, la fonctionnalité et la sécurité de l'espace public et de répondre aux demandes des habitants et des conseils consultatifs de quartier. En 2016, 185 projets (circulation ou aménagement) ont été présentés, 107 ont été validés, 34 refusés et 43 étaient encore à l'étude ou en attente de décision à fin 2016. Sur les 107 projets validés, 96 ont été réalisés et 11 étaient en cours de réalisation à fin 2016.

Parmi ces réalisations, on peut citer l'embellissement de la place Louis-XI, avec le remplacement des pyramides vieillissantes par des pavés de verre et la remise en peinture de l'accès à la crypte, la création d'aires de jeux dans le parc Léon-Chénault et dans le lotissement Robert-Desnos, ou encore, la rénovation complète des trottoirs et des plantations rue Charles-le-Chaume.

Au sein de la Zac Bourgogne, après plusieurs réunions de concertation, 2016 a vu la réalisation d'un jardin partagé en lien avec les habitants du foyer de personnes âgées Isabelle-Romée.

Rénovation des
façades en chiffres

96
façades ont été rénovées
en 2016.

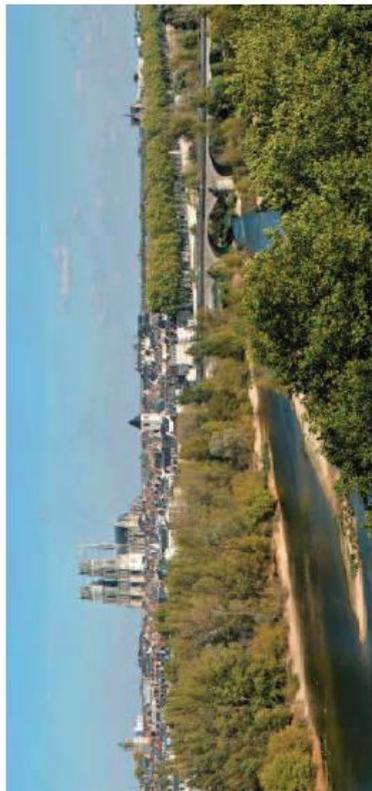
72
subventions pour
un montant global de 1 009 966 €
générant 31 666 124 €
d'activité économique.



Axe 4 S'épanouir à tout âge

Objectif n° 3

Conforter une nouvelle politique RH en mairie



Agents : pour une dynamique humaine

POUR ASSURER ET MAINTENIR UN SERVICE PUBLIC PERFORMANT 3200 AGENTS (VILLE ET ORLÉANS MÉTROPOLITAIN), que la direction des ressources humaines

accompagne à travers différentes missions liées au parcours et étapes d'une carrière, mettent leur énergie et leurs compétences au service des usagers.

Les faits marquants mis ici en exergue traduisent une dynamique au service de la transversalité, de la qualité de vie au travail tout en veillant à une gestion rigoureuse des moyens dédiés.

L'année 2016 a ainsi été marquée sur le plan des projets phares par la mutualisation avec d'autres communes

volontaires d'Orléans Métropole et des actions dans le cadre de la médecine préventive de l'hygiène et de la sécurité.

C'est aussi la mise en place en mode projet de la démarche de prévention des risques psychosociaux en lien avec les organisations syndicales.

L'année 2016 s'est traduite également par de nouvelles règles de gestion de la masse salariale impliquant davantage les directeurs pour répondre aux objectifs de cadrage budgétaire et mettre en œuvre les orientations du mandat 2014-2020, tout en maintenant un niveau de service de qualité.

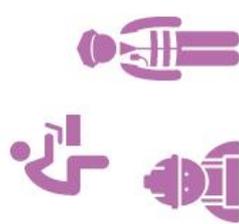
Pour atteindre les objectifs fixés par les élus lors de chaque exercice

Pour la qualité de vie au travail

EN 2016, DEUX ACTIONS PHARES ONT ÉTÉ DÉCLINÉES EN MATIÈRES DE QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL :

→ Un **hackathon** a été organisé sur deux jours pour recueillir les idées en matière d'amélioration de la qualité de vie au travail. Vingt projets issus de ces journées de créativité ont ensuite été mis en expérimentation dans les directions pour évaluer leur pertinence avant leur généralisation dans l'ensemble de la collectivité.

→ Un **comité qualité de vie au travail (QVT)**, composé de représentants du personnel, de représentants des directions et de membres de la DRH a été constitué. Son objectif : proposer un plan d'action pour réduire les risques psychosociaux et améliorer la qualité de vie au travail. Pour ce faire, il a élaboré un questionnaire pour recueillir les besoins, avis et idées des agents. 1272 agents ont répondu, soit 40 % de teflectif.



Sur la base de l'analyse des résultats du questionnaire, deux axes de travail ont été identifiés, ainsi que six sous-axes :

Axe 1 : Santé et conditions de travail

Proposer des conditions de travail préservant la santé et l'équilibre de vie

1. Santé : préserver et promouvoir la santé et le bien-être au travail
2. Organisation : faciliter l'organisation du temps de travail et l'équilibre vie privée-vie professionnelle
3. Environnement de travail : améliorer l'environnement et les conditions matérielles de travail

Axe 2 : bien vivre ensemble

S'assurer de la qualité et de la bienveillance de la communication et des relations interpersonnelles pour mieux travailler ensemble

1. Travail collaboratif : favoriser la cohésion, la solidarité et le codéveloppement
2. Reconnaissance ??
3. Développement de la confiance

Ce plan d'action comprend 37 actions, qui vont être déployées sur 2017 et 2018.



Séance du Hackathon

Axe 4 Sépanouir à tout âge

Objectif n° 3

Conforter une nouvelle politique RH en mairie

27%

de baisse des accidents de travail avec arrêt en 2016 (115) par rapport à 2015 (157)

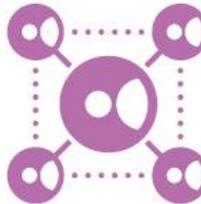
31%

de baisse du nombre de jours d'arrêt pour accident de travail en 2016 (2 783 j) par rapport à 2015 (4 007 j)

Une mutualisation de la prévention des risques professionnels

Création en février 2016 d'un service mutualisé hygiène et sécurité avec pour objectifs :

- Développer et diffuser une politique hygiène et sécurité intercommunale autour d'un réseau et de groupes de travail avec les 17 communes adhérentes, dont la Ville d'Orléans et Orléans Métropole.
- Conseiller et assister les communes dans la définition de la politique et des actions hygiène et sécurité.
- Assurer une expertise technique et une veille réglementaire dans le domaine hygiène et sécurité.
- Assister le CHSCT dans l'élaboration et le suivi du programme annuel de prévention.
- Développer, coordonner, piloter et professionnaliser le réseau des conseillers et des assistants de prévention pour la mise en œuvre d'actions opérationnelles.



Chiffres clés pour la Ville d'Orléans et Orléans Métropole

- **500 actions santé-amélioration des conditions de travail** en lien avec le service de médecine préventive et les directions : situations individuelles (dotation de sièges et accessoires ergonomiques, sièges, assis-débout, banque accueil pour médiateur, musée des Beaux-Arts et CFA, orthèses moulées à l'impression auditive, casque anti-bruit, paire de lunettes de protection, chaussures de sécurité...)
- **46 analyses** des accidents de travail et visites de terrain afin d'intégrer la sécurité des agents (plan actions dictation EPI, EPC, circulation...)
- **636 préconisations formulées en santé et sécurité au travail** (conforté des machines avec prescriptions réglementaires et techniques, vérifications périodiques des équipements et des locaux, équipements de protection collective, équipements de travail adaptés à l'activité. Ex.: grue auxiliaire sur un camion de la gestion des espaces publics, appareil de levage pour un camion de la direction du cycle de l'eau et des réseaux d'énergie, échelle, maquette, charriot de manutention...)
- **10 études de poste** en lien avec le service de médecine préventive.
- **1422 agents formés en hygiène et sécurité** (formations réglementaires et recommandées).*



Une mutualisation du service de médecine préventive

Création en février 2016 d'un service mutualisé de médecine préventive avec pour objectifs :

- assurer les visites médicales des agents suivant la réglementation en vigueur ;
- développer et diffuser une politique de prévention et de santé au travail dans les communes mutualisées, formation des agents aux premiers secours, prévention des risques liés aux attentats ;
- conseiller et assister les communes dans la promotion de la santé des agents en vue du maintien dans l'emploi afin de retarder le reclassement ;
- assister le CHSCT dans l'élaboration et le suivi de l'état de santé des agents ;
- développer, coordonner, piloter les différents professionnels de santé œuvrant pour la prise en charge des agents (psychologues cliniciens, infirmières, diététicienne, ergonome, assistantes sociales, sophro-hypnothérapeute) en lien avec les acteurs RH et les preventeurs.

Chiffres clés



934 visites occasionnelles dont 359 visites à la demande du médecin soit +73 % en 2015 (208).



+ de 200 vaccinations contre la grippe grâce à la campagne vaccinale (7 % de l'effectif en moyenne par direction).



2 667 examens cliniques en 2016 (+43 % par rapport à 2015).

1 150 examens périodiques, soit +29 % par rapport à 2015 (889).

157 examens non périodiques, soit une augmentation de 55 % en 2015 (979).

279 visites d'embauche et de stagiarisation et titularisation, soit +46 % par rapport à 2015 (191).

22 études de poste, dont 10 en lien avec le pôle prévention des risques professionnels.



Axe 5 Orléans, territoire **solidaire**

Objectif n° 1 Privilégier la solidarité entre générations

74

animations
proposées aux retraités

Agir pour les seniors

QUE CE SOIT AU TRAVERS des animations proposées en logement foyer ou en ville, une attention particulière est accordée afin de privilégier des temps d'échange avec tous les publics.

Afin de favoriser le lien social, la Ville d'Orléans organise tout au long de l'année des animations en faveur des Orléanais retraités. En 2016, 74 animations ont été proposées et ont réuni, en moyenne par animation, 58 personnes.



Parmi des places comme dans les autres parties

Résidence Alice-Lemaître:

Mise à disposition de deux appartements pour l'association Unis-Cité, dans le cadre d'une action portée par l'agglomération et différents partenaires locaux, afin de promouvoir le service civique :

- soit une promotion de 16 volontaires accueillis dans le cadre du programme national « Intégré(eux) » afin de recréer du lien social avec les amis, présents dans la résidence le mercredi jusqu'au 30 juin ;
- Echanges réguliers avec les enfants de l'école maternelle du Néoloin sur le temps de l'accueil périscolaire. Rencontres en alternance à l'école et à la résidence.
- Participation des résidents au réseau d'échanges et de soirées sur le thème de la cuisine et au chantier artistique « tricot urbain » à l'Aselpo Grand-Villiers.

Résidence Isabelle-Romée:

- Partenariat avec le conseil consultatif du quartier (CCQ) centre-ville, accueil des participants à la Balade Végétale du samedi juin à 12h (spiritif et piéque-nique).
- Partenariat avec l'association ABCD : accueil d'un concert, ouvert au public, vendredi 20 mai à 18h, dans le cadre du Festival Parcours et Jardins. ♦



Axe 5 Orléans, territoire **solidaire**

Objectif n° 2

Lutter contre l'exclusion

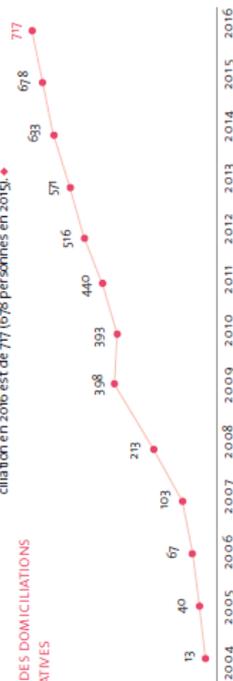


Soutenir les plus démunis

- **ORGANISATION D'UN FORUM PARTENARIAL** (25 exposants) d'accès aux droits le 20 avril 2016 « Tous en route vers nos droits » autour de six thématiques : logement, tarifs sociaux, énergie, seniors, santé, sport-culture-loisirs et droits sociaux dans le cadre de la lutte contre le non-recours. 104 personnes ont rendu le questionnaire de satisfaction, soit un **taux de satisfaction de 94%**.
- Aide apportée par le **centre communal d'action sociale (CCAS)** au Relais orléanais pour la manifestation de la journée solidaire du 24 janvier 2016 au Campo Santo.
- Le partenariat avec Cultures du Cœur s'est particulièrement développé cette année, avec l'amélioration en place de sorties pour les bénéficiaires de l'Espace solidarité d'Orléans et quelques personnes accompagnées dans le cadre du RSA.
- Par convention avec le Département du Loiret, le CCAS de la Ville d'Orléans accompagne les personnes seules sans enfants à charge, éloignées de l'emploi, vers l'insertion. En 2016, 1 203 personnes ont été suivies.
- Autres dispositifs :
 - épicerie sociale : épicerie sociale accueillie sur des courtes périodes, après une évaluation sociale. Les Orléanais rencontrant des difficultés financières et pour lesquels l'achat de produits d'hygiène et d'alimentation à moindre coût permet de dégager un potentiel financier. 365 personnes ont bénéficié en 2016 du dispositif (41 en 2015).
 - aides facilitatives : attribution de 1 689 aides, dont 399 pour des femmes victimes de violence (alimentation, énergie...).
- Domiciliation administrative : tout public, sur le territoire français et ayant un ancrage sur la commune, peut bénéficier d'une domiciliation administrative auprès du CCAS dès lors qu'il est sans domicile stable. Cette domiciliation permet l'accès aux droits (carte nationale d'identité, prestations sociales, couverture médicale etc.). A Orléans, le nombre de personnes ayant bénéficié d'une domiciliation en 2016 est de 777 (678 personnes en 2015).

LES BÉNÉFICIAIRES AUTOUR DE 5...

ÉVOLUTION DES DOMICILIATIONS ADMINISTRATIVES



→ **Ateliers** : deux actions expérimentales ont été réalisées en lien avec le Clic d'Orléans et les bailleurs sociaux de deux quartiers : Logembioret pour le quartier des Bessières, et les Résidences de l'Orléanais pour le quartier de La Source. Ces actions, dont le but était de rapprocher les usagers aux droits des personnes de plus de 60 ans dans les quartiers prioritaires, ont permis, pour attirer le maximum de personnes, des actions d'animations adaptées aux « milieux » cibles. Ainsi, deux animations ont été réalisées aux pieds des immeubles : la première réunissait quatre artistes de rue (clown, musicien, chanteur, écrivain), et la seconde faisait appel à des musiciens conteurs.

Expérimentation

Mise en place d'un partenariat expérimental avec Pôle emploi Nord qui favorise l'octroi d'une place en crèche pour des parents inscrits dans une démarche d'insertion et de reclassement professionnel avec Pôle emploi.

La part des logements sociaux

La part des logements sociaux à Orléans s'est stabilisée à un niveau de 27,85% (source : *Bat. comptabilisation SRLI, inventaire 2016*).

Un quota de 20 % de logements sociaux à long terme a été assuré. Dans

le PIH, approuvé en novembre 2015, la Ville s'est engagée à produire 15 % des logements construits en logements locatifs aidés.

En 2016, 59 logements locatifs sociaux ont été financés dans la ville d'Orléans, proposant des niveaux de loyers différents du plus faible (en PLAI) au plus cher (PLS). En outre, une offre de logements en location accession (en PSIA) a été développée, représentant 82 nouveaux logements. Cette offre diversifiée permet de répondre aux évolutions des parcours résidentiels. Enfin, 4 logements privés ont été conventionnés avec l'Anah, suite à une aide aux travaux et constituent une offre à loyer modéré dans des logements existants.

Un lieu d'accueil enfants-parents : le LAEP

Le lieu d'accueil enfants-parents Chocolatine a pour objectif de conforter la relation enfants-parents par l'écoute et l'échange autour du lien social et familial.

En cohérence avec le projet du territoire tourné vers l'insertion, les objectifs sont également de rompre l'isolement des familles, de permettre l'échange avec des professionnels et d'autres parents pour accompagner et soutenir leur fonction parentale. 21 familles ont fréquenté le LAEP en 2016.

Objectif n° 3
Les jeunes aussi

Focus
action de solidarité



Collecte de jouets,
à la crèche du Plat
d'Étain en décembre 2016,
au bénéfice
de la Croix-Rouge.

*Interacting with children and
conducting environmental activities
at Cat Ba Island (subvention : 10 000 €).*

Un groupe de trois jeunes filles orléanaises ont obtenu une bourse projet jeune afin de mettre en place une action humanitaire sur l'île de Cat Ba, ville de Hai Phong au Vietnam. Étudiantes en psychomotricité, leur projet consiste à faire connaître cette profession par le biais d'activités proposées aux enfants. L'objectif principal est de soutenir et d'accompagner les enfants dans leur développement psychomoteur. L'objectif est aussi de donner des conseils à l'entourage d'enfants en difficulté au niveau psychomoteur. Suite à ce projet, elles souhaitent partager cette expérience dans leur école.

Action de solidarité 2017
CMU (conseil municipal de jeunes d'Orléans)

Projet : Action sociale et solidarité
Aider des familles défavorisées.

En cours : travail autour de la mise en place d'un repas animé en présence de personnes sans domicile fixe, afin de proposer un moment de convivialité permettant de rompre l'isolement.

Actions de solidarité 2016

PLUSIEURS ACTIONS DE SOLIDARITÉ ont été portées par les jeunes :

CMU (conseil municipal de jeunes d'Orléans)

Projet : Action sociale et solidarité
Organisation d'une brocante spéciale pour les enfants, préparée par les jeunes. Les bénéfices sont destinés au Secours populaire afin de faire partir des enfants en vacances.

Aboutissement : participation à un vide-grenier et mise en place d'une buvette lors d'une journée sportive le 2 avril 2016 au Campo Santo.
Remise de l'argent récolté (950 €) au Secours populaire, à l'hôtel Grosnat.

BPI (Bourses projets jeunes)

Projet de solidarité :
Aidons-les : soutien pour l'accès à la culture (subvention : 200 €)

L'objectif est d'apporter une aide à des personnes défavorisées en leur faisant découvrir la Cité des sciences et de l'industrie à Paris.

Cette action, en plus d'ouvrir la culture à ces familles, est de favoriser la relation parents-enfants. En effet, les parents pourront partager leurs connaissances avec leurs enfants.

Objectif n° 1
Maintenir un bilan budgétaire positif pour Orléans,
mais des contraintes financières croissantes



Une gestion saine et responsable

EN RÉPONSE À LA BAISSÉ DES DOTATIONS DE L'ÉTAT, la Mairie a fait le choix d'une stratégie volontaire, qui consiste à conserver un niveau d'auto-financement élevé pour continuer à investir, sans augmenter les impôts, pour préserver le pouvoir d'achat des Orléanais.

Ce choix des élus d'Orléans de gérer le budget municipal de façon saine et responsable, en tenant compte des diminutions de recettes imposées par l'état, permet, une nouvelle fois en 2016, à la Mairie d'investir pour donner à la Ville les moyens de ses ambitions et répondre aux besoins quotidiens des Orléanais.

Le budget 2016 a ainsi été élaboré sur la base d'une maîtrise de ses dépenses courantes, qui tient compte, notamment, des synergies rendues possibles par le nouvel organigramme commun Ville d'Orléans-Agglo, ainsi que par la simplification des processus et le développement de services innovants basés sur l'utilisation de nouveaux usages numériques.

Les 44,4 M€ d'investissements réalisés en 2016 traduisent la volonté de poursuivre la dynamique d'attractivité de la Ville et le soutien qu'elle apporte à l'activité économique et à l'emploi de proximité.

Depuis plusieurs années, la stratégie d'Orléans privilégie les efforts de réduction des dépenses sur le fonctionnement courant pour préserver l'investissement. Ainsi, en 2016, le programme d'investissement de la Mairie a été réalisé comme prévu, avec un financement essentiellement constitué de ressources propres (auto-financement, subventions, cessions). L'emprunt n'intervenant qu'à hauteur de 13 M€. À fin 2016, l'encours de la dette tient compte de la dette non bancaire souscrite par la Ville pour le financement du nouveau groupe scolaire Bénédicte-Maréchal.

Avec une dette de 109 M€, (dont 179 000 € pour le financement du PPP du groupe scolaire Bénédicte-Maréchal et du gymnase Georges-Charbon), Orléans maîtrise son endettement. Moins de 1% de ses recettes de fonctionnement sont affectées aux frais financiers, ce qui lui permet de consacrer la quasi-totalité de ses ressources au financement des actions et projets offrant aux Orléanais un cadre de vie de qualité et contribuant au rayonnement de notre capitale régionale. ♦

44,4 M€
d'investissements en 2016

Axe 6 Orléans prépare l'avenir

Objectif n°1

Maintenir un bilan budgétaire positif pour Orléans, mais des contraintes financières croissantes

Une fiscalité stable

Taxe d'habitation payée par les habitants : taux de 20,99 %. Il convient de rappeler la politique d'abattement décidée par la Ville d'Orléans, qui permet d'alléger de 7,4 M€ le montant des impôts locaux payés par les foyers orléanais. En tenant compte de l'effet modérateur des abattements dont bénéficient les Orléanais notamment de l'abattement général à la base appliqué à tous les foyers, le taux de taxe d'habitation s'établit en réalité à 18%.

Taxe sur le foncier bâti payée par les propriétaires (particuliers et entreprises) : taux de 29,81%.

Taxe sur le foncier non bâti payée par les propriétaires de terrains nus : taux de 39,60%.

en K€	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Taxe d'habitation	29 682	30 658	32 251	32 401	33 697	33 373
Taxe sur le foncier bâti	42 778	44 079	45 028	45 921	46 733	46 971
Taxe sur le foncier non bâti	89	86	84	82	86	82
Total contributions directes	74 550	74 833	77 363	78 404	80 515	80 426

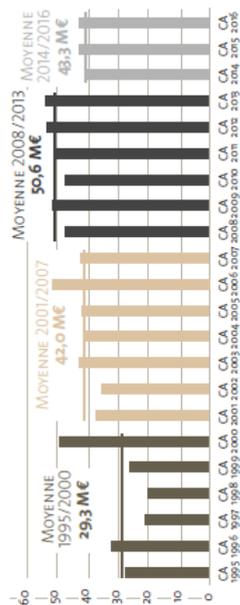
Une contrainte budgétaire liée à la baisse des dotations de l'État

En 2016, les dotations de l'État connaissent une baisse de 3,921 M€ (-1,9 % par rapport à 2015) :

- Dotation globale de fonctionnement (26,572 M€, -1,9 % par rapport à 2015) ;
- Dotation forfaitaire (23,105 M€) : diminution de 15 %, soit -3,977 M€ ;
- Dotation de solidarité urbaine (3,457 M€) : progression de 1%, soit +0,037 M€ ;
- Dotation générale de décentralisation (6,453 M€ soit +0,018 M€).

À l'horizon 2018, la baisse des dotations de l'État représentera une perte définitive de 12,8 M€ par an pour la Mairie d'Orléans, par rapport à 2013. Dans ce contexte, la volonté de continuer à investir tout en limitant l'endettement impose de réaliser des économies sur le fonctionnement courant afin de préserver la capacité d'autofinancement.

Les bons résultats obtenus en 2016 doivent être mis en perspective avec les contraintes financières croissantes qui s'imposent à la Mairie d'Orléans.



Une gestion budgétaire qui préserve la capacité à investir en limitant la dette

L'AUTOFINANCEMENT BRUT mesure le montant des recettes courantes du budget de la Ville qui, après paiement des charges de fonctionnement (frais de personnel, maintenance, frais financiers, etc.) peut être affecté au financement des investissements. La capacité d'autofinancement élargie aux recettes d'investissement correspond à la totalité des ressources disponibles pour financer les dépenses d'équipement, sans recours à l'emprunt.

En 2016, la Ville d'Orléans finance 76% de ses investissements sans emprunt. Ce résultat est essentiellement la conséquence des efforts déployés au quotidien pour gérer de façon efficace les services municipaux, tout en développant les projets et les actions utiles aux Orléanais.

Grands équilibres du budget	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Autofinancement brut à charge brute	29 M€	28 M€	32 M€	30 M€	31 M€	30 M€
Autofinancement net d'épargne nette (1)	18 M€	17 M€	20 M€	17 M€	18 M€	18 M€
Recettes d'investissement : subventions, FCTVA, cessions (2)	24 M€	19 M€	23 M€	22 M€	18 M€	15 M€
Capacité d'autofinancement élargie (3) = (1) + (2)	41 M€	37 M€	43 M€	39 M€	36 M€	34 M€
Dépenses d'équipement : acquisitions, travaux (4)	50 M€	54 M€	54 M€	42 M€	48 M€	44 M€
Part d'équipements autofinancés (3)/(4)	83 %	68 %	78 %	92 %	84 %	76 %
Financement par emprunt (5)	10 M€	14 M€	12 M€	9 M€	6 M€	13 M€
Part des équipements financés par emprunt (5)/(4)	20 %	25 %	22 %	21 %	13 %	29 %
Encours de dette au 31 décembre	98,6 M€	100,0 M€	101,1 M€	97,8 M€	101,4 M€	109,4 M€
Dette par habitant	846 €/hab.	865 €/hab.	858 €/hab.	828 €/hab.	859 €/hab.	933 €/hab.
Dette moyenne des villes de plus de 100 000 habitants	1 081 €/hab.	1 084 €/hab.	1 132 €/hab.	1 176 €/hab.	NC	NC

Axe 6 Orléans prépare l'avenir

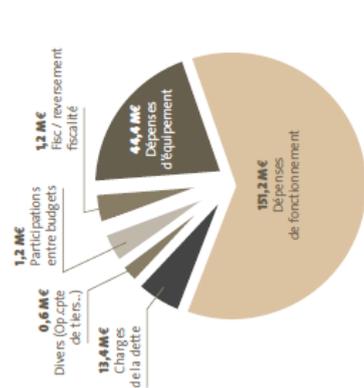
Objectif n°1

Maintenir un bilan budgétaire positif pour Orléans, mais des contraintes financières croissantes

En 2016, 195,6 M€ de dépenses réalisées au service des Orléanais

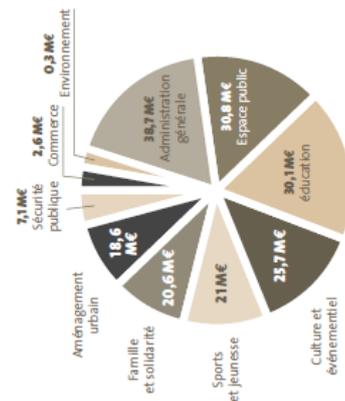
- 195,6 M€ consacrés aux projets et actions de la Mairie d'Orléans :
- 191,2 M€ de fonctionnement
- 44,4 M€ d'investissement

Compte administratif 2016 = 212 M€



Les 195,6 M€ consacrés aux projets et actions de Mairie se répartissent de la manière suivante :

Les budgets des différentes compétences (Investissement / fonctionnement) = 195,6 M€



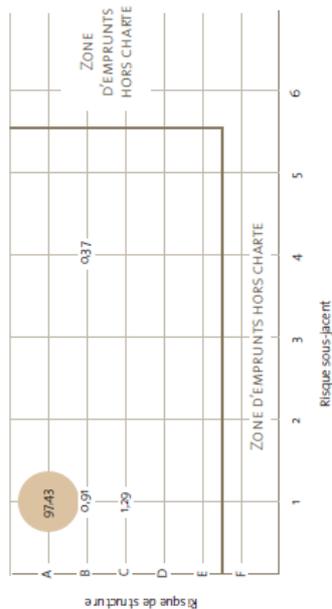
Une dette maîtrisée

Au 31/12/2016, la dette de la Mairie (bancaire et non bancaire) s'élève à 109 M€.

Avec une dette de 93 € par habitant en légère progression, Orléans présente néanmoins un endettement inférieur de 21% à l'endettement moyen des villes de taille comparable (1176 € / habitant – source Direction générale des Finances publiques 2014).

Fin 2016, l'encours de dette bancaire de la Ville d'Orléans s'établit à 91,4 M€ dont 42% de prêts à taux fixe

et 58% de prêts à taux variable, et ne comprend aucun emprunt toxique. La dette non bancaire, liée au PPP pour le financement de la construction du nouveau groupe scolaire Bénédicte-Maréchal et du gymnase Georges-Chardon s'établit quant à elle à 175 M€. Toutes choses égales par ailleurs, en consacrant la totalité de l'autofinancement brut au remboursement anticipé de sa dette, la Ville d'Orléans pourrait rembourser sa dette bancaire en 3,6 ans, pour une valeur de l'ordre de 8 à 10 ans habituellement admise pour les villes comparables.



CHARTER GISSLER – DETTE BANCAIRE

Selon les critères de la charte Gissler (classification des prêts des collectivités selon leur niveau de risque), 97,43% de l'encours de dette bancaire de la Ville est classé en 1A, catégorie correspondant au niveau de risque le plus faible et à un encours de dette sécurisé. *

Axe 6 Orléans prépare l'avenir

Objectif n° 2 Favoriser l'expression citoyenne et le numérique

La participation
en chiffres

> **6**

assemblées générales
de quartier.

89

réunions publiques.

9

balades urbaines.

20

réunions plénières de CCQ
avec en 2016, une séance sur
la thématique du budget de la Ville
et des visites de l'Utom (unité de
traitement des ordures ménagères).

117

infos riverains.

La participation citoyenne : un axe fort
de la gouvernance mise en place par la Mairie

DANS LE CADRE DE LA CHARTE de la participation citoyenne adoptée en octobre 2014, les habitants et les associations sont régulièrement associés aux choix de ménagement et à l'élaboration des projets de leur quartier.

Les conseils consultatifs de quartiers sont des lieux d'échange et de réflexion, qui témoignent de l'engagement de la municipalité en faveur de la proximité et de la concertation avec tous. Ils ont été entièrement renouvelés en novembre 2016 pour une durée de deux ans.

Un budget dédié à la participation citoyenne a permis :

- l'organisation de instances de participation, de la Fête des voisins et de balades végétales;
 - le financement des associations et comité de fêtes qui contribuent, par leurs nombreuses actions et manifestations, à animer les quartiers.
- Le service Vie citoyenne, créé à l'automne 2016, a multiplié ses actions :
- lancement d'un concours ouvert à tous les Orléanais pour proposer un design de « boîtes à livres »;
 - pilotage du chantier artistique autour de l'Argonaute, nouvel équipement culturel et sportif construit au cœur du quartier de l'Argonne : ateliers artistiques, film intergénérationnel et organisation d'un concours pour le choix du nom de cet équipement;
 - pilotage de la concertation pour l'aménagement de la fiche Bénoni-Gauthier ou des quais Cyprien et Barentin;
 - accompagnement des ateliers citoyens « Mobilité péribouraine » mais aussi ceux du Val d'Ouest, d'interives, de la Zac du Flisoté...



Le Jardin enchanté d'Alice

Ce jardin, réalisé en étroite concertation avec deux classes de CM2 de l'école du Nécotin, a été inauguré en mars 2016. La Ville d'Orléans a reçu le 1^{er} prix Trophée d'or du cadre de vie, décerné par l'association Fimbacte pour la réalisation de ce jardin. *

Un service public Wifi gratuit qui monte en puissance

APRÈS D'OFFRIRE DE NOUVEAUX SERVICES NUMÉRIQUES pour rendre la ville plus facile aux usagers, Orléans poursuit l'extension de la couverture de son réseau Wifi urbain. Après une simplification de l'accès à son réseau Wifi, huit nouveaux sites publics ont été équipés de bornes Wifi. Les salles municipales de l'ensemble des quartiers, les salles Madeleine, Eiffel, Yves-Montand, de la Cigogne, Fernand-Pellier et Albert-Camus, ainsi que le dojo Jean-Claude Rousseau et le gymnase Chardon. Ainsi, on dénombre au total environ 180 000 connexions mensuelles, réparties en 10 000 connexions en outdoor sur les places, dans les parcs et jardins et 70 000 connexions en indoor dans les équipements publics. Le nombre de connexions mensuelles a été multiplié par 3 ces trois dernières années.

Visites pédagogiques

DEPUIS 2006, la Mairie d'Orléans organise des visites pédagogiques de stinées aux élèves des écoles de la ville en classes de CM1 et CM2.

Ces visites permettent aux élèves d'aborder le fonctionnement d'une Mairie, de mieux comprendre les enjeux de l'implication du citoyen dans la vie de la collectivité et de bénéficier d'un temps d'échange privilégié avec un élu de la municipalité d'Orléans.

Ces rencontres s'organisent autour d'une visite de l'hôtel Grosloir et de la salle du conseil municipal permettant ainsi d'expliquer au travers l'histoire d'Orléans, les valeurs de la République et les missions du maire.

En 2016, 1176 élèves de 47 classes de la Ville ont été accueillis.

Site des Grives

Après proposition puis concertation menée avec les habitants et riverains, de nouveaux équipements ont été



Focus numérique

Débuté en 2015, le déploiement du plan numérique dans les écoles orléanaises a représenté une des priorités de l'année 2016. Les vidéoprojecteurs interactifs ont été installés dans les classes de CM2 et CM1. Les CE2 seront tous équipés avant la fin de l'année scolaire 2016-2017.



Axe 6 Orléans prépare l'avenir

Objectif n° 3

Étendre la coopération internationale en matière de développement durable

Le partenariat Orléans-Parakou

Depuis 1993, les Mairies de Parakou (Bénin) et d'Orléans unissent leurs efforts en terme de coopération décentralisée par le biais de conventions de partenariat triennales, déclinées en programmes d'actions annuels.

Une nouvelle convention de coopération a été signée entre les deux villes pour la période 2016-2018. Celle-ci comprend la mise en place d'un programme de **12 actions** inscrites dans 6 domaines d'intervention (développement durable, valorisation du tourisme et du patrimoine local, francophonie, suivi et évaluation du programme d'actions - appui à la gestion locale, santé, jeunesse). Le financement apporté par la Mairie d'Orléans est de 127 772 € (y compris valorisation du personnel suivant le programme), soit 18,10 % du financement du programme (coût global du programme : 705 818 €).

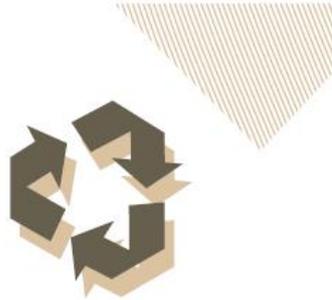
Exemples d'actions menées en 2016



- ACTION N°1 :**
- Application de la norme ISO 24510 favorisant l'accès à l'eau et à l'assainissement de la population de Parakou.
 - Mise en place de diverses actions visant à favoriser l'accès à l'eau potable des habitants de Parakou.
 - Organisation de journées de formation pour les artisans réparateurs de forages afin de renforcer leur capacité d'entretien et à réparer les forages.
 - Constitution d'un stock de pièces de rechange pour réparer les forages au niveau de la commune de Parakou.
 - Réalisation d'un répertoire des producteurs de **pure water** (vendeurs d'eau).



- ACTION N°2 :**
- Gestion des ordures ménagères par le traitement et la valorisation des déchets ménagers, la réduction et le recyclage de sachets plastiques.
 - Améliorer les conditions d'hygiène et de qualité de vie de la population de Parakou par la création de points de regroupement des déchets solides dans les trois arrondissements de la commune de Parakou.



- ACTION N°3 :**
- Préservation et valorisation de la forêt communale de Parakou.
 - Réalisation d'un état des lieux de la forêt et proposition de préservations pour sa réhabilitation et préservation par une étudiante en Master II Geogram de l'université d'Orléans, qui a réalisé un stage de trois mois à la Mairie de Parakou de mai à août 2016.
 - La stagiaire a également organisé avec la volontaire de Solidarité Internationale de la Mairie d'Orléans, en poste à Parakou pour une durée de trois ans, une action de sensibilisation à la découverte et à la préservation de la forêt de Parakou auprès de jeunes élèves du collège Albanika de Parakou en août 2016.



- ACTION N°4 :**
- Rencontre de travail entre élus, fonctionnaires et société civile des villes de Parakou et d'Orléans.
 - Afin de sensibiliser à la solidarité internationale et mieux faire connaître le partenariat Orléans/Parakou auprès de leurs concitoyens, les Mairies d'Orléans et de Parakou ont organisé, en même temps, du 10 au 20 novembre 2016, la première édition de la semaine sur le partenariat Orléans-Parakou avec divers événements proposés (table ronde, film, après-midi festif). Les deux Mairies ont également organisé pour la première fois, le concours de dessin « Imagine Orléans-Imagine Parakou » destinés aux enfants des Aseko à Orléans et des élèves des Collèges d'Enseignement Général de Parakou avec exposition des dessins et remise de prix en présence à Orléans du Maire de Parakou, M. Charles Toko. Le thème 2016 du concours était le cheval.

Bilan 2016 du programme d'actions 2016-2018 (arrêté au 13/03/2017) :

- 50% du programme d'actions terminées, neuf actions sont en cours et seront terminées en juin 2017.
- 49,26% du budget annuel consommé.

Perspectives : Poursuite de la mise en place du programme d'actions en 2017. Organisation à Orléans et à Parakou de la 2^e édition de la semaine du partenariat en novembre 2017.

Axe 6 Orléans prépare l'avenir

Objectif n°4

Préserver la ressource en eau et la rendre accessible à tous



Préserver la ressource en eau...

HUIT FORAGES ALIMENTENT LA VILLE D'ORLÉANS, dont les trois forages du Val, classés captages prioritaires à préserver à l'échelle nationale en 2009 suite à la loi Grenelle 1. La zone de protection de l'aire d'alimentation de ces trois captages, qui approvisionnent 100 000 habitants, s'étale sur 6 500 hectares, répartis sur les communes de Darvoy, Férolles, Jargeau, Olivet, Orléans, St-Denis-en-Val, Saint-Cyr-en-Val, Saint-Clean-le-Blanc et Sandillon.

La protection de la ressource en eau repose sur :
→ la mise en œuvre et le suivi des prescriptions contenues dans les arrêtés de déclaration d'utilité publique des captages d'eau potable ;

→ la mise en œuvre du contrat territorial des captages du Val, programme de 23 actions pour le maintien de la qualité des eaux sur la période 2014-2017. Ce contrat multipartenarial (Agence de l'eau Loire Bretagne, Orléanais des eaux) est piloté par la Ville et animé par la Chambre d'agriculture du Loiret, pour un coût global de 200 000 € ;

→ la poursuite de la 4^e convention tripartite liant l'Orléanais des eaux, la Chambre d'agriculture du Loiret et les acteurs locaux du monde de l'eau et de promouvoir les expériences innovantes du territoire ;

→ la participation au contrat territorial du schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) Val Dhuy Loiret. Ce contrat multipartenarial comporte un volet de lutte contre les pollutions diffuses agricoles et doit permettre d'améliorer la qualité de la ressource en agissant sur les eaux superficielles et souterraines. Le périmètre du contrat territorial s'étale sur 20 communes en périphérie sud-est d'Orléans. ♦



...en lien étroit avec la protection des milieux aquatiques

APPUI DE RÉPONSE AUX ENJEUX DE LA DIRECTIVE CADRE EUROPÉENNE SUR L'EAU et assurer une gestion durable de la ressource en eau sur notre territoire, des actions complémentaires sont menées sur le volet milieu aquatique, par :

le SAGE Val Dhuy Loiret, auquel la collectivité contribue :

→ opérations de mesure de la qualité de l'eau et des écosystèmes, de préservation de la biodiversité, de restauration de la continuité écologique, etc., initiées en 2016 sur les affluents de la rivière Loiret (Dhuy, Mammagne, Ousson, etc.) ; ces travaux sont programmés jusqu'en 2020, pour un coût total de 4,1 M€ ;

→ étude prospective appelée « Les Assises de la rivière Loiret », lancée fin 2016 pour construire une vision partagée de l'état des lieux actuel de la rivière Loiret et de son devenir dans vingt ou trente ans afin, ensuite, de définir un plan d'actions visant à concilier l'atteinte du bon état des eaux et les différents usages de la rivière.

la Ville

Une étude concernant le projet de réhabilitation du plan d'eau de l'île Charlemagne a été lancée pour établir des scénarios de restauration et de gestion du site avec des opérations de génie écologique afin de garantir le maintien des activités de baignade et de voile sur le plan d'eau, tout en conservant l'intérêt et les fonctionnalités écologiques de ce site situé en bordure de Loire. ♦

Accès à l'eau pour tous : tarification progressive et aides sociales

Depuis le 1^{er} janvier 2012, la mise en place sur le territoire d'une tarification progressive et incitative permet aux abonnés d'accéder aux premiers litres d'eau consommés à un coût moins élevé, avec des tarifs 2016 de 0,7 € TTC/m³ pour la tranche eau vitale (de 0 à 40 m³ par an) et de 1,01 € TTC/m³ pour la tranche eau utile (de 41 à 120 m³ par an), à comparer au tarif de la tranche eau confort (au-delà de 120 m³) de 1,37 € TTC/m³.

Par ailleurs, l'Orléanais des eaux accompagne le CCAS et le Département du Loiret par la mise à disposition de chèques O et en contribuant au Fonds de solidarité logement.



Axe 6 Orléans prépare l'avenir

Objectif n°4

Préserver la ressource en eau et la rendre accessible à tous

Maîtriser la consommation d'eau potable et lutter contre le gaspillage

DÉSORMAIS, LE RÉSEAU D'EAU POTABLE DISPOSE DE 26 COMPTEURS DE SECTORISATION, permettant le suivi et la localisation des fuites du réseau en temps réel et de 155 capteurs acoustiques, facilitant la détection des fuites et améliorant ainsi le rendement du réseau. La télérelève permet aux abonnés équipés de suivre au quotidien, s'ils le souhaitent, leur consommation d'eau.

Chiffres clés sur la consommation, le suivi et l'amélioration de la qualité de l'eau

9,3 M de m³
d'eau prélevés en 2016 soit -1,6 % par rapport à 2015.

6,6 M de m³
d'eau consommés en 2016 (-0,3 M de m³ en 1 an).

-25 %
de la consommation d'eau depuis 2002.

2,1 M de m³
Volume d'eau vendu en 2016 aux communes voisines.

94,6 %
Rendement du réseau en 2016.
Il compense peu de fuites (+3,6 % par rapport à 2015).

L'eau délivrée à la population est d'excellente qualité avec **100 % de conformité bactériologique** et **99 % de conformité physico-chimique** (+2,3 point par rapport à 2015).

Plusieurs opérations d'amélioration de la sécurité sanitaire des eaux ont été initiées en 2016, notamment l'implantation d'un système de traitement déferrisation-démanquisation et l'étude du comblement du forage dit « du lycée » à Orléans-La Source.

Objectif n°5

Agir pour une meilleure qualité de l'air

Mobiliser contre la pollution atmosphérique

LA POLLUTION DE L'AIR constitue un réel enjeu de santé publique et nécessite la mobilisation de tous les acteurs du territoire. Lig'Air, association de surveillance de la qualité de l'air, dispose de deux stations sur la commune, place Gambetta (station trafic automobile) et avenue de la Recherche-Scientifique (station urbaine), complétées de deux autres stations (urbaine, à Saint-Jean-de-Braye et périurbaine, à Margny-les-Usages).

En 2016, les indices atmosphériques « très bon à bon » (indices 1 à 4) ont été observés 85 % de l'année (contre 75 % en 2015 et 79 % en 2014) ; les indices « mauvais à très mauvais » (indices 8 à 10) ont été relevés pendant cinq jours, durant les périodes de pollution de mars et décembre, dues aux particules PM10.

D'une manière générale en 2016, on a noté :

- des niveaux de dioxyde d'azote restés très proches de ceux de 2015 ; pour mémoire, les niveaux de dioxyde d'azote ont baissé de 25 % entre 2009 et 2015 ;
- des moyennes annuelles en particules PM10 plus basses par rapport à 2015 ;
- de même que les concentrations moyennes d'ozone.

Le seul d'information a été dépassé pendant dix jours à la station Gambetta et ce, pour les particules PM10 (contre 8 en 2015 et 9 en 2014). Ces épisodes de pollution étaient majoritairement des épisodes généralisés de pollution sur l'ensemble de la Région et se sont déroulés lors de conditions anticycloniques froides peu propices à la dispersion des polluants, issus des chauffages, des véhicules et de l'agriculture.

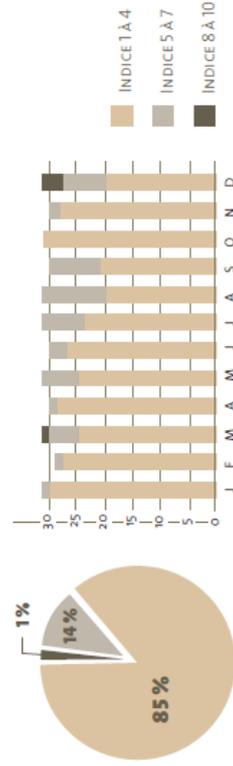
Lors de ces pics de pollution, un dispositif d'information a été déclenché afin de diffuser les recommandations pour limiter les effets sur la santé et réduire les teneurs dans l'air.

Pour un air plus pur

- Développement des mobilités douces, mise en œuvre en partenariat avec l'Agglo, avec la multiplication par 10 en douze ans sur le territoire d'Orléans du nombre de stationnement vélos (à 900 emplacements à Orléans fin 2016).
- Limitation de l'usage de la voiture par l'extension des zones piétonnes et, en 2016, par l'extension du stationnement payant sur voirie dans l'intra-mairie.
- Fluidification de la circulation avec le réaménagement du carrefour à feux au croisement de l'avenue Gallouédec et de la rue du Bignon.

L'opération a consisté, d'une part, à des modifications de la signalisation tricolore pour simplifier le carrefour, moderniser le matériel pour une meilleure régulation du trafic et raccorder le carrefour à la gestion centralisée du poste central de régulation du trafic (PCRT) et, d'autre part, à des travaux afin notamment de remettre aux normes une traversée piétonne.

INDICES ATMOSPHÉRIQUES SUR ORLÉANS EN 2016



Axe 6 Orléans prépare l'avenir

Objectif n°6

Devenir un territoire résilient



Pour une meilleure prise en compte des risques majeurs et risques émergents

LES RISQUES MAJEURS sont une composante forte du territoire. Ils conditionnent la manière de vivre et d'aménager et relèvent également du développement durable.

Environ 24 000 Orléanais résident en zone inondable, dans des habitations souvent vulnérables aux inondations. Ce risque d'inondation par la Loire est un événement rare, mais qui a des conséquences humaines et économiques très importantes. La Ville travaille donc à réduire la vulnérabilité de son territoire.

Les inondations de mai-juin 2016

Après un printemps particulièrement pluvieux, à partir du 30 mai et pendant plus d'une Tac, l'ensemble du département du Loiret a subi des inondations soudaines et violentes dues à des pluies

fortes et soutenues. Les communes de l'agglomération ont été particulièrement touchées. La ville d'Orléans a sur-tout connu des inondations de caves et de points bas. Cette crise a été marquée par l'arrêt forcé d'activités essentielles aux fonctionnements du territoire : la station de traitement des déchets, le centre pénitencier, la coupure de l'Axo et près d'un tiers des routes départementales. Plusieurs parcs d'activités ont également été inondés. La circulation routière a été très difficile pendant quatre jours. Les particuliers n'ont pas été épargnés, environ 2 700 habitants ont vu leur logement inondé. Plus de 1500 personnes ont dû évacuer leur habitation et pour certains pendant plusieurs mois. Lors du retrait des eaux, de nombreuses cavités souterraines sont apparues, notamment à Chécy, compliquant encore le retour à la normale.

La ville d'Orléans a eu la chance d'être en grande partie épargnée et a pu aider les autres communes dans cette crise. La coupure de l'Axo a en-

gendré environ 400 victimes, coincées entre deux zones immergées. Le Palais des sports d'Orléans a été équipé pour héberger 200 personnes qui ont pu ainsi être mises à l'abri. La mairie a mis en place dès le 30 mai une cellule de crise, avec les équipes mutualisées Ville et Agglo. Cela a permis de mettre à disposition des agents et du matériel pour les communes les plus sinistrées, de remettre en état le territoire et d'informer les Orléanais.

Le Centre européen de prévention du risque d'inondation (Ceprif) a analysé les actions menées durant la crise par chacun des acteurs, les raisons climatiques de cet événement et a préconisé un certain nombre d'actions.

Cette crise nous a permis d'identifier un nouvel aspect de la vulnérabilité de notre territoire vis-à-vis d'une inondation par ruissellement. Nous sommes en train d'améliorer notre résilience en **approbant** mieux ce phénomène, en modifiant nos procédures d'alerte et en connectant nos plans communaux de sauvegarde.



Mouvements de terrain

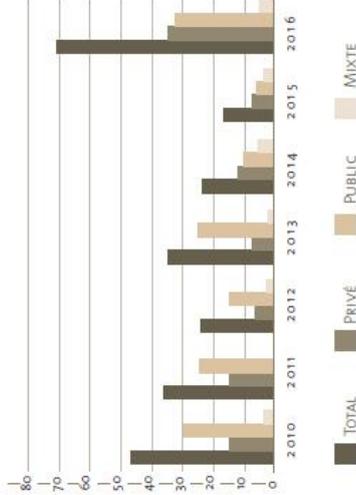
Un autre aspect de ces événements a été de nous faire prendre conscience de l'interaction entre inondation et mouvement de terrain.

Depuis 1995, la Ville s'est investie dans l'amélioration de la connaissance de son sous-sol. Des enquêtes de terrain, quartier par quartier, et un long travail de recherche documentaire aux archives municipales et départementales, ont permis de recenser actuellement près de 700 cavités sous Orléans. Ces cavités sont fréquemment des anciennes carrières d'exploitation du calcaire ou de la marne. La Ville informe et renseigne la population en cas de sinistre découvert (fissures, affaissement de sol, excavation, état d'une cavité, etc.).

En 2016, 71 cavités nouvelles ont été trouvées. Cela représente 2,4 fois plus de cavités qu'une année moyenne, et elles sont en générale d'origine karstique. La décreue en juin a été le phénomène déclencheur à l'apparition de ces fontis.



Récapitulatif des incidents depuis 2010





Developpement durable à Orléans Rapport annuel 2016

Mairie d'Orléans
Place de l'Étape
45040 Orléans Cedex 1
Tél. : 02 38 79 22 22

Nous remercions les différents
services et les partenaires
dont les données et contributions
ont servi à l'élaboration du rapport.

Direction de l'Information et de la Communication
- Juin 2017 - Crédit photos : Mairie d'Orléans et
Orléans Métropole - Jérôme Grelet - Jean Puyo -
Olivier Marcu - Merci la Loire - Fabien Thouvenin
- Anne Trouillon

PLUS D'INFOS SUR
www.orleans-metropole.fr
  #OrleansMetropole



N° 16 – **Aménagement. S.I.V.U. de l'Eco-quartier des Groues. Examen du rapport d'activités 2016.**

Mme CHERADAME – *Il s'agit de prendre acte du rapport d'activités du S.I.V.U. des Groues pour l'année 2016, qui a principalement consisté à la création d'une voie de la desserte pour aller à la chaufferie, ainsi que pour la Ville d'Orléans l'aménagement du site de Bénoni Gaultier.*

M. le Maire – *Mme LEVELEUX-TEIXEIRA.*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *C'est juste pour déplorer que ce soit effectivement un rapport plutôt d'inactivités qu'un rapport d'activités sur cette question-là. Et dire que c'est quand même dommage depuis le temps que ce projet d'éco-quartier est lancé, que la seule chose que l'on ait réussi à faire c'est une chaufferie biomasse, qui a quand même un impact non négligeable sur la configuration de l'ensemble du projet. Et vraiment espérer que l'on arrive à sortir de ce marasme parce que ça fait des années que l'on parle de ce sujet-là. Un éco-quartier est un vrai poumon pour une ville. C'est une vraie dynamique citoyenne puisque c'est un projet qui est porté par les habitants. Digne d'un rapport d'activités pour ce projet-là je trouve ça dérisoire, c'est une déception.*

M. le Maire – *Merci. Mme CHERADAME.*

Mme CHERADAME – *Pour faire très court, il ne vous a pas échappé qu'avec le statut de Métropole, on a pu arriver à avoir un statut métropolitain pour cette Z.A.C., ce qui est une excellente chose puisqu'on est à l'intersection des deux communes d'Orléans et de Saint-Jean-de-la-Ruelle. Les études commencées seront mises à profit, notamment pour être une faune/flore. C'est une étude particulièrement longue puisqu'elle dure sur une année complète. On arrive donc à quelque chose qui va être intéressant.*

M. le Maire – *Et si vous voulez dire que cela met du temps à sortir, je partage et ce n'est pas faute d'avoir lancé des perches.*

Mme CHERADAME, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Ainsi que le prévoit l'article L. 5211-39 du code général des collectivités territoriales, un rapport d'activités pour l'année 2016 doit être soumis aux Conseils Municipaux des communes d'Orléans et de Saint-Jean-de-la-Ruelle dans le cadre du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (S.I.V.U.) de l'Eco-quartier des Groues avant le 30 septembre de l'année en cours.

Au cours de l'année 2016, le Comité Syndical a engagé les études techniques préalables à la réalisation d'une étude d'impact, avec le lancement de l'étude faune-flore. En vue de la création de la ZAC, une consultation a été lancée afin de désigner un assistant à maîtrise d'ouvrage chargé de préciser le projet d'aménagement.

Il a été procédé au nettoyage du site et à sa sécurisation suite aux dépôts et incivilités constatés.

Par ailleurs, la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » a démolie plusieurs constructions rue des Murlins et a réalisé une voie provisoire destinée à améliorer la desserte de la nouvelle chaufferie biomasse et les conditions de sécurité du quartier, en prolongement de la rue du 131^{ème} Régiment d'Infanterie. Afin de sécuriser le site, une barrière avec contrôle d'accès et caméra a été installée et inaugurée en septembre 2016.

Enfin, la commune d'Orléans a réalisé une aire de jeux sur le site Bénoni Gaultier, en concertation avec les habitants afin de prendre en compte les besoins immédiats des habitants des quartiers environnants.

Les cotisations des communes d'Orléans et de Saint-Jean-de-la-Ruelle ont été versées soit respectivement 20 000 € et 10 000 €.

Par ailleurs, par délibération du 24 mai 2017 du Conseil de Communauté d'Orléans Métropole, l'opération d'aménagement du secteur des Groues a été reconnue d'intérêt communautaire, ce qui conduit à la dissolution du S.I.V.U. Par délibération en date du 15 mai 2017, le Conseil Municipal a accepté le reversement par le S.I.V.U. de l'excédent budgétaire soit un montant de 72 243,33 € proportionnel aux contributions versées au S.I.V.U., et a décidé le transfert de l'actif et du passif à Orléans Métropole soit la somme de 165 957,00 € correspondant principalement aux études déjà réalisées par le S.I.V.U. et à quelques travaux provisoires. Par arrêté préfectoral du 29 mai 2017, il a été procédé à la dissolution du S.I.V.U. à compter du 1^{er} juin 2017.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Aménagement Urbain, Logement et Politique de la Ville, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) prendre acte du rapport d'activités du S.I.V.U. de l'Eco-quartier des Groues ci-annexé pour l'année 2016 ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour accomplir les formalités nécessaires.»

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

ANNEXE

S.I.V.U. de l'Eco-quartier des Groues

Rapport d'activités 2016

Au cours de l'année 2016, le Comité Syndical a engagé les études techniques préalables à la réalisation d'une étude d'impact, avec le lancement de l'étude Faune-Flore. En vue de la création de la ZAC, une consultation a été lancée afin de désigner un Assistant à maîtrise d'ouvrage chargé de préciser le projet d'aménagement. Cette consultation ayant été infructueuse, elle sera relancée début 2017.

Le Comité Syndical a procédé au nettoyage du site et à sa sécurisation pour un montant de 920.54€ suite aux dépôts et incivilités constatés.

Par ailleurs, la Communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire a démoli plusieurs constructions rue des Murlins et a réalisé une voie provisoire destinée à améliorer la desserte de la nouvelle chaufferie biomasse et les conditions de sécurité du quartier, en prolongement de la rue du 131ème Régiment d'Infanterie. Afin de sécuriser le site, une barrière avec contrôle d'accès et caméra a été installée et inaugurée en septembre 2016.

Enfin, la commune d'Orléans a réalisé une aire de jeux sur le site Bénoni Gaultier, en concertation avec les habitants afin de prendre en compte les besoins immédiats des habitants des quartiers environnants.

Les cotisations des communes d'Orléans et de Saint Jean de la Ruelle ont été versées soit respectivement 20 000 € et 10 000 €.

N° 17 – **Urbanisme. Projet intra-mails. Campagne de ravalement de façades. Approbation de conventions. Attribution de subventions.**

Mme CHERADAME, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre du projet intra-mails, le Conseil Municipal, lors de sa séance du 27 janvier 2012, a redéfini les modalités d'attribution des subventions octroyées par la Mairie, dans le cadre de ses campagnes de ravalement dans le secteur des deux Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager de la Ville.

Dans ce contexte, un certain nombre d'immeubles, dont la liste est annexée, ont récemment fait l'objet de travaux de ravalement, aujourd'hui achevés. La conformité des travaux aux prescriptions architecturales et autorisations délivrées ayant été constatée, les subventions peuvent donc être allouées.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Aménagement Urbain, Logement et Politique de la Ville, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'octroi de 4 subventions pour ravalement de façades conformément au tableau ci-annexé pour un montant global de 40 228 € ;

2°) approuver les conventions correspondantes établies avec les propriétaires ou syndic concernés ;

3°) déléguer M. le Maire ou son représentant, pour accomplir les formalités nécessaires et notamment signer les conventions au nom de la Mairie ;

4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 824, nature 20422, opération 10A104, service gestionnaire DPU. »

**ADOPTE PAR 51 VOIX CONTRE 2.
IL Y A 2 ABSTENTIONS.**

ANNEXE

PROJET INTRA-MAILS – CAMPAGNE DE RAVALEMENT

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Immeubles		Montants subvention (en €)		Montant
Adresses	Propriétaires ou Syndic	Normal	Travaux d'intérêt architectural	Total (en €)
8 rue Adolphe Crespin	Syndic de gestion : CITYA	11 901	4 296	16 197
21 chemin de Halage (3 façades)	Mme et M. Philippe RAVOIRE	15 150		15 150
57 rue Etienne Dolet	Mme et M. Serge CHATELAIN	4 284		4 284
25 rue du Colombier	Mme Rosine DUBARD	4 597		4 597
			TOTAL	40 228

N° 18 – **Action foncière. Acquisitions et cessions immobilières de la Mairie et de ses aménageurs. Bilan de l'année 2016.**

Mme CHERADAME – *Vous avez la lecture du bilan, et c'est effectivement intéressant puisque l'on voit comment se construit la Ville, au travers à la fois des cessions qui se font aux aménageurs ou dans le cadre du logement et des préemptions. Les éléments qui concernent l'aménagement de la Ville sur l'espace public, qui permettent dans le cadre de rétrocession d'aménager des espaces et puis tout ce qui se passe au travers de la S.E.M.D.O. notamment, qui fait en sorte de construire la Ville et de contribuer à l'offre de logement qui continue sur la Ville, à plus de 500 logements par an.*

Mme CHERADAME, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« En application des dispositions de l'article L. 2241-1 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), les communes doivent dresser chaque année le bilan de leur politique foncière et produire un état des cessions et acquisitions des biens ou droits réels immobiliers poursuivis directement par la collectivité ou par ses aménageurs. Les tableaux annexés à la présente délibération sont également destinés à être annexés au compte administratif et tiennent lieu de publicité des décisions de signer les actes consécutifs.

L'action foncière est ainsi mobilisée au service des politiques et actions d'aménagement et de développement urbain, en accompagnement des dynamiques du territoire.

C'est l'un des éléments d'une stratégie foncière plus globale qui recourt aux autres outils du droit de l'urbanisme, notamment du plan local d'urbanisme.

Elle est réalisée par des actes notariés d'achat, de vente, constitutifs de droits réels (servitudes, baux emphytéotiques), avec des cocontractants publics ou privés, par le processus contractuel dans un cadre amiable, ou par la mobilisation de prérogatives de puissance publique dont l'exercice du droit de préemption urbain ou du droit de priorité, lorsque le vendeur est une personne publique.

La politique foncière de la Mairie se décline au regard des objectifs :

- De proximité, afin de répondre aux besoins quotidiens des orléanais. Il s'agit notamment de transactions liées à des travaux sur l'espace public ou des opérations privées, et de cessions contribuant à une offre de logements diversifiée par la production de terrains viabilisés ou par la remise sur le marché de biens du patrimoine communal inutilisés.
- D'attractivité et de rayonnement d'Orléans, capitale régionale. Il s'agit des actes fonciers en matière économique et commerciale, et la constitution de réserves foncières permettant de préparer l'avenir et le développement urbain, notamment dans le quartier Nord-Est.

1°) Les acquisitions et cessions pour des actions de proximité

1.1) La poursuite des actions de requalification et de rénovation de l'espace public

En 2016, la Mairie a pris plusieurs décisions en lien avec la gestion de l'espace public, et les opérations de requalification de celui-ci :

- Mutations foncières consécutives aux travaux de requalification de voies et espaces publics et des opérations de résidentialisation d'espaces collectifs menées conjointement avec les bailleurs sociaux et les copropriétés privées dans le quartier Gare ;
- Incorporation au domaine public de la rue Raymonde Glaume et ses accessoires de voirie, restée appartenir conjointement à l'A.P.A.J.H. et à l'O.P.H. « les résidences de l'Orléanais » ;
- Régularisation d'une emprise de venelle publique détenue par la S.C.I. E.H.P.A.D. de la Source ;

- Régularisation d'une bande de terrain incluse dans la résidence des Frères Chappe, du bailleur social Pierres et Lumière.

1.2) L'action foncière et la production de logements

Il s'agit de soutenir la production de logements et de répondre ainsi à la dynamique démographique du territoire et aux besoins des parcours résidentiels, par une offre de logements adaptée. Sans avoir procédé à la vente directe de terrains à bâtir ou d'immeubles à réhabiliter, l'action foncière a contribué en 2016 à cet objectif par :

↳ la mobilisation du droit de préemption urbain délégué à un bailleur social, avec deux décisions de délégation de ce droit à l'O.P.H. « les résidences de l'Orléanais », pour deux ensemble immobilier en centre-ville à réhabiliter, 4 rue Adolphe Crespin et 56 rue de la Bourie Rouge ;

↳ et des actions ciblées permettant d'améliorer la configuration de terrains à bâtir publics ou privés, afin d'améliorer l'insertion urbaine des projets :

- Exercice du droit de priorité sur un fond de jardin de 548 m² rue des Anguignis, saisi par l'A.G.R.A.S.C. (Agence de Gestion et de Recouvrement des Avoirs Saisis et Confisqués), et rétrocession du bien au bailleur social FRANCE LOIRE -qui ne pouvait exercer directement le droit de priorité en raison de son statut de société anonyme- en vue de son incorporation à un terrain à bâtir dans le périmètre de la résidence Dauphine, et dans le cadre des travaux de requalification menés conjointement avec la Mairie ;
- Cession d'une emprise de 20 m² à la S.E.M.D.O. dans le cadre de la Z.A.C. des Allées de la Source, permettant d'améliorer la configuration d'un ilot à bâtir à céder à un opérateur immobilier pour la construction d'un immeuble de logements neufs ;
- Cession d'un délaissé de voirie à un riverain rue du Greffoir, permettant d'améliorer la desserte de son terrain où ont été édifiées deux maisons d'habitation.

1.3) Les opérations patrimoniales

La Mairie est régulièrement conduite à céder des biens dont elle n'a plus d'utilité, qui permettent de dégager des recettes foncières tout en allégeant les frais de fonctionnement de la collectivité, dans un souci d'optimisation et d'économie de moyens publics.

En 2016, la Mairie a ainsi cédé un logement et un jardin, dépendances du presbytère Saint Donatien, dans le cadre d'un projet de rénovation en plusieurs logements collectifs mené par l'Association Diocésaine d'Orléans. Cette cession a nécessité la régularisation concomitante du lot de volume du jardin, aménagé par la S.E.M.D.O. dans le cadre de l'opération Z.A.C. des Halles 1.

2°) L'action foncière et les politiques de développement contribuant à renforcer l'attractivité et le rayonnement d'Orléans

2.1) Le soutien aux dynamiques économiques et commerciales du territoire

La Mairie, bien qu'ayant transféré à Orléans Métropole la compétence économique, agit concrètement en faveur d'actions économiques et commerciales sur son territoire, notamment grâce à sa stratégie foncière. Ainsi :

- La Mairie a décidé la cession d'un local commercial situé 219 rue de Bourgogne, préempté par décision du 22 juin 2000 pour le projet de pôle des créateurs d'art, du design et de la décoration, à son actuel occupant et exploitant. Cette cession entre dans l'objectif initial de pôle et permet de pérenniser l'activité commerciale des occupants ;

- La Mairie est également devenue propriétaire de plusieurs locaux commerciaux dans différents centres de la Ville, ayant vocation à être restructurés ou requalifiés à court ou moyen terme :

- Acquisition amiable des anciens locaux de la Vie Claire, ensemble commercial des Halles Châtelet,
- Prémption d'un local du centre commercial Dauphine,
- Prémption d'un local du centre commercial Bolière,

- Dans le contexte enfin de la future opération de création du Campus AgreenTech Valley, la Mairie a cédé à la S.E.M.D.O. un délaissé de voirie à intégrer à l'emprise du projet.

2.2) La constitution de réserves foncières pour préparer l'avenir

Il s'agit d'anticiper la maîtrise foncière dans les secteurs à vocation d'urbanisation future ou les secteurs de projet, préparant les actions de développement de demain.

La collectivité a ainsi poursuivi ses constitutions de réserves foncières en 2016 :

- dans le secteur Val Ouest avec l'acquisition par voie de prémption d'un terrain de 1 996 m² Clos des Chabassières, et par voie amiable de 2 650 m² de terrains supplémentaires,
- dans le périmètre d'étude du projet de requalification de la R.D. 2020 Sud, avec la prémption d'une maison d'habitation 34 rue Vieille Levée,
- dans le secteur du futur parc des expositions avec la prémption d'une maison d'habitation 42 rue des Montées.

3°) Les acquisitions et cessions réalisées par les aménageurs

En 2016, la Mairie est engagée dans la réalisation de 10 zones d'aménagement concerté avec 3 aménageurs, la S.E.M.D.O. principalement, G.F.C. (Groupe Frédéric Cuillerier) et NEXITY. Dans ce cadre, ces aménageurs contribuent activement à la politique foncière impulsée par la Mairie, sous son contrôle étroit.

La S.E.M.D.O. a notamment poursuivi la commercialisation de terrains à bâtir et de locaux dans les Z.A.C., concrétisées en 2016 :

- dans la Z.A.C. Sonis, par la cession d'un lot à bâtir à un particulier, lot n° 8 de l'ilot P, pour la réalisation d'une maison individuelle ;
- dans la Z.A.C. Clos de la Fontaine, par la cession des ilots L2 et C Nord à des filiales de NEXITY pour la construction d'immeubles collectifs respectivement de 30 et 49 logements ;
- par la cession d'un immeuble à usage de bureaux réhabilité en logement dans la ZAC Carmes-Madeleine, à un particulier ;
- dans la Z.A.C. des Halles 1, par la cession d'un appartement en copropriété rue des Halles à des particuliers ;
- dans la Z.A.C. des Halles 2, par la cession de l'immeuble réhabilité dit "Les Antiquaires", comprenant un local commercial et un logement ;
- dans la Z.A.C. Bourgogne enfin, par la cession d'un stationnement de la résidence le Carré Céleste à un riverain.

Au cumulé, les cessions réalisées par la S.E.M.D.O. ont ainsi généré une recette globale de 2 845 947,86 euros. Les cessions de lots à bâtir ont permis la délivrance de plusieurs permis en vue de la construction de 80 logements.

4°) Les données chiffrées de l'action foncière

Il convient de comparer les montants des décisions prises en matière foncière (délibérations votées par le Conseil Municipal en 2016), aux dépenses et recettes effectivement réalisées au titre du budget 2016.

	Total des décisions et délibérations prises en 2016	Total de l'exercice comptable 2016 (frais notariés inclus)
ACQUISITIONS (y compris préemptions)	2 846 626 €	2 863 529,35 €
CESSIONS	436 100 €	1 163 250 €

Les chiffres réalisés diffèrent car ils incluent la réalisation de dossiers décidés les années précédentes (ici notamment la vente du 4 boulevard Rocheplatte pour 750 000 €), du fait des délais entre la décision et son exécution par la signature de l'acte notarié d'achat et ou de vente, ou de modalités particulières de paiement, ainsi que les frais d'actes et taxes éventuelles. En outre, certains dossiers délibérés en 2016 ne seront régularisés qu'ultérieurement.

Les aménageurs ont quant à eux parallèlement collecté 2 845 947,86 € de recettes, et n'ont réalisé aucune dépense foncière.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Aménagement Urbain, Logement et Politique de la Ville, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) prendre acte du bilan des acquisitions et cessions immobilières au titre de l'année 2016, avec les tableaux récapitulatifs annexés, documents qui seront joints au compte administratif ;

2°) prendre acte que la mention des dates de signature des actes authentiques de mutation figurant sur les tableaux récapitulatifs annexés à la présente délibération rend compte de l'intervention des décisions de M. le Maire de les signer et assure la publicité de celles-ci à l'égard des tiers à l'acte. Par suite, ces décisions, actes détachables des contrats immobiliers, sont susceptibles d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de son affichage. »

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

ANNEXE

VILLE D'ORLEANS - ETAT DES ACQUISITIONS ET CESSIONS 2016

CEDANT	DATE CM OU DECISION DE PREEMPTION	DESIGNATION DU BIEN	LOCALISATION	REFERENCES CADASTRALES	SUPERFICIE OU SURFACE EN M ²	ACQUEREUR	PRIX ET/OU INDEMNITE EN EUROS	DATE DU COMPROMIS DE VENTE	DATE DE L'ACTE	CONDITIONS DE LA VENTE
ACQUISITIONS (préemption et droit de priorité en italique)										
AGRASC	28/01/16	Jardin	86 rue des Anguignis	DO 488	548	VILLE D'ORLEANS	24 150	/	22/09/16	Droit de priorité
DELISLE	03/02/16	Terrains non bâtis	Clos des Chabassières - ORLEANS	DL 39-89-90-107	1 996	VILLE D'ORLEANS	31 400	/	31/03/16	Droit de préemption
SCI Les Halles des Bords de Loire	22/02/16	Local commercial + réserves	Ensemble commercial les Halles Châtelet - ORLEANS	BK 361 et BK 300-345-353	1 309	VILLE D'ORLEANS	1 100 000	/	02/06/16	Paiement à l'acte
SCI EHPAD La Source	18/04/16	Emprise de venelle	Avenue de Concyr - ORLEANS	ES 374	11	VILLE D'ORLEANS	Euro symbolique	/	13/07/16	
BENSAID-BEGHDADI	08/06/16	Local commercial	Rue des Pivoines - ORLEANS	DO 204	66	VILLE D'ORLEANS	52 800	/	22/09/16	Droit de préemption
SARL RYNDA EN PRIMEUR	20/06/16	Local commercial + réserve	Centre commercial de la Bolière - ORLEANS	EP 253	921+516	VILLE D'ORLEANS	670 276	/	13/07/16	Droit de préemption
SA Pierres et Lumière	04/07/16	Terrain non bâti	Quartier Gare - ORLEANS	AT 91p	2 366	VILLE D'ORLEANS	Euro symbolique	/	En cours	
OPH- Résidences de l'Orléanais	04/07/16	Terrain non bâti	Quartier Gare - ORLEANS	AT 92p-93p-90p	6 854	VILLE D'ORLEANS	Euro symbolique	/	En cours	
Copropriété Théodulfe et Jacques Soyer	04/07/16	Terrain non bâti	Quartier Gare - ORLEANS	AT 122p-123p-245p-246p	2 243	VILLE D'ORLEANS	Euro symbolique	/	En cours	
Copropriété Résidence Québec	04/07/16	Terrain non bâti	Quartier Gare - ORLEANS	AT 241p	428	VILLE D'ORLEANS	Euro symbolique	/	En cours	
Copropriété Résidence Aubépines	04/07/16	Terrain non bâti	Quartier Gare - ORLEANS	AT 248p	309	VILLE D'ORLEANS	Euro symbolique	/	En cours	

Mairie d'Orléans
- Séance du lundi 19 juin 2017 -

CEDANT	DATE CM OU DECISION DE PREEMPTION	DESIGNATION DU BIEN	LOCALISATION	REFERENCES CADASTRALES	SUPERFICIE OU SURFACE EN M ²	ACQUEREUR	PRIX ET/OU INDEMNITE EN EUROS	DATE DU COMPROMIS DE VENTE	DATE DE L'ACTE	CONDITIONS DE LA VENTE
Copropriété Résidence Eglantines	04/07/16	Terrain non bâti	Quartier Gare - ORLEANS	AT 103p	484	VILLE D'ORLEANS	Euro symbolique	/	En cours	
Copropriété Résidence Bleuets	04/07/16	Terrain non bâti	Quartier Gare - ORLEANS	AT 105p	314	VILLE D'ORLEANS	Euro symbolique	/	En cours	
Copropriété Résidence Fougères	04/07/16	Terrain non bâti	Quartier Gare - ORLEANS	AT 106p	358	VILLE D'ORLEANS	Euro symbolique	/	En cours	
Copropriété Dalle Québec	04/07/16	Terrain non bâti	Quartier Gare - ORLEANS	AT 124p-163p- 242p	199	VILLE D'ORLEANS	Euro symbolique	/	En cours	
Copropriété Dalle Germain Audebert	04/07/16	Terrain non bâti	Quartier Gare - ORLEANS	AT 100p-231p	229	VILLE D'ORLEANS	Echange sans soulte	/	En cours	
BARON	05/07/16	Maison d'habitation	42 rue des Montées	DV 17-21	8 165	VILLE D'ORLEANS	580 000	/	22/09/16	Droit de préemption
SEMDO	19/09/16	Jardin	ZAC des Halles 1	BK 290-291-292- 371-394-414	101	VILLE D'ORLEANS	A titre gratuit	/	17/11/16	
APAJH	19/09/16	Dépendances de voirie	Rue Raymonde Glaume - ORLEANS	CL 969	623	VILLE D'ORLEANS	A titre gratuit	/	22/12/16	
OPH- Résidences de l'Orléanais	19/09/16	Dépendances de voirie	Rue Raymonde Glaume - ORLEANS	CL 238p	72	VILLE D'ORLEANS	A titre gratuit	/	En cours	
Consorts ROBICHON	19/09/16	Terrain non bâti	Secteur Val Ouest - ORLEANS	DH 191	2 650	VILLE D'ORLEANS	228 000	/	22 et 27/12/16	Paiement à l'acte
ARCELIN- GUILLOT	11/10/16	Maison d'habitation	34 rue Vieille Levée - ORLEANS	CX 9-10-12-109- 118-128-231-230	685	VILLE D'ORLEANS	160 000	/	23/12/16	Droit de préemption

TOTAL PREVISIONNEL DES DEPENSES FONCIERES VILLE (compris valorisation des échanges fonciers, sur la base des estimatifs de prix compris dans les délibérations et sous réserve de la régularisation des transactions par actes authentiques)

2 846 626,00 €

Mairie d'Orléans
- Séance du lundi 19 juin 2017 -

CEDANT	DATE CM OU DECISION DE PREEMPTION	DESIGNATION DU BIEN	LOCALISATION	REFERENCES CADASTRALES	SUPERFICIE OU SURFACE EN M ²	ACQUEREUR	PRIX ET/OU INDEMNITE EN EUROS	DATE DU COMPROMIS DE VENTE	DATE DE L'ACTE	CONDITIONS DE LA VENTE
CESSIONS										
VILLE D'ORLEANS	21/03/16	Jardin	86 rue des Anguignis - ORLEANS	DO 488	548	FRANCE LOIRE	24 150	/	17/11/16	Prix augmenté des frais notariés engagés par la ville pour l'acquisition
VILLE D'ORLEANS	04/07/16	Emprises d'escaliers	Parking Zola - Quartier Gare - ORLEANS	AT à cadastrer	15	Copropriété Dalle Germain Audebert	Echange sans soulte	/	En cours	
VILLE D'ORLEANS	04/07/16	Délaissé de voirie	Rue du Greffoir - ORLEANS	BZ 764-1003-1005	381	SEMDO	Euro symbolique	/	22/09/16	
VILLE D'ORLEANS	19/09/16	Presbytère - Jardin	Presbytère Saint Donatien - Rue des Halles - ORLEANS	BK 428-179-426- 427-290-291-292- 371-394-414	467	Association diocésaine d'Orléans	202 500	/	22/12/16	Paiement à l'acte
VILLE D'ORLEANS	14/11/16	Local commercial	219 rue de Bourgogne - ORLEANS	BK 89 et 36	119	BORRET	170 000	/	En cours	Paiement à l'acte
VILLE D'ORLEANS	12/12/16	Délaissé de voirie	Avenue de la Recherche Scientifique - ORLEANS	EW 10	2 961	SEMDO	33 000	/	07/04/17	Paiement à l'acte
VILLE D'ORLEANS	12/12/16	Espace vert et stationnements	Résidence Frères Chappe - ORLEANS	EL 361 et EP 369	258	SA Pierres et Lumière	6 450	/	En cours	Paiement à l'acte
VILLE D'ORLEANS	12/12/16	Terrain nu	Ancienne résidences les Genêts - ORLEANS	EL 457	20	SEMDO	Euro symbolique	/	07/04/17	
TOTAL PREVISIONNEL DES RECETTES FONCIERES VILLE (compris valorisation des échanges fonciers, sur la base des estimatifs de prix compris dans les délibérations et sous réserve de la régularisation des transactions par actes authentiques)								436 100,00 €		

OPERATION	DATE CM OU DECISION	DESIGNATION DU BIEN	LOCALISATION	REFERENCES CADASTRALES	SUPERFICIE OU SURFACE EN M ²	IDENTITE DU COCONTRACTANT DE LA VILLE	PRIX ET/OU INDEMNITES EN EUROS	DATE DU COMPROMIS DE VENTE	DATE DE L'ACTE	CONDITIONS PARTICULIERES /SUITE
AUTRES OPERATIONS (droits réels et/ou délégations ponctuelles des droits de préemption dont la Ville est titulaire)										
Délégation du droit de préemption urbain	08/04/2016	Ensemble immobilier	4 rue Adolphe Crespin - ORLEANS	BH 12	475	Déléataire : OPH d'Orléans - Résidences de l'Orléanais	800 000	Sans objet	Sans objet	Décision de préemption de l'OPH du 03/05/16
Délégation du droit de préemption urbain	08/04/2016	Immeuble de logements	56 rue de la Bourie Rouge - ORLEANS	AS 129	584	Déléataire : OPH d'Orléans - Résidences de l'Orléanais	580 000	Sans objet	Sans objet	Décision de préemption de l'OPH du 03/05/16

VILLE D'ORLEANS - AUTRES ACTES SIGNES EN 2016 (DECISIONS ANTERIEURES)

CEDANT	DATE CM OU DECISION DE PREEMPTION	DESIGNATION DU BIEN	LOCALISATION	REFERENCES CADASTRALES	SUPERFICIE OU SURFACE EN M ²	ACQUEREUR	PRIX ET/OU INDEMNITE EN EUROS	DATE DE L'ACTE
ACQUISITIONS								
SCI GMC LA BOUIERE	07/07/14	Lots 6-10-7-27-28-2 locaux commerciaux + 3 stationnements	Centre commercial La Bolière - ORLEANS	EP 253		VILLE D'ORLEANS	85 000	12/04/2016
OPH - Les Résidences de l'Orléanais	30/03/15	Diverses emprises	Secteur Tonneliers / Pierre Chevallier - ORLEANS	AI 355p-377p-575p-576p-748p-393p-583	11 171	VILLE D'ORLEANS	Echange sans soulte	27/12/2016
SEMPEL	14/09/15	Fosses d'arbres	Quartier La Source - ORLEANS	EM 41-42-43-44-45		VILLE D'ORLEANS	A titre gratuit	31/12/2016
SEMDO	13/10/15	Biens de retour	ZAC des Allées de la Source - ORLEANS	Diverses emprises sections EL-EM-EP		VILLE D'ORLEANS	A titre gratuit	13/07/2016
TREMOUILLE	09/11/15	Alignement	96 rue du Fil Soie - ORLEANS	CD 1245-1247-1249	57	VILLE D'ORLEANS	1 140	29/11/2016
CALOSSO-PAWUIEZ	09/11/15	Alignement	100 rue du Fil Soie - ORLEANS	CD 1252-1258-1256-1254	127	VILLE D'ORLEANS	2 540	29/11/2016
ETAT	09/11/15	Espace vert	Rue de la Charpenterie - ORLEANS	BL 397	57	VILLE D'ORLEANS	Transfert à titre gratuit (échange)	22/09/2016
ETAT	09/11/15	Espace vert	Rue de la Charpenterie - ORLEANS	BL 397	57	VILLE D'ORLEANS	Transfert à titre gratuit (échange)	22/09/2016
CREDIT AGRICOLE CENTRE LOIRE PROMOTION	14/12/15	Voies , alignements et espaces verts à usage public	Lotissement Corne de Cerf II - Voies Ferdinand Farcinade et Paul Transon - ORLEANS	DI 367-419-432-407-411-420-424	3 128	VILLE D'ORLEANS	Transfert à titre gratuit	23/09/2016

CEDANT	DATE CM OU DECISION DE PREEMPTION	DESIGNATION DU BIEN	LOCALISATION	REFERENCES CADASTRALES	SUPERFICIE OU SURFACE EN M ²	ACQUEREUR	PRIX ET/OU INDEMNITE EN EUROS	DATE DE L'ACTE
CESSIONS								
VILLE D'ORLEANS	30/03/15	Voirie désaffectée	Rue des Tonneliers - ORLEANS	AC 940	380	OPH - Les Résidences de l'Orléanais	Echange sans soulte	27/12/2016
VILLE D'ORLEANS	30/03/15	Volume rotonde commerciale	Centre commercial Marie Stuart - ORLEANS	CM 620-623-624	Volume de forme irrégulière	SA STUART COMMERCIAL	Euro symbolique	22/09/2016
VILLE D'ORLEANS	06/07/15	Ensemble immobilier	4 boulevard Rocheplatte - ORLEANS	AX 300	2 215	DS DAUPHINE	750 000	27/05/2016
VILLE D'ORLEANS	09/11/15	Portion du parking de la préfecture	Rue de la Charpenterie - ORLEANS	BL 398	4	ETAT	Transfert à titre gratuit (échange)	22/09/2016

La décision de signer l'acte notarié constitue un acte administratif, détachable du contrat, ouvrant un nouveau délai pour exercer le cas échéant un recours pour excès de pouvoir, soit deux mois à compter de la publicité de la décision de la décision par son insertion au recueil des actes administratifs.

DPAUH/SAFSI/SD-10/05/2017

Source des données : envoi aménageurs

AMENAGEURS - ETAT DES ACQUISITIONS ET CESSIONS 2016

CEDANT	DESIGNATION DU BIEN	LOCALISATION	REFERENCES CADASTRALES	SUPERFICIE OU SURFACE EN M ²	IDENTITE DE L'ACQUEREUR	PRIX ET/OU INDEMNITES EN EUROS	DATE DU COMPROMIS DE VENTE	DATE DE L'ACTE	CONDITIONS DE LA VENTE	Origines de propriété
ACQUISITIONS										
ZAC DES ALLEES DE LA SOURCE										
NEANT										
ZAC BOURGOGNE										
NEANT										
ZAC CARMES MADELEINE										
NEANT										
ZAC CLOS DE LA FONTAINE										
VILLE D'ORLEANS	Terrain nu	Rue du Greffoir	BZ 764-1003-1005	381	SEMDO	Euro symbolique		30/09/16		
ZAC CLOS SAINTE CROIX										
NEANT										
ZAC DU COIGNEAU										
NEANT										
ZAC COLIGNY										
NEANT										
ZAC DES HALLES I										
NEANT										
ZAC DES HALLES II										
NEANT										
ZAC SONIS										
NEANT										
TOTAL DES DEPENSES FONCIERES AMENAGEURS (réalisé 2016 déclaré par les aménageurs) :										0,00 €

DPAUH/SAFSI/SD-10/05/2017

Source des données : envoi aménageurs

CEDANT	DESIGNATION DU BIEN	LOCALISATION	REFERENCES CADASTRALES	SUPERFICIE OU SURFACE EN M ²	IDENTITE DE L'ACQUEREUR	PRIX ET/OU INDEMNITES EN EUROS	DATE DU COMPROMIS DE VENTE	DATE DE L'ACTE	CONDITIONS DE LA VENTE	Origines de propriété
CESSIONS										
ZAC DES ALLEES DE LA SOURCE										
NEANT										
ZAC BOURGOGNE										
SEMDO	Parking lot 210	Parking résidence "Carré Céleste" Rue St Flou	BL 355-391-392-343-362-364-366-371-375		SCI TREIZE D	15 500		21/06/16		
ZAC CARMES MADELEINE										
SEMDO	Immeuble à usage de bureaux	3 rue des Grands Champs	BD 183	249	MERIEU	330 000	29/04/15	21/01/16		
ZAC CLOS DE LA FONTAINE										
SCI ORLEANS										
SEMDO	ilot L2	Rue Georges Landre	BZ 1039 et 1043	2 230	L'ETUVEE NEXITY	622 068,04		04/05/16		
SEMDO	ilot C Nord	Rue du Docteur Guy Civil	BZ 957	3 197	SNC GENERAL FOY INVESTISSEMENT NEXITY RESIDENTIEL	919 379,82	18/11/15	30/11/16	5 % à la signature de la promesse, le solde à l'Acte	
ZAC CLOS SAINTE CROIX										
NEANT										
ZAC DU COIGNEAU										
NEANT										
ZAC COLIGNY										
NEANT										
ZAC DES HALLES I										
SEMDO	Appart. N° 3 T4C 2ème étage	6 rue des Halles	BK 290	106	ABRIC	375 000	26/04/16	05/08/16		
ZAC DES HALLES II										
SEMDO	Immeuble "Les Antiquaires" (local commercial et logement)	2 et 4 rue au Lin et 1 ter rue du Petit Puits	BK 283, 334, 335, 209, 210, 224, 336, 418	400	UARTMENDIA DIT UGARTE	435 000	21/04/15	21/06/16		

Source des données : envoi aménageurs

DPAUH/SAFSI/SD-10/05/2017

CEDANT	DESIGNATION DU BIEN	LOCALISATION	REFERENCES CADASTRALES	SUPERFICIE OU SURFACE EN M²	IDENTITE DE L'ACQUEREUR	PRIX ET/OU INDEMNITES EN EUROS	DATE DU COMPROMIS DE VENTE	DATE DE L'ACTE	CONDITIONS DE LA VENTE	Origines de propriété
SEMDO	îlot P - Lot n° 8	Rue Jacques Hanappier	AH 728	261	CHAUVET	149.000	10/09/15	09/03/16	3 000 € à la signature de la promesse, le solde à l'acte	

ZAC SONIS

TOTAL DES RECETTES FONCIERES AMENAGEURS (réalisé 2016 déclaré par les aménageurs) :	2 845 947,86 €
--	-----------------------

Les promesses de vente ou d'achat et les transferts comptables ne sont pas présentés, ainsi que les actes signés en 2017.

N° 19 – **Action foncière. Périmètre de protection des captages du Val. Acquisition de plusieurs parcelles agricoles par substitution dans les droits dont la S.A.F.E.R. est bénéficiaire par suite d'une promesse de vente.**

Mme CHERADAME – *Cela aurait pu tout à fait être présenté par Mme ANTON d'ailleurs, puisqu'il est question de protéger nos ressources en eau. Dans ce cadre-là, il s'agit de préempter des terres agricoles qui sont mises en vente par la S.A.F.E.R. afin de continuer à faire en sorte que notre captage soit protégé.*

M. le Maire – *Un commentaire Mme ANTON ?*

Mme ANTON – *Oui, comme je le soulignais dans le rapport du développement durable, cela rentre dans notre politique pro active en termes de préservation de la ressource en eau et d'acquisition de terres agricoles pour inciter à une agriculture responsable.*

Mme CHERADAME, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Par délibération n° 39 du 19 décembre 2008, le Conseil Municipal a décidé d'engager une démarche d'acquisition de terres agricoles dans le secteur du Val pour la protection de ses ressources en eau. Les trois forages du Val ont en effet été classés dans la liste des 507 captages prioritaires, avec un programme d'actions pour lutter contre les pollutions diffuses. Ces acquisitions permettront de préserver plus largement les périmètres de protection de ces points de prélèvement, au-delà de la protection du périmètre immédiat, relevant de la compétence eau.

Pour mener à bien cette action, la Mairie est partenaire avec la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (S.A.F.E.R.), dans un cadre amiable ou par l'exercice du droit de préemption rural.

La SAFER est bénéficiaire d'une promesse de vente consentie par les Consorts HOURY de diverses parcelles situées sur les communes d'Orléans, Saint-Cyr-en-Val et Olivet.

La maîtrise foncière de certaines de ces parcelles permettrait à la Mairie de compléter la réserve foncière déjà constituée dans ce secteur du Val. A cet effet la Mairie souhaite se porter acquéreur de 5 parcelles sur la commune d'Orléans et 5 autres parcelles sur celle de Saint-Cyr-en-Val soit une superficie globale de 2ha 36a 11ca. Etant ici précisé que la commune de Saint-Cyr-en-Val n'est pas intéressée par les terres situées sur son territoire.

A l'exception d'une parcelle en état de friche peu avancée, les 9 autres sont louées par baux verbaux, pour partie à l'E.A.R.L. TRICOT, et pour le surplus à M. BERGERARD.

Le prix de vente global s'élève à la somme de 17 162,00 €, soit un prix de 0,75 €/m² pour les terres acquises à l'exception de celle en friche, auquel s'ajouteront les honoraires de négociation pour un montant de 1.853,50 € T.T.C. sans indemnité en sus pour la résiliation des baux verbaux. En effet, la gestion des parcelles serait confiée, après l'acquisition, à la S.A.F.E.R. dans le cadre d'une convention de mise à disposition exclusive du statut du fermage, pour être proposées aux exploitants actuels prenant un engagement de cultiver sans pesticides, ni fongicides.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Aménagement Urbain, Logement et Politique de la Ville, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

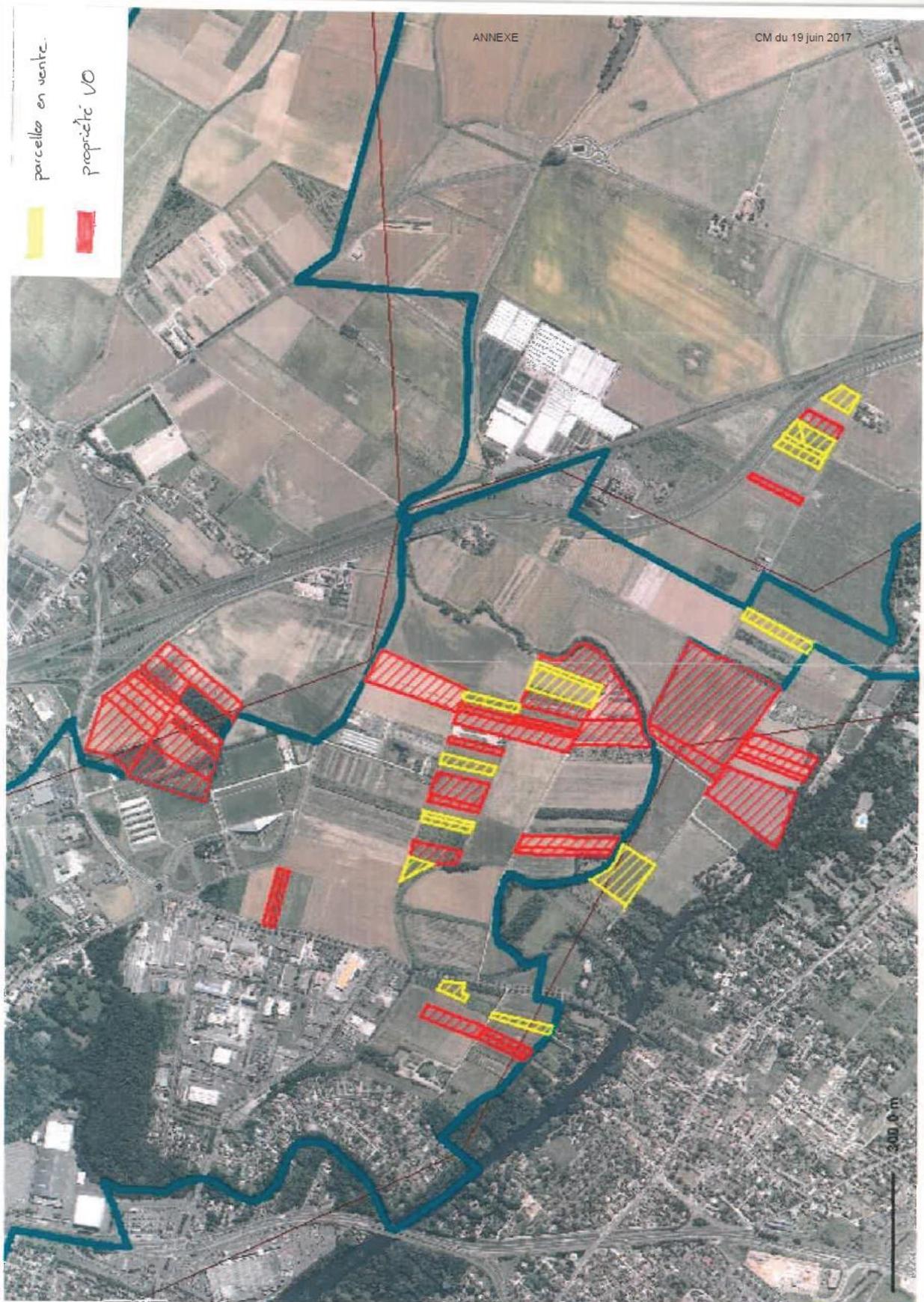
1°) décider d'acquérir les parcelles situées sur la commune d'Orléans cadastrées sections DY n° 27, et EH numéros 3, 4, 15 et 28 et sur la commune de Saint-Cyr-en-Val cadastrées section AD n° 26, 30, 31, 32 et 33, par substitution dans les droits négociés par la S.A.F.E.R. auprès des vendeurs, moyennant le prix global de 17 162,00 €, auquel s'ajouteront les honoraires dus à la S.A.F.E.R. ;

2°) autoriser M. le Maire à signer l'acte notarié consécutif ainsi que le dossier préparatoire ;

3°) imputer les dépenses correspondantes au prix d'achat, honoraires, émoluments et frais de l'acte, sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 824, nature 2111, opération 10A187, service gestionnaire FON. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

ANNEXE

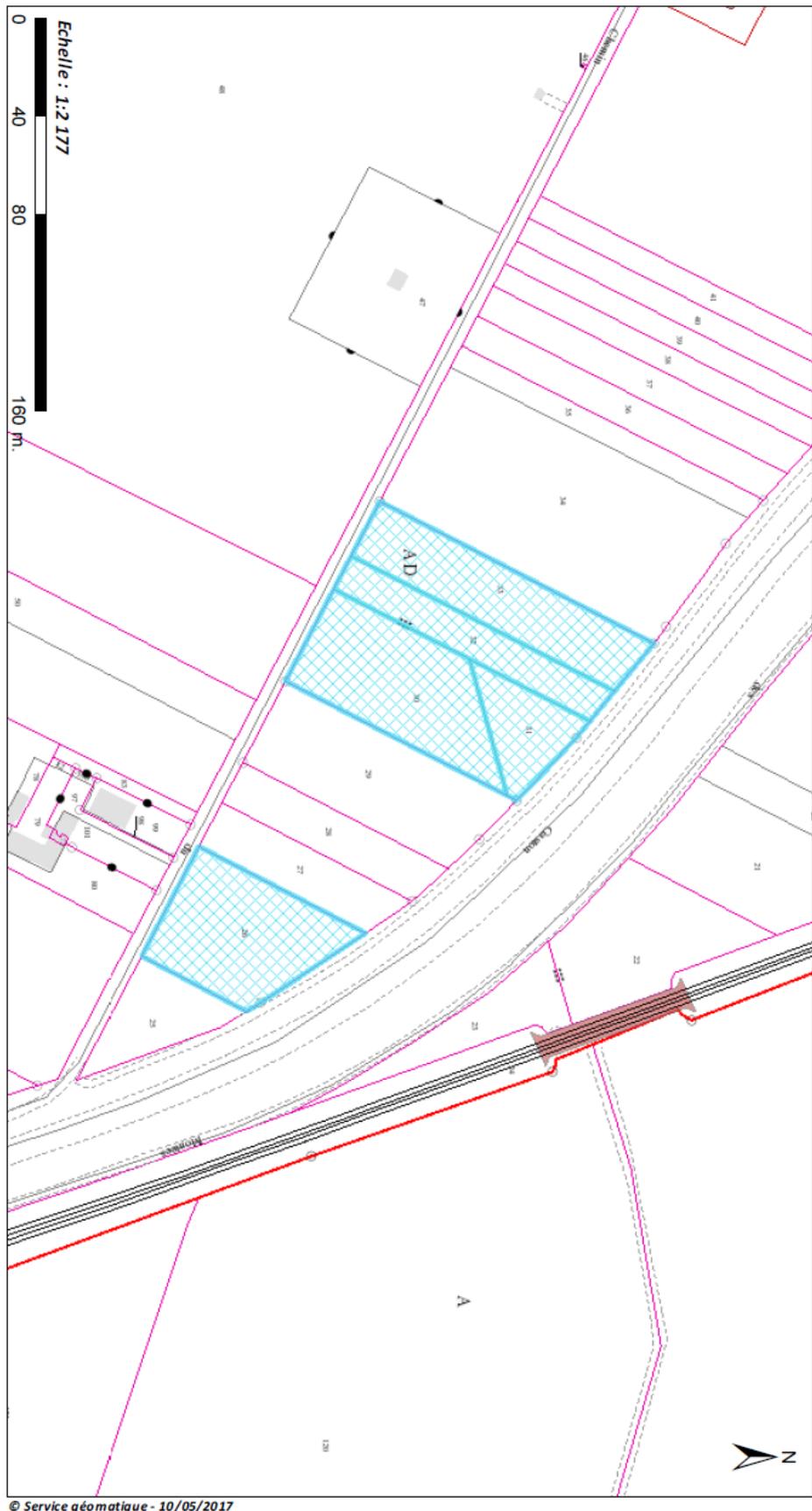


PARCELLES A ACQUERIR - ORLEANS

DV 27 / EH 3, 4, 15 et 28



ORLÉANS
MÉTRÉPOLE





Parcelles en vente - Orléans

100.0 m Projet LocCad 1/8 350

GIE ACTIS - Edité le 09/05/2017 à 11:26
© Source IGN BD ORTHO ®

N° 20 – **Action foncière. Exécution d'un protocole d'accord et régularisation foncière avec l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais. Déclassement et cessions foncières.**

Mme CHERADAME, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« La convention territoriale de l'Argonne (C.T.A.) engagée en 2004 comportait des interventions sur le bâti (amélioration, démolition ou construction de logements, équipements ou commerces) et l'aménagement d'espaces publics. La réalisation de ce programme d'opérations a entraîné des modifications foncières par rapport au cadastre, et des régularisations foncières induites entre la Mairie et l'O.P.H. « les résidences de l'Orléanais » notamment dans le cadre des opérations de résidentialisation des ensembles collectifs gérés par l'office public.

Les travaux ont été engagés et réalisés sans attendre les régularisations foncières, difficiles à apprécier précisément en amont. Un protocole d'accord a donc été rédigé pour préparer les mutations foncières à intervenir entre les parties, actant notamment le principe d'un échange sans soulte. Ce protocole d'accord a été approuvé par délibération du Conseil Municipal du 21 février 2014.

La Mairie ayant fait procéder à l'enquête publique de déclassement de voirie qui lui incombait du 2 au 16 décembre 2016, avec avis favorable du commissaire-enquêteur, et les documents d'arpentage correspondants étant signés par les parties, il convient de procéder à la régularisation de ces mutations.

Cependant, la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » ayant été transformée en Communauté Urbaine puis en Métropole, « Orléans Métropole » exerce désormais la compétence au titre de la création, l'aménagement et l'entretien de voirie. C'est en conséquence elle qui doit se substituer à la Mairie pour l'acquisition des emprises destinées à être incorporées au domaine public de la voirie.

De ce fait, l'échange sans soulte initialement prévu entre la Mairie et le bailleur social sera finalement régularisé en deux actes :

- Un premier acte portant d'une part, cession des emprises restant à ce jour propriétés de la Mairie d'Orléans (déjà désaffectées au 1^{er} janvier 2017), au profit de l'office public, et d'autre part, acquisition des emprises cédées par le bailleur qui ne constituent pas des dépendances de voirie (squares et jardins publics). C'est notamment l'objet de la présente délibération.
- Un second acte portant cession des emprises appartenant à l'O.P.H. « les résidences de l'Orléanais » à intégrer au domaine public de la voirie, au profit de la Métropole, qui devra prendre une décision en ce sens

Par ailleurs, la délibération du Conseil Municipal du 21 février 2014 avait décidé la régularisation d'opérations notamment acquisitions de l'O.P.H. qui ne sont pas encore signées à ce jour, à savoir, "Grand Villiers 3", "Petit Pont", "Place et cour du marché" et "Blason". Il convient de valider pour chacun de ces dossiers qui doit finalement se porter acquéreur des emprises en fonction de l'usage public auquel elles ont été affectées :

- "Place et cour du marché" : ce projet a été modifié depuis la délibération de 2014. Les échanges prévus ont été inclus à l'opération "Argonne 1-2-3 / Grand Villiers 2". La décision d'acquisition de 2014 doit donc être abrogée pour être reprise sur la base des modifications effectuées et du changement d'acquéreur.
- Pour les opérations "Grand Villiers 3" et "Petit Pont", les emprises à céder par l'O.P.H. ayant été aménagées en nature de trottoirs, accessoires de voirie, la décision d'acquérir prise par la Mairie doit également être abrogée pour être reprise au profit de la Métropole.
- "Blason" : pour mémoire, il s'agit d'une résidence construite par l'O.P.H. sur un terrain cédé à bail emphytéotique par la Mairie d'Orléans. Il avait été convenu, suite à l'opération de résidentialisation et aux aménagements réalisés par la Ville sur la parcelle, que le bail emphytéotique, qui court jusqu'en juillet 2039, soit résilié partiellement pour permettre la reprise dans le domaine public de la voie Camille Bézard, d'un parking et d'un square.

Il convient en conséquence de confirmer la décision de la Mairie de procéder à la résiliation partielle en lien avec l'O.P.H. emphytéote, pour récupérer la maîtrise foncière de ces espaces publics. Le square sera classé comme prévu dans le domaine public communal. Le statut de la voie Camille Bezar et du parking devront être transférés à la métropole.

Enfin, l'enquête publique organisée a été l'occasion de procéder aux formalités préalables aux déclassements nécessaires à la régularisation de deux autres dossiers menés conjointement avec l'O.P.H. :

- Rue Croix Baudu, quartier Blossières-Murlins : il s'agit également d'une opération de résidentialisation. La rue résidentialisée, actuellement cadastrée section AC n° 615, doit être déclassée en vue de sa cession partielle à l'O.P.H.

L'office cède en retour deux emprises divisées de la parcelle cadastrée section AC n° 616 lui appartenant : la première, d'une superficie de 71 m², constitue la cour arrière accueillant notamment la rampe d'accès handicapé des locaux de l'ASELQO Blossières, propriété de la Mairie. Cet espace présentant un lien fonctionnel avec l'équipement à vocation à intégrer le domaine privé communal. La seconde emprise, d'une surface d'un m² à usage de trottoir, sera à acquérir par la Métropole au titre de la compétence voirie.

- Immeuble-pont rue Porte Dunoise, quartier Madeleine : il s'agit d'un immeuble construit "à cheval" entre deux propriétés de l'office, au-dessus de la rue Porte Dunoise, domaine public. Les trottoirs ouverts à la circulation publique sont en revanche situés sur les parcelles de l'OPH.

Il apparaît in fine utile de régulariser cette situation par une division volumétrique, en permettant à l'O.P.H. d'acquérir le volume d'air dans lequel son immeuble est construit au-dessus de la voie publique, et à l'affectataire du domaine public de la voirie d'acquérir les volumes de circulation au niveau des trottoirs, à l'exclusion des éléments de structure de l'immeuble (piliers).

L'office public de l'habitat a d'ores et déjà prévu de céder à la Mairie les volumes de trottoirs et la Mairie décidé par délibération du 30 mars 2015 du principe de céder par voie d'échange le volume de l'immeuble au bailleur, lequel devait cependant être préalablement déclassé du domaine public.

Par suite du transfert de la compétence voirie, la Mairie, toujours propriétaire de la voie à ce jour, doit décider le déclassement du volume et sa cession à l'office. L'O.P.H., en revanche, devra céder directement les volumes de trottoirs à la Métropole.

Les avis correspondants ont été sollicités auprès de France Domaine. Les ventes croisées interviendront à l'euro symbolique, conformément aux dispositions du protocole d'accord entre la Mairie et l'O.P.H., la Métropole se substituant dans les droits et obligations incombant à la Mairie pour les compétences transférées.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Aménagement Urbain, Logement et Politique de la Ville, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) abroger la délibération du Conseil Municipal du 21 février 2014 en ce qui concernait les échanges fonciers décidés pour les opérations "Place et cour du marché", "Grand Villiers 3" et "Petit Pont" ;

2°) vu les dispositions conjuguées du code de la voirie routière, notamment ses articles L. 141-3 et suivants et R. 141-4 et suivants, et du chapitre IV du titre III du livre 1er du code des relations entre le public et l'administration, fixant les modalités de l'enquête publique préalable au classement ou au déclassement des voies communales,

Vu le dossier soumis à l'enquête publique du 2 au 16 décembre 2016, notamment la notice explicative, et les plans de déclassements,

Considérant la désaffectation résultant de la cessation de tout usage public,

Considérant que le déclassement de ces emprises, induit principalement par des opérations de résidentialisation d'ensembles collectifs gérés par l'O.P.H. « les résidences de l'Orléanais », répond à l'intérêt public, par les objectifs poursuivis, à savoir :

- clarification des limites entre les espaces publics et privés
- appropriation par les résidents des ensembles d'habitat collectif
- simplification de la gestion des espaces (entretien, propreté)
- requalification des espaces aux abords des résidences
- régularisation de situations de fait afin de faire concorder usage ou occupation du sol avec le statut foncier des emprises concernées

Constater le déclassement des emprises suivantes, également représentées sur les plans ci-annexés :

- dans le périmètre de la Convention Territoriale de l'Argonne :

Secteur/Résidence	Parcelles concernées (à diviser)	Superficie	Nature initiale
CLOS GAUTHIER 1-3 et 6-8-10-14-16-18 rue du Clos Gauthier	CM 768p-568p	2 095m ²	Parkings et espaces collectifs
CLOS GAUTHIER 1,3 rue Emile Alluard et 15-17-19-21-23-25 rue Flandre Dunkerque	Partie de la rue Flandre Dunkerque CM 169p + CM 570p- 767p	1 478 m ²	Voirie
WICHITA-BORDE AUX MIGNONS phase 1 2-4 rue Charles Gounod - 1-5-6 place Louis Armstrong - 2-4-6 rue Sidney Bechet	Place L. Armstrong-Rue S. Bechet-Rue C. Gounod-CN 865- 920-921-922-924- 925-926	6 399 m ²	Voirie et espaces collectifs
WICHITA-BORDE AUX MIGNONS phase 2 6-8-10-12 avenue Wichita	CM 660p-664p- 648p-507p-650p- 659p-DP	2 314 m ²	Voiries et espaces collectifs
WICHITA-BORDE AUX MIGNONS phase 3 et 4 Rue François Couperin	CM 221p-282p-636- 638-669p-706p	574 m ² *	Espaces collectifs
WICHITA-BORDE AUX MIGNONS phase 5 4-2 place Mozart et 3-5-7 rue Rouget de Lisle	Rue Jean-Philippe Rameau (partiel) - CM 614-616-686- 559-679-682	1 975 m ²	Voiries, espaces collectifs
Argonne 1-2-3-Grand Villiers 2 Rues Monseigneur Vié et Jean Louvet	DP	1 373 m ²	Voirie
Grand Villiers 2 - Jacobins Rue Monseigneur Vié	CK 441p	1 271 m ²	Voirie
MARIE STUART 1-3-5-7-9-11 rue Maurice Ravel et 2-4 rue Etienne Méhul	Rue Mehul (partiel- DP) + CM 581p- 584p	2 718 m ²	Voirie, parking public et espaces collectifs
HAUTES MAISONS 23-25 rue des Hautes Maisons	CL 512p	257 m ²	Voirie non dénommée

DP = domaine public

- rue Croix Baudu : parcelle cadastrée section AC n° 615 d'une surface de 447 m²,

- division volumétrique rue Porte Dunoise : volume n° 2 cadastré section AI n° 805, d'une surface de base d'environ 73 m² ;

3°) au vu de l'avis de France Domaine, décider de céder à l'euro symbolique, avec dispense de versement, à l'O.P.H. « les résidences de l'Orléanais », les emprises suivantes :

Résidence	Cédant	Parcelles	Superficie
ARGONNE 1-2-3 / GRAND VILLIERS 2 - Rues Monseigneur Vié et Jean Louvet, place et cour du marché	Ville	CK - DP > 855	1 373 m ²
WICHITA - BORDE AUX MIGNONS TRANCHE 2	Ville	CM 507p > 914	32 m ²
	Ville	CM 648p > 916	374 m ²
	Ville	CM 650p > 918	9 m ²
	Ville	CM 659p > 920	54 m ²
	Ville	CM 660p > 922	906 m ²
	Ville	CM 664p > 925	783 m ²
	Ville	CM - DP > 930	148 m ²
	Ville	CM - DP > 931	8 m ²
HAUTES MAISONS	Ville	CL 512p > 655	257 m ²
MARIE STUART (Rue Méhul+parking public à l'angle des rues Borde et Lalo)	Ville	CM 581p > 885	183 m ²
	Ville	CM 581p > 886	99 m ²
	Ville	CM 581p > 887	325 m ²
	Ville	CM 581p > 883	615 m ²
	Ville	CM 584p > 888	1 456 m ²
	Ville	DP > CM 898	40 m ²
JACOBINS (rue Monseigneur Vié) GRAND VILLIERS II	Ville	CK 441p > 826	1 271 m ²
CLOS GAUTHIER 1-3 rue Emile Alluard (portion de la rue Flandres Dunkerque)	Ville	CM 169p > 900	645 m ²
	Ville	CM 570p > 901	414 m ²
	Ville	CM 570p > 903	10 m ²
	Ville	CM 767p > 905	409 m ²

WICHITA BORDE AUX MIGNONS Tranche 5 : 2-4 pl Mozart et 3-5-7 rue Rouget de Lisle	Ville	CM 684 (non divisée)	431 m²
	Ville	CM 679 (non divisée)	2 m²
	Ville	CM 559 (non divisée)	4 m²
	Ville	CM 682p > 950	339 m²
	Ville	CM 639p > 948	241 m²
	Ville	CM 616p > 946	231 m²
	Ville	CM 614p > 945	482 m²
WICHITA BORDE AUX MIGNONS Tranche 4 : 10-12 rue Couperin	Ville	CM 221p > 933	8 m²
	Ville	CM 282p > 935	7 m²
	Ville	CM 669p > 937	63 m²
	Ville	CM 669p > 938	85 m²
	Ville	CM 669p > 939	20 m²
	Ville	CM 706p > 940	110 m²
	Ville	CM 706p > 943	49 m²
	Ville	CM 636 (non divisée)	100 m²
	Ville	CM 638 (non divisée)	132 m²
CLOS GAUTHIER 1ère-2ème-3ème tranches (3 résidentialisations rue du Clos Gauthier)	Ville	CM 568p > n° en cours	1 233 m²
	Ville	CM 568p > n° en cours	81 m²
	Ville	CM 768p > n° en cours	719 m²
Rue Croix Baudu	Ville	AC 615p > n° en cours	26 m²
	Ville	AC 615p > n° en cours	387 m²

et rue Porte Dunoise : le volume d'air cadastré section AI n° 805, d'une surface de base d'environ 73 m², tel que défini dans le projet de division volumétrique joint ;

4°) au vu de l'avis de France Domaine, décider d'acquérir de l'O.P.H. « les Résidences de l'Orléanais », à l'euro symbolique, les emprises suivantes :

Résidence	Cédant	Parcelles	Superficie	Usage
JACOBINS (rue Monseigneur Vié) GRAND VILLIERS II	OPH	CK 443p > 833	2 406 m ²	Espace vert
ARGONNE 4	OPH	CK 454p > 838	1 265 m ²	Square
Rue Croix Baudu	OPH	AC 616p > n° en cours	71 m ²	Cour privée avec accès handicapé

Il est précisé que les frais, droits et émoluments de l'acte seront supportés par l'O.P.H. « les résidences de l'Orléanais », principal acquéreur. Il est prévu en contrepartie que la Métropole prenne en charge les frais de l'acte par lequel le bailleur lui cèdera les emprises destinées à être incorporées au domaine public de la voirie ;

5°) au vu de l'avis de France Domaine, décider la résiliation partielle du bail emphytéotique conclu le 16 juillet 1979 au bénéfice de l'O.P.H. « les résidences de l'Orléanais » pour une durée de 60 ans, à l'euro symbolique, pour récupérer la pleine propriété de la rue Camille Bézard, d'un parking et d'un square, parcelles en cours de division cadastrées section BY n° 1256 de 3 268 m² et 1257 de 1 365 m², étant précisé que la parcelle BY 1256 sera transférée à la métropole en vue de son incorporation au domaine public de la voirie ;

6°) déléguer M. le Maire pour signer les actes notariés à intervenir et solliciter l'intervention de la Métropole pour la régularisation des emprises de voirie. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

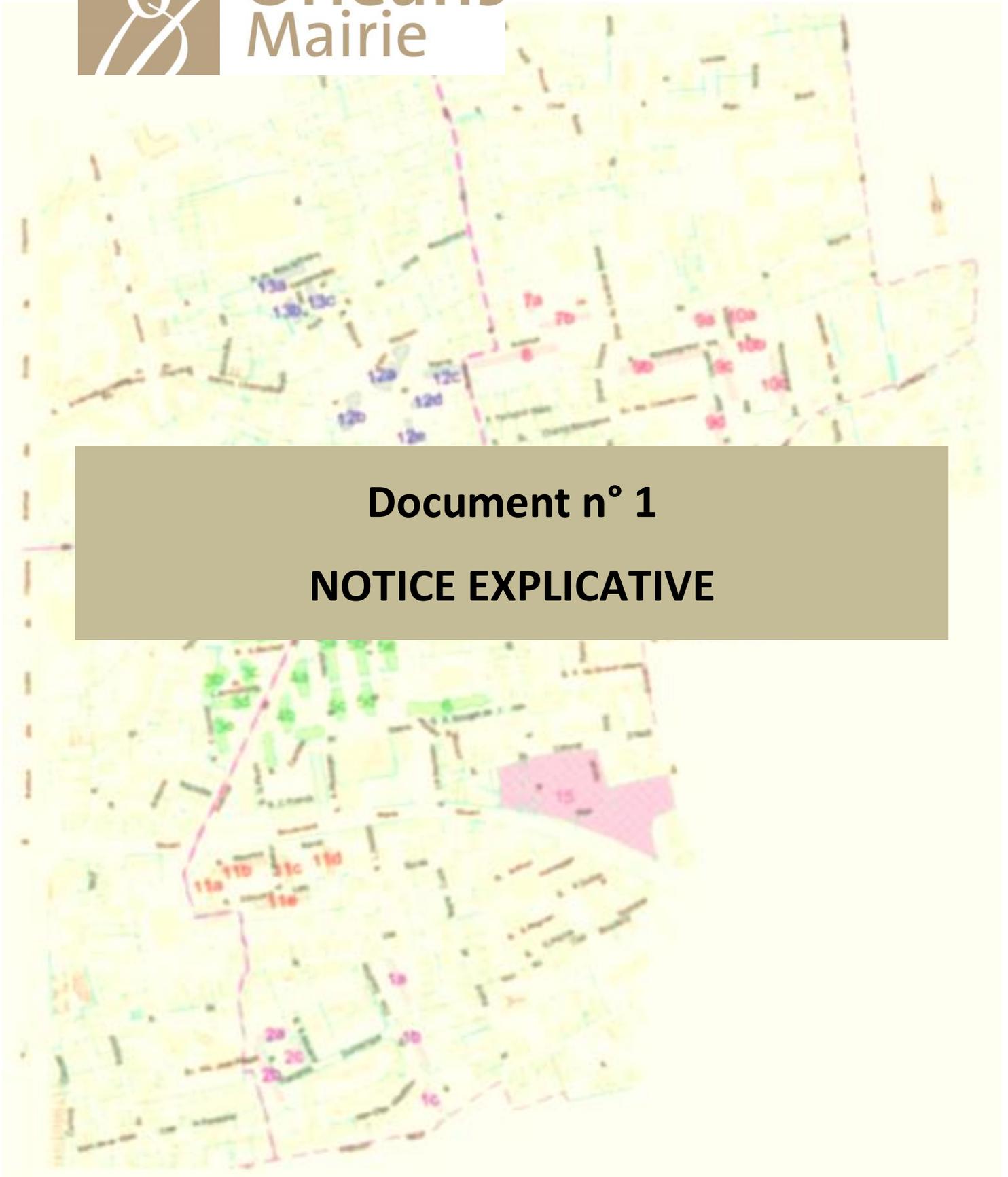
ANNEXE



Orléans
Mairie

Document n° 1

NOTICE EXPLICATIVE



PREAMBULE

Le présent document constitue la notice explicative du dossier d'enquête publique préalable au déclassement du domaine public et de la voirie communale de diverses emprises situées à Orléans :

- dans le périmètre de la Convention Territoriale de l'Argonne (A),
- rue Croix Baudu (B),
- rue Porte Dunoise (C).

A - Le quartier de l'Argonne - Historique et contexte général du projet

Une diversité urbaine héritée du passé

Classé Zone de Redynamisation Urbaine (ZRU) par le décret du 26 décembre 1996, le quartier de l'Argonne présente une structure urbaine atypique, qui le distingue des autres Zones Urbaines Sensibles. Le quartier s'est développé à partir des années 1920, par des opérations d'urbanisation successives, qui ont fait apparaître différentes typologies de bâtis sur ce territoire :

- avant 1925 : l'habitat traditionnel, jouxtant les exploitations maraîchères, prédomine,
- de 1925 à 1958 : les premières cités ouvrières apparaissent et notamment la cité Loucheur, ensemble pavillonnaire bordant la rue de l'Argonne, qui participe de la mémoire sociale du quartier,
- de 1958 à 1978 : des structures type "grands ensembles" sont construites (Clos Boudard, Wichita, Gauthier, Marie Stuart). Cette période est marquée par le changement de structure du quartier qui juxtapose habitat traditionnel, ensembles pavillonnaires, cités, équipements...
- de 1978 à nos jours : le développement de l'habitat vertical cesse au profit d'une extension de l'habitat pavillonnaire. A partir des années 1990, les opérations de renouvellement organisent une dédensification de l'habitat.

Des interventions continues dans le cadre des politiques de la Ville depuis les années 1990

Les interventions successives sur le quartier, menées dans le cadre des politiques de la ville, ont amélioré le cadre de vie des habitants. Les grandes étapes furent :

- dans les années 90, le programme de Développement Social des Quartiers (DSQ), première intervention de rénovation urbaine,
- la signature du contrat de Ville en 1994, deuxième étape,
- le Contrat de Ville 2000-2006 : accentuation des actions de prévention et de réhabilitation.

Cependant, le bilan de ces interventions successives apparaît contrasté : si le cadre de vie des habitants s'est globalement amélioré, la dynamique de spécialisation n'a pas été inversée.

La Convention Territoriale de l'Argonne (CTA)

La Convention Territoriale de l'Argonne est un projet ambitieux, qui a démarré avec la signature de la convention territoriale en 2004, suivie par celle de la convention de rénovation urbaine du quartier de l'Argonne le 12 février 2008.

Le projet de rénovation urbaine est aujourd'hui organisé autour de trois axes d'intervention desquels sont issues des propositions de requalification urbaine et paysagère :

- la dé-densification et l'amélioration de l'offre résidentielle, avec le souci d'équilibrer les démolitions et reconstructions de logements, et participer globalement à renforcer les qualités d'habitat,
- l'amélioration des réseaux des voies de circulation avec le renforcement de l'offre en transports publics et la requalification des axes structurants à même de redonner une lisibilité du maillage urbain,
- la création ou la requalification d'espaces publics et le renforcement de l'armature des équipements, commerces et services qui participent à la vie du quartier et à ses sociabilités.

Le programme détaillé de l'habitat :

- 225 logements sociaux démolis ;
- 225 logements sociaux reconstruits, dont une partie sur des sites associés ;
- 81 logements réhabilités ;
- 1 292 logements bénéficiant d'une résidentialisation ;
- 1 803 logements profitant d'une amélioration de la qualité de service.

B - La rue Croix Baudu

Le principe des résidentialisations, largement utilisé par les Résidences de l'Orléanais dans le périmètre de la Convention Territoriale de l'Argonne, trouve à s'appliquer ponctuellement à d'autres de ses propriétés.

Dans certains cas, il est également nécessaire de procéder à des déclassements limités du domaine public pour permettre une fermeture efficace et harmonieuse des résidences concernées. C'est le cas en l'espèce pour la résidence située 26 à 32 rue Croix Baudu.

C - L'immeuble-pont rue Porte Dunoise

En 2015, la Ville d'Orléans et les Résidences de l'Orléanais ont également mené en partenariat une opération de requalification des secteurs des Allées Pierre Chevallier - Porte Dunoise et de la rue des Tonneliers, associant un programme de résidentialisations et la requalification des voies et espaces publics.

A cette occasion, il est apparu utile de régulariser le statut d'un immeuble-pont appartenant à l'OPH, surplombant la rue Porte Dunoise.

1 - OBJET DU DECLASSEMENT

1.1 Les emprises à déclasser du domaine public communal

A - Dans le périmètre de la CTA La Convention Territoriale de l'Argonne (CTA) engagée en 2004 comporte des interventions sur le bâti (amélioration, démolition ou construction de logements, équipements ou commerces, résidentialisations) et l'aménagement d'espaces publics.

La réalisation de ce programme d'opérations entraîne des modifications par rapport au cadastre actuel, et les régularisations foncières induites entre la Ville d'Orléans et les Résidences de l'Orléanais, notamment dans le cadre des opérations de résidentialisation des ensembles collectifs gérés par l'office public.

Le plan général de déclassement (document n° 3 du dossier) présente l'ensemble des opérations concernées à l'échelle du quartier, leur attribuant à chacun un numéro de groupe (ex. : groupe 1 = Résidence Clos Gauthier). Le tableau suivant détaille les emprises à déclasser pour chacune des opérations / groupes figurant au plan. Chaque groupe pour lequel un déclassé est nécessaire fait enfin l'objet d'un plan de déclassé propre (documents n° 4 à 13).

Secteur/Résidence	Parcelles concernées (à diviser)	Superficie	Nature initiale	Affectation finale	Plan n°
GROUPE 1					
CLOS GAUTHIER 1-3 et 6-8-10-14-16-18 rue du Clos Gauthier	CM 768p-568p	2 095m ²	Parkings et espaces collectifs	Résidence OPH	4
GROUPE 2					
CLOS GAUTHIER 1,3 rue Emile Alluard et 15-17- 19-21-23-25 rue Flandre Dunkerque	Partie de la rue Flandre Dunkerque CM 169p + CM 570p- 767p	1 478 m ²	Voirie	Résidence OPH	5
GROUPE 3					
WICHITA-BORDE AUX MIGNONS phase 1 2-4 rue Charles Gounod - 1-5- 6 place Louis Armstrong - 2-4- 6 rue Sidney Bechet	Place L. Armstrong- Rue S. Bechet-Rue C. Gounod-CN 865-920- 921-922-924-925-926	6 399 m ²	Voirie et espaces collectifs	Résidence OPH	6
GROUPE 4					
WICHITA-BORDE AUX MIGNONS phase 2 6-8-10-12 avenue Wichita	CM 660p-664p-648p- 507p-650p-659p-DP	2 314 m ²	Voiries et espaces collectifs	Résidence OPH	7
GROUPE 5					
WICHITA-BORDE AUX MIGNONS phase 3 et 4 Rue François Couperin	CM 221p-282p-636- 638-669p-706p	574 m ² *	Espaces collectifs	Résidence OPH	8
GROUPE 6					
WICHITA-BORDE AUX MIGNONS phase 5 4-2 place Mozart et 3-5-7 rue Rouget de Lisle	Rue Jean-Philippe Rameau (partiel) - CM 614-616-686-559- 679-682	1 975 m ²	Voiries, espaces collectifs	Résidence OPH	9
GROUPES 7 ET 8					
Pas de déclassement					
GROUPE 9					
Argonne 1-2-3-Grand Villiers 2 Rues Monseigneur Vié et Jean Louvet	DP	1 373 m ²	Voirie	Résidence OPH	10
GROUPE 10					
Grand Villiers 2 - Jacobins Rue Monseigneur Vié	CK 441p	1 271 m ²	Voirie	Résidence OPH	11

GROUPE 11					
MARIE STUART 1-3-5-7-9-11 rue Maurice Ravel et 2-4 rue Etienne Méhul	Rue Mehul (partiel-DP) + CM 581p-584p	2 718 m ²	Voirie, parking public et espaces collectifs	Résidence OPH	12
GROUPE 12-13					
Pas de déclassement					
GROUPE 14					
HAUTES MAISONS 23-25 rue des Hautes Maisons	CL 512p	257 m ²	Voirie non dénommée	Résidence OPH	13
GROUPE 15					
Pas de déclassement					

DP = domaine public

B - Rue Croix Baudu

La rue Croix Baudu se situe dans le quartier Blossières-Murlins.

La résidence de l'office public de habitat "Les Résidences de l'Orléanais" située 26 à 32 rue Croix Baudu est traversée par une voie interne reliant les rues Croix Baudu et des Closiers (plan n° 14 ci-annexé), parcelle cadastrée section AC n° 615 d'une surface de 447 m².

L'office public a procédé à la résidentialisation de sa propriété, qui a conduit à une privatisation de la voie précitée au bénéfice exclusif des locataires du bailleur social.

Il apparaît nécessaire de régulariser cette situation en déclassant cette emprise de voirie en vue de son incorporation au sein de la résidence de l'office, qui s'en portera acquéreur.

C - Immeuble-pont rue Porte Dunoise

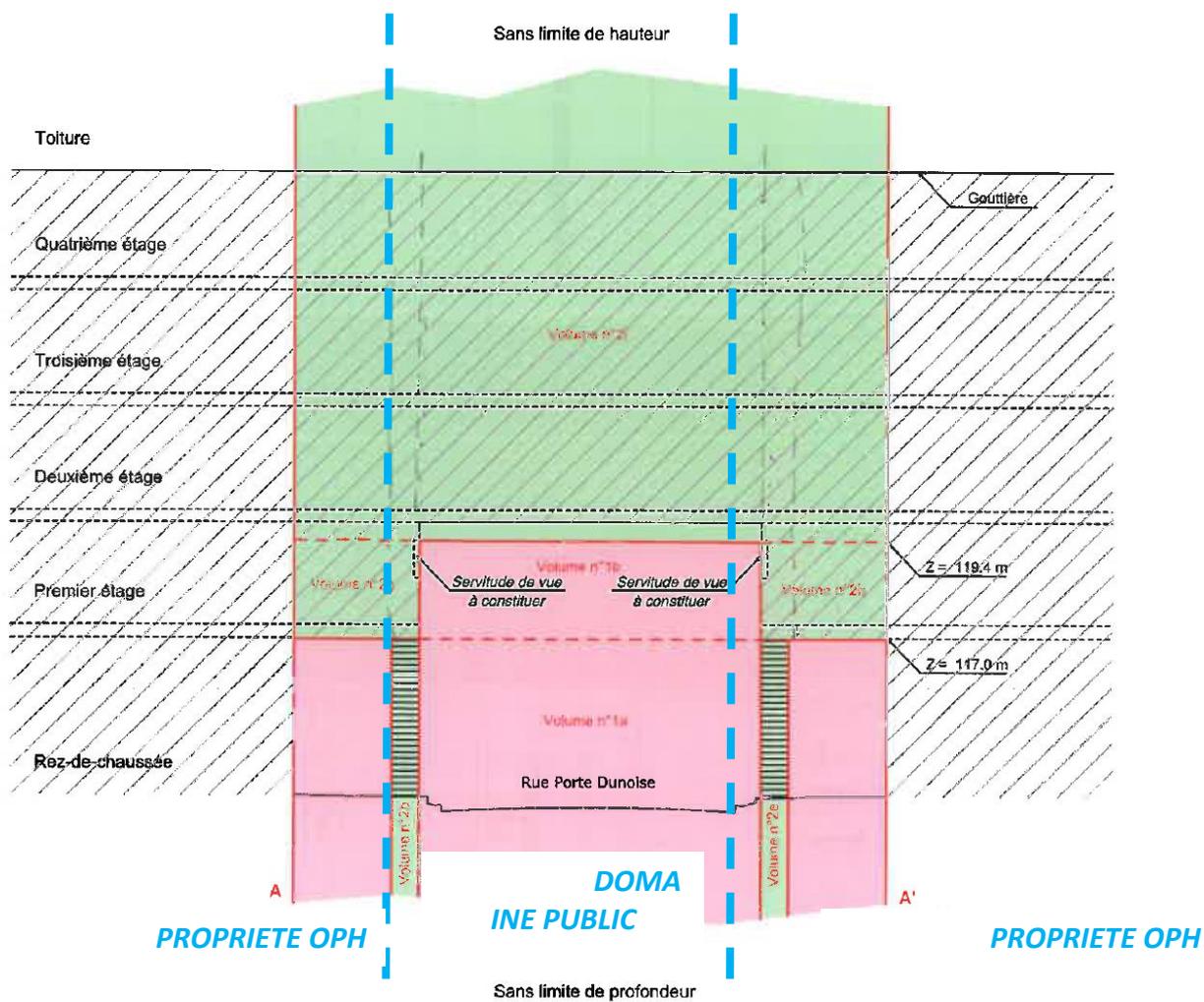
La rue Porte Dunoise se situe dans le quartier Madeleine (plan n° 15 ci-annexé).

Les Résidences de l'Orléanais sont propriétaires d'un immeuble établi "à cheval" sur deux de ses propriétés, 9 rue Marc Sangnier et 30 rue Porte Dunoise, cadastrées actuellement respectivement section AI n° 576 et 355. Le tracé de la rue Porte Dunoise s'établit entre les deux propriétés de l'office public, franchissant l'immeuble du bailleur par un porche aménagé dans le corps du bâtiment.



Il résulte de cette situation une superposition entre le domaine public (la rue Porte Dunoise), propriété communale, et l'immeuble du bailleur social. Le statut juridique de la partie de l'immeuble surplombant la rue est par conséquent précaire : il est en effet établi sur du domaine public, alors que celui-ci est par définition "*inaliénable et imprescriptible*".

La coupe suivante permet de visualiser en altimétrie cette superposition. L'immeuble de l'OPH y est matérialisé en vert, l'espace ouvert à la circulation publique en rose. Les limites de propriété telles qu'elles existent aujourd'hui sont reportées en pointillés bleu.



La circulation est ainsi ouverte au public à la fois sur la voie, dépendance du domaine public de la voirie communale, et sur les trottoirs, qui appartiennent à l'OPH.

Il apparaît in fine utile de régulariser cette situation, en permettant :

- *aux Résidences de l'Orléanais d'acquérir le volume d'air dans lequel son immeuble est construit au-dessus de la voie publique,
- *et à la Ville d'acquérir les volumes de circulation au niveau des trottoirs, à l'exclusion des éléments de structure de l'immeuble, ici des piliers.

Cette division de la propriété en altimétrie, avec coexistence de volumes publics et privés, est appelée division volumétrique. Elle s'organise, schématiquement, comme une division en copropriété, à la différence qu'il n'existe aucune partie commune et donc pas de syndicat des copropriétaires.

L'office public de l'habitat a d'ores et déjà prévu de céder à la Ville les volumes de trottoirs. La Ville a également décidé par délibération du 30 mars 2015 du principe de céder par voie d'échange le volume de l'immeuble au bailleur.

Toutefois, ce volume n'étant actuellement pas séparé juridiquement de l'assiette de la rue Porte Dunoise, il constitue toujours une dépendance du domaine public, et ce bien qu'il soit matériellement désaffecté en l'absence d'usage public puisqu'un immeuble privé y est édifié.

Il convient en conséquence de déclasser ce volume d'air en vue de sa cession à l'OPH. Celui-ci sera cadastré section AI n° 805 après division cadastrale, avec une surface de base du volume d'environ 73 m².

1.2 Mesures compensatoires

La réalisation des résidentialisations entraîne des modifications des emprises de propriété de la Ville d'Orléans et des Résidences de l'Orléanais par rapport au cadastre actuel.

Les stationnements

Les stationnements situés sur les emprises déclassées étaient utilisés principalement par les résidents du bailleur social.

Ceux-ci sont restitués en nombre identique à l'intérieur des résidences à raison de 1 place par logement. Les places sont clairement aménagées, marquées et numérotées. Cette privatisation permettra une meilleure gestion du stationnement à l'échelle du quartier, en facilitant le repérage des "voitures-ventouses" et en empêchant l'intrusion de tiers extérieurs dans les espaces de stationnement désormais réservés aux locataires sociaux.

Les espaces publics

Les espaces publics autour des résidences étaient globalement peu ou pas qualifiés, et nécessitaient des travaux d'amélioration.

Les espaces verts notamment sont requalifiés, et des aires de jeux sont créées à l'intérieur des résidences.

Les surfaces publiques situées aux abords des résidences font également l'objet de requalifications et d'aménagements qualitatifs, variables selon l'usage final (stationnement, éclairage public, espaces verts...).

1.3 La justification de l'intérêt public des déclassements

Ces déclassements s'intègrent pour la plupart dans le cadre du programme d'aménagement la CTA, et dans les opérations de résidentialisation des ensembles collectifs gérés par l'OPH les résidences de l'Orléanais, dont les objectifs sont :

- La clarification des limites entre les espaces publics et privés
- L'appropriation par les résidents des ensembles d'habitat collectif
- La simplification de la gestion des espaces (entretien, propreté)

- La requalification des espaces aux abords des résidences
- La régularisation de situations de fait afin de faire concorder usage ou occupation du sol avec le statut foncier des emprises concernées

Le fait même que ces objectifs s'intègrent dans les programmes financés par l'Agence Nationale pour le Renouvellement Urbain démontre de l'intérêt public de ces interventions.

Conclusion :

La réalisation des projets d'aménagement de la Convention Territoriale de l'Argonne engendrera une requalification notable du quartier.

Cette amélioration justifie l'intérêt public de la présente procédure sur les emprises actuelles de voirie, qui permettra la réalisation concrète du programme.

Ces conclusions s'appliquent aux deux projets de déclassement impactant d'autres résidences des Résidences de l'Orléanais sur le territoire de la Ville d'Orléans.

2 - LA PROCEDURE DE DECLASSEMENT

En application des dispositions conjuguées du Code de la Voirie Routière, notamment ses articles L 141-3 et suivants et R 141-4 et suivants, et du chapitre IV du titre III du livre 1er du Code des Relations entre le Public et l'Administration, le présent dossier, accompagné de ses annexes et notamment des plans de déclassement, est constitué afin de recevoir les observations du public préalablement au déclassement de diverses emprises situées dans le périmètre de la Convention Territoriale de l'Argonne, rue Croix Baudu et rue Porte Dunoise.

L'enquête se tiendra du vendredi 2 au vendredi 16 décembre 2016 inclus.

Le commissaire-enquêteur recevra le public en mairie de proximité Est, 1 place Mozart, les vendredis 2 et 16 décembre 2016, respectivement de 14h30 à 16h30 et de 15 heures à 17 heures.

Pendant toute la durée de l'enquête, des observations pourront être formulées soit sur les registres ouverts à cet effet déposés l'un en mairie de proximité Est, l'autre au Service Action Foncière et Stratégie Immobilière, dont les bureaux sont situés Espace Saint Marc, 5 place du 6 juin 1944, à Orléans, ou adressées par écrit à Monsieur le Maire de la Ville d'Orléans, Hôtel de Ville, Place de l'Etape, 45040 ORLEANS CEDEX 1 avec la mention suivante portée sur l'enveloppe "A l'attention de M. Philippe MARCANGELI, commissaire-enquêteur - Projet de déclassement".

A l'issue de l'enquête publique, le commissaire-enquêteur se prononcera sur le déclassement proposé, et le dossier sera ensuite soumis à l'approbation des instances compétentes.

ARRÊTÉ DU MAIRE D'ORLÉANS

LE MAIRE DE LA VILLE D'ORLÉANS



ARRETE PORTANT OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE AU DECLASSEMENT D'UNE PARTIE DU DOMAINE PUBLIC

Vu les dispositions conjuguées du Code de la Voirie Routière, notamment ses articles L 141-3 et suivants et R 141-4 et suivants, et du chapitre IV du titre III du livre 1^{er} du Code des Relations entre le Public et l'Administration, fixant les modalités de l'enquête publique préalable au classement ou au déclassement des voies communales,

Vu les délibérations n° 3 et 5 du Conseil Municipal du 28 juin 2015 portant élection du Maire et des Adjointes au Maire, dont Monsieur le Préfet de la Région Centre, Préfet du Loiret a accusé réception le 30 juin 2015,

Vu l'arrêté en date du 7 juillet 2015 dont Monsieur le Préfet de la Région Centre, Préfet du Loiret a accusé réception le jour-même, par lequel Monsieur le Maire a donné délégation aux Maires-Adjointes, Adjointes et à certains Conseillers municipaux pour signer les arrêtés dans l'ensemble des domaines de l'action municipale,

Vu la liste départementale d'aptitude aux fonctions de commissaire-enquêteur au titre de l'année 2016 fixée par délibération du 6 novembre 2015 de la commission départementale désignée à cet effet par arrêté préfectoral du 11 juin 2015, et signée par Monsieur le Président du Tribunal Administratif d'Orléans en date du 18 novembre 2015,

Vu la délibération du 19 mars 2004 dont Monsieur le Préfet de la Région Centre, Préfet du Loiret a accusé réception le 23 mars 2004, approuvant la Convention Territoriale de l'Argonne,

Vu la Convention Territoriale de l'Argonne, signée le 15 juin 2004,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Ville d'Orléans du 25 janvier 2008 dont Monsieur le Préfet de la Région Centre, Préfet du Loiret a accusé réception le 29 janvier 2008, approuvant les bases de la convention à passer avec l'Etat, l'Agence Nationale de Renovation Urbaine (ANRU), la Foncière Logement, la Caisse des Dépôts et Consignations, l'OPAC d'Orléans, la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire », pour la rénovation urbaine du quartier de l'Argonne,

Vu la convention d'engagement avec l'Agence Nationale pour la Renovation Urbaine (ANRU) pour le quartier de l'Argonne signée le 12 février 2008 par l'ensemble des partenaires,

Considérant que le programme de la convention prévoit d'importantes interventions sur le tissu résidentiel, notamment sur l'habitat social, lequel bénéficie de démolitions, reconstructions, réhabilitations, d'une amélioration globale de la qualité des services et pour 1 292 logements, d'opérations de résidentialisations,

Considérant qu'il apparaît nécessaire de déclasser du domaine public et de la voirie communale les emprises nécessaires à la réalisation de ces opérations, en vue de leur cession aux Résidences de l'Orléanais, Office Public de l'Habitat d'Orléans, et de régulariser certaines situations de fait afin de faire concorder usage ou occupation du sol avec le statut foncier,

Sur la proposition de Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville d'Orléans.

ARRETE

Article 1er : Il sera procédé dans la Commune d'Orléans, à l'Espace Saint Marc, 5 place du 6 juin 1944, et en mairie de proximité Est, 1 place Mozart, à une enquête publique destinée à recueillir les observations des intéressés sur le projet de déclassement de diverses emprises situées sur le territoire communal, dans le périmètre de la Convention Territoriale de l'Argonne, rue Croix Baudu et rue Porte Dunoise.

Article 2 : Monsieur Philippe MARCANGELI, demeurant à Orléans, en l'Hôtel de Ville, est désigné commissaire-enquêteur.

Article 3 : La présente enquête publique, d'une durée de 15 jours, sera ouverte du vendredi 2 décembre au vendredi 16 décembre 2016. Le public pourra prendre connaissance du dossier établi à l'Espace Saint Marc, dans les bureaux du Service Action Foncière et Stratégie Immobilière, pendant la durée de l'enquête inclusivement (samedis et dimanches exceptés), de 9 heures à 17 heures, bureau n° 414, et en mairie de proximité Est, 1 place Mozart, le lundi de 14 heures à 17 heures, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14 heures à 17 heures, et le samedi de 9 heures à 12 heures, et y formuler ses observations soit sur un registre spécial ouvert à cet effet, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur, ou en les adressant par écrit au Maire de la Ville d'Orléans avec la mention suivante sur l'enveloppe : "A l'attention de M. MARCANGELI, commissaire-enquêteur - Projet de déclassement".

Monsieur MARCANGELI, commissaire-enquêteur, se tiendra à la disposition du public le vendredi 2 décembre de 14h30 à 16h30 et vendredi 16 décembre de 15 heures à 17 heures, à la mairie de proximité Est, 1 place Mozart.

Article 4 : A l'expiration du délai d'enquête fixé ci-dessus, le commissaire-enquêteur constatera sur le registre la clôture de l'enquête et remettra dans le délai d'un mois le dossier accompagné de ses conclusions.

Article 5 : Si les conclusions du commissaire-enquêteur sont favorables, le déclassement des parcelles en cause sera prononcé purement et simplement par l'autorité compétente. Dans le cas contraire, cette décision devra être motivée.

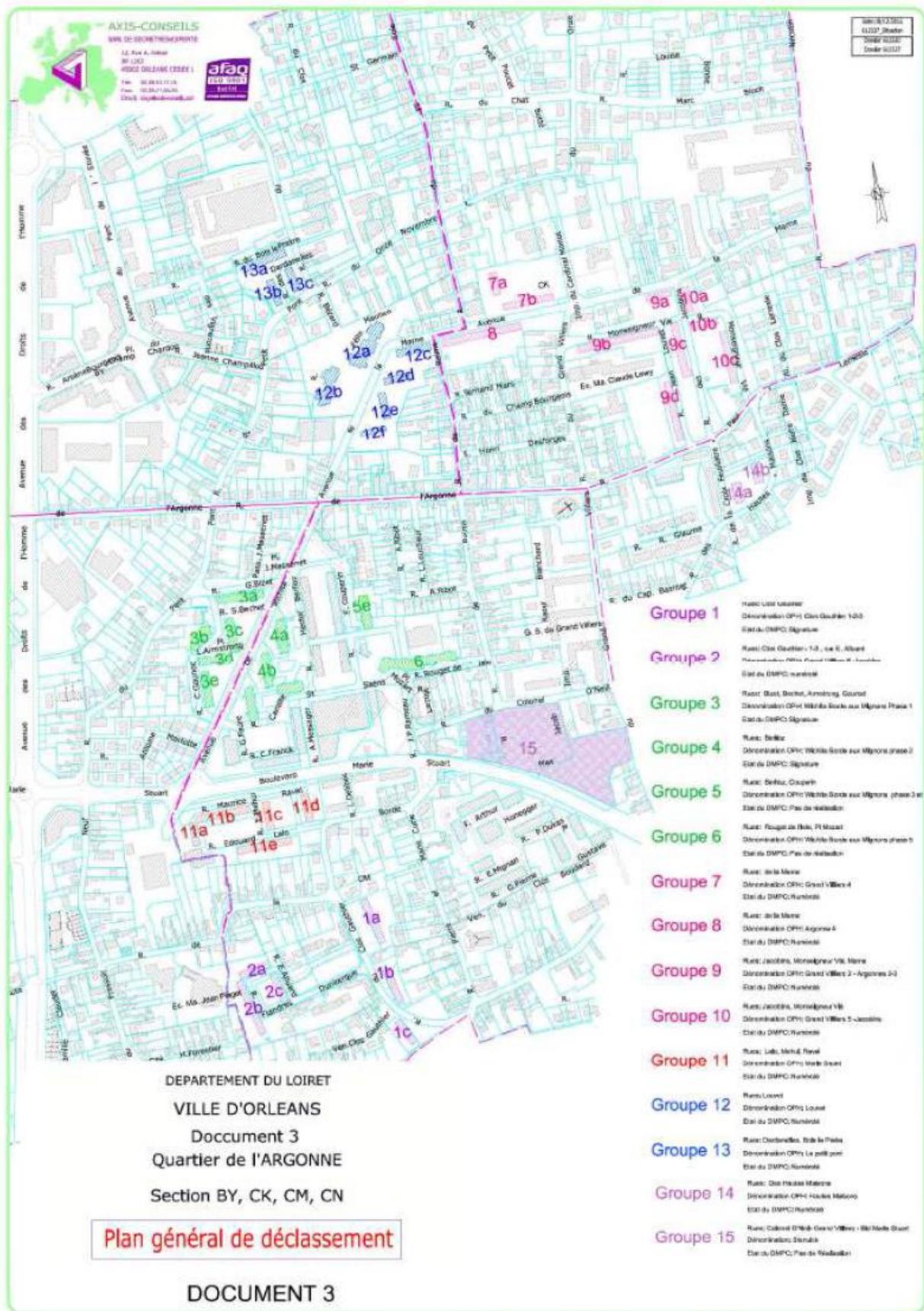
Article 6 : Le présent arrêté sera affiché en mairie quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête.

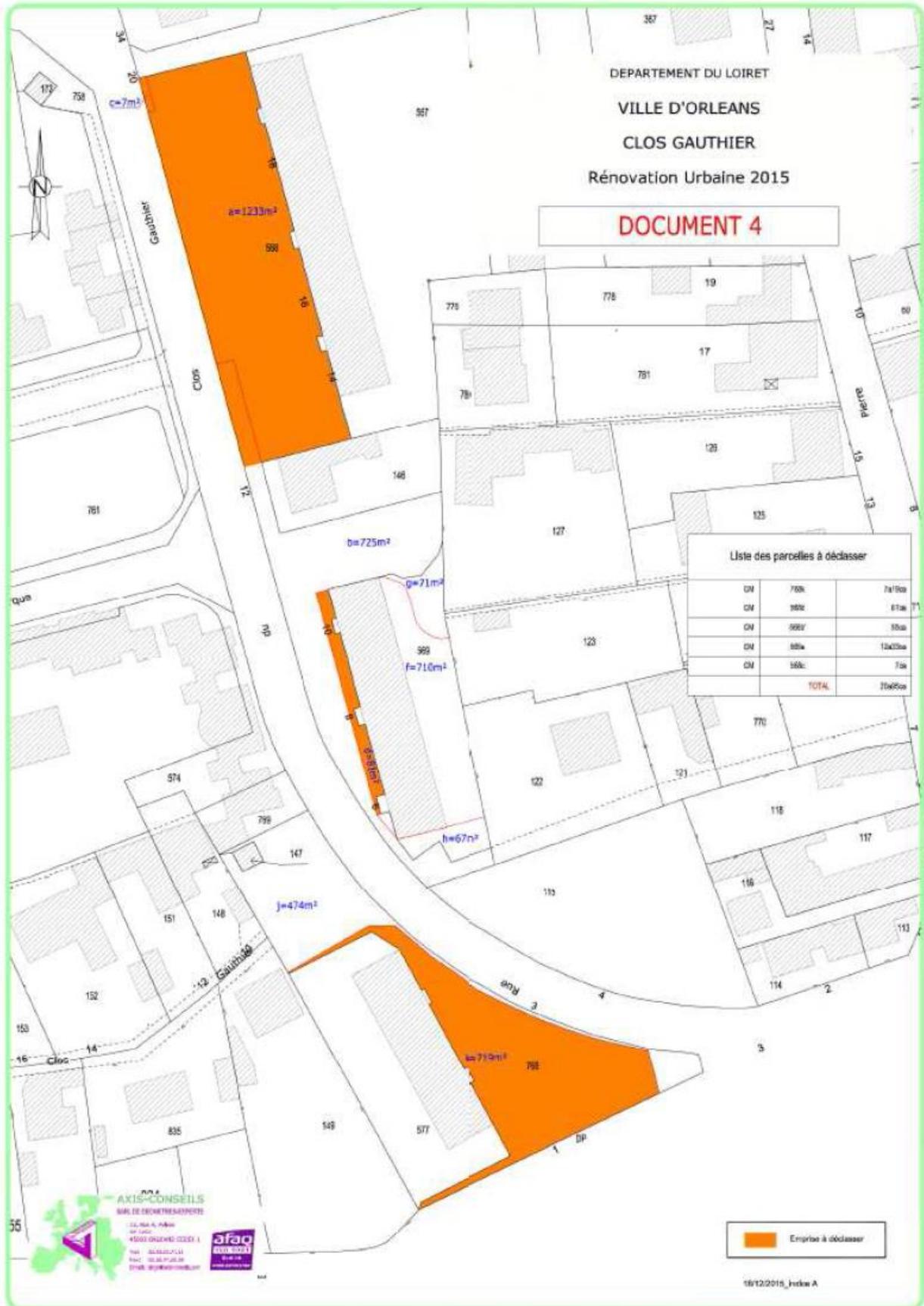
Article 7 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif d'Orléans pendant un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité légale.

Article 8 : M. le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié dans le recueil des actes administratifs réglementaires de la Ville, et dont une ampliation sera transmise à Monsieur le commissaire-enquêteur.

Fait à Orléans, le

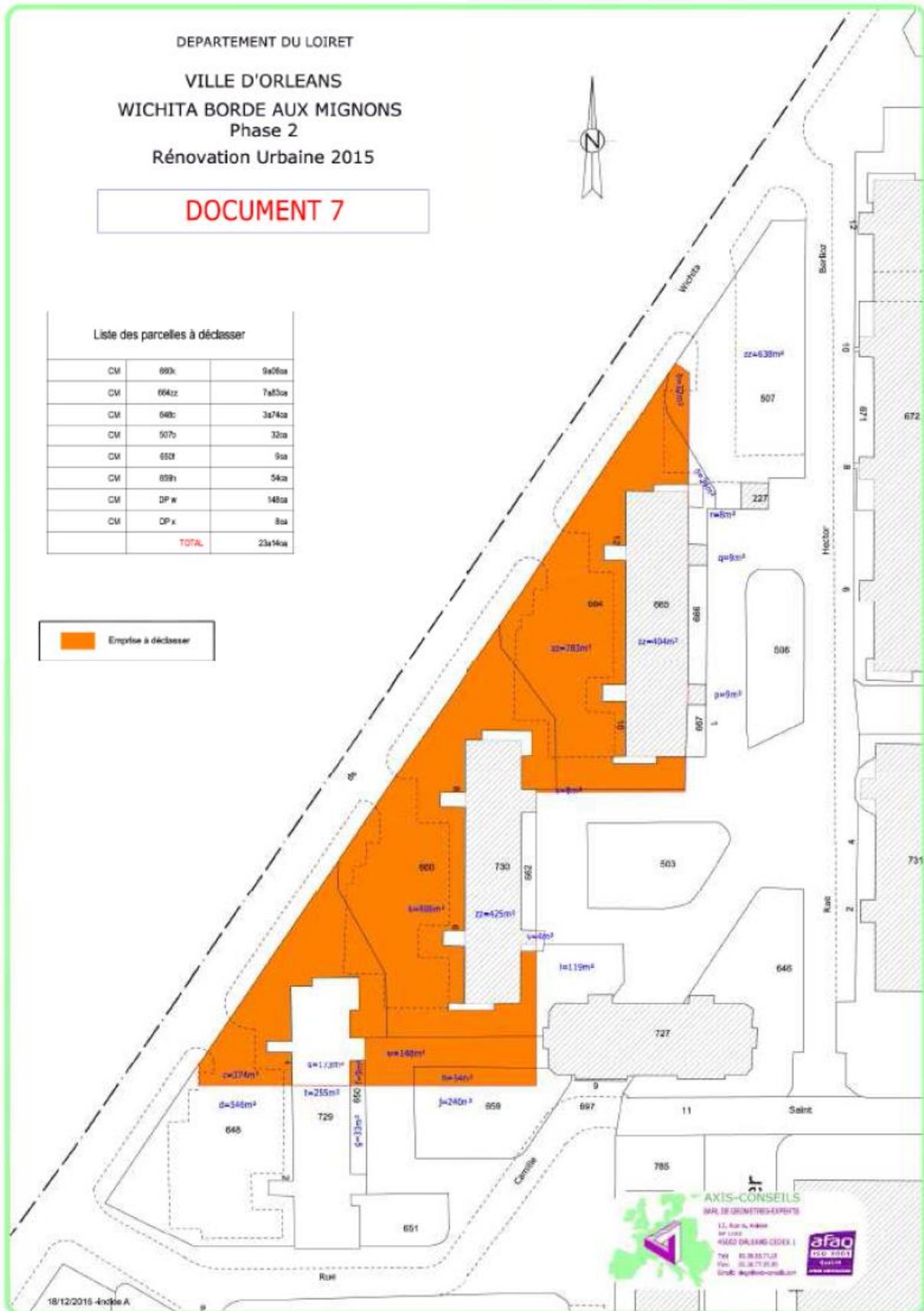
Muriel CHERADAME
Maire-Adjoint

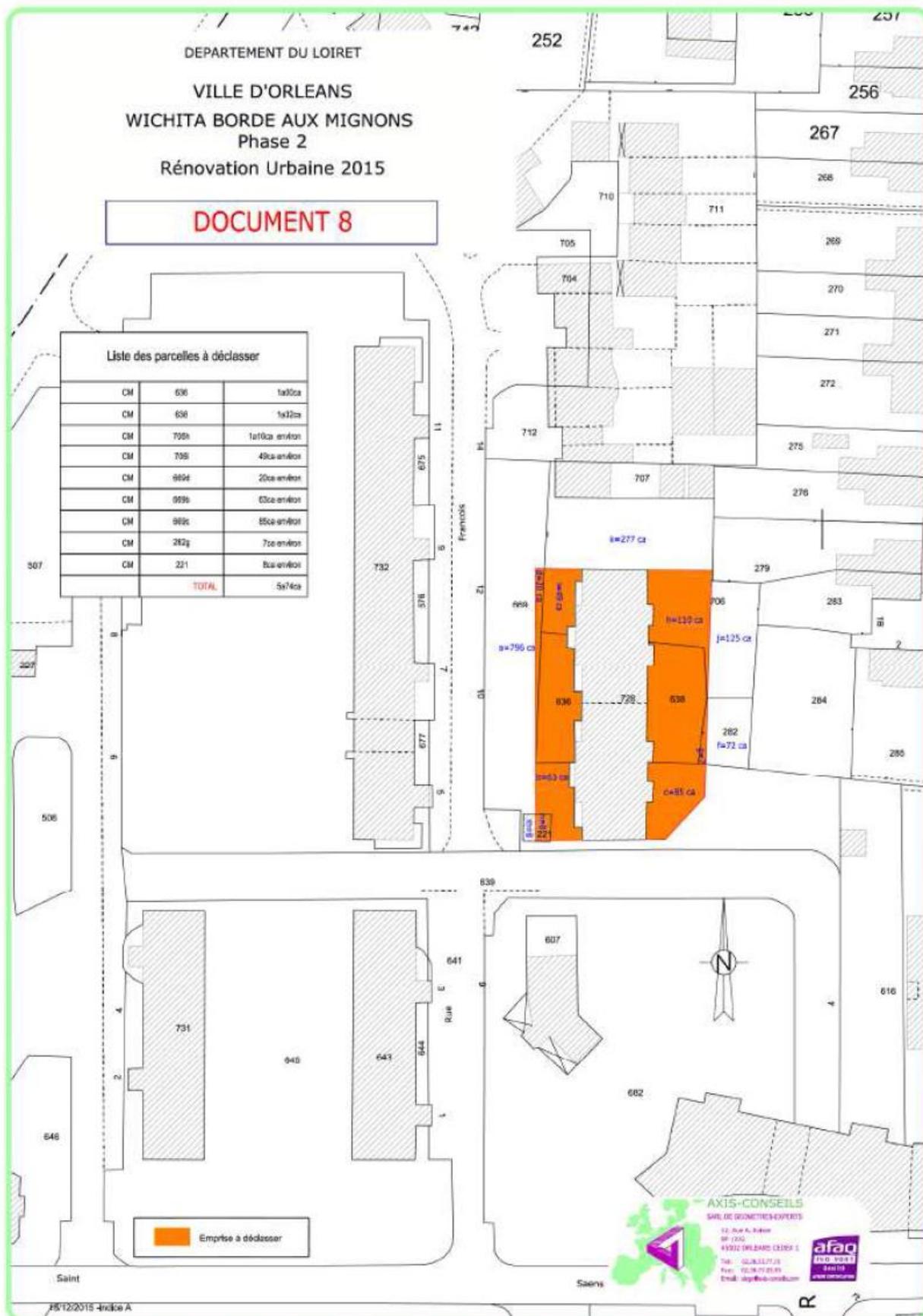


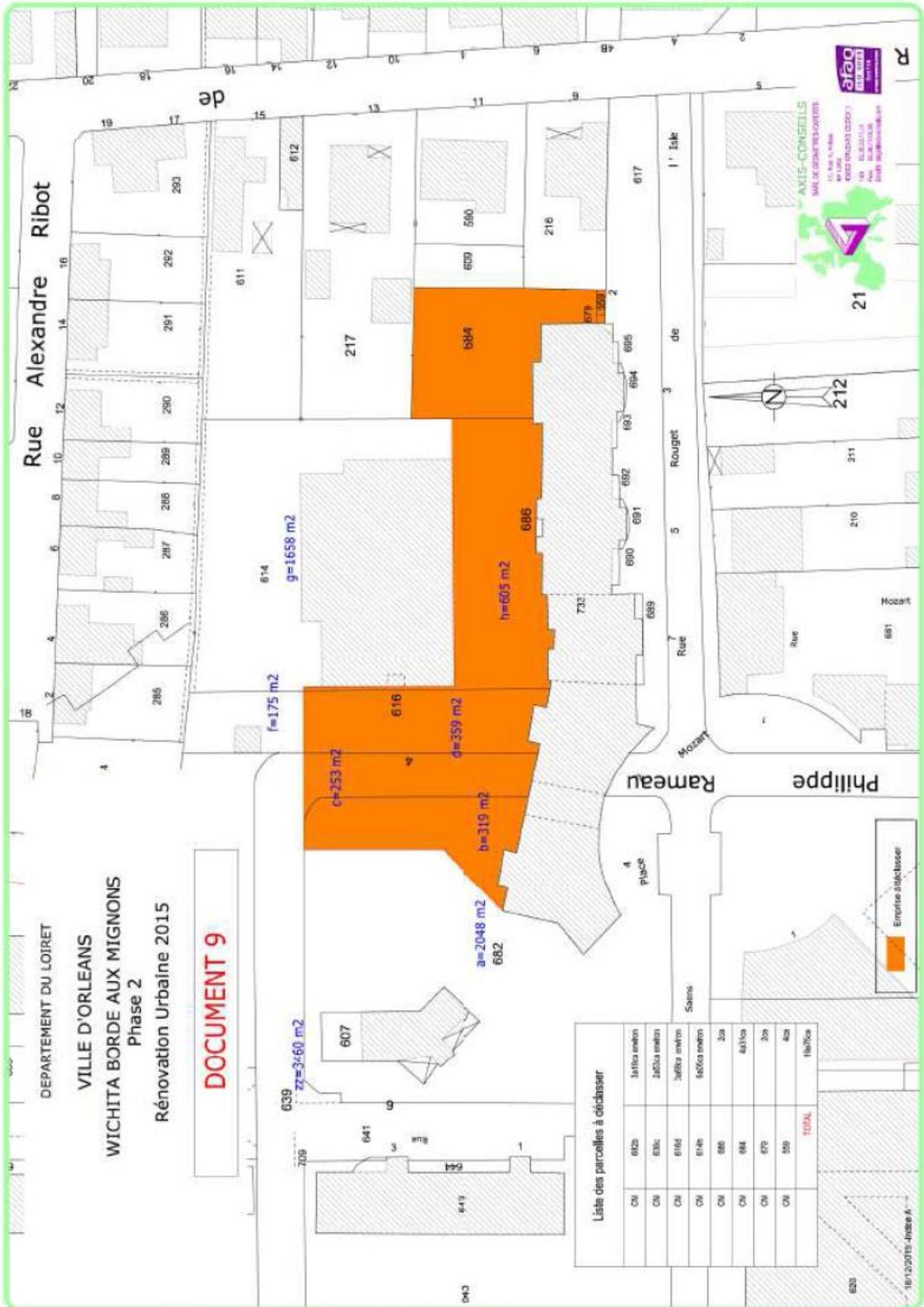


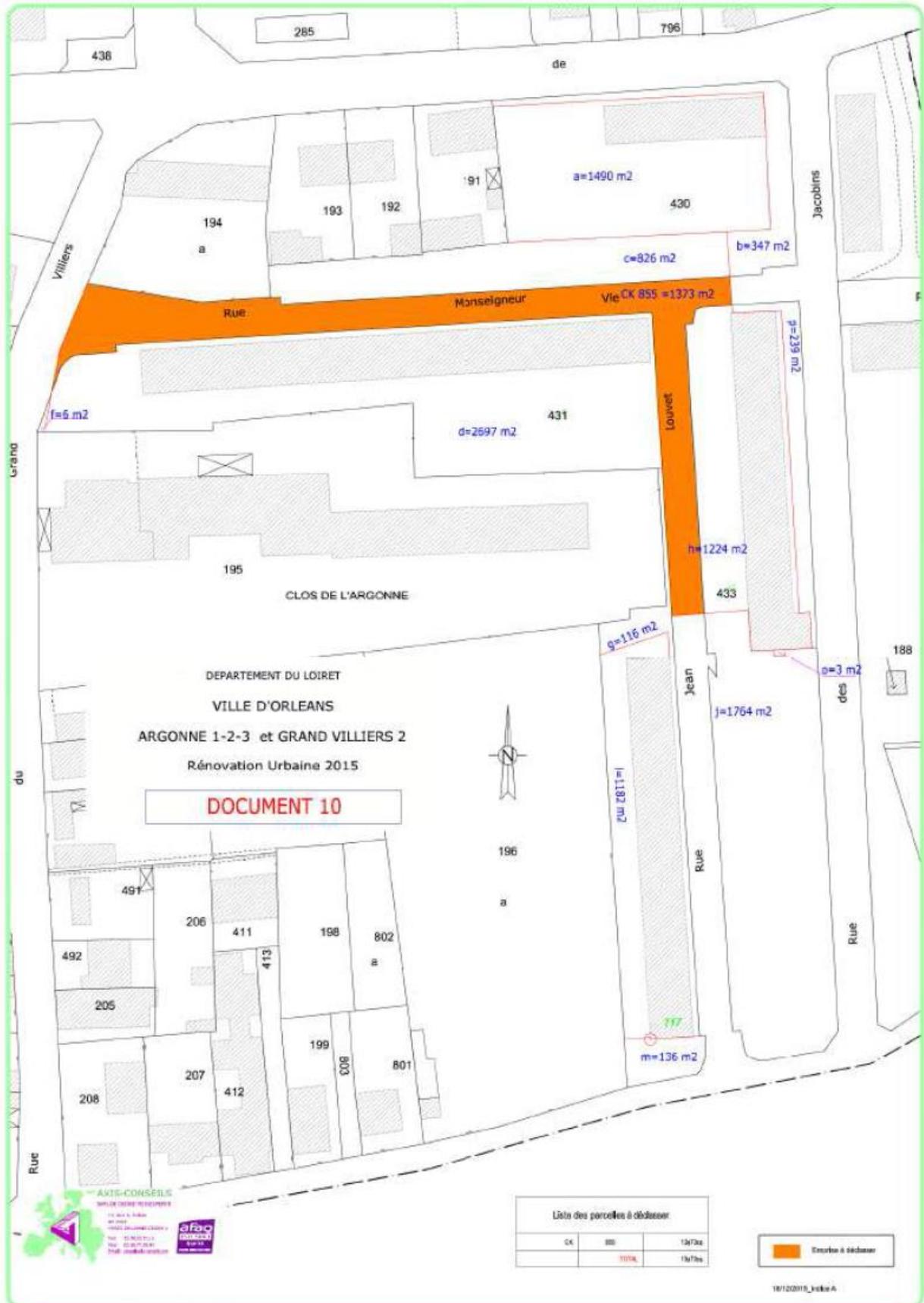








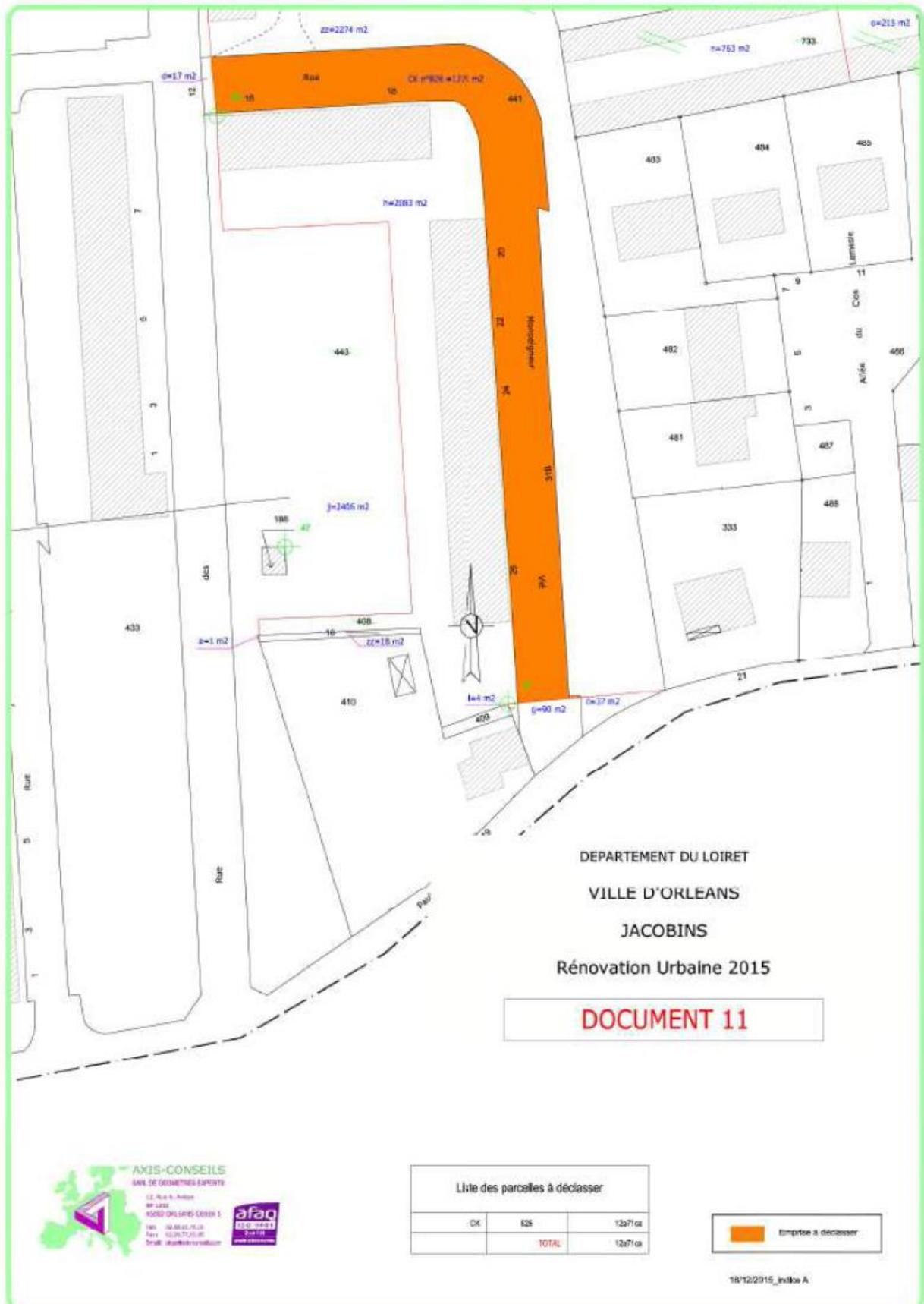




Liste des parcelles à démolir

Ck	SS	13/7a
		13/7b
	TOTAL	13/7c

 Surface à démolir



DEPARTEMENT DU LOIRET
 VILLE D'ORLEANS
 JACOBINS
 Rénovation Urbaine 2015

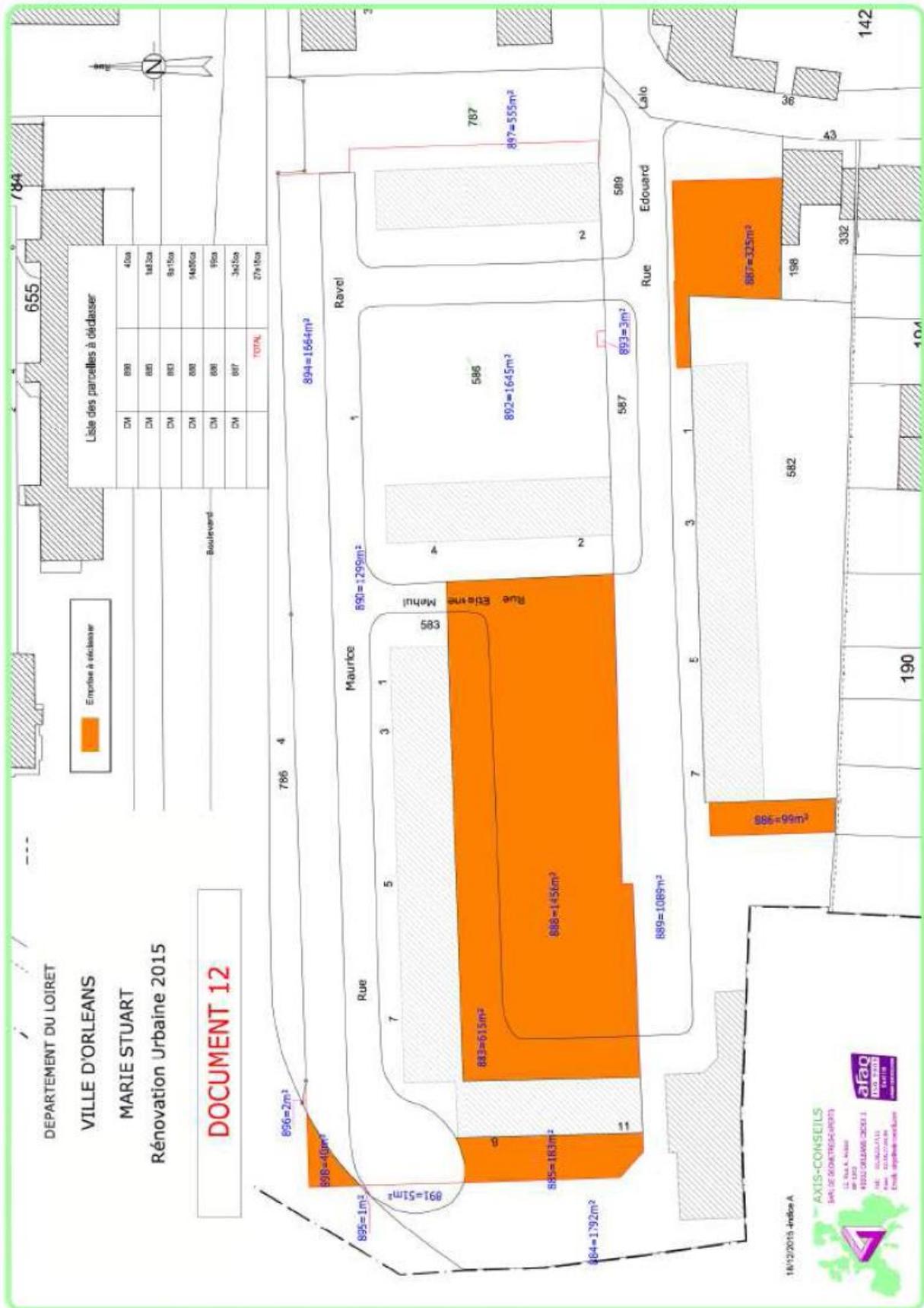
DOCUMENT 11

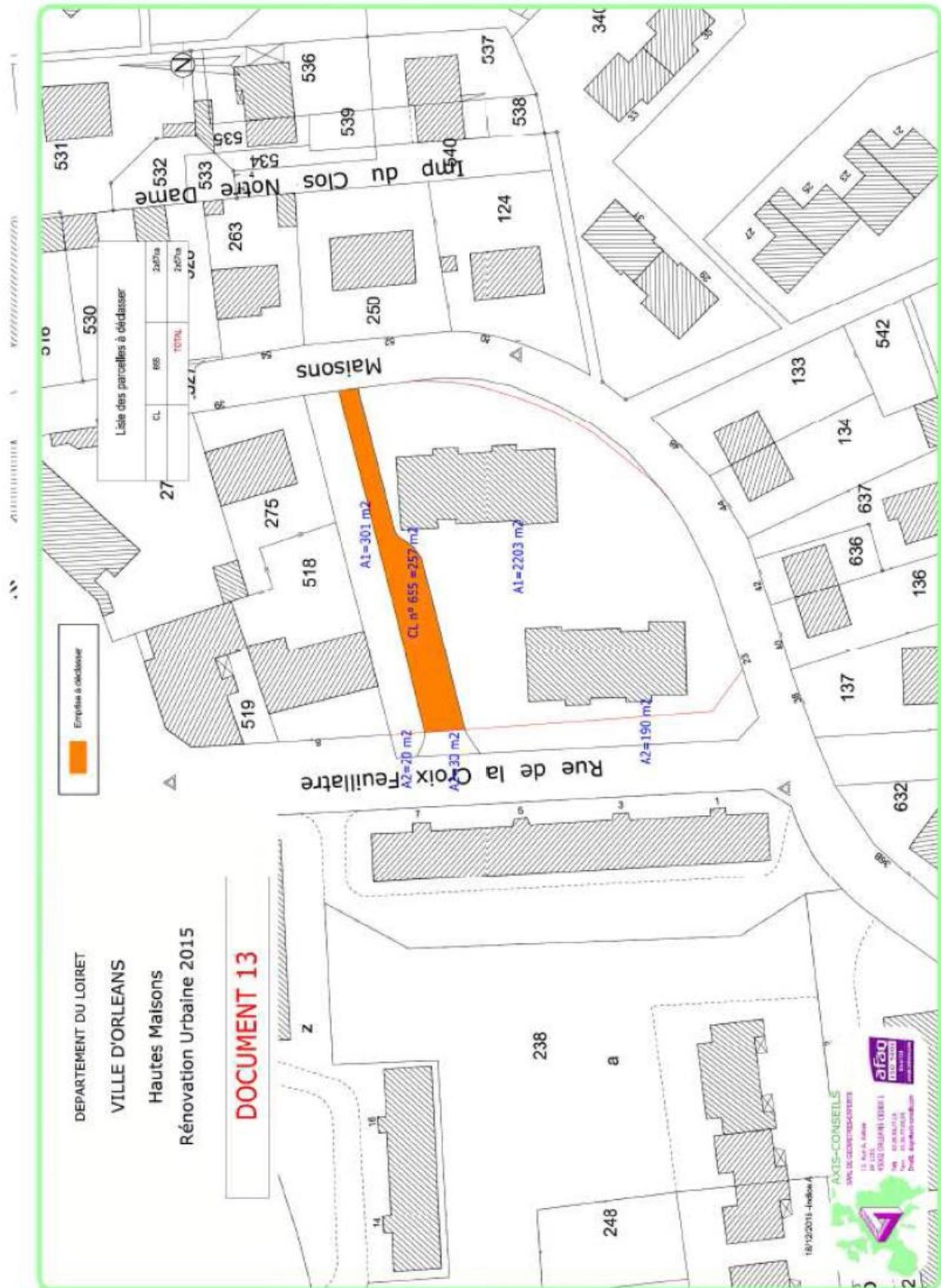
AXIS-CONSEILS
 SARL DE DÉPARTEMENTS ESPRITS
 12, Rue A. Aron
 45100 Orléans
 N°SIRET 520 148 810 0001 5
 SIREN 520 148 810
 Ape 7220Z
 Email : info@axisconseils.com

Liste des parcelles à déclasser		
DK	626	1277ca
	TOTAL	1277ca

Emprise à déclasser

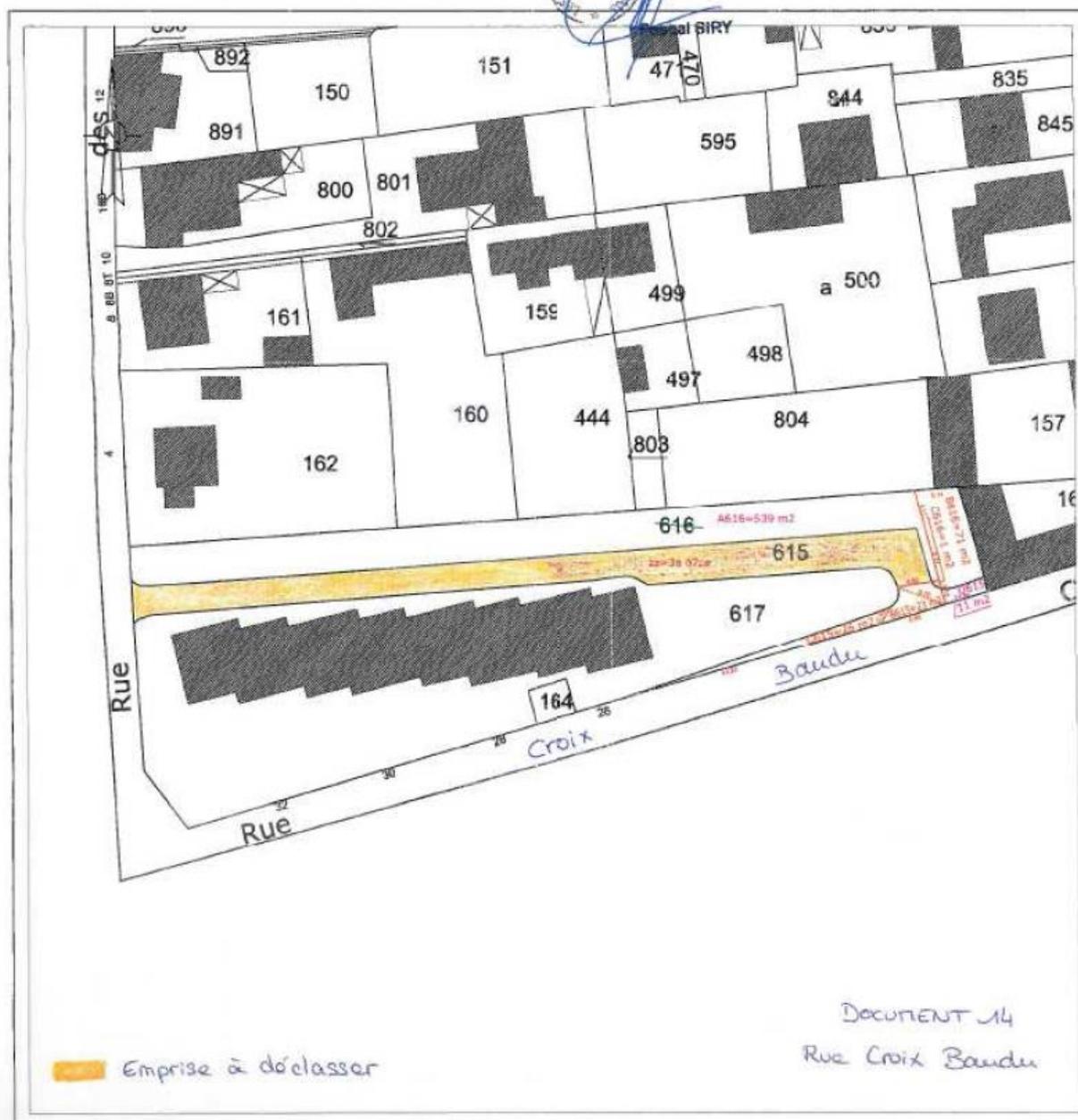
18/12/2015_inlko A



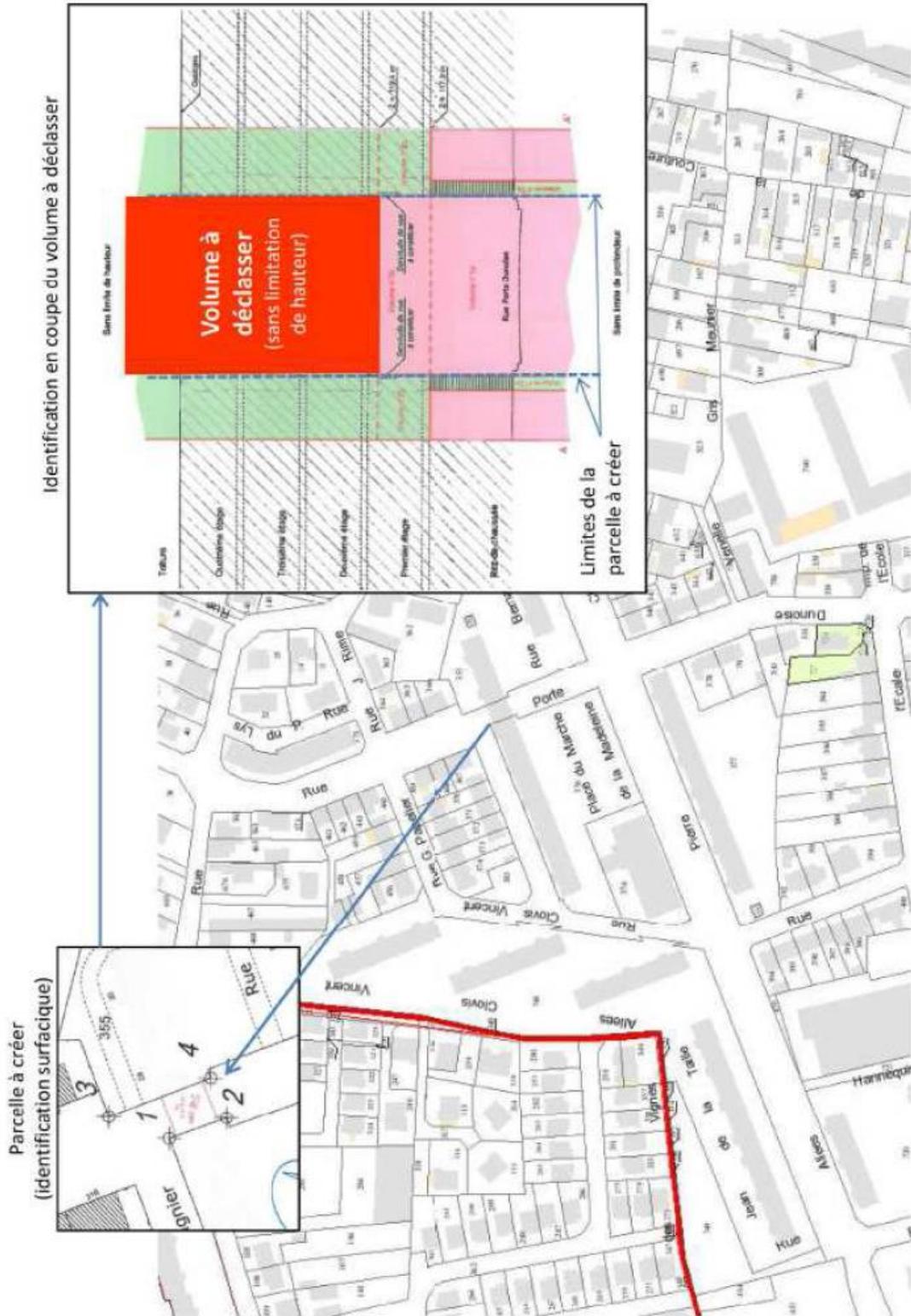


DIRECTION GENERALE DES IMPOTS		EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISE	
Commune : ORLEANS		Section : AC	
N° d'ordre du document d'arpentage :		Qualité du plan : 1/1000	
N° d'ordre du registre de constatation des droits :		Echelle d'origine : 1/500	
Cachet du service d'origine :		Date de l'édition : 05 octobre 2016	
		Support numérique : OUI	
<p style="text-align: center;">CERTIFICATION (Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)</p> <p>Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :</p> <p>A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau -</p> <p>B - En conformité d'un piquetage effectué sur le terrain.</p> <p>C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie c-jointe, dressé le 05/10/2016 par M. XIS, Conseiller géomètre à Orléans.</p> <p>Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463</p> <p>A Orléans, le 13/10/2016</p> <p><i>Compagnie d'Orléans</i></p> <p style="text-align: right;"><i>OPH d'Orléans</i></p>		<p>Document d'arpentage dressé par M. BLANC Thomas</p> <p>à : 45000 ORLEANS</p> <p>Date : 05 octobre 2016</p> <p>Signature :</p>  <p style="text-align: right;">81523</p>	

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan révisé par voie de main à jour) dans la formule B. Au cas contraire, l'arpentage a été effectué sur le terrain.
 (2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)
 (3) Préciser les noms et qualités de signataires s'il s'agit d'un mandataire, d'un avocat représentant qualifié de l'arpentage.



Plan de déclassement – Volume immeuble-pont – Rue Porte Dunoise



Philippe MARCANGELI
Commissaire enquêteur

**ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE AU
DÉCLASSEMENT D'UNE PARTIE DU
DOMAINE PUBLIC
VILLE D'ORLÉANS
45 - LOIRET**

Enquête publique du 2 décembre 2016 au 16 décembre 2016

Arrêté de Monsieur le Maire de la Ville d'Orléans en date du 7 novembre 2016

Décembre 2016

RAPPORT D'ENQUÊTE

oooooooooooooooooooooooooooo

RAPPORT D'ENQUETE	3
1. PRESENTATION DE L'ENQUETE ET DU PROJET	3
1.1 - PREAMBULE	3
1.2 - OBJET DE L'ENQUETE	3
1.3 - CADRE JURIDIQUE	3
1.4 - COMPOSITION DU DOSSIER	3
1.5 - NATURE ET CARACTERISTIQUES DU PROJET	4
2. ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE.....	4
2.1 - DESIGNATION DU COMMISSAIRE ENQUETEUR	4
2.2 - PUBLICITE DE L'ENQUETE.....	4
2.3 - DEROULEMENT DE L'ENQUETE.....	4
2.4 - CLIMAT DE L'ENQUETE	5
2.5 - CLOTURE DE L'ENQUETE ET MODALITES DE TRANSFERT DU REGISTRE	5
2.6 - NOTIFICATION DU PROCES-VERBAL DES OBSERVATIONS ET MEMOIRE DE REPONSE.....	6
2.7 - REMARQUES PERSONNELLES DU COMMISSAIRE ENQUETEUR	6
3. OBSERVATIONS RECUEILLIES ET ANALYSE	6
3.1 - IDENTIFICATION DES OBSERVATIONS	6
3.2 - ANALYSE DES OBSERVATIONS	6

Annexe 1 – détails des déclassements au titre de la Convention Territoriale de l'Argonne

CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

RAPPORT D'ENQUÊTE

1. Présentation de l'enquête et du projet

1.1 - Préambule

La commune d'Orléans est engagée depuis plusieurs années dans un vaste plan de rénovation urbaine qui passe en particulier par la restructuration complète de certains quartiers. L'objectif est d'améliorer l'habitat en revenant à des immeubles plus conviviaux et donc une dé-densification du bâti. Il s'agit aussi d'assurer une forme de résidentialisation qui sécurise les usagers et les biens.

1.2 - Objet de l'enquête

La présente enquête a pour objet exclusif de procéder au déclassement du domaine public et de la voirie communale de diverses emprises situées dans le périmètre de la Convention Territoriale de l'Argonne, de la rue Croix Baudu et de la rue Porte Dunoise à Orléans.

1.3 - Cadre juridique

Le cadre juridique de cette enquête est principalement fondé sur:

- le code de la voirie routière, notamment ses articles L 141-3 et suivants et R 141-4 et suivants,
- le code des Relations entre le Public et l'Administration dans son chapitre IV - titre III.

La mise à l'enquête publique a été prescrite par un arrêté pris par Monsieur le Maire de la Ville d'Orléans en date du 7 novembre 2016

1.4 - Composition du dossier

Le dossier soumis à l'enquête a été établi par le Service Action Foncière et Stratégie Immobilière de la Ville d'Orléans. Les documents graphiques ont été établis par le cabinet de géomètres-experts AXIS-CONSEILS à Orléans. Ils ont fait l'objet d'un collationnement avec le service en charge de la gestion de ce dossier.

Il comporte les pièces suivantes :

- Document n°1 : notice explicative de l'opération (8 pages)
- Document n°2 : arrêté portant ouverture de l'enquête et modalités de celle-ci (2 pages)
- Document n°3 : plan général de déclassement (1 page)
- Documents n°4 à n°13 : plans de détails des déclassements (10 page)
- Document n°14 : plan de déclassement de la rue Croix Baudu (1 page)
- Document n°15 : plan de déclassement relatif à l'immeuble-pont rue Porte Madeleine (1 page)

1.5 - Nature et caractéristiques du projet

L'examen des pièces du dossier fournit les éléments utiles à la compréhension du projet.

La présente enquête couvre trois sujets :

- **point n° 1** : déclassement du domaine public et de la voirie communale de diverses emprises situées dans le périmètre de la Convention Territoriale de l'Argonne.
- **Point n° 2** : mise au point cadastrale dans le cadre des opérations de résidentialisation rue Croix Baudu au titre de la Convention Territoriale de l'Argonne
- **Point n° 3** : régularisation du statut de l'immeuble-pont appartenant à l'OPH et surplombant la rue Porte Dunoise

2. Organisation et déroulement de l'enquête

2.1 - Désignation du commissaire enquêteur

J'ai été nommé comme commissaire enquêteur titulaire sur cette enquête par un arrêté de Monsieur le Maire de la Ville d'Orléans en date du 7 novembre 2016.

2.2 - Publicité de l'enquête

La publicité de l'enquête a été assurée de la manière suivante:

- par affichage sur le tableau prévu à cet effet en Mairie d'Orléans, place de l'Étape et en Mairie annexe Est, place Mozart.
- par une insertion dans la presse à la rubrique "Annonces Légales", dans le journal « La République du Centre » pour l'édition du jeudi 17 novembre 2016
- par la mise en place d'affiches apposées sur les parcelles principales concernées

L'enquête a été mentionnée sur le site internet de la Ville d'Orléans pendant la durée de l'enquête selon le lien suivant :

<http://www.orleans-agglo.fr/351-6721/fiche/enquete-publique.htm>

2.3 - Déroulement de l'enquête

J'ai été contacté le mardi 25 octobre 2016 par la Direction de la Planification, de l'Aménagement Urbain et de l'Habitat de la Ville d'Orléans pour me solliciter comme commissaire enquêteur sur un dossier relatif à la mise en conformité du déclassement du domaine public et de la voirie communale de diverses emprises situées sur le périmètre de la Convention Territoriale de l'Argonne, la rue Croix Baudu et le rue porte Dunoise à Orléans

Le lundi 28 novembre 2016 je me suis rendu en mairie d'Orléans afin de recevoir un exemplaire du dossier et de m'entretenir avec Mme Sandrine DICHARRY, chargée d'action foncière, et Monsieur Damien ESCUDIER, responsable de la mairie annexe Orléans-Est

Avant le début de la première permanence, je me suis rendu sur les principaux sites qui font l'objet de l'enquête.

Le public a eu accès au dossier et a pu formuler ses remarques sur les registres d'enquête ouverts dans les deux lieux suivants :

- D'une part en mairie annexe Est – Place Mozart selon les horaires :
 - o Lundi de 14 heures à 17 heures
 - o Du mardi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h.
 - o Le samedi de 9 heures à 12 heures
- D'autre part dans les locaux de l'Espace St Marc – bureau 414 du Service de l'Action Foncière et Stratégie Immobilière du lundi au vendredi de 9 heures à 17 heures

Par ailleurs, le public a pu faire parvenir ses remarques par courrier adressé au Maire de la Ville d'Orléans avec la mention suivante sur l'enveloppe : « à l'attention de M. MARCANGELI, commissaire-enquêteur - Projet de déclassement »

Les permanences pour que le commissaire enquêteur puisse recevoir le public en mairie ont été organisées aux dates suivantes en Mairie annexe Est – place Mozart :

- Vendredi 2 décembre 2016 de 14 h 30 à 16 h 30
- Vendredi 16 décembre 2016 de 15 h 00 à 17 h 00

Les permanences en mairie annexe Est se sont déroulées dans une salle proche de l'accueil de la mairie et indépendante des activités de la mairie. En mon absence, le dossier était en dépôt à l'accueil sur demande du public.

Le jour de l'ouverture de l'enquête, j'ai coté et paraphé les registres d'enquête publique destinés à la mairie annexe et à l'Espace St Marc; j'ai vérifié et paraphé les dossiers mis à la disposition du public. Ces dossiers sont conformes au dossier qui m'a été transmis pour conduire l'enquête publique.

2.4 - Climat de l'enquête

D'une manière générale, l'enquête s'est déroulée dans de très bonnes conditions et les usagers ont pu avoir accès au dossier selon leurs souhaits.

Au cours des deux permanences je n'ai reçu qu'un visiteur venu s'informer du dossier mais non directement concernés par cette opération ; il n'y a pas eu d'intérêt avéré de la population pour ce dossier.

Le secrétariat de mairie en charge de mettre ce dossier à la disposition du public ne signale aucune visite.

Il n'y a eu aucune observation déposée sur le registre.

Après collationnement en fin de dernière permanence, aucun courrier d'utilisateur n'est arrivé en mairie à l'attention du commissaire enquêteur pour des observations écrites.

2.5 - Clôture de l'enquête et modalités de transfert des registres

Le dernier jour de permanence de l'enquête j'ai clos les registres mis à la disposition du public et j'ai pris copie des éléments utiles à la suite de l'enquête.

Les registres ont été remis à Mme Sandrine DICHARRY.

2.6 - Notification du procès-verbal des observations et mémoire de réponse

Sans objet

2.7 - Remarques personnelles du commissaire enquêteur

Le dossier soumis aux usagers est clair et suffisamment documenté : il donne les éléments utiles à la compréhension du projet et à son cadrage dans la mise à jour des documents d'urbanisme qui font suite aux différents aménagements ainsi qu'à des mises au point afin de mettre en concordance usage et/ou occupation du sol avec le statut foncier.

Le niveau de détails des plans est tout à fait pertinent ; cela aide à l'identification des parcelles concernées.

3. Observations recueillies et analyse

3.1 - Identification des observations

Il n'y a pas eu lieu de mettre en place d'identification des observations.

3.2 - Analyse des observations

Il n'y a pas eu d'analyse particulière pour ce qui concerne les observations du public qui sont inexistantes.

A Orléans le 09 Janvier 2017
Le commissaire enquêteur
Philippe MARCANGELI

++++
Fin du rapport du commissaire enquêteur, il est joint une annexe pour un total de 2 pages
- Annexe 1 : définition des parcelles soumises à l'enquête

Philippe MARCANGELI
Commissaire enquêteur

CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR
RELATIVES À L'ENQUÊTE PUBLIQUE
PRÉALABLE AU DÉCLASSEMENT D'UNE PARTIE DU DOMAINE PUBLIC
VILLE D'ORLÉANS
45 - LOIRET

La commune d'Orléans est engagée depuis plusieurs années dans un vaste plan de rénovation urbaine qui passe en particulier par la restructuration complète de certains quartiers. L'objectif est d'améliorer l'habitat en revenant à des immeubles plus conviviaux et donc une dé-densification du bâti. Il s'agit aussi d'assurer une forme de résidentialisation qui sécurise les usagers et les biens.

L'enquête publique concernant le projet de déclassement d'une partie du domaine public de la Ville d'Orléans s'est régulièrement déroulée du 2 décembre 2016 au 16 décembre 2016 avec deux permanences du commissaire enquêteur.

Les registres d'enquête mis à la disposition du public en Mairie annexe Est et à l'Espace St Marc ne comportent aucune observation ; aucun courrier n'est arrivé au nom du commissaire enquêteur.

2016 – Commune d'Orléans (Loiret) – Déclassement d'une partie du domaine public
Arrêté de Monsieur le Maire de la Ville d'Orléans en date du 7 novembre 2016

En dehors des permanences il n'y a eu aucun visiteur désireux de prendre connaissance du dossier

Il n'y a eu qu'un visiteur sur les deux permanences organisées en mairie annexe Est

Au moment de dresser un bilan complet de cette enquête et de formuler un avis définitif sur ce dossier, je peux énumérer les points suivants :

- Le projet présenté à l'enquête publique représente une mise à jour nécessaire des éléments de cadastre. Cette action est justifiée par les opérations immobilières conduites dans le cadre de la Convention Territoriale de l'Argonne. L'enquête intégrait la clarification du statut de l'immeuble-pont appartenant à l'OPH surplombant la rue Porte Dunoise.
- L'enquête s'est bien déroulée malgré une participation non significative,
- Il n'y a pas d'opposition manifeste au projet,

Après étude de la totalité des pièces du dossier et à l'issue de cette enquête,

J'émet un avis favorable au Projet de déclassement du domaine public et de la voirie communale de diverses emprises situées dans le périmètre de la Convention Territoriale de l'Argonne, rue Croix Baudu et rue Porte Dauphine à Orléans. Ces éléments sont contenus dans le dossier daté Octobre 2016 et soumis à l'enquête.

A Orléans le 9 janvier 2017

Le commissaire enquêteur
Philippe MARCANGELI

Mairie d'Orléans
- Séance du lundi 19 juin 2017 -

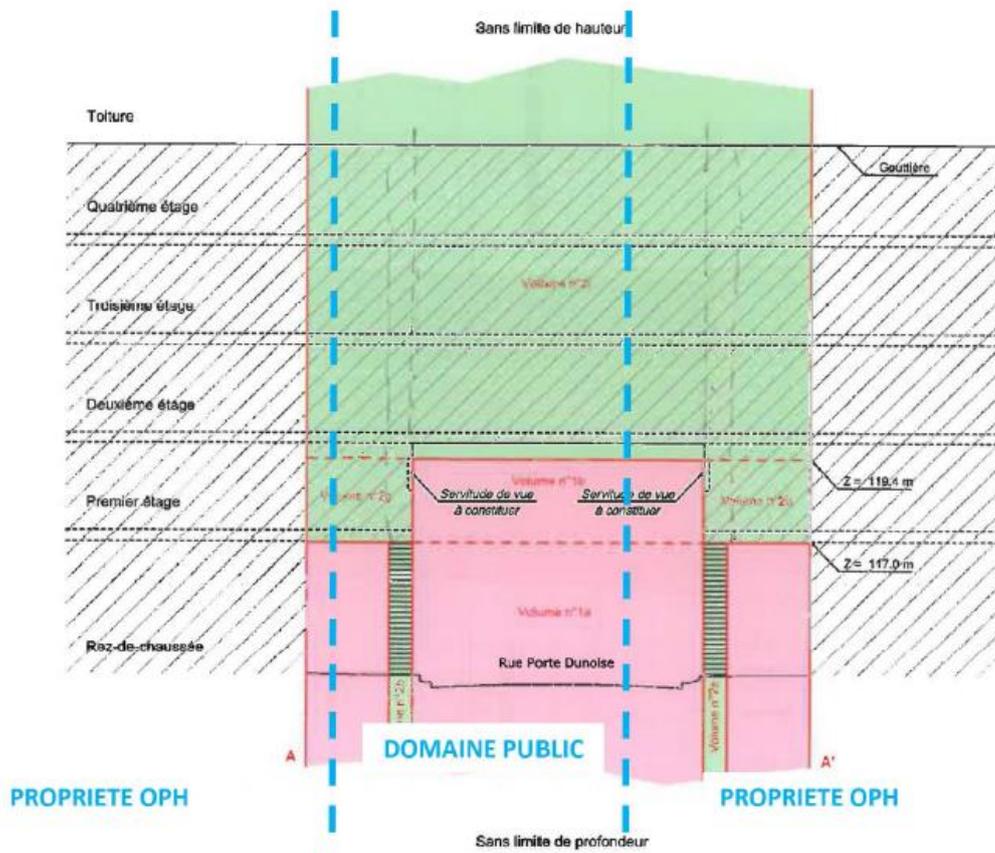
Annexe 1

Dans le périmètre de la Convention Territoriale de l'Argonne

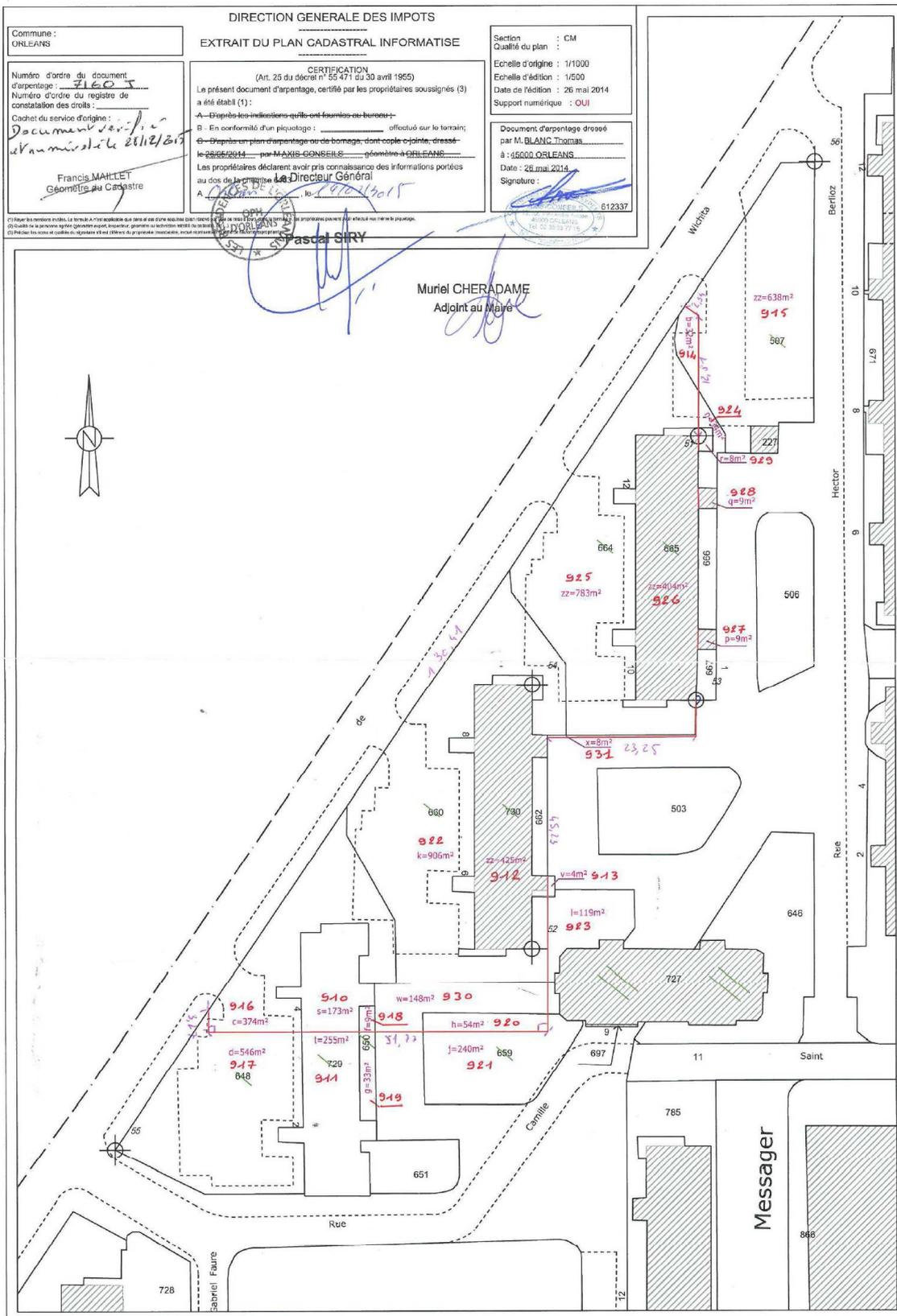
Secteur/Résidence	Parcelles concernées (à diviser)	Superficie	Nature initiale	Affectation finale	Plan n°
GROUPE 1					
CLOS GAUTHIER 1-3 et 6-8-10-14-16-18 rue du Clos Gauthier	CM 768p-568p	2 095m ²	Parkings et espaces collectifs	Résidence OPH	4
GROUPE 2					
CLOS GAUTHIER 1,3 rue Emile Alluard et 15-17- 19-21-23-25 rue Flandre Dunkerque	Partie de la rue Flandre Dunkerque CM 169p + CM 570p- 767p	1 478 m ²	Voirie	Résidence OPH	5
GROUPE 3					
WICHITA-BORDE AUX MIGNONS phase 1 2-4 rue Charles Gounod - 1-5- 6 place Louis Armstrong - 2-4- 6 rue Sidney Bechet	Place L. Armstrong- Rue S. Bechet-Rue C. Gounod-CN 865-920- 921-922-924-925-926	6 399 m ²	Voirie et espaces collectifs	Résidence OPH	6
GROUPE 4					
WICHITA-BORDE AUX MIGNONS phase 2 6-8-10-12 avenue Wichita	CM 660p-664p-648p- 507p-650p-659p-DP	2 314 m ²	Voiries et espaces collectifs	Résidence OPH	7
GROUPE 5					
WICHITA-BORDE AUX MIGNONS phase 3 et 4 Rue François Couperin	CM 221p-282p-636- 638-669p-706p	574 m ² *	Espaces collectifs	Résidence OPH	8
GROUPE 6					
WICHITA-BORDE AUX MIGNONS phase 5 4-2 place Mozart et 3-5-7 rue Rouget de Lisle	Rue Jean-Philippe Rameau (partiel) - CM 614-616-686-559- 679-682	1 975 m ²	Voiries, espaces collectifs	Résidence OPH	9
GROUPES 7 ET 8					
Pas de déclassement					
GROUPE 9					
Argonne 1-2-3-Grand Villiers 2 Rues Monseigneur Vié et Jean Louvet	DP	1 373 m ²	Voirie	Résidence OPH	10
GROUPE 10					
Grand Villiers 2 - Jacobins Rue Monseigneur Vié	CK 441p	1 271 m ²	Voirie	Résidence OPH	11
GROUPE 11					
MARIE STUART 1-3-5-7-9-11 rue Maurice Ravel et 2-4 rue Etienne Méhul	Rue Mehul (partiel- DP) + CM 581p-584p	2 718 m ²	Voirie, parking public et espaces collectifs	Résidence OPH	12
GROUPES 12-13					
Pas de déclassement					
GROUPE 14					
HAUTES MAISONS 23-25 rue des Hautes Maisons	CL 512p	257 m ²	Voirie non dénommée	Résidence OPH	13
GROUPE 15					
Pas de déclassement					

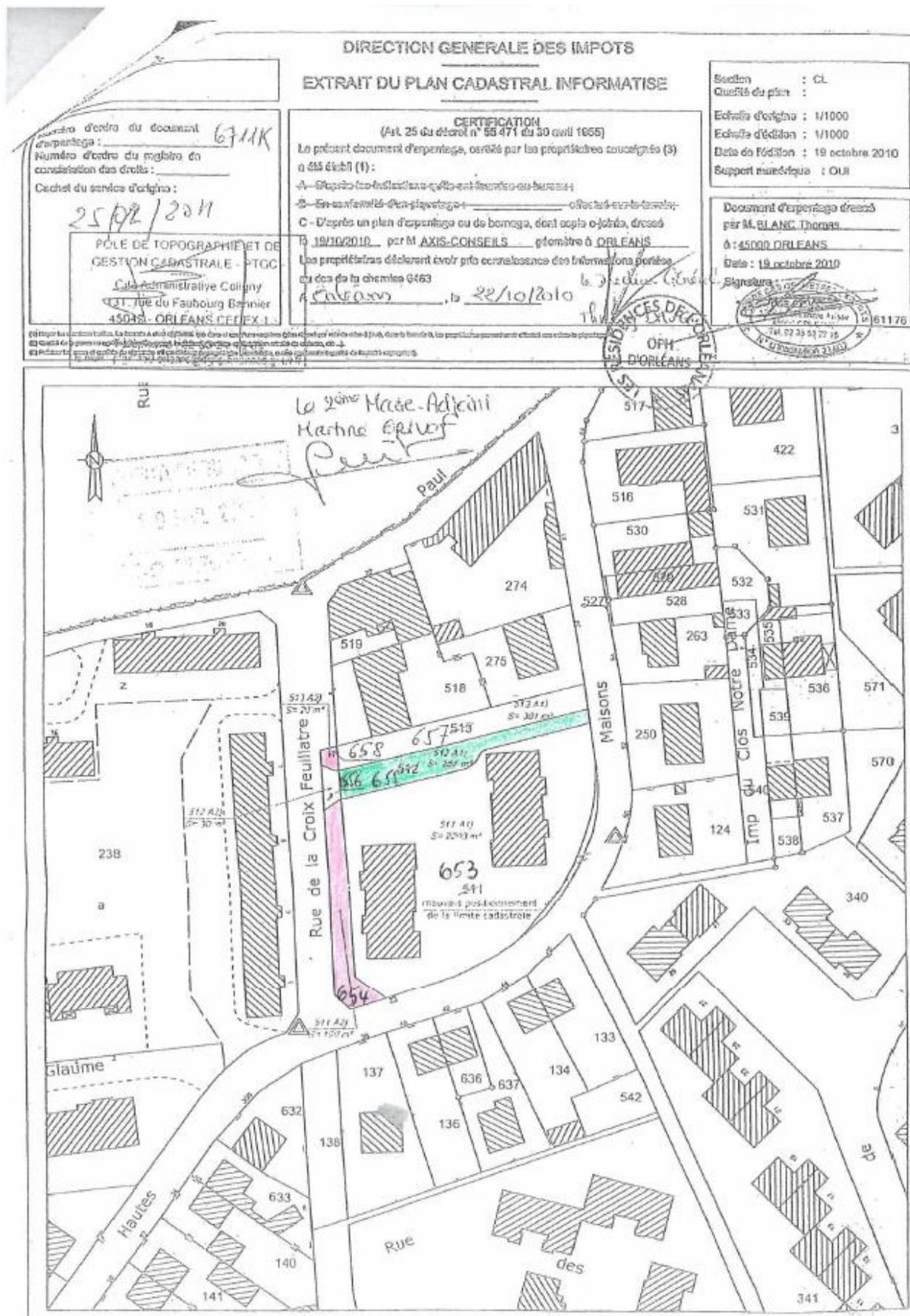
DP = domaine public

Immeuble-pont rue Porte Dunoise









INFORMATION DES PROPRIÉTAIRES

DÉCRET N° 55-22 DU 4 JANVIER 1955 PORTANT RÉFORME DE LA PUBLICITÉ FONCIÈRE

Article 7 (partie) : Tout acte ou décision judiciaire sujet à publicité foncière dans un bureau des hypothèques doit indiquer, pour chacun des immeubles qu'il concerne, la nature, la situation, la contenance, la désignation cadastrale (section, numéro de plan, lieu-dit).

DÉCRET N° 55-471 DU 30 AVRIL 1955 RELATIF À LA RÉNOVATION ET À LA CONSERVATION DU CADASTRE

Article 25 (lettre c) : Tout changement de limite de propriété, notamment par suite de division, lotissement, partage, doit être constaté par un document d'arpentage établi aux frais et à la diligence des parties et certifié par elles, puis soumis au Service du Cadastre préalablement à la rédaction de l'acte réalisant le changement de limite, pour vérification et numérotage des nouveaux tois de propriété.

L'établissement des documents portant modification du **parcellaire cadastral relève de personnes agréées par l'Administration des consommateurs sur les prix des prestations topographiques dispose que, préalablement à l'exécution des travaux, le professionnel remet un devis au consommateur, distinguant de manière très apparente les prestations relatives à la mesure, au bornage, à l'arpentage, etc. Cette obligation s'applique également à la note d'honoraires. L'entité précisée aussi l'obligation d'affichage du prix des prestations.**

RÉUNIONS DE PARCELLES. - Elles interviennent à la demande ou avec l'accord des propriétaires. Les parcelles immobilières (parcelles toutes non publiées ou toutes publiées à la Conservation des hypothèques et, en principe, non grevées de droits différents).

DIVISIONS DE PARCELLES. - Elles sont opérées à la demande des propriétaires.

APPLICATION D'UN PROCÈS-VERBAL D'ARPENTAGE OU DE BORNAGE. - Elle est effectuée à la demande des propriétaires. Elle a pour effet de mettre en concordance la contenance cadastrale avec la contenance arpentée des parcelles. Elle ne peut être effectuée sans remplir en cause les limites figurées au plan cadastral. En cas de bornage et sous la même condition, elle provoque la représentation des bornes au plan cadastral (après conventionnel).

DEMANDE DES PROPRIÉTAIRES

Nous soussignés _____

(1) Demande

la modification du parcellaire cadastral selon les énonciations d'un acte à publier.

la modification du parcellaire cadastral selon les énonciations d'un acte à publier et les indications du présent document pour le surplus (2).

la modification du parcellaire cadastral selon les indications du présent document d'arpentage.

l'application d'un procès-verbal d'arpentage de bornage

conformément aux indications du présent document d'arpentage.

A Orléans le 25/05/2014 Signature(s) du (ou des) propriétaire(s)

Le Directeur Général

Audrey DUPUIS pour Pascal SIRY

Cachet du service A L

(1) Cocher les cases correspondantes.
(2) Au cas où l'acte à publier est susceptible de ne pas intéresser la totalité des parcelles divisées, mais que le propriétaire clair, en tout ou partie, l'application intégrale du document d'arpentage

département
LOIRET
commune
45234:ORLEANS
section
CK

feuille

DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

6463 N
(Novembre 2010)

DMPC Numérique

N° D'ORDRE DU DOCUMENT
D'ARPENTAGE

Feuillet : 1/1

MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL

Document d'arpentage établi en application de l'article 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955

PROCÈS-VERBAL DE DÉLIMITATION (1)

=ESQUISSE=

Changement de limite(s) de propriété
 Rectification de limites figurées au plan cadastral
 Lotissement
 Expropriation

Nouvel agencement de la propriété
 Application d'un plan d'arpentage ou d'un procès-verbal de bornage sans modifications des limites parcellaires figurées au plan cadastral (3)

Document établi pour (2)

Document d'arpentage numérique
Libellé du fichier numérique associé : **234 CK 0408 DA.txt**

DÉSIGNATION DES PARTIES

propriétaire(s) avant modification
OPH

Commune d'ORLEANS

propriétaire(s) après modification
OPH

Commune d'ORLEANS

Procès-verbal 6463 N exp joint

oui (1) numéro :
non (2)

Date de réception du document :
Date de l'application sur PC

Responsable du format DA numérique

PERSOINNE HABILITÉE À ÉTABLIR LE DOCUMENT

BLANC Thomas
SARL AXIS-CONSEILS
12 Rue Alexandre Avisse
BP 1202
45000 ORLEANS

Aff:612337

(1) Bayer la mention (inutile) : préciser, le cas échéant, s'il s'agit d'une esquisse provisionnelle.
(2) Cocher la case correspondante.
(3) Remplir obligatoirement une demande en dernière page lorsque l'opération ne donne pas lieu aux formalités de publicité foncière prescrites par l'article 28-4° du décret n° 55-22 du 4 janvier 1955.

CHANGEMENTS CONSTATÉS, ATTRIBUTION DES NOUVEAUX NUMÉROS DE PLAN ET CALCUL DES CONTENANCES

(colonnes 5, 6, 12 à 16 réservées à l'Administration)

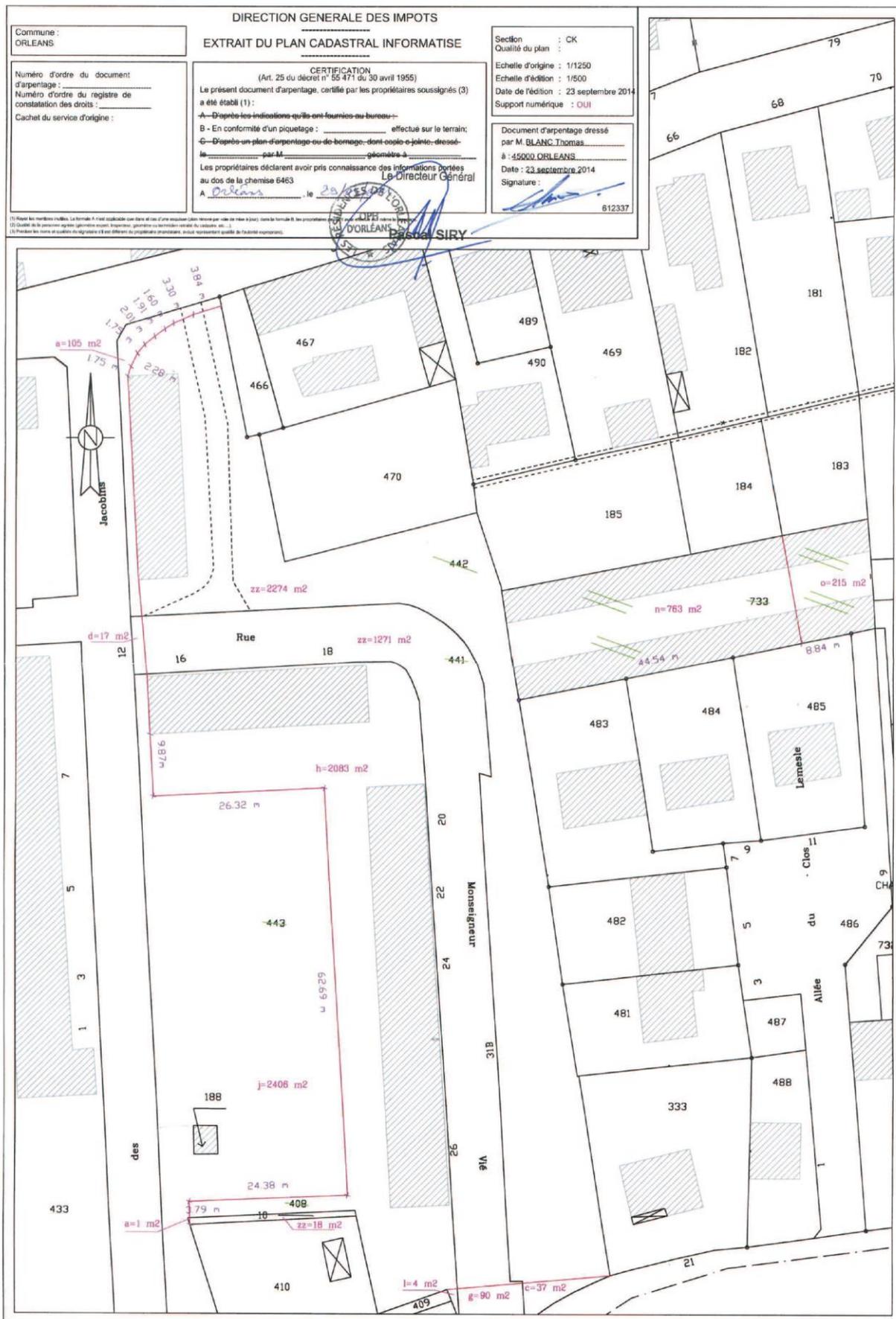
SITUATION ANCIENNE										SITUATION NOUVELLE									
SECTION	N° DE PLAN	CONTENANCE	SECTION	N° DE PLAN	Désignation (1)	NOM ET PRÉNOM DU PROPRIÉTAIRE	N° DE LOT DE LOTISSEMENT	CONTENANCE	CALCULS AUXILIAIRES ET COMPENSATIONS DES RÉSULTATS	MISE AU POINT FISCALE	CONTENANCE	SECTION	N° DE PLAN	CONTENANCE	SECTION	N° DE PLAN	CONTENANCE		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	
CK	0408	19			a	Commune d'ORLEANS			1 Surface graphique ; Voir listing Joint.										
					zz	OPH			18 Règle du 1/10eme										
									19 EC : 0ca										
CK	0441	13 78			d	Commune d'ORLEANS			17 Surface graphique ; Voir listing Joint.										
					g	Commune d'ORLEANS			90 Surface graphique ; Voir listing Joint.										
					zz	OPH			12 71 Règle du 1/10eme										
									13 78 EC : 0ca										
CK	0442	24 16			a	Commune d'ORLEANS			05 Surface graphique ; Voir listing Joint.										
					c	Commune d'ORLEANS			37 Surface graphique ; Voir listing Joint.										
					zz	OPH			22 74 Règle du 1/10eme										
									24 16 EC : 0ca										
CK	0443	44 93			h	OPH			20 83 Surface graphique ; Voir listing Joint.										
					j	Commune d'ORLEANS			24 06 Surface graphique ; Voir listing Joint.										
					l	Commune d'ORLEANS			4 Surface graphique ; Voir listing Joint.										
									44 93 EC : 0ca										
CK	0733	9 78			n	OPH			7 63 Surface graphique ; Voir listing Joint.										
					o	Commune d'ORLEANS			2 15 Surface graphique ; Voir listing Joint.										
									9 78 EC : 0ca										
TOTAL		92 84	TOTAL					92 84	EC : 0ca	TOTAL									

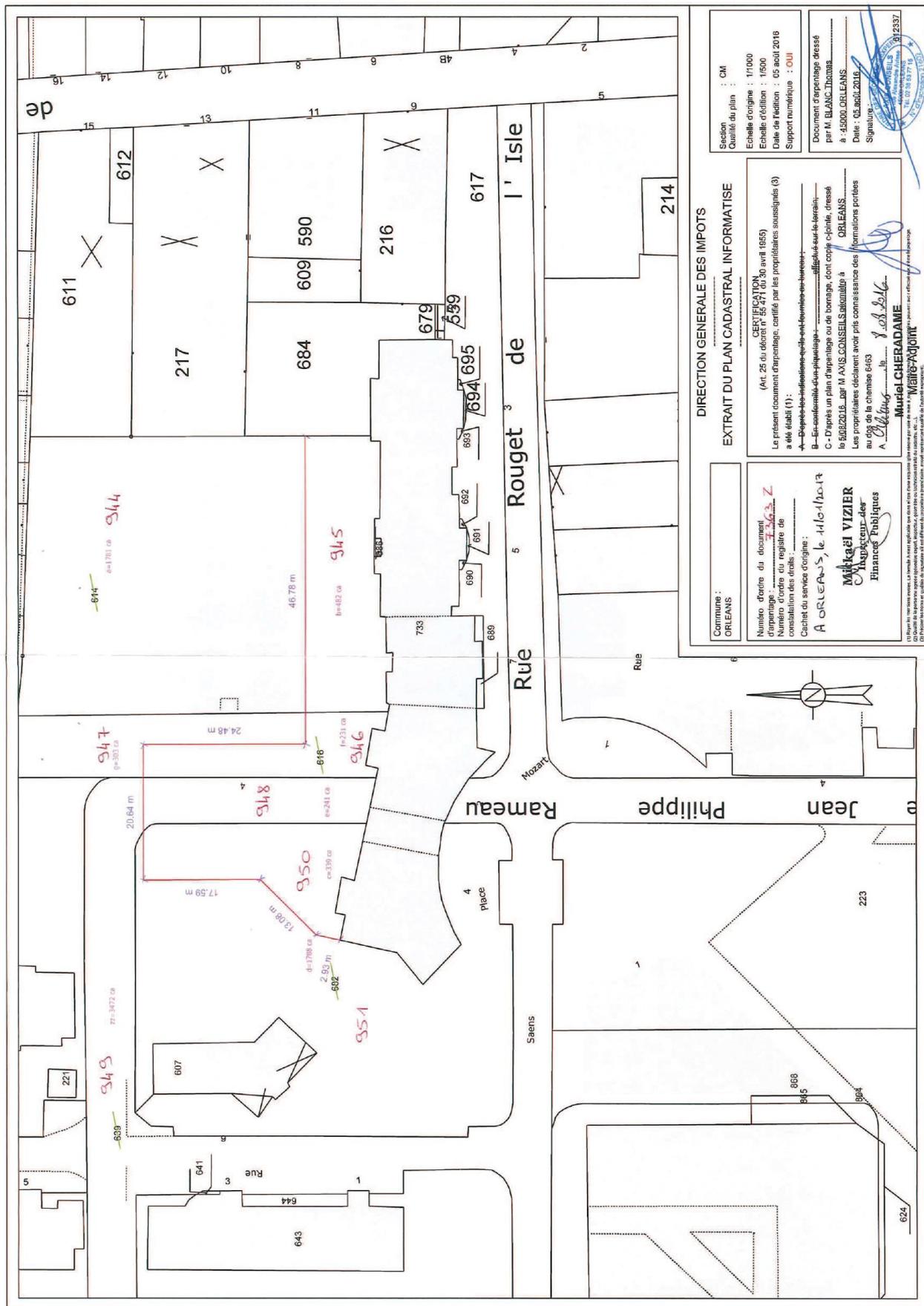
Vérfifié et numéroté

A _____, le _____

(1) La personne habilitée à établir le document doit identifier chaque parcelle nouvelle sur l'extrait de plan, par une désignation provvisoire sous la forme A, B, C, ...

Mairie d'Orléans
 - Séance du lundi 19 juin 2017 -





DIRECTION GENERALE DES IMPOTS
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISE

Commune : ORLEANS

Section : CM
 Qualité du plan : 1/1000
 Echelle d'origine : 1/1000
 Echelle d'édition : 1/500
 Date de l'édition : 05 août 2016
 Support numérique : OUI

Document d'arpentage dressé par M. BLANC THOMAS
 a : 45000 ORLEANS
 Date : 05.08.2016
 Signature : [Signature]

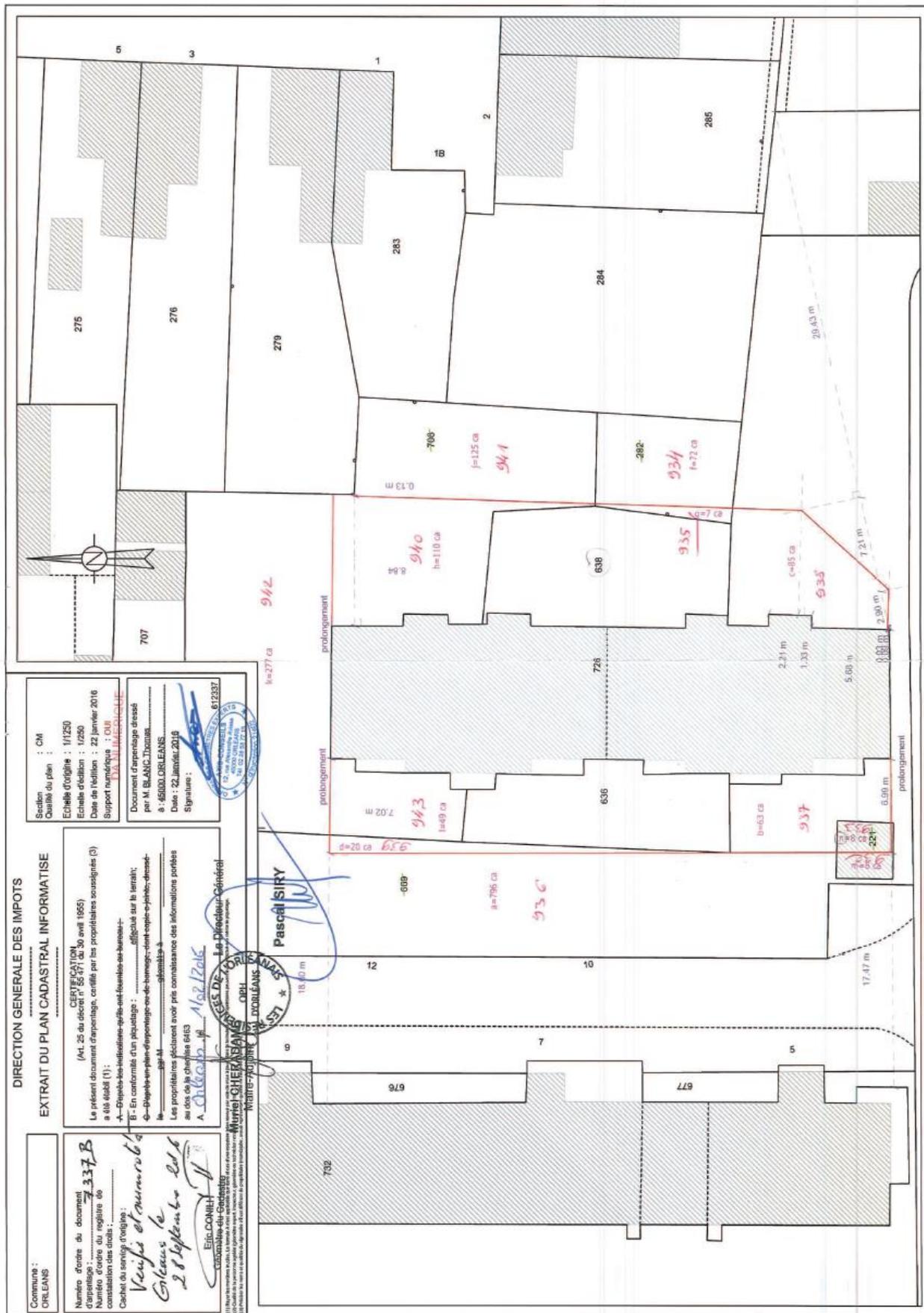
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous-signés (1) a été établi (1) :

A - D'après les indications qui ont été fournies en bureau ;
 B - En conformité d'un plan ;
 C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage dont copie est jointe, dressé le 05/08/2016, par M. M.S. CONSEILS CADASTRAUX à ORLEANS ;
 Les propriétaires déclinent avoir pris connaissance des informations portées au 05/ de la chéance 6463

A : [Signature] M. M.S. CONSEILS CADASTRAUX
 Muriel CHERADAME
 Mairie d'Orléans

Numéro d'ordre du document : 6463
 Numéro d'ordre du registre de constatation des droits : Z
 Cachet du service d'origine : A ORLEANS, le 11/01/2017
 Mikael VIZIER
 Inspecteur des Finances Publiques

(1) Révisé en : []
 (2) Révisé en : []
 (3) Révisé en : []



DIRECTION GENERALE DES IMPOTS
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISE

Commune : ORLEANS

Section : CM
 Quilès du plan : 11250
 Echelle d'origine : 1/1250
 Echelle d'édition : 1/250
 Date de l'édition : 22 janvier 2016
 Support numérique : OUI

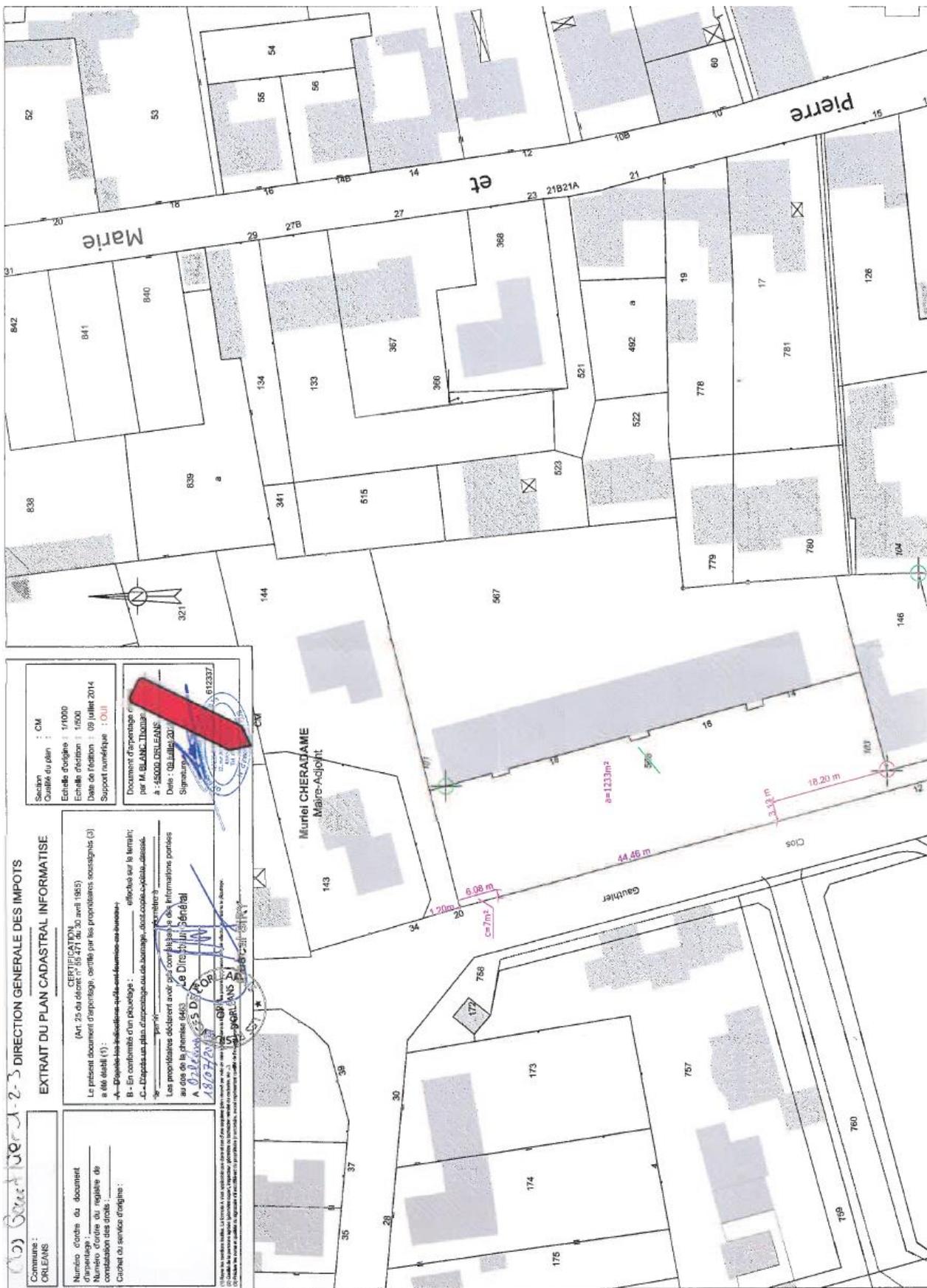
Document d'arpentage dressé par M. BLANC DOUAILLON
 à ORLÉANS
 Date : 22 Janvier 2016
 Signature : [Signature]

CERTIFICATION
 (Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)
 Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été dressé (1):
 A - D'après les indications fournies par les vendeurs;
 B - En conformité d'un plan dressé et affiché sur le terrain;
 C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie est jointe; d'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie est jointe; d'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie est jointe; d'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie est jointe.

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la charte 6163

A. [Signature] Maire
 B. [Signature] Le Directeur-Cadastre
 C. [Signature] Le Directeur-Cadastre

612337







DIRECTION GENERALE DES IMPOTS
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISE

Commune : ORLEANS

Document d'origine du document : _____
 Numéro d'ordre du registre de _____
 Numéro d'ordre du registre de _____
 constatation des états : _____
 Cachet du service d'origine : _____

Section : CK
 Cote du plan : _____
 Echelle d'origine : 1/1000
 Echelle d'édition : 1/500
 Date de l'édition : 24 septembre 2014
 Support numérique : OLI

Document d'impression dressé par M. BLANC-TISSOT
 à : 45000 ORLEANS
 Date : 23/09/2017
 Signature : _____
 012337

CERTIFICATION
 (Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)
 Le présent document d'impression, certifié par les propriétaires sous-signés (3) a été établi (1) :
 A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
 B - En conformité d'un plan ou d'un document officiel sur le terrain ;
 C - D'après un plan d'impression ou de bornage, dont copie est jointe en double exemplaire à _____
 M. _____ propriétaire à _____

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au des de ce plan et en certifier l'exactitude.
A. D. L. C. O. S. S.
 Direction Générale des Impôts
 101, rue de la République
 45000 Orléans
 02 39 39 39 39

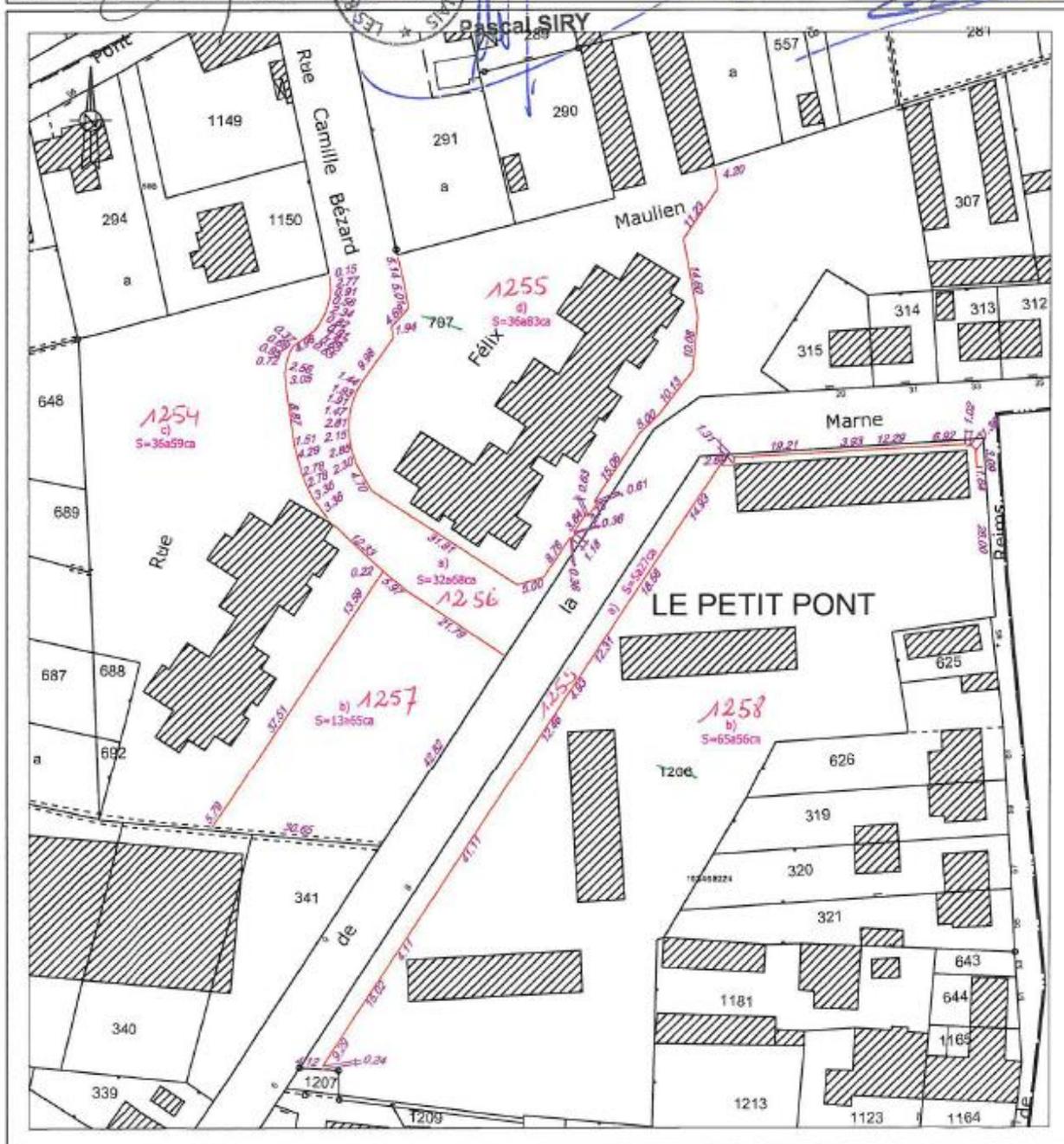
(1) Sur la base de la vérification effectuée par le service des impôts.
 (2) Le plan d'impression ou de bornage est dressé par le service des impôts.
 (3) Propriétaires ou ayants droit, ou leurs représentants légaux, ou leurs représentants mandataires, ou leurs représentants élus.

SPASCHI SIRY
 N. M. A. M. A. D. A. N. E.

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISE

<p>Commune : ORLEANS 7133 R</p> <p>Número d'ordre du document d'arpentage : _____ Numéro d'ordre du registre de constatation des droits : _____ Cachet du service d'origine : <i>Carifié, le 14/01/15</i> Thierry MINOTTE Géomètre du Cadastre</p>	<p style="text-align: center;">CERTIFICATION (Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)</p> <p>Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :</p> <p>A - D'après les indications qu'elle ont fournies au bureau ; B - En conformité d'un piquetage : _____ effectué sur le terrain ; C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie c-jointe, dressé le 10/12/2013 par M. AXIS-CONSEILS géomètre à ORLEANS</p> <p>Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463 <i>18/12/2014 Pour le Maire</i> A - _____ Directeur Général <i>L'Adjoint Délégué</i> <i>Russel Cheiron</i></p>	<p>Section : BY Qualité du plan : _____ Echelle d'origine : 1/1000 Echelle d'édition : 1/1000 Date de l'édition : 10 décembre 2013 Support numérique : OUI</p> <p>Document d'arpentage dressé par M. BLANC Thomas à : 45000 ORLEANS Date : 10 décembre 2013 Signature : _____ _____ N° d'inscription : 121 092</p>
---	--	--

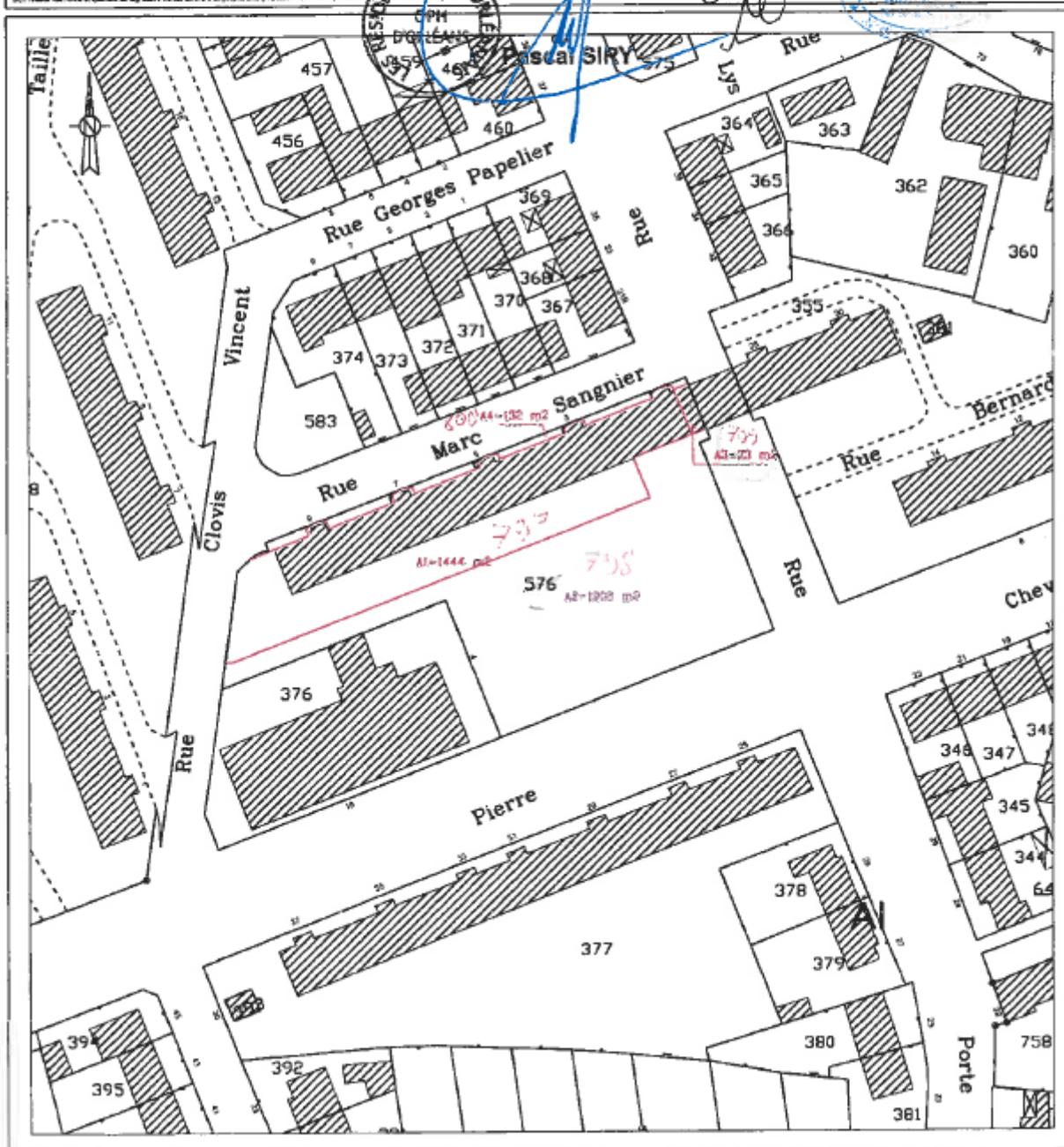
(1) Pour les nouvelles feuilles. Le formulaire A n'est applicable qu'en cas d'une section cadastrale par voie de plan à port, dans le cas où, les propriétaires peuvent avoir effectué la mise à jour.
 (2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, ingénieur, géomètre ou technicien inscrit au registre).
 (3) Préciser les noms et qualités de chacune d'elles et utiliser du matériel approprié, selon les modalités indiquées au verso de la chemise.



Commune : ORLEANS	DIRECTION GENERALE DES IMPOTS EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISE	Section : AC Qualité du plan : Echelle d'origine : 1/1000 Echelle d'édition : 1/500 Date de l'édition : 05 octobre 2016 Support numérique : OUI
Numéro d'ordre du document d'arpentage : Numéro d'ordre du registre de constatation des droits : Cachet du service d'origine :	CERTIFICATION (Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955) Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) : A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ; B - En conformité d'un piquetage : C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie c-jointe, dressé le 05/10/2016 par M AXIS Conseils, géomètre à Orléans. Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463 A <u>Orléans</u> le <u>13/10/2016</u> <i>Commune d'Orléans</i> <i>OPH d'Orléans</i>	Document d'arpentage dressé par M. BLANC Thomas à : 45000 ORLEANS Date : 05 octobre 2016 Signature :  
<p>(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires doivent avoir effectué eux-mêmes le piquetage. (2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...) (3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué représentant qualifié de l'autorité expropriante).</p>		



DIRECTION GENERALE DES IMPOTS		Section : AI
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISE		Qualité du plan :
Commune : ORLEANS	CERTIFICATION (Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)	Echelle d'origine : 1/1000
Número d'ordre du document d'arpentage : <u>72307</u>	Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :	Echelle d'édition : 1/1000
Número d'ordre du registre de constatation des droits :	A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau :	Date de l'édition : 09 juillet 2015
Cachet du service d'origine :	B - En conformité d'un piquetage : _____ effectué sur le terrain :	Support numérique : OUI
<i>Vu le 09/09/15. à Orléans par Plan au Cadastre inspecteur d'Etat Sarrillabet</i>	C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie c-jointe, dressé le 07/2015 par M. <u>AXIS-CONSEILS</u> géomètre à <u>ORLEANS(45)</u>	Document d'arpentage dressé par M. <u>BLANC Thomas</u>
	Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463	à : <u>45000 ORLEANS</u>
	A <u>Bilcau</u> le <u>4.09.15</u> Muriel CHERADAME Maire-Adjoint	Date : <u>09 juillet 2015</u>
	Le Directeur Général	Signature : <i>[Signature]</i>
		612435



Département du Loiret

- * -

Commune d'Orléans

- * -

**Immeuble sis Quartier Madeleine
Passage Rue Porte Dunoise**

- * -

Cadastré Section AI n°805

26/04/2017	A	Edition initiale

AFFAIRE :
612435



12, Rue Alexandre Avise
45002 ORLEANS CEDEX 1
Tel. : 02. 38. 53. 77. 15
www.axis-conseils.com
siege@axis-conseils.com

AXIS CONSEILS

GÉOMÈTRES-EXPERTS

DIVISION EN VOLUMES

**PROJET D'ETAT DESCRIPTIF
ET DE CAHIER DES CHARGES**



Département du Loiret

—

Commune d'Orléans

—

Ensemble immobilier

sis Quartier Madeleine

TITRE 1 – ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN VOLUMES

OBSERVATIONS LIMINAIRES

- 1 -En raison de l'hétérogénéité de l'affectation des locaux qu'il abritera, l'ensemble immobilier, objet des présentes, a été conçu de façon à doter ses différents éléments d'une indépendance technique et fonctionnelle. Aussi a-t-il été décidé de ne pas soumettre cet ensemble immobilier au régime de la copropriété mais de le diviser en un certain nombre de volumes ne comprenant aucune quote-part indivise de parties communes, mais seulement liés entre eux par des relations de servitudes qui seront créées d'une part pour tenir compte de l'imbrication et de la superposition des volumes et d'autre part, pour permettre l'utilisation rationnelle de certains éléments présentant un intérêt collectif.
- 2 -Chaque volume ainsi créé pourrait être librement subdivisé en deux ou plusieurs volumes par son propriétaire qui pourra également réunir deux ou plusieurs volumes contigus.
- 3 -Dans les rapports entre propriétaires de volumes et leurs ayants droits successifs, seuls seront pris en considération les éléments concernant l'emplacement, l'élévation et le volume des constructions compris dans leur volume sans égard à leur distribution intérieure et à leur affectation.
En conséquence, chaque propriétaire pourra toujours modifier le ou les volumes lui appartenant sous la seule réserve de ne pas porter atteinte aux droits des autres propriétaires.
- 4 -Chaque volume pourra être soumis au régime de la copropriété.

ARTICLE 1 - ASSIETTE FONCIERE DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER

L'ensemble immobilier faisant l'objet du présent état descriptif de division en volumes est édifié sur un terrain situé à Orléans, département du Loiret, Quartier Madeleine cadastré :

Section	N°	Lieudit	Contenance
AI	805	Quartier Madeleine	00a 73ca

Pour une contenance cadastrale totale de soixante-treize centiares (00a73ca).

Le terrain tient :

- Au Nord: à la rue de la Porte Dunoise ;
- Au Sud : à la rue de la Porte Dunoise ;
- A l'Ouest : à l'immeuble cadastré section AI n° 799 ;
- A l'Est : à l'immeuble cadastré section AI 803 ;

ARTICLE 2 - DESCRIPTION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER

L'opération comprend :

- Au rez-de-chaussée : Une partie de la voirie ;
- Au premier étage : un vide sur voirie ;
- Du second au quatrième étage : locaux à usage d'habitation.

L'opération consiste à séparer dans une partie d'un ensemble immobilier à usage d'habitation et de commerce, une partie de la voirie (avec ses trottoirs) passant sous l'immeuble.

ARTICLE 3 - DIVISION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER

Observations préalables

Les cotes données dans la description suivante sont celles du nivellement général de la France dites « cotes NGF ».

La désignation qui va être donnée aux volumes dans le présent acte est purement indicative et n'a pour but que de faciliter leur identification par référence aux plans qui demeureront ci-annexés après mention d'usage.

Toutes structures telles que poutres, poutrelles, faisant partie intégrante du plancher ou de la dalle d'un volume, font partie de ce volume même en cas de débordement.

En outre, les murs séparant deux volumes bâtis, appartiennent par moitié à chacun d'eux, les murs extérieurs d'un volume étant quant à eux, partie intégrante de ce volume, sauf ce qui pourra être précisé ci-après.

Par exception, la limite de deux volumes séparés par un joint de dilatation sera constituée par ce joint, le mur séparatif appartenant au volume dans le périmètre duquel il est situé.

En règle générale, et sauf indications contraires :

- a) Chaque volume comprendra l'ensemble des ouvrages compris verticalement entre d'une part les dalles formant le plancher bas, y compris ces dalles, mais non compris leurs revêtements éventuels en sous-face, et d'autre part, les dalles formant le plancher haut, non compris ces dalles, mais y compris leurs revêtements en sous-face ; les dalles hautes étant toutefois incluses dans le volume lorsqu'elles forment la couverture du bâtiment (même si elles sont accessibles).
- b) chaque volume comprendra l'ensemble des ouvrages compris horizontalement entre les murs, cloisons ou vitrines de toute nature les délimitant, ceux-ci, tant inclus dans le volume s'ils sont situés à la périphérie du bâtiment et, en règle générale, s'ils sont séparatifs de plusieurs volumes, excepté le cas où ces ouvrages délimitent des volumes privés et des volumes publics ne recevant pas de construction (circulation, ...). Dans cette hypothèse lesdits ouvrages seront rattachés au volume privé, sans mitoyenneté entre les volumes publics et privés.

La superficie de base de chaque volume est donnée à titre indicatif. Elle est déterminée par addition des superficies de base des différentes fractions composant le volume et ne correspond pas à une superficie de plancher.

La superficie de base de chaque volume ou fraction est indiquée dans le seul but de permettre de déterminer les limites des volumes ou fractions.

Ces superficies ont été calculées d'après le mesurage effectué le 12 mars 2015 par le Cabinet Axis-Conseils, géomètres-experts associés, 12, rue Alexandre Avisse à ORLEANS.

Les cotes altimétriques indiquées sur ces plans sont également indicatives.

Statut juridique

L'ensemble immobilier est divisé en 2 volumes numérotés 1 et 2.

Etant ici précisé que l'ensemble immobilier ne comporte pas de parties communes entre les volumes ci-après créés de sorte qu'il se trouve exclu du champ d'application de la loi numéro 65-557 du 10 juillet 1965 portant statut de la copropriété.

Désignation des volumes

La surface de chaque volume est celle indiquée ci-après. Chacun des volumes lorsqu'il est nécessaire pour l'identifier est défini en altimétrie par sa cote minimum basse et sa cote maximum haute. A défaut, le volume comprend la fraction de sol (tréfonds et élévation) ou l'une des deux cotes uniquement.

La numérotation des fractions des volumes adoptée est la suivante :

- . le premier chiffre correspond au numéro de volume auquel ladite fraction est attachée.
- . le deuxième chiffre sert à situer ladite fraction.

VOLUME NUMERO UN (1)

Volume rue comprenant :

- La totalité du tréfonds de l'ensemble immobilier ;
- Au rez-de-chaussée : un sur sol aménagé en voirie ;
- Au premier étage : un vide sur rue.

Volume de forme irrégulière composé de plusieurs fractions communiquant entre elles et le droit d'y réaliser toute construction et aménagement, figurant sur le plan sous le numéro un (1)

Une fraction d'une surface de base de soixante-treize (73) mètres carrés environ, figurant sur les plans du rez-de-chaussée et premier étage sous le numéro 1 (a) et délimitée :

Horizontalement :

- La totalité de l'assiette foncière.

Verticalement :

- Niveau bas - d'une manière générale sans limitation de profondeur.
- Niveau haut - d'une manière générale une limite correspondant au dessous de la dalle 2ème étage appartenant au volume numéro 2 et située approximativement à la cote NGF 119.4m.

Il est spécifié qu'aucune structure du bâtiment ni mur mitoyen n'est incluse dans le volume numéro 1.

VOLUME NUMERO DEUX (2)

Volume construit comprenant :

- La totalité de l'assiette foncière ;
- Du deuxième au quatrième étages : trois niveaux d'habitation partielle.
- La totalité de l'espace aérien.

Volume de forme irrégulière composé de plusieurs fractions communiquant entre elles et le droit d'y réaliser toute construction et aménagement, figurant sur le plan sous le numéro deux (2)

Une fraction d'une surface de base de soixante-treize (73) mètres carrés environ, figurant sur le plan du deuxième étage sous le numéro 2 (a) et délimitée :

Horizontalement :

- La totalité de l'assiette foncière.

Verticalement :

- Niveau bas - d'une manière générale une limite correspondant au-dessous de la dalle 2ème étage et située approximativement à la cote NGF 119.4m.
- Niveau haut - d'une manière générale sans limitation de hauteur

TABLEAU RECAPITULATIF

Numéro volume	Base	Nature	N.G.F.		Surface de base en m ²
			Niveau bas minimum	Niveau haut maximum	
1	a	Rue	Sans limitation	119.4.0	73
2	a	Construction	119.4.0	Sans limitation	73

ARTICLE 4 – PLANS

Sont demeurés ci-annexés les plans volumétriques établis par la Société AXIS CONSEILS, SARL de Géomètres-Experts, 12 rue Alexandre Avisse à ORLEANS.

TITRE II – CAHIER DES CHARGES ET SERVITUDES

ARTICLE 1 – SERVITUDES ET CHARGES AUXQUELLES SERONT SOUMIS LES DIFFERENTS VOLUMES COMPOSANT LE PROGRAMME

En raison de la superposition et de l'imbrication des différents ouvrages composant l'ensemble immobilier et afin d'en permettre une utilisation rationnelle, les différents propriétaires de ces ouvrages devront souffrir et respecter les servitudes et charges ci-après.

Au regard des obligations réelles qui découleront de ces servitudes, chacun des volumes de l'ensemble immobilier sera considéré à l'égard des autres comme fonds servant et fonds dominant et réciproquement. Par le seul fait de l'acquisition de ces volumes, leurs propriétaires seront réputés accepter et consentir les servitudes en cause sans indemnité quelconque.

I - Servitudes générales

1-1 - Servitudes générales d'appui, d'accrochage et de prospect, de vue et de surplomb

L'ensemble immobilier étant composé des divers ouvrages superposés et imbriqués, les ouvrages qui supportent de quelque manière que ce soit d'autres ouvrages appartenant à d'autres propriétaires, sont grevés de toutes les servitudes d'appui, d'accrochage. Les différents ouvrages sont en outre grevés et profitent de toutes servitudes de vue et prospect et de surplomb rendues nécessaires par la structure même de l'ensemble immobilier, sous réserve de leur compatibilité avec l'affectation du Volume UN (1) au regard de la voie communale et des dispositions particulières plus contraignantes.

En outre, les charges maximales pour lesquelles les structures porteuses ont été réalisées devront être constamment respectées lors de la construction ou toute modification des ouvrages compris dans chaque volume.

Lorsque la dalle constituant le plafond d'un local n'appartient pas au propriétaire de ce local mais au propriétaire d'un volume supérieur, cette dalle sera grevée d'une servitude d'accrochage pour des équipements divers (canalisations, faux plafonds, éléments de décoration), entraînant des charges compatibles avec les structures

portantes. Le propriétaire du local aura ainsi le droit de pratiquer de petits percements, travaux et ouvrages susceptibles de n'apporter aucune détérioration aux structures porteuses et à fortiori de ne pas porter atteinte à la stabilité de celles-ci.

De plus tous les volumes sont tenus de supporter ou de laisser passer s'il y a lieu, toutes structures (pieux, etc.) d'appui et de soutènement nécessaires à la construction et à la stabilité de l'ensemble immobilier.

1-2 - Canalisations, gaines, et réseaux divers

Sans Objet

1-3 - Entretien - Réparation - Reconstruction

a) Obligation générale d'entretien et de réparation

Chaque propriétaire devra assurer l'entretien et la réparation de ses locaux et ouvrages de façon telle qu'ils n'affectent à aucun moment la solidité de l'ensemble immobilier et la sécurité de ses occupants et qu'ils n'entravent pas l'utilisation normale des autres parties de l'immeuble.

Toute intervention nécessitant des travaux dans le Volume UN (1), affecté à l'usage de la voirie publique, devra être autorisée aux conditions prévues au Code de la Voirie Routière et au règlement de la voirie approuvé par arrêté du 13 septembre 2013

b) Travaux - Modification - Reconstruction

Chaque propriétaire pourra réaliser sur ses ouvrages ou locaux tous travaux quelconques à la condition expresse qu'ils n'affectent en rien la solidité de l'ensemble immobilier et l'usage des éléments de celui-ci appartenant à d'autres propriétaires.

Lorsque les travaux envisagés sont susceptibles d'affecter la solidité et/ou l'aspect extérieur de l'ensemble immobilier, ils ne pourront être entrepris qu'avec l'accord préalable et écrit de tous les autres propriétaires concernés. Il pourra être exigé, que les travaux soient réalisés sous le contrôle de l'architecte de l'ensemble immobilier dont les honoraires seront à la charge de l'auteur des travaux en cause.

Lorsque les travaux envisagés affectent l'usage d'éléments de l'ensemble immobilier appartenant à d'autres propriétaires, ils ne pourront être entrepris qu'avec l'accord préalable et écrit de ces propriétaires.

Si les travaux envisagés affectent à la fois la solidité et l'aspect extérieur de l'ensemble immobilier et l'usage des éléments de celui-ci appartenant à d'autres

propriétaires, les dispositions figurant aux deux alinéas qui précèdent seront applicables cumulativement.

En cas de destruction involontaire des ouvrages de l'ensemble immobilier et si leur reconstruction est décidée, les nouveaux ouvrages devront obligatoirement présenter des caractéristiques techniques au moins équivalentes à celles des ouvrages détruits.

Les polices d'assurance construction devront être communes ou similaires et dans ce cas souscrites auprès de la même compagnie.

Toutefois, si un ou plusieurs propriétaires décident de ne pas reconstruire, ils devront indemniser les autres propriétaires du préjudice qui en résultera pour eux.

Cette indemnisation aura lieu dans les conditions fixées soit à l'amiable, soit par voie d'expertise. Dans ce dernier cas, si les parties ne sont pas d'accord sur le choix d'un expert, ce dernier sera nommé par voie judiciaire à la demande de la partie la plus diligente.

Celle-ci ne pourra être en tout état de cause inférieure au montant des travaux nécessaires pour les autres propriétaires du fait de cette décision de non reconstruction.

L'ensemble des travaux d'amélioration, de modification ou de reconstruction des ouvrages de l'ensemble immobilier devront être exécutés en respectant

- les limites des volumes dont dépendent ces ouvrages telles qu'elles sont définies ci-dessus.
- les autorisations administratives éventuellement nécessaires et les règles de sécurité en vigueur
- et les conventions diverses conclues par chaque propriétaire lors de son acquisition.

1-4 - Servitude de passage d'antenne

Tous les volumes sont grevés de servitude de passage d'antenne de toute nature au profit de l'ensemble des volumes, exception du volume affecté à la circulation publique.

1-5 - Servitude d'accès

Il est institué une servitude générale et réciproque de passage entre les volumes là où la disposition des lieux ne permet pas à un propriétaire d'accéder directement à ses équipements.

Ce passage devra être pris du côté où le trajet est le plus court du fond enclavé à la voie publique, ou avec les équipements communs.

Néanmoins, il doit être fixé, dans l'endroit le moins dommageable à celui du fond auquel il est accordé.

1-6 - Servitudes d'écoulement des eaux et d'étanchéité

Chaque volume supérieur bénéficiera à l'encontre du ou des volumes inférieurs de toute servitude d'écoulement des eaux de pluie et de nettoyage.

Les éventuels équipements nécessaires (tuyauteries, caniveaux, canalisations etc.) à l'exercice de cette servitude sur le plan vertical seront entretenus et remplacés par le propriétaire du volume supérieur qui à cet effet profitera de toutes servitudes nécessaires (accès, passage, etc.) sur le ou les volumes inférieurs, sous réserve que cela soit compatible à l'affectation de chaque volume et notamment aux dispositions du règlement communal de la voirie.

1-7 - Servitudes de ventilation et d'aération

Les prises et rejets d'air se feront conformément à la législation applicable et chaque volume sera tenu de supporter les servitudes pouvant en résulter sous réserve que cela soit compatible à l'affectation de chaque volume et notamment aux dispositions du Règlement Communal de la Voirie.

1-8 - Assurances - Reconstruction

1) *Assurances*

Le ou les propriétaires de chaque volume composant l'ensemble immobilier devront assurer les constructions édifiées dans l'emprise de celui-ci auprès d'une Compagnie notoirement solvable en valeur de reconstruction à neuf, en tenant compte

des servitudes, notamment d'appui, de support ou de soutien, résultant des présentes et des dispositions du paragraphe 2) ci-après, au titre des dommages causés par :

- l'incendie, les explosions, la foudre, les dommages de fumée, les accidents causés par l'électricité et les dommages aux appareils électriques
- les grèves, émeutes et mouvements populaires, les actes de terrorisme et de sabotage
- les tempêtes, les tornades et chutes de grêle, ouragans et cyclones, les séismes, raz de marée, éruptions volcaniques, neige
- les chutes d'avion et chocs de véhicules terrestres
- les dommages résultant du franchissement du mur du son
- le bris de glace
- les dégâts des eaux, y compris ceux provenant des installations de lutte contre l'incendie

Il est à noter cependant qu'une collectivité locale, propriétaire d'un volume, pourra être son propre assureur.

En outre, le ou les propriétaires de chaque volume devront assurer spécialement les responsabilités pouvant leur incomber en raison du mauvais entretien des ouvrages sur lesquels s'exercent des servitudes d'appui, de support ou de soutien, ou en raison des désordres affectant les constructions situées dans un autre volume qui seraient provoqués par les aménagements réalisés par eux dans les constructions leur appartenant.

Justification des assurances ci-dessus précitées devra être fournie, tous les ans, par chacun aux autres propriétaires des volumes composant l'ensemble immobilier sauf dérogation prévue ci-avant.

Au titre des risques civils et des responsabilités en cas d'incendie, il est convenu que les propriétaires et locataires de l'ensemble immobilier sont réputés entretenir de simples rapports de voisinage et sont considérés comme des tiers les uns vis à vis des autres.

2) *Reconstruction*

- a) En cas de destruction totale ou partielle des constructions ou de leurs éléments d'équipement, il devra être procédé par les propriétaires des volumes concernés à leur reconstruction ou leur remplacement ainsi qu'il est précisé ci-après.

Le droit de reconstruire se répartira entre les différents volumes composant l'ensemble immobilier au prorata des surfaces hors œuvre en planchers développés initialement construites dans l'emprise desdits volumes.

Pour la mise en œuvre de ce qui précède, il pourra après achèvement des constructions être établi un relevé de ces surfaces par un Géomètre Expert désigné d'un commun accord ou, à défaut par le Président du Tribunal de Grande Instance à la demande de la partie la plus diligente.

La reconstruction se fera à l'identique ou de la façon la plus proche de l'identique, compte tenu de la réglementation alors applicable et des autorisations obtenues, dans le respect des servitudes stipulées aux présentes.

- b) En cas de destruction totale ou partielle, le ou les propriétaires de chaque volume devront procéder à la reconstruction de celui-ci en tenant compte des servitudes le grevant aux termes des présentes.

Les dépenses de reconstruction des ouvrages et des éléments d'équipement dans l'emprise de chaque volume seront supportées par le ou les propriétaires dudit volume. Toutefois, les dépenses de reconstruction des fondations, des éléments porteurs ou de structure supportant des constructions édifiées dans des volumes différents, les dépenses de réfection des réseaux, des canalisations, des éléments d'équipement, avec leurs gaines, emplacements techniques ou locaux, des conduits de ventilation et des extracteurs d'air qui assurent la desserte de plusieurs volumes, ainsi que les aménagements extérieurs et espaces verts, seront supportées par les propriétaires de ceux-ci dans les mêmes conditions que celles prévues ci-dessus en ce qui concerne leur réparation.

Les dépenses de reconstruction des murs ou cloisons assurant la séparation de deux volumes seront supportées par moitié par les propriétaires des volumes situés de part et d'autre.

La réfection des réseaux, canalisations, éléments d'équipement qui assurent exclusivement la desserte d'un volume mais sont situés, à titre de servitude, dans un autre volume, sera assumée aux frais exclusifs du ou des propriétaires du volume dont ils assurent la desserte et par ses soins.

- c) En cas de carence du ou des propriétaires d'un volume quant aux obligations qui leur incombent au titre de la reconstruction ou de la réfection des ouvrages et équipements qui y sont situés, le ou les propriétaires du ou des autres volumes seront en droit de faire tous les ouvrages et installations nécessaires, en exécution des servitudes ci-dessus, pour en user et les conserver. par conséquent, ils pourront implanter les fondations, éléments et ouvrages nécessaires (qui resteront leur propriété) à l'intérieur du volume servant qui ne serait pas reconstruit sans que le ou les propriétaires de celui-ci puissent s'y opposer, ni demander leur suppression. Si, par la suite, le ou les propriétaires de ce volume décident de le reconstruire, ils pourront utiliser les éléments implantés par le ou les propriétaires du ou des volumes

dominants, à condition qu'il n'en résulte aucune perturbation quant à la solidité, ou à la stabilité des ouvrages réalisés et à condition de verser au(x) propriétaire(s) du ou des volumes dominants une quote-part du coût de ces éléments évalués à la date où cette faculté est exercée, déterminée ainsi qu'il est dit au b) ci-dessus.

Cette clause ne s'appliquera pas au propriétaire du Volume UN (1) tend que ce volume est un vide d'air dédié à la circulation publique

1-9 - Occupation

Toute activité dangereuse, insalubre ou de nature à troubler la jouissance des autres propriétaires ou occupants est interdite.

Tout bruit et tapage sont formellement interdits alors même qu'ils auraient lieu à l'intérieur d'un volume.

L'installation et l'exploitation des différents locaux ou commerces ainsi que les matériaux et équipements utilisés ne devront causer aucun bruit, fumée, mauvaise odeur, trépidation, etc. qui pourraient incommoder les autres occupants de l'ensemble immobilier, ceci étant analysé comme une obligation de résultat.

Obligation de gérer personnellement le stockage et l'élimination de ses déchets.

Toutefois en application des règles de la domanialité publique ce paragraphe n'est pas opposable aux volumes constituant une dépendance du domaine public d'une personne de droit public.

1-10 - Modalités d'exercice des servitudes ci-dessus

Les modalités d'exercice des servitudes ci-dessus seront, le cas échéant, ultérieurement précisées aux termes d'une convention conclue entre les propriétaires des ouvrages de l'ensemble immobilier.

Cette convention définira notamment les modalités d'entretien, réparation, reconstruction ou assurance des équipements et ouvrages concernés par ces servitudes et fixera s'il y a lieu les modalités de gestion et de répartition de certaines dépenses entre les propriétaires concernés.

**ARTICLE 2 - SERVITUDES PARTICULIERES CONSTITUEES ENTRE LES
DIFFERENTS VOLUMES**

Sans objet.

ARTICLE 3 - CHANGEMENT DE DESTINATION

Sans objet.

Fait à ORLEANS, le 26/04/2017
Cabinet AXIS CONSEILS

Département du Loiret

- * -

Commune d'Orléans

- * -

Immeuble sis Quartier Madeleine

Passage Rue Porte Dunoise

- * -

Cadastré Section AI n°805

26/04/2017	A	Edition initiale

ECHELLE :

AFFAIRE :
612435



12, Rue Alexandre Avisse
45002 ORLEANS CEDEX 1
Tel. : 02. 38. 53. 77. 15
www.axis-conseils.com
siege@axis-conseils.com

AXIS CONSEILS

GÉOMÈTRES-EXPERTS

DIVISION EN VOLUMES

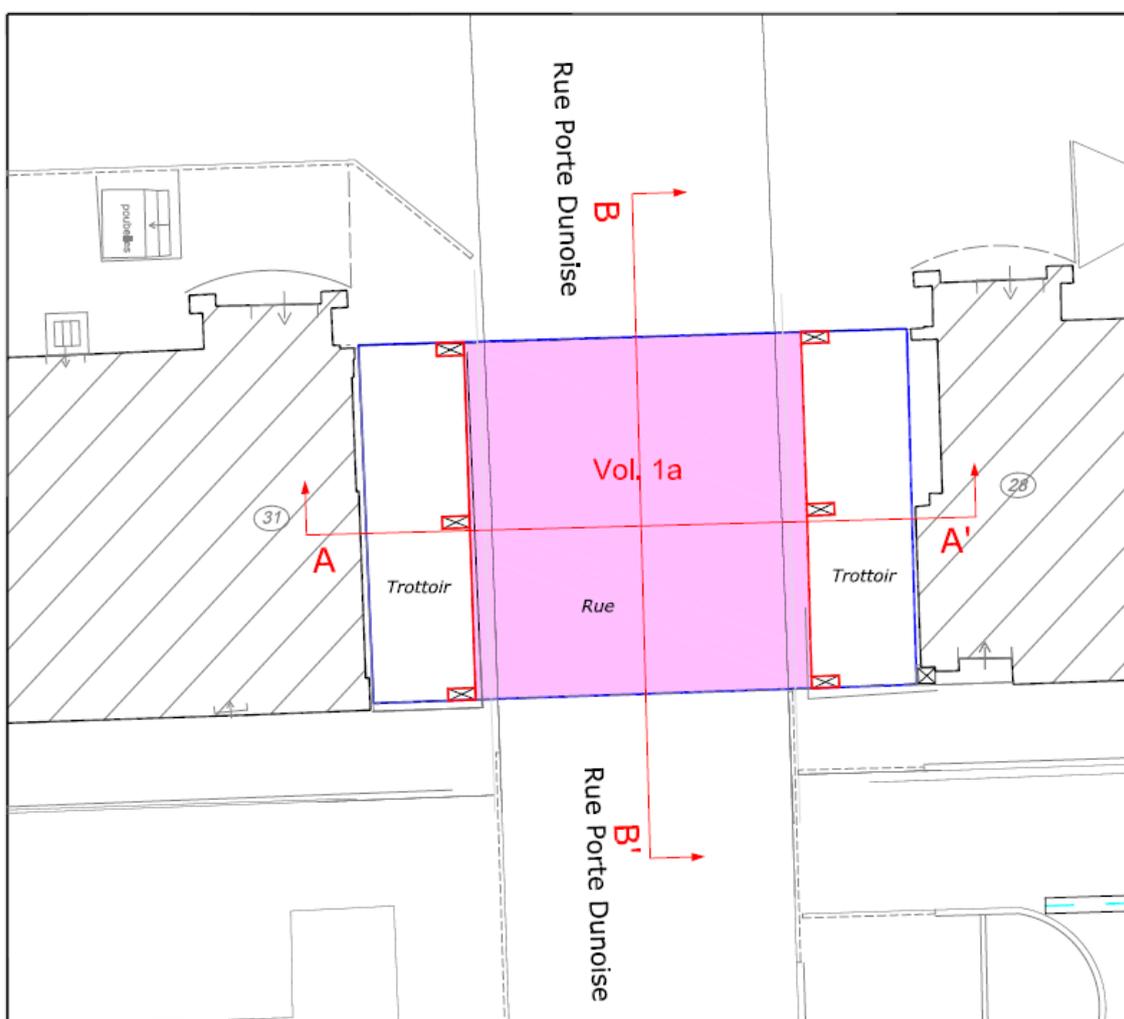
PLANS





DEPARTEMENT DU LOIRET
Commune d'Orléans
EDDV rue Porte Dunoise / OPH
Section AI n°805

**REZ-DE-CHAUSSEE
ET TREFONDS**



AXIS CONSEILS
GÉOMÈTRES-EXPERTS

12, Rue Alexandre Vlisse
45002 ORLEANS CEDEX 1
Tel. : 02, 38, 53, 77, 15
www.axis-conseils.com
slege@axis-conseils.com

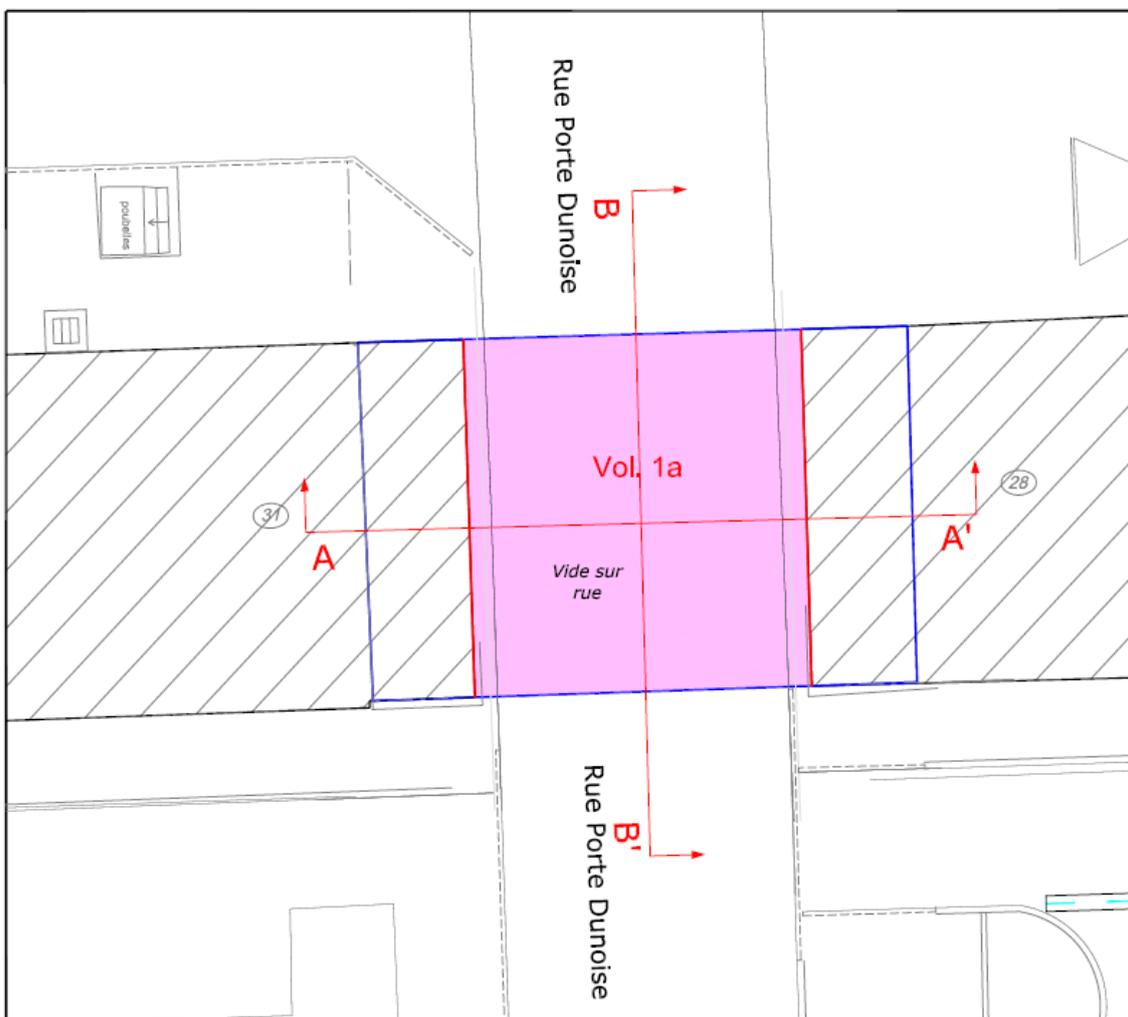


ECHELLE:	1/150
DATE:	26/04/2017
Indice:	B
Dossier:	612435
Liste:	



DEPARTEMENT DU LOIRET
Commune d'Orléans
EDDV rue Porte Dunoise / OPH
Section AI n°805

PREMIER ETAGE



AXIS CONSEILS
GÉOMÈTRES-EXPERTS

12, Rue Alexandre Avlisse
45002 ORLEANS CEDEX 1
Tel. : 02. 38. 53. 77. 15
www.axis-conseils.com
slege@axis-conseils.com

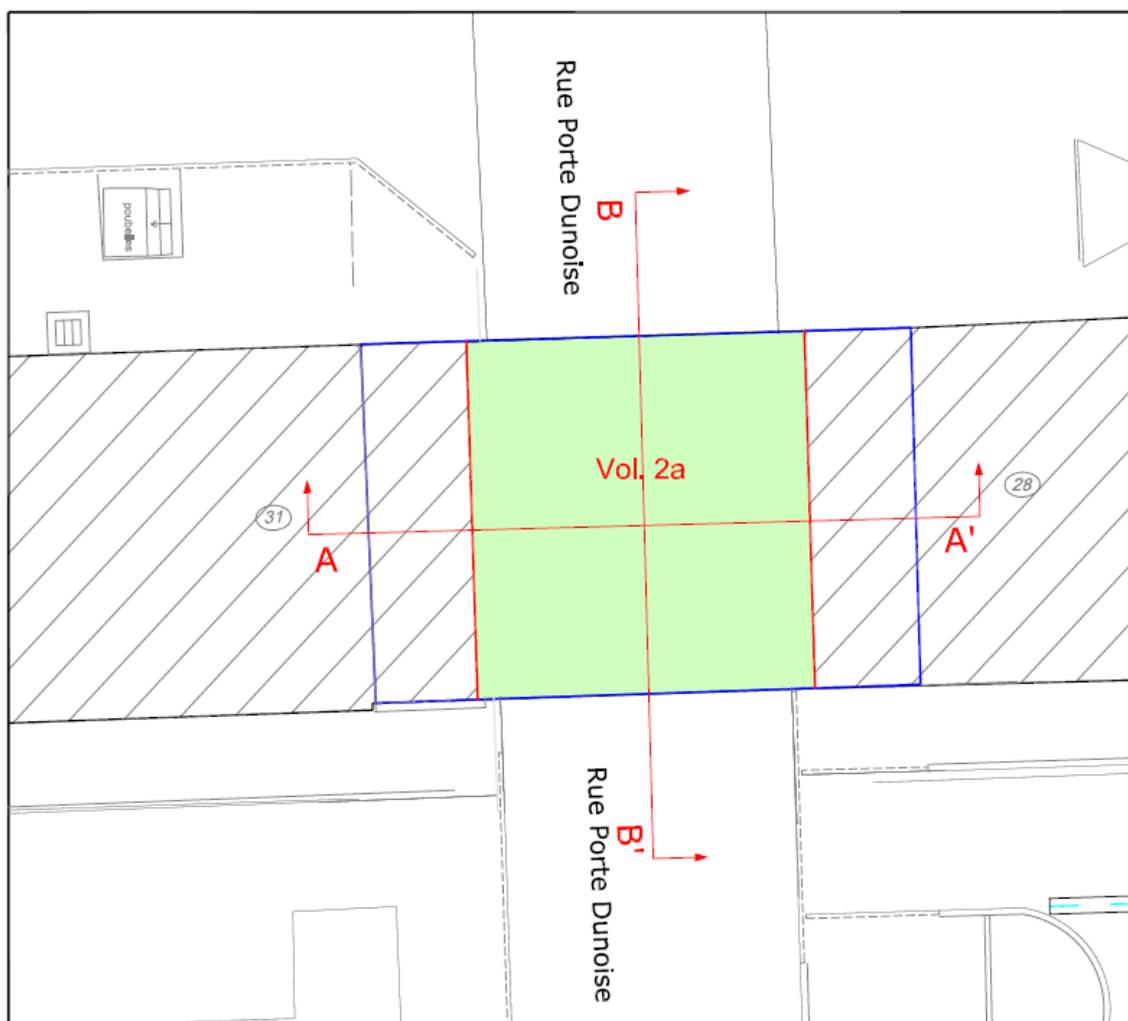


ECHELLE:	1/150
DATE:	26/04/2017
Indice:	B
Dossier:	612435
Liste:	



DEPARTEMENT DU LOIRET
Commune d'Orléans
EDDV rue Porte Dunoise / OPH
Section AI n°805

**DEUXIEME ETAGE
ET SURSOL**



AXIS CONSEILS
GÉOMÈTRES-EXPERTS

12, Rue Alexandre Avisse
45002 ORLEANS CEDEX 1
Tel. : 02. 38. 53. 77. 15
www.axis-conseils.com
slege@axis-conseils.com

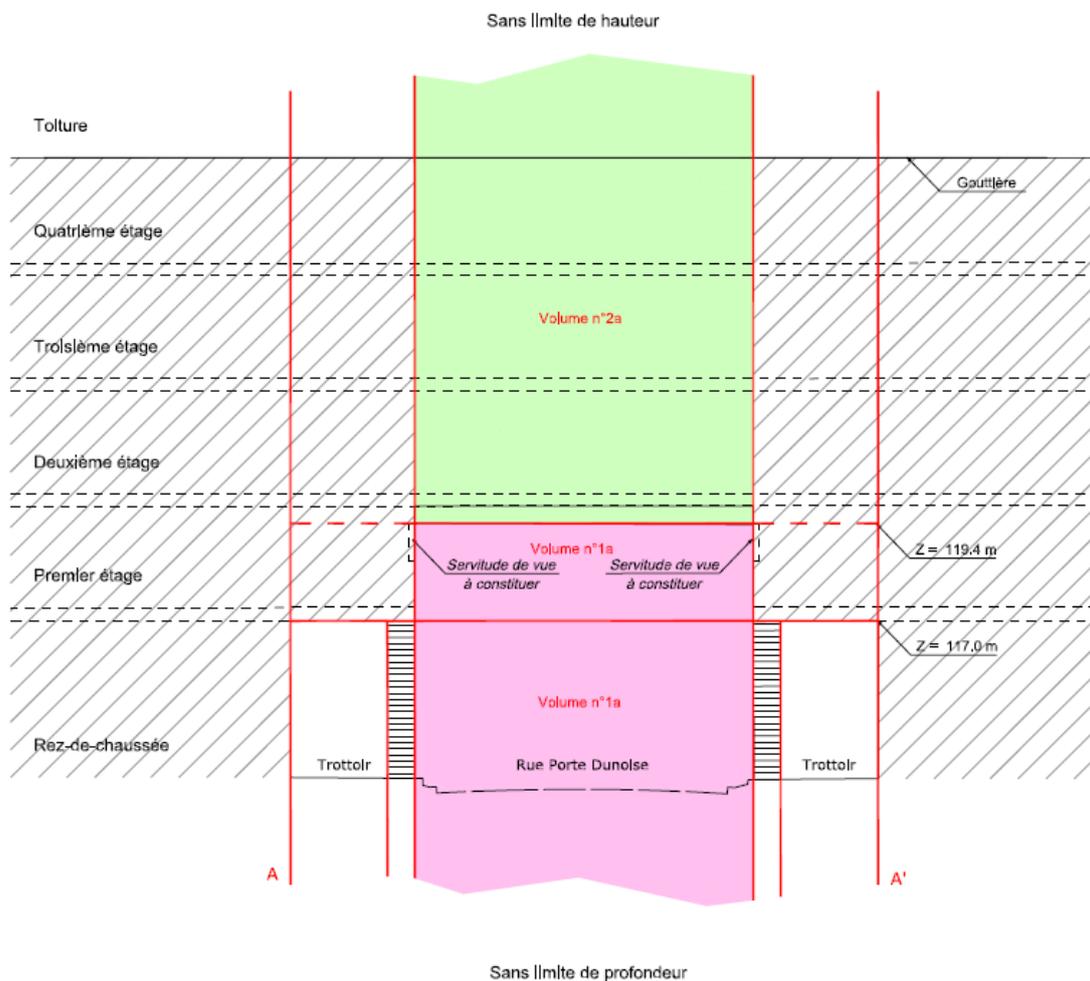


ECHELLE:	1/150
DATE:	26/04/2017
Indice:	B
Dossier:	612435
Liste:	



DEPARTEMENT DU LOIRET
Commune d'Orléans
EDDV rue Porte Dunoise / OPH
Section AI n°805

COUPE DE PRINCIPLE AA'



AXIS CONSEILS
GÉOMÈTRES-EXPERTS

12, Rue Alexandre Vlisse
45002 ORLEANS CEDEX 1
Tel. : 02. 38. 53. 77. 15
www.axis-conseils.com
slege@axis-conseils.com



NB : Les sous-sol des bâtiments voisins n'ont pu être visités

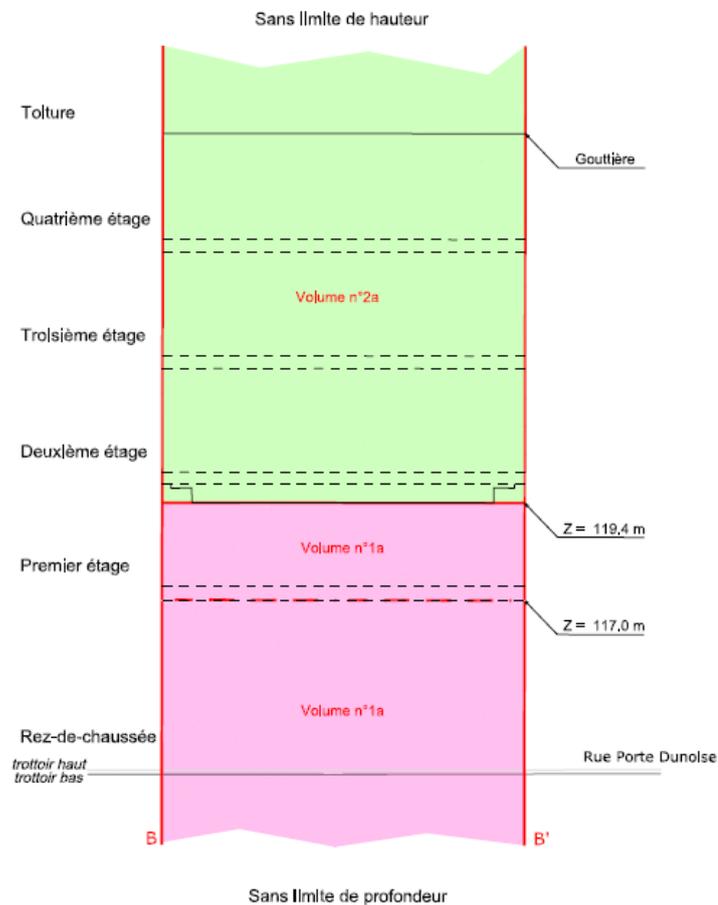
0 0,75 1,5m 2,25 3 m 4,5m 6 m 7,5m

ECHELLE:
1/150
DATE: 26/04/2017
Indice: B
Dossier: 612435
Liste:



DEPARTEMENT DU LOIRET
Commune d'Orléans
EDDV rue Porte Dunoise / OPH
Section AI n°805

**COUPE DE PRINCIPE
BB'**



AXIS CONSEILS

GÉOMÈTRES-EXPERTS

12, Rue Alexandre Avlisse
45002 ORLEANS CEDEX 1
Tel. : 02.38.53.77.15
www.axis-conseils.com
slega@axis-conseils.com



NB : Les sous-sol des batiments voisins n'ont pu être visités



ECHELLE:
1/150

DATE: 26/04/2017
Indice: B

Dossier: 612435
Liste:

N° 21 – **Action foncière. Quartier Dunois-Madeleine. Cession d'un emplacement de stationnement Résidence les Franciscains 1 rue Saint Laurent.**

Mme CHERADAME, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« La Mairie est propriétaire d'un emplacement de stationnement en surface dans un ensemble immobilier organisé en copropriété au 1 place Saint-Laurent, cadastré section AL numéro 72, lot n° 104.

Ce lot a été acquis avec un ensemble plus important par acte en date du 26 novembre 1985.

L'emplacement de stationnement est mis à disposition du syndicat des copropriétaires par une convention en date du 7 janvier 2000. Considérant sa situation à l'entrée du parking collectif il contribue à élargir l'accès et est utilisé comme une partie commune.

Ce bien n'a plus d'intérêt pour la Mairie et sa cession a été proposée au syndicat des copropriétaires.

L'accord intervient au vu de l'avis de valeur vénale délivré par France Domaine en date du 23 novembre 2016, soit 500 €, hors droits, frais et émoluments en sus à la charge de l'acquéreur.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Aménagement Urbain, Logement et Politique de la Ville, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider la cession au syndicat des copropriétaires de l'ensemble immobilier organisé en copropriété dénommé Résidence des Franciscains situé 1 place Saint-Laurent à Orléans, d'un emplacement de stationnement extérieur désigné par le lot de copropriété n° 104, cadastré section AL n° 72, moyennant le prix de 500 €, hors droits, frais et émoluments en sus et à la charge de l'acquéreur ;

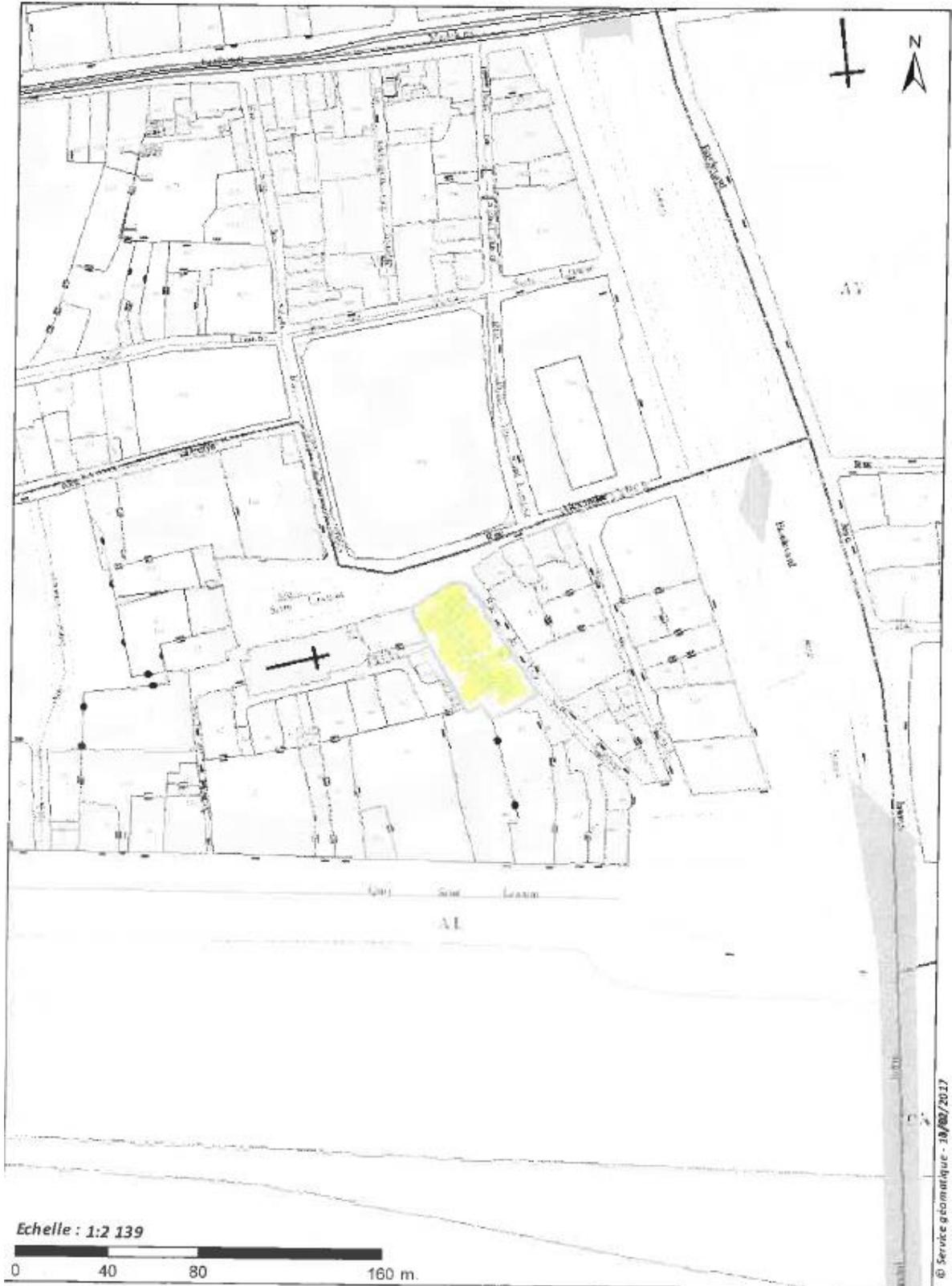
2°) déléguer M. le Maire pour signer l'acte notarié à intervenir, étant précisé que la convention d'occupation précaire et révocable aura été résiliée préalablement, celle-ci arrivant à échéance le 23 novembre 2017 ;

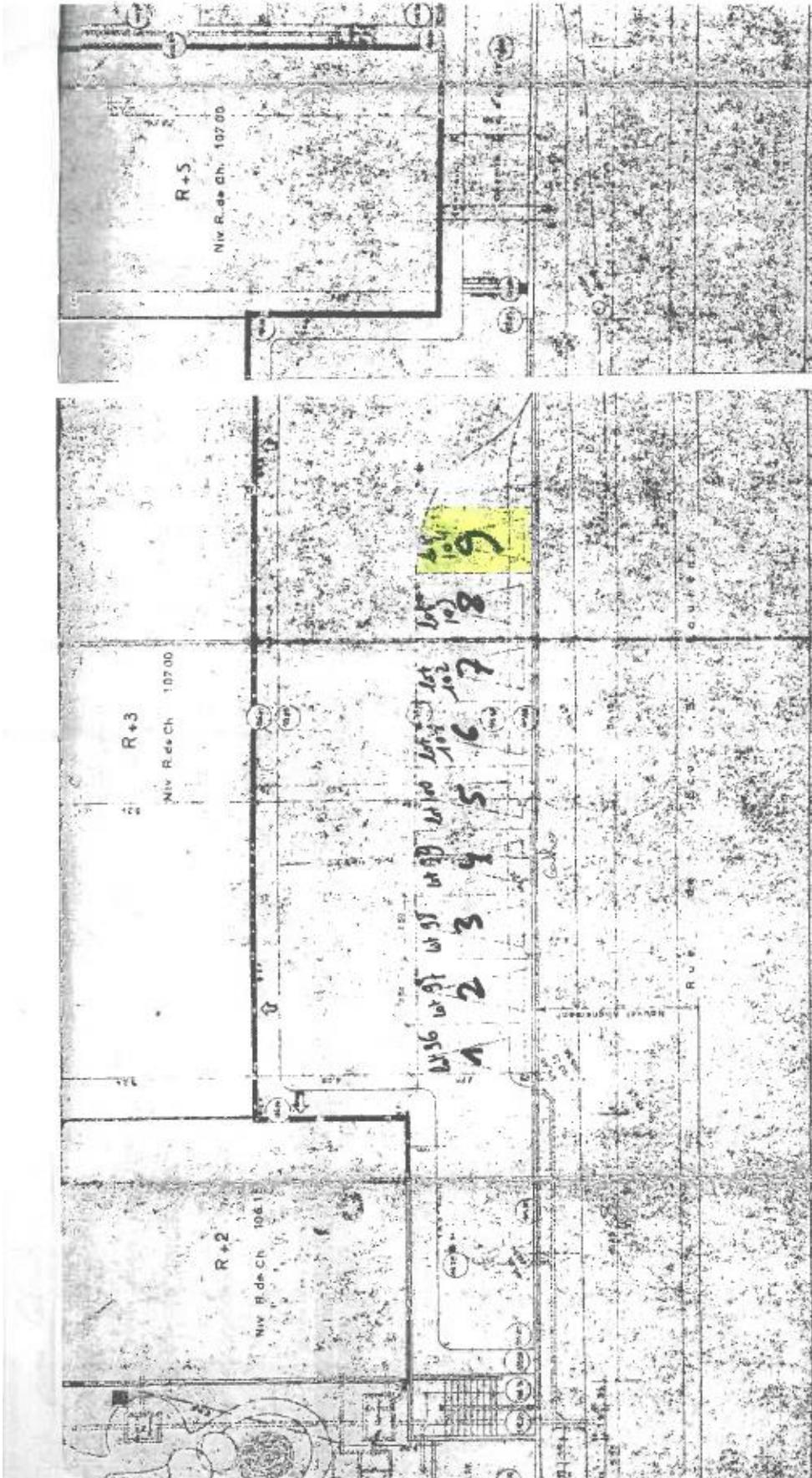
3°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : section investissement, fonction 824, nature 024, opération 10A187, service gestionnaire FON et section fonctionnement, fonction 824, nature 775, opération 10A187, service gestionnaire FON. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

ANNEXE 1 place Saint Laurent

ORLÉANS
MÉTROPÔLE





VIE SOCIALE ET CITOYENNETE

N° 22 – Gestion et exploitation du service de restauration scolaire et municipale. Choix du délégataire et approbation du contrat de concession.

*
* *
*

Présentation d'un Powerpoint par M. MONTILLOT

*
* *
*



M. MONTILLOT – *En introduction, je voudrais dire quand même que c'est un véritable changement de paradigme dans la mesure où il y a à peu près deux ans, lorsque l'on m'avait présenté le fait de pouvoir renouveler la D.S.P. sur la restauration scolaire - puisqu'à l'époque il s'agissait effectivement de ça -, j'avais souhaité que l'on puisse décaler. Et vous avez voté d'ailleurs au Conseil Municipal il y a maintenant un an et demi, le report de la fin de D.S.P. en cours, de septembre 2016 à septembre 2017, afin de nous laisser le temps de travailler sur au moins 3 objectifs : l'amélioration de la qualité des repas pour les enfants, l'inscrire dans le cadre du développement durable, c'est d'ailleurs inscrit dans le rapport présenté par Mme ANTON, et puis bien sûr une optimisation des coûts pour pouvoir améliorer le rapport qualité/prix. Tout cela se faisant à la fois pour l'amélioration de la qualité avec bien sûr, la priorité sur les circuits courts et de proximité, également sur le développement durable avec vous le verrez aussi bien sûr, la gestion des déchets, le problème de l'empreinte carbone, la méthanisation ... Un certain nombre de paramètres donc, qui vraiment nous permettent une avancée considérable. Et puis bien sûr pour l'optimisation des coûts, un travail très fort de mutualisation, puisqu'en fait on fait plus que doubler la capacité de travail de la cuisine centrale.*

UNE METHODE

Dans une logique d'optimisation de la restauration collective et d'amélioration de sa qualité, la Ville d'Orléans a réussi à développer plusieurs partenariats avec des acteurs locaux.

Ainsi, la Ville, le C.C.A.S. d'Orléans et l'Association de gestion du restaurant inter administratif (R.I.A.) d'Orléans-Centre ont formé un groupement d'autorités concédantes pour les bénéficiaires suivants :

- Pour la restauration des élèves des écoles publiques de la Ville et pour les accueils de loisirs.
- Pour les repas destinés aux résidents des résidences autonomie et pour le service de portage de repas à domicile.
- Pour les déjeuners des usagers du restaurant inter-administratif d'Orléans-Centre

ORLÉANS
MÉTROPOLÉ

M. MONTILLOT – Concernant la méthode, la première chose effectivement sur le plan de l'optimisation, c'est tout ce travail de mutualisation. D'abord en interne, entre la Ville, avec bien sûr les écoles, le C.C.A.S. et tout ce qui concerne le portage et puis les résidences autonomie. Egalement sur l'ensemble des usagers et des fonctionnaires - aussi bien la Préfecture, le Rectorat, la direction académique, de la Ville, du Département, du Conseil Régional - qui bénéficient du Restaurant Inter Administratif (R.I.A.) et cela concerne 600 à 700 repas minimum par jour. Sachant que jusqu'à présent le R.I.A. était géré lui-même de façon autonome, avec sa propre D.S.P.

UNE PREMIERE EN FRANCE

Par ailleurs, la Ville d'Orléans et le Département du Loiret se sont accordés par le biais d'une convention de coopération, pour la satisfaction de leurs besoins communs dans la production de repas en liaison froide, assurée par la cuisine centrale de la Ville d'Orléans.

Cette convention s'inspire d'une jurisprudence de la Cour de Justice de l'Union Européenne et sur une ordonnance de 2016

➤ Pour le Département, les besoins visent la fabrication et la livraison des repas de certains collèges selon le principe de la liaison froide et/ou la livraison de denrées alimentaires pour certains collèges en "unités relais".



M. MONTILLOT – *Toujours dans la méthode avec le 2^{ème} acte, nous avons cette fois-ci une mutualisation avec le Département et là on est vraiment sur une première en France. Lorsque j'étudiais la question et que nous avons commencé à travailler sur le plan juridique, on est parti sur une jurisprudence de l'Union Européenne, en 2015 nous n'avions pas encore les ordonnances de 2016. Mais on avait déjà une jurisprudence de la cour de justice de l'Union Européenne. C'est en l'occurrence une jurisprudence de la ville d'Hambourg, qui permettait effectivement de concevoir entre des collectivités territoriales différentes, de pouvoir mutualiser des actions en matière de marchés publics ou de D.S.P. Tout cela a été confirmé par une ordonnance de 2016, ce qui nous a permis, au fil de l'eau, de pouvoir bâtir sur le plan juridique, cette convention de coopération, que nous avons votée et vous vous en souvenez tous bien naturellement, au Conseil Municipal de novembre 2016, pendant que le Département la votait également à la commission permanente de novembre 2016.*

Il s'agit donc là vraiment d'une première en France, puisque cela nous permet maintenant d'avoir le Département avec 13 collèges dans un premier temps, et il y aura d'autres au fur et à mesure qui vont venir s'adosser à la cuisine centrale de la Ville d'Orléans.

DES OBJECTIFS

La Ville s'est engagée dans une démarche exploratoire avec les ambitions suivantes :

- le choix prioritaire de produits issus des circuits de proximité,
- la structuration de filières agricoles locales,
- le développement de la mutualisation du service,
- l'optimisation des coûts,
- La prise en compte du développement durable.



ORLÉANS
MÉTROPOLE

M. MONTILLOT – Je rappelle les objectifs :

- *Le choix prioritaire de produits issus des circuits de proximité. J'ai rajouté circuits courts, car parfois il y a des confusions. Je rappelle que le circuit court c'est le plus directement possible du producteur au consommateur, sans passer par des filières de transformation ou des entrepôts, mais il peut tout à fait y avoir 1 000 kilomètres de distance. Le circuit de proximité, on est vraiment là sur le département du Loiret et les départements limitrophes.*

- *La structuration de filières agricoles locales, l'objectif étant dans la durée, notamment sur une décennie, de structurer l'agriculture locale et tout cela s'est fait avec un partenariat avec la chambre d'agriculture et avec les fédérations agricoles.*

- *La mutualisation du service.*
- *L'optimisation des coûts, qui est liée à cette mutualisation.*
- *La prise en compte du développement durable.*

DES MOYENS

- Extension de la cuisine centrale,
- Création d'une légumerie,
- Rénovation du restaurant inter-administratif,
- Moyens logistiques (transport électrique,...).



ORLÉANS
MÉTROPOLE

M. MONTILLOT – *Les moyens sont :*

- *L'extension de la cuisine centrale car passer d'1,2 million de repas par an à environ 3 millions, cela nécessite effectivement des investissements.*
- *La création d'une légumerie, car si on veut justement qu'il y ait non seulement un circuit de proximité mais aussi un circuit court sans qu'il y ait de transformation au préalable par des entreprises mais par nous-même, il faut que nous ayons notre propre légumerie.*
- *La rénovation du R.I.A., c'est-à-dire que dans l'opération il va être modernisé, y compris sur la partie en sous-sol.*
- *Les moyens logistiques.*

DES CANDIDATS

Le Conseil Municipal a adopté le règlement de consultation pour la restauration collective le 12 décembre 2016.

3 candidats ont déposé une offre en janvier 2017.

- COMPASS GROUP FRANCE
- ELIOR
- SOGERES

La commission de délégation de service public (D.S.P) a retenu ces 3 candidats le 3 avril 2017

La phase de négociation s'est déroulée selon le calendrier suivant :

- une 1^{ère} réunion le 7 avril 2017
- une 2^{ème} réunion le 5 mai 2017

La remise de l'offre finale s'est effectuée le 18 mai 2017

ORLÉANS
MÉTROPOLE

M. MONTILLOT – *Nous avons eu, après avoir adopté le règlement de consultation lors du Conseil Municipal du 12 décembre dernier, 4 candidats au départ. La société A.P.I., qui après avoir visité la cuisine centrale et au vu des investissements qu'il fallait réaliser, s'est retirée. Nous avons donc eu fin janvier 2017, 3 réponses parmi les 4 candidats du départ.*

Mme SAUVEGRAIN et la commission de D.S.P. se sont réunies le 3 avril, le temps de travailler sur l'étude et il a été décidé de retenir ces 3 candidats, ce qui nous permettait de travailler avec un véritable environnement concurrentiel.

Il y a eu ensuite une longue phase de négociation d'avril à mai. J'ai présidé les deux réunions, avec Mme SAUVEGRAIN naturellement mais également les services de Ville d'Orléans ainsi que les services du Département et le C.C.A.S. afin de pouvoir détailler et analyser chaque thématique, à la fois sur le plan qualitatif, économique, sur le développement durable et sur l'insertion.

Après la dernière réunion du 5 mai, il y a eu encore quelques jours pour pouvoir remettre l'offre définitive qui est donc arrivée pour les 3 candidats le 18 mai. C'était il y a un mois et cela nous a permis de pouvoir vous présenter aujourd'hui ce bilan.

LE RESULTAT

Au terme des négociations et de l'analyse des offres définitives, la notation des 3 candidats est la suivante :

Critères	Sous-critères	Barème	Compass	Elior	Sogeres
Qualité (60 points)	Alimentation durable	16	12.0	14.5	14.0
	Qualité du repas	12	9.0	11.0	10.0
	Projets Techniques	10	8.0	8.5	9.0
	Développement durable	8	6.0	7.0	7.0
	Personnel-Organisation	6	5.0	4.0	5.0
	Gestion Encaissement Impayés	5	4.0	4.0	4.0
	Info, Communication, Animations	3	2.0	2.0	2.0
	Total Qualité	60	46.00	51.00	51.00
Economique (40 points)	Total compte exploitation - redevance pour repas extérieurs	40	39.39	37.31	40.00
	Total	100	85.39	88.31	91.00

Proposition financière

10 829 140 € 11 431 319 € 10 662 965 €

ORLÉANS
MÉTROPOLE

M. MONTILLOT – Nous avons donc les résultats, sur les plans qualitatif, quantitatif et économique. Sur le plan qualitatif, il y avait un certain nombre de critères :

- Alimentation durable
- Qualité des repas
- Projets techniques (notamment sur la cuisine, le R.I.A. et la légumerie)
- Développement durable
- L'organisation du personnel
- La gestion des encaissements des impayés
- L'information, la communication, les animations

Le tout sur un total de 60 points, sachant que la version économique, c'est-à-dire notamment le coût lui était sur 40 points, tout cela donc sur 100 points. Cela donne sur chacun des items les différentes indications et cela permet de voir pour chaque candidat le total sur les 60 points qualitatifs. Sur le volet économique, SOGERES a la meilleure offre, COMPASS ensuite et enfin ELIOR.

LE RESULTAT

Sur la base des dernières propositions remises le 18 mai 2017, l'offre de la société SOGERES est donc apparue la meilleure au regard de la qualité des prestations et de l'avantage économique global pour l'autorité concédante.

L'exécutif a choisi de proposer la société SOGERES pour être attributaire du contrat de concession ayant pour objet l'exploitation du service public de restauration scolaire et municipale pour une durée de 10 ans.

Les principales dispositions du contrat prévoient qu'à compter du démarrage de l'exploitation du service de restauration fixé au 1^{er} septembre 2017, le délégataire assure l'ensemble des missions définies par le contrat de délégation de service public, et doit prendre toutes mesures pour permettre l'exploitation et la continuité du service public.

M. MONTILLOT – *Je vais rentrer dans le détail sur les aspects qualitatifs. Aujourd'hui, ce que nous vous proposons, c'est de retenir, M. le Maire, la société SOGERES dans les conditions que nous allons vous présenter.*

LES CONDITIONS

Le délégataire doit notamment assurer :

- l'extension et la mise en conformité de la cuisine centrale et la création d'un espace « légumerie »
- la maintenance, la réparation et le renouvellement des locaux (second-œuvre), des matériels et des équipements de la cuisine centrale et des sites de restauration (excepté pour les résidences autonomie et les collèges),
- la rénovation du restaurant inter-administratif (RIA)
- la fabrication des repas dans la cuisine centrale (voire dans sa propre cuisine centrale en cas de fermeture pendant les travaux),

ORLÉANS
MÉTROPOLÉ

M. MONTILLOT – A partir du 1^{er} septembre 2017, le délégataire doit pouvoir répondre aux conditions suivantes :

- L'extension et la mise en conformité de la cuisine centrale et la création de l'espace légumerie.
- La maintenance, la réparation et le renouvellement des locaux des matériels et des sites de restauration, à l'exception des collèges qui sont gérés par le Département et des résidences autonomie par le C.C.A.S.
- La rénovation du R.I.A.
- La fabrication des repas au sein de la cuisine centrale.

LES CONDITIONS

- la livraison de denrées brutes sur les sites dont une partie de la production de la prestation pourra être faite sur place (R.I.A. et unités relais des collèges)
- la livraison des repas sur les sites de distribution et aux domiciles des bénéficiaires du portage à domicile,
- la gestion des offices « scolaires » et « accueils de loisirs » et du R.I.A. avec son propre personnel,
- l'encaissement et les relations avec les usagers « scolaires », « portage à domicile » et « R.I.A. »,
- le risque financier total sur les impayés « scolaire » « portage des repas » et « R.I.A. ».

ORLÉANS
MÉTROPOLÉ

M. MONTILLOT – On continue avec :

- *La livraison de denrées brutes sur les sites dont une partie de la prestation est préparée sur place. Je pense notamment à certains collèges qui sont en unités relais et puis au R.I.A. où il y aura une fabrication des repas après la production qui aura été préparée à la cuisine centrale.*
- *La livraison pour le portage à domicile et pour les résidences autonomie*
- *La gestion des offices scolaires. Je rappelle que dans les 67 écoles, vous avez un office de réchauffement pour les enfants mais aussi pour les accueils de loisirs pendant les périodes de vacances et les mercredi midi, et également le R.I.A.*
- *Toute la partie encaissement.*
- *Le risque financier total, qui doit être assuré par le délégataire.*

LES ASPECTS QUALITATIFS DE LA PROPOSITION SOGERES

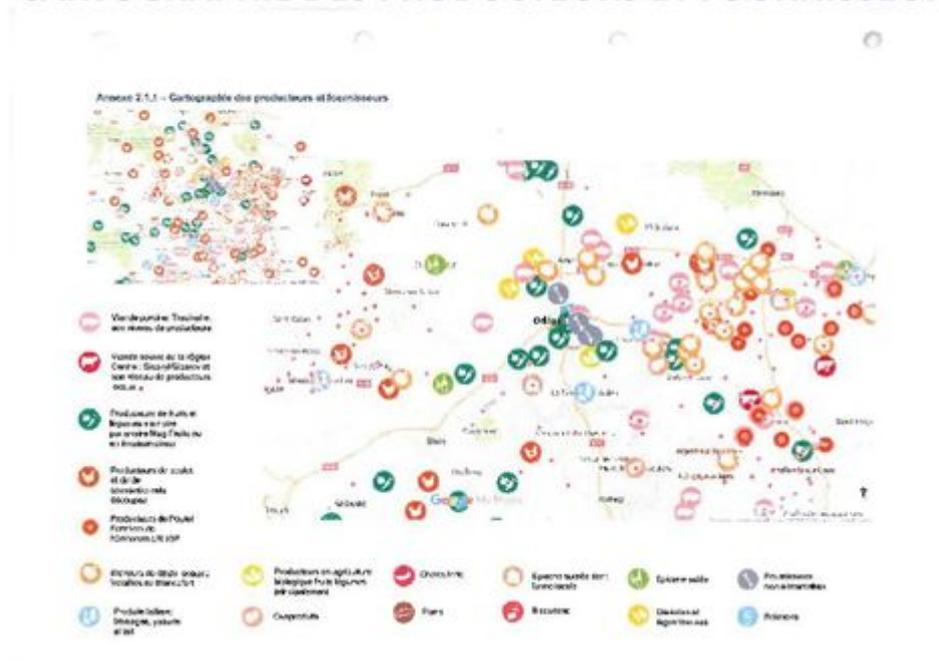
- **Approvisionnements locaux :**
 - Légumes, Fruits, Fromages, Féculents et Pâtisseries.
 - Volaille, boeuf, veau, dinde...
- Alimentation durable 51% en septembre 2017 jusqu'à 62% au moins
- Réunion semestrielle avec tous les acteurs : Chambre d'agriculture, CCI, Ville, Département, Distributeurs et Producteurs
- Création d'un comité de pilotage avec Achats Sogeres + Chambre Agriculture qui se réunit tous les trimestres
- Création d'une charte des bonnes pratiques des approvisionnements locaux



ORLÉANS
MÉTROPOLÉ

M. MONTILLOT – *Je vous redonne rapidement les aspects qualitatifs de la proposition SOGERES concernant les approvisionnements locaux. En alimentation durable, on est sur 51 % dès septembre 2017, avec un objectif au minimum de 62 % d'ici la fin du contrat de D.S.P. sur toute la partie légumes, fruits, fromage, féculents, pâtisseries, volaille, bœuf ... Une réunion semestrielle aura lieu avec l'ensemble des acteurs ainsi qu'un comité de pilotage tous les trimestres. Il y aura également la création d'une charte des bonnes pratiques des approvisionnements locaux.*

CARTOGRAPHIE DES PRODUCTEURS ET FOURNISSEURS



M. MONTILLOT – Voici la cartographie des producteurs et des fournisseurs. Cela va jusqu'à Blois, en remontant jusqu'au sud de l'Essonne ou encore jusqu'à la frontière Loiret/Yonne. D'ailleurs, il faut savoir que l'on est rentré dans le détail avec chacun des trois acteurs, en leur demandant dans un rayon de 50 kilomètres, puis à l'intérieur des 50, entre 50 et 100, entre 100 et 150 kilomètres, afin d'avoir qualitativement une notation extrêmement précise et rigoureuse, et j'ai été très ferme là-dessus.

LES ASPECTS QUALITATIFS DE LA PROPOSITION SOGERES



- **Lutte contre le gaspillage :**
 - Objectif : réduire de 20% le gaspillage
 - Nombreuses actions de communication
 - Travail sur les recettes et l'amélioration des repas
 - Mise en place de panomètres
 - Mise en place de bornes de tris avec valorisation sur toutes les écoles
 - Dons de repas non consommés aux Restos du Cœur
 - Ajustement des grammages
- **Tri et valorisation des déchets :**
 - Biodéchets sur la Cuisine Centrale : Méthanisation (Bionerval/Etampes)
 - Tri des déchets sur la Cuisine Centrale et les Offices
 - Table de tri avec pesée sur tous les sites
 - Barquettes triées et recyclées, chauffeurs formés pour assurer une veille sociale pour les usagers du portage à domicile et récupérer les barquettes
 - Produits d'entretien Atout Vert 100% écolabellisés

ORLÉANS
MÉTROPOLÉ

M. MONTILLOT – *En ce qui concerne la lutte contre le gaspillage, l'objectif est d'abord une réduction de 20 %, avec un certain nombre d'actions de communication, un travail sur les recettes et sur l'amélioration des repas, pour faire en sorte qu'il y ait justement moins de gaspillage. La mise en place de panomètres, qui est la notation anti gaspillage, va être effective dans chacune des écoles, ainsi que des bornes de tri avec valorisation, M. GRAND, et les dons des repas non consommés aux RESTOS DU CŒUR. Enfin l'ajustement des grammages, avec un exemple très précis. En effet, nous savons que sur certains produits, les enfants en consomment plus et pour d'autres, ils sont en dessous. On fait donc en sorte d'ajuster les choses.*

Pour le tri et la valorisation des déchets, M. de BELLABRE, c'est effectivement une commande de ma part. Tous les bio déchets qui vont être très nombreux, puisqu'il va y avoir notamment la légumerie en plus des autres produits traités à la cuisine centrale, vont donc partir en méthanisation à l'usine Bionerval d'Etampes et je ne désespère pas que nous ayons, comme d'autres pays d'Europe du nord, un peu plus d'usines de méthanisation. Je vous rappelle M. de BELLABRE que s'il y en a moins, c'est parce que la réglementation française est beaucoup plus rigoureuse que chez les allemands par exemple, notamment sur l'utilisation du gaz en contrepartie lorsqu'il n'y a pas suffisamment de bio déchets à traiter. Par conséquent, les entreprises françaises vont moins vers la méthanisation, simplement parce que c'est en fonction de la saisonnalité, et parce que les allemands sont plus intelligents que les français sur ce sujet. Je ne désespère pas que nous puissions rattraper rapidement nos voisins du nord.

Il y aura également le tri des déchets dans la cuisine centrale et les offices, une table de tri avec pesée sur tous les sites M. GRAND, par rapport aux dix sites actuels, des barquettes triées et recyclées et des chauffeurs formés. Avec Mme LECLERC, on a beaucoup travaillé sur la veille sociale car c'est un point très important bien sûr pour le C.C.A.S., puisque les chauffeurs vont y être formés. Non seulement, ils vont livrer mais en même temps, ils vont faire un retour et assurer des informations sur la situation physique des personnes chez qui ils se rendront, éventuellement l'état de l'appartement, afin que l'on puisse intervenir rapidement. Enfin, des produits d'entretien Atout Vert seront utilisés.

LES ASPECTS QUALITATIFS DE LA PROPOSITION SOGERES

- **Déplacements :**
Utilisation de véhicules électriques pour les livraisons à domicile
- **Insertion :**
 - engagement 25% des recrutements futurs (Niveau 1 à 4 convention restauration collective)
 - 1500h/an sur offices + 1800h/an sur Cuisine Centrale en CDI & 700h en CDD sur offices.
 - Recours systématique aux organismes locaux
- **Nombre de repas/jour :** 20 000
- **Nombre de repas/an :** 3 000 000

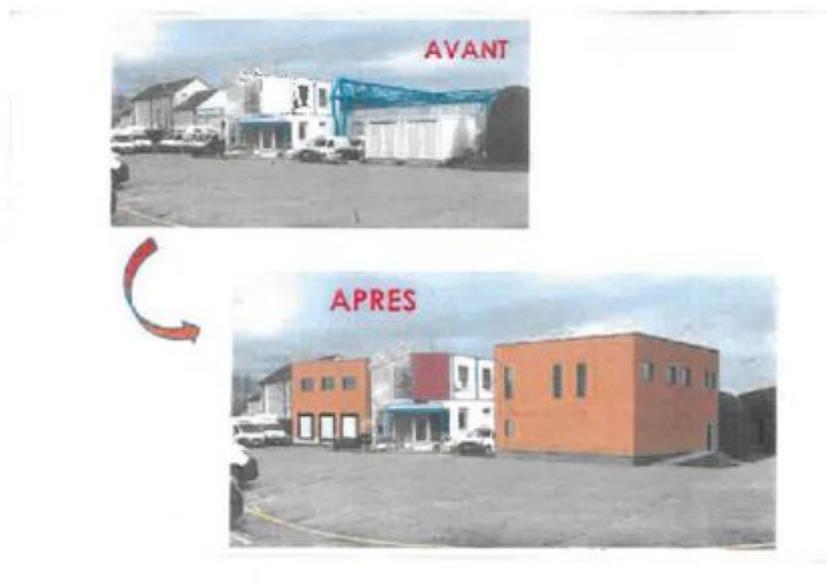
ORLÉANS
MÉTROPOLÉ

M. MONTILLOT – *Pour conclure, je donnerai deux éléments. En ce qui concerne les déplacements, il y a bien sûr l'utilisation des véhicules électriques pour les livraisons à domicile, mais surtout, quelque chose qui est extrêmement important et qui n'apparaît pas là : un bilan carbone. Je vous donne un exemple. La cuisine centrale d'Orléans va livrer non seulement toutes les écoles d'Orléans, mais également le R.I.A. et tous les collèges qui se trouvent dans un rayon d'une cinquantaine de kilomètres autour d'Orléans. Il faut savoir qu'actuellement, le Département était géré par le groupe COMPASS, dont les cuisines centrales étaient situées à Montluçon et à Bourges. Avec les allers-retours par l'ensemble des camionnettes qui venaient livrer dans les différents collèges du Loiret, ce sont des milliers de kilomètres économisés chaque jour. On va travailler sur le bilan carbone d'une année pour vous le présenter lors du bilan de la D.S.P. Nous avons le rapport annuel du délégataire et c'est tout à fait considérable de ce point de vue-là.*

Il y a également l'insertion, parce que le développement durable, ce n'est pas simplement sur le plan énergétique, c'est aussi le fait que dans les nouveaux recrutements, qu'il s'agisse de la légumerie ou de l'extension de la cuisine centrale, on est à 25 % de recrutements futurs vis-à-vis de personnels en insertion, tout ça en ayant recours systématiquement aux organismes locaux : missions locales, maison de l'emploi, Orléans insertion Emploi, école de la 2^{ème} chance ...

Le bilan global représente environ 20 000 repas par jour contre 10 000 aujourd'hui et 3 millions de repas contre 1,2 million aujourd'hui.

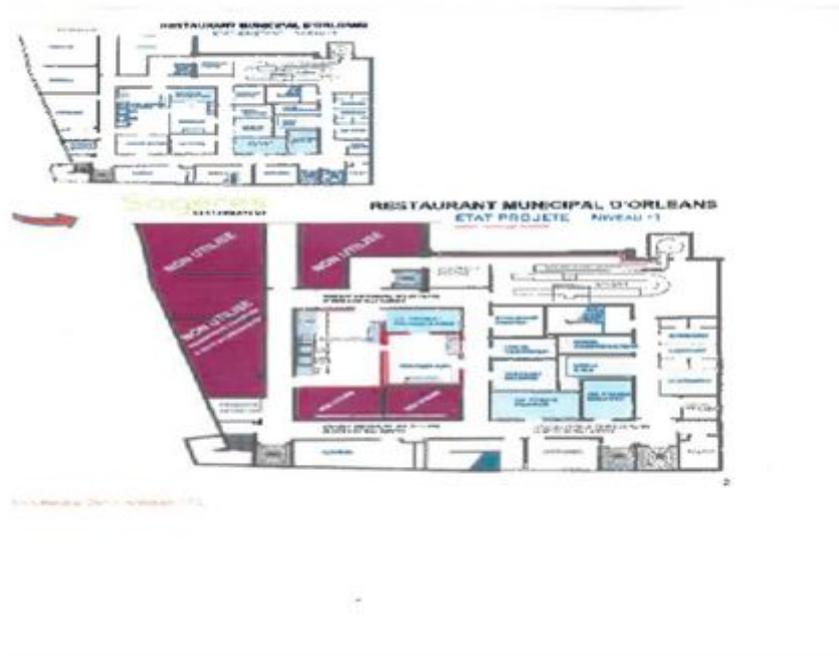
EXTENSION DE LA CUISINE CENTRALE



15

M. MONTILLOT – *Voici une photo de ce que sera la future cuisine centrale avec une présentation avant/après. Deux bâtiments vont être rajoutés, notamment pour le traitement de la légumerie et également une extension de la cuisine centrale.*

RENOVATION DU RESTAURANT INTER-ADMINISTRATIF



M. MONTILLOT – Nous vous présentons maintenant un plan du R.I.A. On y voit à la fois le niveau 0 en haut à gauche, avec une rénovation complète et en dessous, une neutralisation d'un certain nombre d'espaces qui servaient à la production de repas et qui seront donc gérés directement par la cuisine centrale et en revanche, la modernisation de tout ce qui est lieu de nettoyage, etc.

Je voudrais conclure sur deux choses si vous me le permettez. La première, c'est d'abord pour vous dire que, probablement comme vous, j'ai participé et voté à ce second tour des élections législatives et sur un certain nombre de candidats, qui avaient d'ailleurs tous la même profession de foi en l'occurrence les candidats d'En Marche, dont 3 nouveaux députés sur notre département, j'ai lu ceci « une politique ambitieuse pour nos territoires » et je cite : « les restaurants scolaires et d'entreprises proposeront 50 % de produits biologiques, écologiques ou issus de circuits courts », c'est-à-dire 50 % d'alimentation durable. Dès le 1^{er} septembre 2017, M. le Maire, mes chers collègues et amis, nous aurons 51 % d'alimentation durable, et nous n'aurons pas besoin d'attendre la fin de la mandature pour être au niveau. Je suis convaincu qu'ils vont pouvoir maintenant s'inspirer très vite du modèle orléanais.

(Intervention hors-micro de Mme LEVELEUX-TEIXEIRA)

M. MONTILLOT – Nous sommes en course nous, c'est différent chère Madame, on a toujours une longueur d'avance.

La deuxième chose que je voudrais dire ce sont des remerciements, pour tous les partenaires, tous les acteurs, qui ont travaillé à mes côtés pendant près de deux années sur ce dossier véritablement très complexe. A la fois le Conseil Départemental du Loiret, bien sûr les élus départementaux d'Orléans qui se sont beaucoup investis sur ce dossier, qui m'ont soutenus et aidés, car cela n'a pas été simple tous les jours. Je voudrais aussi citer personnellement Gérard MALBO, parce qu'il n'est pas élu orléanais, mais il a vraiment été aussi très présent sur ce dossier, ainsi que le Président Hugues SAURY qui a donné dans cette affaire son imprimatur et le directeur général des services Luc CHAPERON sans oublier les services qui les ont accompagnés. La Ville d'Orléans, bien sûr, la direction de l'Education pour ce qui a été accompli et véritablement - Mme CHARLES le sait - cela a été un travail titanesque et je lui rends hommage ainsi qu'à toute l'équipe. Cela a vraiment été difficile, y compris pour tenir les délais et que l'on puisse arriver pour le 1^{er} septembre 2017. Ensuite, le service juridique, qui a bien sûr été associé, ainsi que le service des marchés qui nous a beaucoup accompagnés, notamment sur toutes les questions juridico-financières qui

étaient extrêmement complexes.

Je pense qu'effectivement, à la fois pour nos petits moineaux dans les écoles, pour les grands collégiens, pour nos personnes âgées, pour les fonctionnaires du R.I.A., pour tous ceux qui vont bénéficier de cette belle opération, pour les commensaux du département dans les collèges, et bien cela va nous permettre de manger mieux, en optimisant les coûts et là vraiment on fait œuvre à la fois de développement durable et d'amélioration qualitative.

M. le Maire – *Merci M. MONTILLOT. M. GRAND nous vous écoutons.*

M. GRAND – *Je voulais en effet pointer l'énorme travail qui a été mené, on le voit bien dans ce projet. D'une manière générale, on est bien sur quelque chose qui a énormément d'importance pour nos enfants dans les écoles et il était important de pouvoir aller vers la demande de plus en plus forte des parents d'élèves d'une alimentation de qualité, de proximité et biologique. Ce sont les trois points qui pour moi sont les plus importants quand on se confronte à ce travail important de remise en cause des fonctionnements antérieurs, tout en ayant pour objectif de multiplier par deux la production.*

Vous avez parlé d'usine et c'est en effet une usine. C'est de la liaison froide et c'est très compliqué à gérer. Pouvoir le faire avec des producteurs qui seront dans un rayon raisonnable avec des produits de qualité, je pense que c'est vraiment quelque chose qu'il faut saluer et qu'il va falloir suivre de très près, car cela va être vraiment quelque chose de complexe.

Le travail que vous avez fait montre que l'on arrivera très certainement à rentrer dans les objectifs que vous fixez. J'aurais quelques remarques très simples et pour commencer sur le comité technique. Il y a la chambre d'agriculture, c'est très bien. Je pense qu'intégrer à ce comité technique le Groupement des Agriculteurs Biologiques et biodynamistes de l'Orléanais et du Loiret (G.A.B.O.R.) pourrait être une bonne idée également. Ils apporteraient également ce qui pour moi, sera et doit être l'objectif principal de cette nouvelle délégation. Vous l'avez dit, la structuration des filières locales, c'est bien par cela que l'on va pouvoir améliorer la qualité et atteindre les objectifs de proximité et donc biologiques. Parce que pour ce qui est de la conversion au biologique, vous le savez elle est relativement longue, il faut 3 ans, mais c'est bien justement par l'aide à la restructuration et donc par la contractualisation avec les maraîchers, avec les producteurs d'aliments biologiques en particulier, que l'on va pouvoir augmenter la part de bio dans les repas. Je pense que c'est réellement l'objectif que l'on doit se fixer collectivement, de dire que l'on va aider la restructuration des filières, on va contractualiser, donc on aura plus de bio et on réduira ainsi l'impact sur l'environnement. On sera dans un cercle vertueux et je pense sincèrement que c'est ce vers quoi on doit tendre et les objectifs que l'on doit se fixer collectivement.

Pour avoir vraiment regardé très précisément le tableau d'évaluation des différents candidats, je fais juste la remarque que les deux points sur lesquels ELIOR était en avance par rapport à SOGERES, c'est justement sur celui de l'alimentation durable et la qualité des repas, et que si SOGERES aujourd'hui a obtenu ce contrat, c'est par un coût global plus faible des repas. On peut estimer qu'à partir du moment où on est un peu plus faible sur la partie alimentation durable et la qualité des repas, on peut évidemment se permettre d'être un petit peu moins cher. Juste une remarque pour bien préciser qu'à terme, SOGERES doit pouvoir améliorer la qualité des repas, par cette structuration des filières, cette contractualisation et le recours de plus en plus important au bio. Je vous remercie.

M. le Maire – *Merci. Mme ANTON et ensuite Mme TRIPET.*

Mme ANTON – *Merci M. le Maire. Moi je voulais réellement saluer ce projet qui va se concrétiser et qui est vraiment exemplaire pour notre collectivité. Cela va nous permettre également de nous différencier par rapport aux autres, d'avoir un temps d'avance et de le conserver. C'est aussi le fruit d'un travail justement concerté, avec tous les acteurs, avec une mutualisation des actions, et on est vraiment sur un changement de paradigme. Ce que j'ai pu noter également, c'est que la problématique des déchets avait vraiment été bien prise en compte, avec en effet le développement et la structuration de la filière locale, mais aussi sous l'angle de l'économie circulaire avec la valorisation des déchets jusqu'à la fin et qui vont partir en méthanisation à Etampes. Et comme vous l'avez indiqué M. GRAND, on est vraiment face à un véritable cercle vertueux au niveau du développement durable et je tiens à féliciter toutes les personnes qui ont travaillé autour de ce projet et M. MONTILLOT qui en est à l'initiative avec M. le Maire.*

Je vous remercie.

Mme TRIPET – Comme nous l'avions dit au mois de décembre, et nous allons le redire aujourd'hui, quel beau projet mais alors quelle déception. Ce n'est pas une régie publique et pour nous c'était ce qui était important avec ce très beau projet qui était vraiment bien travaillé, pourquoi pas une régie publique ? Merci.

M. le Maire – Je donne la parole à M. de BELLABRE.

M. de BELLABRE – Merci M. le Maire. On ne peut que se féliciter du travail qui a été réalisé et de l'ambition d'avoir des repas de qualité. J'ai deux remarques, une sur la forme et une sur le fond. Premièrement sur la forme, je ne comprends pas trop car dans un document, on nous dit que la candidature d'ELIOR était non recevable, or elle a bien été reçue. Sur le fond, évidemment je vais répondre tout de suite à M. MONTILLOT, je me félicite de l'entrée de la Ville dans le circuit de la méthanisation même si c'est une entrée pour l'instant timide, mais bon, il faut bien un début à tout.

Pour compléter les indicateurs qui ont été retenus, il aurait été bon d'ajouter, notamment pour la fourniture de viande, l'indicateur de la souffrance animale. On sait que de nombreux abattoirs ont été épinglés par une célèbre association de défense animale.

Et puis d'autre part, j'ai vu qu'il y avait des repas de substitution, notamment quand il y a du porc prévu au menu et je suppose que ces repas de substitution répondent à des exigences professionnelles. J'ai donc regardé en détail ces petits menus fournis dans le dossier et on y voit qu'il est proposé en substitution de la volaille à la place du porc. J'ai regardé le fournisseur de volaille retenu par SOGERES et il a une certification halal. Alors, je me pose la question, à savoir si toute la volaille, même les jours où elle n'est pas en substitution, est halal. D'autre part, il faudrait mettre un indicateur sur cette exigence qui est souvent maintenant en cause, car pour être certifié halal, il faut que le fournisseur paye une taxe à un certificateur. Je m'interroge sur la laïcité républicaine. Je vous remercie.

M. le Maire – Mme MATET de RUFFRAY.

Mme MATET de RUFFRAY – Merci M. le Maire. Je vais joindre ma voix à celle des orateurs précédents pour vraiment saluer la qualité de ce gros travail, pour avoir vu une grosse partie dans le cadre de la commission. C'est vrai que c'est un dossier énorme, dont on peut souligner effectivement ses avancées et en particulier l'accent sur la qualité. Concernant les procédures de travail, vous en avez donné l'exemple à travers la mise en œuvre de la livraison de repas ou encore la question des circuits courts, tout cela est vraiment très positif. L'évolution de l'offre avec effectivement - et c'est là que l'on voit que les mœurs et les habitudes sont en train de changer - deux candidats sur trois ont une offre de repas végétariens, dont le candidat que vous proposez de retenir. L'idée de la mutualisation avec le Département, je trouve que c'est réellement une très bonne idée, même si derrière cela nous fait des structures énormes, mais c'est avec ces modalités-là que l'on peut arriver à trouver évidemment des économies d'échelle sur ce genre de projets. Et il y a le fait aussi que cela permettra de faire des investissements très importants sur la structure générale, donc très beau projet, belle délibération.

Je voudrais faire une remarque sur la question des clauses d'insertion qui sont associées à cette proposition et celles qui sont prévues dans les différentes offres que j'ai regardées et celles auxquelles s'engagent le candidat qui sera retenu. Si on considère la volumétrie générale du projet, je rappelle les 20 000 repas par jour, je me demande si on n'aurait pas pu être un petit peu plus ambitieux ou exigeant avec les candidats sur l'offre d'insertion et sur les engagements qu'il aurait pu prendre sur ce point. J'ai vu que la SOGERES s'engage à avoir des recrutements dans le cadre de clauses d'insertion sur 25 % des recrutements futurs, mais qu'est-ce que l'on met en œuvre et quels sont les engagements qu'il prend ? De quel type de recrutement et quelles sont les modalités qu'il mettra en œuvre ? Comment va-t-on le suivre et le contrôler ? Sur le courant du fonctionnement, 1 500 heures par an d'emplois d'insertion sur les offices, 1 800 heures par an sur la cuisine central et puis 700 heures sur des contrats à durée déterminée. J'ai évalué cela très approximativement à environ 2,5 équivalents temps plein (E.T.P.). C'est pour cela que je me demande si nous n'aurions pas pu faire mieux. La question que je me pose c'est comment les met-on en œuvre ? Sous quelle forme auront lieu ces recrutements ? Vous avez répondu M. MONTILLOT, mais pas complètement. Est-ce que ce seront des recrutements directs avec des

partenariats ou est-ce que l'on aura directement recours à des associations ? Ce sont des questions et c'est juste une alerte pour qu'une attention toute particulière soit portée sur ce point. Alors, Jean-Philippe GRAND a souligné la difficulté qu'auront les partenaires à s'adapter à la réponse, car il va falloir fournir de façon régulière, des produits en quantité suffisante pour alimenter la cuisine. Mais je voulais savoir si on prévoyait de mettre en place un partenariat particulier, par exemple avec l'association SOL EN BIO, qui gère les jardins de Cocagne et qui est à mon avis, particulièrement et directement concerné par les besoins qu'aura la SOGERES. Je vous remercie.

M. le Maire – M. LELOUP.

M. LELOUP – *Je voudrais juste répondre sur les clauses d'insertion. Ce dossier est géré par la maison de l'emploi qui depuis le départ a été associée. Lorsqu'il s'agit de contrôle ou de formation, la maison de l'emploi reste en permanence l'interlocuteur des services de M. MONTILLOT et de SOGERES. Nous sommes donc directement impactés par le choix des personnes qui sont susceptibles de rentrer dans cette filière. Je rappelle également qu'un contrat d'insertion c'est 24 mois, donc effectivement - je n'ai pas fait le calcul - si c'est 2,5 E.T.P. sur la durée du contrat, il faut multiplier par le nombre d'années.*

D'autre part sur la formation, c'est vrai qu'il y a obligation, et nous sommes là pour accompagner en fonction des besoins. Sachant que ce sont des besoins qui peuvent évoluer au fur et à mesure de l'accomplissement de la D.S.P. et peuvent aussi changer pour faire mieux.

Dernière chose par rapport au personnel qui sera désigné, c'est avec le concours de SOGERES et de Pôle Emploi que les profils seront trouvés. C'est donc bien contrôlés, il y a peu de risques de dérives lorsque l'on a des clauses d'insertion aujourd'hui et nous avons de bons résultats.

M. le Maire – Je redonne la parole à M. MONTILLOT.

M. MONTILLOT – *Effectivement je vais donner quelques précisions ainsi que des réponses aux interrogations. D'abord, en ce qui concerne la structuration des filières et le bio, il faut savoir d'abord que c'est la durée même de la D.S.P. qui garantit - et cela était vraiment un des éléments forts de la discussion avec la chambre de l'agriculture et la négociation - le fait que les agriculteurs locaux puissent savoir que lorsqu'ils vont investir, que ce soit dans le bio ou pas, ils sachent que tous les investissements qu'ils vont faire, aussi bien en termes d'équipements ou de matériels, l'amortissement effectivement sera garanti puisque la durée de la D.S.P. va leur permettre de s'engager. L'objectif c'est qu'avec le délégataire, il y ait des engagements pluriannuels par filière.*

Deuxième chose, c'est que bien naturellement, lorsque l'on parle de bio - et d'ailleurs je l'avais dit depuis le départ et y compris aux parents d'élèves lorsque je les réunis ici une fois par an et qu'ils sont une centaine dans cette enceinte - il s'agit de bio exclusivement local. Je le dis parce qu'il y a tout un aspect parfois doctrinaire sur cette notion. Je me souviens que l'on avait reçu à une époque une lettre de parent d'élève, depuis ils ont parfaitement compris et ne sont pas revenus là-dessus, par rapport au fait que quelques villes étaient à 100 % de bio et on m'avait cité Saint-Etienne. J'ai donc fait des recherches et sur la réalité du bio, j'avais : de l'échalote de Chine, beaucoup de produits qui venaient du Maroc, d'autres qui venaient d'Australie et de Nouvelle-Zélande, la Belgique et le Pays-Bas, c'est un peu moins loin, la Hongrie, la Pologne. Il y avait à peine 30 % de bio local, avec effectivement des lentilles du Puy-en-Velay, mais mis à part ça. Je crois qu'il faut arrêter, parce que là aussi, quand on parle de bilan carbone, de développement durable, aller chercher les produits à quelques milliers de kilomètres d'avion, cela n'a strictement aucun sens et en plus cela ne représente aucune garantie. Je rebondirai sur ce que disait M. de BELLABRE tout à l'heure sur la souffrance animale. Je rappelle que l'abattoir qui a été le premier à être mis en cause, l'abattoir du Vigan, qui était justement un abattoir labellisé bio et c'est celui sur lequel effectivement on avait constaté des massacres d'animaux dans des souffrances absolument terribles. J'avais eu l'occasion d'ailleurs d'intervenir au Conseil Régional sur ce sujet, M. GRAND s'en souvient. C'est donc pour dire qu'il faut être extrêmement vigilant sur cette question-là et que l'on ne peut pas faire n'importe quoi. Le fait d'être sur le local, là au-moins cela nous permet de surveiller, de contrôler, y compris les organismes habilités.

Autre point et bien entendu je rebondis en disant que chaque année et vous l'avez vu sur la présentation - même si elle est un peu formelle - nous allons travailler effectivement trimestriellement. Je

peux vous dire d'ailleurs que M. le Maire lui-même tient beaucoup à cette évaluation trimestrielle.

Ensuite, à l'adresse de Mme TRIPET, en ce qui concerne la régie, on a l'occasion d'en discuter voire d'en sourire. Alors permettez-moi quand même de vous donner une information qui est importante. La régie n'apporte aucune garantie de sécurité alimentaire. J'en veux pour preuve ce qui s'est passé le 27 avril 2017. Vous en avez tous entendu parler dans cette enceinte. C'est ce qui s'est passé à Rouen, avec 300 enfants en intoxication alimentaire avec intervention du S.A.M.U. et du S.M.U.R. dont une centaine d'élèves hospitalisés. J'ai juste vérifié bien naturellement ce qu'il en était. A Rouen, on est dans une régie. Aucune régie ou même un délégataire ne peut garantir de toute façon qu'il n'y ait pas à un moment ou un autre, un accident, cela peut parfaitement arriver. Et bien naturellement, ici à Orléans, nous sommes très vigilants là-dessus. La seule chose est que le délégataire, lorsque qu'il s'agit d'une entreprise privée, vous imaginez en termes d'images, y compris pour ce qui est concurrentiel, non seulement en France, mais éventuellement avec les pays voisins en Europe, a un intérêt encore supérieur à ce qu'il n'y ait jamais d'incidents. Cela ne garantit pas, parce que le zéro risque n'existe pas dans ce domaine, une intoxication alimentaire peut arriver. Depuis une quinzaine d'années que nous gérons cela ici, nous n'avons pas eu de phénomènes d'intoxication. Il n'empêche que 300 enfants dans une ville, c'est exceptionnel. Je peux vous préciser en plus l'origine des aliments, puisque les repas sont confectionnés par la cuisine centrale de Rouen en interne qui utilise des produits locaux et biologiques, les enfants y mangent très bien d'après la mairie de Rouen, on a vu le résultat.

Maintenant en termes d'emplois Mme TRIPET, c'est cela le plus important. Qu'est-ce qu'un délégataire de service public ? Je le vous rappelle, le service public c'est nous, c'est la Ville d'Orléans. L'entreprise intervient pour le compte de la Ville d'Orléans et c'est nous qui fixons la commande publique, le cahier des charges et qui vérifions la bonne application du règlement et de la D.S.P. Les emplois ce sont des emplois, qu'ils soient fonctionnaires ou pas, et je dirai que l'insertion par exemple, c'est 25 % au minimum, Mme MATET de RUFFRAY, et je peux vous dire, pour maintenant suivre cela depuis près de deux ans et demi, qu'à chaque fois que j'ai des personnes qui ont une expérience dans ce domaine, qui sont au chômage, qui viennent me voir, j'envoie directement le C.V. pour qu'effectivement, s'ils en ont la compétence, ils puissent être pris par le délégataire. C'est un suivi qui se fait à la fois par la maison de l'emploi, comme l'expliquait il y a instant M. LELOUP, mais c'est ensuite une liaison directe entre la Ville d'Orléans et le délégataire.

En qui concerne l'approche confessionnelle que vous évoquiez, soyons très clair. La Ville d'Orléans sur ce sujet est très précise, puisque j'ai donné ici devant une centaine de parents d'élèves de toutes confessions ou sans confession d'ailleurs, les mêmes éléments. Je rappelle que le porc est multiconfessionnel. Il concerne la religion musulmane, la religion juive et les adventistes protestants. On est donc pas sur de la communautarisation et c'est quelque chose qui se passe d'ailleurs dans l'ensemble. On est plutôt sur quelque chose de culturel que de cultuel. En revanche, il n'y a pas du tout - alors je le dis de façon extrêmement claire, nette et précise - de nécessité et de commande halal sur tout autres produits d'ailleurs, que ce soit volaille ou pas. La réponse que j'ai faite et que je fais toujours de façon immuable - et tous les élus qui sont à l'intérieur des écoles le savent et le relaient parfaitement - je rappelle que les enfants, qu'il s'agisse du ramadan, du halal ... n'ont pas du tout les mêmes « obligations » ou contraintes religieuses que les adultes. C'est pareil pour les femmes enceintes, d'ailleurs je le précise. Je suis très attaché aux questions cultuels comme vous le savez.

Enfin M. de BELLABRE, il y a eu une petite erreur d'interprétation. Vous disiez que la société ELIOR était jugée non recevable et ensuite recevable. En fait, sur un des thèmes des items, c'est sur la partie du projet technique, c'est-à-dire en fait légumerie et cuisine centrale où ELIOR ne répondait pas en fait au cahier des charges lorsque l'on s'est réuni lors de la commission de délégation de service public. On s'est rendu compte qu'en fait COMPASS et SOGERES répondait parfaitement et ELIOR faisait une autre proposition qui était d'aller sur un autre site à Saint-Cyr-en-Val. On leur a demandé de retravailler et ça me permet de répondre sur la notation. Vous voyez que sur l'alimentation durable il y a 0,5 point, en revanche, là où effectivement le projet technique sur le plan qualitatif était très différent et très à l'avantage de SOGERES, c'est sur la partie légumerie/cuisine centrale et également sur la gestion du personnel et sur l'insertion. Sur la partie qualitative, ELIOR et SOGERES sont à égalité, en revanche ce n'est pas la partie prix qui fait que SOGERES passe devant, car SOGERES est effectivement nettement devant, il y a quand même 700 000 euros d'écart chaque année ce qui représente 7 millions d'euros sur 10 ans.

Voilà ce que je voulais vous apporter comme précisions par rapport à l'ensemble des questions.

M. le Maire – Merci M. MONTILLOT. Comme tout le monde l'a souligné, c'est une délibération qui est extrêmement importante, vu la masse et la responsabilité qu'il y a tous les jours à nourrir non seulement les enfants, mais tous ceux qui bénéficient aussi du portage des repas. Pour moi l'élément essentiel et on en a beaucoup parlé, c'est comment est-ce que l'on structure les filières de façon à faire en sorte que l'alimentation d'un bassin de vie tel que l'Orléanais et qui devrait à terme concerner les 280 000 habitants de notre métropole ? Et comment est-ce qu'aujourd'hui en 2017, alors que ces bassins étaient quasiment autosuffisants il y a quelques décennies, on en est arrivé au point qu'effectivement on s'interroge sur les filières, pour pouvoir reconstituer des capacités d'approvisionnement dans de bonnes conditions ? Là, et c'est moi qui le dis, les logiques de marchés purs - pour aussi bien celui qui va rechercher l'approvisionnement que celui qui lui fournit - dont le prix est révélateur d'une situation d'offre et de demande à court terme, ne sont pas opérationnelles. Elles ne permettent pas, dans un environnement qui est concurrencé de façon anormal par d'autres circuits, justement cet approvisionnement soutenable, à long terme, avec la qualité que l'on recherche tous.

Un des éléments qui me paraît important aussi, c'est la relation qu'il va y avoir entre le délégataire et tout l'écosystème agricole qu'il y a autour et le construire en se basant justement sur une réflexion de professionnel, d'économiste et bien sûr d'exploitant. Il ne s'agit pas de lui retirer les qualités professionnelles qu'il a, c'est pour moi un élément qui est vraiment extrêmement important et sur lequel on a les moyens d'être vigilants et d'avoir les effets de leviers tels qu'ils étaient rappelés tout à l'heure. Alors si après en plus on peut, au-delà de cet aspect quantitatif et qualitatif, amener vers le bio, c'est ce qu'il faut faire, c'est la démarche volontariste de façon graduée. On sait que le coût de l'approvisionnement sur la plupart des repas est relativement modique, mais c'est aussi une source non négligeable de marge pour le délégataire. M. MONTILLOT a été très attentif aux questions d'intermédiaires sur les approvisionnements, parce que c'est souvent là, à travers ce que l'on appelle les prix de transfert, que se niche aussi un certain nombre d'éléments qui à mon avis n'ont rien à faire dans une relation publique par rapport à un délégataire. C'est donc toute cette économie-là qui est derrière tout le travail réalisé.

A travers cette délibération, on change donc, en tout cas c'est le souhait politique exprimé, c'est vraiment de changer de paradigme sur cette situation. Cela ne vaut pas pour tous les marchés, tous les biens ou tous les services, mais en ce qui concerne l'alimentaire et ce type de sujet, cela me paraît absolument essentiel. On va d'ailleurs dans le sens de nos consommateurs, parce que sur d'autres thématiques, si je regarde par exemple l'affluence des marchés, que l'on connaît tous pour les fréquenter et pas qu'en période électorale (rires) aussi quand on y fait simplement ses courses, ça nous arrive de nous y rencontrer dans ce cadre, quand on voit cela et ce qu'il y avait il y a 25 ou 30 ans, où tout ça était plus ou moins moribond, avec plutôt une classe d'âge ancienne, qui fréquentait quelques producteurs, qui eux-mêmes avaient du mal à tenir. Quand on voit la vitalité aujourd'hui de ces marchés et l'exhaustivité de tous les ménages qui y vont, avec des personnes dont on voit qu'elles ont des revenus modestes, mais tout le monde va chercher ce niveau qualitatif, cette diversité de produits, cette qualité d'approvisionnement en général plutôt basée sur de la production locale. On voit tous ces éléments-là et là ce n'est pas une volonté publique, ce sont nos concitoyens qui vont chercher tout ça donc c'est le bon sens et ce n'est pas qu'un acte militant. C'est par contre notre devoir d'aller dans ce sens-là et d'épouser ce mouvement profond, à l'intérieur de l'opinion publique, qui nous reprocherait de ne pas avoir cette démarche. Je crois qu'à bien des égards, on est dans le juste en avançant là-dedans. C'est toujours très délicat, personne n'est naïf et il faut aussi que les délégataires gagnent leurs vies, ce n'est pas la question, mais en tout cas, ils doivent le faire sur des critères qui sont extrêmement transparents, justes et correspondants au respect de nos attentes politiques. M. MONTILLOT, juste un mot.

M. MONTILLOT – Je suis confus d'intervenir de nouveau après vous mais je voudrais rajouter deux points et qui vont intéresser notamment M. GRAND. J'ai oublié d'évoquer que la Région va également s'adosser à la cuisine centrale sur la légumerie, pour les lycées métropolitains. Au-delà du travail que nous sommes en train de faire dans les années à venir sur l'ensemble de la Métropole et également pour dire en plus, avec Open AgriFood, l'Agreen Tech Valley et le travail actuel de l'agriculture conventionnelle, il y a une diminution considérable des intrants notamment dans notre département. Tous les enfants des écoles vont être invités à venir, le 16 novembre place du Martroi au moment d'Open AgriFood, j'ai vu cela avec leurs organisateurs, pour justement découvrir aussi ce qu'est la bonne

alimentation. C'est aussi un travail pédagogique que nous faisons en direction des enfants.

M. le Maire – *Je soulage votre conscience, je parlerai après vous, vous ne serez pas celui qui parle après le Maire, parce que j'avais oublié quelque chose auquel je tiens, c'est aussi à remercier le Département. Nos conseillers départementaux ici, qui sont tombés dans une schizophrénie profonde, on le voit, l'avantage qu'il y a à développer justement les politiques à une échelle de territoire, qui englobent la responsabilité des différentes collectivités. Et je voudrais remercier aussi la Région de l'intérêt qu'elle a portée à cette affaire de légumerie, parce que tout ça donne du volume et à partir de là, c'est là que l'on commence à toucher justement les effets d'échelle, à la fois un peu problématiques - c'est ce que j'évoquais sur les filières - mais au combien significatifs et importants, dès lors que l'on arrive à résoudre le problème. Si vous en êtes d'accord, nous allons passer au vote.*

M. MONTILLOT, 4^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Le service public de restauration scolaire de la Ville d'Orléans fait à ce jour l'objet d'une délégation de service public à la société SOGERES, sous forme d'affermage, qui arrive à échéance le 31 août 2017.

Conformément aux articles L. 1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), et compte tenu des avis favorables rendus par le Comité Technique, réuni le 17 septembre 2016, et de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, réunie le 26 septembre 2016, une procédure de délégation de service public a été lancée, décidée par délibération du Conseil Municipal du 10 octobre 2016.

Dans une logique d'optimisation de l'économie générale du service restauration et d'amélioration de sa qualité, la Ville d'Orléans a réussi à développer plusieurs partenariats avec des acteurs locaux.

Ainsi, la Ville, le C.C.A.S. d'Orléans et l'Association de gestion du restaurant inter administratif (R.I.A.) d'Orléans-Centre ont formé un groupement d'autorités concédantes sur le fondement des dispositions de l'article 26 de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relatives aux contrats de concession afin de mutualiser leur processus d'achat. Pour la Ville, le service concerné est celui de la restauration des écoles publiques de la Ville et les accueils de loisirs. Pour C.C.A.S., les services concernés sont les repas destinés aux usagers des résidences autonomie et du service de portage de repas à domicile. Pour l'Association de gestion du restaurant inter-administratif d'Orléans-Centre, le service concerné est le R.I.A.

Par ailleurs, la Ville d'Orléans et le Département du Loiret se sont accordés par le biais d'une convention de coopération, pour la satisfaction de leurs besoins communs dans la production de repas en liaison froide, assurée par la cuisine centrale de la Ville d'Orléans, conformément à l'article 17 de l'ordonnance du 29 janvier 2016 précitée. Pour le Département, les besoins visent la fabrication et la livraison des repas de certains collèges selon le principe de la liaison froide et/ou la livraison de denrées alimentaires pour certains collèges en "unités relais".

La Ville s'est engagée dans une démarche exploratoire selon les axes majeurs suivants :

- le choix prioritaire des produits issus des circuits de proximité,
- la structuration de filières agricoles locales,
- le développement de la mutualisation du service,
- l'optimisation des coûts.

La procédure a été lancée par avis d'appel public à la concurrence le 21 décembre 2016. La date de remise des candidatures et des offres a été fixée au 8 mars 2017 à 12h00.

La commission de délégation de service public (D.S.P.) présidée par Mme Muriel SAUVEGRAIN, 1^{er} Maire-Adjoint, s'est réunie le 13 mars 2017 pour l'ouverture des trois candidatures remises dans les délais impartis, émanant des sociétés :

- COMPASS GROUP FRANCE ;
- ELIOR ;
- SOGERES.

Après analyse, les trois candidats soumissionnaires ont été retenus par la commission au motif qu'ils présentaient des garanties professionnelles, techniques et financières suffisantes et une aptitude à assurer la continuité du service public, ainsi que l'égalité des usagers.

La commission a ensuite procédé à l'ouverture des offres et les a déclarées conformes.

Les offres réceptionnées ont ainsi été analysées.

Le rapport d'analyse des offres a été présenté aux membres de la commission de D.S.P. réunie le 3 avril 2017 pour avis.

Au regard des résultats de l'analyse et après avis de la commission, il a été décidé d'engager librement les négociations avec les trois candidats ayant remis une offre.

Les négociations ont été conduites sous la présidence de M. MONTILLOT, 4^{ème} Maire-Adjoint pour l'Education et les Connaissances, la Prévention et la Réussite Educative, avec les trois candidats, selon les étapes suivantes :

- une première rencontre organisée le 7 avril 2017, visant à la présentation des offres par chaque candidat ;
- une deuxième réunion, organisée le 5 mai 2017, afin de préciser certains points techniques et négocier l'offre économique ;

Considérant les critères de jugement des offres prévus au règlement de consultation, fixés de la façon suivante :

Candidats	Critères :	Note	Critères :	Note
	Qualitatifs	60	Economiques	40

Les notes globales s'établissent ainsi au terme des négociations et à l'analyse des offres définitives :

Critères	Sous-critères	Barème	Compass	Elior	Sogeres
Qualité	Alimentation durable	16	12.0	14.5	14.0
	Qualité du repas	12	9.0	11.0	10.0
	Projets Techniques	10	8.0	8.5	9.0
	Développement durable	8	6.0	7.0	7.0
	Personnel-Organisation	6	5.0	4.0	5.0
	Gestion Encaissement Impayés	5	4.0	4.0	4.0
	Info, Communication, Animations	3	2.0	2.0	2.0
	Total Qualité	60	46.00	51.00	51.00
Economique	Total compte exploitation - redevance pour repas extérieurs	40	39.39	37.31	40.00
Total		100	85.39	88.31	91.00

Sur la base des dernières propositions remises le 18 mai 2017, l'offre de la société SOGERES est donc apparue la meilleure au regard de l'avantage économique global pour l'autorité concédante. L'exécutif a choisi de proposer la société SOGERES pour être attributaire du contrat de concession ayant pour objet l'exploitation du service public de restauration scolaire et municipale.

Vu l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 et le décret n°2016-86 du 1er février 2016 relatifs aux contrats de concession ;

Vu le C.G.C.T. et notamment ses articles L. 1411-1 et suivants ;

Vu l'avis du comité technique paritaire du 17 septembre 2016 ;

Vu l'avis de la commission consultative des services publics locaux du 26 septembre 2016 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 10 octobre 2016 se prononçant favorablement sur le principe de la délégation de service public relative à la restauration scolaire et municipale ;

Vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé le 21 décembre 2016 ;

Vu, conformément à l'article L. 1411-5 du C.G.C.T., les rapports de la commission d'ouverture des plis en date des 13 mars 2017 et 3 avril 2017, présentant notamment la liste des entreprises admises à présenter une offre et l'analyse des propositions de celles-ci, ainsi que le rapport de l'exécutif présentant les motifs du choix de la candidate et l'économie générale du contrat ;

Considérant qu'il revient à l'assemblée délibérante de se prononcer sur le choix du délégataire et le contrat de délégation ;

Considérant qu'au terme des négociations, M. le Maire propose au Conseil Municipal l'approbation de l'offre de la société SOGERES, dans la mesure où celle-ci apparaît comme la meilleure offre au regard des besoins et critères définis par la Ville en amont de la procédure de consultation,

Considérant que les principales dispositions du contrat prévoient qu'à compter du démarrage de l'exploitation du service de restauration fixé au 1^{er} septembre 2017, le délégataire assure l'ensemble des missions définies par le contrat de délégation de service public, et doit prendre toutes mesures pour permettre l'exploitation et la continuation du service.

Le délégataire doit notamment assurer :

- la mise en conformité de la cuisine centrale et la création d'un espace « légumerie » au sein de la cuisine centrale,
- la maintenance, la réparation et le renouvellement des locaux (second-œuvre), des matériels et des équipements de la cuisine centrale et des sites de restauration (excepté pour les résidences autonomie et les collèges),
- la fabrication des repas dans la cuisine centrale (voire dans sa propre cuisine centrale en cas de fermeture pendant les travaux),
- la livraison de denrées brutes sur les sites dont une partie de la production de la prestation pourra être faite sur place (R.I.A. et unités relais des collèges)
- la livraison des repas sur les sites de distribution et aux domiciles des bénéficiaires du portage à domicile,
- la gestion des offices « scolaires » et « accueil de loisirs » et du R.I.A. avec son propre personnel,
- l'encaissement et les relations avec les usagers « scolaires », « portage à domicile » et « R.I.A. »,
- le risque financier total sur les impayés « scolaire » « portage des repas » et « R.I.A.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Education, Prévention et Réussite Educative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) confier à la société SOGERES la délégation de service public concessive de restauration collective pour une durée de 10 ans ;

2°) approuver les termes du contrat de délégation et ses annexes joints à la présente délibération ;

3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit contrat et ses annexes au nom de la Mairie. »

ADOPTE PAR 53 VOIX CONTRE 2.

ANNEXE



**CONCESSION RELATIVE A LA RESTAURATION
SCOLAIRE ET MUNICIPALE**

**Rapport de Monsieur le Maire au conseil municipal
(Article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales)**

**Présentation de la liste des entreprises admises à présenter une
offre - Analyse des propositions de celles-ci - Motifs du choix du
Déléataire - Economie générale du contrat**

I- Préambule

La Ville et le Centre Communal d'Action Sociale d'ORLEANS ont décidé conjointement de renouveler la gestion déléguée de leur service public de restauration collective.

En outre, l'Association de gestion du restaurant inter-administratif (R.I.A.) d'Orléans-Centre et la Ville d'ORLEANS se sont rapprochées en vue de coordonner leurs processus d'achat.

A cette fin, la Ville, le CCAS et l'Association de gestion du restaurant inter-administratif d'Orléans-Centre (ci-après « R.I.A. ») ont décidé de former un groupement d'autorités concédantes. Aux termes de cette convention, le CCAS et l'Association ont confié à la Ville, la charge de mener la procédure de passation, de signer et de notifier le contrat de concession.

Par ailleurs, une convention de coopération a été signée entre la Ville d'ORLEANS et le Département du Loiret le 19 décembre 2016. Elle prévoit les modalités selon lesquelles la cuisine centrale de la Ville d'ORLEANS doit permettre d'assurer la fabrication et la livraison des repas de certains collèges selon le principe de la liaison froide et/ou la livraison de denrées alimentaires pour certains collèges en "unités relais".

Le Département du Loiret et la Ville d'ORLEANS, poursuivant des finalités communes pour la gestion des services publics de restauration scolaire dont ils ont respectivement la charge, ont décidé ainsi de coopérer afin de satisfaire leurs besoins communs dans la production de repas en liaison froide qui sera assurée par la cuisine centrale appartenant à la Ville d'ORLEANS.

II-L'économie générale du contrat de concession

1. Durée du contrat

La durée du présent contrat est de 10 ans à compter de sa date de prise d'effet, sans possibilité de tacite reconduction.

Le contrat prend effet le 1er septembre 2017 à l'exception de l'Association de gestion du Restaurant Inter-Administratif qui prendra effet le 1er octobre 2017.

Le contrat prendra fin 7 jours calendaires avant le début de l'année scolaire 2017-2018.

Le contrat confié par la Ville au Délégué sera notifié avant le 1er septembre 2017 et après sa transmission à Monsieur le Préfet de la Région Centre, Préfet du Loiret conformément aux articles L.1411-9 et L.2131-2 du Code général des collectivités territoriales.

Une prolongation éventuelle de la durée de la délégation de service public de restauration collective ne pourrait s'effectuer que dans les conditions posées par l'article 55 de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession et les articles 36 et 37 du décret n° 2016-86 du 1er février 2016.

2. Périmètre et objet du contrat

Le Délégué, responsable de la gestion, de l'exécution et du fonctionnement du service, l'exploite à ses risques et périls, selon les termes et conditions du présent contrat et dans le respect de l'égalité des usagers, de la continuité du service public, et des prescriptions relatives au développement durable et à la qualité qui figurent dans la description du service de restauration à l'article 21 et en Annexes 2 et 3.

Le périmètre de la Délégation comprend :

- La restauration scolaire
- La restauration des accueils de loisirs
- La restauration des aînés
- La restauration du R.I.A.
- La restauration des collégiens du Département du Loiret, dans le cadre de la convention de coopération conclue entre la Ville et le Département.

Le Délégué doit notamment assurer :

- la mise en conformité de la cuisine centrale et la création d'un espace "légumerie" au sein de la cuisine centrale,
- la maintenance, la réparation et le renouvellement des locaux (second-œuvre), des matériels et des équipements de la cuisine centrale et des sites de restauration (excepté pour les Résidences Autonomie et les collèges),
- la fabrication des repas dans la cuisine centrale (voire dans sa propre cuisine centrale en cas de fermeture pendant les travaux)
- la livraison de denrées brutes sur les sites dont une partie de la production de la prestation pourra être faite sur place (R.I.A. et unités relais des collèges),
- la livraison des repas sur les sites de distribution et aux domiciles des bénéficiaires du portage à domicile,
- la gestion des offices "scolaire" et "accueil de loisirs" et du R.I.A. avec son propre personnel,
- l'encaissement et les relations avec les usagers "scolaire", "portage à domicile" et "R.I.A.",
- le risque financier total sur les impayés « scolaire », « portage à domicile » et « R.I.A. ».

Les prestations concernent :

- **Prestations régulières :**
 - ✓ Repas des usagers scolaires,
 - ✓ Repas et goûters des usagers des accueils de loisirs,
 - ✓ Repas des usagers des Résidences Autonomie,
 - ✓ Repas des usagers bénéficiant du portage à domicile,
 - ✓ Repas des personnes autorisées,
 - ✓ Repas des usagers du R.I.A.,
 - ✓ Repas des usagers de certains collèges du Département du Loiret
- **Prestations occasionnelles :**
 - ✓ Repas ou prestations améliorés de type "traiteur"
 - ✓ Repas pour l'ensemble des collèges non livrés habituellement

Les différentes catégories d'usagers sont :

- **Pour la restauration scolaire**
 - ✓ Les élèves du premier degré de l'enseignement public
 - ✓ Les enseignants, personnels d'encadrement et de surveillance des écoles publiques du délégant
 - ✓ Toutes personnes autorisées par la Ville
- **Pour la restauration des accueils de loisirs**
 - ✓ Les enfants et les personnels des accueils de loisirs
- **Pour la restauration des aînés**
 - ✓ Les usagers, le personnel et les stagiaires des Résidences Autonomie
 - ✓ Les bénéficiaires du portage à domicile
- **Pour la restauration du R.I.A.**
 - ✓ Les agents des organismes membres de l'association
 - les agents, les élus et les stagiaires de la Ville et du CCAS d'Orléans
 - les agents, les élus et les stagiaires de la Communauté d'agglomération orléanaise
 - les agents du Conseil Départemental
 - les agents du Conseil Régional
 - les agents des administrations d'Etat
 - les agents d'autres organismes de droit public
 - ✓ Les agents des organismes avec lesquels une convention tripartite aura été signée
 - ✓ Toute personne autorisée
- **Pour la restauration des collégiens**
 - ✓ Les élèves des collèges (demi-pensionnaires réguliers, externes occasionnels, internes et convives occasionnels)
 - ✓ Les personnels des collèges (agents territoriaux des établissements d'enseignement, professeurs, personnels administratifs...).

Consciente des enjeux environnementaux, économiques et sociaux de notre temps, la Ville d'ORLEANS développe une politique en phase avec les principes du Développement Durable.

Soucieuse de jouer un rôle exemplaire, en tant qu'éco-acteur, la Ville entend notamment inscrire ses achats dans une consommation responsable.

Ces mêmes objectifs sont partagés par le Département du Loiret dans le cadre de sa marque de restauration, DELYS, dont la charte est présentée en Annexe 23.

Ce contrat doit, sur le long terme, aider à favoriser une offre de produits et de services respectueux de la Nature et d'un développement en phase avec les valeurs humanistes du Développement Durable et par la-même favoriser l'émergence de processus de production plus propres et plus « durables », notamment par la structuration et le développement des filières agricoles locales.

Les services de restauration doivent s'inscrire dans cette démarche.

Le Délégué exige notamment des actions sur les points suivants :

Approvisionnements « locaux »

Le Délégué favorise les approvisionnements locaux tout en respectant la saisonnalité. Il se rapproche des structures locales (Chambre d'agriculture, GABOR 45,...).

Lutte contre le gaspillage alimentaire

Le Délégué favorise la lutte contre le gaspillage alimentaire :

- sur la cuisine centrale (denrées ou repas non utilisés, surproduction de repas...);
- sur les sites de restauration (hors collège) (mise en place d'actions pour la lutte contre le gaspillage...).

Nettoyage des locaux (cuisine centrale et sites de restauration, hors collèges)

Le Délégué utilise ou met à disposition des produits de nettoyage les plus respectueux possibles de l'environnement ou tout autre système innovant pour la cuisine centrale et les sites de restauration.

Tri et valorisation des déchets

Le Délégué s'engage à développer le tri et à mener des réflexions sur le recyclage (notamment barquettes jetables ou biodégradables, cartons, déchets alimentaires, huiles usagées, bio-déchets, etc.) tant sur la cuisine centrale que sur les sites de restauration (hors collèges).

Les déplacements

Le Délégué utilise des véhicules et des modes de livraison respectant au mieux l'environnement.

Insertion des personnes en difficulté

Le Délégué met en œuvre les moyens et les actions pour l'insertion des personnes en difficulté. Il privilégie l'emploi local et se rapproche des structures locales (Maison de l'Emploi,...).

Grenelles de l'Environnement

Le Délégué met en œuvre les moyens et actions définis au présent contrat pour l'atteinte des objectifs fixés par les Grenelles de l'Environnement et notamment ceux relatifs à la réduction de l'impact carbone.

3. Dispositions financières

Prix :

Le Délégué assurera l'exécution du service public de la restauration collective à ses risques et périls. Il assumera le risque d'exploitation, critère caractéristique, entre autres, de la qualification de délégation de service public.

Le Délégué s'engage sur le montant des prix unitaires des repas et des prestations annexes et sur la formule de révision.

Le prix unitaire d'un repas comprend les charges des différents postes correspondant aux prestations fournies et la rémunération du Délégué.

La quote-part des frais fixes relative aux coûts de production intégrée dans les prix unitaires des repas est calculée sur la base de la volumétrie globale de la cuisine centrale.

Redevance :

Le Délégué devra verser :

- ↳ une redevance annuelle pour la mise à disposition des biens.
- ↳ une redevance annuelle en contrepartie de l'utilisation de la cuisine centrale pour la production de repas destinés à une clientèle extérieure composée d'une partie fixe et d'une partie variable.

Facturation des repas et acomptes :

Le Délégué fixe les tarifs des repas à facturer aux usagers avant chaque année civile et les revise annuellement.

Facturation des repas avec encaissement auprès des usagers

Le Délégué encaisse directement mensuellement ces prix de repas auprès des familles ou des usagers en mettant en place un système de post paiement basé sur les commandes (hors annulations sur avis médical) et les consommations complémentaires (repas non commandés).

Ce système doit être accessible au Délégué en mode « visualisation » avec possibilité d'impression. Une formation de prise en main du logiciel sera réalisée par le Délégué à ses frais auprès du personnel du Délégué concerné.

Le Délégué doit produire sur demande du Délégué un fichier de données pouvant être exploitable sur un tableur.

Au titre de la compensation des tarifs sociaux, le Délégué règle au Délégué mensuellement un acompte provisionnel égal au douzième de la compensation des tarifs sociaux, telle qu'elle peut être évaluée en début d'exercice à partir des prix unitaires de repas, de la tarification pratiquée et du nombre d'usagers prévus.

Chaque acompte est réglé dans les conditions fixées par les textes.

Le Délégué transmet chaque mois au Délégué un état récapitulatif par structure, mentionnant les quantités réellement consommées (liste de pointage transmis par le Délégué et validée par le Délégué).

Le Délégué valide chaque mois l'état récapitulatif transmis par le Délégué.

A l'issue de chaque exercice contractuel, les parties procèdent à l'arrêté définitif du montant de la compensation des tarifs sociaux, dont le montant est fixé en fonction :

- du nombre cumulé de repas tels que validés ci-dessus multipliés par les prix unitaires de repas
- moins les sommes perçues ou à percevoir directement auprès des usagers
- moins les acomptes provisionnels déjà versés.

Facturation des autres prestations

Pour toutes les autres prestations prévues au contrat, la facturation directe est faite à la Ville, au CCAS ou à l'Association. Il conviendra de procéder à une facturation différenciée par lieu de commande. Les adresses de facturation seront communiquées au Délégué lors du démarrage du contrat.

Le rythme de facturation est mensuel à terme échu sur la base de la quantité commandée.

Les repas des collègues sont facturés à la Ville qui les refacture au Conseil Départemental du Loiret comme convenu dans la convention de coopération. Une seule facture est établie pour tous les collègues concernés.

Formule de révision des prix :

Chaque année, et pour la première fois le 1er septembre 2018, les prix de repas ainsi que les prestations annexes seront révisés par application de la formule de révision définie ci-après :

- ✓ $P = P_0 \cdot [0,20 + 0,80 \cdot [(0,40 \cdot A/A_0) + (0,60 \cdot S/S_0)]]$ où :
- ✓ P = nouveau prix
- ✓ P_0 = prix lors de la dernière révision.
- ✓ A = moyenne des 12 derniers mois connus de l'indice des prix à la consommation - (mensuel, ensemble des ménages, métropole, base 2015) - Produits alimentaires -- Identifiant : **001763868**
- ✓ A_0 = valeur du même indice lors de la dernière révision des prix. Pour la première révision des prix, l'indice retenu sera la moyenne des 12 mois précédant ceux retenus pour A.
- ✓ S = moyenne des 12 derniers mois connus de l'indice mensuel des « Salaires, revenus et charges sociales - Coût du travail - Indices du coût horaire du travail révisé - Tous salariés - Indices mensuels - Salaires et charges - Hébergement et restauration » -- Identifiant : **001565191**
- ✓ S_0 = Reprise de l'indice de la précédente révision. Pour la première révision, l'indice retenu sera celui antérieur de 12 mois.

Gestion des encaissements et des impayés :

Dans le cadre de la facturation directe des prestations auprès des usagers, le Délégué a la responsabilité de la gestion des encaissements et de la relance des impayés.

A cet effet, le Déléataire constitue dans ses comptes, une provision égale à :

- la quote-part relative au coût des impayés inscrite dans les bordereaux des prix, destinée à couvrir le risque des « impayés »
- multipliée par le nombre de repas réellement facturés année par année sur toute la durée du contrat.

En cas de retard dans l'acquittement, par des usagers, du tarif des repas, le Déléataire procède au recouvrement des créances, par tous moyens à sa convenance.

Le Déléataire adresse mensuellement au Déléant :

- un état reprenant, famille par famille ou usager par usager, la situation de l'encours et le détail des actions menées au titre du recouvrement amiable (lettres de rappel, mises en demeure, appels téléphoniques,...) et/ou le détail des actions de recouvrement contentieux (injonction de paiement, référé provision,...)
- la liste des familles ou des usagers en situation de retard de paiement afin que le Déléant se prononce dans un délai de 15 jours à compter de la réception de ladite liste sur la prise en charge à titre social des familles.

A défaut de réponse dans un délai de 30 jours, le Déléant autorise systématiquement le Déléataire à poursuivre le processus de recouvrement contentieux vis-à-vis des familles concernées.

Pour les familles ou les usagers dont les situations d'impayés perdurent, les parties conviennent de se rencontrer au minimum une fois par trimestre, pour définir une action conjointe à effectuer auprès de chaque famille concernée.

Pour les familles ou les usagers en situation de retard chronique de paiement, le Déléant notifiera au Déléataire son éventuelle décision d'exclusion de l'usager du service de restauration jusqu'à régularisation intégrale de sa situation.

Chaque année, les parties dressent le bilan de la gestion des impayés et des procédures de recouvrement mises en œuvre par le Déléataire.

Si le montant des impayés enregistrés sur l'exercice, sur la base d'un certificat d'irrecouvrabilité, est inférieur au montant annuel de la provision constituée par le Déléataire, le boni est reversé à la Ville.

Les impayés ne comprennent pas les frais de recouvrement.

Les certificats d'irrecouvrabilité doivent être accompagnés des justificatifs correspondants (usager, montant des créances, période de facturation).

Si le montant des impayés réellement constaté, chaque année, est supérieur au montant de la provision réellement constituée, le différentiel reste à la charge du Déléataire.

Provision pour maintenance, réparation, travaux et renouvellement :

Comme pour les impayés, le Déléataire constitue une provision pour les frais de maintenance, les réparations, les travaux de second-œuvre et le renouvellement des biens dont il a la charge.

Si le montant des dépenses est inférieur au montant de la provision constituée par le Déléataire, le bonus est reversé à la Ville en fin de contrat.

Si le montant des dépenses réellement constaté est supérieur au montant de la provision réellement constituée, le différentiel reste à la charge du Délégué.

4. Moyens de contrôle et suivi du contrat

Pour permettre la vérification et le contrôle du fonctionnement des conditions techniques et financières :

- ✓ le Délégué transmet tous les mois un suivi d'activité ;
- ✓ le Délégué produit chaque année au Délégué, le rapport technique et financier annuel portant sur la période du 1er janvier au 31 décembre et ce au plus tard le 31 mars de l'année écoulée ;
- ✓ des commissions de menus sont mises en place pour l'ensemble des typologies de convives ;
- ✓ la Ville peut exercer des contrôles réguliers sur place et sur pièces.

5. Personnel

Le Délégué recrute et affecte au fonctionnement du service le personnel, en nombre et en qualification, qui lui est nécessaire pour remplir sa mission, sur la cuisine centrale, sur les offices de la restauration scolaire et des accueils de loisirs.

La présence quotidienne d'une diététicienne est exigée sur la cuisine centrale et l'ensemble des sites. Elle assure une mission de contrôle, de formation, d'assistance, de conseil et d'animation. Le Délégué assure la formation de l'ensemble des personnels affectés au service de la restauration.

III- Les étapes de la procédure

En application de l'article L.1411-4 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), par délibération en date du 10 octobre 2016, le conseil municipal s'est prononcé favorablement sur le principe de la délégation de service public relative à la restauration scolaire et municipale.

Cette décision fait suite à une réflexion sur le mode de gestion du service de restauration scolaire et municipale, ainsi qu'aux avis favorables du comité technique réuni le 17 septembre 2016 ainsi que de la commission consultative des services publics locaux, réunie le 26 septembre 2016.

Un avis d'appel public à la concurrence a été transmis pour publication :

- au B.O.A.M.P. (parution le 23 décembre 2016) et au J.O.U.E. (parution le 24 décembre 2016) ;
- dans la revue spécialisée « l'Hôtellerie Restauration » (parution le 22 décembre 2016).

Le déroulement de la procédure s'est fait dans le respect des règles applicables conformément à l'article 10 - 2° - c) du décret n°2016-86 du 1er février 2016 relatifs aux contrats de concession. Les candidatures et les offres étaient à remettre à la même date et simultanément.

La date de remise des candidatures et des offres a été fixée initialement au 21 février 2017 à 12h00 puis reportée au 8 mars 2017 à 12h00 (avis rectificatif publié le 18 février 2017).

La commission de délégation de service public (D.S.P.) s'est réunie le 13 mars 2017 pour l'ouverture des trois candidatures remises dans les délais impartis :

- **Compass Group France** basé à Chatillon (92) ;
- **Elior**, basé à Paris La Défense (92) ;
- **Sogeres**, basé à Boulogne Billancourt (92).

Après analyse, les trois candidats soumissionnaires ont été retenus par la commission au motif qu'ils présentaient des garanties professionnelles, techniques et financières suffisantes et une aptitude à assurer la continuité du service public, ainsi que l'égalité des usagers.

La commission a ensuite procédé à l'ouverture des offres et les a déclarées conformes.

Les offres réceptionnées ont ainsi été analysées.

Le rapport d'analyse des offres a été présenté aux membres de la commission de D.S.P. présidée par Madame Sauvegrain réunie le 3 avril 2017 pour avis.

Au regard des résultats de l'analyse et après avis de la commission, il a été décidé d'engager librement les négociations avec les trois candidats ayant remis une offre.

Les points nécessitant des éclaircissements ou des améliorations, que ce soit en termes de qualité du service, d'organisation du personnel, de projet technique ou de prix, leur ont été présentés.

Les négociations ont été conduites sous la présidence de Monsieur MONTILLOT, Maire-Adjoint pour l'éducation et les connaissances, la prévention et la réussite éducative, avec les trois candidats, selon les étapes suivantes :

- une première rencontre organisée le 7 avril 2017, visant à la présentation des offres par chaque candidat ;
- une deuxième réunion, organisée le 5 mai 2017, afin de préciser certains points techniques et négocier l'offre économique ;

A la suite des séances de négociations, les candidats ont été invités, par courrier en date du 12 mai 2017 à remettre une offre finale pour le 17 mai 2017 à 12h00, date qui a été reportée au 18 mai 2017 à 9h00.

Les offres finales ont été réceptionnées dans le délai imparti et ont fait l'objet d'une analyse selon les critères fixés au règlement de consultation.

Conformément à l'article L.1411-5 du C.G.C.T., au terme de la procédure de délégation de service public, le conseil municipal est saisi en vue du choix du Délégué.

En conséquence, le conseil municipal devra se prononcer sur :

- le choix du futur Délégué retenu du service de restauration scolaire et municipale ;
- l'approbation des termes du contrat de concession ainsi que de ses annexes ;
- l'habilitation donnée à Monsieur le Maire pour signer le contrat de concession et les documents qui en seraient la suite ou la conséquence.

Le présent rapport a pour objet de présenter la liste des entreprises admises à présenter une offre, l'analyse des propositions de celles-ci, les motifs du choix de l'entreprise retenue, ainsi que l'économie générale du contrat.

En application de l'article L.1411-7 du C.G.C.T., le projet de contrat avec le futur Délégué a été envoyé à l'ensemble des conseillers municipaux 15 jours au moins avant la séance du conseil

municipal. L'intégralité du dossier est également tenue à la disposition des membres du conseil municipal au Cabinet du Maire et des dossiers sont disponibles pour chaque groupe politique.

IV- Bilan négociations

A- Suite à la première séance de négociation

Compass :

- Compass confirme avoir recours à 100% de crudités fraîches
- Capacité de production de la cuisine centrale : 30 000 unités journalières = 20 000 repas + 10 000 unités légumes ou crudités disponibles pour d'autres établissements
- Projet Technique de la cuisine centrale : Compass présente son projet technique pour la création de la légumerie d'un montant de 1 107K€. Pour être réalisée rapidement, l'extension de 200 m2 se fera en modulaire. L'extension ne concerne que la légumerie, l'augmentation de la capacité de production ne repose que sur une organisation en 2 équipes de production et l'ajout de gros équipements de cuisine. Il est demandé à Compass de transmettre les plans de la future cuisine centrale avec la présentation des circuits fonctionnels.
- Pendant la phase de travaux de la cuisine centrale, les collègues seront livrés des cuisines centrales de Bourges et Montluçon d'où ils sont livrés actuellement
- Projet Technique du RIA : il comporte un relooking aux couleurs du concept l'Ardoise, la salle de restaurant est rénovée. Pour une partie, les locaux de cuisine ne serviront plus et seront rendus propres et ne seront plus exploités. Il est demandé à Compass de transmettre le plan de fonctionnement futur du RIA.
- Alimentation durable :
 - o Elle concerne 210 tonnes de produits durables dont 120 tonnes de produits locaux, 50T concernent la légumerie
 - o 100% de crudités fraîches dès livraison de la légumerie programmée en janvier 2018
- Développement durable :
 - o Si Compass propose la mise en place de petites et de grandes assiettes, l'offre de base ne tient pas compte d'ajustement de grammages du GEMRCN.
 - o La proposition de Compass d'adapter la prestation des maternelles à 4 composantes est rejetée car non conforme au projet de contrat.
 - o Compass confirme traiter ses biodéchets par une filière de méthanisation.
- Compass rappelle le process de reprise du personnel avec la tenue d'entretiens individuels en présence du Directeur Régional, du directeur de la cuisine centrale, des Ressources Humaines et pour les phases collectives du Directeur Général.
- Livraisons :
 - o Compass fait appel à un prestataire dédié (TOUTADOM) du groupe Star Service. Le responsable logistique et son équipe sont basés sur la Cuisine centrale. 6 chauffeurs pour le scolaire et 7 chauffeurs pour le portage à domicile sont formés et sont remplacés en cas d'absence par d'autres chauffeurs de l'entreprise (pas d'intérim). Un plan de formation à la veille sociale est demandé.
- Système informatique de gestion des factures :
Le logiciel Scolapass est utilisé pour la facturation et le suivi des impayés. Sur chaque office scolaire les pointages sont faits sur tablette ; le pointage servant à la facturation et à la production.
- Redevances :

- d'augmenter la capacité de production à 20 000 repas/jour : elle ne permettrait de produire que 16 000 repas.
- o Elior propose donc l'adjonction d'un terrain situé à St Cyr en Val non soumis à la réglementation ICPE pour la construction d'une plateforme logistique. Un chiffrage doit être présenté pour préciser le surcoût que cela générerait. Elior précise qu'il sera marginal d'un point de vue fonctionnel (organisation de personnel et coûts logistiques). Ce chiffrage doit aussi être intégré à l'offre économique.
- Elior précise les travaux sur le RIA : ils concernent le confort des convives, et l'ergonomie et le fonctionnement pour les salariés (notamment remontée de la plonge à l'étage).
- Gestion des encaissements et des impayés :
 - o L'application Bon'App récupère les informations saisies au moment du pointage réalisé sur tablette dans les restaurants scolaires. La Ville précise qu'en aucun cas les agents municipaux n'utiliseront les tablettes, la remontée des effectifs devant être effectuée par le personnel de restauration.
 - ➔ Il est demandé à Elior de préciser la possibilité et le coût d'un interfaçage de l'application Bon'App avec l'outil de la ville « Publik ». Cette demande est faite dans les mêmes termes aux 3 candidats.
- Interrogé sur le montant de la redevance pour repas extérieurs, Elior indique ne pas proposer de redevance car les frais fixes de la cuisine centrale sont déjà répartis sur la totalité de la production de la cuisine centrale (repas DSP comme repas extérieurs).
- Une nouvelle proposition financière est communiquée prenant en compte le projet technique avec la plateforme pour un coût annuel de 11 988 360 €HT.

Sogeres :

- Sogeres est interrogée sur la cuisine centrale afin de préciser comment ils gèrent le projet technique :
 - o Le projet prévoit l'augmentation de la surface de 500m², un espace de plonge renforcé, ainsi que le passage à 1,5 ou 2 équipes de production, pour pouvoir faire face à la demande de 20 000 repas/jours.
 - o Le phasage des travaux prévu de septembre 2017 à décembre 2017 ne prévoit pas de fermeture de la cuisine centrale. Pendant cette phase de travaux et donc dans l'attente de la mise en service de la légumerie, Sogeres sera contraint de maintenir son fonctionnement actuel avec Mag'Fruits.
 - o Sogeres est interrogé sur les cas de force majeure qui nécessiteraient la facturation d'un surcoût de 80K€/mois à la ville pour fonctionner avec l'aide de la cuisine centrale de Melun. Le cas de force majeure cité est lié à l'étude des sols, dans l'hypothèse où celle-ci engendrerait des délais supplémentaires non prévisibles.
 - o Indépendamment de cela, la cuisine centrale de Melun pourra être sollicitée pendant la phase de travaux.
- Concernant le projet technique du RIA, Sogeres précise les travaux envisagés : tous les locaux ne seront plus utilisés. Une partie sera donc condamnée et l'autre partie réhabilitée. Des travaux d'embellissement seront réalisés avec le renouvellement du mobilier, le déplacement d'une zone café, la mise en place de claustras, ...
- Approvisionnement local :
 - o La capacité de transformation de la légumerie permettra de développer des partenariats avec des producteurs en direct sans porter préjudice à la société Mag Fruits qui se verra réduire une petite partie de son chiffre d'affaires.
- Développement durable :
 - o Sogeres confirme avoir ajusté les grammages du GEMRCN en fonction des habitudes de consommation des enfants. Il est demandé à Sogeres de communiquer l'impact économique de cet ajustement.
 - o La méthanisation sera effectuée depuis le site d'Etampes par la société Bionerval.

- o Pour les offices livrés, le surcoût du traitement des biodéchets par méthanisation serait de 150 K€ pour tout le périmètre de la DSP.
- Sogeres prévoit 5 chauffeurs pour la livraison des repas du portage à domicile. Pour assurer la qualité de service lors des absences, les chauffeurs seront remplacés par des chauffeurs scolaires lesquels seront formés à la veille sociale en plus des contraintes logistiques. Le logiciel Sonate qui sera déployé permettra de gagner du temps laissant un temps de veille social estimé entre 2 et 5 minutes par usager.
- Le prévisionnel de redevance pour les repas extérieurs est de 230K€. Sogeres peut le garantir pour les premières années.
- Le coût annuel de toutes les prestations n'est pas modifié et reste à 11 331 520 € HT.

B- Suite à la deuxième séance de négociation

Il est à noter qu'à l'issue de cette deuxième audition, chaque candidat a été sollicité afin de repreciser son offre en tenant compte des orientations suivantes :

- o Optimisation de la logistique en précisant les axes d'amélioration : heures de livraison ou autre, notamment pour le portage à domicile et les collèges
- o Alimentation durable : favoriser principalement les approvisionnements locaux, en calculant à part de l'offre le bio et les labels, tout en garantissant un minimum de 40% dès la première année. Chaque entité pourra par la suite décider de façon autonome l'ajout de produits bio ou labellisés dont le surcoût devra être précisé dans les offres des candidats, et qui sera à la charge de chaque entité concernée.
- o Ajustement des grammages des repas des écoles toléré par le GEMRCN en fonction du goût des enfants, à mettre en œuvre
- o Application de taux de prise pour les repas collégiens tolérée par le GEMRCN en fonction du goût des enfants, également à mettre en application.

Compass :

- Compass précise le plan de fonctionnement de la future cuisine centrale. L'extension concerne uniquement la légumerie. Les autres surfaces ne sont pas modifiées comme pour les vestiaires du personnel, les zones de stockage (hors légumes), les zones d'allotissement et d'expédition. Lors de l'audition, l'équipe travaillant sur le projet n'a pas connaissance de la réglementation ICPE.
- Compass confirme des conditions de reprise du personnel identiques à celles de la restauration collective, pour le personnel chauffeur qui serait transféré à la société TOUTADOM.
- Concernant le plan de progrès, Compass s'engage dans l'accompagnement des producteurs à basculer vers la conversion bio ou Bleu Blanc Cœur.
- Le nombre de 7 chauffeurs est confirmé pour assurer le portage à domicile. La ville attire l'attention du candidat sur un risque de surcoût pour le CCAS.
- Pour la formation des agents des collèges, Compass confirme qu'une première formation sera réalisée avant la rentrée scolaire pour tous les agents puis en fonction des informations recensées sur sites par la chargée de clientèle, la 2^{de} formation sera ajustée.
- Les collégiens bénéficieront de 3 éléments de mesure de la satisfaction : une enquête réalisée par un cabinet extérieur auprès d'un échantillon représentatif d'élèves, un système de notation au quotidien par des bornes, une application My Benefit qui propose d'évaluer la qualité des repas.
- Suite à cette 2^{ème} audition et notamment les demandes d'ajuster les grammages des repas des écoles et des collèges ainsi que la révision de l'alimentation durable, le montant annuel du marché est revu à 10 810 100 € HT.

Elior :

- Accompagné du bureau d'études Restauration Conseil (Jean-Luc PRATS), Elior évoque les contraintes liées à la réglementation ICPE qui complexifient à ses yeux la réalisation de travaux sur l'actuelle cuisine centrale. Elior justifie ainsi le choix d'une extension sur un 2^{ème} terrain.
- Pour le RIA, Elior confirme 2 mois de fermeture pour travaux et propose la livraison de repas dans la salle Eiffel.
- Elior confirme souhaiter recourir à la légumerie des Mureaux en Ile de France pour compléter l'offre de la future légumerie de la cuisine centrale avec notamment des mélanges de légumes.
- Dans la gestion des impayés, Elior conserve 1 poste de chargé d'encaissement, une partie du travail étant centralisé au sein de leur structure. Les autres chargés d'encaissement actuels seraient réaffectés à d'autres missions au vu des besoins importants en recrutement à venir.
- Pour le portage à domicile, Elior prévoit 5 chauffeurs garantissant ainsi un temps de 5 minutes pour les missions de livraison et de veille sociale par usager.
- Suite à cette 2^{ème} audition et notamment les demandes d'ajuster les grammages des repas des écoles et des collèges ainsi que la révision de l'alimentation durable, le montant annuel du marché est revu à 11 481 639 € HT.

Sogeres :

- Concernant la juste rémunération des producteurs, au-delà des engagements de volumes pluriannuels, Sogeres insiste sur l'importance de la communication avec les producteurs afin de gérer ensemble les problématiques d'aléas.
- Sogeres s'est rapproché du service d'urbanisme de la Ville et de la Direction départementale de la protection des populations. Un accord de principe oral a été donné au projet de restructuration de la cuisine centrale.
- Pendant la phase de travaux, certains aménagements de temps de travail pourront être mis en place ainsi qu'un renfort de la cuisine centrale de Melun pour certaines préparations telles que les pâtisseries.
- L'ajustement des grammages pour les écoles représente une économie de 69K€ qui est déjà répercutée dans les Bordereaux de prix.
- Le portage à domicile sera réalisé par 5 chauffeurs pour environ 190 livraisons par jour soit 4.7 minutes par arrêt pour assurer la dépose des repas et la mission de veille sociale.
- Suite à cette 2^{ème} audition, le montant annuel de l'offre économique est revu à 11 072 470 € HT, avec pour principale source d'économie une optimisation des frais logistiques. Parallèlement à cette proposition, Sogeres a quantifié l'économie que représenterait un ajustement des grammages sur les collèges sans la répercuter directement dans les BPU.

V- Les propositions finales des candidats

L'offre Compass :

- Engagements forts sur l'utilisation de produits frais.
- Engagements forts sur l'alimentation durable notamment des produits locaux, puis bio locaux.
- Le plan de progrès global sur l'alimentation durable démarre à 40% la première année pour finir à 48% en fin de contrat
- Toutes les viandes sont d'origine France, le Bœuf de La Ferté-Bernard
- Engagements dans la structuration des filières locales et volonté d'aider à la conversion des producteurs en bio ou Bleu Blanc Coeur
- Création de 5 stands chauds au RIA et relooking de la distribution et salle à manger du RIA

- Le projet technique de la cuisine centrale consiste en une extension de locaux modulaires de 200m² pour créer la légumerie. Le doublement de la capacité de production à 20 000 repas/jour se fait uniquement par la création d'une 2^{ème} équipe de production décalée dans le temps.
- Dans la lutte anti-gaspillage, les grammages des portions des enfants sont ajustés en fonction de leurs goûts. Des tables de tri sur les écoles élémentaires et des gachi-pains sur les écoles maternelles sont mis en place
- Recours à des produits lessiviels et d'entretien 100% écolabellisés
- La gestion des biodéchets de la cuisine centrale par méthanisation, tri des autres déchets sur la cuisine centrale et les offices livrés
- La livraison du portage à domicile est confiée à la société Toutadom avec un engagement qualitatif fort avec une équipe de 7 chauffeurs
- Engagement en faveur de l'insertion sociale dans le cadre du développement de l'activité
- Des tablettes pour le pointage des écoles seront déployées, des smartphones seront utilisés pour les commandes et la veille sociale du portage à domicile
- De nombreuses animations sont proposées pour toutes les catégories de convives dont des visites chez les producteurs locaux
- Des enquêtes de satisfaction des convives sont aussi prévues
- Sur la base des dernières négociations, le coût annuel total des prestations en tranche 2 (tranche intermédiaire) tenant aussi compte de la perception d'une redevance pour repas extérieurs (176 820 € soit 6% du chiffre d'affaires des repas extérieurs) est de **10 829 140 € HT**.

L'offre Elior :

- Engagements forts sur l'utilisation de produits frais
- Engagements forts aussi sur l'alimentation durable notamment des produits locaux, bio et labellisés
- Le plan de progrès global sur l'alimentation durable démarre à 66% la première année pour finir à 84% en fin de contrat
- Toutes les viandes sont d'origine France, le bœuf de La Ferté-Bernard, le porc du Mans, les volailles d'Orléans
- Utilisation d'un atelier de transformation externe (basé en Ile de France) pour compléter l'offre de la légumerie notamment pour des mélanges de légumes
- Création de 5 stands chauds au RIA et refonte complète de la zone de distribution et de la salle à manger du RIA
- Le projet technique de la cuisine centrale consiste en une extension de l'outil actuel (649 m²) et l'ajout d'une plateforme de distribution de 800 m² basé à St Cyr en Val sur un terrain propriété d'Elior : création d'une légumerie et augmentation de la capacité de production à 22 000 repas/jour. Les délais de réalisation de tous les travaux s'étalent sur 2 années, soit une finalisation complète du projet à la fin de l'été 2019
- Elior propose d'installer le concept « Self qui fait grandir » sur 3 écoles élémentaires de la ville
- Dans la lutte anti-gaspillage, les grammages des portions des enfants sont ajustés en fonction de leurs goûts. Des tables de tri sur 3 écoles élémentaires sont mises en place et un audit avec le cabinet conseil KARISTEM mandaté pour réduire le gaspillage alimentaire avec un objectif global de -30%.
- Les barquettes sont biodégradables et les produits d'entretien et lessiviels sont éco-labellisés.
- Les véhicules du portage à domicile sont électriques
- La gestion des biodéchets de la cuisine centrale et de 3 écoles se fait par méthanisation, tri des déchets sur la cuisine centrale
- Certification de la cuisine centrale ECOCERT et ISO 22000
- Engagement de favoriser l'insertion sociale dans le cadre du développement de l'activité
- Des tablettes pour le pointage et la gestion du plan de maîtrise sanitaire des écoles seront déployées, des smartphones mis en place pour la gestion des commandes et de la veille sociale du portage à domicile

CONFIDENTIAL

Analyse des Offres DSP Restauration Orléans 2017

Analyse définitive faisant suite à 2 phases d'audition et après
négociation

Critères d'analyse des offres

L'analyse se fera par un comparatif des candidats par grands critères
définis dans le règlement de consultation :

- | | |
|-----------|-----------|
| ✓ Qualité | 60 points |
| ✓ Prix | 40 points |

Critères d'analyse des offres - Qualité

✓ Alimentation Durable	16 points
✓ Qualité du Repas	12 points
✓ Projet Technique	10 points
✓ Développement Durable	8 points
✓ Organisation et Personnel	6 points
✓ Gestion Encaissement et Impayés	5 points
✓ Communication et Animations	3 points

Alimentation durable – 16 points

- ✓ Engagements des candidats
- ✓ Plan de Progrès

Alimentation durable – 16 points

Plan de progrès

Compass	Elior	Sogeres
En Local : <ul style="list-style-type: none">- Produit laitier- Viande- Légumes	En Local : <ul style="list-style-type: none">- Produits laitiers- Fruits	En Local : <ul style="list-style-type: none">- Légumes- Fruits- Fromages- Féculents- Pâtisseries
En Bio Local : <ul style="list-style-type: none">- Fruits crus- Légumes	En Bio : <ul style="list-style-type: none">- Fruits	
	En Labels : <ul style="list-style-type: none">- Fromages	

Alimentation durable – 16 points

Plan de progrès

Compass Group : Travail en collaboration avec Chambre d'agriculture, CCI, distributeurs et producteurs.
Objectif affiché : faire basculer les producteurs vers certification HVE (Haute Valeur Environnementale), ou Bio ou BBC (le groupe est au conseil d'administration de l'association BBC)
Modalités : Réunions semestrielles ou annuelles avec les acteurs cités

Elior : Travail en collaboration avec Chambre d'agriculture du Loiret (Mme Isabelle Dumé) et distributeur Mag Fruit (groupe CERNO) pour atteindre les objectifs affichés. Engagement sur des volumes d'achats pluriannuels garantissant de réels débouchés et une juste rémunération des producteurs.

Sogeres : Plan détaillé avec :

- Réunion semestrielle avec tous les acteurs : Chambre d'agriculture, CCI, Ville, Département, Distributeurs et Producteurs
- Création d'un comité de pilotage avec Achats Sogeres + Chambre Agriculture qui se réunit tous les trimestres
- Création d'une charte des bonnes pratiques des approvisionnements locaux

Rappelons que tous les candidats ont transmis un exemple de reporting avec notamment le suivi des statistiques achats vs engagements.

Alimentation durable – 16 points

Engagements des candidats

Alimentation	Compass		Elior		Sogeres	
	A1	A10	A1	A10	A1	A10
durable	40%	48%	66%	85%	51%	62%
locale	34%	39%	60%	75%	41%	53%
bio	6%	9%	1%	3%	5%	5%
Labels	0%	0%	5%	7%	5%	5%

Alimentation durable – 16 points

Proximité produits locaux - Synthèse

	Compass				Total
	<50 km	>50km & <100km	>100km <150km	>150km	
Tonnes	101	46	11		158
K€	304	190	42		536

	Elior				Total
	<50 km	>50km & <100km	>100km <150km	>150km	
Tonnes	504	303	462		1 270
K€	972	586	847		2 405

	Sogeres				Total
	<50 km	>50km & <100km	>100km <150km	>150km	
Tonnes	281	133	95		508
K€	719	697	447		1 863

Alimentation durable – 16 points

Structuration des filières locales – Juste rémunération des producteurs

Compass

- 2 fonctionnements :
- Fruits & Légumes : travail en amont sur volume annuel pour garantir prix et volume et valider les mises en culture
 - Viandes : négociation en fonction des coûts de production
 - Accompagnement pendant la période de conversion Bio ou BBC en payant au futur prix

Elior

Engagement pluriannuel de volumes avec des prix validés conjointement avec des producteurs.
Cela permet d'assurer un débouché aux produits des agriculteurs

Sogeres

- Afin de répondre aux mieux aux problématiques d'aléas climatiques, surproduction, modification du type de produits, il est nécessaire d'être en relation régulière avec les producteurs. Quand les contraintes, aléas, sont communiqués à temps, des solutions de production et financières peuvent-être trouvées.
- **Charte de bonnes pratiques des appros locaux proposée avec la Chambre d'Agriculture**

Qualité du repas – 12 points

- ✓ Qualité des Produits
- ✓ Qualité des Menus
- ✓ Prestation RIA
- ✓ Textures Modifiées

Qualité du repas – 12 points

Qualité des Produits

	Compas			Elor			Sogres		
	Frais	Précisions	Local	Frais	Précisions	Local	Frais	Précisions	Local
Bœuf	80%	VBF	100%	100%	Race à viande, né, élevé abattu en Seine et Marne (77)	100%	90%	Bœuf né, élevé, abattu en France.	100%
Veau	80%	VF	0%	100%	France	0%	100%	Veau né, élevé, abattu en France.	0%
Porc	100%	VFF ou local	30%	100%	100% Local Le Mans Sarthe	100%	100%	VFF (Traditval à Fleury les Aubrais)	100%
Volailles	70%	certifiés France	30%	100%	Label rouge Fermière et Locale Orléans	100%	100%	Dinde 100% locale. Volaille Orléanaise pour les repas 100% Loiret	50%
Agneau	100%	VF	0%	100%	Label Rouge (Agneau du Bourbonnais) Moûlin 2000m	0%	100%		0%
Poisson	0%	Pêche responsable & MSC	0%	25%	Qualité sans peau, sans arête	0%	0%	Pêche responsable & MSC (hoki, cabillaud, colin)	0%

Qualité du repas – 12 points

Qualité des Produits

	Compas			Elor			Sogres		
	Frais	Précisions	Local	Frais	Précisions	Local	Frais	Précisions	Local
Crudités	100%	100% 1ère gamme	50%	100%	Utilisation d'un atelier de transformation externe pour la pluche et l'ébouillage des légumes	60%	95%	95% 1ère gamme, seul radis sont en 4ème gamme	80%
Féculent	0%		0%	80%	Légumes secs et pâtes	100%	90%	Local Ferme Charblanc - Entreprise Italienne	60%
Pomme de terre	20%	France pour frais, UE pour 3ème gamme	20%	70%	Utilisation d'un atelier pour la pluche	50%	70%	PDT 1ère gamme 100% Les Averreux (Loiret)	70%
Légume vert	50%	Frais France, UE pour surgelés	30%	50%	Légumes frais et surgelés	50%	50%	50/50 1ère & 3ème gamme	50%
Potage	80%		40%	50%		30%	50%		80%
Pain	100%		100%	100%	1 bio/mois	100%	100%		100%
Fromage	60% à la coupe			90% à la coupe			80% à la coupe		
Pâtisserie	50% en CC			80% en CC			70% en CC		

Qualité du repas – 12 points

Qualité des Menus

Qualité des menus assez homogène entre les prestataires, on peut noter les points marquants suivants par prestataires :

Compass

- Affichage menu scolaire très attractif
- Présentation détaillée des recettes et des sauces
- RIA : il manque les pictogrammes et la description des concepts

Elior

- Belle présentation des menus RIA
- Menus Ecoles & Collèges identiques

- Repas des aînés & RIA sans aucun pictogrammes
- Repas du soir Portage présenté avec 5 composantes pour 4 demandées.

Sogeres

- Menus très cohérents sur l'ensemble

Qualité du repas – 12 points

Prestation RIA

Compass

- Production faite sur la CC, sont maintenus sur site : cuissons minutes, cuissons courtes (légumes, féculents), dressage
- Concept : 5 stands chauds : boucher (grillade différente ts les jrs), plat bistrot, poissonnier, express, marché italien
- Les + : Atelier spectacle du chef (chaud & froid)

- Affichage : 1 écran + affiches papiers

Elior

- Production faite sur la CC, sont maintenus sur site : cuissons minutes, cuissons courtes (légumes, féculents), dressage
- Concept : 5 stands chauds : grillade, végétarien, mijoté, cocotte, spécialités
- Les + : plats en libre service : tajines, cocottes. Maintien au chaud Kpot

- Affichage : 6 écrans répartis dans le RIA

Sogeres

- Production faite sur la CC, sont maintenus sur site : cuissons minutes, cuissons courtes (légumes, féculents), dressage
- Concept : 5 comptoirs : brasserie, nature, boucher, italien, piazza express
- Les + : stand pâtisserie, mise à disposition tous les jours centrifugeuse pour smoothies et jus de fruits frais + resto rapide
- Affichage : non précisé

- Augmentation desserts dressés à 5/jour contre 2 initialement

Qualité du repas – 12 points

Textures modifiées

Compass et Sogeres se distinguent d'Elior en proposant des textures modifiées maison avec 2 concepts :

- Mix & Délices pour Compass avec beaucoup de recettes présentées
- Saveurs Mixés pour Sogeres

Projet Technique – 10 points

- ✓ Réfection & agrandissement Cuisine Centrale
- ✓ Restructuration RIA

Projet technique – 10 points

Cuisine centrale

Compass

-Création légumerie par extension modulaire de **200m2**, pas de modification de l'existant : remise à niveau matériel et passage en 2 équipes pour atteindre 20 000 repas/jour.

-Délai annoncé : démarrage travaux Sept 2017, Mise en Service Janvier 2018

-Phase transitoire :

•écoles et aînés maintenus sur la CC

•collèges livrés par CC Sogirest (Compass Group)

→ Transition en douceur avec passation des consignes en interne. Pas de retour sur Produits

-Plan de la structure et de fonctionnement transmis. Présentation sommaire.

-Règlementation ICPE prise en compte

- Nous nous interrogeons sur la pertinence du projet car il n'est pas prévu d'extension pour la production des 20 000 repas : allotissement, vestiaires,...

Projet technique – 10 points

Cuisine centrale

Sogeres

- Création légumerie, mûrisserie, augmentation capacité de production de 20 000 repas avec extension de **500 m2**

- Délai : 12 semaines pour restructuration, extension traitée indépendamment (sans arrêt de la production)

- Phase transitoire : gérée sur la CC + aide CC Melun au besoin (exemple pâtisseries,)

- Plans présentés. Très détaillés.

- Loyer 80/K€ mensuel en cas de force majeure (étude des sols) dépannage par CC de Melun

- Règlementation ICPE prise en compte, accord de principe de la DDPP et service urbanisme

Projet technique – 10 points

Cuisine centrale

Elior

- Pour atteindre une capacité de 22 000 repas / jour : ajout d'une plateforme de distribution de 800 m2 sur un terrain Elior à St Cyr en Val : stockage produits finis, allotissement, quai d'expéditions
- + Extension de la cuisine actuelle (649 m²)
- Délai Plateforme : Septembre 2017-Mars 2018
- Délai CC : Été 2019 (extension été 2018 jusque fin 2018) puis restructuration été 2019
- Phase transitoire : gérée sur la CC
- Plans CC présentés
- Réglementation ICPE prise en compte

Projet technique – 10 points

RIA

Compass

- Relooking du self, changement de mobilier distribution et chaises de la salle à manger.
- Renouvellement du matériel en fin de vie
- Pas de travaux nécessaires sur RIA suite à l'arrêt de la production sur place. Juste une remise au propre.
- Réalisation sur le mois de Septembre 2017
- Montant investi 207 K€

Elior

- Réorganisation RIA en unité de réchauffe avec investissement lourd sur le RIA : 354 K€ de travaux & 297K€ en équipement :
- 1.Sécurité alimentaire
- 2.Améliorer ergonomie du personnel
- 3.Améliorer le confort et le bien-être des usagers
- Réalisation des travaux en 2 mois. Propose d'avoir recours à la salle EIFFEL pendant cette phase, sinon organisation dans la salle actuelle
- Montant investi 651 K€

Sogeres

- Mise en conformité des locaux de production, réduction des espaces (livré depuis la CC), modernisation zone distribution (affichage et décoration), réaménagement espace café (+cosy)
- Réalisation des travaux en 4 semaines
- Montant investi 121 K€

Développement Durable – 8 points

- ✓ Lutte contre le gaspillage alimentaire
- ✓ Gestion des déchets
- ✓ Autres actions

Développement durable – 8 points

Lutte contre le gaspillage alimentaire

Compass	Elior	Sogeres
<ul style="list-style-type: none">- Table de Troc- Gachi-pain sur Maternelles- Tables de tri sur Élémentaires et RIA- Communication sur les sites avec affichages journaliers + animations- Prog. Trim Trax (pesée des invendus)- Dons de repas non consommés à la Croix RougePour les collégiens :- Une animation "Le Gaspi c'est moi qui gère"- Le défi du mois- 4 composantes avec liberté du choix- Ajustement des grammages	<ul style="list-style-type: none">- Objectif : réduire 30 % le gaspillage- Installer 3 « Self qui fait grandir »- Installer 3 tables de tri et débarrassage- Travailler sur l'amélioration des repas- Recours au cabinet conseil KARISTEM pour auditer l'anti-gaspi- Ajustement des grammages	<ul style="list-style-type: none">- Objectif : réduire de 20% le gaspillage- Actions de communication nombreuses- Travailler sur les recettes et l'amélioration des repas- Mise en place de panomètres- Mise en place bornes de tris avec valorisation sur toutes les écoles- Dons de repas non consommés aux Restos du Cœur- Ajustement des grammages

Développement durable – 8 points

Gestion des déchets

Compass	Elior	Sogeres
<ul style="list-style-type: none">- Biodéchets par méthanisation sur la CC, sites livrés en option :<ul style="list-style-type: none">- Ville : 111.65 K€- Collèges : 132 K€- RIA : 17.6K€- Tri des déchets sur CC et Offices en fonction des collectes- Barquettes triées et recyclées- Pas recyclage barquettes PAD- Produits entretien : 100% écolabellisés, ne se rincent pas	<ul style="list-style-type: none">- Biodéchets par méthanisation sur la CC et 3 Offices dans l'offre de base. En option :<ul style="list-style-type: none">- Tous les sites scolaires : 47 280 €/an- par Collèges 6 148 €/an- Tri des déchets sur la CC- Barquettes biodégradables pour les plats chauds, plastiques pour le froid- Barquettes PAD en plastique allégé- Produits entretien 100% écolabellisés	<ul style="list-style-type: none">- Biodéchets sur la CC + proposé en option pour les sites livrés (150K€) :<ul style="list-style-type: none">- Ville : 145 t pour 65 000 €,- RIA : 35 t pour 10 000 €,- Conseil Départemental : 230 t pour 75 000 €.- Tri des déchets sur la CC et Offices- Table de tri avec pesée sur tous les sites- Barquettes triées et recyclées, chauffeurs formés pour sensibiliser les usagers du PAD et récupérer les barquettes- Produits entretien Atout Vert 100% écolabellisés

Développement durable – 8 points

Autres actions

Compass	Elior	Sogeres
<ul style="list-style-type: none">-Insertion : 1 607h/an. 1 embauche dès Sept 2017, puis 5 de plus à la fin des travaux Janv 2018 -> 6 embauches au total-Proposition de repas végétariens-Compass Group certifié Ecovadis-Véhicules pour l'encadrement CC hybrides + panneau covoiturage-Valorisation des bouchons plastiques-Intergénérationnalité avec les aînés et les écoles : création livre de recettes	<ul style="list-style-type: none">-Insertion : 5h d'encadrement/mois & 7 500 heures / an (4.7 ETP)-Certification Ecocert de la CC et 2 satellites. Pour toutes les écoles : 7 957€-Certification ISO 22 000 de la CC-Objectif zéro déchets papiers : tablettes sur tous les sites = numérisation PMS, Inventaires, Pointages, Commande repas, enquêtes,-Livraison à domicile avec véhicules électriques	<ul style="list-style-type: none">- Insertion : engagement 25% des recrutements futurs (Niv 1 à 4 convention resto co) 1500h/an sur offices + 1800h/an sur CC en CDI & 700h en CDD sur offices. Recours systématique aux organismes locaux.- Proposition repas végétariens- Livraison à domicile avec véhicules électriques

Organisation / Personnel – 6 points

- ✓ Organisation & encadrement
- ✓ Procédures, plan de formation
- ✓ Technique

Organisation / Personnel – 6 points

Organisation et encadrement

V2 Définitif	Compass		Elior		Sogeres	
	ETP	Montant annuel en K€	ETP	Montant annuel en K€	ETP	Montant annuel en K€
Encadrement CC	12.5	586	7.0	337	3.0	228
Production DSP	29.6	1 034	29.0	956	19.0	654
Offices	71.3	1 969	80.8	2 213	75.0	2 193
RIA	7.0	286	8.8	362	7.5	265
Total DSP	120	3 875	126	3 868	105	3 340
Production Extérieurs	15.7	456	6.0	209	14.0	470
Total Général	136	4 330	132	4 077	119	3 810
Ecart vs V2	- 1	- 37	-	0	-	52
Chauffeurs PAD	7 5-10 min /usager		5	5 8-10 min 1X/sem		

Seulement 6 personnes pour les extérieurs chez Elior donc report sur le personnel attaché à la DSP

Organisation chauffeurs portage confirmée et remplacement par personnel autre qu'intérim : Compass sous-traite la logistique (TOUTADOM), Sogeres propose des remplacements avec du personnel des offices formés aux livraisons.

Les 5 chauffeurs PAD sont confirmés par Elior et Sogeres contre 4.5 actuellement (4 chauffeurs + renfort responsable logistique)

Transfert des chauffeurs à la société TOUTADOM garanti avec maintien des avantages dans le cas de Compass

Organisation / Personnel – 6 points

Technique

	Compass	Elior	Sogeres
Barquettes	Polypropylène, recyclables	Biodégradables pour chaud, plastiques pour froid	Nutripack, recyclables + coffret pour portage
Barquettes Collège	4 jeux de bacs gastro	3 jeux de bacs gastro	3 jeux de bacs gastro
Véhicules de livraison	EURO 6	EURO 6 + Elec portage	EURO 6 + Elec portage
GMAO	Portail Internet avec différents accès : visualisation, demande et suivi intervention...	Oui sur CC & Offices via tablettes + accès Ville	Oui avec accès Ville
Temps intervention	Urgence : entre 2 & 4h	Urgence : entre 2&4h	Froid 1h30 en cas d'urgence sinon 4h Chaud et laverie : 2h en cas d'urgence sinon 6h

Encaissement & Impayés – 5 points

- ✓ Systèmes de Facturation
- ✓ Gestion des Impayés

Organisation / Personnel – 6 points

Plan de formation

Chaque candidat propose bien un plan de formation avec 2 jours par salarié et par an.

Compass

Confirme remise à niveau HACCP et mise en valeur prestation en début d'année par chargés clientèle puis 2^{ème} formation en cours d'année.

Elior

Confirme la réalisation de formations « Remise en température » & « Mise en valeur de la prestation » également sur les collègues

Sogeres

Confirme la réalisation de formations « Remise en température » & « Mise en valeur de la prestation » également sur les collègues

Organisation / Personnel – 6 points

Procédures

Les procédures d'hygiène sont bien décrites, seul Elior propose la dématérialisation du suivi de son PMS.

Allergènes (INCO) : les 3 prestataires sous-traitent avec un industriel Natama pour proposer des repas exempts des 50 principaux allergènes.

Intolérants : Compass 1 Elior proposent aussi Natama ou plateaux repas quand Sogeres propos des plats de substitution.

Encaissement et Impayés – 5 points

Système de facturation

	Compass	Elior	Sogeres
Facturation Familles	E-pointage sur tablettes fait par personnel Offices Appli SCOOOL pour parents avec tous moyens de paiement	E-pointage sur tablettes fait par personnel Offices Appli BON'APP pour parents avec tous moyens de paiement	Pointage manuel. Logiciel Concerto pour écoles et PAD Tous moyens de paiement acceptés
Facturation RIA	3 caisses, 1 borne, E-chargement	3 caisses, 2 TPE, E-paiement avec appli mobile	3 caisses, 1 borne, E-paiement
Prise de commande et veille sociale pour le portage	Gestion avec appli Scolapass commande des repas, pointage. Veille sociale. Supports papier	Appli dédiée pour la réservation, le pointage et la veille sociale	Appli dédiée pour la réservation, le pointage la veille sociale : Sonate Mobilité Opus qui est en lien avec Concerto
Compatibilité « Publik »	Gérée par DSI Compass sous 3 mois	Compatibilité avec Bon'App annoncée (non reconduit dans annexe)	Confirmée par société Arpège (Concerto)

Encaissement & Impayés – 5 points

Gestion des Impayés

	Compass	Elior	Sogeres
Equipe dédiée	4 personnes dédiées	1 chargée d'encaissement 2 autres chargées affectées à d'autres missions	1 responsable + 2 secrétaires
Moyens utilisés	Outil Scolapass non partagé. Mise à disposition d'un PC Compass en mairie	Outil Bon'App pour gestion des comptes Familles, visuel disponible pour la Ville	Concerto. Site Internet pour Familles et accès Ville également
Process Impayés	Procédure standard de gestion des Impayés	Procédure bien détaillée. Réunion mensuelle et trimestrielle avec la Ville sur l'état des Impayés	Procédure bien détaillée. Réunion mensuelle avec la Ville sur l'état des Impayés
Provision Impayés	153 K€	154 K€	84 K€

Encaissement & Impayés – 5 points

Gestion des Impayés – Frais de recouvrement

Compass

Cabinet FINREC

Frais :

- Clause pénale 21.86% de la créance
- Honoraires : 18% de la créance majorée de la clause pénale

Elior

Cabinet non précisé

Frais supportés à 100% par Elior

Sogeres

Cabinet non précisé

Frais :

- Honoraires : 15% de la créance

Communication et Animations – 3 points

- ✓ Communication auprès des services
- ✓ Communication Familles
- ✓ Animations
- ✓ Actions Pédagogiques

Communication et Animations – 3 points

Communication auprès des services

	Compass	Elior	Sogeres
Ecoles	Plan de contact avec Bilans, Commissions, ...	Plan de contact avec Bilans, Commissions, ... suivi sur Elior Proximity + Site Internet dédié partage documentaire, Menus, Résultats Hygiène, GMAO, ...	Plan de contact avec Bilans, Commissions, ... + Site Internet dédié
Collèges	Idem écoles + Enquêtes de satisfaction : - Enquête avec enquêteur extérieur - Appli My Benef'eat - Borne au quotidien	Application Bon App	Différentes réunions de lancement du marché (6 sur 3 premiers mois) puis pré-commissions, Qualité des menus et Bilan annuel
CCAS	Livret d'accueil	Livret + site Internet	Livret + site Internet
RIA	Panneau + Internet	Panneau + Internet	Panneau + Extranet

Communication et Animations – 3 points

Communication auprès des familles

	Compass	Elior	Sogeres
Ecoles	Site Internet Scool + livrets Ajout allergènes	Proposition de créer des pages dédiées directement sur le site de la Mairie. Appli Bon/App pour les parents avec menus, qualités produits	Mise en place extranet dédié au marché avec menus, allergènes, paiement
Collèges	Site Internet Scool dédié + appli mesure satisfaction convives + accompagnement communication institutionnelle (presse, evt)	Appli Bon/App	Mise en place extranet dédié au marché avec menus, allergènes
CCAS	Livret d'accueil	Livret + site Internet	Livret + site Internet
RIA	Panneau + Internet	Panneau + Internet	Panneau + Extranet

Communication et Animations – 3 points

Animations

	Compass	Elior	Sogeres
Ecoles	2 animations mensuelles + 3 /an avec déco	27 animations / an - Anniversaires en fin de mois - Dégustation « Innovation culinaire » 1/an : 1 mercredi sur centre de loisirs - 1 commission enfants/an - Intervenant possible	12 animations / an 3 Animations DD / an Animation Chic avec présence Chef 1 Animation 100% Loiret/an
Collèges	1 animation mensuelle, idem pour le soir 3 animations /an avec déco 1 animation Food Truck/an	27 animations /an : - 1 animation Street Food / mois (recettes Norbert Tarayre (Top Chef))	10 animations / an 1 Animation 100% Loiret/an
CCAS	1 animation mensuelle 4 animations thématiques/an Fêtes calendaires Portage : 4 animations avec livrets jeux/an Attentions particulières	- 19 animations /an - 2 lotos/an - Attentions particulières	Fêtes calendaires Anniversaire tous les mois Attentions particulières Animation Intergénération 1 Animation 100% Loiret/an

Communication et Animations – 3 points

Actions pédagogiques

	Compass	Elior	Sogeres
Ecoles	Animations du livret pédagogiques 3/an Dégustation Club Innovation 1/trim Concours Petit Chef 1/an Visites Producteurs 6/an Cours de cuisine 6/an	Hors temps méridien : - nutrition : petit-déjeuner, jeu d'équilibre, produits laitiers, un fruit à la récré : chaque atelier / an /site - Développement durable : intergénération, visite producteur local 3/an	60h de diététicienne pour animer : "ateliers ludo-pédagogiques", "ateliers des p'tits cuistos !" et les "tables de découverte"
Collèges	-1 Animation annuelle du DD avec intervenant extérieur - Concept D'où Vient Mon Assiette : mise en avant 1 producteur local/semaine. -1 Animation Smoothie Bike	Possibilité d'étendre les ateliers pédagogiques des écoles aux collèges	« A l'écoute de ma planète" (3/an), découverte des produits locaux et sensibilisation au DD "Mission anti-gaspi" (3/an). Actions conformes aux 13 engagements de la charte DéLys.
CCAS	Repas accord mets/vins 4/an Ateliers culinaires 1/an	Détaillées avec les nombreuses animations	Différentes propositions dont : journée portes ouvertes dans la cuisine, intervention producteurs locaux, table ronde avec diététicienne

Critères Prix – 40 points

Indicateurs clés

V2 Définitif	Compass	Elior	Sogeres
Capacité de production jour	19 980	20 201	19 700
Capacité de production an	2 888 090	2 840 990	2 815 500
Diviseur retenu	2 888 090	2 840 990	2 815 500
Investissement cuisine centrale	1 107 201 €	4 920 215 €	1 680 000 €
Investissement sur le RIA	206 935 €	651 104 €	121 170 €
Coût de production cuisine centrale	0.75 €	0.83 €	0.60 €
Coût logistique établissements	0.15 €	0.21 €	0.12 €
Coût logistique portage à domicile	3.90 €	2.42 €	2.24 €
Renouvellement et second œuvre	2 032 400 €	1 012 100 €	1 426 200 €

Critères Prix – 40 points

Bordereaux des prix

	VERSION APRES NEGO 2 DEF		
	Compass	Elior	Sogeres
TOTAL BPU	11 053 960 €	11 583 639 €	10 912 165 €

Prix – 40 points

Notation globale

Critères	Sous-critères	Barème	Compass	Ellor	Sogeres
Qualité	Alimentation durable	16	12.0	14.5	14.0
	Qualité du repas	12	9.0	11.0	10.0
	Projets Techniques	10	8.0	8.5	9.0
	Développement durable	8	6.0	7.0	7.0
	Personnel-Organisation	6	5.0	4.0	5.0
	Gestion Encaissement Impayés	5	4.0	4.0	4.0
	Info, Communication, Animations	3	2.0	2.0	2.0
	Total Qualité	60	46.00	51.00	51.00
Economique	Total compte exploitation - redevance pour repas extérieurs	40	39.39	37.31	40.00
Total		100	85.39	88.31	91.00

Critères - Prix

Redevances

	VERSION APRES NEGO 2 DEF		
	Compass	Elior	Sogeres
Redevance Fixe	- €	- €	107 000 €
Redevance variable	176 820 €	100 000 €	123 000 €
calcul part variable	6% CA Ext		10% CA Ext
Total Redevance extérieurs	176 820 €	100 000 €	230 000 €

Prix – 40 points

Notation

	VERSION APRES NEGO 2 DEF		
	Compass	Elior	Sogeres
TOTAL BPU	11 053 960 €	11 583 639 €	10 912 165 €
Redevances	- 176 820 € -	- 100 000 € -	- 230 000 € -
Décôte Collèges	- 48 000 € -	- 52 320 € -	- 19 200 € -
TOTAL GENERAL	10 829 140 €	11 431 319 €	10 662 965 €
Notation Prix	39.39	37.31	40.00

N° 23 – **Prévention-réussite. Opération Espace dans ma Ville. Approbation d'une convention à passer avec l'association Planète Sciences, le C.C.A.S d'Orléans, l'association E.S.C.A.L.E. et l'association A.E.S.C.O.**

M. MONTILLOT, 4^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre de ses missions, le Pôle Prévention Réussite co-pilotera, pour la troisième année consécutive, avec l'association Planète Sciences, diligentée par le Centre National d'Etudes Spatiales (C.N.E.S.), l'opération « Espace dans Ma Ville » mise en place, au profit des villes qui souhaitent organiser des activités de découverte scientifique et spatiale, pour les jeunes des quartiers prioritaires et des centres de loisirs désireux d'y participer.

L'opération se déroulera du 24 au 28 juillet 2017, sur le quartier de La Source et sur les centres d'accueil de loisirs municipaux « Séquoïa » et « Château ».

Les objectifs de l'opération « Espace Dans Ma Mairie » sont les suivants :

- Contribuer à l'insertion des jeunes et à leur éducation citoyenne.
- Offrir une opportunité de valorisation du quartier et de la Mairie.
- Favoriser le développement d'initiatives locales pérennes en termes d'activités scientifiques et techniques.
- Permettre aux jeunes de pratiquer les sciences en s'amusant.

Ce dispositif sera cofinancé de la manière suivante :

STRUCTURE	MONTANTS
C.N.E.S.	9 500 €
C.C.A.S. d'Orléans	5 500 €
Mairie d'Orléans	4 000 €
TOTAL	19 000 €

L'association E.S.C.A.L.E. met à disposition sa structure, afin de pouvoir accueillir des animations et stocker du matériel. Elle détache un de ses animateurs pour qu'il parte se former auprès de Planète Sciences et anime un stand, durant toute la durée de l'opération.

L'association A.E.S.C.O. détache un de ses animateurs pour qu'il parte se former auprès de Planète Sciences et anime un stand, durant toute la durée de l'opération.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Education, Prévention et Réussite Educative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention à passer avec l'association Planète Sciences, le C.C.A.S d'Orléans, l'association E.S.C.A.L.E. et l'association A.E.S.C.O., fixant la participation de la Mairie à hauteur de 4 000 € ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 522, nature 611, opération OAH001, service gestionnaire PEP. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 24 – **Réussite éducative. Approbation d'une convention financière à passer avec le C.C.A.S. d'Orléans.**

M. MONTILLOT, 4^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Le plan de cohésion sociale de la loi du 18 janvier 2005 a apporté des moyens et des outils nouveaux ou complémentaires à ceux déjà existants pour accompagner les jeunes de 2 à 16 ans qui ne bénéficient pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à un développement harmonieux.

L'objectif des programmes 15 et 16 de ce plan dit de « réussite éducative » est d'accompagner dès les premières années de l'école maternelle et jusqu'au terme de la scolarité, des enfants et des adolescents qui présentent des signes de fragilité, en prenant en compte la globalité de leur environnement et leurs difficultés.

Ce programme de réussite éducative vise à rendre effective l'égalité des chances pour les jeunes des quartiers défavorisés habitant en zone urbaine sensible (Z.U.S.) et scolarisés dans un établissement relevant de l'éducation prioritaire situé en zone d'éducation prioritaire (Z.E.P.) ou réseau d'éducation prioritaire (R.E.P.).

Les actions prennent la forme de développement de projets éducatifs, sportifs, culturels ou de santé individuels ou collectifs avec l'implication des parents qui restent la première référence des enfants et leurs soutiens quotidiens. A ce titre, un accompagnement direct est apporté aux parents, afin de leur permettre d'améliorer les conditions de vie de leurs enfants et de les aider dans leurs fonctions parentales.

Les actions engagées dans ce programme s'inscrivent dans un projet plus global et se déroulent essentiellement hors du temps scolaire. Elles ne se substituent pas à l'action éducative assurée par l'Ecole, ni aux dispositifs existants portés par diverses institutions qui doivent avoir été saisies préalablement à toute intervention du dispositif de réussite éducative. Toute action directe auprès des familles doit s'effectuer en cohérence et complémentarité avec les partenaires institutionnels, notamment ceux en charge de l'aide sociale.

L'Etat est le promoteur de cette politique, la Mairie qui s'est engagée dans ce dispositif de réussite éducative en réalise principalement les actions, et charge le C.C.A.S. d'Orléans de son portage.

L'objet de la convention proposée est de fixer les modalités de versement par la Mairie au C.C.A.S. d'une subvention de 48 300 € pour la mise en place des actions du dispositif de Réussite Educative. Cette convention est conclue pour l'année civile 2017.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Education, Prévention et Réussite Educative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention fixant les modalités de versement par la Mairie au C.C.A.S. d'Orléans d'une subvention de 48 300 € pour la mise en place des actions du dispositif de réussite éducative pour l'année 2017 ;

2°) désigner M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 25 – **Espace famille. Quotient familial. Actualisation du barème.**

Mme LECLERC, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Comme tous les ans, l'évolution du barème annuel du quotient familial est envisagée afin de prendre en compte l'évolution annuelle de l'indice général des prix.

Il est proposé de revaloriser le barème de 1 % pour l'année 2017-2018. Ce barème, joint en annexe, entrera en vigueur le 1^{er} septembre 2017 et s'applique à toutes les prestations municipales et extra municipales (activités périscolaires et extrascolaires [centres de loisirs, E.M.I.S.], restauration, conservatoire, piscines et patinoire).

Dans ces conditions et après avis de la Commission Santé, Famille et Solidarités, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le barème du quotient familial annexé à la présente délibération. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

ANNEXE

BAREME DU QUOTIENT FAMILIAL

Tranche	Barème en vigueur au 01/09/2016		Barème en vigueur au 01/09/2017	
	QF plancher	QF plafond	QF plancher	QF plafond
A		396,93		400,90
B	396,94	503,99	400,91	509,03
C	504,00	610,04	509,04	616,14
D	610,05	717,10	616,15	724,27
E	717,11	823,15	724,28	831,38
F	823,16	930,21	831,39	939,51
G	930,22	1034,24	939,52	1044,58
H	1034,25	1142,31	1044,59	1153,73
I	1142,32	1248,36	1153,74	1260,84
J	1248,37		1260,85	

N° 26 – **Gestion de la relation citoyen. Acquisition d'un logiciel famille. Demande de subvention auprès de la C.A.F. du Loiret.**

M. LANGLOIS, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La Mairie délivre quotidiennement un ensemble de prestations à destination des familles : crèches, inscriptions scolaires, accueil du matin et du soir dans les écoles, temps d'activités scolaires, accueil en centre de loisirs et activités sportives municipales.

Dans le cadre de ces missions, la Mairie utilise un logiciel dédié. Cependant, cette application informatique n'étant plus suffisamment adaptée aux besoins des familles, la Mairie doit faire l'acquisition d'un nouveau logiciel permettant aux usagers de bénéficier de nouveaux services plus modernes (e-services, dématérialisation, etc.) et évolutifs dans le temps.

Dans ce contexte, la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.) du Loiret par le biais de son fond d'accompagnement « publics et territoires » peut participer au financement de l'investissement initial de cette opération.

Dans ces conditions, et après avis de la Commission Innovation, Mairie Numérique et Grands Projets Métropolitains, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) solliciter une subvention au taux le plus favorable auprès de la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre du fonds accompagnement publics et territoires au titre de l'année 2017 pour l'acquisition du logiciel famille ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour accomplir toutes les formalités nécessaires et notamment pour signer la convention attributive de subvention au nom de la Mairie ;

3°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 20, nature 1311, opération FA1P002A, service gestionnaire EFA. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

ANNEXE



**FONDS ACCOMPAGNEMENT PUBLICS ET TERRITOIRES
APPEL A PROJETS 2017**

PRÉSENTATION DU PORTEUR DE PROJET

Nom de la structure concernée par le projet Ville Orléans

Adresse de correspondance : Place de l'Etape

Code postal : 45 000

Commune : ORLEANS

Téléphone : 02.38.79.22.22

Courriel :

Gestionnaire-porteur du projet

Nom : Brien-Tauby Laetitia

Adresse: Place de l'Etape 45 040 Orléans cedex 1

Téléphone : 02.38.69.28.39

Courriel : laetitia.brientauby@orleans-metropole.fr

Coordonnées du représentant légal

Nom : Portier

Prénom : Stéphanie

Fonction : DGA Vie sociale et citoyenneté

Coordonnées du référent de l'action

Nom : Tacherifet

Prénom : Zachia

Fonction : Chef de projet évolution logiciel famille

Adresse : Place de l'Etape 45040 Orléans cedex 1

Téléphone : 02.38.69.28.11

Courriel : zachia.tacherifet@orleans-metropole.fr

Renseignements concernant le projet

Intitulé du projet : Logiciel famille

Type de projet : fonctionnement investissement

Coût total du projet : 215 000€ TTC (2016 à 2020) Pour l'année 2017 :114 000€

Montant de l'aide sollicitée : 91 200€

Fait à Orléans

le

Fonction et signature :



IMPORTANT

Aucune subvention ne peut-être accordée pour des achats ou travaux réalisés avant la notification de décision de la Caf.

TYPOLOGIE D'ACTION

→ Voir fiches thématiques jointes

DESCRIPTION SYNTHETIQUE DE L'ACTION

Intitulé du projet	
Nouvelle action	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Reconduction d'une action	<i>Fournir le bilan et l'évaluation de l'action précédente</i>
Type d'équipement bénéficiant du financement	<input type="checkbox"/> Eaje <input type="checkbox"/> ALSH <input type="checkbox"/> Ram itinérant <input type="checkbox"/> Autre : service sports
Public bénéficiaire de l'action (caractéristiques et nombre)	01.09.2015 au 31.08.2016 Petite enfance : 1544 familles Enfance : 6580 familles
Date prévisionnelle de réalisation de l'action	Calendrier prévisionnel : Septembre 2017 : paramétrage et test 1 ^{er} trimestre 2018 : achat des supports nomades Avril 2018 : mise en production



DESCRIPTION DETAILLEE DE L'ACTION

<p>Etat des lieux/diagnostic</p> <p>☞ <i>Principales caractéristiques du territoire (besoins repérés, offre existante...)</i></p> <p>☞ <i>Partenaires</i></p> <p>☞ <i>Inscription dans un réseau</i></p>	<p>Acquisition et maintenance d'une solution informatique de gestion de l'enfance, la petite enfance, les activités sportives de la Ville d'Orléans ainsi que l'acquisition de prestations complémentaires liées à cette solution, développement des télé-services via l'acquisition d'un portail ou de connexions via le portail citoyen ville.</p> <p>L'achat comporte des prestations et de la fourniture. Pour les prestations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la maintenance évolutive et corrective comprenant la livraison des nouvelles versions et patchs correctifs, ainsi que le support et l'assistance à l'utilisation du produit - des prestations unitaires commandées à la demande concernant des prestations d'assistance et d'ingénierie (Paramétrage, formation...) - des prestations forfaitisées pour l'intégration d'un module complémentaire, d'un périmètre complémentaire <p>Pour les fournitures :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'acquisition de licences et/ou modules complémentaires
<p>Objectifs de l'action</p>	<p>Bénéficier de fonctionnalités facilitant la gestion des familles recomposées (planning de garde, factures séparées...)</p> <p>Augmenter l'offre de services en ligne de manière qualitative (simplicité et design)</p> <p>Simplifier en priorité la vie des familles pour des inscriptions en ligne et pour l'amélioration du paiement en ligne</p> <p>Développer un accès aux services sur tout support numérique</p>
<p>Nature de l'action</p>	<p>Renforcer l'accueil des enfants porteurs de handicap</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Temps de concertation et d'échanges <input type="checkbox"/> Mise en place de pôles de ressources <input type="checkbox"/> Mise en place d'un comité de pilotage <input type="checkbox"/> Action de formation, de sensibilisation ou de supervision des personnels <input type="checkbox"/> Renforcement du personnel accueillant <input type="checkbox"/> Adaptation des conditions d'accueil <p>Nombre total d'enfants inscrits dans la structure :</p> <p>Nombre total d'enfants accueillis bénéficiaires de l'AEEH :</p> <p>Adapter l'offre d'accueil</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Information individualisée <input type="checkbox"/> Accompagnement à un projet de retour à l'emploi <input type="checkbox"/> Adaptation de l'offre d'accueil sur des horaires étendus <i>(au delà de 10 heures par jour)</i> <input type="checkbox"/> Adaptation de l'offre d'accueil sur des horaires élargis <i>(entre 22 heures et 6 heures du matin, dimanches, jours fériés)</i> <input type="checkbox"/> Accueil d'urgence dans le cadre d'un quota de places ou d'heures dédiées à l'accueil d'un public fragilisé <input type="checkbox"/> Accueil à la carte dans la cadre d'une réservation de places ou d'heures dédiées à l'accueil d'un public fragilisé <p>Accompagner les problématiques territoriales</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Rénovation des locaux <input type="checkbox"/> Achat de matériel pédagogique <input type="checkbox"/> Achat de matériel de transport



du

	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Prise en compte de surcoûts liés au transport <input type="checkbox"/> Informatisation des structures <input type="checkbox"/> Développement de partenariat externe <input type="checkbox"/> Définition d'un projet pédagogique <input type="checkbox"/> Soutien à la non fermeture de places ou d'une structure <input type="checkbox"/> Renforcement des moyens en personnel <input type="checkbox"/> Développement de la formation professionnelle <input type="checkbox"/> Autres : <p>Accompagner les actions relevant d'une démarche innovante</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Déploiement du service de demande d'un mode d'accueil en ligne à partir du site <i>mon-enfant.fr</i> <input type="checkbox"/> Offre d'accueil adossée à un projet de formation professionnelle dans le secteur de la petite enfance ou de la jeunesse et/ou de stages au sein de la structure <input type="checkbox"/> Soutien aux structures qui recourent à des apprentis et participent ainsi à la démarche de formation des professionnels du secteur de la petite enfance ou de la jeunesse par voie d'apprentissage <input type="checkbox"/> Actions et classes passerelles <input type="checkbox"/> Accueil favorisant la prise en compte des besoins d'une fratrie ou l'accueil d'enfants âgés de 6 à 12 ans <input type="checkbox"/> Mobilisation d'actions contribuant au respect de l'environnement et/ou au développement durable (<i>repas bio...</i>) <input type="checkbox"/> Autres : dématérialisation et accès aux services sur tout support numérique
<p>Description détaillée de l'action</p> <p>↳ <i>Détail de l'action</i></p> <p>↳ <i>Moyens mobilisés (humains et matériels)</i></p>	<p>Détail de l'action</p> <p>Le logiciel famille est une application informatique permettant notamment de traiter directement avec les familles en front office par le biais du portail citoyen et avec les agents de la ville en backoffice.</p> <p>Cela aura l'avantage de classer tous types de demandes des familles dès leur arrivée, les transmettre immédiatement aux services concernés de la ville, effectuer un retour de suivi aux familles et permettre de suivre l'état des demandes en toute sécurité, éditer et présenter l'ensemble des données traitées.</p> <p>Moyens</p> <p>- les familles orléanaises et les adultes souhaitant s'inscrire aux services municipaux</p> <p>Les services municipaux concernés sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'Espace Famille de la Direction de l'Accueil, de l'Etat-Civil et de la Citoyenneté ; - La Direction de la Petite Enfance ; - La Direction de l'Education ; - La Direction de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs ; - Les mairies de proximité de la Direction de la Vie des Quartiers, - La Direction des Finances et du Contrôle de Gestion. <p>Plus de 150 utilisateurs/agents de la Ville et du CCAS de la ville d'Orléans</p>



du

<p>Implication parentale</p> <p>↳ <i>Implication à l'élaboration du projet</i></p> <p>↳ <i>Implication à la mise en œuvre de l'action</i></p> <p>Partenariat mobilisé pour la réalisation du projet</p> <p>↳ <i>Identification/champ d'activité</i></p> <p>↳ <i>Nature du partenariat</i></p> <p>Résultats attendus</p> <p>Pilotage et évaluation de l'action</p> <p>↳ <i>Instances mises en place</i></p> <p>↳ <i>Critères d'évaluation</i></p>	<p></p> <p></p> <p></p> <p>Simplification des démarches pour les familles et les adultes souhaitant pouvoir s'inscrire aux activités municipales Traiter les demandes des familles et les adultes souhaitant pouvoir s'inscrire aux activités municipales plus rapidement avec plus d'efficacité</p> <p>Une équipe projet constituée de : -S.Portier : Directeur Générale Adjoint Vie Sociale et Citoyenneté -L.Brien-Tauby : chef de projet GRC -H.Mehl : Responsable Etudes et Applications informatiques -A.Musset : chef de projet Informatique -Z.Tacherifet : chef de projet évolution logiciel famille</p> <p>Un comité de pilotage constitué de : -M. Langlois : pilote, adjoint au maire au numérique -Adjoints associés</p>
--	---

A COMPLETER POUR LES DEMANDES D'AIDE A L'INVESTISSEMENT (travaux et achats d'équipements)

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

INTITULE DE L'ACTION: logiciel famille

Le montant total des financements accordés par la branche famille et les autres financeurs ne peut excéder 80% du coût de la dépense d'investissement.
Le plan de financement doit être équilibré, présenté HT pour les collectivités locales et TTC pour les associations

	COUT			FINANCEMENT	
	HT	TTC			
A Compléter impérativement					
Imputation budgétaire					
2 -----				Apport du demandeur ou promoteur	22 800€
2 -----			114 000€	Subvention Etat
2 -----				Subvention Région
2 -----				Subvention Département
2 -----				Subvention collectivités locales A préciser ⁽¹⁾
2 -----				Subvention autres organismes A préciser ⁽¹⁾
2 -----				Subvention Caf (montant indiqué p 1)	91 200€
TOTAL			114 000€	TOTAL	114 000€

(1) Indiquer le nom des organismes sollicités ainsi que le montant de l'aide escomptée et joindre photocopie des demandes ou des réponses obtenues.

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

Obligatoires :

- **Liste des membres** du Conseil d'Administration pour les associations ou les C.C.A.S. ou celle des membres du Conseil Communautaire composant l'EPCI
- **Rapport d'activité le plus récent** (uniquement pour les associations)
- **Relevé d'identité bancaire**
- **Renseignements techniques :**
 - Devis du matériel, le cas échéant
 - En cas de travaux :
 - Devis descriptifs et estimatifs
 - Copie de l'acte de propriété ou du bail ou convention de mise à disposition des locaux en cas de travaux
- **En cas d'aménagement de locaux :** copie de la police d'assurance garantissant le bien, faisant l'objet de la demande d'aide financière

Si non fournies lors d'une précédente demande ou si mise à jour récente :

- **Récépissé de déclaration en Préfecture** pour les associations
- **Arrêté préfectoral** portant création d'un Sivu/Sivom/EPC/Communauté de communes
- **Statuts** (pour les associations ou les EPCI)

N° 27 – **Jeunesse. Soirée jeunes talents 2017. Approbation d'une convention de partenariat à passer avec l'association M'Flava Prod. Attribution d'une subvention.**

Mme KERRIEN, 5^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« L'association M'Flava Prod a proposé de réaliser la programmation d'une soirée consacrée aux jeunes talents locaux en proposant une représentation d'artistes émergents, de la scène musicale et comique. Cette soirée sera l'occasion pour des jeunes talents orléanais de se produire en public en étant accompagné dans leur développement au sein de la sphère artistique. Dans ce cadre, l'association a sollicité la Mairie pour obtenir un soutien financier.

La Mairie souhaite encourager les initiatives telle que celle de M'Flava Prod et accompagner ces courants artistiques sur Orléans. Elle propose donc de soutenir l'association pour l'organisation de la Soirée Jeunes Talents 2017.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Sport, Jeunesse et Animation dans les Quartiers, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention à passer avec l'association M'Flava Prod pour l'année 2017

2°) dans ce cadre, attribuer une subvention de 12 000 € à l'association au titre de l'année 2017 ;

3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie et accomplir toutes les formalités nécessaires ;

4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 422, nature 6574, service gestionnaire JEU. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 28 – **Jeunesse. Attribution de deux bourses projets jeunes 2017.**

Mme ODUNLAMI, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Le Conseil Municipal a adopté les règlements de trois types de bourses projets jeunes (projet libre, concours ou création d'entreprise). Plusieurs projets ont été présentés et ont fait l'objet d'un examen au regard des critères définis.

Deux projets répondant aux critères définis, il est donc proposé d'attribuer deux bourses projets jeunes.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Sport, Jeunesse et Animation dans les Quartiers, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) attribuer les bourses projets jeunes présentées en annexe de la délibération pour un montant total de 2 000 € à M. Kévin VIGUIER et Mme Marine COUDE-DEROCHÉ, au titre de l'année 2017 ;

2°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 422, nature 6714, service gestionnaire JEU. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

ANNEXE

Nom du porteur de projet	Objet	Type B.P.J.	Budget global du projet	Montant de la bourse
M. Kévin VIGUIER	<p>Au Bangladesh il s'agit pour le groupe de jeunes étudiants en master de géographie de participer en février 2018 aux actions de solidarité de GK Savar dans le domaine de la santé, la scolarisation et de l'agriculture durable. La conception de cartes, de produits de communication, de films documentaires sera réalisée conjointement avec les étudiants de l'université de Savar.</p> <p>Au retour, il s'agit également de sensibiliser les orléanais, et notamment les étudiants, à la situation difficile du Bangladesh (changement climatique, conditions des travailleurs du textile) en proposant une soirée de restitution au Bouillon. Une participation au festival « carnet de voyage » de Clermont Ferrand est aussi prévue.</p>	Projet libre	40 000 €	1 000 € (2,5 %)
Mme Marine COUDE-DEROCHE	<p>Suite au spectacle « Elles » produit en 2015 le collectif Gestuelle a pour objectif pour la saison 2017/2018 de créer un nouveau spectacle. Après un an de travail pour les danseuses et de recherche sur le thème du nouveau spectacle « Immersion », elles sont prêtes à entamer la période de création.</p> <p>L'immersion portera sur l'inconscient et le subconscient, les différents tableaux offriront un voyage à travers les différents recoins du subconscient. Le titre vient de l'image de l'iceberg, souvent utilisé en psychologie, représentant le conscient pour la partie émergée et l'inconscient pour la partie immergée.</p> <p>Malgré un thème assez abstrait l'idée est de rendre ce spectacle accessible à tous avec de très beaux visuels, de la vidéo projection, des décors, des lumières spécifiques... L'objectif avec cette nouvelle création est de marquer et de toucher un large public.</p> <p>Le spectacle finalisé durera 55 mn et sera présenté notamment à la MAM en Mai 2018.</p>	Projet libre	2 100 €	1 000 € (47,62 %)
Total				2000 €

N° 29 – **Sport et jeunesse. Approbation d'une convention de partenariat à passer avec la société TIROLI - MC DONALD'S.**

Mme ODUNLAMI – *Il s'agit d'une convention avec la société TIROLI - MC DONALD'S qui accompagne depuis un certain nombre d'années des projets jeunesse de la Ville. Nous vous proposons effectivement de renouveler cette convention de partenariat qui permet de financer et de développer des projets et notamment des événements jeunesse.*

M. le Maire – *Mme TRIPET nous vous écoutons.*

Mme TRIPET – *Vous ne serez sans doute pas surpris de mon vote, mais je vais voter contre. On vient de parler d'alimentation, de bio, d'éducation à l'alimentation pour les enfants et en même temps, on vote une subvention où MC DONALD'S va financer les compétitions sportives pour les jeunes. Pour moi ça ne va pas, c'est non.*

M. le Maire – *Mme FOURCADE.*

Mme FOURCADE – *Merci M. le Maire. On vient de voir que la municipalité fait des efforts importants sur les menus bio et équilibrés proposés dans les cantines des écoles, et vous voulez signer un partenariat avec le promoteur de la malbouffe. L'O.M.S. a démontré, je cite : « la corrélation entre le nombre important de MC DONALD'S et l'obésité en France. En effet, entre 1997 et 2009, l'obésité est passée de 8,5 à 14,5 % ». Par cette délibération, vous démontrez la contradiction permanente dans laquelle vous êtes. Aussi en conformité avec nos convictions, nous voterons contre. Merci.*

M. le Maire – *Moi je veux juste vous signaler une chose. Savez-vous combien il y a d'emplois qui dépendent de MC DONALD'S dans le Loiret ? Savez-vous qui fabrique les nuggets dans le Loiret ?*

(Interventions dans l'hémicycle : « CARGILL »)

M. le Maire – *Voilà. Qui fabrique les steaks hachés ? Ce sont des centaines d'emplois. De plus, si les centaines d'emplois se faisaient totalement au détriment de la santé, je ne pourrais que je vous rejoindre, mais je crains que le groupe n'ait fait beaucoup de progrès au cours de ces dernières années. Mais chacun est libre bien évidemment de ses positions comme vous l'avez dit. Je tenais juste à rappeler ceci et notamment vis-à-vis des jeunes, c'est un employeur qui a beaucoup évolué au cours de ces dernières années. Je vous consulte.*

Mme ODUNLAMI, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre de sa politique d'animation sportive et de jeunesse, la Mairie organise ou soutien de nombreuses manifestations sur le territoire orléanais.

La société TIROLI - MC DONALD'S propose depuis de nombreuses années de soutenir plusieurs de ces événements en apportant son concours financier.

Pour l'année 2017, la société TIROLI - MC DONALD'S propose un concours financier à hauteur de 10 000 € dans le cadre d'un partenariat pour la Journée d'Accueil des Nouveaux Etudiants (J.A.N.E.), des Soirées Jeunes Talents, du Hip Hop international, et de la Course des 3 ponts, manifestations pilotées par la Mairie.

En contrepartie, la Mairie s'engage à rendre visible le partenaire sur les différents supports de communication pouvant être réalisés dans le cadre de la promotion de ces événements.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Sport, Jeunesse et Animation dans les Quartiers, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention de partenariat à passer avec la société TIROLI – MC DONALD'S prévoyant un concours financier de 10 000 € pour l'année 2017 ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie. »

ADOPTE PAR 50 VOIX CONTRE 4.
IL Y A UNE ABSTENTION.

N° 30 – **Sport. Gymnases municipaux. Modification du règlement intérieur des installations sportives. Approbation.**

M. le Maire – *M. SANKHON est absent - je vais le dénoncer - parce qu'il est allé à Paris chercher un prix. Il s'agit du prix du paysage pour le parcours de running qui a été réalisé sous son égide à Orléans et qui rencontre un très grand succès. Il a été repéré à l'échelle nationale en tant que réalisation de sport urbain. Il est donc allé chercher ce prix, ce dont je le félicite. Ceci étant dit, Mme LOEILLET le remplace momentanément et présente les délibérations.*

Mme LOEILLET, Conseiller Municipal délégué, s'exprime ainsi :

« L'évolution des pratiques sportives et les nouveaux usages des équipements dédiés, nécessitent une refonte des modes de gestion des installations sportives.

Aussi, à compter du 1^{er} septembre 2017 le pôle équipements sportifs du service Vie Sportive de la Mairie est réorganisé. Les missions et temps de présence des agents en charge de l'accueil des usagers, de l'entretien et de la sécurisation dans les établissements sportifs vont évoluer.

Afin de renforcer le rôle des agents en charge des équipements sportifs et de formaliser les droits et les devoirs des usagers un nouveau règlement intérieur est proposé.

Les arrêtés municipaux du 19 février 1988 et du 17 mars 1993 sont donc abrogés.

Dans ces conditions, et après avis de la Commission Sport, Jeunesse et Animation dans les Quartiers, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver le nouveau règlement des Installations sportives couvertes et de plein air de la Mairie d'Orléans annexé à la présente délibération ;

2°) décider que ce règlement entrera en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2017. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

ANNEXE



Règlement intérieur des installations sportives couvertes et de plein air

(Hors établissements aquatiques et établissements disposant d'un règlement particulier)

Article 1-Objet :

Le présent règlement intérieur définit les modalités d'attribution et d'usage des installations sportives couvertes et de plein air (hors établissements aquatiques et d'établissement disposant d'un règlement particulier).

Article 2- Mise à disposition :

Conditions d'accès :

L'installation sportive est mise à disposition des personnes morales disposant de réservations **formellement attribuées** par le Service Vie Sportive.

Les utilisateurs doivent impérativement respecter la nature de l'activité pour laquelle la réservation a été initialement autorisée.

Les utilisateurs ne doivent, en aucun cas, sous louer tout ou partie de l'installation sportive attribuée.

Le service Vie Sportive se réserve le droit de modifier à tout moment le planning d'utilisation de l'installation et d'informer l'utilisateur de l'indisponibilité.

Horaires :

Les utilisateurs ne peuvent disposer de l'installation sportive qu'aux heures qui leur sont attribuées. Aucune utilisation non planifiée par le Service Vie Sportive ne sera acceptée par les agents d'équipement ou société gestionnaire.

La fin des activités doit intervenir **30 minutes** avant l'horaire de fermeture, la sortie de l'établissement **10 minutes** avant l'horaire de fermeture (du lundi au samedi 22h30, 18h00 le dimanche). Tout souhait de dépassement horaire devra faire l'objet d'une demande écrite au service Vie Sportive et ne pourra revêtir qu'un caractère exceptionnel.

Article 3- Devoirs des utilisateurs:

Encadrement :

L'accès des utilisateurs dans l'installation n'est autorisé que sous la conduite et l'autorité du responsable désigné (professeur, entraîneur, dirigeant...).

Hygiène et sens civique :

Les pratiquants sportifs doivent obligatoirement passer par les vestiaires pour y revêtir une tenue sportive.

L'accès aux plateaux sportifs doit se faire **uniquement** équipé de chaussures propres et adaptées à la pratique sportive.

En cas de partage de créneau de l'installation entre plusieurs utilisateurs, chaque utilisateur doit s'organiser pour ne pas perturber de quelques manières que ce soit les activités des autres utilisateurs présents.

Les utilisateurs doivent laisser les **locaux propres**. Les déchets et emballages doivent être déposés dans les poubelles prévus à cet effet.

Les utilisateurs doivent avoir un comportement respectueux des personnels en charge des équipements et des biens mis à leur disposition.

Les utilisateurs et/ou accompagnateurs ne doivent pas accéder en compagnie d'animaux même tenus en laisse.

Les accompagnateurs, spectateurs, accèdent seulement aux gradins, ou endroits spécifiques autorisés, en veillant scrupuleusement à la propreté des chaussures.

Le stationnement de vélo ou autres moyens de locomotion est formellement interdit dans l'enceinte sportive.

Conformément à la loi en vigueur, il est interdit de fumer dans l'enceinte sportive.

Sécurité et utilisation du matériel :

Les utilisateurs doivent laisser les **locaux rangés**. Le matériel sportif doit être remis dans les locaux de rangement prévus à cet effet.

Il est interdit à tout utilisateur de modifier les dispositions prises en matière de prévention de « risque incendie », d'encombrer les issues de secours, de pénétrer dans les locaux techniques.

Le montage et le démontage du matériel sportif fourni par la Mairie d'Orléans est assuré par le responsable de la séance et sous sa seule responsabilité. Il est strictement interdit d'emprunter et de déplacer le matériel sportif propriété de la Mairie d'Orléans en dehors de l'installation sportive

L'utilisateur doit se doter d'une trousse de secours adaptée à son activité.

Les barbecues sont interdits à l'intérieur et aux abords des installations sportives couvertes.

Affichage :

Tout affichage publicitaire doit faire l'objet d'une autorisation de la part de la Mairie d'Orléans

Article 4- Responsabilités:

La Mairie d'Orléans est déchargée de toute responsabilité en cas:

Mairie d'Orléans
- Séance du lundi 19 juin 2017 -

- d'incidents ou d'accidents dus au non-respect du présent règlement intérieur voté et approuvé par le Conseil Municipal en date du 19/06/2017
- d'incidents et d'accidents suite à une mauvaise utilisation du matériel, ainsi que des dommages corporels occasionnés par la pratique sportive
- des vols et pertes d'objets personnels

L'utilisateur s'engage à garantir sa responsabilité civile pour tout dommage corporel ou matériel pouvant survenir du fait de sa pratique sportive voire de sa présence. Une attestation de responsabilité civile couvrant l'ensemble des risques encourus et des activités pratiquées devra être fournie au Service Vie Sportive à chaque rentrée sportive.

La Mairie d'Orléans met à disposition des responsables un cahier de liaison, relevé hebdomadairement, sur lequel chaque utilisateur doit :

- Indiquer l'heure d'arrivée et de départ ainsi que le nombre de pratiquants
- Tous dysfonctionnements et anomalies constatés au cours de leur créneau

Article 5-Application du règlement :

Le présent règlement est porté à la connaissance de tous les utilisateurs par voie d'affichage.

Les agents d'équipement du service Vie Sportive et /ou les entreprises gestionnaires, sont chargés de faire respecter le présent règlement. Ils font le lien entre l'utilisateur et le service Vie Sportive. A ce titre ils peuvent demander à l'utilisateur de quitter les lieux en cas de non-respect du présent règlement.

La non observation du dit règlement peut entraîner un avertissement voire le retrait du créneau autorisé.

Le paiement des frais de réparation, le remplacement du matériel ou les frais de nettoyage suite à une utilisation anormale des installations fait partie des sanctions applicables aux utilisateurs.

Direction Jeunesse Sports et Loisirs

Service Vie Sportive

02 38 79 25 22

Astreinte CSO : 02 38 79 12 34

N° 31 – **Sport. Association sportives. Soutien à l'investissement matériel. Attribution de subventions.**

Mme LOEILLET, Conseiller Municipal délégué, s'exprime ainsi :

« Les associations Rugby Club Orléans et A.E.S.C.O. ont sollicité une aide financière de la Mairie pour être soutenue dans le cadre d'un investissement en matériel sportif ou informatique, nécessaire à la continuité de leur activité.

A la lecture du plan de financement adressé par les associations concernées, il est proposé de soutenir l'investissement de ces dernières par le versement d'une subvention, dont le détail figure dans le tableau annexé. Le montant total des subventions proposées s'élève à 11 900 €.

Une convention à passer avec les associations Rugby Club Orléans et A.E.S.C.O., bénéficiaires, définit les responsabilités et les obligations des parties. Elle indique notamment qu'un acompte de 80 % sera versé suite au vote de la subvention au Conseil Municipal et que le versement du solde sera effectué sur présentation de la facture acquittée par le club à l'issue du projet.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Sport, Jeunesse et Animation dans les Quartiers, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) attribuer les subventions, dont le détail figure dans le tableau annexé, aux associations Rugby Club Orléans et A.E.S.C.O. pour un montant total de 11 900 € au titre de l'année 2017 ;

2°) approuver les conventions à passer avec les associations Rugby Club Orléans et A.E.S.C.O. ;

3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer lesdites conventions au nom de la Mairie et accomplir toutes les formalités nécessaires ;

4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 40, nature 20421, opération SB2P040, service gestionnaire SPO. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

ANNEXE

ASSOCIATIONS SPORTIVES	OBJET	MONTANT DU PROJET	MONTANT DE LA SUBVENTION ACCORDEE	ACOMPTE de 80% à verser
SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT MATERIEL				
RUGBY CLUB ORLÉANS	<p>Acquisition de matériel de musculation complémentaire</p> <p>Dans le cadre du développement de ses activités sportives et plus particulièrement l'amélioration de la préparation physique des athlètes, les dirigeants souhaitent acquérir du matériel spécifique complémentaire pour équiper la salle de musculation utilisée par l'ensemble des joueurs de l'équipe première et des jeunes catégories.</p>	12 314 €	10 000 € (80 %)	8 000 €
A E S C O	<p>Acquisition de matériel informatique</p> <p>Afin de développer le site web de l'association en direction des jeunes habitants de ce secteur, l'association souhaite acquérir du matériel informatique nécessaire à ce projet.</p> <p>Les responsables de l'association, garderont le contrôle sur les recherches et l'investissement de ces jeunes au niveau des publications du site. Le contenu de celui-ci donnera priorité à l'éducation, à la citoyenneté, au fonctionnement des institutions étatiques. Une information sur les valeurs de la République sera également présente.</p>	2 485 €	1 900 € (77 %)	1 520 €
Total			11 900 €	9 520 €

N° 32 – **Soutien aux associations et organismes divers. Attribution de subventions.**

Mme LOEILLET, Conseiller Municipal délégué, s'exprime ainsi :

« Plusieurs associations ou organismes divers ont sollicité la Mairie pour être soutenus au titre des projets qu'ils souhaitent réaliser.

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'attribution des subventions présentées dans les tableaux ci-dessous pour un montant total de 90 683 € pour l'exercice 2017.

A - ASSOCIATIONS

- M. SANKHON

Sports

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)
		2017
Soutien à titre exceptionnel		
A.S. Collège Alain Fournier	<p>Qualification Championnat de France U.N.S.S. de volley-ball à Meudon</p> <p>Lors des Championnats d'Académie, le l'équipe minime filles du collège obtient pour la 3ème année consécutive sa qualification pour les Championnats de France U.N.S.S. de volley-ball.</p> <p>Cette nouvelle expérience sportive est récompense l'implication et le travail régulier de toutes ces jeunes filles, issues d'un collège classé en Z.U.S.</p>	280
A.S. Lycée Benjamin Franklin	<p>Qualification Championnat de France U.N.S.S. de basketball à Challes les Eaux</p> <p>Suite aux Championnats d'Académie, la section U.N.S.S. basket obtient sa qualification pour le tournoi national scolaire à Challes les Eaux (73).</p> <p>L'équipe juniore obtient donc cette qualification tout comme l'équipe cadette qui s'était classée onzième aux à ces mêmes championnats nationaux quelques semaines plus tôt.</p>	450
TOTAL		730

(avis de la Commission Sports, Jeunesse et Animation dans les Quartiers)
Imputation : fonction 40, article 6574, opération SB2H009 service gestionnaire SPO.

- Mme KERRIEN

Arts et économie créative

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)
		2017
Théâtre		
Théâtre de Céphise	Fonctionnement et projet (ateliers en direction de publics handicapés).	2 000
Sous-total		2 000
Histoire & patrimoine		
Association Guillaume Budé	Soutien au fonctionnement.	450
Sous-total		450
TOTAL		2 450

(avis de la Commission Culture, Promotion du Territoire, Tourisme et Evènementiel)
Imputation : fonction 33, article 6574, programme 0001013, service gestionnaire AEC.

- M. LELOUP

Politique de la Ville

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)
		2017
Vivre & l'écrire	Plongeurs en famille dans les livres	4 500
Parentèle	Formation des bénévoles/Prévention précoce des troubles de la relation parents-enfants	4 731
Lien social et médiation	Actions de médiation entre locataires	9 777
Saveurs sucrées salées	Soutien à l'activité	4 000
Relais Enfant Parent	Soutien à l'activité	3 840
Orléans Insertion Emploi	Soutien à l'activité	12 396
Eclipsa	Le cinéma pour le dire étape 3	2 500
DEFI	Quartiers en scène	2 500
J.A.M.	Initiation lutte contact intégration collègues	5 529
	Insertion par le sport	4 180
	Prévention des comportements déviants par le sport	3 984
A.S.E.L.Q.O.	La culture et l'égalité aux Blossières ???	2 000
	1 année de partage, de bien être de solidarité ...(Arg)	1 500
	Haltero muscu fitness cardio pour tous	2 500
	Action 15-25 Dauphine	4 975
U.P.A.	Pétanque urban tour	7 000
	Accompagnement de projets jeunes	3 000
Ligue de l'enseignement	La maternelle comme outil d'intégration (Arg)	1 000
	La maternelle comme outil d'intégration	1 330
TOTAL		77 742

(avis de la Commission Aménagement Urbain, Logement et Politique de la Ville)
Imputation : fonction 824, article 6574, service gestionnaire POL.

- Mme ARSAC **Handicap**

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)
		2017
Accompagner l'Autisme	Subvention de fonctionnement (ludothèque).	500
Fédération des aveugles et amblyopes Val de Loire	Subvention de fonctionnement.	1000
Bibliothèques sonores (Donneurs de Voix)	Subvention de fonctionnement.	950
Sauvegarde du Patrimoine Sourd (ex Etienne de Fay)	Subvention de fonctionnement.	950
TOTAL		3 400

(avis de la Commission Santé, Famille et Solidarités)
Imputation : fonction 521, article 6574, service gestionnaire HAN.

- M. NOUMI KOMGUEM **Santé**

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)
		2017
Le Planning Familial	Subvention parking du baron pour stationnement du bus.	883
Passerelle Santé	Subvention de fonctionnement.	2 000
Amara 45	Subvention pour édition plaquettes et affiches - publipostage et maintenance du site internet.	1 500
TOTAL		4 383

(avis de la Commission Santé, Famille et Solidarités)
Imputation : fonction 512, article 6574, service gestionnaire SAN.

- M. MOITTIE **Mémoire**

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)
		2017
Union Federale des Combattants du Loiret	Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association qui vient en aide à ses adhérents en difficulté financière et qui les guide dans les démarches administratives et pour sa participation avec son drapeau à toutes les manifestations patriotiques.	500
Fondation de la France Libre	Attribution d'un prix « Yvette Kohler Choquet » aux jeunes lauréats du 1er prix du concours national de la résistance et de la déportation. Ce prix consiste en un voyage du souvenir sur les lieux de mémoire et de déportation en Autriche.	636
TOTAL		1 136

(avis de la Commission Culture, Promotion du Territoire, Tourisme et Evènementiel)
Imputation : fonction 025, article 6574, opération 0000501, service gestionnaire REP.

B - AUTRES ORGANISMES

- M. MONTILLOT

Education

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)
		2017
Maternelle Roger Toulouse	Projet visite du château de la Bussière Période de réalisation : 15 juin 2017	350
Elémentaire Marcel Proust	Projet visite de la ferme de Prunay Période de réalisation : 09 juin 2017	162
Elémentaire Bénédicte Maréchal	Projet sortie nature (accrobranche et course d'orientation) à Treigny Période de réalisation : 23 juin 2017	330
TOTAL		842

(avis de la Commission Education, Prévention et Réussite Educative)
Imputation : fonction 213, article 6574, service gestionnaire EDU.

C - TOTAL :

- Subventions aux associations : 89 841 €
- Subventions aux autres organismes : 842 €

Après avis des Commissions compétentes, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'attribution des subventions présentées dans les tableaux ci-dessus pour un montant total de 90 683 € pour l'exercice 2017 ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer tous documents qui s'avèreraient nécessaires ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

TERRITOIRE ET PROXIMITE

N° 33 – **Sécurité et tranquillité publiques. Mise en place de la vidéo-verbalisation. Approbation de la procédure.**

M. GEFFROY – Cette délibération qui vous est proposée s'inscrit dans notre politique de lutte contre les incivilités. Comme vous le savez, c'est une politique qui a plusieurs visages et qui s'attaque à plusieurs phénomènes. On a longuement parlé ici et c'est un des sujets favoris de cet hémicycle, des ivresses publiques et manifestes. Je vous rappelle d'ailleurs à cet égard que nous avons obtenu sans aucune restriction, totalement, entièrement et définitivement gain de cause sur l'intégralité de notre dispositif. Cependant, d'autres phénomènes qui ont également trait à la tranquillité publique, comme les rodéos ou les mariages exubérants, méritent que l'on franchisse un cap et que l'on aille un peu plus loin dans les moyens de lutte. Sachant qu'un certain nombre d'Orléanais dans différents quartiers, de manière plus ou moins perlée, en ont marre de ce genre de phénomènes qui pourrissent littéralement leurs vies à certains endroits.

Nous avons donc l'obligation, en complément des opérations de terrain qui sont faites, d'innover et de rajouter un moyen d'action nouveau. Pour votre complète information, nous avons mis depuis le début de l'année à peu près 25 deux-roues en fourrière, dont une dizaine a pu déjà être détruite. C'est beaucoup mais en même temps, ce n'est pas assez naturellement. Et puis, 110 procès-verbaux tous confondus, à l'encontre de 32 individus exactement à ce jour. Nous avons une action à ce sujet-là, mais il faut aller plus loin.

Alors quelle est l'idée ? C'est de permettre à un policier municipal au Centre de Supervision Orléanais (C.S.O.) de pouvoir constater à distance, par le moyen technique de la caméra de vidéo-protection, le fait de faire un délit routier dont la liste de 11 infractions vidéo-verbalisables a d'ailleurs été strictement encadrée par un décret de décembre 2016. Il faut donc absolument que ce soit un policier qui le fasse. Pour prouver la réalité de l'infraction, on va extraire deux images des caméras que l'on va joindre à notre main courante et le policier pourra ensuite rédiger un procès-verbal électronique qui va aller directement au centre de traitement national à Rennes qui l'enverra ensuite la contravention au titulaire du certificat d'immatriculation. C'est très simple et c'est une action complémentaire des actions de terrain, mais elle ne les remplace pas naturellement. Elle viendra en plus et elle peut produire des effets, alors déjà irritants, pour ceux qui auront à payer un certain nombre de contravention, parce qu'elles peuvent être rapidement assez lourdes surtout avec une accumulation d'infractions, et puis on peut espérer peut-être un effet également un peu dissuasif sur ce sujet-là.

En termes de procédure, nous avons travaillé en amont avec la police nationale, celui que l'on appelle l'officier du Ministère public afin de valider cette procédure, qui est en ce moment-même entre les mains de Mme le Procureur de la République. Vous avez à vous prononcer sur le sujet. M. le Maire d'Orléans aura également à saisir le Préfet pour modifier l'arrêté touchant la vidéo-protection et nous informerons la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (C.N.I.L.) de cette nouvelle activité qui est l'utilisation de la vidéo-protection. Voilà M. le Maire.

M. le Maire – Je donne la parole à M. RICOUD, ensuite Mme ET TOUMI.

M. RICOUD – *Je n'ai jamais été fan de la vidéo. Il n'empêche que cette question des rodéos de motos, de quads, de scooters, perturbe sérieusement chaque week-end. Alors moi je parle du quartier que je connais bien La Source. Je demeure près des passages répétés du samedi au dimanche soir et quelques fois la semaine quand le beau temps est là. J'alerte donc souvent M. GEFFROY, j'alerte également la Préfecture, la police, car ce n'est plus possible d'accepter ces situations. Alors qu'il fait beau, les gens ne peuvent même plus sortir en raison du bruit infernal de ces passages. Lorsqu'on essaie de discuter - car je suis de ceux qui essaient de discuter – il est très difficile d'établir un dialogue avec eux. Je suis souvent alerté par des habitants notamment ceux du secteur du 2002 et de la Dalle. J'envoie un mail à M. GEFFROY, quelques fois je vous mets en copie ainsi que Mme DIABIRA, pour vous informer. Moi, cette délibération me convient, car il faut que l'on trouve des solutions. Ce qui est grave également, c'est que souvent ils empruntent les lignes du tram, avec tous les dangers que cela peut entraîner.*

En ce qui concerne les mariages qualifiés d'exubérants, j'ai quand même l'impression qu'il y a une baisse. Je crois que ce qui se fait en amont doit permettre de faire tomber un peu la température, si je puis dire. Alors je m'excuse d'être un peu long là-dessus, mais quand on voit passer des motos et des quads sur des espaces verts où des enfants jouent, je me dis qu'à un moment donné, quand on a tout utilisé, il faut bien trouver des solutions plus radicales. Je le redis, je ne suis pas un fan de ces mesures-là, mais dans le cas présent, je voterai cette délibération.

M. le Maire – Mme ET TOUMI puis M. YEHOUESSI.

Mme ET TOUMI – *Merci M. le Maire. M. le Maire, mes chers collègues, je vais m'abstenir sur cette délibération. J'entends parfaitement le problème des incivilités et passez-moi l'expression « le ras-le-bol » des habitants, notamment à La Source et à l'Argonne. Sur ces questions de rodéos en particulier, j'ai moi-même eu à connaître, il y a quelques années, un accident de la circulation à l'Argonne avec une moto cross qui avait interdiction de circuler. J'entends donc parfaitement tout cela. Moi, ce qui me gêne, c'est le terme de lutter contre les mariages exubérants. Je ne vois pas ce que vous pouvez mettre derrière les mariages exubérants. Je l'imagine très bien, je vous rassure, mais simplement je ne crois pas que ce soit une nouvelle catégorie d'infractions. A mon sens, soit effectivement les personnes commettent des*

infractions à la circulation, à la législation routière et il faut les verbaliser, soit elles ne les commettent pas. Avec cette délibération, on a l'impression que l'on crée une nouvelle catégorie et ce qui me gêne c'est vraiment ce terme de mariages exubérants. Voilà ma position par rapport à cette délibération et le fait que je m'abstiendrai de la voter.

M. le Maire – M. YEHOUESSI et ensuite M. de BELLABRE.

M. YEHOUESSI – *Merci M. le Maire, chers collègues, ce dispositif me paraît être en effet une solution qu'il serait bon d'essayer. Mais seulement, il ne faudrait pas privilégier que l'aspect financier dans notre politique de lutte pour la tranquillité et la sécurité. Déjà à Orléans, nous verbalisons pour le tapage nocturne et les incivilités. Cette fois-ci nous allons le faire de nouveau, d'accord, mais seulement, je pense qu'il ne faudrait pas que cette politique se fasse au détriment du renforcement des effectifs de police, surtout les policiers municipaux. Je le vois sur La Source, leur nombre est restreint et ce n'est pas évident de les voir partout quand on les sollicite. A mon avis, il y a un renforcement des effectifs à envisager et tout faire pour que leur présence soit la plus proche de nos concitoyens et qu'ils puissent répondre rapidement aux sollicitations.*

Maintenant, je pense qu'il y a un point intéressant qu'il faudrait envisager, c'est vraiment de développer et entreprendre une action de sensibilisation sur la vie en communauté et l'esprit civique que doivent avoir nos concitoyens. Là-dessus, je pense qu'il faudrait vraiment que l'on fasse un effort. On parle aujourd'hui de motos, de rodéos et de trafic de drogue, mais il y a un autre phénomène qui prend de l'ampleur actuellement et notamment sur la Dalle - mais je pense qu'à la Bécasse c'est pareil : Avec la chaleur, les gens sont dehors avec leurs enfants jusqu'à une heure du matin et font du bruit et je peux vous assurer que cela créer des tensions. Ce sont ces tensions qui me font peur en tant que citoyen mais aussi en tant qu'élu, parce que vraiment, quelqu'un peut craquer.

M. le Maire – *Et vous avez raison d'être prudent sur ce dernier point. M. de BELLABRE c'est à vous, ensuite ce sera au tour de Mme MATET de RUFFRAY.*

M. de BELLABRE – *Merci M. le Maire. Nous approuverons cette délibération bien sûr, car tout ce qui permet d'améliorer la sécurité et la tranquillité des riverains est bon à prendre. D'autre part, il faut agir très vite parce qu'il peut y avoir des tensions et des accidents. Je rappellerai qu'à Dreux, la semaine dernière, un jeune s'est tué en faisant du rodéo et que du coup une cinquantaine d'autres jeunes du quartier en question sont allés investir les urgences de l'hôpital. Je vous laisse imaginer l'état des urgences. Je rappellerai aussi que Xavier LEMOINE, le Maire de Montfermeil, s'est fait violemment et volontairement renversé par deux scooters la semaine dernière. Je vous remercie.*

Mme MATET de RUFFRAY – *J'ai bien compris qu'il s'agissait de verbaliser à distance et c'est cela qui va être l'objet de mon propos. Cela peut se faire rapidement, j'entends bien l'argument et j'ai bien conscience du fait que s'exprimer en hésitation avec ces propositions, d'émettre un doute ou une critique sur ces évolutions-là, forcément on va être taxé de laxisme. Je l'assume et j'en accepte l'augure. Il n'est évidemment pas question de nier l'exaspération des victimes, je sais bien ce qui se passe la nuit dans les quartiers.*

(Intervention hors micro de M. RICOUD : « Ce n'est pas la nuit »)

Mme MATET de RUFFRAY – *La nuit ou le jour, mais la nuit c'est encore pire, et en ce moment c'est quand même beaucoup en fin de journée. Evidemment qu'il faut constater et sanctionner toutes formes de délinquance, mais je ne suis pas sûre qu'avec une avalanche d'amendes, toutes seront payées. Le public délinquant visé est-il véritablement solvable ? On peut se poser la question et surtout est-ce que cela fera cesser les rodéos, car c'est le vrai sujet ? Si verbaliser à distance fait cesser ce phénomène, je suis d'accord mais j'en doute beaucoup. Ce qui m'ennuie dans cette proposition c'est que cette nouvelle manière de verbaliser la délinquance du quotidien peut nous faire croire que cela peut se substituer à la vraie police du quotidien, celle que vous avez citée, la police de proximité qui est en lien avec la population et qui est de nature à développer de la prévention. Cela me fait vraiment douter, car pour moi c'est en fait la dématérialisation de la police et on connaît déjà ça avec les radars.*

Un deuxième point et je termine là-dessus. Là on nous indique que la vidéo-verbalisation se

fera à partir des caméras du centre municipal, très bien, mais d'un point de vue technologique, je ne vois pas pourquoi on s'empêcherait demain d'externaliser ça ailleurs et ce serait tellement plus simple. Je sais que tout est sécurisé sur le plan juridique, il n'y a pas de problèmes, mais ce sont toutes ces petites choses-là et donc je voterai contre cette délibération.

M. le Maire – Mme LEVELEUX-TEIXEIRA je vous donne la parole.

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *C'est un sujet compliqué. On a déjà eu à plusieurs reprises des débats ici sur cette question de la vidéo. Ce n'est pas simple et c'est pour cela que notre groupe n'est pas forcément homogène sur la position à prendre. Je le dis parce que cela fait débat et je crois que l'on peut dire les choses de manière transparente. C'est un sujet sur lequel nous avons pas mal discuté, on n'est pas tous d'accord, mais je tiens à faire une explication personnelle. Je voterai contre cette délibération pour deux raisons essentielles. La première c'est que je doute de son efficacité. Je pense que l'on fait comme si, parce qu'on avait une vidéo-verbalisation, on supprimait le problème, mais on ne le supprime pas, on verbalise des gens. Ce n'est pas une solution et il vaut mieux essayer de résoudre les problèmes en amont. Pour cette raison-là, je persiste à penser et c'est la deuxième raison pour laquelle je voterai contre, je ne souhaite pas que ce dispositif dédouane la présence policière sur le terrain. Je ne voudrais pas qu'on se déleste sur des caméras de ce qui doit être d'abord et avant tout, un regard humain personnel porté sur les infractions. Donc pour ces deux raisons, parce que je doute de l'efficacité et parce que je crains qu'elle ne produise un effet pervers, je voterai contre. Mais, je tiens à dire, même si je sais que les propos évidemment seront caricaturés comme d'habitude, que ce vote n'est absolument pas une caution des comportements.*

Quant aux mariages exubérants, et comme l'a très bien dit Mme ET TOUMI, c'est un autre sujet, ne confondons pas tout. Si certains mariages donnent lieu à des infractions routières, il faut verbaliser, mais pas le mariage exubérant. C'est pour cela qu'il faut que l'on fasse attention à ce que l'on met en place. Les rodéos, clairement c'est la mise en danger de la vie d'autrui.

(Intervention hors-micro de M. de BELLABRE : « C'est une infraction aussi. »)

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Bien sûr il n'y a pas de soucis, mais pour les mariages exubérants je suis beaucoup plus réservée. Mais encore une fois sur l'efficacité et sur les effets pervers possibles de cette mesure, je suis plutôt méfiante et donc c'est la raison pour laquelle je voterai contre, tout en dénonçant évidemment les comportements cités ici, notamment les rodéos et les usages de quads intempestifs dans les quartiers bien sûr.*

M. le Maire – Mme TRIPET.

Mme TRIPET – *Je vais être rapide puisque je ne vais rien rajouter concernant la délibération en elle-même, mais simplement donner une petite information puisque M. GEFFROY vous avez bien voulu nous dire que la Ville d'Orléans a gagné au niveau de la délibération sur l'ivresse publique manifeste. Vous avez gagné certes par faute de moyen puisque nous, nos avocats étaient des avocats militants qui ne nous ont pas demandé un centime. Et que pour aller plus haut c'était sur nos deniers et que ni M. RICOUD, ni moi-même ne pouvions aller plus loin. Dont acte, ce qui ne nous empêchera pas à chaque fois que ce sera présenté en Conseil Municipal, de voter contre. Merci.*

M. le Maire – *D'accord, mais il y a une décision de justice. M. GEFFROY.*

M. GEFFROY – *Merci M. le Maire. Je vais essayer de répondre rapidement à tout ce qui a pu être dit. C'était particulièrement intéressant et j'essaierai de m'y retrouver dans le maquis des positions du groupe de l'opposition.*

Avant de parler des rodéos et des mariages dits exubérants, un petit mot sur les ivresses publiques manifestes. Si cela vous a coûté de l'argent, à la Ville d'Orléans cela lui a coûté aussi 5 500 euros de frais de procédure et 42 000 de remboursement ou de non facturation. De plus, je dois vous dire qu'elle a gagné en chambres réunies auprès de la cour d'appel, donc il n'y a vraiment aucun sujet, même sur le fond puisque les chambres réunies sont une formation solennelle de la cour d'appel.

J'en viens maintenant sur les rodéos et les mariages exubérants. Il y a manifestement les pragmatiques, il y a ceux qui vivent les sujets et il y a les autres.

(Intervention hors-micro de Mme LEVELEUX-TEIXEIRA : « C'est une caricature. »)

M. GEFROY – *Non, ce n'est pas de la caricature. Moi je vous demande quand même un peu de réalisme dans vos prises de positions. C'est très bien de dire ici que l'on comprend les gens qui vivent les nuisances, mais concrètement on fait quoi ? Quelle est votre solution pour lutter contre les rodéos ? Pour ma part ...*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Prenons-en acte et dans un an on voit si cela a baissé.*

M. le Maire – *Mme LEVELEUX-TEIXEIRA ...*

M. GEFROY – *Vous serez assez aimable Mme LEVELEUX-TEIXEIRA de bien vouloir me laisser parler, il ne me semble pas vous avoir coupé. Pour ma part, je ne prétends absolument pas, je ne l'ai jamais fait d'ailleurs, avoir de solution idéale. Simplement, je ne vois pas pourquoi, nous devrions nous priver d'un moyen supplémentaire - et non pas alternatif - aux actions de police de terrain qui sont déjà aujourd'hui réalisées dans les quartiers où on en a besoin. Et cette vision, excusez-moi mais elle est très peu pragmatique et elle verse plutôt un peu dans l'idéologie, et sans vouloir vous caricaturer, cela me semble absolument en dehors du contexte. Encore une fois, que dites-vous et que répondez-vous aux riverains qui sont embêtés - pour ne pas dire pire - tous les jours en ce moment dans certains endroits ? On a parlé de La Source, de l'Argonne, on pourrait parler aussi un peu du quartier Gare, des Acacias et de Saint-Marceau. C'est un sujet épineux dans le quotidien des Orléanais et on doit bien essayer d'y apporter des réponses. Alors, que fait-on lorsque l'on est en responsabilité ? On dit aux gens que l'on ne fait plus rien et que nous n'avons pas de réponse ? Que nous allons discuter et faire de la médiation ? Mais de la médiation, il y en a déjà sur le terrain. On a un service de prévention et de médiation qui fonctionne à peu près dans tous les quartiers et en tout cas dans ceux où il y a le plus besoin. Ils font déjà ce travail d'inter médiation pour essayer de faire tampon dans ce genre de situations difficiles et conflictuelles, mais au bout d'un moment, il faut bien quand même y aller, il faut apporter des réponses. Et vous savez bien que ce type de phénomène est très compliqué.*

Enfin, je voudrais revenir sur le distinguo que vous semblez faire entre les rodéos et les mariages exubérants, en laissant penser d'ailleurs un peu entre les lignes, qu'il y aurait une approche un peu communautaire de ma part, pour dire que l'on va aller embêter certains et pas d'autres. Non, la seule qui vaille là-dedans et c'est pour ça que le sujet est commun à ces deux problématiques, c'est que ce sont des délits routiers et c'est bien cela qui est sanctionné et c'est ce que nous allons faire. Simplement nous ajoutons un nouveau moyen d'action et on le fait par le biais de la vidéo-verbalisation. J'espère avoir répondu à toutes vos remarques, mais très franchement, sans vouloir vous caricaturer, je ne suis pas sûr que vous soyez à la hauteur du sujet.

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Si ça, ce n'est pas de la caricature ... alors, pourquoi n'écrivez-vous pas délit routier ?*

M. le Maire – *Mme LEVELEUX-TEIXEIRA !*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Non mais, c'est bizarre quand même. Pourquoi ces termes ?*

M. le Maire – *C'est terminé. Vous avez largement eu le temps de vous exprimer.*

Moi simplement, la seule remarque que je vous ferez, puisque j'ai - comme un certain nombre d'entre vous ici - un peu d'ancienneté dans cet hémicycle, c'est que tous les propos qui ont été tenus, je les ai entendus en 2001. Tous, à la virgule près, avec le doute émis, avec le fait qu'il n'y avait pas d'efficacité, avec le fait que de toute façon, on oubliait la prévention. C'est faire fi des millions d'euros qui sont dépensés par cette ville pour faire de la prévention. On a toujours marché sur les trois pieds : la prévention, l'équipement des forces de l'ordre sous notre responsabilité et la répression aussi sur un certain nombre de sujets. On a donc toujours travaillé là-dessus, avec le résultat que l'on connaît pour la Ville et qui fait, je vous le rappelle - parce que là on parle de jeunes qui ont peu de respect de leurs concitoyens, on est bien

d'accord – que l'implication des mineurs dans les faits de délinquance s'est écroulée sur Orléans. De toute façon, il y en a aura toujours et toujours de trop, on est tous d'accord là-dessus, mais il y a tout ce travail qui est effectué. On a passé tout à l'heure des délibérations sur le carrefour des parents par exemple, tout cela concourt à la même politique, elle n'est pas sécuritaire, parce qu'elle est prise dans sa globalité. C'est ce qui fait la force et qui a plutôt bien fonctionné, mais c'est vrai que ce genre de propos de doutes, quelque part légitimes, je les ai entendus et puis après on connaît la suite.

Donc comme l'a très bien dit M. GEFFROY, c'est un outil supplémentaire, ce n'est certainement pas la panacée, certainement pas une ubérisation mais une virtualisation du rôle de la police qui doit être effectivement au contact dans la plupart des cas et c'est ce qu'il se passe dans quasiment tous les cas. Sauf que le contact, quand il y a un type qui vous fonce dessus en moto, ce n'est quand même pas toujours aussi facile que cela, y compris pour lui aussi. Il y a un grand nombre d'accidents en France qui sont liés justement à des courses poursuites entre des forces de l'ordre et ces jeunes-là totalement inconscients et qui, outre de mettre la vie d'autrui en danger, mettent la leur aussi en danger et parfois jusqu'au bout. Après, il y a derrière des mouvements dans les quartiers qui ne comprennent pas pourquoi ces jeunes sont acculés à ce point. Enfin toutes ces histoires-là on les connaît, on les a dans la presse en permanence. Si on peut éviter et si jamais on peut se doter des outils que nous donne la législation, car on n'invente rien, et bien il faut le faire, c'est tout et cela ne va pas plus loin. Après, ce n'est pas ça qui rétablira l'ordre du jour au lendemain, j'en suis bien conscient.

On a beaucoup pesé les choses avec M. GEFFROY et ses équipes, avec M. MOUGEOT notamment, le directeur de la sécurité publique, c'est un outil supplémentaire. Quand il y avait, à un moment donné la mode des mini-motos - je ne sais pas si vous vous souvenez - mais cela a quand même considérablement diminué, et ce parce qu'on les a appréhendées. Je me souviens de différentes photos particulièrement impressionnantes que j'avais vues, avec ces centaines de ces mini-motos, mais à la fin cela s'est calmé. Sur le coup, lorsque l'on a pris l'arrêté, j'ai entendu la même histoire.

De toute façon, toutes ces questions de sécurité, c'est toujours - comme on dit dans le jargon technocratique - un bouquet de solutions, c'est la partie fleurie du discours technocratique mais ça veut dire qu'il n'y a pas de vérité et pas de solution unique. Il n'y a que des éléments de circonstances, sauf que cela passe par des femmes et des hommes sur le terrain, auxquels d'ailleurs je crois que l'on rend tous hommage ici sur tous les bancs de cette assemblée pour saluer justement le travail qu'ils effectuent au quotidien, en particulier dans ces périodes un peu chaudes, au sens climatologique du terme et au sens des ambiances à l'intérieur des quartiers. Tout cela fait qu'à la sortie, on arrive à peu près à maintenir l'ordre dans cette ville alors que dans beaucoup d'endroits, on n'en est même pas à se poser la question sur quelques rodéos. C'est ça aussi que je veux dire, je ne veux surtout pas minimiser, il faut juste relativiser et puis donner aux professionnels les moyens d'exercer leurs métiers. Sur le fond, une fois que l'on a dit ça, je crois que l'on est à peu près tous d'accord. Ceci étant dit, je vais passer cette délibération au vote.

M. GEFFROY, 6^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« La vidéo-verbalisation est un dispositif qui permet de verbaliser à distance un conducteur qui est en train de commettre une infraction au code de la route en utilisant les différentes caméras de vidéo-protection installées sur l'espace public.

Prenant appui sur les 218 caméras de voie publique dont dispose la Mairie, il est proposé d'autoriser l'utilisation de la vidéo-verbalisation, conformément aux dispositions du code de la route, avec pour objectif majeur la lutte contre les rodéos et les mariages exubérants.

En effet, ces phénomènes mettent en danger les usagers de la voie publique, sont source d'accidents de la circulation et troublent la tranquillité publique. Leur récurrence aux beaux jours, notamment en fin de semaine, rend nécessaire le renforcement de l'action de la police municipale. La vidéo-verbalisation complète ainsi les actions de prévention et de répression déjà engagées sur le terrain pour lutter contre ces formes d'insécurité routière et préserver la tranquillité publique. Tous les quartiers peuvent être potentiellement concernés.

Au plan opérationnel, un policier municipal, agent de police judiciaire adjoint, présent au Centre de supervision orléanais (C.S.O.) constate personnellement la commission d'une infraction. A partir de la vidéo, deux photos sont réalisées à quelques secondes d'intervalle pour prouver la réalité de l'infraction. Elles sont conservées à titre de preuve dans le logiciel de main-courante de la police municipale au moins un an pour respecter les délais de prescription de l'action publique. L'agent rédige alors un procès-verbal électronique (P.V.E.) qu'il télétransmet au Centre national de traitement des infractions routières de Rennes. Ce dernier envoie directement un avis de contravention au titulaire du certificat d'immatriculation (article A37-15 du code de procédure pénale). En cas de contestation, il appartient à l'Officier du ministère public du lieu de la commission de l'infraction de statuer après avoir demandé les éléments de preuve au service verbalisateur.

Cette procédure a fait l'objet de plusieurs consultations du Directeur départemental de la sécurité publique, Officier du ministère public, et sera soumise à la validation du Procureur de la République. Par ailleurs, le Préfet sera sollicité afin de faire modifier l'arrêté préfectoral autorisant le dispositif de vidéo-protection de la Mairie d'Orléans. Enfin, la C.N.I.L. sera informée de ce nouveau dispositif.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Proximité et Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver la procédure de vidéo-verbalisation sur le territoire communal, le tout conformément à l'article 18 de la loi n° 2011-267 du 14 mars 2011 d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure, au code de la sécurité intérieure et au code de la route. »

ADOPTE PAR 51 VOIX CONTRE 2.
IL Y A 2 ABSTENTIONS.

N° 34 – **Espace public. Taxe locale sur la publicité extérieure. Actualisation des tarifs pour 2018.**

Mme de QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Le Conseil Municipal, par délibération en date du 24 octobre 2008, a fixé les tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure (T.L.P.E.) pour les dispositifs publicitaires, pré-enseignes et enseignes.

L'article L. 2333-12 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.) précise que ces tarifs peuvent être relevés chaque année, dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année. Le taux de variation applicable aux tarifs de la T.L.P.E. en 2018 s'élève ainsi à + 0,6 % (source I.N.S.E.E.).

Il est donc proposé d'actualiser les tarifs de la T.L.P.E. établis conformément aux articles L. 2333-9, L. 2333-10 et L. 2333-12 du C.G.C.T. La présente délibération doit être approuvée avant le 1^{er} juillet de l'année en cours pour une application au 1^{er} janvier de l'année suivante.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Proximité et Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) actualiser les tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure (T.L.P.E.) ainsi qu'il suit :

	Tarifs TLPE (en € au m ²)	
	2017	2018
PUBLICITES ET PRE-ENSEIGNES		
≤ 50 m ²		
. Non numériques	20,24	20,36
. Numériques	60,62	60,98
> 50 m ²		
. Non numériques	40,48	40,72
. Numériques	121,34	122,07

ENSEIGNES		
	Exonération	
≤ 12 m ²		
> 12 m ² et ≤ 20 m ²	20,24	20,36
> 20 m ² et ≤ 50 m ²	40,48	40,72
> 50 m ²	80,86	81,35

2°) appliquer ces tarifs à compter du 1^{er} janvier 2018. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 35 – **Espace public. Place de l'Europe. Rénovation de jardinières. Approbation d'une convention d'offre de concours pour le financement de travaux publics à passer avec la caisse régionale du CRÉDIT MUTUEL du Centre.**

Mme de QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Le CREDIT MUTUEL DU CENTRE a exprimé une demande de rénovation des jardinières situées sur l'espace public Place de l'Europe, à proximité immédiate de son siège social 105 rue du faubourg Madeleine et de son parking souterrain. A cet effet, il présente une offre de concours à la Mairie, destinée au financement intégral de ces travaux.

Une convention a donc été rédigée afin de déterminer les conditions de l'offre de concours du CREDIT MUTUEL DU CENTRE à la Mairie qui est maître d'ouvrage unique des travaux de rénovation de 8 jardinières place de l'Europe.

Le montant total de l'offre de concours est fixé à 29 664 € maximum, conformément au devis présenté, et fera l'objet d'un versement unique à la Mairie.

La Mairie s'engage à ce que ces travaux soient réalisés dans un délai maximal de 3 mois à compter de la signature de la convention qui prendra fin à l'achèvement de la mission du maître d'ouvrage.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Proximité et Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention à passer avec le CREDIT MUTUEL DU CENTRE relative au versement d'une offre de concours de ce dernier à la Mairie d'Orléans pour financer intégralement les travaux de rénovation de 8 jardinières situées sur l'espace public place de l'Europe à proximité du parking souterrain de cette société, pour un montant de 29 664 € maximum. La Mairie d'Orléans est maître d'ouvrage de ces travaux ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie ;

3°) imputer les dépenses et recettes correspondantes sur les crédits du budget de la Mairie :

- fonction 824, natures 2188 et 1228, opération QA1P001A, service gestionnaire DVQ. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

ECONOMIE ET ATTRACTIVITE

N° 36 – Festival de Loire 2017. Approbation de conventions de mécénat à passer avec les sociétés B.E.G. INGÉNIERIE et COLLECTEAM.

Mme GRIVOT, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Orléans, capitale de la région Centre-Val de Loire et chef-lieu du département du Loiret offre un environnement naturel remarquable classé par l'UNESCO Patrimoine Mondial de l'Humanité.

Orléans entend valoriser ce patrimoine exceptionnel, et notamment son fleuve en organisant la 8ème édition du Festival de Loire du 20 au 24 septembre 2017.

La présente délibération a pour objet d'approuver les conventions de mécénat à passer avec :

- COLLECTEAM pour un soutien financier de 15 000 €
- BEG INGÉNIERIE pour un soutien financier de 2 000 €

Ce mécénat représente un montant total de 17 000 €.

Les remerciements de la Mairie à ses mécènes sont modulés en fonction du montant de leur soutien et sont composés notamment :

- d'organisation de prestations de relations publiques,
- de visibilité sur les supports de communication ou sur le site du Festival,
- d'organisation de sorties en bateau sur la Loire.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Culture, Promotion du Territoire, Tourisme et Evènementiel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les conventions de mécénat à passer avec les sociétés COLLECTEAM, BEG INGÉNIERIE au titre du Festival de Loire 2017 ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer lesdites conventions au nom de la Mairie ;

3°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 37 – Animation des quais 2017. Approbation d'une convention de soutien à passer avec l'association Nanoprod. Attribution d'une subvention.

Mme GRIVOT – *Il s'agit donc d'approuver la convention de soutien pour les deux actions de la fête des Duits et du Centre Indépendant de Recherches Artistiques (C.I.R.A.) et de verser des subventions de 15 000 euros d'une part et 9 000 euros d'autre part.*

M. le Maire – *Mme MATET de RUFFRAY.*

Mme MATET de RUFFRAY – *Merci M. le Maire. Je profite de cette délibération pour aborder la question de la propreté des quais le soir. Peut-on imaginer de renforcer le nettoyage, car il y a une réelle fréquentation des quais le soir et cela crée des nuisances liées à la propreté ? Merci.*

M. le Maire – *Je partage. Mme de QUATREBARBES.*

Mme de QUATREBARBES – *J'entends bien et c'est vrai que tous les ans au mois de juin*

avec les lycées, la chaleur et la belle saison, on a ce problème récurrent. On fait le nécessaire, mais ce n'est pas toujours facile d'y arriver totalement.

M. le Maire – *On est un peu victime de notre succès. Mais on ne va pas s'en plaindre car la vitalité d'Orléans est bien réelle.*

Mme GRIVOT, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La Mairie organise et développe chaque été des manifestations festives sur les quais de Loire. Dans ce cadre, la Mairie souhaite soutenir les projets associatifs qui lui sont proposés et qui sont destinés au plus grand nombre.

L'étude des demandes de subventions et les attributions sont effectuées au regard du projet de l'association et des activités que la Mairie souhaite soutenir.

Pour la septième édition de la Fête des Duits qui se déroulera du vendredi 11 au mercredi 16 août, l'association Nanoprod propose de mettre en place une résidence artistique suivie d'une exposition d'art contemporain intitulée « La Planète des Duits » sur une île de la rive sud. Le passage du public se fera par une passerelle.

Une convention de soutien à passer avec l'association est donc proposée avec l'attribution d'une subvention de 15 000 € pour la Fête des Duits ainsi qu'un soutien logistique et la mise à disposition de certains espaces de la Maison des Arts et de la Musique (M.A.M.).

En parallèle, l'association pilote le Centre Indépendant de Recherches Artistiques (C.I.R.A.) pour l'accueil d'artistes en résidence locaux et internationaux, dans un lieu original, le duit Saint-Charles. Il associe des propositions artistiques à des projets pédagogiques. Le programme répond à un besoin d'un espace de création de liberté d'expression et d'échanges pour les artistes et les publics.

Une subvention de 9 000 € est sollicitée au titre du C.I.R.A.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Culture, Promotion du Territoire, Tourisme et Évènementiel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention de soutien à passer avec l'association Nanoprod dans le cadre de l'organisation de la septième édition de la Fête des Duits et la mise en place d'une résidence artistique ;

2°) attribuer les subventions correspondantes à l'association Nanoprod au titre de l'année 2017 :

- Fête des Duits : 15 000 €
- Centre indépendant de recherches artistiques (C.I.R.A.) : 9 000 €

3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie ;

4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 024 et 33, nature 6574, opération XB1H002 et 0001013, service gestionnaire EVE et AEC. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 38 – **Arts et économie créative. Approbation de conventions de soutien à passer avec l'A.T.A.O. et l'association Scènes au bar. Attribution de subventions.**

Mme KERRIEN, 5^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« 1°) L'Association Théâtre Aujourd'hui Orléans (A.T.A.O.) fondée en 1970, organise l'accueil de spectacles professionnels en complémentarité des programmations présentées par les structures du Théâtre d'Orléans et du Théâtre Gérard Philipe d'Orléans La Source. Chaque saison, 4 spectacles sont présentés.

La diversification de choix en matière de théâtre proposée par l'A.T.A.O. participant à la qualité de la programmation en matière de spectacle vivant, une convention de partenariat a été signée en avril 2015 puis en avril 2016 attribuant à l'A.T.A.O. une subvention de 17 500 €.

Compte tenu du programme, du projet d'action culturelle et de la demande de subvention présentée par l'association, une nouvelle convention de partenariat 2017 est proposée ainsi que l'attribution d'une subvention de 17 500 €.

2°) Scènes au bar

L'association Scènes au Bar organise et anime des événements culturels depuis 2010 dans Orléans et son agglomération.

Le projet de l'association se renforce en s'engageant dans une démarche structurante pour le territoire avec l'ouverture en septembre 2017 d'un nouveau lieu culturel appelé *La Ruche en scène* situé au 24 bis rue de la Tour Neuve à Orléans.

La Ruche en scène proposera des concerts, des spectacles, des expositions, des scènes ouvertes, des lectures, des débats et des conférences. Ce nouveau lieu de vie se positionnera comme un lieu intermédiaire entre les grandes salles institutionnelles et les acteurs sociaux, culturels et économiques tels les bars.

Pour l'année 2017, l'association Scènes au bar a sollicité la Mairie à hauteur de 10 000 € afin de financer du matériel de sonorisation et d'éclairage afin d'équiper *La Ruche en scène*.

Compte tenu de la qualité du projet et soucieuse de soutenir une nouvelle offre en matière culturelle, la Mairie d'Orléans propose d'apporter une subvention d'équipement exceptionnelle de démarrage d'un montant de 10 000 €.

Dans ces conditions, et après avis de la commission Culture, Promotion du Territoire, du Tourisme et de l'Évènementiel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les conventions de soutien à passer avec l'association A.T.A.O (Association Théâtre Aujourd'hui Orléans) et l'association Scènes au bar ;

2°) décider d'attribuer les subventions correspondantes suivantes :

- **17 500 € à l'association A.T.A.O (Association Théâtre Aujourd'hui Orléans) au titre du fonctionnement 2017,**
- **10 000 € au titre de l'équipement à l'association Scènes au bar ;**

3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer lesdits avenant et conventions au nom de la Mairie ;

4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 33, articles 6574 et 20421, opérations 0001010 et 05A4371, service gestionnaire AEC.»ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

N° 39 – Arts et économie Créative. Approbation de conventions à passer avec l'association l'Antirouille. Attribution de subventions.

M. BARBIER – *M. le Maire, chers collègues, il vous est proposé d'approuver deux conventions de soutien avec l'association Antirouille, qui gère la scène de musique actuelle l'Astrolabe, notamment pour les soutenir dans leur proposition de la 2^{ème} édition du festival « hop hop hop » en septembre, avec une subvention de 50 000 euros et également une subvention à l'équipement de 15 000 euros.*

M. le Maire – *Mme FOURCADE.*

Mme FOURCADE – *J'aimerais bien que l'on me démontre l'efficacité d'Antirouille dans l'Astrolabe. Merci.*

M. le Maire – *Pour l'efficacité à démontrer, Mme ODUNLAMI.*

Mme ODUNLAMI – *Je ne vais peut-être pas répondre complètement à ce qui a été demandé mais j'ai une réponse technique par rapport au montant de la subvention qui est quand même assez conséquente. En fait, il y a une partie de cette subvention qui remplace un manque technique, c'est-à-dire que vu que l'on est sur une année avec le Festival de Loire, le matériel prêté habituellement par la Ville à l'Astrolabe pour faire cet événement n'est pas disponible. Il y a donc un remplacement financier de cette partie qui est quand même techniquement très importante.*

M. le Maire – *Et moi je vais vous dire, ils sont « vachement » bons. D'abord ils ont une D.S.P. et cela s'effectue dans un cadre légal.*

Deuxièmement, aussi bien en termes de gestionnaire, qu'en termes de programmeur, ils ont réussi à faire d'Orléans une ville dans laquelle la musique actuelle est reconnue. C'est un point de passage pour de très nombreuses vedettes. Alors, quand elles arrivent et quand elles passent sur les scènes de l'Astrolabe, elles sont généralement peu connues, mais après on retrouve des Stromae et d'autres noms de cette nature qui font partie du box-office et qui aujourd'hui font qu'Orléans est sur leur parcours. Et ça, on le doit à Frédéric ROBBE et à ses équipes.

Merci de me donner l'occasion de leur rendre hommage, parce qu'ils ont permis à Orléans de se positionner sur ce créneau-là depuis déjà un certain nombre d'années et aujourd'hui d'ailleurs, la question qui est posée mais sur laquelle les équipes travaillent déjà, c'est le fait d'amplifier ce mouvement-là à travers un Astrolabe 2 et faire en sorte que dans les années qui viennent, notamment quand se posera la question de la cité musicale dans laquelle le conservatoire va rentrer, et bien que l'on arrive à faire un projet global musical, qui porte certes sur un investissement, des murs, parce qu'il y en a besoin mais surtout sur un projet de politique culturelle musicale sur Orléans, dans lequel la musique actuelle a toute sa place et notamment grâce à tout le travail d'Antirouille et de Frédéric ROBBE depuis des années. Elle a donc sa place.

M. BARBIER, Conseiller Municipal délégué, s'exprime ainsi :

« 1) Convention de soutien à projet à passer avec l'association L'Antirouille pour la 2^{ème} édition du festival Hop Pop Hop

L'association L'Antirouille, titulaire de la Délégation de Service Public de l'Astrolabe, propose d'organiser une seconde édition du festival de musiques actuelles « Hop Pop Hop » dans le centre-ville d'Orléans les 15 et 16 septembre 2017.

Ce festival se déroule dans plusieurs lieux culturels de la ville (Jardin de l'Évêché, Maison Bourgogne, Centre Chorégraphique National d'Orléans, Scène Nationale d'Orléans, Salle de l'Institut, Hôtel Dupanloup) avec l'objectif de reconstituer des « clubs » où se succéderont une trentaine de groupes de musiques actuelles en émergence. La programmation du festival intègre des artistes locaux et régionaux.

Pour cette seconde édition, l'association L'Antirouille a sollicité le soutien de la Mairie d'Orléans.

Compte tenu de l'impossibilité pour la mairie d'Orléans d'apporter un soutien technique et logistique au festival équivalent à celui de 2016 en raison de l'organisation du Festival de Loire à la même période, il est proposé d'apporter un soutien financier exceptionnel de 50 000 € à l'association L'Antirouille dans le cadre d'une convention de soutien à projet au titre de l'année 2017.

2) Convention de soutien à l'équipement 2017 à passer avec l'association l'Antirouille

Par ailleurs, l'association L'Antirouille a sollicité le soutien financier de la Mairie d'Orléans pour des investissements relatifs au renouvellement des retours de scène en activité depuis plus de 10 ans, cet investissement est estimé à 75 992,78 €. T.T.C.

En 2016, l'association L'Antirouille a été soutenue à hauteur de 7 000 € pour des investissements relatifs à la régie son (micros HF et mixette) et la régie lumière (vidéo projecteur).

Compte tenu de la nécessité de renouveler la totalité des retours de scène, il est proposé d'attribuer une subvention de 15 000 € à l'association L'Antirouille dans le cadre d'une convention de soutien à l'équipement 2017.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Culture, Promotion du Territoire, Tourisme et Evènementiel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les conventions de soutien à projet et de soutien à l'équipement à passer avec l'association L'Antirouille pour l'année 2017 ;

2°) attribuer une subvention de soutien à projet de 50 000 € et une subvention de soutien à l'équipement de 15 000 € à l'association L'Antirouille au titre de l'année 2017 ;

3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer lesdites conventions au nom de la Mairie ;

4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 33, natures 6574 et 20421, opérations 0001010 et 05A273, service gestionnaire AEC. »

ADOPTE PAR 52 VOIX CONTRE 1.
IL Y A UNE ABSTENTION.

N° 40 – **Musée des beaux-arts. Organisation de deux cycles de cours. Approbation d'une convention de partenariat à passer avec l'école du Louvre au titre de l'année 2017-2018.**

M. MOITTIE, Conseiller Municipal délégué, s'exprime ainsi :

« L'Ecole du Louvre, établissement public d'enseignement supérieur et de diffusion culturelle, exerce une mission d'enseignement de l'histoire de l'art et des civilisations. Dans le souci d'étendre cette diffusion à des publics ne pouvant pas bénéficier des cours dispensés dans ses locaux à Paris, l'Ecole du Louvre mène depuis plusieurs années des actions spécifiques dans les régions, à la demande des collectivités territoriales, d'institutions ou d'associations locales.

La Mairie souhaitant développer une politique d'animation des musées et de formation du public, accueille depuis plusieurs années le programme culturel et pédagogique proposé par l'Ecole du Louvre. Les thèmes abordés pour la prochaine rentrée sont « L'Egypte » pour le dernier trimestre 2017 et « L'invention du réalisme pictural » pour le premier trimestre 2018.

Afin de préciser les conditions et les modalités du partenariat, une convention est proposée, prévoyant d'une part que l'Ecole du Louvre dispense et prenne en charge l'organisation des cours et en perçoit les droits d'inscription et d'autre part que la Mairie mette à disposition l'auditorium et le personnel nécessaire, prenne en charge l'édition et la diffusion des programmes ainsi que les frais d'accueil des intervenants.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Culture, Promotion du Territoire, Tourisme et Evènementiel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention à passer avec l'Ecole du Louvre pour l'organisation de deux cycles de cours à Orléans pour l'année 2017-2018 ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 322, nature 6232, service gestionnaire MBA. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 41 – **Conservatoire. Approbation d'une convention de partenariat à passer avec le C.H.R.O. au titre de l'année 2017-2018.**

M. BARBIER – *C'est également une convention à reconduire entre le Conservatoire et le C.H.R.O. afin qu'un enseignant du Conservatoire puisse intervenir à l'hôpital pour une ouverture culturelle envers les différents patients.*

M. le Maire – *Mme MATET de RUFFRAY.*

Mme MATET de RUFFRAY – *Merci. Je profite encore d'une délibération pour vous interroger sur l'avancement du recrutement du directeur du Conservatoire. Je suis désolée, je repose la question régulièrement. Merci.*

Mme SAUVEGRAIN – *Le recrutement d'un directeur par intérim est signé, puisqu'elle n'a pas le diplôme pour pouvoir être directeur, mais elle le passe cette année. Autrement dit, elle est là.*

M. le Maire – *Et ce n'est pas la première fois que l'information est donnée.*

M. BARBIER, Conseiller Municipal délégué, s'exprime ainsi :

« Le Conservatoire coopère depuis de nombreuses années avec le Centre Hospitalier Régional d'Orléans (C.H.R.O.) afin d'offrir aux personnes malades une ouverture culturelle. Compte tenu des effets très bénéfiques de cette coopération, les partenaires souhaitent reconduire ce dispositif pour l'année 2017-2018.

La nouvelle convention de partenariat proposée prévoit trois heures d'animations hebdomadaires ou mensuelles dans les services de chirurgie pédiatrique, de soins de confort du C.H.R.O., dont la coordination artistique et la réalisation sont confiées à un enseignant référent du Conservatoire, ou son remplaçant en cas d'absence. Par ailleurs, le Conservatoire propose une fois par semaine un cours de pratique musicale d'une demi-heure, destiné aux enfants anciennement suivis au centre d'action médico-sociale précoce (C.A.M.S.P.).

La Ville prend à sa charge le coût salarial des 3h30 heures d'intervention hebdomadaires, assurées sur leur temps de travail par les deux enseignants du Conservatoire. Ce coût est évalué pour l'année 2017-2018 à 6 500 €.

D'autres enseignants du Conservatoire pourront participer aux animations et évènements culturels ponctuels sans coût supplémentaire pour la Ville, leurs interventions étant rémunérées par le C.H.R.O., sous réserve d'autorisation de cumul de fonctions. Des élèves pourront y être associés en dehors de toute rémunération et dans un esprit d'ouverture pédagogique vers l'extérieur.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Culture, Promotion du Territoire, Tourisme et Évènementiel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention de partenariat à passer pour un an avec le Centre Hospitalier Régional d'Orléans qui sera tacitement reconductible trois fois dans la limite totale de 4 ans, soit une échéance au 30 juin 2021 ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie et accomplir les formalités nécessaires. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

RESSOURCES

N° 42 – **Conseil Municipal. Délégation à accorder à M. le Maire en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales. Approbation.**

Mme SAUVEGRAIN, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« L'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.) prévoit la possibilité d'octroyer au Maire certaines attributions sur délégation du Conseil Municipal. En conséquence, la délibération n° 6 du 28 juin 2015 a déterminé le champ de ces délégations, étendu par la délibération n° 28 du 22 février 2016.

Compte tenu des transferts de compétences à Orléans métropole intervenus au 1^{er} janvier 2017, la délégation attribuée par le Conseil Municipal à M. le Maire en matière d'exercice au nom de la commune des droits de préemption et de priorité, est devenue de facto caduque, la commune n'étant plus titulaire de la compétence.

Lors de la séance du 24 mai 2017, le Conseil Métropolitain, au vu du pacte de gouvernance et de confiance métropolitain, a toutefois délégué à la commune d'Orléans l'exercice des droits de préemption urbain et de priorité à l'égard de biens situés sur le territoire communal et dans des secteurs géographiques définis, ne relevant pas de l'intérêt métropolitain.

En conséquence, et pour faciliter l'instruction et la gestion des décisions au titre des droits de préemption et de priorité, il est proposé d'accorder à M. le Maire pour la durée du mandat délégation en la matière.

Par ailleurs, le champ de l'alinéa 26° de l'article L. 2122-22 du C.G.C.T., permettant au Conseil Municipal de déléguer au Maire les demandes d'attribution de subventions auprès de l'Etat ou d'autres collectivités territoriales, a été élargi par la loi n° 2017-257 du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain aux demandes d'attribution de subventions auprès de tout organisme financeur.

En conséquence, il est proposé d'accorder délégation à M. le Maire pour la durée du mandat en matière de demande d'attribution de subventions auprès de tout organisme, afin de faciliter l'instruction des dossiers, dans des délais parfois très contraints.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Budget et Ressources et information de la commission Aménagement Urbain, Logement et Politique de la Ville, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

A - prendre acte de la caducité des articles A-15°) et A-22°) de la délibération n° 6 du Conseil Municipal du 28 juin 2015 compte tenu des transferts de compétence à Orléans Métropole intervenue au 1^{er} janvier 2017 ;

B - abroger l'article A-26°) de la délibération n° 28 approuvée lors du Conseil Municipal du 22 février 2016 ;

C - en complément des délégations accordées par les délibérations n° 6 du Conseil Municipal du 28 juin 2015 et n° 28 du Conseil Municipal du 22 février 2016, accorder à M. le Maire, pour la durée du mandat, délégation au titre de l'article L. 2122-22 du C.G.C.T pour :

15°)

- exercer au nom de la commune, conformément à la délibération n° 6344 du 24 mai 2017 du Conseil Métropolitain, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, y compris dans l'hypothèse où l'acquisition est faite à un prix supérieur à l'évaluation par France Domaine, saisi en application des dispositions des articles L. 1311-9 et suivants du code général des collectivités territoriales et les articles réglementaires applicables. Cette délégation concerne la mise en œuvre des formalités et procédures prévues pour l'instruction du droit de préemption, notamment prévues par le code de l'urbanisme, dont les demandes de pièces complémentaires et de visite, la fixation judiciaire du prix proposé dans les conditions de l'article R. 213-8 du code de l'urbanisme, et la signature des actes authentiques liés à l'exercice du droit de préemption urbain ;
- déléguer, conformément à la délibération n° 6344 du 24 mai 2017 du Conseil Métropolitain, l'exercice des droits de préemption définis par le code de l'urbanisme à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 du code de l'urbanisme. Toutefois, le Maire ne peut déléguer ce droit sur l'ensemble d'une zone, tel le périmètre pour lequel une concession d'aménagement a été conclue, la compétence à ce titre ressortant du conseil municipal. Le Maire peut toutefois ponctuellement subdéléguer l'exercice du droit de préemption pour l'acquisition d'un bien identifié dans ce périmètre, que l'aménageur n'a pas vocation à maîtriser et faisant l'objet d'une stipulation spécifique dans ladite concession d'aménagement ;

22°) exercer au nom de la commune, conformément à la délibération n° 6344 du 24 mai 2017 du Conseil Métropolitain, le droit de priorité définis aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du code de l'urbanisme, accomplir les actes subséquents et signer l'acte authentique régularisant le transfert de propriété ;

26°) demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions ;

D - autoriser M. le Maire à déléguer la signature des décisions prises en application de la présente délibération dans les conditions fixées aux articles L. 2122-23 et L. 2122-18 du code général des collectivités territoriales ;

E - autoriser, en cas d'empêchement du Maire ou des élus ayant reçu délégation, l'exercice de la suppléance pour les attributions susvisées par le Premier Maire-Adjoint ou un Adjoint dans l'ordre prévu à l'article L. 2122-17 du code général des collectivités territoriales. »

ADOPTE PAR 52 VOIX.
IL Y A 2 ABSTENTIONS.

N° 43 – **Conseil Municipal. Régime indemnitaire des élus. Approbation.**

Mme SAUVEGRAIN – *Vous le savez, le régime indemnitaire des élus est d'un côté encadré par la loi, mais chaque collectivité le fixe et par ailleurs, il est plafonné à 1,5 fois l'indemnité parlementaire. Nous avons toujours voulu être transparent sur cette question parce qu'en 2014 comme en 2015, on aurait pu voter le régime maximal pour le Maire et puis ensuite appliquer le plafonnement sans que personne ne le voit. Le Maire a toujours voulu cette transparence, et c'est pour cela qu'aujourd'hui on revient devant vous.*

On vous propose aujourd'hui de voter une indemnité pour le Maire, puisqu'il a fait le choix de rester Maire d'Orléans. Sachant que la loi prévoit que pour Orléans, on pourrait être à 7 015 euros et qu'aujourd'hui le Maire est à 1 190 euros, nous vous proposons donc une indemnité de 5 080 euros, tout ça étant des chiffres bruts, c'est-à-dire exactement l'indemnité qu'avait le Maire d'Orléans en 2001, avant qu'il ne devienne Député. Je ne vais pas vous faire l'offense de vous expliquer ce qu'est la fonction du Maire d'Orléans, nous sommes une capitale régionale et nous avons 2 600 agents.

Par ailleurs, un travail important a été fait depuis plusieurs années sur la diminution des dépenses du cabinet et des élus, que ce soit sur les frais de représentations ou encore sur les nombres de postes, car en trois ans, 4 postes ont été supprimés au cabinet du Maire. Pour vous donner un chiffre que nous avons plusieurs fois donné au Conseil Municipal dans le cadre des préparations budgétaires, les frais de représentations en 2016 s'élevaient à 142 000 euros contre 262 000 euros en 2000.

Voilà M. le Maire ce que nous vous proposons.

M. le Maire – *Qui souhaite prendre la parole ? M. GRAND.*

M. GRAND – *Vous l'avez rappelé il y a un instant Mme SAUVEGRAIN, en 2001 M. GROUARD a pris la décision d'être Maire d'Orléans et il a décidé également avec M. LEMAIGNEN qu'il devait y avoir à l'époque un président de l'agglomération. Je présume qu'il l'a fait en se disant que la charge de travail était suffisante pour qu'il y ait un maire et un président d'agglomération. Aujourd'hui, on a des responsabilités encore plus grandes, en particulier pour la Métropole, et je considère donc qu'il devrait y avoir un maire pour Orléans et un président pour la Métropole. C'est la seule chose que je dirai sur ce sujet, mes collègues feront un certain nombre d'autres remarques. Je vous remercie.*

M. le Maire – *Merci M. GRAND. M. de BELLABRE et ensuite Mme MATET de RUFFRAY.*

M. de BELLABRE – *Merci M. le Maire. On en a parlé un certain temps jeudi matin et j'ai dit ce que je pensais concernant votre demande d'augmentation d'indemnité. Or aujourd'hui, on sait que c'est un peu tendu sur le plan politique - on a vu l'abstention de dimanche qui bat des records. Il y a quand même une certaine défiance et méfiance des citoyens envers le politique. Il y a eu quelques abus, on a parlé avant et pendant les campagnes des attachés parlementaires, je ne vais pas revenir là-dessus.*

Donc moi personnellement, je vous avais demandé de faire un petit effort, un geste sur cette indemnité pour que les Orléanais puissent comprendre. Du coup, je me suis amusé à faire des petits calculs, parce que l'on parle toujours que de pourcentage. Concernant les élus municipaux, les indemnités sont encadrées par la loi : cette indemnité est de 6 % d'un indice 1 022 pour les conseillers municipaux, de 66 % de ce même indice pour les adjoints et de 145 % maximum concernant le Maire.

M. le Maire – *Le maximum est de 181,5 % et l'augmentation sera à l'indice 130, c'est-à-dire un tiers de moins environ.*

M. de BELLABRE – *Moi j'ai vu 145 % de l'indice sur le site du ministère de l'intérieur.*

M. le Maire – *C'est parce que vous avez pleins d'indicateurs. Vous pouvez avoir des pourcentages qui s'additionnent, avec capitale régionale, etc...*

M. de BELLABRE – *Je suis resté sur les villes de 100 000 habitants.*

M. le Maire – *Comme vous voulez, mais le maximum reste 181,5 %.*

M. de BELLABRE – *Nous en tant que conseillers municipaux de l'opposition, conseillers municipaux de base, on a donc 3,52 %, les adjoints 52,47 % et vous 130 % à la fin de ce Conseil Municipal probablement. En réalité quand même, pourquoi ne pas mettre le même taux pour tout le monde ?*

(Intervention hors-micro de M. le Maire : « 130 ? »)

M. de BELLABRE – *Non pas 130.*

(Rires dans l'hémicycle)

M. de BELLABRE – *Parce que 3,52 % sur 6 %, ça fait 58 %, voilà. Les adjoints, c'est 79,50 % du plafond et vous donc - avec le calcul fait sur 145 % - à 89,66 % du plafond. Finalement, plus on est petit, plus l'indice est petit et plus le pourcentage de l'indice est encore petit, voilà.*

M. le Maire – *Je crois que j'ai compris à peu près.*

M. de BELLABRE – *Vous avez compris mon raisonnement et pourquoi ne pas mettre tout le monde au même indice ? Un indice raisonnable que tout le monde pourrait comprendre. Je vous remercie.*

M. le Maire – *Je crois que l'on a discuté de cela ensemble avec tous les autres collègues. Mme MATET de RUFFRAY puis Mme LEVELEUX-TEIXEIRA.*

Mme MATET de RUFFRAY – *Merci M. le Maire. Alors c'est un sujet sur lequel il est assez facile d'être démagogique, voire hypocrite et évidemment c'est polémique. Naturellement, la Ville d'Orléans est une grande ville et le Maire d'Orléans assume de très lourdes responsabilités, c'est donc normal que l'indemnité versée témoigne de l'ampleur de ses responsabilités. Je ne veux pas discuter des montants, c'est le principe pour moi qui nous intéresse. Je note quand même que vraisemblablement, le Maire sera dans quelques jours également, président de la Métropole et qu'à ce titre je suppose - je ne suis pas conseiller communautaire, je ne connais pas les barèmes - que dans ce cadre-là il percevra une deuxième indemnité de mandat, qui - je me pose la question - lui permettra d'atteindre la fameuse limite d'écrêtement d'environ 8 000 euros et c'est le seul chiffre que je donnerai.*

Pour moi, il est tout à fait clair que l'enjeu de cette délibération est d'organiser la situation personnelle du Maire afin que son revenu ne baisse pas dans le contexte de la fin de son mandat de parlementaire. C'est ça le sujet, il n'y en a pas d'autres. Pourquoi pas ? Mais dans ces conditions-là, appliquons ce principe dans d'autres configurations. Par exemple que l'on applique à tous les salariés qui passent par POLE EMPLOI ou ceux qui trouvent un autre emploi moins bien payé, en cas de changement de situation de pouvoir avoir les mêmes revenus. Je ne connais pas bien la fonction publique, mais je suppose que les agents de la Ville ne sont pas tous au taquet des grilles de rémunérations et bien on l'applique aussi et c'est plus simple.

Je conclurai pour dire que le montant des indemnités est prévu par la loi, mais cela n'est aucunement un droit. L'objectif n'est pas d'être calé au maximum de l'indemnité pour avoir le maximum. Et je ne discute pas de la nature des responsabilités du Maire, qui sont effectivement très importantes. Merci

M. le Maire – *Merci. Mme LEVELEUX-TEIXEIRA et ensuite ce sera à M. PEZET.*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Ce n'est pas un sujet simple parce d'abord cela nous concerne, on est à la fois juge et partie dans cette affaire, même si nous on est très peu « partie », puisqu'à*

hauteur de 130 euros - je tiens à le rappeler quand même - pour un service maximum, vous avez un paiement minimum, je ferme la parenthèse. Sérieusement, on est effectivement concerné, on est élu donc on fait aussi attention à cela. Par ailleurs, on sait aussi tous, et on en a encore eu la démonstration dimanche, qu'il y a dans notre pays une défiance profonde à l'égard des élus et que beaucoup de citoyens considèrent que la politique n'est pas un métier. Je ne suis d'ailleurs pas certaine qu'ils aient raison sur ce point, mais en tout cas aujourd'hui c'est la perception dominante. La politique ne doit pas être un métier, alors je ne sais pas ce que ça doit être, peut-être un sacerdoce, une espèce de vocation. Mais, il y a ça qui est un peu en suspension dans l'air en ce moment et on le sent bien. Donc sur le choix du moment, je ne suis pas convaincue que cela soit le plus judicieux, même si je sais qu'il y a effectivement un changement de statut qui affecte le Maire d'Orléans, puisque vous avez fait le choix de ne pas continuer à être député. Je comprends le timing à titre personnel mais politiquement parlant ce n'est pas le plus judicieux. C'était mon premier point concernait l'opportunité politique.

Ensuite sur le fond, il est bien évident, et Mme MATET de RUFFRAY le rappelait il y a un instant, qu'être Maire d'Orléans ce n'est pas rien et on en est vraiment totalement conscient. C'est énormément de boulot - il y a ce qui se voit et ce qui ne se voit pas -, il y a aussi le fait de travailler chez soi, de penser ... c'est une charge et ce sont des responsabilités. On ne gère pas une commune de 115 000 habitants et près de 3 000 agents sans que cela n'engage de très lourdes responsabilités. Là-dessus, notre position à nous ce n'est pas dire que c'est du bénévolat, ça c'est clair, parce qu'encore une fois, c'est un job à plein temps.

Maintenant, si on regarde d'un peu plus près les choses, il y a quand même deux ou trois sujets qui moi me soucient un peu. Ce que je constate, c'est qu'avant 2001 - on parle toujours d'avant 2001, vous savez c'est la période qui a séparé la lumière de l'obscurité, avant c'était l'obscurité et maintenant on vit dans une période de lumière - le Maire d'Orléans gagnait 3 308 euros. A partir de 2001, il a gagné 6 341 euros et puis il est devenu, grâce à l'onction du suffrage universel, aussi député et là il n'a plus gagné que 1 909 euros. En 2008, il a gagné, comme Maire d'Orléans toujours, 2 132,51 euros puis 1 718,29 euros parce qu'il a dû assumer des fonctions à l'Agglo, je crois. En 2014, 1 746,01 euros, en 2015, 1 174,59 euros et en 2017, 5 031,89. Vous voyez où je veux en venir : c'est illisible. On ne peut pas d'un côté dire qu'il faut que la responsabilité du Maire d'Orléans soit rémunérée et qu'elle le soit de manière substantielle. Encore une fois, gérer une ville comme ce n'est pas un petit boulot. Nous, on est d'accord pour qu'il y ait une rémunération, mais il faut qu'elle soit un minimum stable et qu'elle soit un minimum constante. Et là le sujet c'est quoi ? Et bien en fait, l'indemnité du Maire d'Orléans n'est plus une indemnité de fonction, c'est - comme l'a dit Mme MATET de RUFFRAY - une indemnité compensatoire de perte du pouvoir d'achats.

(Intervention hors-micro de M. le Maire : « Non, non, non »)

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – Et bien si. Et ça, c'est un sujet qui est quand même problématique et c'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous voterons contre. Ce n'est pas que l'on n'est pas d'accord avec le fait que le Maire d'Orléans gagne correctement sa vie avec une indemnité substantielle. Je trouve ça bien, c'est sain et c'est sain de le dire et d'être transparent, là-dessus on est d'accord. Mais simplement, ces variations qui sont liées à l'évolution personnelle du statut du Maire, ce n'est pas possible. Ça rend tout compliqué et illisible, et ça ne favorise pas la confiance du citoyen.

Je terminerai par une petite boutade que vous excuserez bien volontiers. Alors, il n'est pas là et ça m'ennuie un peu de parler en son absence, mais cela concerne l'adjoint à la stratégie métropolitaine. Il y avait jusque-là une indemnité spécifique pour cet adjoint. Si j'ai bien compris la délibération, cette indemnité spécifique disparaît, puisqu'il n'y a pas de ligne pour l'adjoint à la stratégie métropolitaine. Et si je comprends bien, l'adjoint à la stratégie métropolitaine a donc une indemnité qui va devenir celle de n'importe quel adjoint, c'est-à-dire qu'elle augmente en passant de 300 euros. Ma question est : puisque le statut de l'adjoint à la stratégie métropolitaine a aussi changé, puisqu'il a perdu une partie de son pouvoir d'achats lui aussi dimanche, est-ce qu'il va demander une compensation ?

M. le Maire – M. PEZET.

M. PEZET – Merci M. le Maire. Moi je voulais simplement vous faire part de ma vision citoyenne de la situation. Au-delà des calculs politiques et des opportunités du moment, je crois que la

seule vraie question que l'on doit se poser aujourd'hui est la suivante : cette somme allouée est-elle déraisonnable ou pas ? Est-elle justifiée ? J'ai quelques éléments de réponses et je vais utiliser une rhétorique que vous allez reconnaître et qui j'espère sera cette fois plus éclairante. Moi, je pense qu'être Maire d'Orléans c'est accepter un niveau de responsabilité extrêmement élevé, être Maire d'Orléans c'est gérer plus de 2 600 personnes, être Maire d'Orléans c'est devoir prendre des décisions en permanence, être Maire d'Orléans c'est être en capacité d'appréhender un nombre énorme de dossiers dans des domaines complètement différents et enfin, être Maire d'Orléans, c'est une nécessité d'avoir une vision stratégique pour notre territoire. A ce titre-là, et au travers des éléments de réponses que j'ai pu vous donner, je considère qu'elle est totalement justifiée. Merci.

M. le Maire – *Merci M. PEZET. Mme TRIPET.*

Mme TRIPET – *Merci M. le Maire. Nous voici donc au lendemain d'une période électorale qui aura duré presque plus d'une année avec les élections présidentielles, les législatives et je vous fait grâce des primaires de droite, socialiste et apparentés où nombreux sont allés se commettre sans même partager les idées des uns ou des autres, mais pour dégager d'un monde plus à la mode Manuel VALLS, Nicolas SARKOZY, faire émerger untel ou unetelle, tout cela à des fins stratégiques bien éloignées de ce que vivent en réalité nos concitoyens et concitoyennes sur le terrain. Mais force aussi est de constater que durant ces campagnes, le culte de la personnalité, du chef ou de celui qui peut apparaître comme homme neuf, a sévi. Alors peu importe que ce soient les mêmes vieilles recettes qui ont conduit à la destruction de tous nos conquies sociaux, au service public agonisant à tous niveaux, à la marchandisation de tout et même des soins de santé, les attaques sur les droits des salariés, des retraités, des chômeurs ou encore des précaires, il suffit de se présenter comme homme neuf ou hors système, lequel d'ailleurs, puisque la culture du chef y sévit.*

Démocratiquement, ce sont donc les mêmes qui ont été élus, quoi que le nombre de visages ait changé mais qui obéiront au chef avec le même résultat sur le terrain. Au mieux, rien ne va changer, au pire, ce sera encore bien pire. Durant ces campagnes, il eût été plus que primordial, en dehors des affaires, de parler programmes et dans lesquels un item est passé sous silence : celui du statut de l'élu. Ce statut qui permettrait à tout à chacun de s'engager en politique, dans le sens noble du terme, lui permettant durant son mandat, de pouvoir s'investir pleinement et qu'il importe peu de son milieu socio-économique. En effet, il est plus facile à la fin d'un mandat, de retrouver sa fonction d'avocat dans un cabinet d'affaires, de réintégrer un cabinet de médecins, que de réintégrer son entreprise lorsque l'on est un ouvrier, une salariée d'entreprise privée, qui ne prise guère les engagements politiques de ses salariés.

(réactions dans l'hémicycle).

Mme TRIPET – *Je ne vous ai pas interrompu s'il vous plaît. Dans ce statut de l'élu bien évidemment, il serait indiqué le non cumul des mandats et fonctions, la modération des rémunérations et avantages avec par exemple, une seule et unique rémunération, une forme de transparence et à ce propos, je vous propose d'indiquer par un onglet sur le site de la mairie d'Orléans, le montant perçu par chacun des conseillers, adjoints ou maire. Par ailleurs, il faudrait aussi y rajouter dans ce statut de l'élu, l'aspect humain et la création de crèches ou places de crèches ou halte-garderie dans toutes les instances de décisions politiques de notre pays. Cela aussi serait une grande avancée dans la vie publique et politique.*

Aujourd'hui donc, nous avons à nous prononcer sur la hausse des rémunérations de notre Maire, sachant que sa rémunération jusqu'alors était écrêtée, puisque vous cumuliez, M. le Maire, une fonction de Député et la rémunération qui va avec. Bien évidemment dans la situation actuelle, avec encore tous les mauvais coups qui vont pleuvoir, là j'ai envie de dire à nos concitoyens et concitoyennes : « Mais qui avez-vous mis au pouvoir ? », on ne peut que réagir en s'y opposant et en feignant d'être outré par celle-ci. Pourtant celle-ci est d'un niveau légal, fixée justement par la loi. Je sais aussi que pour certains journalistes aux aguets de passe d'armes en Conseil Municipal, cette délibération est l'os qui nous est donné à ronger, nous conseillers municipaux de l'opposition, le syndrome chiens d'Orléans peut-être pour nous réduire à cela.

Je suis démocrate, républicaine, progressiste et je prends acte des résultats des élections qui viennent de se dérouler et dont le dernier acte a eu lieu hier. Comme je prends également acte d'un projet

de moralisation de la vie publique, autre facette du statut de l'élu où la probité est évoquée mais pas le harcèlement, les violences commises par certains élus et même les condamnations pour ces faits qui ne les rendront même pas inéligibles, mais qu'importe peut-être. Aujourd'hui en tant qu'élu de l'opposition, je suis attendue pour m'exprimer sur cette délibération. La semaine passée, des personnes m'ont interpellées, sans que je ne les ai jamais vues à une seule réunion publique organisée par mon parti ou bien qui pendant cette campagne, ont osé me dire que j'étais une bonne élue locale d'opposition. Mais quand même à l'assemblée nationale, tout de même ... Ou bien, on fait état de mon âge sans se poser de question sur le pourquoi de l'engagement des femmes plus tardif que celui des hommes, se sont prétendues féministes tout au long de la campagne, mais une fois le premier tour passé et pas qualifiées au second, ne se sont même pas déplacées pour les 40 ans du planning familial du Loiret. Ce n'est guère mieux du côté des journalistes : l'impasse sur notre campagne, interdit d'antenne sur France 3, pas de portrait dans la République du Centre pour ma part, bref. Je suis élue, communiste et d'opposition à Orléans et là maintenant, j'ai envie d'interpeler mes concitoyennes : « Que voulez-vous ? Que je m'exprime ? C'est fait. Oui, au regard de ce que vous vivez, c'est choquant, mais c'est légal. » Alors je prends acte du fait que visiblement, nous ne servons pas à grand-chose, tout juste à avoir un pouvoir de tribune au Conseil Municipal pour nombre d'entre nous et pour des journalistes en mal d'écrire l'article croquignolé avec le beau mot qui attirerait le chaland ou ferait le buzz.

Et bien aujourd'hui je vais le dire aux uns et aux autres, oui je vais voter contre cette délibération, mais sans illusion aucune elle sera votée. Mais il y a un moment où il faut être en phase avec ce qui nous est renvoyé et je crains que nous ne soyons plus Michel et moi, que des élus potiches, que l'on zappe comme si nous n'étions rien, que l'on appelle quand il y a le feu pour tenter de l'éteindre, mais sans nous en donner les moyens. Merci.

M. le Maire – M. MARTIN vous vouliez dire un mot ?

M. MARTIN – *Cela n'a rien à voir avec les chiffres. Je voulais revenir en quelques mots sur ce qu'a dit M. GRAND, sur la dissociation des fonctions entre le Maire de la Ville centre et le Président de la Métropole. Pour lui dire que d'abord, je voulais saluer le travail qui a été fait par Charles-Eric LEMAIGNEN à la Métropole, parce que c'est un travail de long terme, un travail ingrat et qu'il a mené dans de bonnes conditions. Mais néanmoins, ce que je voulais dire ce soir de la façon la plus claire et remercier Olivier CARRE pour les fonctions nouvelles qu'il va prendre, c'est que nous ne pourrons avancer durablement et de façon structurée qu'à partir du moment où les deux fonctions sont réunies. N'oublions pas que de ce point de vue nous ne sommes pas en avance, nous sommes plutôt en retard par rapport à ce qu'on fait les autres métropoles. Et il faut une volonté farouche pour prendre la responsabilité des deux collectivités dans un contexte orléanais qui n'est pas un contexte facile. N'oublions jamais que sur ces fonctions-là, il y a deux axes : une fonction politique et une fonction d'administration, et que cette dernière est centrale. Et je remercie le Maire d'Orléans de les prendre.*

M. le Maire – *D'abord je vous remercie pour l'ensemble des propos qui sont tenus. Chacun les a exprimés avec sa sensibilité, sa mesure aussi, par rapport à un contexte car ce n'est jamais évident d'établir ce type de discussion. En général d'ailleurs, je crois que l'on doit être le seul lieu - et c'est tout à fait légitime au regard des fonctions que l'on occupe - où ce genre de discussion se fait à ciel ouvert si j'ose dire et devant l'ensemble de nos concitoyens, en tout cas rapportées par la presse qui a accès à ces discussions qui ne sont évidemment pas en huis-clos. Il n'y a pas beaucoup d'endroits, il n'y a pas beaucoup de fonctions, où les salaires sont connus au centime près, où les patrimoines, puisque c'est mon cas aussi, peuvent être consultés sur internet à tout moment. Cela fait partie de ces éléments de transparence que je trouve tout à fait logiques, mais qui doivent amener en contrepartie une certaine mesure sur l'appréciation des faits et de ce qui est engendré. Mme LEVELEUX-TEIXEIRA, vous avez-vous-même posé les choses comme elles sont. Tout ce que vous avez rappelé dans les évolutions, alors il aurait fallu quand même parler en indice plutôt qu'en francs ou en euros, parce que les pourcentages d'indices sont restés constants sur toute la période mais par contre ce sont les montants qui ont eux-mêmes évolué. C'est l'indice lui-même qui avait évolué et avec l'inflation sur 15 ans à la hausse.*

Ceci étant dit, si dès le départ - comme ça a été rappelé par Mme SAUVEGRAIN lors de la présentation de cette délibération, la rémunération était restée votée telle qu'elle l'a été, à 181,5 % du montant de l'indice, les feuilles de paie de Serge GROUARD et d'Olivier CARRE auraient évolué exactement comme les montants que vous avez indiqués. L'écurement c'est un élément qui est technique,

ça veut dire que l'on ne peut pas, quelle que soit la situation de cumul, recevoir plus de temps - par mois ou par an - et l'écrêtement se serait donc fait automatiquement dans les feuilles de paie dans les proportions exactes que vous avez indiqué. Ce n'est donc pas notre pouvoir d'achat en tant que tel que l'on cherche à s'assurer, puisque la rémunération aurait pu être fixée dès le départ au maximum et peut-être révisée au moment où les comptes ont été plus difficiles pour la Ville. Mais en tout cas dans des montants et des proportions qui sont conformes - et je crois que tout le monde l'a reconnu sur les bancs - a un mandat de Maire d'Orléans, y compris et j'y reviendrai en un mot, cumulé à celui du Président de l'agglomération. La seule chose c'est que l'on a souhaité Serge GROUARD et moi-même, à chaque fois faire preuve de transparence et montrer dans une délibération, non pas les montants maximums, comme ça se fait dans beaucoup de villes mais les montants réels, qui sont ceux qui sont effectivement perçus par les uns et par les autres. D'où l'impression d'avoir un mouvement chaotique entre guillemets, au gré des différents mandats qui ont été exercés par lui comme par moi aujourd'hui. Mais si jamais on avait procédé de la sorte, jamais on aurait eu ces débats aujourd'hui même, compte-tenu de l'évolution de ma situation institutionnelle. L'écrêtement ne serait plus basé sur les mêmes montants et bien, ma rémunération aurait variée et elle aurait même variée entre aujourd'hui et jeudi prochain, puisque je suis dans une situation particulière d'être simplement vice-président de l'agglomération et donc Maire d'Orléans mais plus Député, elle aurait été recalée automatiquement jeudi prochain, si le résultat est celui que j'espère.

A partir de là, c'est par souci de transparence que l'on a ces débats qui en fait n'auraient dû avoir lieu qu'à chaque élection ou la première fois en tout cas. Relativisez donc un peu les choses, la deuxième chose encore plus et notamment cette question de maintien de pouvoir d'achat, je ne conteste pas que c'est ce que je recherche aussi en ayant convaincu mes collègues de porter cette délibération.

Le dernier point c'est sur le cumul des deux fonctions, M. MARTIN l'a rappelé, il y a à la fois une fonction politique et une fonction technique. La seule chose c'est que la somme des deux rémunérations, même si elle est importante en valeur ajoutée représente à peu près ce que touche un cadre supérieur de la Ville aujourd'hui. Et s'il était payé par l'administration, on aurait même des montants sensiblement supérieurs à celui auquel je peux prétendre en cumulé, je ne parle pas en élément dissocié. C'était pour donner quelques points de repère, même si je le répète, j'ai tout à fait conscience - je le rappelais il n'y a pas longtemps - que pour nos concitoyens, un élu n'est pas un super cadre, c'est quelqu'un qui est à leur écoute et qui est entre guillemets, comme eux. Et cela englobe malheureusement dans notre pays beaucoup plus de gens qui sont éloignés des montants dont on parle que ceux que je propose aujourd'hui, j'en ai tout à fait conscience. C'est vrai pour les montants pour nos concitoyens, c'est vrai aussi pour l'administration que je n'oublie pas dans les dialogues que l'on a avec elle au quotidien sur tout une série de questions, dont évidemment celles des rémunérations. Tous ces éléments-là j'en ai tout à fait conscience.

Ceci étant dit, il me paraît assez logique que maintenant qu'il n'y aura plus et définitivement de cumul entre une fonction de parlementaire et une fonction d'élu local, on remette les montants des élus locaux dans les proportions qui en fait, auraient toujours dû être celles que l'on va voter s'il n'y avait pas eu ces écrêtements liés à la loi et à une modération voulue par le législateur des rémunérations des élus.

Je vous propose maintenant de voter cette délibération.

Mme SAUVEGRAIN, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Les assemblées délibérantes doivent voter le montant de l'enveloppe financière allouée aux indemnités des élus et fixer les taux par référence au barème du code général des collectivités territoriales, et ce dans le cadre des dispositions de la loi n° 92-108 du 3 février 1992 modifiée relative aux conditions d'exercice des mandats locaux qui fixe les garanties et le régime des indemnités allouées aux élus locaux pour l'exercice de leurs mandats.

Les indemnités maximales susceptibles d'être attribuées aux élus municipaux dont celle du Maire sont fixées par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, et suivent l'évolution de cet indice.

Pour la commune, le taux maximal majoré autorisé pour le Maire est de 181,25 % (145 % de l'indice brut terminal majoré de 25 % au titre du chef-lieu de Département), pour un Adjoint à 82,50 % (66 % de l'indice brut terminal majoré de 25 %), pour un Conseiller Municipal à 7,50 % (6 % de l'indice brut terminal majoré de 25 %).

L'entrée en vigueur de la loi sur le non-cumul des mandats conduit M. le Maire à privilégier son mandat municipal. Jusqu'à ce jour, son indemnité était soumise aux règles d'écrêtement. A compter du 19 juin 2017, elle ne l'est plus et il est proposé de fixer son montant correspondant au taux de 130 % et de l'inscrire au budget 2017. Pour les autres élus municipaux, les taux actuels sont reconduits.

En conséquence, le versement des indemnités des élus municipaux se répartira selon le tableau ci-après :

Fonctions	Pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique	Montant brut (valeur indicative au 19 juin 2017)
Maire	130 %	5 031,83 €
Adjoint	52,47 %	2 030,93 €
Conseiller Municipal délégué auprès du Maire	29,71%	1 149,93 €
Conseiller Municipal délégué	11,91 %	460,98 €
Conseiller Municipal	3,52 %	136,23 €

Dans ces conditions et après avis de la Commission Budget et Ressources, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) adopter le taux du régime indemnitaire du Maire, et des élus municipaux selon les modalités fixées dans le tableau ci-dessus ;

2°) décider de son application à la date du 19 juin 2017 et réactualiser l'enveloppe indemnitaire globale correspondante ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 021, chapitre 65, natures 6531, 6533, 6534, code gestionnaire HPA. »

ADOPTE PAR 44 VOIX CONTRE 8.
IL Y A 2 ABSTENTIONS.

N° 44 – **Achats. Approbation d'un avenant n°2 à la convention de groupement de commandes portant sur plusieurs familles d'achat à passer avec Orléans Métropole et le C.C.A.S. d'Orléans.**

Mme SAUVEGRAIN, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Le Conseil Municipal, par délibération en date du 12 décembre 2016, a approuvé une convention de groupement de commandes entre la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire », la commune d'Orléans et le Centre Communal d'Action Sociale d'Orléans. En annexe de cette convention, sont listées les familles d'achats concernées par ce groupement de commandes.

En raison de besoins supplémentaires, il est proposé dans le cadre d'un avenant n° 2, d'ajouter une famille d'achats :

Famille d'achat	Adhésion
Diffusion des offres d'emploi	Ville d'Orléans / Orléans Métropole / C.C.A.S. d'Orléans

Dans ces conditions et après avis de la Commission Budget et Ressources, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'avenant n° 2 à la convention de groupement de commandes à passer avec Orléans Métropole et le Centre Communal d'Action Sociale d'Orléans ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit avenant au nom de la Mairie ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie. »

ADOPTE PAR 52 VOIX.
IL Y A 2 ABSTENTIONS.

N° 45 – **Relations humaines. Modification de la liste des emplois ouvrant droit à des logements de fonction. Approbation.**

Mme SAUVEGRAIN, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« L'article 21 de la loi du 28 novembre 1990 modifiée donne compétence aux assemblées délibérantes pour fixer la liste des emplois ouvrant droit à un logement de fonction.

Suite à la réforme issue du décret n° 2012-752 du 9 mai 2012, le Conseil Municipal lors de sa séance du 6 juillet 2015 a réactualisé la liste des logements de fonction accordés par nécessité absolue de service, et approuvé les nouvelles conditions financières pour se mettre en conformité avec la réglementation.

Compte tenu des modifications intervenant dans certaines directions dotées de logements de fonction, il s'avère que certains logements ne peuvent plus être affectés à des agents par concession, et que la sécurité des bâtiments n'exige plus la présence d'un gardien logé.

De plus, la réorganisation de la direction de la jeunesse, des sports, et des loisirs, et notamment la mise en œuvre du projet de service du pôle des équipements sportifs, a conduit à modifier les conditions de gestion de certains équipements, avec un redécoupage de l'entretien et de la gestion par création de secteurs.

Ainsi, les suppressions suivantes sont proposées dans la liste de logements de fonction :

- Logement situé au 27 Rue Moine à Orléans (stade Belleteste) affecté à la direction de la jeunesse, des sports, et des loisirs : le titulaire de ce logement part à la retraite au 1^{er} juillet 2017 et a sollicité le rachat de son logement. Cette demande a fait l'objet d'un accord de l'administration, suite à une décision de ne pas reconduire le dispositif d'agent logé au stade Belleteste.
- Logement situé 5584 rue Hautes Levées à Saint-Pryvé Saint-Mesmin (Stade Ile Arrault) affecté à la direction de la jeunesse, des sports et des loisirs : le gardien bénéficiaire de la concession a quitté le logement au dernier trimestre 2016. Ces locaux de l'hippodrome du stade de l'Ile Arrault sont désormais mis à disposition de l'association des courses d'Orléans, suite à une convention conclue le 4 mai 2017.

- Logement situé 1 avenue du Champ de Mars à Orléans (site FAMAR) relevant de la Direction de l'immobilier et de la logistique : compte tenu de la vente de ce site à Orléans Métropole et de sa reconversion en Lab'O numérique, pour accueillir des entreprises orléanaises, le gardien du site a été relogé dans un autre logement de fonction.
- Logement situé 4 boulevard Victor Hugo à Orléans relevant de la direction de l'accueil, de l'état-civil et de la citoyenneté : suite au départ du gardien logé, le remplacement n'est plus nécessaire, dans l'attente d'une réorganisation du service des cimetières.

Dans ces conditions et après avis du Comité technique, et avis de la Commission Budget et Ressources, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les modifications sus-indiquées dans la liste des emplois ouvrant droit à des logements de fonction ;

2°) autoriser M. le Maire ou son représentant pour signer toute décision individuelle relative à l'attribution ou au retrait des concessions de logement de fonction. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

*
* *
*

La séance est levée à 18 h 40.

*
* *
*